



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>







S 20/134

SERMONS

DE

SAINT VINCENT DE PAUL.

TOME SECOND.

PROPRIÉTÉ DE L'ÉDITEUR

PARIS TYPOGRAPHIE DE HENRI PLON, IMPRIMEUR DE L'EMPEREUR, RUE GARANCIÈRE, 8.

SERMONS

DE

SAINT VINCENT DE PAUL

DE SES COOPÉRATEURS ET SUCCESSIONS IMMÉDIATS
POUR LES MISSIONS DES CAMPAGNES

PUBLIÉS POUR LA PREMIÈRE FOIS

AVEC L'AUTORISATION DE M^{gr} L'ÉVÊQUE DE SAINT-DIÉ

PAR LES SOINS DE

M. L'ABBÉ JEANMAIRE

Professeur au Séminaire de Châtel (Vosges).

TOME SECOND.



PARIS

PH. BALDEVECK, ÉDITEUR,
RUE DE MADAME, 22.

1859



SERMONS

DE

SAINT VINCENT DE PAUL

VINGT-HUITIÈME SERMON.

DU SACREMENT DE MARIAGE.

Sacramentum hoc magnum est, ego autem dico in Christo et in Ecclesia.

Ce sacrement est grand, je dis en Jésus-Christ et en son Église. (Eph., v, 32.)

Quelqu'un demandant à un ancien le véritable secret de réformer l'État et de le rendre heureux : Il faut, avant toutes choses, répondit ce philosophe, réformer les abus qui se rencontrent dans les manières de contracter les mariages ; car s'ils sont une fois heureusement contractés, les familles qu'ils composeront seront heureuses, et partant les États qui sont formés de ces familles le seront eux-mêmes, puisque le tout est sain quand toutes les parties se portent bien.

Jamais philosophe n'a mieux rencontré ni raisonné plus juste que celui-ci. Je sais, et l'expérience me l'apprend

tous les jours, que les États dont les familles sont bien réglées sont des États heureux; je sais encore que les mariages heureusement contractés rendent les familles bien réglées, et qu'il n'y a que désordres et que désastres dans les familles où les mariages ne l'ont pas été heureusement. Mais pourquoi y a-t-il des mariages heureusement contractés et d'autres qui ne le sont pas? Consultons la foi, mes Frères, et elle nous apprendra que, pour que les mariages soient heureux, il faut que Dieu les fasse, et cela pour deux raisons.

La première, c'est que le mariage des Chrétiens est un sacrement; or, un sacrement ne peut nous rendre que malheureux, s'il n'est saintement reçu de la main de Dieu. La seconde, c'est que le mariage est un état de vie; or, pour être heureux en toutes sortes d'états de vie, il faut y être appelé de Dieu. Voulez-vous donc contracter un mariage sur lequel Dieu verse sa bénédiction? recevez ce grand sacrement de la main de Dieu, et vous le recevrez ainsi si vous vous y disposez saintement: c'est ce que nous verrons dans mon premier point. N'entrez dans cet état de vie qu'après avoir consulté et connu la volonté de Dieu sur votre vocation; et pour ne rien faire contre cette divine volonté, servez-vous des moyens que la divine Providence vous présente à ce sujet, moyens que je vous découvrirai dans mon deuxième point. En un mot, disposez-vous saintement à chercher la volonté de Dieu, et la suivez exactement avant de vous marier: c'est tout le partage de ce discours. Invoquons le secours de Marie: *Ave, Maria.*

PREMIER POINT.

L'Église, qui depuis son établissement a été jusqu'aujourd'hui et sera jusqu'à la fin des siècles agitée par quelques hérésies, a vu paraître sur le mariage deux erreurs tout opposées qu'elle a également foudroyées de ses anathèmes. La première a été celle des Manichéens et autres

suppôts de Satan, qui, dès les premiers siècles de l'Église, entre autres blasphèmes qu'ils ont avancés, ont traité le mariage d'invention diabolique et d'ouvrage d'impudicité. L'autre hérésie, tout opposée, a été celle de Jovinien qui assurait que l'état du mariage était d'un aussi grand mérite que celui de la virginité.

Ces deux opinions ont été condamnées. Votre Église, ô mon Dieu, a déclaré de votre part, dans les Conciles, que si l'état de la virginité est à la vérité d'un plus grand mérite que celui du mariage, celui-ci néanmoins est une chose sainte et un grand sacrement, pour lequel on doit avoir beaucoup de respect, et qu'on ne doit recevoir qu'avec de saintes dispositions, lorsque votre providence y appelle quelqu'un.

Je crois, mes Frères, qu'ayant à vous parler, à vous qui êtes de vrais catholiques, qui recevez avec soumission toutes les décisions de l'Église, je ne dois pas employer beaucoup de temps pour vous prouver ces deux vérités. N'est-ce pas ce que vous nous apprenez, grand Apôtre, savoir : Qu'encore que l'état de virginité ne soit recommandé par aucune loi divine à ceux qui n'en ont pas encore fait vœu, et que même il vaut mieux que ceux qui n'ont pas le don de la continence se marient que de se laisser consumer par les flammes de l'impureté, que ceux qui se marient ne font point de mal, il est pourtant très-vrai de dire, et c'est le Saint-Esprit qui vous a enseigné cette vérité, qu'il est bien meilleur et plus agréable à Dieu de renoncer au mariage, afin de consacrer à Dieu sa chasteté dans l'état du célibat. (I Cor., VII, *passim.*)

Je dis : Dans l'état du célibat. Prenez bien garde, mes Frères, à ces paroles ; c'est-à-dire qu'il faut qu'on ait une volonté sincère et une ferme résolution, comme parle saint Paul, de demeurer le reste de sa vie dans le célibat, comme font tous les religieux ou les personnes engagées dans les ordres sacrés, ou celles qui vivent chastement dans le monde, ou

du moins qui ont un ferme propos de garder inviolablement la chasteté. Car pour ceux qui ne se marient point parce qu'ils n'en trouvent point l'occasion, résolus à le faire quand ils la trouveront favorable, ces gens-là ne doivent pas s'imaginer que leur virginité soit bien préférable au mariage, puisque le célibat, pour avoir des avantages considérables sur le mariage, doit être considéré comme un état de vie; et qu'est-ce que cela veut dire? une condition stable et permanente, dans laquelle on s'est résolu à passer le reste de ses jours, malgré tous les partis avantageux qui pourraient se présenter. C'est ce que l'Apôtre dit en termes exprès : *Nam qui statuit in corde suo firmus, non habens necessitatem (Ibid., 37)*; alors seulement l'état du célibat est infiniment plus parfait que celui du mariage.

Mais à Dieu ne plaise, grand Apôtre, que vous préféreriez le célibat au mariage, en ce sens que vous mépriseriez le mariage! car vous dites qu'il est un grand sacrement en Jésus-Christ et en son Église.

Il est grand dans son institution, puisque Dieu en est l'auteur. C'est vous, Seigneur, qui avez fait le premier mariage qui a été contracté sur la terre entre Adam et Ève; vous avez voulu vous-même former une femme à Adam, présider à ses noces, et les honorer de votre divine présence d'une façon particulière. Il est vrai que, le péché ayant, depuis, troublé le bonheur de ce premier mariage, il s'est toujours rencontré beaucoup de misères dans tous les autres qui ont été ensuite contractés; mais enfin, si l'on en ôte les défauts que la malice des hommes et la nature corrompue y ont introduits, vous ne laissez pas d'en être l'auteur, puisque vous avez voulu faire vous-même quelques-uns de ceux qui ont été saintement contractés. Car c'est vous qui avez présidé aux mariages des anciens patriarches, comme d'Isaac, de Jacob et de Tobie, et plusieurs fois ailleurs l'Écriture nous témoigne que c'est vous qui avez consacré les justes et saintes unions.

Mais si le mariage de l'ancienne loi était grand dans son institution, puisque Dieu en était l'arbitre et le médiateur, combien plus les Chrétiens ne le doivent-ils pas penser de celui qui se contracte parmi eux, sous cette loi de grâce dans laquelle Notre-Seigneur, ayant tout réparé au ciel et en la terre, a fait remonter le mariage à sa source; et non-seulement l'a rétabli dans son ancienne dignité, mais l'a consacré par un nouvel accroissement de grâces, ne se contentant plus de l'honorer de sa présence, mais voulant bien assister aux noces de Cana, de plus l'élever à la dignité de sacrement, et le rendre par là une source féconde de grâces pour ceux qui s'y engagent après s'y être saintement préparés!

Ce sacrement est encore grand dans sa sainteté, puisqu'il nous représente l'alliance et l'union ineffable que Jésus-Christ contracte avec l'Église son épouse : *Sacramentum hoc magnum*, etc. Et de même que le sacrement de mariage a pour fin la génération des enfants selon la chair, ainsi le mariage de Jésus-Christ avec son Église a pour fin la génération des enfants selon l'esprit. Du premier sont nés les enfants selon les hommes, du deuxième renaissent les enfants de Dieu.

Enfin, le sacrement de mariage est grand dans ses effets, jè veux dire dans les grâces et dans les bénédictions qu'il communique en abondance à ceux qui le reçoivent avec de saintes dispositions, Car, premièrement, ne donne-t-il pas aux deux époux la grâce d'élever leurs enfants dans l'amour et la crainte de Dieu? et ne fait-il pas cet honneur à un homme et à une femme qu'ils deviennent les pères et les mères de saints qui tiendront la place des anges apostats, pour louer et bénir Dieu durant toute une éternité dans le ciel? En deuxième lieu, si le mariage n'arrête pas tout à fait les saillies de la nature corrompue, et s'il n'éteint pas absolument tous les mouvements de la concupiscence, du moins d'infâmes qu'ils sont en eux-mêmes, il les rend honnêtes dans un homme et une femme qui se servent du mariage

dans les vues et selon les fins pour lesquelles Dieu l'a institué. En troisième lieu, le sacrement n'établit-il pas une société indissoluble et une union inséparable entre le mari et la femme, leur donnant grâce pour se consoler mutuellement et s'entr'aider à supporter ensemble d'une manière chrétienne les charges du mariage et faire leur salut l'un avec l'autre? Qu'il est vrai, mon Dieu, puisque vous nous l'enseigniez par la bouche de l'Apôtre, que les personnes qui sont engagées dans les liens du mariage sont exposées à souffrir dans leur vie des afflictions et des peines communes! nous le dirons dans notre deuxième point : *Tribulationem tamen habebunt carnis hujusmodi (Ibid., 28)*; et si votre miséricorde ne rendait ces peines supportables et méritoires par les grâces que vous avez attachées à ce sacrement, en vérité les époux se seraient engagés dans d'effroyables misères. Mais votre infinie bonté sait tirer un bien inconcevable des maux qui sont comme inséparables de cet état de vie, quand, avec le secours de votre grâce, on en fait bon usage, car alors ils deviennent une occasion de mérite et de sanctification pour ceux qui y sont par la vocation du ciel. Vous voyez donc, mes Frères, que, les principaux effets du mariage étant saints, le mariage est grand non-seulement dans son institution et dans sa sanctification, mais encore dans ses effets.

Que devrait-il suivre de ce principe, mes Frères, sinon que les personnes mariées, étant engagées dans des liens si sacrés, devraient devenir des saints et se sanctifier mutuellement l'une l'autre. Cela arrive quelquefois, et Dieu en soit béni! Mais que cela est rare en comparaison du grand nombre de personnes mariées qui se damnent ensemble, et auxquelles le mariage sert comme d'un enfer anticipé! D'où peut venir un si grand malheur? Est-ce du mariage? Oui, mes Frères, car vous devez savoir, et c'est le sentiment de tous les théologiens, que les sacrements, au lieu d'opérer

leurs admirables effets dans ceux qui les reçoivent indignement, deviennent pour eux des sources fécondes de malédiction, surtout lorsque ces sacrements sont, comme le mariage, des sacrements des vivants, qui requièrent absolument la vie de la grâce de la part de ceux qui les reçoivent, pour y opérer leurs effets adorables, sans quoi ils deviennent des principes de mort spirituelle et temporelle.

Que si donc aujourd'hui vous ne voyez què discordes entre personnes mariées qui, n'étant qu'une même chair, ne devraient faire qu'un même cœur; si telle femme regarde son mari comme un tyran, comme un bourreau dont elle reçoit tous les mauvais traitements qu'elle pourrait attendre du plus cruel ennemi; si cette autre femme est orgueilleuse dans ses humeurs, insolente dans toutes ses actions, si elle traite son mari comme son valet; si enfin, avec cette antipathie d'humeurs, la guerre est dans la maison, si Dieu ne s'y trouve pas, si les deux conjoints ne s'accordent qu'en ce seul point qu'ils semblent se conduire l'un l'autre par la main dans les enfers, cela vient souvent de ce qu'ils ont reçu le sacrement de mariage indignement, et qu'au lieu de recevoir les bénédictions du ciel qui seraient descendues sur eux s'ils s'étaient mariés saintement, ils n'ont reçu que la malédiction de Dieu en punition de leur sacrilège.

Vous donc qui n'êtes pas encore engagés dans cet état, faites-vous sages aux dépens des autres, et gardez-vous d'aller comme eux contre les empêchements du ciel. Mais quels sont ces empêchements, me direz-vous? Il y en a de deux sortes : les uns sont appelés canoniques, et les autres, de droit divin. Les empêchements canoniques sont ceux par lesquels l'Église pour de bonnes raisons rend certaines personnes inhabiles à contracter mariage, en sorte que si elles se marient avec ces sortes d'empêchements qui sont dirimants, comme les théologiens les appellent, elles ne sont nullement mariées, leur mariage étant nul et invalide. Par

les empêchements de droit divin, nous entendons tous les péchés par lesquels on profane ce grand sacrement.

Mais ces empêchements se rencontrent-ils souvent? J'avoue, mes Frères, que ceux qu'on appelle canoniques se rencontrent moins fréquemment que ceux qui sont de droit divin; mais enfin ils se rencontrent quelquefois; par conséquent il est bon de les connaître afin de ne s'y pas tromper. On en compte jusqu'à quatorze, dont quelques-uns ne se trouvent pas en France. Parlons de ceux qui pourraient se rencontrer le plus ordinairement.

Le premier est le vœu de chasteté. On distingue le vœu simple et le vœu solennel. Le vœu simple de chasteté ou de religion ne casse point le mariage; mais outre qu'il rend coupable de sacrilège celui qui s'est marié sans être légitimement dispensé de ce vœu, il le prive de ses droits. Quant au vœu solennel, c'est-à-dire celui que l'on fait dans une religion approuvée ou en prenant les ordres sacrés, il rend absolument le mariage nul et invalide.

Le deuxième empêchement est celui de parenté ou de consanguinité, et il rend le mariage nul entre les personnes parentes jusqu'au quatrième degré inclusivement. Il faut auparavant avoir obtenu une légitime dispense qui ne s'accorde jamais pour le premier degré, puisque cela est contre le droit naturel. Elle ne s'accorde que rarement pour le deuxième, et ne doit se donner pour les autres qu'en cas de grande nécessité. Il faut craindre ici d'attirer sur soi la malédiction de Dieu, en exigeant la dispense avec une espèce de violence; on ne doit non plus rien alléguer de faux dans sa demande, car la dispense serait nulle. Il y a aussi une parenté spirituelle qui se contracte par le moyen des sacrements de baptême et de confirmation; elle s'oppose à ce que le parrain ou la marraine puisse épouser sans dispense légitime l'enfant qu'on aurait tenu sur les fonts ou qu'on aurait baptisé, comme aussi le père ou la mère dont on aurait tenu sur les fonts ou baptisé l'enfant.

Le troisième empêchement est celui du crime. Il peut avoir lieu de trois manières : 1° par l'adultère seul, lorsqu'il a été consommé, que les coupables ont su que l'un d'eux était marié, qu'il y a eu promesse de mariage, et que cette promesse n'a pas été révoquée avant l'adultère ; 2° par l'homicide seul, quand un des deux époux conspire la mort de son conjoint avec une autre personne, dans le dessein de se marier ensemble, et que la mort s'en est suivie ; 3° par l'adultère uni à l'homicide, lorsque l'homicide a été commis dans le dessein de contracter mariage avec la personne avec laquelle l'adultère a été commis. En ces trois cas, sans dispense en bonne forme, le mariage est impossible.

Le quatrième est celui de la violence notable, par laquelle on extorque un consentement non libre de celui ou de celle qui a contracté.

Le cinquième est celui de l'honnêteté publique, par lequel une personne qui a été fiancée devient incapable de contracter avec les parents au premier degré de la personne à laquelle on aurait été fiancé publiquement.

Le sixième est celui de l'alliance. Quand il se forme par un légitime mariage, il s'étend autant que celui de consanguinité, c'est-à-dire qu'il ne peut y avoir de mariage avec les personnes parentes jusqu'au quatrième degré de celui ou de celle qu'on veut légitimement épouser, à moins qu'on n'en ait une légitime dispense. Si cette alliance procède d'un commerce criminel consommé de part et d'autre, cela va jusqu'au deuxième degré inclusivement. On ne peut donc épouser ni le père, ni le frère, ni le fils, ni l'oncle, ni le neveu, ni le cousin germain de celui avec lequel on a consommé une fornication ou un adultère. Il en est de même pour les femmes et les filles ; on ne peut épouser ni la mère, ni la fille, ni la sœur, ni la tante, ni la nièce, ni enfin la cousine germaine de celle avec laquelle on a consommé le mal ; le faire serait se rendre coupable d'un vrai concubi-

nage devant Dieu, quoique aux yeux des hommes cela pût paraître légitime.

Un septième est celui qui résulte de l'impossibilité d'accomplir les devoirs du mariage : il faut là-dessus consulter un habile confesseur ; je n'en dis rien davantage.

On sait assez que si le propre curé d'une des parties contractantes, ou un autre ecclésiastique commis de sa part, n'administre pas le sacrement de mariage en présence de deux témoins, il n'y a point de mariage.

Que devrait-on faire si on se trouvait engagé dans quelques-uns de ces empêchements ? Faudrait-il rompre le mariage ? Mais cela serait très-difficile, et d'ailleurs ce serait une source funeste de beaucoup de scandales. Voici donc la conduite qu'il faudrait tenir. Si ce mariage n'était point encore contracté en face de l'Église, il ne faudrait point passer outre sans une bonne et valable dispense ; mais si le mariage avait eu lieu solennellement, il faudrait s'en expliquer sans bruit à un bon et sage confesseur, et suivre exactement la ligne qu'il tracerait : sans quoi, on vivrait dans un continuel concubinage.

Cela suffit pour les empêchements canoniques, qui, assurément, sont bien plus rares que ceux que nous appelons de droit divin. Et quels sont ces derniers ? Ah ! ce sont les péchés qui se commettent dans les recherches d'un mariage qui commence par le désordre, c'est-à-dire par un long et criminel commerce de folles et sales amours. A ce moment critique de la vie, que d'effrontées dont les afféteries et les ajustements respirent l'impureté ! Que de jeunes emportés dont les coupables complaisances entretiennent une complice dans une débauche honteuse ! Que de misérables qui, pour sauver devant les hommes un reste d'honneur qu'elles ont perdu devant Dieu, se soucient peu de perdre leur âme ! Que d'actes déshonnêtes ! que de privautés criminelles ! que de sales pensées et de désirs infâmes dont l'imagina-

tion se remplit à plaisir ! Dispensez-moi, mes Frères, d'entrer davantage dans ce détail, qui est trop odieux aux âmes chastes.

Pouvez-vous douter qu'il n'y ait là de quoi attirer la malédiction de Dieu sur les personnes qui entrent ainsi dans le sacrement de mariage par la porte de l'impudicité ? Ah ! jamais fille d'honneur et bien élevée ne permettra à celui qui la recherche de prendre avec elle des libertés indiscretes ; jamais un homme d'honneur ne se les permettra à lui-même. Et en vérité, est-ce vivre en chrétien que de rendre le mariage, qui est une chose si sainte dans l'Église de Jésus-Christ, un théâtre d'impuretés où l'on commet mille ordures et mille abominations ? Pères et mères, c'est à vous surtout que je m'adresse, à vous qui êtes si souvent la cause de ces honteux désordres, en négligeant à ce point la conduite de vos enfants. Eh ! ne savez-vous pas que ces malheureux jeunes gens ne respirent que les flammes d'un amour emporté ? Oubliez-vous qu'il n'y a pas de temps où l'on doive moins permettre les réunions de personnes de différent sexe que dans ces occasions dangereuses ? L'expérience n'a-t-elle pas trop montré les funestes suites qui en arrivent tous les jours ? Et Dieu veuille que ce ne soit pas à vos dépens ! Cependant vous permettez à vos filles, ou à celles que Dieu a mises sous votre conduite, d'aller toutes seules en voyage avec leur accordé et de demeurer des heures entières en tête-à-tête. Vive Dieu ! vous en répondrez âme pour âme, et dès ce monde déjà, je vous le prédis, vous en serez terriblement châtiés. Attendez-vous donc à voir vos enfants engagés dans mille disgrâces et dans mille malheurs qui seront les justes punitions des péchés qu'ils auront commis avant leur mariage.

N'entends-je pas ici quelqu'un qui me dit : J'en connais plusieurs qui, ayant commis ces sortes de péchés avant leur mariage, ne laissent pas de vivre dans un bon et heureux

ménage, et, au contraire, plusieurs de ceux dont les recherches de mariage ont été sages et chrétiennes, qui vivent ensemble comme des démons. D'où vient cela? Je réponds, Chrétiens, que s'il arrive quelquefois que ceux qui ont mal vécu avant leur mariage vivent ensemble, malgré cela, en bonne intelligence et avec bonheur, je réponds, premièrement, qu'il y en a beaucoup plus à qui le contraire arrive; secondement, que s'ils n'éprouvent pas les malheurs dont nous avons parlé, c'est souvent parce que Dieu leur réserve dans l'autre monde de plus terribles châtimens; qu'enfin ils ont pu faire pénitence. Et, d'ailleurs, quand il n'y aurait point d'autre mal pour eux que la honte d'être tombés dans ces ordures et ces brutalités, n'est-ce pas un assez grand sujet de larmes et de douleurs pour un chrétien?

On en a vu, dites-vous, qui, ayant vécu sagement dans la recherche du mariage, ne laissent pas de vivre très-mal ensemble. Mais quand cela arriverait quelquefois, ce qui est rare, voulez-vous savoir la raison de ce malheur? C'est que le mariage n'est pas seulement un sacrement dont il faut s'approcher avec de saintes dispositions, c'est encore un état de vie auquel il faut être appelé de Dieu et dans lequel on ne saurait, à moins de se vouer à tous les malheurs, s'engager sans une vocation particulière. Il faut donc bien consulter la volonté de Dieu sur ces graves questions, et c'est peut-être ce que n'ont pas assez fait les personnes dont vous me parlez. Rendez-vous sage à leurs dépens, mon cher Auditeur : vous allez voir, dans mon second point, combien il vous importe de le faire.

SECOND POINT.

C'est une vérité soutenue par tous les Docteurs et tous les maîtres de la vie chrétienne, qu'il est moralement impossible de faire son salut dans un état de vie quelconque si l'on n'y est appelé de Dieu, puisque, pour se sauver dans

cet état de vie, il faut s'acquitter des obligations qui y sont attachées, et éviter les dangers de se perdre qui lui sont particuliers. Autres sont les obligations d'un prêtre, autres les obligations d'un laïque, autres celles d'un religieux, autres celles d'un séculier, autres celles d'un gentilhomme, autres celles d'un homme de justice. Or, chacun de ces états a ses devoirs qu'il faut remplir et ses difficultés qu'il faut vaincre. Malheur à nous si nous ne le comprenons pas! il y va de notre éternité. Mais pour cela il faut, disent les Docteurs, outre les grâces générales du Christianisme que Dieu ne refuse à personne, des grâces particulières propres à cette fin, sans lesquelles il est moralement impossible de satisfaire aux obligations de son état.

Et à qui Dieu donne-t-il ces grâces particulières? A ceux-là seulement qui n'ont embrassé un état de vie qu'après y avoir été appelés. Mais pour vous, mes chers Auditeurs, qui vous y seriez ingérés sans avoir consulté la divine volonté, vous ne recevriez pas de telles grâces, et, à leur défaut, vous ne feriez rien de ce que vous devriez faire, et vous vous damneriez infailliblement : c'est la pure doctrine des Pères de l'Église.

Si cela est vrai de tous les états de vie en général, qui doute que cela ne regarde particulièrement celui du mariage, et pour deux raisons? C'est 1° que le mariage est une affaire difficile, obscure et embrouillée, et que 2° cette affaire a des suites de la dernière importance pour le temps et pour l'éternité.

L'engagement dans le mariage est une affaire infiniment obscure. Ne cherche-t-on pas en effet, le plus souvent, à se tromper l'un l'autre par toutes sortes de moyens, non-seulement pour les biens temporels, mais encore pour les humeurs et les inclinations? On sait et on croit que, pour faire son salut dans le mariage, il faut que Dieu donne une vertueuse femme à ce mari, et un vertueux mari à cette

femme. Or précisément, d'après les apparences, on se persuadera presque toujours que c'est Dieu qui donne ce bon mari à cette femme et cette bonne femme à ce mari, puisque, tant que le mariage n'est pas conclu, l'un et l'autre se déguisent, se cachent mutuellement leurs mauvaises inclinations, se trompent sur leurs dérèglements.

Tertullien a une pensée bien expressive sur ce sujet ; il dit qu'il se rencontre dans le mariage qu'on veut contracter quelque chose qui a du rapport avec ce qui se passe dans la sainte communion. Quand vous approchez de la sainte table, si vous consultez vos sens, ils vous disent que c'est du pain qu'on vous y présente ; néanmoins vous apprenez par la foi qu'il n'y a là que les apparences du pain, et que c'est le corps même et le sang de Jésus-Christ. Ainsi, quand un parti se présente, vous jugez, vous, jeune homme, avec vraisemblance, que cette fille est sage, obéissante, douce, parce qu'elle s'est contenue et déguisée pendant quelque temps, dans le désir qu'elle avait d'être mariée ; vous croyez, vous, jeune fille, d'après les dehors, que cet homme sera un bon mari, un homme raisonnable. Mais attendez un peu de temps, laissez le mariage se faire, et vous verrez que cette fille n'avait que des apparences de douceur et de piété ; vous verrez que cette fille de faux-semblant est devenue une femme de malice très-réelle ; vous verrez que ce jeune homme, qui paraissait être le plus humble et le plus soumis des esclaves, est devenu un maître rude et insolent ; on le croyait sobre, c'est un débauché ; on le croyait chaste, c'est un adultère ; vous verrez en un mot que la personne avec laquelle vous espérez faire votre salut ne sera qu'un démon qui cherchera à vous entraîner avec lui dans les enfers.

N'est-il donc pas vrai que le mariage est une affaire infiniment obscure et embrouillée dans laquelle on voit à peine, à moins, ô mon Dieu, que par les lumières de votre

grâce, vous ne nous éclairiez et ne nous fassiez faire un juste discernement entre la vraie et la fausse vertu ?

Est-ce tout ? Non, Chrétiens, puisque cette affaire a des suites de la dernière conséquence pour le temps et pour l'éternité, et qu'il y a dans le mariage de graves obligations à remplir. Ainsi il faut qu'un mari aime sa femme, sans néanmoins en être idolâtre ; il faut qu'une femme obéisse à son mari, sans néanmoins désobéir à Dieu. Il faut qu'un mari supporte les faiblesses et les caprices d'une femme, qu'il l'avertisse sans la rebuter, ne négligeant rien surtout pour la former selon le cœur de Dieu. Il faut qu'une femme captive l'amour de son mari par mille adresses innocentes, sans néanmoins employer aucun moyen défendu par la loi de Dieu.

Il faut que l'un et l'autre travaillent de telle sorte à conserver le temporel, qu'ils ne négligent pas néanmoins le spirituel, et qu'ils aient tellement soin du spirituel qu'ils n'abandonnent pas le temporel. Il faut supporter avec une commune patience les afflictions qui arrivent dans une famille, ce qui est assez ordinaire, car dès lors qu'on se marie, on s'engage dans un état inévitablement exposé à mille traverses. Il faut élever des enfants dans l'amour et la crainte de Dieu, ce qui n'est pas chose si aisée qu'on se l'imagine, et qui est néanmoins d'une obligation indispensable.

Je parlerai plus tard de plusieurs autres devoirs attachés à cet état, et dont il faut s'acquitter sous peine de damnation éternelle. Mais pour cela il faut des grâces particulières, grâces pour connaître le parti que Dieu vous a destiné de toute éternité, grâces pour vous acquitter des obligations attachées à cet état, grâces pourtant qu'il ne donne pas indifféremment à tout le monde, les uns s'en rendant indignes, et les autres ne les obtenant pour l'ordinaire qu'autant qu'ils se servent bien des moyens suivants.

Le premier est une jeunesse passée dans la crainte et

l'amour de Dieu, dans un grand éloignement de certains vices trop ordinaires aux jeunes gens. Mes chers enfants, s'il est vrai que vos parents peuvent vous donner des richesses, dit le Saint-Esprit, il n'est pas moins vrai que Dieu seul peut vous donner un parti qui vous mette en état de faire votre salut. A qui, mon Dieu, ferez-vous ce riche présent? C'est, dit-il, une récompense que je réserve à ceux qui me craignent et me servent fidèlement : *Pars bona, mulier bona, in parte timentium Deum dabitur viro pro factis bonis.* (*Eccli.*, xxvi, 3.)

Ainsi, mon cher Auditeur, si, avant de vous marier, vous avez eu le malheur de vivre dans le dérèglement, vous devez en faire incessamment pénitence, et vous mettre par une bonne confession générale en état de pouvoir être enseigné par le Saint-Esprit et de découvrir ses desseins sur votre mariage, afin de ne pas vous tromper dans cette affaire si importante, et pour vous d'une telle conséquence; ensuite, appliquez-vous sérieusement à la prière et aux bonnes œuvres dans tout le temps où vous avez quelque dessein de vous marier, et aussi dans celui des recherches.

A Dieu ne plaise, mes Frères, que vous imitiez le procédé de ces jeunes gens charnels et sans foi, qui s'imaginent avoir le droit et même l'obligation d'être des libertins, des gens de bals, de danses, de luxe, dès qu'on parle de les marier! Voyez cette fausse dévote, comme elle se dépouille de ses habits modestes dès qu'il est question d'établissement! comme elle abandonne ses exercices spirituels pour courir aux bals et prendre des airs enjoués et tout à fait mondains! On ne vous défend pas de vous marier, mais au moins imitez la conduite d'Isaac, qui, pendant qu'Éliézer lui cherchait une épouse, s'appliquait à des exercices de piété : *Egressus fuerat ad meditandum in agro.* (*Gen.*, xxiv, 63) Mais aussi quelles bénédictions Dieu ne versa-t-il point sur son mariage!

Le deuxième moyen pour réussir dans le mariage qu'on

veut contracter, c'est d'agir avec foi, et dans des intentions toutes chrétiennes, celles de glorifier Dieu, de faire son salut, et, s'aidant mutuellement dans cette grande affaire, d'élever les enfants dans l'amour et la crainte de Dieu. Loin d'ici donc ceux que l'ange Raphaël (Tob., vi, 17) compare à des animaux stupides, n'ayant que des vues charnelles dans les recherches du mariage qu'ils veulent contracter, et donnant par là pouvoir sur eux au démon, comme le firent ces sept maris de Sara qui furent étranglés par cet esprit impur, parce qu'ils avaient banni Dieu de leur cœur pour ne songer qu'à la passion! Loin d'ici encore ceux qui n'ont que des vues ambitieuses et intéressées, et qui, sans examiner si le parti qu'on leur présente est riche de vertus chrétiennes, recherchent avant tout les avantages temporels, ne songeant pas que Dieu a maudit un jour les mariages contractés dans de telles intentions par les enfants de Seth avec les filles de Caïn! (*Gen.*, vi, 2.)

Il faut, en troisième lieu, outre la bonne intention, avoir de l'inclination l'un pour l'autre; car l'amour mutuel est le lien du mariage, que la grâce de ce sacrement ne détruit pas, mais rend plus étroit et plus parfait. Quand cet amour ne se rencontre point dans le mariage, que de crimes et de péchés ne commettent pas les personnes qui se sont mariées sans cette mutuelle inclination! Une funeste expérience, nous montrant nombre de mariages mal assortis, et malheureusement parce qu'ils ont été contractés sans cette indispensable condition, ne nous convainc que trop de l'injustice cruelle de quantité de pères et de mères qui ont contraint leurs enfants à se marier contre leur gré.

Ah! malheureux pères, malheureuses mères, qui forcez vos enfants à se marier contre leur volonté, songez-vous qu'un jour peut-être vous répondrez devant Dieu de leur damnation éternelle? Au reste, mon devoir est de vous avertir, enfants, que comme vos père et mère ne peuvent

pas en conscience, et sans commettre un grand péché, vous contraindre à vous marier malgré vous, vous n'êtes pas obligés à leur obéir en cette occasion; vous devez plutôt obéir à Dieu, qui fait assez connaître que sa volonté n'est pas que vous épousiez cette personne, puisqu'il ne vous donne pour elle aucune inclination. Il est vrai que vous devez vous faire quelque violence et chercher à voir si cette inclination naîtra; mais si vous ne pouvez ni vous contraindre ni vous vaincre après quelques épreuves, vous devez refuser constamment d'obéir.

Mais de quelle inclination pensez-vous, mes Frères, que je veuille parler, quand je dis que les deux prétendants doivent en avoir l'un pour l'autre? est-ce d'une inclination fondée sur la chair et le sang? A Dieu ne plaise que je l'entende ainsi! C'est sur les bonnes œuvres, sur la vie vraiment droite, ou sur une louable conformité de caractère qu'elle doit être fondée. Ne voyons-nous pas tous les jours que la beauté se ternit, que souvent les richesses se perdent, et que par conséquent l'inclination qui ne serait établie que sur ces fondements ruineux, sans le ciment de la piété et de la vertu, se détruirait bientôt par elle-même, pour faire place au divorce ou à des guerres continuelles?

Il faut, en quatrième lieu, qu'une certaine égalité se rencontre entre les deux parties : 1° l'égalité d'âge; car l'expérience ne nous apprend que trop qu'un jeune homme qui épouse une femme beaucoup plus âgée que lui, ou qu'une jeune femme mariée à un vieillard, ne font pas leur salut ensemble, et que, pour un mariage de cette sorte qui réussira, mille autres seront pleins de péchés et de désordres. C'est toi, malheureux démon de l'avarice, qui es le paronyme de ces noces; du moins, la plupart du temps, tu y engages la plus jeune personne des deux conjoints par l'espérance d'y trouver quelque avantage temporel; oui, c'est toi, quand pourtant ce n'est pas le démon de l'impureté

lui-même qui fait de ces bizarres confusions d'âge : *Serpens decepit me.* (Gen., III, 13.) Et de là que de mauvais ménages ! que d'infidélités scandaleuses ! 2° L'égalité des biens et de la condition , autant du moins que faire se peut ; autrement, celle des deux parties qui est beaucoup plus riche et d'une naissance plus élevée méprisera l'autre qui n'a point apporté de tels avantages au mariage ; et, pour m'expliquer par une comparaison de l'Écriture , le cèdre orgueilleux se moquera du chardon que les bêtes foulent aux pieds : *Transierunt bestiæ saltus.... et conculcaverunt carduum.* (IV Reg., XIV, 9.) Et maintenant, quelle intarissable source de chagrins pour celui des deux conjoints dont la condition de beaucoup inférieure lui attirera de semblables mépris !

Il faut, en cinquième lieu, le consentement des parents : c'est de quoi nous parlerons encore ailleurs. Qu'il nous suffise donc de remarquer ici que se marier sans le consentement de son père ou de sa mère, c'est attirer sur soi la malédiction de Dieu, à moins que les parents ne veuillent, par une injustice criante, refuser absolument de marier leurs enfants, ou les marier de manière à gêner leur salut.

Quand toutes ces conditions se rencontrent, je veux dire quand on se marie avec une conscience pure, soit qu'on ait passé sa jeunesse dans l'exacte observation de la loi de Dieu, soit qu'ayant eu le malheur de vivre dans quelque libertinage, on en ait fait une bonne et valable pénitence ; si, en second lieu, on ne se marie que dans la vue de Dieu, c'est-à-dire pour faire son salut et élever saintement dans la crainte et l'amour du Seigneur les enfants qu'il lui plaira de donner ; si l'on a l'un pour l'autre des inclinations sages et chrétiennes ; s'il y a égalité d'âge et de condition ; si enfin on ne fait rien sans le consentement de son père et de sa mère, ou d'autres parents, ou de personnes sages qui en tiennent lieu, il y a grand sujet de croire, ô mon Dieu, que vous voulez le mariage qu'on prétend faire ; il y a lieu d'espérer

que votre miséricorde y versera ses bénédictions les plus abondantes ; pourvu toutefois qu'à ces dispositions éloignées on joigne les dispositions prochaines , qui ne sont rien autre chose que l'état de grâce.

Vous savez tous, mes Frères, que pour s'approcher dignement du sacrement de mariage il faut avoir purifié sa conscience par une bonne et sincère confession. Mais ce dont je crois être obligé de vous avertir, pauvres gens de la campagne, c'est que vous devez bien vous donner de garde de succomber à une dangereuse tentation du démon, qui voudrait vous persuader qu'il faut, avant de se marier, commettre des actions déshonnêtes pour éviter des maléfices. Ah ! mes Frères, il vaudrait mieux être brûlé vifs que de tomber dans ces crimes. Quoi ! pour éviter un malheur temporel, vous voudriez tomber dans un autre malheur infiniment plus terrible, je veux dire, la malédiction de Dieu ? Or, vous l'encourriez par ces détestables péchés ; elle se communiquerait à toute votre vie et vous mènerait à la damnation éternelle. A Dieu ne plaise que vous tombiez jamais dans cet affreux désordre ! Mettez votre confiance en Dieu ; munissez-vous de la prière et des sacrements, et le démon n'aura point de pouvoir sur vous.

Surtout passez saintement les jours de vos noces ; évitez les abus qui n'y sont que trop ordinaires, et si vous y faites quelques repas honnêtes avec vos bons parents, que ce soit, non avec des dissolutions de païens qui ne connaissent pas Dieu, mais avec la décence et la modestie de chrétiens qui savent que ce sacrement est grand en Jésus-Christ et en son Église, non-seulement dans son institution et ses significations, mais encore dans les grâces qui lui sont attachées. Ces grâces, vous les recevrez, si vous en approchez saintement ; et par leur moyen, ayant vécu chrétiennement dans votre mariage, vous mériterez les récompenses de la gloire éternelle. *Amen.*

VINGT-NEUVIÈME SERMON.

DES PERSONNES MARIÉES.

Sicut Ecclesia subjecta est Christo, ita et mulieres viris suis in omnibus. Viri, diligite uxores vestras, sicut et Christus dilexit Ecclesiam.

Comme l'Église est soumise à Jésus-Christ, de même aussi les femmes doivent être soumises en tout à leurs maris. Et vous, maris, aimez vos femmes comme Jésus-Christ a aimé l'Église.

(*Eph.*, v, 25.)

Pouvait-on expliquer plus noblement les devoirs réciproques des personnes mariées, qu'en les faisant consister dans tout ce qui concourt à établir leur union sur le modèle de l'union de Jésus-Christ avec l'Église? Le grand Apôtre, parlant du mariage, dit : « Ce sacrement est grand, je dis en Jésus-Christ et en l'Église. » Donc, puisque la sainteté et la grandeur du mariage ne sont fondées que sur la fidèle représentation de cette union divine de Jésus-Christ avec son Église, il faut que les rapports de Jésus-Christ avec son Église soient la règle des rapports du mari avec la femme et réciproquement. Jésus-Christ aime son Église, l'Église est soumise à Jésus-Christ, Jésus-Christ et l'Église se gardent une inviolable fidélité : voilà le modèle de la belle union que les époux doivent imiter. L'amour du côté du mari, la soumission du côté de la femme, la fidélité de l'un et de l'autre, tels sont les trois devoirs qui nourriront entre les

personnes mariées l'union essentielle au bonheur de leur état. Avant de les expliquer, jetons-nous aux pieds de la plus parfaite de toutes les épouses, et disons à Marie avec l'Ange : *Ave, Maria.*

PREMIER POINT.

Le Saint-Esprit, animant le dernier sage des Hébreux, au sujet des gens mariés, lui fait dire ces belles paroles : « Mon esprit se plaît en trois choses qui sont approuvées devant Dieu et devant les hommes : l'union des frères, l'amour des proches, enfin un mari et une femme qui n'ont qu'un cœur et qu'une âme » : *Vir et mulier bene sibi consentientes.* (*Eccli.*, xxv, 2.) Et voici les motifs et les exemples que saint Paul fournit à l'homme et à la femme pour vivre dans ce bel accord : « Que les femmes soient soumises à leurs maris comme au Seigneur, parce que le mari est le chef de la femme comme Jésus-Christ est le chef de l'Église qui est son corps, et dont il est aussi le Sauveur. Comme donc l'Église est soumise à Jésus-Christ, de même aussi les femmes doivent être soumises en tout à leurs maris ; et vous, maris, aimez vos femmes comme Jésus-Christ a aimé son Église. » (*Eph.*, v, 22 et seqq.)

Pour suivre la comparaison de l'Apôtre, je remarque que l'amour du mari pour son épouse doit ressembler à celui de Jésus-Christ pour son Église. Or : 1° Jésus-Christ a aimé son Église : *Dilexit Ecclesiam* (*Ibid.*, 25), voilà l'amour tendre ; 2° il l'a tant aimée, qu'il s'est livré pour elle à la mort : *Et seipsum tradidit pro eâ*, voilà l'amour effectif ; 3° enfin, il n'a eu en vue que sa sanctification : *Ut illam sanctificaret* (*Ibid.*), voilà l'amour saint. Ainsi les époux doivent s'entr'aimer, leur amour doit être tendre ; ils doivent se soulager mutuellement, leur amour doit être effectif ; ils doivent se sanctifier l'un l'autre, leur amour doit être saint. Est-il nécessaire de prouver que les époux doivent s'entr'aimer ? non

sans doute. Car, ou l'homme est raisonnable, et la lumière naturelle lui dicterait cette obligation essentielle; ou il est tout à fait privé de raison, et l'instinct seul, qui n'est pas refusé aux bêtes les plus féroces, lui ferait une loi d'aimer cette moitié de lui-même. Saint Paul cependant prouve cette obligation à certains fidèles à demi raisonnables ou qui semblent n'avoir quelques lueurs de raison que pour en abuser, et voici comment il s'y prend : « Un mari, dit cet Apôtre, doit aimer sa femme comme son propre corps; celui qui aime sa propre femme s'aime soi-même; en vérité, vit-on jamais un homme haïr sa propre chair? » (*Ibid.*, 28.) Or, la femme est tellement la propre chair de l'homme, que Dieu dit en la créant : « L'homme abandonnera son père et sa mère pour s'attacher à sa femme; et de deux qu'ils étaient, ils deviendront une même chair. » (*Ibid.*, 31.) Quand Dieu forma la femme, non pas de terre, mais d'une des côtes d'Adam, ne fut-ce pas pour que l'homme la considérât toujours comme une partie de lui-même, bien plus, comme une partie toute voisine de son cœur? Que penser donc, et que dire, quand on trouve un monstre plutôt qu'un homme, un bourreau plutôt qu'un mari, qui, loin d'avoir cette tendresse qui devrait lui être si naturelle, ne se montre que dur et violent dans son ménage, qui en vient trop souvent jusqu'à injurier, maudire, menacer, frapper une pauvre femme, l'immoler comme une malheureuse victime à sa fureur? Ne savez-vous pas, cruel et inhumain que vous êtes, que Dieu vous défend d'être un lion dans votre famille? *Noli esse sicut leo in domo tua.* (*Eccli.*, iv, 35.) Et cependant, malheureux, vous êtes pire qu'un lion, puisque cet animal n'est féroce que pour les autres bêtes qu'il rencontre, et qu'il dépose sa fureur dans sa tanière, où il apporte une proie à sa lionne et à ses lionceaux, tandis qu'il semble que vous affectiez de ne vous emporter que dans votre maison. Quand vous y rentrez au sortir de ce cabaret, au retour de ce mar-

ché, de ce jeu, de cette compagnie, il faut que cette pauvre femme essuie toutes vos bizarreries et toute votre violente humeur. En vain vous m'alléguerez que votre femme est peu soigneuse, criarde, insolente, sujette à tous les défauts ; vous, n'êtes-vous point un ivrogne ? n'avez-vous point votre humeur ? êtes-vous sans défauts ? n'êtes-vous point prodigue, joueur, fainéant, débauché, fier et prompt comme la foudre ? Ne savez-vous pas que saint Pierre veut que vous supportiez les défauts de vos femmes, comme devant avoir plus de force d'esprit qu'elles, et ainsi qu'il le dit, « les traitant avec honneur et discrétion, comme le sexe le plus faible ? » *Quasi infirmiori vasculo muliebri impertientes honorem.* (I PETR., III. 7.)

Quoi ! dit saint Chrysostome, vous battriez votre femme ! Savez-vous qu'il n'est ni permis ni tolérable de battre même une servante ? Il est si honteux, si injuste d'en venir à ces excès, que les lois, en ce cas de mauvais traitements, surtout si une femme était en danger de sa vie, permettent la séparation de corps. En vérité, qui pourrait souffrir cet être brutal qui, mettant tout un quartier en alarmes, oblige les voisins à courir aux cris d'une éplorée qui demande du secours contre celui qui la tient à la gorge et l'accable de coups ? C'est toujours saint Chrysostome qui pousse cette invective.

Quand je dis qu'il faut aimer son épouse, remarquez, mes Frères, que je n'entends point parler d'une passion volage, qui n'est fondée que sur la beauté, la jeunesse, la santé, l'enjouement ou d'autres semblables motifs, mais bien d'un amour qui a pour base la grâce du sacrement, qui subsiste indépendamment de tous ces attraits flattant l'inclination naturelle et la passion ; car Notre Seigneur Jésus-Christ ayant dans la loi de grâce élevé le mariage à la dignité de sacrement, il faut que l'effet principal soit surnaturel ; or, son effet principal est l'amour mutuel, il faut donc que cet amour soit surnaturel, fondé sur des vues qui

s'élèvent au-dessus de la nature. Saint Paul le fait connaître en disant « que le mari doit aimer sa femme comme Jésus-Christ a aimé l'Église. » La raison en est que Dieu la lui a donnée, qu'elle doit l'aider à faire son salut, et qu'il lui a juré un amour inviolable entre les mains du prêtre et en présence des autels. Ce n'est donc pas à cause de sa beauté qu'il doit lui être attaché; cette beauté passe, mais son amour doit être constant; la jeunesse passe, mais l'amour doit persévérer; la santé peut se perdre, mais l'amour ne doit point passer. Si les gens mariés s'aimaient ainsi avec raison, avec sagesse, avec religion, on ne verrait pas parmi eux tant d'inconstants, qui ne s'aiment que comme on aime les fleurs, autant qu'elles sont fraîches; sont-elles flétries, on s'en dégoûte, on les foule aux pieds.

Il faut donc que l'époux aime son épouse d'un amour tendre : *Dilexit eam*; il faut de plus que cet amour soit effectif : ils doivent se soulager, s'aider, se supporter l'un l'autre : *Seipsum tradidit pro eâ*. Suivons toujours la comparaison de saint Paul. Jésus-Christ fait voir qu'il est le chef de l'Église, en ce qu'il lui communique ses grâces et sa vie; il la guérit par ses sacrements et la nourrit par sa parole et par sa chair adorable. L'homme étant le chef de la femme, il doit de même la consoler dans ses peines, la soigner dans ses maladies, l'entretenir dans sa santé; en un mot, comme le chef influe sur le corps dont il est la tête, l'homme, que l'Apôtre appelle le chef de la femme, doit être attentif à tous ses besoins : *Quoniam vir caput est mulieris*. Si, comme parle saint Jérôme, votre femme est devenue votre chair, à qui est-ce à nourrir, à entretenir votre chair, sinon à vous-même? Que dire après cela de ces âmes basses et indignes du sacré nœud qui les unit, qui ne s'embarrassent pas de savoir si une femme a du pain ou n'en a pas; qui, loin de soigner une femme dans ses maladies, ne s'informent pas même de sa santé; qui voudraient déjà l'avoir mise en terre; qui, bien

éloignés de fournir à son entretien, lui ravissent encore le peu qu'elle a, pour se livrer plus aisément à la débauche et à la fainéantise; qui vendent pièce à pièce meubles et immeubles; qui la contraignent par menaces et à force de coups à s'engager pour des dettes insensées qu'elle n'a pas faites, à vendre même son propre fonds pour les payer? N'est-ce pas là être plus coupables que ces brigands qu'on punit de la roue?

Enfin, l'amour d'un mari ne doit pas seulement être tendre et effectif, il faut encore qu'il soit saint comme celui que Jésus-Christ a eu pour l'Église, n'ayant eu d'autre dessein que celui de la sanctification : *Ut illam sanctificaret*. Saint Paul renferme en un mot tous les devoirs qu'impose cette dernière qualité. Le Dieu qui condamne les fornicateurs punit aussi les adultères : *Honorable connubium in omnibus, et thorus immaculatus*. (*Hebr.*, XIII, 4.) Cela veut dire qu'un mari ne doit pas traiter sa femme comme un païen traiterait la sienne, uniquement dans des vues charnelles, et croyant que l'adultère seul peut blesser la chasteté du mariage; cela signifie qu'il doit entrer dans les sentiments du jeune Tobie lorsqu'il disait : « Nous sommes les enfants des Saints, et nous ne devons pas nous marier comme des idolâtres qui ne connaissent pas Dieu »; cela veut dire qu'il doit se souvenir de ce que l'Ange Raphaël enseigna au saint jeune homme : « Écoutez-moi, et je vous apprendrai quels sont ceux sur lesquels le démon a du pouvoir. Quand deux personnes s'engagent dans le mariage, de manière à bannir Dieu de leur cœur et de leur esprit pour s'abandonner à leurs passions comme des animaux sans intelligence, le démon a de l'empire sur eux ». (*Tob.*, VI, 16.) Tertullien, qui était marié, et dont la profonde érudition, jointe à une grande piété, lui permettait de bien connaître les règles de son état, voulant détourner des chrétiennes d'épouser des païens, leur faisait observer, entre autres raisons, que ces païens les

porteraient certainement à plusieurs choses qui souilleraient la sainteté de leur mariage, ce qu'il n'eût pas dit s'il n'y avait pas eu de règles de pudeur à observer dans ce saint état. Saint Augustin argumentant contre Julien, ce malheureux évêque qui était tombé dans l'hérésie pélagienne et qui disait que tout était permis dans le mariage, se sert contre lui bien avantageusement de l'autorité de saint Ambroise, lorsque ce dernier assure que celui qui s'abandonne sans frein et sans pudeur à sa passion devient en quelque sorte un adultère, ce qui arrive toutes les fois qu'il ne remplit pas les devoirs du mariage selon les intentions de Dieu, ou qu'il commet certains crimes que la sainte Écriture nomme détestables. (*Gen.*, xxxviii, 10.) En un mot, on pèche en cette matière quand on y manque de sagesse et de pudeur : il peut y avoir du dérèglement dans les manières, de l'indécence dans le langage, de l'irrévérence dans les jours, ceux, par exemple, où l'on doit s'approcher de la sainte table, les jours des principales fêtes de l'année, les jours d'une plus grande pénitence.

Voyons maintenant comment la soumission de l'épouse coopère au bonheur du mariage. Rien de ce qui subsiste ne subsiste que par l'ordre, la dépendance et la subordination. Dieu seul est exempt de cette loi ; le monde entier y est soumis, et il serait bientôt détruit si les éléments qui le composent ne gardaient plus l'ordre qui leur est assigné par l'Auteur de la nature, si la terre, par exemple, voulait tenir la place de l'air, si l'eau prenait celle du feu.

Saint Paul fait remarquer cette merveilleuse subordination dans toutes les parties du corps humain, où il n'y a ni lutte ni division, mais où tous les membres conspirent à s'entraider, l'œil ne pouvant dire à la main : Je n'ai pas besoin de vous ; la tête ne pouvant dire aux pieds : Vous ne m'êtes pas nécessaires. (*I Cor.*, xii, 13.) C'est ainsi que chaque fidèle, comme membre du corps de l'Église et comme sou-

mis à Jésus-Christ son chef, entretient cette union qui en fait surtout la beauté. Or, ce que Jésus-Christ est dans l'Église par rapport à chaque fidèle, un mari, dit saint Paul, l'est dans sa famille à l'égard de sa femme : *Vir caput est mulieris sicut Christus caput est Ecclesiae.* (Eph., v, 23.) D'où ce grand Apôtre tire cette conséquence : « Que les femmes soient soumises à leurs maris comme au Seigneur, parce que le mari est le chef de la femme comme Jésus-Christ est le chef de l'Église, qui est son corps et dont il est le Sauveur. Comme donc l'Église est soumise à Jésus-Christ, ainsi les femmes doivent-elles être soumises à leurs maris. » (*Ibid.*)

La soumission, mes chères Sœurs, la dépendance, tel est votre partage, et c'est là l'unique moyen d'avoir la paix dans vos ménages et d'y entretenir l'union. Cette soumission fut imposée à toutes les femmes en punition du péché de la première, lorsque Dieu dit à Ève : « Vous serez sous la domination de votre mari, et il vous dominera ». (*Gen.*, III, 16.) Cette soumission doit être dans le cœur; elle doit paraître dans les paroles; elle doit se distinguer dans les actions.

La soumission du cœur consiste en ce qu'une femme considère son mari comme tenant la place de Jésus-Christ dans la famille. C'est ainsi, dit saint Pierre, qu'autrefois les saintes femmes qui espéraient en Dieu demeuraient soumises à leur mari (I PETR., III, 5); ainsi faisait Sara qui obéissait à Abraham, l'appelant son seigneur. Cette manière respectueuse de parler à un mari condamne bien les personnes d'une humeur querelleuse, d'un esprit de contradiction qui ne se rendrait jamais; ces femmes qui sont appelées, en quatre endroits des Proverbes, litigieuses, toujours pleines de paroles piquantes, outrageuses, injurieuses. Salomon les compare au toit d'une maison qui a reçu la pluie : les eaux ne s'en écoulent que goutte à goutte. (*Prov.*, XIX, 13.) Ainsi ces femmes dont l'esprit s'est une fois aigri et irrité ne cessent plus de se plaindre, de gémir, de condamner, d'injurier, de revenir

cent fois sur la même querelle, que le silence aurait assoupié.

Car, enfin, qui ne sait qu'une parole pleine de douceur apaise la colère d'un homme furieux ? *Responsio mollis frangit iram.* (*Prov.*, xv, 1.) Il n'est pas de naturel si farouche qui ne cède au charme d'une patience pleine de douceur, d'une obéissance respectueuse, d'une adresse toute chrétienne qui sait aller au-devant des querelles, en détourner les occasions, se charger même de la faute des autres pour en décharger la famille.

On ne saurait citer de plus beau modèle de soumission dans les paroles que celui de sainte Monique, dont parle son fils saint Augustin au chapitre ix du livre ix de ses *Confessions* : « Son mari était colère au delà de tout ce qui se » peut dire, mais elle se faisait une loi de ne lui résister ja- » mais dans la promptitude et de ne lui pas répondre le » moindre mot : quand il s'était emporté mal à propos, elle » attendait qu'il fût revenu à lui, et alors elle lui rendait » raison de sa conduite. Ainsi, quand il arrivait que beau- » coup d'autres dont les maris étaient bien moins emportés » que le sien, mais qui ne laissaient pas de porter de leurs » marques jusque sur leur visage, se plaignaient devant elle » de leur misère et qu'elles déclamaient contre leurs maris : » Prenez-vous-en plutôt à votre langue, leur disait-elle en » souriant, car il n'appartient pas à des servantes de tenir » tête à leur maître, et c'est ce qui ne vous arriverait pas si » vous aviez votre condition devant les yeux, et si, lorsqu'on » vous lut votre contrat de mariage, vous aviez compris que » c'était un contrat de servitude que vous passiez. »

Enfin la troisième sorte de soumission, que j'appelle d'action, consiste 1° à ne rien entreprendre de conséquence, comme des voyages, des marchés, des ventes, sans l'autorisation du mari ; car il y a dans les familles de ces choses qui seront toujours du ressort d'une femme, et dont il n'est pas bienséant à un homme de se mêler : *Cor nobile et altum*

res non inquirat mulierum; 2° à obéir à l'époux toutes les fois qu'il lui fait un commandement équitable; 3° à ne point refuser ce que son mari a droit de lui demander raisonnablement, tous les théologiens convenant que si par opiniâtreté, ou par caprice, ou par colère, ou par crainte même des embarras de sa condition, une femme s'obstine à ne pas accorder à son mari ce qu'elle lui doit, elle pèche mortellement. Mais il lui est bien permis de le prier honnêtement de l'en dispenser, soit à raison de ses incommodités, soit pour des motifs de bienséance ou même de piété, comme à des jours de communion et de fête. J'ai dit : *Ce que son mari a droit de lui demander raisonnablement*, car si sa passion voulait exiger d'elle ce qui peut porter atteinte à la sainteté du sacrement, non-seulement elle ne devrait pas, mais elle ne pourrait même en conscience lui obéir.

De l'amour du mari, de la soumission de la femme, passons à la fidélité de l'un et de l'autre, qui est le troisième devoir des gens mariés. Puisque par le mariage on est entré en communauté de corps et de biens, les gens mariés se doivent une égale fidélité sur ces deux articles. Déjà, pour les biens, on sait assez que ce serait détruire toute société que de permettre à ceux qui y sont entrés de n'avoir pas une inviolable fidélité l'un pour l'autre. Quand donc ils font distraction du bien de la communauté, soit pour s'abandonner à la débauche, comme il arrive quelquefois aux hommes, soit pour se donner les satisfactions du luxe, comme il arrive quelquefois aux femmes, soit pour le jeu, soit même pour quelque chose de pis, quand ils font leur bourse particulière, surtout lorsqu'ils n'ont point d'enfants, qu'ils font des prêts d'argent considérables, ou des présents qui surpassent leur état et leurs moyens, tout cela doit être regardé comme autant d'infidélités des gens mariés, pour les biens. Mais comme on traite ailleurs cette matière, arrêtons-nous un peu plus à l'infidélité de corps qui a lieu lorsqu'un mari ou une femme

s'abandonnent à d'autres; c'est ce qu'on appelle adultère devant les hommes. Saint Paul, au chapitre vii de la première épître aux Corinthiens, remarque que, comme le corps de la femme n'est point en sa puissance, mais en celle de son mari, de même le corps du mari n'est point en sa puissance, mais en celle de sa femme. Il est évident d'après ces seules paroles que l'adultère est l'un des plus grands crimes que puissent commettre des chrétiens, et cela pour cinq raisons : la première, c'est qu'il est directement opposé à la promesse solennelle, que se font réciproquement ceux qui se marient, de se garder une fidélité inviolable; la deuxième, c'est qu'il est formellement opposé à la justice, puisqu'on dispose d'une chose qui appartient à un autre : ainsi leur corps n'étant plus à eux, ils ne peuvent l'abandonner à une personne étrangère sans commettre une injustice criante; la troisième, c'est qu'il fait injure aux enfants en rendant leur naissance incertaine; la quatrième, c'est qu'il remplit les familles d'enfants illégitimes dont l'éducation ne se fera qu'aux dépens du bien d'autrui, et qui recueilleront, ce qui est bien plus criant, une succession qui ne leur appartient pas; la cinquième enfin, c'est qu'il met la division entre les époux, les rend ennemis mortels, les remplit de rage et de fureur, et quelquefois les porte aux dernières extrémités. Je pourrais ajouter qu'il cause presque toujours un furieux scandale. C'est en punition de ce crime énorme que Dieu avait ordonné dans sa loi que les adultères, tant l'homme que la femme, seraient mis à mort et lapidés. C'est pour cela que les saints Canons ont établi, par les Conciles, sept années de pénitence, et même plus, pour les adultères. La seule punition qu'il infligea à David pour ce crime est plus que suffisante pour en faire comprendre la gravité à tous. « Ne vous y trompez pas, dit le grand Apôtre, ni les fornicateurs, ni les adultères ne seront les héritiers du royaume de Dieu. » (1 Cor., vi, 9.) En un mot, c'est un

crime si opposé aux sacrés liens du mariage, que Jésus-Christ, qui l'a élevé à la dignité de sacrement, qui a dit que l'homme abandonnerait son père et sa mère pour s'attacher à sa femme, a cependant permis le divorce en ce seul cas : « Et moi, je vous dis que quiconque aura quitté sa femme, si ce n'est en cas d'adultère, la rend adultère elle-même. » (MATTH., v, 32.) Tertullien, faisant l'apologie des chrétiens de son temps, dit que, grâce au Seigneur, on ne pouvait leur reprocher ni fornication, ni adultère, et que chacun gardait une fidélité inviolable à son épouse. Mais, hélas! qui oserait dire aujourd'hui la même chose? et ne voit-on pas chaque jour mille faux chrétiens être moins religieux sur cet article que les idolâtres mêmes? Lucrece, femme de Collatin, n'était-elle pas idolâtre? et cependant ayant été violée, le poignard sur la gorge, par Sextus, fils aîné du roi de Rome, l'horreur d'un si grand malheur ne la porta-t-elle pas à se poignarder de désespoir? A-t-on à présent les mêmes sentiments?

Grand Dieu! qui, par votre sage providence, avez formé Ève de la côte d'Adam pour qu'elle devint son aide et sa compagne, l'os de ses os, la chair de sa chair, vous qui avez ordonné qu'ils fussent deux dans un seul corps, vous, Seigneur, qui avez voulu faire du mariage un sacrement, souvenez-vous de la faiblesse humaine, imprimez dans le cœur des maris un amour tendre, un amour effectif, un amour chaste et saint; rendez les épouses humbles et soumises, conservez chez les uns et les autres la fidélité qu'ils se doivent. Si le mariage est un joug, adoucissez-en la dureté, changez l'eau de leurs sueurs et de leurs larmes en un vin délicieux de consolation, comme vous fites aux noces de Cana. Faites revivre en eux la grâce de la bénédiction nuptiale, afin qu'ayant rempli tous leurs devoirs, ils passent des noces grossières de la terre aux pures noces de l'Agneau, où nous conduisent le Père, le Fils et le Saint-Esprit! Amen.

TRENTIÈME SERMON.

DE L'ÉDUCATION DES ENFANTS.

Patres, educate filios in disciplina et correptione Domini.

Pères, ayez soin de bien élever vos enfants, en les instruisant et en les corrigeant selon le Seigneur. (*Eph.*, VI, 4.)

Saint Paul, mes Frères, dévoré de zèle pour la sanctification des fidèles, a donné des règles de conduite à un grand nombre de personnes de tout sexe et de toute condition : il ne pouvait manquer d'en prescrire aux pères et mères. Aussi leur recommande-t-il instamment de veiller avec un soin assidu à la bonne éducation de leurs enfants, en les instruisant et en les corrigeant selon le Seigneur. C'est qu'il savait combien le bon ordre d'un État et la paix d'un royaume, combien le bon gouvernement et le bonheur des familles en dépendent.

Mais quand l'Apôtre n'aurait point imposé cette juste obligation aux pères et aux mères, la nature, la grâce, leurs intérêts particuliers ne suffiraient-ils pas pour les y engager ? La nature leur impose ce devoir, puisque la bonne ou la mauvaise vie des enfants, et par conséquent leur bonheur ou leur malheur éternel, dépendent presque entièrement de la bonne ou de la mauvaise éducation qu'ils ont reçue dans leur jeunesse. Ils sont à cet âge tendres comme une cire

molle qui reçoit toutes les impressions, bonnes ou mauvaises, qu'on lui veut donner, et dont on peut, dit saint Basile, faire ou la figure d'un ange ou la figure d'un démon.

La grâce les y engage, parce que les âmes de leurs enfants consacrées par le saint baptême sont sorties de Dieu même ; c'est un dépôt sacré qu'il leur a mis entre les mains ; c'est, comme dit saint Jean Chrysostome, un grand et précieux trésor qu'il leur a confié et qu'ils doivent conserver avec beaucoup de soin.

Enfin leurs intérêts spirituels, temporels et particuliers les portent à bien élever leurs enfants : 1° l'intérêt spirituel, à cause du compte terrible que Dieu leur en demandera ; 2° leur intérêt temporel et particulier, car l'expérience apprend depuis longtemps que les enfants qui font le plus de peine à leurs pères et mères, qui les méprisent, qui les contristent ou même les maltraitent et les conduisent au tombeau, sont ceux qui ont été mal élevés ; comme, au contraire, nous voyons tous les jours qu'un enfant bien élevé, craignant Dieu, fait toute la consolation d'un père et d'une mère selon le même Saint-Esprit.

Voilà, en raccourci, les principales raisons qui obligent les pères et mères de bien élever leurs enfants, comme saint Paul le leur commande. Voyons maintenant plus en détail ce qu'ils leur doivent de corrections charitables et douces, après leur avoir donné la vie. Remarquez, mes Frères, que cet amour doit paraître dans le soin de les entretenir, de les établir et de leur procurer la paix ; cette instruction doit être d'une pleine et grande étendue de piété, et soutenue du bon exemple ; cette correction doit être faite avec modération, douceur et compassion.

Pères, vous devez donc aimer vos enfants, mais chrétiennement et judicieusement ; vous devez instruire vos enfants, mais pieusement et utilement ; vous devez enfin corriger vos enfants, mais doucement et charitablement. C'est ce que

saint Paul vous enseigne dans les paroles de mon texte, et ce que j'ai dessein de vous faire voir dans les trois parties de ce discours, après que nous nous serons adressés à la plus digne de toutes les mères : *Ave, Maria*.

PREMIER POINT.

Je dis d'abord, Chrétiens, que les pères et mères doivent aimer leurs enfants. A la vérité, nous ne voyons point que Dieu le leur ait formellement commandé : certes, ils ne les aiment que trop, et la nature leur tient lieu de commandement très-puissant. Saint Chrysostome appelle cet amour « le feu le plus ardent qui puisse brûler le cœur des pères, un tyran qui les presse doucement et puissamment ».

Ce fut cet amour qui causa tant de douleur à Jacob sur le faux rapport qu'on lui avait fait que son fils Joseph, le bien-aimé de son cœur, n'était plus du nombre des vivants. Ce fut cet amour qui donna tant d'alarmes à la mère du jeune Tobie, pendant la trop longue absence de ce cher fils. Tel fut aussi le prodigieux amour de David pour son dénaturé fils Absalon, dans le temps même où ce malheureux méritait le plus son indignation par ses désobéissances et sa rébellion.

Nous remarquons cet amour dans les animaux même les plus timides, qui ne craignent ni le fer, ni le feu, ni la mort, pour défendre leurs petits contre l'avidité de leurs ennemis. Si les oiseaux, par une prévoyance naturelle, font leur nid avec tant d'adresse, s'ils l'entrelacent de pailles, de feuilles et de petites branches, c'est afin que leurs petits ne souffrent aucune incommodité; et si, ne pouvant les nourrir de leur substance, ils passent des journées entières à apporter dans leur bec ce qui est nécessaire pour leur conservation, n'est-ce pas l'amour qui produit tout cela?

Pères et mères, quel doit être le vôtre pour vos enfants! mais quel soin, quelle vigilance, quelle prudence doit pro-

duire cet amour dans vos cœurs, puisque c'est aux dépens même de votre repos et de vos plaisirs que vous devez travailler à l'éducation et à l'établissement de vos enfants ! Ce n'est pas assez, mères chrétiennes, d'avoir souffert pour leur donner le jour tant d'afflictions et de peines de corps, comme nausées, insomnies, appétit déréglé et bizarre, dégoûts et vapeurs, défaillances de cœur et de membres ; ce n'est pas assez d'avoir éprouvé ces convulsions et ces vertiges, ces épuisements de force et ces maux aigus qui sont les douleurs de l'enfantement ; ce n'est pas encore assez des soins continuels que vous prenez d'eux dès qu'ils sont nés, comme de les apaiser, de les porter, de les habiller, de les endormir ; non, votre amour pour eux doit paraître surtout et spécialement dans l'éducation que vous avez à leur donner pour le ciel, en les conservant, les nourrissant, les entretenant, les établissant et leur procurant la paix pendant votre vie et après votre mort.

Premièrement, pèchent contre ce devoir ces pères joueurs, débauchés, ivrognes, qui, en un jour de fête ou de dimanche, dépensent ce qu'ils auront gagné pendant la semaine, pendant que toute une pauvre famille gémit et manque de pain, « semblables en cela, dit saint Ambroise, aux corbeaux qui abandonnent leurs petits et les méconnaissent pour chercher leur proie et se rassasier », plus cruels encore que les bêtes les plus sauvages. C'est Dieu même qui s'en plaint par son prophète Jérémie : « Il n'est point de bête farouche qui n'ait soin de nourrir ses petits ; les dragons mêmes et les chiens sauvages le font ; et il y a plusieurs personnes parmi mon peuple qui sont sauvages et cruelles comme des autruches ». L'autruche, disent les naturalistes, est un animal fort goulu : jetez-lui des deniers, de l'étain, de l'argent, de l'or, elle avale et digère tout ; au reste, elle est très-cruelle envers ses petits : car, comme dit le saint homme Job, elle se contente de pondre des œufs, et, les ayant pondus, elle

n'a point le soin de les couvrir, elle les laisse sur la terre, sans s'embarasser si les passants les fouleront aux pieds ou si quelque bête les écrasera ; et s'il arrive que quelqu'un de ses petits, réchauffé par les ardeurs du soleil, vient à éclore et demande à sa mère un peu de nourriture, celle-ci est sourde à sa voix plaintive, elle l'abandonne, comme si elle n'était point sa mère : *Duratur ad filios suos, quasi non sint sui.* (JOB., XXXIX, 16.)

Ce père de famille en fait autant : il est avide, insatiable comme cet oiseau ; il consume en quelque sorte le fer, l'é-tain, le linge, qu'il vend pour fournir à ses débauches ; l'argent et l'or, s'il y en a, pour aller au cabaret ; il se contente de peupler le monde, d'avoir des enfants, mais il n'a pas le soin de les nourrir, de les élever. Pendant qu'il fait bonne chère hors de sa maison, ces pauvres innocents pleurent, gémissent comme les petits de l'autruche ; mais c'est en vain, il est impitoyable et sourd à leurs cris, il leur donnera plutôt des coups que du pain. O ciel ! quelle cruauté !

Secondement, pèchent contre ce devoir les mères qui, avant même d'avoir donné le jour à leur enfant, font bien connaître qu'elles y sont peu sensibles, ne songeant point assez à se conserver, et embrassant des travaux trop rudes qui les mettent en danger de se blesser ; celles aussi qui prennent des breuvages et se font traiter dans un but d'avortement ; à la vérité, cela n'arrive guère qu'aux femmes et filles perdues, qui craignent que leur état ne rende public leur libertinage.

Je ne saurais m'empêcher de condamner en ce lieu certaines mères qui, ayant une horreur naturelle des suites qu'entraînent les devoirs de leur état, font tout ce qu'elles peuvent pour ne point s'y exposer, en renversant à cette fin l'ordre établi de Dieu dans le mariage pour continuer la grande famille humaine, et élever si chrétiennement leurs enfants qu'ils soient un jour dignes d'être immortels dans

le ciel. Se comporter de la sorte, c'est, au sentiment de Tertullien, tomber dans autant d'homicides anticipés : *Festinati homicidii est prohibere nasci*. Mais ce qui est terrible, c'est que celles qui commettent ces crimes n'osent presque jamais s'en confesser, vaincues, comme dit le Saint-Esprit, par une malheureuse honte, qui produit le péché et la condamnation éternelle, quelque soin même que prenne un confesseur zélé de les interroger adroitement et prudemment sur cette matière, afin de leur faire vomir ce maudit poison, et de leur procurer la justification devant Dieu.

Disons aussi qu'elles n'aiment pas assez leurs enfants, ces mères qui, après les avoir mis au monde, les donnent sans cause légitime à nourrir à d'autres personnes, quoiqu'elles aient reçu de Dieu même la nourriture convenable pour cette fin. Je sais bien qu'une mauvaise coutume s'est introduite depuis longtemps, plus encore dans les villes que dans les campagnes, de mettre ses enfants en nourrice quand on veut se distinguer un peu ; mais je sais bien aussi qu'autrefois cela n'était pas permis. Nous lisons dans l'Ancien Testament que les personnes de la plus haute considération ne manquaient point à ce devoir marqué par la nature. Sara, femme d'Abraham, nourrissait son enfant ; Anne, mère de Samuel, en faisait de même ; et cependant elles étaient d'une bien haute noblesse. C'est ainsi que les mères chrétiennes en devraient user ; car il arrive souvent que, comme l'on donne des enfants à des nourrices qui ne sont pas trop sages, les enfants s'en ressentent, en suçait avec le lait les vices et les imperfections de leurs nourrices.

Que dirons-nous de ces mères assez indifférentes pour laisser leurs enfants longtemps seuls, ne se souciant pas de savoir s'ils s'incommodent, s'ils contractent quelque infirmité, et si même ils ne se donnent pas quelquefois la mort, soit à force de crier, de se débattre, ou de se tourmenter dans leur berceau, soit en tombant dans le feu et dans l'eau ?

Enfin je ne m'adresserai plus qu'à de certaines mères qui mettent avec elles, et dans le même lit, leurs enfants à la mamelle, s'exposant ainsi au danger de les étouffer; et si on les reprend de cette faute, elles disent que c'est l'amour qu'elles ont pour eux qui les porte à les coucher ainsi auprès d'elles. Dites plutôt, indignes mères, que vous ne les aimez pas beaucoup, puisque ordinairement l'on conserve précieusement ce que l'on aime; or par là, vous vous mettez en danger de les faire mourir, comme cela n'arrive que trop souvent. Quand ce malheur survient, il y a quelques diocèses où elles encourent l'excommunication en punition de leur désobéissance à l'Église, qui le leur avait défendu sous les peines les plus rigoureuses; on en a fait pour cela un cas réservé.

Tout ce que je vous ai dit jusqu'ici de ces pères débauchés, et de ces mères insensibles ou indifférentes pour leurs enfants, provient d'un défaut d'amour et de vigilance qui les rend bien coupables devant Dieu. Il est d'autres parents que je n'excuse pas de péché, lesquels tombent dans un excès d'amour trop tendre pour eux, semblables, pour ainsi dire, à ces singes étourdis qui étouffent leurs petits en les embrassant et les serrant trop fort. Je veux parler de ces pères et de ces mères — mais plus ordinairement de celles-ci — qui font plus de tort à leurs enfants par leurs caresses indiscrettes, que si, en réglant mieux leur amour, ils prenaient de sages et justes précautions pour les conserver, les bien élever et les établir convenablement.

Sont de ce nombre les pères et mères qui, par une préférence de tendresse, sacrifient des enfants qu'ils négligent et qu'ils rebutent à l'amour aveugle qu'ils portent aux autres; saint Ambroise dit que « ces démonstrations extérieures nuisent souvent plus qu'elles ne sont profitables à ceux qui en sont les objets, principalement si les uns se

voient abandonnés et maltraités pendant qu'on flatte, qu'on caresse, qu'on excuse même et qu'on souffre les défauts des autres. »

Est-ce donc, me dira-t-on, qu'il faut ôter aux parents la liberté de suivre un certain penchant qui les porte à préférer un enfant à un autre, soit parce qu'il a le don de se rendre plus agréable, soit parce qu'on en reçoit plus de services, soit parce qu'on sent en lui je ne sais quoi de plus engageant et de plus tendre? Non, répond saint Ambroise; Rébecca aimait mieux Jacob qu'Ésaü, et Jacob lui-même avait plus de tendresse pour Joseph et pour Benjamin que pour ses autres enfants. Suivez en cela votre inclination, pères et mères, mais faites en sorte qu'elle soit modérée, et ne passe jamais les bornes de la justice. Craignez que ces démonstrations d'amitié n'irritent ceux à qui vous les refusez, et que votre indiscret attachement ne soit une source éternelle de divisions, de procès, d'inimitiés dans vos familles; craignez d'avantager secrètement ou publiquement les uns, au préjudice et à la ruine des autres. Si vous le faites, vos Jacobs se trouveront être des Ésaüs persécuteurs qui, n'osant se venger pendant votre vie, attendront à votre mort pour mettre tout en désordre, en confusion et en combustion; si vous le faites, vos Josephs deviendront les tristes victimes de l'indignation de leurs frères, qui formeront le barbare dessein de les perdre. Vous savez ce que firent les frères de Joseph; voyant que leur père l'aimait plus qu'eux et qu'il l'habillait plus proprement, « ils le haïssaient et ne lui pouvaient parler avec douceur, » dit l'Écriture sainte (*Gen.*, xxxvii, 4); c'est pourquoi ils résolurent de s'en défaire.

Pères et mères, évitez un autre défaut, ou plutôt un autre excès dans votre amour pour vos enfants, amour qui l'emporte souvent sur celui que vous devez avoir pour Dieu. Lorsque la mort vous les enlève, gardez-vous de murmurer

contre la divine providence, et de vous laisser aller à une trop grande tristesse, vous souvenant qu'ils sont plutôt les enfants de Dieu que les vôtres, et que Notre-Seigneur a dit que « celui qui aime son fils ou sa fille plus que lui n'est pas digne de lui. » (ΜΑΤΤΗ., x, 37.) Souvenez-vous du bon et saint patriarche Abraham qui se mit en devoir de lui sacrifier son fils Isaac, le bien-aimé de son cœur, et aussitôt que le commandement lui en fut fait, sans avoir égard aux tendres sentiments de son âme pour ce cher enfant. (Gen., xxii.)

Je ne puis m'empêcher, Chrétiens, de dire ici un mot de ces pères et mères qui, par un amour désordonné pour un enfant, une ambition démesurée et une avarice sacrilège, s'épuisent et ruinent les autres enfants, afin de pousser celui-ci dans les études et d'en faire un prêtre, sans autre vocation que celle de l'intérêt de la chair et du sang, je veux dire celle de l'espérance de le voir posséder un jour le bénéfice de son oncle ou de son cousin, source funeste de la damnation des uns et des autres. J'en ai vu de mes propres yeux de terribles exemples, qui me font encore frémir d'horreur quand j'y pense. Qu'arrive-t-il ordinairement? Le voici : par une punition de Dieu, qui ne voulait point ce jeune homme pour son ministre, mais qui le destinait à être un bon laboureur comme son père, il deviendra un prêtre scandaleux dans l'Église, fier, superbe, orgueilleux, suffisant, méprisant ses parents, honteux de la bassesse de sa naissance, insupportable à tout le monde; emporté, avaricieux, processif, réclamant continuellement ses droits, sans miséricorde, impitoyable envers les pauvres, fainéant, libertin, ivrogne; coureur, ennemi de l'étude et de la prière, aussi bien que de toutes les autres fonctions de son ministère, qu'il n'exercera qu'à contre-cœur et de très-mauvaise grâce, traitant les choses les plus sacrées de la manière du monde la plus profane, en un mot, menant une telle vie,

qu'il ne peut porter à l'autel qu'un cœur impur et une âme sacrilège, disons mieux, les restes infâmes des créatures qui en sont les vraies idoles et toute la divinité. Et comme il arrive quelquefois qu'un scandale si public donne matière à lui faire son procès, non-seulement il y perd son bénéfice, mais, par un coup terrible de la justice de Dieu, il s'y trouve dans un cas si extraordinaire qu'on le fait passer de l'officialité au bras séculier, et qu'enfin on le condamne à être dégradé de son sacerdoce qu'il a toujours déshonoré, puis à mourir à un gibet par la main du bourreau; ainsi sont vengés les outrages qu'il a faits à Dieu, et les scandales qu'il a donnés au public. Et ne croyez pas, pères et mères, que cette peinture soit un tableau d'imagination; j'avoue que cette fin malheureuse est rare, mais ces sortes de vocations forcées ont quelquefois été bien fatales; et quel exemple n'avons-nous pas eu, il y a trente ans à peine, des malheurs qu'elles peuvent causer?

Aimez donc vos enfants, pères et mères, d'un amour plus judicieux et plus chrétien, c'est-à-dire plus pour le salut de leur âme que pour la conservation de leur corps; que cet amour vous porte à leur procurer plutôt les richesses de la gloire éternelle que les biens de la fortune; aimez-les par rapport à Dieu, et non pas seulement par rapport à vous-mêmes; aimez-les également et sans préférence dans les témoignages de vos tendresses et dans la distribution que vous ferez de vos dons.

Mais afin que votre amour leur soit profitable, appliquez-vous à les bien instruire de tous les devoirs de la religion, en rendant vos leçons pieuses et exemplaires: c'est là ce qui fait votre seconde obligation à l'égard de vos enfants, et ce dont je dois former la matière de ma seconde partie.

SECOND POINT.

De toutes les obligations imposées aux pères et aux mères

dans l'Ancien Testament, je n'en vois point de plus formelle, ni qui soit plus souvent rappelée que celle d'inspirer la piété à leurs enfants et de leur parler de Dieu. Il dit à Moïse (*Deut.*, vi) : « Souviens-toi de répéter à tes enfants et à tes descendants combien de fois j'ai humilié les Égyptiens, combien de miracles j'ai faits pour vous tirer de leurs mains, afin que vous sachiez que je suis votre Seigneur. Quand vous serez entrés dans la terre que j'ai promis de vous donner, vous observerez toutes les cérémonies que je vous ai marquées. Quand vos enfants vous demanderont quelle est votre religion et pourquoi vous m'offrez vos premiers-nés, vous leur répondrez : Nous étions esclaves en Égypte, et Dieu, pour nous tirer de la servitude de Pharaon, a fait mourir tous les aînés des Égyptiens : c'est en reconnaissance de cette liberté reçue, et de ce que l'ange exterminateur a épargné les nôtres, que nous les lui consacrons. De là vient que, quand les Juifs s'entretenaient eux-mêmes des faveurs singulières qu'ils avaient reçues de la bonté de Dieu, ils ne manquaient jamais d'ajouter qu'ils les avaient apprises d'une tradition ancienne, et que c'étaient leurs pères qui les leur avaient racontées » : *Narraverunt patres nostri, atque dixerunt : De Ægypto eduxit nos Dominus.* (*Judic.*, vi, 13.)

Les mêmes choses sont répétées dans le Lévitique, dans les Nombres et dans plusieurs autres livres de l'Écriture, pour vous faire connaître, pères et mères, que le premier et le plus grand de tous vos soins doit être d'instruire pieusement et utilement vos enfants.

Mais, me dira-t-on, quelles sont les leçons qu'ils sont obligés de leur faire. Je réponds avec l'angélique saint Thomas que deux sciences sont indispensables à celui qui veut faire son salut : la première est celle des choses qu'il faut croire, c'est-à-dire des mystères de notre religion renfermés dans le Symbole des Apôtres, autrement dit le *Credo* ; la deuxième est la connaissance des choses qu'il faut espé-

rer et désirer, renfermées dans les saints commandements de Dieu. Voilà aussi, pères et mères, les choses dont il faut instruire vos chers enfants.

Accoutumez-les d'abord, et dès leurs plus tendres années, à bien former le signe de la croix, dit saint Chrysostome, afin que ce signe sacré les protège, qu'il leur donne de bonne heure les bénédictions célestes. Apprenez-leur ensuite ce que c'est que Dieu, le mystère de la très-sainte Trinité, de l'Incarnation, celui de la Rédemption et la doctrine des sacrements, spécialement de celui de l'adorable Eucharistie, autrement dit la sainte communion. Enseignez-leur à bien prier Dieu, afin de se rendre dignes de ses promesses à venir; ne souffrant point qu'ils disent leurs prières par routine en ne prononçant qu'une partie des syllabes et des mots, mais avec dévotion, mais entièrement, posément et avec jugement. Instruisez-les bien touchant les commandements du Seigneur, afin qu'ils les observent fidèlement tous les jours de leur vie. Dites-leur souvent avec Tobie s'adressant à son fils : « Ayez Dieu dans l'esprit tous les jours de votre vie, et gardez-vous de consentir jamais à aucun péché et de violer les préceptes du Seigneur notre Dieu; prenez garde de ne faire jamais à un autre ce que vous seriez fâché qu'on vous fit. » (TOB., VI, 6 et 16.) Parlez-leur enfin très-souvent, pères et mères, de la mort, du jugement, de l'enfer, du purgatoire, du paradis et des devoirs d'un bon chrétien. Accoutumez-les, dit saint Chrysostome, à consacrer de bonne heure leur langue à Dieu. Jetez dans leur cœur encore docile les semences de la piété, afin que, germant peu à peu, elles produisent des fruits en abondance, vous souvenant, continue ce saint, que vos bouches et vos lèvres doivent être comme des livres où vos enfants trouvent toujours de bonnes leçons. Rien ne saurait leur être plus avantageux, surtout quand on s'y prend de bonne heure, comme l'ordonne le Saint-Esprit en ces termes : « Avez-vous des

enfants, dit-il, instruisez-les dès leur plus tendre jeunesse : *Erudî illos et curva illos à pueritiâ illorum*; car lorsqu'ils seront avancés en âge, il ne sera plus temps; ils sont à présent comme des arbrisseaux : donnez-leur quel pli il vous plaira, ou du vice ou de la vertu, ils s'y prêteront; mais quand ils seront devenus comme de grands arbres, vous les romprez plutôt que de les fléchir. » (*Eccli.*, VII, 25.)

Comptez, mes chers Frères et mes chères Sœurs, que les saintes impressions de piété que vous aurez données à vos enfants dès leur bas âge leur resteront.

Nous trouvons un bel exemple de ceci en la personne de saint Augustin, qui avoue, dans ses *Confessions*, que, quoi qu'il se fût abandonné aux désordres de ses passions et aux erreurs des Manichéens, sa mère lui avait fait si souvent prononcer le nom de Jésus, que tout ce qu'il lisait dans les livres lui déplaisait, à moins qu'il n'y trouvât ce nom.

Si la chaste Susanne résista avec tant de courage aux poursuites et aux menaces des vieillards impudiques qui la sollicitaient au mal, n'est-ce pas, dit l'Écriture, parce que ses parents l'avaient instruite de bonne heure dans la crainte, dans l'amour de Dieu et dans la fidèle observance de ses divines lois? (*DAN.*, XIII, 3.) C'est aussi ce que Dieu leur avait commandé dans le Deutéronome, comme il le fait encore aujourd'hui à tous les parents en faveur de leurs enfants : « Pères et mères, instruisez vos enfants, et mettez-les en état de méditer mes préceptes. » (*Deut.*, XI, 19.)

Si l'on dit du grand saint Louis, roi de France, qu'il ne commit jamais en toute sa vie une faute mortelle, ne sait-on pas que c'était un fruit de la pieuse éducation de la reine Blanche, sa mère, qui lui disait souvent en le tenant entre ses bras : Mon fils, je vous aime plus que moi-même, mais j'aimerais mieux vous voir mort que de vous savoir en état de péché mortel? Aussi espérons-nous que cette digne mère de saint Louis a été récompensée de ses soins par la cou-

ronne de l'immortalité qu'elle portera éternellement avec lui dans le ciel, bien plus encore que par la gloire de son gouvernement de régente.

La sainte reine imitait dans sa conduite la mère des Machabées, qui tenait autrefois le même discours à ses fils, les regardant plutôt comme les enfants de Dieu que comme les siens propres. C'est ainsi, pères et mères, que vous devriez envisager et instruire vos enfants.

Et si vous voulez que vos instructions leur soient profitables, il faut y joindre le bon exemple; car les enfants se portent bien plus volontiers à pratiquer ce qu'ils voient faire à leurs parents qu'à ce qu'ils leur entendent seulement dire, rien n'étant plus naturel pour eux que d'imiter les mœurs de leurs pères. C'est là-dessus que Notre-Seigneur appuyait le reproche qu'il faisait aux Juifs, quand il leur disait qu'ils n'étaient point enfants d'Abraham, parce qu'ils ne faisaient pas les actions de celui qu'ils appelaient leur père, qu'au contraire ils étaient des enfants du démon, parce qu'ils aimaient comme lui le meurtre et le mensonge. (JOAN., VIII., 39 et seqq.)

Nous lisons que sainte Monique ne se contentait pas de donner de salutaires instructions à saint Augustin, son fils, ni même de les arroser de ses larmes, mais qu'elle les autorisait encore par ses bons exemples : *Verba sua rigabat lacrymis, nutriebat exemplis*, convaincue qu'elle était qu'on persuade bien mieux l'amour de la vertu et la fuite du péché par les œuvres que par les discours. C'est ce à quoi, mes chers Auditeurs, vous devez particulièrement travailler; car tels sont les pères bons ou mauvais, tels sont ordinairement les enfants : *Sicut patres vestri, ita et vos* (Act., VII, 51), paroles que saint Étienne adressa autrefois aux Juifs. Et Notre-Seigneur ne leur disait-il pas : « Remplissez la mesure de vos pères ? » (MATTH., XXIII., 32.)

Ainsi donc, pères et mères, si vous voulez que vos en-

faits soient doux, ne soyez pas colères; si vous désirez qu'ils soient pacifiques, ne soyez pas impatients; si vous souhaitez qu'ils soient chastes et purs dans leur corps aussi bien que dans leur âme, ne le soyez ni dans vos paroles ni dans vos actions; si vous voulez qu'ils soient charitables, faites qu'ils ne remarquent rien en vous qui resente la médisance, la calomnie, la vengeance; si vous prenez grand soin de leur inspirer de l'amour pour la justice, ne tombez pas vous-mêmes dans l'injustice et ne retenez point le bien d'autrui; si vous leur recommandez d'épouser toujours les intérêts de la vérité, ne vous laissez pas aller au mensonge. En un mot, ne dites rien, ne faites rien en présence de vos enfants qu'ils ne puissent dire et faire sans blesser leur conscience. C'est l'avis que donnait autrefois saint Jérôme à Læta sur l'éducation de sa fille : *Nihil in te et patre suo videat, quod si fecerit, peccat*. Craignez toujours que, si vos mauvais exemples leur sont une occasion de chute, leurs fautes ne vous soient imputées devant Dieu, et qu'en les éloignant du ciel au lieu de les y conduire, vous ne soyez l'ignominie de la maison du Seigneur, selon les termes d'Isaïe (Isa., xxii, 18), en vous jetant vous-mêmes dans un abîme de malheurs, de confusion et de trouble.

Vous seriez alors dans vos familles des Adams et des Èves dont les pernicious exemples deviendraient comme autant de péchés originels et héréditaires, capables de corrompre la postérité la plus reculée; vous y feriez ce que Balaam conseilla de faire à Balac (*Num.*, xxxi, 16). Prenez, dit-il, quelques jeunes filles; faites qu'elles se promènent devant le camp des Israélites et qu'elles leur présentent par civilité des viandes qui auront été immolées aux idoles; vous les porterez bientôt à la fornication et à l'idolâtrie.

Vous feriez ce qu'ont fait Roboam, Jézabel, Achab et Athalie; vous laisseriez après vous des enfants qui vous déshonoreraient vous et l'État, qui s'engageraient dans de

honteuses débauches, qui périraient peut-être malheureusement, des enfants qui feraient l'opprobre de votre famille et vous attireraient d'éternelles malédictions.

Au lieu que, si vous prenez soin de leur donner une éducation bien chrétienne, vous rendrez par ce moyen la vertu commune et héréditaire dans votre famille, comme dit saint Chrysostome; et comme vous aurez bien élevé vos enfants, ils élèveront de même ceux que le Seigneur leur donnera. Par là, il se formera dans vos descendants comme une chaîne de bonne éducation et de bonnes mœurs, dont vous aurez fait les premiers anneaux; le bien aura commencé par vous, et le reste sera un heureux fruit de vos pieuses instructions et de vos bons exemples.

Mais supposez, mes chers Auditeurs, qu'en instruisant comme il faut vos enfants, vous les édifiez en même temps, et que pourtant vos bons exemples joints à vos salutaires instructions ne leur profitent point; pour lors, il faut employer les corrections et châtier vos enfants pour détruire leurs imperfections, leurs vices, vous souvenant que cette correction, qui est votre troisième devoir, doit être faite avec modération, douceur et compassion, comme je vais vous l'enseigner en peu de mots dans ma troisième partie.

TROISIÈME POINT.

Comme les pères et mères n'ignorent pas l'obligation indispensable dans laquelle ils sont de châtier, en cas de faute, leurs enfants, s'ils veulent leur donner une bonne éducation, et que d'ailleurs ils s'acquittent presque tous de ce devoir, il n'est pas tant nécessaire de les y porter par de forts raisonnements, que de leur enseigner la manière de bien faire cette correction.

Voici la grande règle que saint Paul veut que l'on observe pour ne la pas rendre infructueuse; elle est exprimée dans les paroles de mon texte : « Et vous, pères, dit-il, n'irritez

point vos enfants, mais ayez soin de les bien élever, en les instruisant et les corrigeant selon le Seigneur. » Cet apôtre donne ici deux leçons aux parents : la première leur apprend ce qu'il faut éviter dans la correction, et la deuxième leur enseigne comment ils la doivent exercer.

Il dit d'abord : « Pères, n'irritez point vos enfants. » Ces paroles, Chrétiens, condamnent la conduite de ces pères et mères qui sont toujours en colère contre leurs enfants, souvent même sans sujet ; qui, dans la correction qu'ils leur font, les irritent, et par leurs mauvais traitements, les rendent si endurcis au mal, qu'ils deviennent quelquefois tout à fait incorrigibles. Cette manière de corriger les enfants ne peut produire que de très-mauvais effets.

Quand donc, pères et mères, vous les châtiez, que ce ne soit pas dans le feu de l'emportement, mais avec une sage modération ; non avec cruauté, mais avec charité ; non dans la passion, mais dans un esprit de compassion pour leurs fautes, vous souvenant que si le Sage, dans les Proverbes, veut que l'on corrige les jeunes gens pour éloigner d'eux la folie qui leur est comme naturelle, il demande aussi que l'on ait beaucoup d'égard à leur âge : leur raison encore faible ne les peut aussi aisément gouverner que s'ils avaient déjà de l'expérience : *Stultitia colligata est in corde pueri, et virga disciplinæ fugabit eam.* (Prov., xxii, 15.) Vous comportant donc de la sorte, vous rendrez la correction profitable à vos enfants, parce que vous les châtierez selon le Seigneur : *In disciplina et correptione Domini* (Ephes., vi, 4), c'est-à-dire comme le Seigneur le commande, comme il nous en a donné lui-même l'exemple et qu'il nous le donne tous les jours, en nous corrigeant avec charité et douceur. Vos enfants reconnaîtront eux-mêmes, dans la suite, que vos châtiments doucement exercés sur leurs personnes ne procédaient que de votre affection pour eux et du désir de les rendre sages et vertueux, en retirant leur âme de l'enfer,

comme parle le Saint-Esprit : *Tu virga percuties eum, et animam ejus de inferno liberabis* (Prov., xxiii, 14), et dans le verset précédent : « N'épargnez point la correction à l'enfant, car si vous le frappez avec la verge, il ne mourra point. »

J'entends quelques pères et quelques mères qui me disent : Monsieur, je ne puis m'y résoudre, je n'ai pas le courage de porter la main sur mes enfants lorsqu'ils font des fautes ; je sais bien que c'est faiblesse à moi, mais j'ai de la peine à gagner cela sur mon cœur un peu trop tendre pour eux.

Je réponds à cela en quelques mots, mes chers Auditeurs.

D'abord, on n'est pas toujours obligé de frapper ses enfants pour leur faire sentir leurs fautes ; car il y a différentes sortes de punitions qui les humilient quelquefois plus que la verge et le bâton : par exemple, celle de les priver de manger à table avec la famille et de leur donner du pain sec et de l'eau, pendant que les frères et sœurs prennent part aux mets communs ; celle de leur retrancher quelque repas dans le jour ; celle de leur faire porter leurs plus méchants habits et de les couvrir de haillons les dimanches et fêtes ; celle de les retenir à la maison, après les avoir fait assister au service divin en cet état, pendant que les autres iront se promener et se divertir innocemment. Ce sont là de petits châtimens, je l'avoue, mais les jeunes gens y sont bien sensibles, et vous pourrez les exercer sur eux très-avantageusement quand ils les auront mérités : ceux-ci suppléeront aux coups de la main.

Secondement, j'ajoute que n'avoir pas le courage de châtier ses enfants, par une tendresse trop molle, ce n'est pas les aimer, mais les haïr ; le Saint-Esprit le dit en ces termes : « Celui-là haït son fils qui lui épargne la verge ; au contraire, c'est une grande preuve qu'on les aime quand on les corrige efficacement dans le besoin » : *Qui autem diligit filium, instanter erudit.* (Prov., xiii, 24.) Le Seigneur, dit saint Paul,

en use de la sorte en châtiant celui qu'il aime, en frappant de verges tous ceux qu'il reçoit au nombre de ses enfants : *Quem enim diligit Dominus, castigat; flagellat autem omnem filium, quem recipit.* (Hebr., XII, 6.) Dites-moi, si votre enfant avait une fièvre ardente, ne le feriez-vous pas saigner, encore qu'il ne le voulût pas? Certes, vous n'auriez dans cette rencontre pas tant d'égard à ses larmes qu'à votre amour, qui vous ferait appréhender de le perdre. Mais voilà que la fièvre de ses passions le brûle et le consume, et vous ne vous mettez point en état d'en arrêter la violence et le cours par une charitable correction.

Sachez, pères et mères qui vous exposez ainsi à offenser Dieu plutôt que de corriger vos enfants, séduits que vous êtes par un amour mal réglé, sachez que votre disposition est d'elle-même criminelle et abominable. Moïse différa quelque temps d'accomplir l'ordre que le Seigneur lui avait donné de circoncire son fils; il craignait sans doute qu'étant encore jeune et fatigué d'un long chemin, cet enfant ne mourût sous une si douloureuse opération. Mais Dieu lui apparut, ou plutôt, comme dit saint Isidore, il lui envoya un Ange qui, tenant une épée, le menaçait de le tuer, et l'eût fait effectivement, si Séphora n'eût à l'heure même pris une pierre très-aiguë avec laquelle elle le circoncit. (*Exod.*, IV, 24.) Vous appréhendez, pères et mères, de désobliger votre enfant, de l'attrister, de le mettre de mauvaise humeur et de lui faire souffrir quelque mal de corps pour faire du bien à son âme, et vous n'appréhendez pas d'encourir la disgrâce de Dieu et de vous exposer à être réprouvé! Vous appréhendez de retrancher, par une salutaire correction, les passions vivantes et déréglées de cet enfant, et vous n'appréhendez pas de rendre un rigoureux compte de votre infidélité au souverain Juge de tous les hommes! Allez, malheureux, de quelque bonne action que vous vous flattiez d'ailleurs, tirez-vous, comme Moïse, le peuple de Dieu de la servitude,

exercassiez-vous toutes les bonnes œuvres de miséricorde soit spirituelle, soit temporelle, si vous n'accomplissez pas celle-ci, qui est spécialement de votre état, vous en rendrez un jour un très-rigoureux compte au Dieu des vivants et des morts. Prenez donc, comme Séphora, le couteau de la circoncision, coupez dans les chairs de cet enfant, retranchez ses mauvaises habitudes, séparez-le des compagnies qui le perdent : voilà votre devoir.

Troisièmement, si vous y manquez, vous vous exposez à subir les mêmes châtiments que Dieu exerça autrefois sur le grand prêtre Héli, pour n'avoir pas corrigé secrètement ses enfants qui se plongeaient en toutes sortes d'impuretés, en vivant dans la bonne chère. Saint Chrysostome fait là-dessus une belle remarque : On ne reproche pas, dit-il, à Héli d'être tombé dans quelque grand péché, on ne dit pas de lui qu'il ait approuvé l'intempérance et les friponneries de ses enfants ; au contraire, l'Écriture marque qu'il les leur reprochait souvent, qu'il leur représentait les scandales qu'ils donnaient au peuple et cherchait à leur faire comprendre qu'en offensant le Seigneur comme ils l'offensaient, il n'y avait presque plus de pardon pour eux. (*1 Reg.*, 11, 23 et seqq.) Cependant cet homme si innocent, si vigilant, si attaché au service de Dieu en tant d'autres choses, non-seulement est menacé de mort, mais il a la douleur d'apprendre que ce péché de sa maison ne sera jamais expié par quelque victime, quelque présent que ce puisse être ; enfin, qu'il mourra misérablement, lui et ses enfants. Pourquoi cela ? Parce que toutes ses bonnes œuvres ont été effacées et anéanties par le peu de fidélité et de zèle qu'il a eus à reprendre ses fils ; ce n'était pas assez de les avertir doucement, ce n'était pas assez de leur représenter leurs péchés, il fallait qu'il ajoutât la menace à ses remontrances, qu'il les chassât de sa maison, qu'il les frappât, qu'il les maltraitât. Et parce qu'il n'avait rien fait de toutes ces choses, il tomba de sa chaire pontifi-

cale, se cassa misérablement la tête, et mourut en apprenant que l'arche du Seigneur était prise. Ne pouvait-il pas répondre à Samuel, qui lui avait prédit de la part de Dieu cet étrange malheur : Suis-je le maître de la volonté de mes enfants? Que je sois puni pour mes péchés, j'y consens ; mais serait-il juste que je fusse châtié pour celui des autres? Ils ont de l'âge, c'est à eux seuls de porter la peine de leurs sacrilèges. Voilà, Chrétiens, ce que vous pourriez dire, ajoute saint Chrysostome ; mais Héli reconnut lui-même que ces sortes d'excuses sont inutiles auprès de Dieu, et adorant ses redoutables jugements, il avoua qu'il était coupable et que le Seigneur était maître de le châtier de telle manière qu'il lui plairait : *Dominus est : quod bonum est in oculis suis faciat.* (1 Reg., III, 18.) Voilà comme Dieu punit les pères et mères qui ne corrigent pas leurs enfants.

Mais aussi, voulez-vous voir comment il récompense ceux qui s'acquittent chrétiennement de ce devoir, lisez le chapitre vingt-deuxième de la Genèse, où Dieu promet à Abraham de verser de grandes bénédictions sur sa famille et de lui donner une heureuse postérité, parce qu'il a été fidèle et qu'il n'a pas épargné son fils pour l'amour de lui.

Ces mêmes bénédictions ont été répandues, depuis ce temps-là, sur un grand nombre de familles qui ont imité la conduite d'Abraham. Quel plus bel exemple de cette vérité pouvons-nous exposer ici à vos yeux que celui de saint Augustin et de sa sainte mère Monique? Celui-là ne fut béni de Dieu que par l'assistance de celle-ci, qui mit tous ses soins à élever ses enfants dans la crainte du Seigneur. En voyait-elle quelqu'un se porter au mal, elle l'en reprenait aigrement, elle le corrigeait charitablement et en ressentait autant de douleur qu'elle en avait souffert lorsqu'elle les avait mis au monde. C'est ce que saint Augustin avouait bien, quand il blâmait la folle complaisance avec laquelle son père l'entretenait dans ses désordres. Aussi, mes Frères, le Sei-

gneur versa tant de bénédictions sur cette mère chrétienne et sur le fils bien-aimé qu'elle avait si bien cultivé dans la piété par ses bonnes instructions et ses sages corrections, qu'ils parvinrent l'un et l'autre à une haute sainteté sur la terre, et après leur mort à un éminent degré de gloire dans le ciel.

Heureux les enfants ainsi formés à la vie chrétienne par de bons pères et de bonnes mères ! Ce sont, dit saint Chrysostome, de bons grains qui en produiront d'autres, de petites étincelles d'où sortiront de grands feux, de précieux parfums qui porteront la bonne odeur de Jésus-Christ, une chaîne de vertu que vous aurez commencée et qui pourra s'étendre bien loin pour faire au Seigneur de nouvelles conquêtes. Les filles que vous aurez élevées selon les règles de la modestie, de la douceur, de la charité, de l'humilité, de la pudeur chrétiennes, élèveront d'autres enfants sur les mêmes règles ; les maris qu'elles auront en seront édifiés, la paix régnera dans leurs familles, et ils feront tous leur salut avec vous, pères et mères, qui verrez ainsi vos travaux et vos soins couronnés dans le ciel, où nous conduisent le Père, le Fils et le Saint-Esprit !

Amen.

TRENTE ET UNIÈME SERMON.

DEVOIRS DES ENFANTS.

Honora patrem tuum et matrem tuam, ut sis longævus super terram.

Honorez votre père et votre mère, afin que vos jours soient longs sur la terre. (Exod., xx, 12.)

Il ne suffit pas, Chrétiens, d'avoir exhorté les pères et mères à s'acquitter de leurs obligations envers les enfants qu'ils ont mis au monde, comme nous le fimes hier, il faut encore aujourd'hui engager ceux-ci à rendre à leurs parents les devoirs qu'une juste reconnaissance exige d'eux, non-seulement en considération de l'être qu'ils en ont reçu, mais encore parce qu'ils sont les images de Dieu, et que leur autorité est un rayon de la sienne. Cependant, chose étonnante! le rayon de cette autorité n'a pu jusqu'ici, quelque pénétrant qu'il soit, soumettre quantité d'enfants ingrats à l'égard de ceux dont ils tiennent la vie, après Dieu.

J'en remarque de trois sortes qui pèchent encore tous les jours contre ce commandement si naturel et si équitable : il y en a de dénaturés; il s'en trouve d'orgueilleux; enfin j'en rencontre d'opiniâtres. Oui, mes Frères, il y a des enfants dénaturés qui n'ont aucune tendresse pour leurs père et mère; des orgueilleux qui n'ont point de vénération pour

eux ; des opiniâtres qui ne veulent point se soumettre à leurs ordres. Apprenez donc, enfants dénaturés, quels que vous soyez, quelque âge que vous ayez, et dans quelque condition que vous vous trouviez engagés, apprenez que vous devez obéir à vos père et mère ; enfants orgueilleux, apprenez que vous devez respecter vos père et mère ; enfants opiniâtres, souvenez-vous une bonne fois que vous devez obéir à vos père et mère : ce sont là les trois devoirs que je me suis proposé de vous insinuer efficacement dans les trois parties de ce discours, après avoir imploré les grâces du ciel par l'entremise de Marie : *Ave, Maria.*

PREMIER POINT.

Puisque le premier devoir qui lie les enfants à leurs parents est l'amour, et que la nature est d'elle-même assez éloquente pour les en instruire, il vous semble peut-être inutile que je m'arrête à vous en parler. Non, mes Frères, cela n'est pas inutile : vous en conviendrez, quand j'aurai fait voir combien il y a d'enfants dénaturés qui, ayant des cœurs plus froids que la glace et le marbre, que dis-je ? plus endurcis que les pierres, les rochers et les diamants, n'ont aucun amour pour ceux dont ils ont reçu l'être après Dieu.

Mais, afin d'en être bien convaincus, il vous faut d'abord supposer le principe de l'apôtre saint Jean, qui dit que le véritable amour ne consiste pas dans les beaux discours, dans les belles paroles, dans les affections tendres que l'on témoigne à l'extérieur, mais dans les œuvres. Ainsi le jeune Tobie dans l'Ancien Testament parut aimer son père d'un amour solide, réel et effectif, lorsque, celui-ci étant arrivé à l'extrême vieillesse, et ayant perdu la vue, son fils le nourrissait aussi bien que sa mère, du travail de ses mains, et le servait avec un soin et un amour infatigables. L'Écriture dit de lui qu'il était la lumière de leurs yeux,

l'appui de leur vieillesse et leur consolation dans cette vie. Il y a aujourd'hui bien peu de pères et de mères qui pourraient rendre ce bon témoignage à leurs enfants ; hélas ! la plupart d'entre eux , loin d'être leur appui , les accablent ; loin de faire leur consolation , les jettent dans la désolation.

L'Évangile nous apprend que Jésus-Christ, se voyant près de terminer sa vie en mourant sur la croix , recommanda à son bien-aimé disciple de prendre un très-grand soin de la sacrée Vierge sa mère , à laquelle il avait toujours donné les marques sensibles d'un amour véritable pendant qu'il vivait sur la terre ; ainsi donnait-il à tous les enfants l'exemple de la tendresse qu'ils devaient avoir pour leurs parents , laquelle ne doit pas se réduire à de simples paroles , mais encore une fois à des œuvres d'une piété vraiment filiale.

Or c'est sur ce principe que je fais voir qu'il y a très-peu d'enfants qui aiment leurs père et mère comme ils sont obligés à le faire. Car beaucoup se contentent de leur protester qu'ils les aiment ; d'autres se bornent à les visiter de temps en temps ; ceux-ci leur témoignent qu'ils leur ont beaucoup d'obligation ; ceux-là semblent enfin compatir à leurs peines avec des paroles tendres , sans pourtant penser à leur présenter de leurs biens pour les assister dans la misère et les tirer de peine. Ils ne leur offrent point en effet leurs services dans le besoin pressant qu'ils en ont ; au contraire , s'ils s'aperçoivent que ces pauvres père et mère veulent leur demander secours dans leur pauvreté , ils éloignent le discours , ou , s'ils ne le peuvent absolument éluder , ils s'excusent sur leurs enfants , sur la peine qu'ils ont d'être satisfaits de leurs ouvrages , et les payent de cette monnaie ou d'autres paroles semblables. Me direz-vous que c'est là aimer ses père et mère ? Non , mes chers Auditeurs ; l'amour se prouve par les œuvres et rend les biens communs entre les personnes aimées , mais surtout entre celles qui

sont formées du même sang et de la même substance, comme le sont les enfants de celui qui leur a donné le jour, de celle qui les a portés dans son sein, et c'est cependant ce qu'on oublie bien facilement !

Que ceux-là sont encore bien peu touchés de ces tendres sentiments de la nature qui se renvoient l'un à l'autre leur père ou leur mère, refusant de leur donner du pain, et alléguant qu'ils ne sont pas plus obligés que leurs frères et leurs sœurs à les nourrir ! Cœurs barbares, vous mériteriez d'être dévorés par des tigres.

Ne s'en est-il jamais trouvé en ce lieu qui non-seulement ont refusé à leurs parents les secours nécessaires, mais encore, par une dureté horrible, leur ont ravi et dérobé le peu qu'ils avaient ? Ah ! Chrétiens, que vous dirai-je ? et que penserai-je de ces malheureux qui, ayant entre leurs mains tout le bien de leurs pauvres père et mère à la condition de les nourrir le reste de leurs jours, les abandonnent dès qu'ils en ont été mis en possession, refusant même de les loger ? Nous ne pouvons en penser autre chose que ce que le Saint-Esprit en a pensé lui-même, en les traitant d'infâmes : *Quam malæ famæ est qui derelinquit patrem !* (Eccli., III, 18.)

Je veux croire qu'ils ne les abandonnent pas tout à fait, quoique ces sortes de cruautés ne soient que trop communes ; mais ils leur donneront si peu de chose, et de si mauvaise grâce, que cela sera capable de les faire mourir sinon de faim, du moins d'affliction. En effet, ils leur feront manger ce qu'il y aura de moins délicat, et leur reprocheront souvent cette nourriture qu'ils ne leur accordent qu'à regret ; ils les feront coucher au grenier et dans le plus méchant lit de toute la maison, au vent et à la pluie, dans des lieux où ils ressentiront de très-grandes incommodités.

Quel jugement porterons-nous encore sur certains enfants mariés qui souffrent que leur femme et leurs enfants propres

traitent indignement leur mère, laquelle n'osera encore se plaindre, de peur d'être chagrinée par la bru, et d'être en quelque façon chassée de leur maison? Qu'en dire, sinon que tous ces ingrats méritent d'être châtiés de Dieu, que le mépris qu'ils font de ceux qui leur ont donné le jour s'adresse au Très-Haut lui-même, qu'enfin les plaintes secrètes, les douleurs amères, et les larmes fréquentes de ces pauvres parents montent jusqu'au ciel et pénètrent au sein de la Divinité, pour demander justice et crier vengeance contre ces enfants sans miséricorde, que l'on peut nommer des parricides? Et alors se vérifie ce qu'a dit le Sage, que comme la bénédiction des parents affermit la maison des enfants, aussi leurs malédictions en renversent et en ruinent les fondements : *Benedictio patris firmit domos filiorum, maledictio autem matris eradicat fundamenta.* (Eccli., III, 11.) C'est-à-dire que ceux-ci ressentent dès cette vie l'effet de ces terribles malédictions, en attendant qu'ils soient éternellement maudits de Dieu dans l'enfer.

Enfants, évitez ce malheur en cessant d'être aussi dénaturés que vous l'avez été à l'égard de celui et de celle auxquels vous êtes redevables de la vie ; souvenez-vous qu'avoir pour vos parents des cœurs si inhumains, ce n'est vivre ni en homme raisonnable ni en chrétien, puisque ceux-ci n'ont que de l'horreur pour l'ingratitude, mais se ravalent au-dessous même de la condition des bêtes et de celle des païens.

Cela est vrai, mes Frères; car enfin les animaux, incapables de raison, n'ont-ils pas de tout temps fait connaître à leur manière qu'ils ont de la reconnaissance pour ceux de leur espèce qui les ont mis au monde? Sans m'arrêter ici à vous en rapporter plusieurs exemples, je vous citerai la cigogne qui nourrit ses père et mère en leur vieillesse. Quand elle les voit dénués de plumes, elle les couvre de ses ailes, pour les défendre du froid; et même, lorsque la saison les oblige à changer de climat, elle les charge sur

son dos pour les porter d'un lieu à un autre. Belle leçon que donnent ces animaux à nos enfants dénaturés! Qu'ils y soient donc sensibles, je les en conjure.

Et qu'ils n'aient pas moins de pitié que cette fille païenne de laquelle il est rapporté que son père ayant été condamné à mourir de faim en prison, pour quelque crime qu'il avait commis, fut préservé de la mort par la pieuse invention de sa fille : elle le sustentait de son lait, toutes les fois qu'elle pouvait aller le consoler dans son cachot. Elle n'avait toutefois obtenu la permission d'y entrer qu'à la condition qu'on la visiterait soigneusement, pour s'assurer qu'elle ne lui portait aucune nourriture, et ne l'aidait ainsi à éluder la sentence du juge.

Vous remarquerez, mes Frères, que cette bonne fille, libératrice de son pauvre père, devait avoir un enfant d'un légitime mariage, auquel elle dérobaient une partie de sa nourriture, pour la porter tous les jours à son père emprisonné. Le geôlier s'en aperçut bien après le dixième jour, qui est mortel aux faméliques. On demande en bonne théologie à qui, du père et de la mère ou de ses enfants, on est en pareil cas obligé de porter secours ; et saint Thomas répond qu'on doit de préférence assister son père et sa mère, à cause des grands bienfaits qu'on en a reçus. Après cet exemple, enfants, dites encore, pour vous excuser de nourrir vos père et mère, dites que vous avez vous-mêmes des enfants à nourrir ; cette fille païenne vous confondra. Cette ingénieuse pitié et cette parfaite reconnaissance touchèrent si fort le cœur des juges, que, pour couronner sa tendresse et sa vertu, ils rendirent la vie et la liberté à son père.

Après un tel exemple, bien plus digne d'une parfaite chrétienne que d'une simple païenne, que puis-je ajouter pour engager les enfants dénaturés non-seulement à ne pas abandonner, mais à secourir leurs père et mère dans leurs besoins, sinon ces belles paroles que saint Ambroise leur

adresse lui-même pour cette fin? « Enfants, dit ce Saint, nourrissez ceux qui vous ont mis au monde, et quand vous aurez nourri votre mère, vous ne vous serez pas encore acquittés des maux qu'elle a supportés pour vous, et des biens qu'elles vous a faits en vous portant dans son sein; vous ne vous serez pas acquittés de ce que vous lui devez pour la faim qu'elle a endurée en ne s'accordant point de nourriture qui vous fût pernicieuse, et qui pût nuire au lait qu'elle vous donnait. C'est pour vous qu'elle a jeûné, c'est pour vous qu'elle a mangé, c'est pour vous qu'elle n'a point pris les viandes qu'elle aimait, c'est pour vous qu'elle a pris celles qu'elle n'aimait pas, enfin c'est pour vous qu'elle a veillé, et qu'elle a pleuré. Et vous seriez après cela assez ingrat pour la laisser dans l'indigence? O mon fils, continue ce Saint, quel jugement ne vous attireriez-vous point si vous manquiez à nourrir aussi votre père! Vous lui êtes redevable de tout ce que vous avez, puisque vous lui êtes redevable de ce que vous êtes; quelle condamnation ne tombera donc point sur vous, si la charité seule de l'Église est chargée de la nourriture de ceux que vous êtes obligés de nourrir? »

Ces paroles, mes chers Auditeurs, sont plus que suffisantes pour fondre la glace des cœurs de ces enfants dénaturés, et leur faire connaître en même temps que, s'ils ont quelque amour pour leurs père et mère, ils ne sauraient jamais en donner de meilleures marques qu'en les assistant dans leurs besoins non-seulement corporels, mais encore dans leurs besoins spirituels, besoins concernant l'âme, qui est bien plus noble que le corps. Ils les porteront donc à souffrir patiemment, et à supporter leurs afflictions dans la vue de Dieu; ils les aideront à faire une bonne mort, n'attendant pas à l'extrémité pour leur faire recevoir les sacrements, surtout celui de la confession, comme j'en ai vu qui allaient chercher M. le curé pour l'avertir que leur père était mort, sans avoir donné avis de sa maladie ni à lui ni

à nous autres, qui étions au nombre de trois prêtres dans cette paroisse ; ils les exhorteront encore à leur mort à dire s'ils n'ont point le bien d'autrui, pour le restituer, leur laissant aussi toute la liberté de faire des legs pieux, s'ils ont cette intention, et leur promettant de votre part d'y satisfaire fidèlement, à quoi il ne faut pas manquer; enfin ils prieront Dieu pour le repos de leurs âmes après leur mort.

C'est ainsi, mes enfants, que vous donnerez à vos parents les marques d'un véritable amour; mais pour que le ciel vous en récompense, il faut que cet amour soit accompagné d'un très-grand respect, ce qui est le second des devoirs que vous avez à rendre à vos père et mère. Or, contre ce devoir pèchent quantité d'enfants orgueilleux, qu'il faut tâcher d'humilier dans la seconde partie de mon discours, en leur enseignant en même temps combien ils sont obligés de les honorer.

SECOND POINT.

Dieu s'est si souvent expliqué dans les saintes Lettres touchant l'honneur et le respect que les enfants doivent porter à leur père et mère, qu'il ne leur est pas possible de manquer à cette obligation si essentielle et qui leur est si strictement imposée par la nature et par la grâce, sans se rendre criminels et dignes des plus grands châtimens. Tantôt le Tout-Puissant use de son autorité pour les leur inculquer par un commandement exprès; tantôt il les y invite par de simples, mais tendres remontrances; ici il leur présente des récompenses pour les porter à s'acquitter comme il faut de ce devoir; là il emploie les menaces pour les y contraindre; enfin pour les y engager de toutes les sortes de manières, il leur met devant les yeux les exemples admirables des Saints, qui, pour y avoir été parfaitement fidèles, ont mérité une grande abondance de grâces et de toutes les bénédictions de sa souveraine bonté; tandis que ceux, au

contraire, qui ont péché contre ce devoir du respect ne se sont attiré que des malédictions. Expliquons ceci en détail.

Dieu invite donc les enfants à s'acquitter de cette obligation, premièrement, par un commandement exprès; écoutez ces paroles d'autorité : « Honore ton père et ta mère » (*Exod.*, **xx**, 12); et c'est avec la même force que Jésus-Christ son fils les répète dans le Nouveau Testament. Après les ordres, viennent les simples remontrances : « Honorez, dit-il, votre père par actions, par paroles et par toutes sortes d'actes de patience, afin qu'il vous bénisse et que sa bénédiction demeure sur vous jusqu'à la fin. » (*Eccli.*, **iii**, 9 et 10.)

Mais, afin de les y engager plus amoureusement, il leur met devant les yeux les grandes promesses qui suivent immédiatement son ordre : *Honora patrem tuam et matrem tuam, ut sis longævus super terram, quam Dominus dabit tibi* : « Honore ton père et ta mère, si tu veux que tes jours soient prolongés sur la terre et que je te fasse du bien. » N'a-t-il pas dit ailleurs la même chose? « Celui qui honore son père et sa mère jouira d'une longue vie » (*Eccli.*, **iii**, 7); il ajoute que « celui qui honore sa mère est comme un homme qui amasse un trésor » (*Ibid.*, 5) : *Et sicut qui thesaurizat, ita qui honorificat matrem suam.*

Enfin Dieu promet à ces fils respectueux qu'en récompense de ce qu'ils auront honoré leur père et leur mère, ils trouveront un jour leur joie dans leurs propres enfants, et qu'ils seront exaucés toutes les fois qu'ils le prieront et lui demanderont des grâces : *Qui honorat patrem suum, jucundabitur in filiis et in die orationis suæ exaudietur.* (*Ibid.*, 6.) Vous le voyez donc, mes Frères, dans ces paroles du Saint-Esprit, Dieu ne vous promet que des grâces, des bénédictions, des récompenses et des trésors, si vous honorez et respectez vos parents; cet Esprit divin ajoute même que Dieu récompensera vos enfants, pour avoir supporté aussi

les défauts de leur mère : *Pro peccato matris, restituetur tibi bonum.* (*Ibid.*, 16.)

Mais aussi il emploie des menaces terribles contre les enfants qui manquent à cette juste obligation. Écoutez, enfants orgueilleux, ces foudroyantes malédictions : « Maudit soit l'enfant qui n'honore pas son père et sa mère! et tout le peuple dira : Ainsi soit-il. » (*Deut.*, xxvii, 16.) Cette même malédiction est encore prononcée en un autre endroit contre ces méchants enfants qui se plaisent, surtout quand ils sont devenus grands, à aigrir l'esprit de leur pauvre mère : *Est maledictus à Deo, qui exasperat matrem.* (*Eccli.*, iii, 18.)

Et ce que je dis ici en faveur de la mère, je l'avance aussi en faveur du père, puisque le Saint-Esprit l'a dit, en traitant d'infâme et de misérable celui qui a affligé son père : *Qui affligit patrem, ignominiosus est et infelix.* (*Prov.*, xix, 26.)

L'Écriture sainte nous donne un exemple terrible de cette vérité. Elle nous enseigne donc que Chanaan, petit-fils de Noé et fils de Cham, trouvant son grand-père en état de nudité dans sa tente, parce qu'il s'était enivré sans connaître la force du vin, et voyant que ce que la pudeur doit tenir caché était découvert, accourut le dire à son père Cham qui l'alla reporter à ses frères par raillerie, raillerie fatale qui attira sur toute sa postérité la malédiction de Noé, et par une suite nécessaire, celle de Dieu qui prend toujours comme fait à lui-même tout le bien et tout le mal que les enfants font à leurs parents. Mais Sem et Japhet, frères de Cham, ayant étendu un manteau sur leurs épaules, marchèrent en arrière, le visage toujours tourné d'un autre côté par respect, couvrant par là en leur père ce qui devait être caché. Aussi furent-ils bénis de lui et de Dieu même, parce qu'ils avaient eu soin de l'honneur de celui qui leur avait donné le jour.

La malédiction que fulmina encore autrefois le prophète

Élisée, au nom du Seigneur, contre des enfants qui se moquaient de lui en criant : *Ascende, calve* : « Monte, chauve, monte, chauve » (*IV Reg.*, II, 23), n'est pas inconnue. L'on sait assez qu'aussitôt deux ours sortirent d'un bois voisin et dévorèrent quarante-deux de ces misérables. C'est l'Écriture sainte qui le dit, pour apprendre aux jeunes gens à ne se pas railler des vieillards, mais à supporter leurs défauts, comme le Saint-Esprit le recommande aux enfants dans le livre du dernier Sage des Hébreux : « Mon fils, dit-il, supportez la vieillesse de votre père et ne l'attristez point durant sa vie. Si son esprit s'est affaibli, excusez-le et ne le méprisez pas à cause des avantages que vous avez sur lui. » (*Eccli.*, III, 14 et 15.)

Ah! mes Frères, qui pourrait dire combien grand est le nombre des enfants orgueilleux qui pèchent contre ces avis, et qui, par conséquent, méritent que toutes les malédictions dont je viens de parler tombent sur leur tête?

Ce sont d'abord ceux qui se moquent de leurs père et mère, qui se raillent de leurs imperfections, de leurs vertus, de leurs bonnes œuvres; qui leur font des reproches, leur parlent rudement, d'une manière hautaine, levant insolemment la tête, pour marquer qu'ils ne tiennent pas compte de ce qu'on leur dira, méprisant les avertissements et fixant sur les auteurs de leurs jours des yeux pleins de superbe. Eh bien! qu'ils entendent ici leur condamnation; elle est de Dieu lui-même : « Que l'œil, dit-il, qui insulte à son père et qui méprise l'enfantement de sa mère, soit arraché par les corbeaux des torrents et dévoré par les enfants de l'aigle. » (*Prov.*, XXX, 17.)

Mais n'y en a-t-il point encore qui maudissent leurs père et mère, si ce n'est en leur présence, du moins tout bas et en leur absence, qui leur souhaitent la mort, qui leur disent des injures, les traitant, par exemple, d'imbéciles et d'insensés, et les excitant sans cesse à la colère? Voici leur

condamnation dans deux endroits de l'Écriture, dans l'Exode et dans le Lévitique : « Celui qui maudira son père ou sa mère sera mis à mort. » (*Exod.*, xxi, 17 ; *Levit.*, xx, 9.)

S'il s'en trouvait d'assez hardis pour lever la main sur leurs père et mère et se défendre contre leurs corrections chrétiennes, les repoussant rudement et les renversant par terre ; s'il y en avait, dis-je, de ce caractère, qu'ils écoutent bien cette menace de Dieu même : « Que celui qui aura frappé son père ou sa mère meure de mort ! » *Qui percusserit patrem suum aut matrem, morte moriatur.* (*Exod.*, xxi, 15.)

On a vu des enfants porter la scélératesse jusqu'à cet excès d'impiété que d'attenter à la vie de ceux qui la leur avaient donnée, et même la leur ôter ; mais Dieu n'a jamais laissé ce crime impuni.

Nous lisons dans l'histoire que Néron fit ouvrir le sein de sa propre mère ; mais la main qui avait fait le crime le vengea, et Dieu permit que le parricide se tuât lui-même.

Absalon forma, dit l'Écriture, un mauvais dessein et un horrible attentat contre la vie de son père David ; mais Dieu voulut que ce dénaturé demeurât suspendu par les cheveux à un arbre, et nonobstant tous les ordres que son père avait donnés pour lui sauver la vie, ses serviteurs la lui ôtèrent.

Que dirons-nous encore de certains enfants orgueilleux qui, dans la compagnie de gens ignorant leur basse extraction, se font une espèce de honte de reconnaître leurs père et mère, parce qu'ils sont mal habillés et pauvres ? Je leur dirai ce que le Sage leur adresse lui-même en ces termes : « Ne vous glorifiez pas du déshonneur de votre père, car la gloire d'un homme c'est l'honneur de son père. » (*Eccli.*, iii, 12.) Remarquez, s'il vous plaît, que ce que je dis ici des pères et mères, je le dis aussi de tous les autres pauvres parents qui sont ordinairement méprisés des jeunes gens, quand ceux-ci sont à leur aise, et qu'ils ont acquis quelque rang et quelque charge dans le monde.

Grand patriarche Joseph, instruisez avec moi ces enfants pleins de superbe aussi bien que d'ingratitude, vous que la plus grande élévation ne fit jamais sortir du devoir d'un bon fils envers son père. L'histoire sacrée m'enseigne en effet que vous lui montrâtes toujours, dans votre fortune, toute sorte de soumission, comme il parut bien lorsque vous lui envoyâtes des chariots pour l'amener avec toute sa famille, et l'allâtes recevoir au loin, avec tous les témoignages de la tendresse et de la vénération.

Admirable Salomon, le plus sage de tous les rois, vous ne fûtes pas moins reconnaissant et moins respectueux envers votre mère; car, comme elle vint vous trouver lorsque vous étiez assis sur votre trône royal, vous vous levâtes dès que vous l'aperçûtes, vous lui fîtes une profonde révérence, allâtes au-devant d'elle et la fîtes placer à votre droite sur un autre trône.

Voilà, mes chers enfants, de beaux exemples pour vous inspirer le respect que vous devez à vos parents. Il doit d'abord être bien profondément imprimé dans votre cœur, comme le Sage le demande, vous souvenant souvent des douleurs que vos mères ont ressenties en vous mettant au monde, elles sans lesquelles vous n'y seriez pas. (*Eccli.*, vii, 30.)

Ce respect doit aussi paraître à l'extérieur et vous porter à leur parler avec humilité et douceur, leur faisant un salut plein de révérence, leur ôtant le chapeau, vous entretenant de leurs personnes avantageusement dans les compagnies, ne faisant aucune chose en leur présence qui sente le mépris ou le défaut d'estime, les consultant enfin avant de rien entreprendre d'important, comme procès, voyages, affaires sérieuses, emploi ou fonction, et particulièrement quand il s'agit de mariage. Demander ainsi leurs sages avis et les suivre, c'est montrer que vous faites cas de leur prudence, et Dieu bénit toujours cette conduite des enfants.

C'est ce que nous voyons dans la personne du jeune Tobie,

qui reçut de grandes faveurs dans son voyage et fut assisté d'un ange visible, délivré de beaucoup de dangers, comblé de richesses et de prospérités, parce qu'il n'entreprit ce voyage que par l'avis de son père; tandis qu'au contraire l'enfant prodigue tomba dans un grand malheur, parce qu'il fit son voyage en pays éloigné contre la volonté et l'avis de son père. Ne sait-on pas qu'il dissipa tout son bien et devint si pauvre et si misérable, que, désirant ardemment la nourriture des pourceaux, il n'en eut pas pour rassasier sa faim?

Tâchez encore, mes enfants, d'aller au-devant de tout ce qui pourrait affliger vos père et mère pour le leur faire éviter : le respect que vous leur devez demande cela.

Nous lisons dans la Genèse que, quand Joseph voulut retenir son petit frère Benjamin sous le prétexte faux que cet enfant lui avait dérobé la coupe d'argent dont il se servait à table, Judas, qui avait un cœur de vrai fils et appréhendait que son père Jacob n'en fût mortellement affligé, se présenta aussitôt à Joseph et lui dit : Agréez qu'au lieu de lui, je sois votre esclave; car la vie de notre père dépend tellement de la sienne, que s'il nous voit revenir sans cet enfant la tristesse le fera mourir, et ce bon vieillard sortira de ce monde accablé de regrets et de douleur. (*Gen.*, XLIV, 32 et seqq.)

Voilà un bel exemple pour apprendre aux enfants le respect qu'ils doivent porter à leurs père et mère, combien ils les doivent ménager, quel soin ils doivent en prendre en leur rendant tous les services dont ils sont capables.

Profitez-en donc, jeunesse, et remplissez ce devoir avec perfection et humilité : ce sera la marque que vous craignez véritablement Dieu, comme le Saint-Esprit nous l'enseigne par ces paroles : « Celui qui craint le Seigneur honorera son père et sa mère, et il servira comme ses maîtres ceux qui lui ont donné la vie. » (*Eccli.*, III, 8.)

Et souvenez-vous, mes enfants, — c'est le dernier avis que je vous donne touchant ce devoir, — que, quand même

vos père et mère seraient d'une méchante conduite, d'une mauvaise humeur et cruels à votre égard, vous devez toujours les respecter, parce que, dit saint Chrysostome, les parents ont sur vous un certain droit de principauté que la nature leur a donné et qui demande une crainte respectueuse ; y manquer, c'est être un enfant orgueilleux. Je ne crois pas qu'il y en ait dans mon auditoire, ni dans cette paroisse ; mais j'appréhende fort qu'il ne s'y trouve beaucoup d'opiniâtres ; c'est ce qui m'oblige, avant de finir, de leur dire deux mots, afin de les réduire sous le joug de l'obéissance, qui est le troisième devoir des enfants, ce que je ne fais qu'effleurer dans ma dernière partie.

TROISIÈME POINT.

Si Dieu, mes chers Enfants, vous a bien recommandé d'aimer tendrement vos parents et de les respecter avec humilité, il ne vous ordonne pas moins de leur obéir, puisque l'obéissance fait le troisième caractère de l'honneur qui leur est dû et la marque la plus certaine de l'amour et du respect que vous leur portez. Le Seigneur s'est expliqué sur ce sujet par la bouche de saint Paul, qui parle en ces termes aux Éphésiens : « Enfants, obéissez à vos père et mère, parce que le Seigneur le commande, et cela est juste. » (*Eph.*, vi, 1.) C'est de quoi le Sauveur du monde nous a laissé un grand exemple, puisque non-seulement il s'est rendu obéissant à son Père céleste jusqu'à la mort, mais qu'il a voulu même, selon le témoignage de l'Évangile, s'assujettir à la très-sainte Vierge sa mère et à saint Joseph.

Nous avons encore un beau modèle de cette obéissance à un père dans la personne d'Isaac, ce qui paraît en deux occasions. La première fut celle où Abraham, ce bon patriarche, le conduisit bien loin sur une montagne pour en faire un sacrifice à Dieu ; nous trouvons que ce fils obéissant le suivit comme l'agneau suit sa mère, sans murmurer et sans

se plaindre, quoiqu'il s'agit pour lui de perdre la vie, en se laissant mener et lier en telle posture et situation que son père voulait. La seconde fut celle où étant en âge de se marier, et son père lui ayant fait connaître que sa volonté était qu'il ne choisit pour femme aucune des filles des habitants de Chanaan au milieu desquels il habitait, mais qu'il en prit une de son pays et de sa parenté, il obéit aveuglément et reçut celle qui lui fut amenée par un serviteur, savoir : Rébecca, fille de Bathuel, qu'il n'avait jamais vue. Aussi Dieu le bénit, en récompense de l'honneur et de l'obéissance qu'il avait rendus à son père, et il bénira ainsi tous ceux qui l'imiteront. Voyez donc, enfants opiniâtres, si vous êtes ici de merveilleux modèles de l'obéissance que vous devez rendre à vos père et mère. Cette obéissance doit avoir, ce me semble, trois caractères : 1° elle doit être continuelle et persévérante ; 2° universelle et raisonnable ; 3° prompte et agréable.

Premièrement, elle doit être continuelle et persévérante. Bon nombre d'enfants obéissent quand ils sont petits et dans un âge peu avancé ; mais devient-on grand, on secoue le joug de l'obéissance ; on dit : *Non serviam* ; je suis marié, et, par conséquent, je ne suis plus sous votre dépendance. Beau raisonnement ! Est-ce que le prêtre, en vous mariant, vous a dispensé de l'obéissance que vous devez à vos père et mère ? Quand il le voudrait même, il ne le pourrait pas : cette obéissance est de droit naturel et divin.

Secondement, cette obéissance doit être universelle et raisonnable, c'est-à-dire, mes chers enfants, qu'il faut obéir non-seulement dans les choses faciles, mais aussi dans celles qui sont difficiles ; c'est en cela que se fait voir l'obéissance véritable, par exemple : une mère défend à sa fille de se trouver en telle compagnie, d'aller à la danse, cette fille lui obéit contre l'inclination qu'elle a et le penchant naturel qui l'attire vers le divertissement, voilà une bonne obéissance.

J'ai dit de plus que cette obéissance doit être raisonnable, pour vous apprendre que si vos père et mère vous ordonnaient quelque chose contre les commandements de Dieu, comme d'aller dérober, de maltraiter et de calomnier le prochain par esprit de vengeance, de faire un faux témoignage ou un mensonge, de travailler les saints jours de dimanches et de fêtes sans nécessité, et autres choses semblables, vous ne seriez pas obligés de leur obéir; car alors le père doit être désavoué pour père et la mère pour mère, suivant ce que Moïse dit aux Lévites dans les dernières bénédictions qu'il donna aux Juifs : « Toutes les fois, leur dit-il, qu'il s'agira de glorifier Dieu et d'observer ses commandements, celui qui dira à son père et à sa mère : Je ne vous reconnais point; à ses frères : Je ne sais qui vous êtes; qui n'aura aucun égard en cela à ses enfants, celui-là, Seigneur, aura gardé fidèlement votre parole et obéi à vos saintes volontés ». (*Deut.*, xxxiii, 9.)

Saint Bernard nous dit que, dans cette rencontre, c'est une grande piété que de les mépriser pour Jésus-Christ; car celui qui a dit : « Honorez votre père et votre mère », a dit aussi : « Celui qui aime son père et sa mère plus que moi, n'est pas digne de moi ». (*MATTH.*, x, 37.) C'est alors qu'il faut observer à la lettre la règle du prince des Apôtres, quand il dit que « nous sommes plus obligés d'obéir à Dieu qu'aux hommes » (*Act.*, v, 29); mais il faut, mes enfants, que cette désobéissance même soit accompagnée de respect et non de paroles hautaines.

Troisièmement enfin, votre obéissance doit être prompte et agréable, c'est-à-dire qu'au premier mot que vous dit votre père ou votre mère, vous devez obéir volontiers, sans délai, de bonne grâce, par amour, ne répondant pas comme font plusieurs opiniâtres qui disent avec insolence : Je n'en ferai rien, ordonnez cela à mon frère, à ma sœur; c'est à eux et non à moi : paroles détestables et qui méritent un

châtiment sévère! Il y en a qui obéissent avec tant de répugnance qu'ils regarderont plusieurs fois derrière eux : Oh bien! diront-ils, si vous me gênez tant, je vous quitterai, je m'en irai, on n'a pas un moment de repos avec vous, vous recommencez toujours. Dites-moi un peu, mes Frères, est-ce là se comporter en enfant soumis? ou plutôt n'est-ce pas se conduire en libertin, en vrai opiniâtre?

Sachez que Dieu vous traitera comme vous traitez vos père et mère. Écoutez, s'il vous plaît, ce que, dans l'ancienne loi, il ordonna de funeste contre de tels enfants, mais tremblez en même temps; c'est dans le Deutéronome : « Si un homme a un fils opiniâtre et rebelle qui ne se rende ni au commandement de son père ni à celui de sa mère, et qui, en ayant été repris, refuse avec mépris de leur obéir, le père et la mère le prendront et le mèneront aux anciens de cette ville, et à la porte où se rendent les jugements, et ils leur diront : Voici notre fils qui est un enfant opiniâtre et rebelle; quand nous lui faisons des remontrances, il les méprise et il passe sa vie dans les débauches, dans la dissolution et dans la bonne chère; alors tout le peuple le lapidera, et il sera puni de mort, afin, dit Dieu », remarquez ceci, « que vous ôtiez le mal du milieu de vous, et que tout Israël l'entende et soit saisi de crainte ». (*Deut.*, xxi, 18 et seqq.)

Après cela, chrétienne Compagnie, trouvera-t-on encore des enfants qui veuillent vivre dans la désobéissance à l'égard de leurs parents? Je ne le crois pas, d'autant qu'ils doivent être maintenant suffisamment instruits de leurs obligations. Loin donc de nous ces enfants dénaturés, ces enfants orgueilleux et ces enfants opiniâtres! nous n'en voulons point d'autres en notre compagnie que ceux qui sont remplis et pénétrés, au fond de leur cœur, d'un amour bien tendre et bien reconnaissant pour les personnes qui les ont mis au monde, que ceux qui portent un profond respect à leurs père et mère, que ceux qui se rendent dociles et obéissants

à leur voix ; car ils méritent seuls les récompenses et les bénédictions dont je vous ai parlé dans mon second point.

Imitez, jeunes gens, et vous tous qui avez encore vos père et mère, imitez, dis-je, l'amour, le respect et l'obéissance que les Réchabites, enfants de Jonadab, avaient pour leur père. L'Écriture sainte nous enseigne qu'étant pressés de boire du vin par le prophète Jérémie, envoyé de Dieu pour éprouver leur fidélité, ils refusèrent de le faire, en s'écriant : Nous ne boirons point de vin, parce que notre père nous a commandé de nous en abstenir ; l'amour et le respect que nous lui portons ne nous permettent pas de manquer à l'obéissance que nous lui devons. (JÉR., xxx, 6.)

Voilà un beau modèle d'obéissance, et d'obéissance d'autant plus parfaite, qu'elle est pratiquée dans une circonstance où il semble qu'ils pouvaient se rendre dociles aux instances d'un grand prophète, sans se rendre criminels.

Mais non, il n'y a point de circonstances, point de temps, point d'instances capables de les ébranler ; ils ont sans cesse devant les yeux la défense de leur père. Je prie le ciel, mes enfants, de vous inspirer le désir de marcher sur leurs traces et de ne jamais transgresser le commandement que Dieu vous fait dans ces paroles qui ont ouvert mon discours, et avec lesquelles je vais finir : « Honorez votre père et votre mère, afin que vous soyez heureux et que vous viviez longtemps sur la terre » d'ici-bas, de laquelle je souhaite de tout mon cœur que vous passiez, au jour à venir, dans celle du ciel, au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit.

Amen.

TRENTE-DEUXIÈME SERMON.

MAITRES ET MAITRESSES.

Si quis autem suorum et maxime domesticorum curam non habet, fidem negavit et est infideli deterior.

Si quelqu'un n'a pas soin des siens, et particulièrement de ceux de sa maison, il a renoncé à la foi, et il est pire qu'un infidèle. (1 *Timoth.*, v, 8.)

Si la toute-puissance de Dieu a paru avec éclat dans la production de tant de créatures, sa sagesse n'a pas moins brillé dans la diversité qui les distingue et qui en fait le plus bel ornement. De toutes les étoiles que la main de Dieu a enchâssées dans le firmament et qui sont la splendeur et la gloire du ciel, il n'y en a pas une qui ne soit différente des autres en grandeur et en lumière. Considérez la terre : vous en verrez une partie élevée en montagnes, et l'autre enfoncée en vallées avec une charmante variété de fleurs. Considérez la mer et l'air : vous les trouverez remplis, l'une, d'une infinie diversité de poissons, l'autre, d'oiseaux tous différents les uns des autres.

Or, ce que la sagesse de Dieu a fait dans les créatures dépourvues de raison, sa providence l'a fait parmi les hommes. Quoiqu'ils aient un même être, qu'ils reconnaissent un même principe et qu'ils aspirent à une même

fin, ils diffèrent cependant de condition. Les uns sont pauvres, les autres sont riches; les uns sont libres, les autres sont esclaves; les uns sont maîtres, les autres sont serviteurs. Et cette diversité est tout à fait nécessaire; par exemple, il n'est rien de plus éclatant que le roi dans un corps politique; il est l'œil qui l'éclaire, qui le guide, qui le conduit; il est la main qui le défend. Néanmoins ce serait un extrême désordre, si tous les sujets étaient des rois; car outre qu'ils n'auraient pas de peuple à gouverner, ils seraient réduits à la nécessité de se servir eux-mêmes, et de confondre en leurs personnes les qualités de sujet et de roi.

Adorons donc la providence de Dieu, en quelque état et en quelque condition qu'il nous ait mis; ne murmurons jamais contre ses ordres, et soumettons-nous-y avec un profond respect. Maîtres, jouissez donc de votre fortune et soyez au-dessus de vos serviteurs; mais rendez-leur ce que la justice demande; traitez-les comme vous y êtes obligés et comme j'ai dessein de vous l'enseigner aujourd'hui. Serviteurs, soyez patients dans cet état d'humiliation et d'abaissement où vous êtes réduits; rendez à vos maîtres ce que vous leur devez, et ce que je vous enseignerai au premier jour; car j'épouserais trop de matière pour un seul sermon, si je voulais instruire les uns et les autres dans celui-ci.

Je m'adresse donc d'abord aux maîtres et aux maîtresses, et je dis qu'ils doivent trois choses à leurs serviteurs: 1° le soin de leurs âmes et de leur salut; 2° un commandement doux et sans tyrannie; 3° enfin la récompense de leurs services sans injustice: ce sont les trois devoirs que leur imposent la religion, la charité, et la justice, et qu'il faut vous expliquer dans autant de parties de ce discours. Ce ne sera toutefois qu'après avoir obtenu du Saint-Esprit les grâces dont nous avons besoin, et interposé pour cela auprès

de lui le crédit de son auguste épouse, la sainte Vierge, à laquelle nous adresserons le salut ordinaire avec respect et confiance : *Ave, Maria.*

PREMIER POINT.

Qu'un maître soit obligé d'avoir soin du salut de son serviteur, qui en doute? Écoutez ce qu'en dit la sainte Écriture : Que le serviteur qui a du sens, vous soit cher comme votre âme. » (*Eccli.*, vii, 23.) Le mot d'âme, dans l'Écriture, se prend tantôt pour la vie temporelle, tantôt pour la vie spirituelle et éternelle : c'est en ce dernier sens que le Sage nous avertit d'aimer un serviteur comme notre âme, d'avoir les mêmes soins, les mêmes passions pour son salut que pour le nôtre. En user autrement, c'est, aux termes de l'apôtre saint Paul, être pire qu'un infidèle, qu'un apostat de la foi de Jésus-Christ. Voici la raison qu'en donne le Docteur angélique, et qui est évidente : Celui-là, dit ce saint, est hérétique et infidèle, qui nie quelque point fondamental de notre foi : or c'est un point fondamental de notre foi que Dieu est le souverain Seigneur du ciel et de la terre, des hommes et des Anges, et partant, qu'il mérite d'être servi de toutes les créatures qui sont de son domaine : mais n'avoir pas soin du salut de son domestique, de son serviteur, c'est ne pas se soucier qu'il serve Dieu, et par conséquent c'est nier tacitement et par action que Dieu en soit le maître souverain. Ce n'est donc pas sans raison que saint Paul dit d'un tel maître : *Fidem negavit* (*I Timoth.*, v, 8), et que, n'ayant pas soin du salut de son serviteur, il n'a point de foi, il n'a point de religion, il est pire qu'un infidèle. Nous voyons en effet dans l'Évangile que le centenier, qui était un gentil, a eu soin de son serviteur; ce serviteur ne pouvant venir prier Jésus-Christ, il vient lui-même, afin de le prier pour lui; de maître il devient avocat, il plaide en sa faveur, il sollicite sa grâce; aussi ce centenier

mérita-t-il de connaître le Fils de Dieu; le Sauveur même en devint le panégyriste, et en éleva la foi par-dessus la foi de tous les Juifs en ces termes : « Je n'ai pas trouvé une si grande foi en tout Israël. » (MATTH., VIII, 10.)

Saint Augustin fait à ce sujet une belle réflexion sur les patriarches de l'ancienne loi : il dit que ces grands personnages distinguaient leurs enfants de leurs serviteurs en certaines choses, et ne les distinguaient pas en d'autres. Ils distinguaient dans la distribution des biens temporels; ils donnaient leurs héritages à leurs enfants, et ne donnaient à leurs serviteurs que des récompenses : *In bonis temporalibus distinguebant*. Mais pour ce qui regarde la vie éternelle, il n'y avait point de distinction; ils avaient autant de soin du salut de leurs serviteurs que de celui de leurs propres enfants. Cela est fort bien fondé en raison, et ces saints patriarches agissaient avec une prudence toute divine. Car pour ce qui regarde les biens temporels, comme ils étaient d'une société civile, il fallait que les enfants fussent élevés au-dessus des serviteurs; mais pour les biens éternels, il n'y avait pas de différence, parce qu'ils étaient au même degré membres d'une même religion, et que, comme Dieu ne distingue point le maître du serviteur, il ne devait point non plus y avoir de différence entre le serviteur et les enfants quant aux biens spirituels et éternels. C'est pour cela que ces grands patriarches regardaient leurs serviteurs et leurs enfants en Dieu, et avaient un soin égal de leurs âmes. Voilà donc votre règle, maîtres et maîtresses; c'est-à-dire que vous devez avoir soin de vos serviteurs comme de vos propres enfants quant aux biens éternels, parce que vos enfants ne sont pas plus grands devant Dieu que vos serviteurs. Ils ne seront point distingués les uns des autres en l'autre vie; le maître n'aura plus alors d'autorité sur son valet, et les trompeuses qualités qui mettent aujourd'hui de la différence parmi les hommes ne seront point considérées

dans le ciel; il n'y aura plus d'obligation d'obéir, parce qu'il n'y aura plus de puissance pour commander.

Le saint homme Job était bien persuadé de cette vérité; voilà pourquoi il dit qu'il avait autant de soin de ses serviteurs que de lui-même. Ce grand patriarche dit que non-seulement il oignait sa tête, mais encore qu'il lavait ses pieds : *Lavabam pedes meos.* (JOB, XXIX, 6.) Les interprètes nous disent que Job, par ce lavement de pieds et cette onction de tête, nous veut dire que non-seulement il faisait les choses qui regardent le chef d'une famille, mais encore celles qui regardent les serviteurs, et qu'il ne se bornait pas à avoir soin de son salut, mais qu'il s'occupait encore de celui de ses domestiques. Il avait, dit saint Augustin, plusieurs enfants, et il était obligé d'en avoir soin; il avait beaucoup de sacrifices à offrir à Dieu; il avait plusieurs choses de conséquence à faire qui regardaient l'entretien de sa nombreuse famille; mais parmi tous ses soins et toutes ses occupations, il pensait au salut de ses serviteurs. En deux mots, Job, comme homme, marchait devant Dieu avec une grande innocence d'âme, avec une parfaite simplicité, une sainte docilité de cœur; mais Job, comme maître, conduisait ses serviteurs à Dieu, leur expliquait les volontés de Dieu, et joignant les bonnes œuvres de ses enfants et de ses domestiques aux siennes, il les lui renvoyait tous les jours comme un juste tribut de sa reconnaissance. Car, mes Frères, autres sont, dans le sentiment de saint Augustin, les honneurs qu'on rend à Dieu comme homme, et autres sont ceux qu'on lui rend comme maître. Comme homme, on se contente d'obéir à sa loi; comme maître, on lui offre de surcroît l'obéissance d'autrui; comme homme, on le loue et on le bénit; comme maître, on veut que d'autres le louent et le bénissent de concert. Abraham, comme homme, craignait, servait et aimait Dieu; mais Abraham, comme maître, voulait que les trois cent dix-huit serviteurs qu'il avait le craignissent, le

servissent, l'aimassent à son exemple; et non content de ses vertus, pourtant excellentes et particulières, il voulait encore lui offrir, en reconnaissance de son souverain domaine, celles de ses domestiques, tant il était convaincu de l'obligation indispensable dans laquelle sont tous les maîtres de travailler au salut de leurs serviteurs comme à leur propre salut.

Or, mes Frères, pour remplir ce devoir essentiel, il faut : 1° instruire ou faire instruire vos domestiques des choses de Dieu, de la foi et de la religion; 2° il faut veiller sur leur conduite, pour retrancher en eux les vices que vous y remarquerez, et les retrancher eux-mêmes de votre maison, s'ils ne profitent pas de vos corrections; 3° enfin, il faut leur donner le bon exemple.

Il n'est rien de si nécessaire que la connaissance de Dieu, et cependant il n'est rien à quoi ordinairement on s'applique moins, et particulièrement les âmes de la classe servile. Comme elles n'ont que bien peu ou point d'éducation, elles n'ont trop souvent ni sentiments d'honneur ni sentiments de religion; elles ne suivent que leurs sens, elles n'envisagent que leurs intérêts, et elles se croient assez savantes, pourvu qu'elles sachent vivre et se tirer de la dernière misère. Voilà pourquoi il est du devoir d'un maître ou d'une maîtresse qu'elles servent de les instruire ou de les faire instruire pour les retirer de leur aveuglement et leur apprendre à connaître et à servir Dieu.

Dieu l'ordonne aux maîtres et aux maîtresses, Dieu les y oblige; et quand ils manquent à ce devoir, il semble que les paroles rapportées au troisième livre des Rois aient été dictées par le Saint-Esprit pour leur condamnation : *Custodi virum istum (III Reg., xx, 39)* : veillez soigneusement sur ce domestique qui est à votre service; *qui si lapsus fuerit*, que s'il vient à tomber dans une faute considérable par suite d'une ignorance crasse qui lui viendra sans doute de votre négli-

gence, *erit anima tua pro anima ejus*, vous serez responsable de sa perte, je m'en prendrai à vous-même, je vous punirai aussi bien que lui.

Cela étant, maîtres et maîtresses, quand vous louez des domestiques, examinez s'ils sont instruits dans la religion, afin d'en faire votre devoir devant Dieu, qui vous en charge à ce moment, âme pour âme, comme je vous l'ai déjà dit. Je vous avoue, Chrétiens, que je suis extrêmement touché de l'aveuglement déplorable dans lequel vous êtes, du moins pour la plupart, quand vous voulez prendre un valet ou une servante; vous vous informez bien s'ils sont capables de rendre de bons services, mais vous ne vous informez pas s'ils sont bons ou mauvais chrétiens, s'ils sont instruits dans les choses de leur salut ou s'ils savent les principaux mystères de la foi; vous avez bien soin de les exhorter à travailler beaucoup, mais vous ne leur commandez pas d'éviter tel et tel péché qu'ils commettent d'ailleurs; vous ne leur enjoignez pas de faire tous les jours la prière du matin et du soir, d'aller souvent à confesse et à la communion, d'assister dévotement au service divin, au catéchisme et aux instructions familières, en leur promettant que vous leur donnerez tout le temps nécessaire pour bien servir Dieu dans les jours et les temps qui lui sont spécialement consacrés. C'est pourtant votre obligation, maîtres et maîtresses, et si vous y manquez, vous péchez grièvement.

En effet, quel n'est pas le péché de ces maîtres et maîtresses qui, au lieu d'obliger leurs domestiques à satisfaire à ces devoirs chrétiens, les empêchent même, par une impiété horrible, d'y assister, lors même qu'ils le leur demandent, soit en les occupant à des œuvres serviles pendant les jours consacrés au Seigneur, soit en se plaignant qu'ils sont trop longtemps à l'église, leur disant à peu près ce que Pharaon disait aux Juifs qu'il retenait en servitude : « Offrez ici vos sacrifices, sans les porter si loin. » Nos maisons, leur

dites-vous peut-être, ne sont-elles pas des maisons d'oraison aussi bien que l'église? Ne priez-vous pas Dieu en nous servant? et faut-il que la dévotion outrée qui vous porte à fréquenter si souvent les sacrements nous incommode et nous soit ainsi à charge?

Que vous êtes aveugles, maîtres et maîtresses qui parlez de la sorte! Apprenez donc aujourd'hui de moi, et l'expérience ne vous permet pas d'en douter, qu'un domestique qui travaille comme il faut à son salut est plus retenu, plus consciencieux, qu'il sert avec plus de fidélité, qu'il s'attache avec plus d'empressement et de zèle à la conservation de votre bien, et qu'il vous attire plus de bénédictions dans votre maison, que celui qui néglige les pratiques religieuses. Nous le voyons bien en la personne de Jacob, qui, servant dans la maison de Laban, faisait multiplier ses troupeaux par sa conduite sage et prudente.

Secondement, j'ai dit que les maîtres et maîtresses qui travaillent au salut de leurs domestiques doivent veiller sur leur conduite pour retrancher en eux les vices qu'ils y remarqueront, ou les retrancher eux-mêmes de leurs maisons s'ils ne profitent de leurs avertissements. C'est là une obligation bien grande à laquelle il faut satisfaire avec soin, mais dont peu s'acquittent comme l'Évangile l'ordonne.

Il est bien vrai, maîtres et maîtresses, que, si vos domestiques vous ont cassé un verre ou un vase, vous les querellez; mais quand ils font une médisance, quand ils jurent le saint nom de Dieu, quand ils prononcent des malédictions, disent des paroles sales ou font de mauvaises actions, vous êtes muets. S'ils ont manqué à quelque chose de leur devoir, vous les reprenez assez volontiers; mais lorsqu'ils commettent cent péchés contre la majesté de Dieu, vous les souffrez, vous ne dites mot, parce qu'ils ont la qualité de bons serviteurs à votre égard. Quel aveuglement! quel endurcissement!

Il faut donc les reprendre sévèrement et les corriger charitablement quand ils pèchent. Mais s'ils ne s'amendent pas, éloignez-les de vos maisons, retranchez-les du nombre de vos domestiques; vous y êtes obligés sous peine de péché mortel, en qualité de maîtres et maîtresses. Retranchez-les d'autant plus volontiers, qu'ils sont capables de corrompre vos enfants et de leur communiquer leurs mauvaises inclinations, comme l'expérience ne le montre que trop. On apprend le mal en le voyant faire, ou quand on entend seulement parler avec trop de liberté. Et comme les enfants, qui sont toujours avec les valets, ne voient trop souvent en eux que de mauvaises actions, comme ils n'entendent trop souvent que de sales paroles, des jurements ou des malédictions, ces vues et ces discours ne peuvent manquer de corrompre leur cœur et d'empoisonner leur âme; et nous pouvons assurer que des domestiques vicieux sont très-pernicieux à des enfants qui vivent le jour et reposent la nuit avec eux. Quand, à force de veiller, vous aurez remarqué en cette matière quelque chose de dangereux dans vos domestiques, il faut incessamment vous en défaire; c'est une peste pour votre maison. Encore la peste ne fait mourir que les corps; mais ces malheureux perdent les âmes de vos enfants, aussi bien que celles de vos servantes.

Nous avons de tout cela une belle image ou figure dans l'Écriture sainte. Je trouve, mes Frères, dans le Lévitique, un étrange commandement que Moïse fait de la part de Dieu à son peuple : « Quand, leur dit-il, vous aurez pris possession de la terre de Chanaan, s'il y a quelque marque de lèpre dans une maison, le propriétaire de cette maison ira trouver le prêtre et lui dira : Il me semble qu'il y a quelque apparence de lèpre chez moi. » Remarquez toutes ces circonstances, je vous prie; Moïse ne donne cette commission ni aux domestiques ni à un étranger, il la donne à celui qui occupe la maison, au chef de famille à qui elle appartient :

Cujus domus est; et s'il néglige de s'en acquitter, il en sera très-sévèrement puni. Moïse ne dit pas que le maître de cette maison attendra qu'il soit pleinement convaincu que la lèpre y est; il l'oblige à aller au prêtre et à lui demander le remède, s'il en voit de possible : *Quasi plaga lepræ. (Levit., xiv, 35.)*

Maitres et maitresses, voilà ce que vous êtes obligés de faire, si vous agissez par un esprit de piété et de foi; c'est à vous-mêmes que Dieu ordonne de veiller sur vos serviteurs; c'est à vous qu'il fait un commandement exprès de prendre garde si quelque tache d'une lèpre naissante ne les corrompt pas. Ces mots équivoques, ces chansons efféminées, cette négligence à prier Dieu le soir et le matin, ce peu de soin de se faire instruire des vérités chrétiennes, les complaisances que cette servante a pour ce valet, ces familiarités réciproques, ces conversations à des heures indues, ce sont là des apparences de lèpre qu'il est important que vous préveniez. Autrement je vous dis : Si vous témoignez de l'indifférence pour ces commencements de désordres, quels reproches Dieu n'aura-t-il pas à vous faire à la suite!

Mais comme il arrive souvent que ce ne sont pas de simples apparences, mais déjà de scandaleux désordres, c'est alors que les maitres sont obligés de se servir de leur autorité et de tous les moyens que leur foi leur inspire pour les réprimer. Il faut qu'en ces occasions ils fassent ce que Dieu ordonnait de faire au maître de la maison où il y avait effectivement de la lèpre; il voulait qu'il en fit sortir tous les meubles qui en étaient infectés, qu'il arrachât toutes les pierres où il s'en trouverait quelque marque, qu'il en mit de nouvelles à leur place, et qu'il jetât hors de la ville, dans un égout, toutes celles qui en seraient souillées.

Comprenez-vous bien à présent ce que veut dire cette figure? Elle vous apprend qu'il ne vous est pas permis de retenir à votre service ces blasphémateurs, ces ivrognes,

ces impudiques, ces impies, ces athées, quoiqu'ils vous servent bien. Faites, à la bonne heure! tous vos efforts pour les ramener à leur devoir; dites à Jésus-Christ comme le centenier : « Seigneur, mon serviteur est malade; » priez pour eux, gémissiez pour eux, usez envers eux de toute la sévérité ou de toute la douceur que l'Évangile et votre prudence vous permettent. Mais si la lèpre croît, si vous vous apercevez que ces moyens ne vous réussissent pas, chassez-les comme des infâmes, défendez-leur l'entrée de votre logis, jetez-les loin de vous avec tout ce qui leur appartient, et changez plutôt tous vos domestiques que de souffrir que ceux qui restent dans votre maison, et particulièrement vos enfants, aient aucun commerce avec eux.

Enfin, la troisième chose que vous devez employer pour le salut de vos domestiques, c'est le bon exemple. Il est certain, dit Salvien, qu'il n'y a aucune partie saine dans le corps sous une tête malade et languissante, et que les membres n'ont pas le libre et entier exercice de leurs fonctions, quand celui qui est le principal n'est pas en bon état; or le maître, en sa maison, est comme le chef à l'égard du corps et des membres qui le composent, comme l'a très-bien remarqué le même Salvien; sa vie et son exemple servent à toute la maison de règle et de niveau pour l'ensemble de la conduite. A quoi sert de défendre à vos serviteurs les jurements, si vous ne vous en abstenez vous-mêmes? Saint Grégoire dit que ceux qui donnent ainsi le mauvais exemple à leurs domestiques sont dignes d'autant de morts qu'ils font d'actions capables de les scandaliser; la raison est qu'ils tuent les âmes, car les exemples ont plus de force pour persuader que les paroles.

Mais que dirons-nous de ces maîtres infâmes qui enlèvent par leurs criminelles sollicitations l'âme d'une pauvre servante qui était si chère à Jésus-Christ? Cette fille était entrée dans votre maison pour servir à votre ménage; et, malheu-

reux que vous êtes! vous l'avez fait servir à votre brutalité! Vous la deviez instruire, et vous l'avez séduite! Vous la deviez porter à la vertu, et vous l'avez portée à l'impureté! Vous la deviez conduire à Dieu, et vous l'avez entraînée avec vous au démon! Quel compte n'aurez-vous pas à rendre à Dieu pour avoir ainsi abusé de sa faiblesse ou de sa pauvreté? Elle croyait trouver en votre maison un port et un asile, et elle y a trouvé l'ennemi de son honneur et de son salut!

Pour ce qui est des maîtresses, ne s'en trouve-t-il pas quelquefois qui soient capables des excès où tomba la femme de Putiphar, quand elle conçut une passion illégitime pour Joseph, et qu'elle tenta, mais sans succès, de corrompre ce chaste esclave en l'absence de son époux? J'avoue qu'on en rencontre peu; mais du moins en trouve-t-on quelquefois qui, s'oubliant de la fidélité inviolable qu'elles doivent garder à leurs maris, tendent en plusieurs manières des pièges à leurs valets, soit par leur immodestie et leur tenue peu décente, soit en s'habillant devant eux, soit en prononçant des paroles trop libres, trop familières ou trop tendres; tout cela fait aisément de dangereuses impressions sur le cœur d'un domestique, quand, de son naturel, il est vicieux déjà et porté à l'impureté.

Mais le mal est bien plus prochain lorsque, contre toute convenance, un jeune valet est au service d'une jeune veuve qui n'a pas toujours cette modestie, cette retenue qui sied si bien à son sexe, et qui n'a pas, comme dit Tertullien, fait un rempart à sa pudeur. L'on sait que si les suites funestes d'un pareil état de choses contribuent quelquefois à la fortune et à l'établissement du valet, elles servent souvent aussi à faire payer bien cher à la maîtresse ses libertés criminelles. Ne s'est-elle pas donné dans la personne de ce libertin, de ce débauché, de cet ivrogne, un maître absolu qui la ruinera, qui la maltraitera comme un bourreau? Puisse-t-elle, après avoir été sa triste victime dans le temps,

ne pas devenir celle de la vengeance de Dieu dans l'éternité, pour tant de crimes honteux et non expiés qu'elle a commis avant ce mariage, plutôt contracté par nécessité et en réparation du scandale, que par amitié pure et religieuse intention de suivre la vocation de Dieu !

Et voilà en détail, maîtres et maîtresses, ce que j'avais à vous dire touchant votre premier devoir à l'égard de vos serviteurs et servantes, devoir qui consiste dans ce grand soin que vous devez prendre du salut de leur âme : c'est ce que la religion exige de vous. Mais passons au second de vos devoirs, que j'appelle un commandement doux et sans tyrannie : c'est celui que la charité doit nous inspirer et dont je traite dans cette seconde partie, qui sera moitié moins étendue que la première.

SECOND POINT.

L'on fait, mes chers Frères, une question assez curieuse : on demande si, le premier homme ayant gardé son état d'innocence, tous ses descendants eussent été également grands, s'il n'y en eût pas eu quelques-uns de plus nobles et de plus relevés les uns que les autres. Pour moi, j'entre dans le sentiment de ceux qui croient que l'égalité de grandeur n'eût pas régné partout, qu'il y en eût eu quelques-uns dans un ordre supérieur, d'autres dans un ordre inférieur. Il est vrai que ceux qui eussent été dans un ordre supérieur n'eussent pas été les maîtres et comme les petits tyrans de ceux à qui ils eussent commandé ; ils ne les eussent pas gouvernés despotiquement, mais civilement ; en un mot, ils ne les eussent jamais regardés comme leurs serviteurs, car, comme dit saint Augustin, l'homme ne s'est attiré ce nom que par sa faute. En sorte que si l'homme n'eût point péché, vous n'auriez point d'autorité sur lui ; comme sa liberté n'eût pu se vendre, vous n'auriez eu aucun droit sur lui. Par con-

séquent, si vous commandez à ce serviteur, c'est le péché qui vous en donne le droit.

Je conclus donc que vos commandements doivent être doux et sans tyrannie ; car, puisque c'est le péché qui vous a rendus les maîtres, vous ne devez pas regarder le rang où vous êtes comme un trône de gloire, mais bien vous considérer comme les exécuteurs des ordres de la justice de Dieu. Pourrez-vous donc ne pas être doux et humbles, si vous considérez que vos serviteurs sont hommes comme vous et que vous êtes pécheurs comme eux ?

Les maîtres, dit le Saint-Esprit dans le livre de Job, sont-ils d'un autre limon que leurs serviteurs ? Ont-ils une autre âme et un autre corps qu'eux ? N'ont-ils pas le même air qu'ils respirent, la même terre qui les soutient, le même soleil qui les éclaire, le même Maître qui les a créés, qui les conserve, qui les jugera tous un jour ? Et c'est là ce qui faisait dire à ce saint homme : Vous le savez, ô mon Dieu, — punissez-moi au moment où je parle si ce que je dis n'est pas vrai, — jamais je n'ai maltraité, ni d'effet ni de parole, aucun de mes serviteurs, quelque autorité que j'aie eue sur eux ; jamais je n'ai levé la main pour les frapper ; jamais je ne les ai méprisés ; jamais je n'ai refusé d'entrer en cause avec eux, quand ils ont eu quelque différend contre moi. Car si j'en avais agi autrement, qu'aurais-je à vous répondre lorsque vous me demanderiez si j'ai été formé dans le sein de ma mère d'une autre main et d'une autre matière qu'eux pour que je les traitasse avec tant d'inhumanité et de mépris ? (JOB., xxxi, 13.) Or, la raison qui obligeait ce bon maître à avoir tant de douceur et d'humanité pour ses serviteurs ne subsiste-t-elle pas encore aujourd'hui dans toute sa force ? La nature, depuis le temps de Job, s'est-elle dérégulée en votre faveur ? A-t-elle mis dans vos naissances quelques nouvelles distinctions d'honneur et d'autorité qui justifient ces impétueux mouvements de votre colère ou de votre orgueil ?

Mais, me direz-vous, ne suis-je pas le maître de ce domestique? ne puis-je, par conséquent, jouir en cette qualité de mon droit comme tous les autres maîtres à l'égard de leurs serviteurs? Vous êtes son maître, je le veux, mais faut-il que vous soyez son tyran? Dieu l'a soumis à votre autorité, mais ce n'est pas pour le tourmenter continuellement, ou par vos mauvais traitements, ou par vos rudes paroles; c'est afin que, à l'exemple du centenier, vous le traitiez comme votre enfant.

Ce domestique se voit quelquefois réduit à de telles extrémités qu'il ne sait de quel côté se tourner. S'il parle pour se justifier, c'est un impudent; vous ne voulez point l'entendre. S'il se tait, c'est un criminel; son silence est un argument convaincant de la faute dont on le soupçonne. Qu'il est à plaindre! et que vous êtes injuste aussi bien que bizarre! Il est obligé de souffrir de vous, puisqu'il est votre serviteur; mais souvenez-vous que, s'il est votre serviteur sur la terre par sa condition, il est votre frère par la grâce, et il reconnaît le même Père que vous dans le ciel.

Ne croyez pas que je prenne ici le parti des domestiques au préjudice des maîtres. Je sais qu'il y a des valets très-vicieux, corrompus, fainéants, lâches, menteurs, paresseux; reprenez-les de leurs défauts, il vous est permis de le faire, vous le devez même; mais que ce soit sans emportement, que ce soit sans jurements, que ce soit sans injures. Les corrections faites dans un esprit de passion, et en des termes injurieux, ne font aucune impression sur les cœurs; au contraire, elles les irritent plutôt qu'elles ne les changent. Il faut aussi que les corrections que vous faites vous servent à vous-mêmes; il faut que vous vous représentiez que vous êtes les serviteurs de Dieu, et que vous êtes infiniment moins auprès de lui que vos serviteurs ne sont à votre égard. C'est pourquoi, si vous avez des châtimens pour les punir quand ils manquent à leurs devoirs, votre Dieu et votre

maître tout ensemble ne manquera pas non plus de verges pour vous châtier, quand vous manquerez pareillement aux vôtres.

Enfin, chers Auditeurs, disons, avec saint Augustin, que les maîtres doivent commander avec tant de douceur, que les serviteurs prennent plaisir à les servir et à exécuter ce qui leur est commandé. Il est bien vrai que, quand les serviteurs deviennent insolents, vous devez leur faire voir que vous avez droit de leur commander, que vous êtes leurs maîtres ; il faut leur donner de la crainte pour les retenir dans leurs devoirs, évitant toujours en ces occasions les violences et les colères extraordinaires, les malédictions et les mauvais traitements. Cette conduite emportée, fougueuse et scandaleuse, est condamnée par la bouche du Sage en ces termes : « Ne soyez pas comme un lion dans votre maison, en vous rendant terrible à vos domestiques et opprimant ceux qui vous sont soumis. » (*Eccli.*, iv, 35.) Écoutez encore saint Paul, qui vous dit : « Et vous, maîtres, témoignez de même de l'affection à vos serviteurs, ne les traitant point avec rudesse et avec menaces, sachant que vous avez les uns et les autres un Maître commun dans le ciel, qui n'aura point d'égard à la condition des personnes. » (*Eph.*, vi, 9.)

Je veux qu'un domestique vous ait donné occasion de le maltraiter ; mais quel sujet n'avez-vous pas donné à Dieu de vous punir ? Imitiez la clémence de Dieu ; souvenez-vous que n'avoir ni douceur ni bonté, c'est montrer qu'on n'est pas homme, qu'on n'a rien d'humain ; au lieu que quand on est doux et bon, ces bonnes qualités nous font approcher de la nature même de Dieu.

Il ne faut donc user que de douceur et de modération envers les domestiques ; ou plutôt il faut que les maîtres aient tant de prudence et sachent si bien se gouverner, qu'ils se fassent aimer et craindre tout ensemble ; il faut que les serviteurs ne cessent jamais d'avoir du respect, lors même

qu'on rirait avec eux. Voilà, mes Frères, quelle doit être votre conduite à l'égard de vos domestiques : chrétienne, douce et tempérée, pour adoucir chez eux le poids de la servitude et les attacher longtemps à votre service.

Mais, hélas ! maîtres et maîtresses, je vous vois trop souvent sans religion et sans foi, ne prenant aucun soin du salut de vos serviteurs, ne vous montrant pas seulement sans douceur et sans charité à leur égard, mais commettant même envers eux la plus criante des injustices, par le refus que vous faites de récompenser les peines qu'ils se donnent à votre service, oubliant ainsi votre troisième devoir, celui de la justice, dont je dois vous faire sentir la gravité dans la conclusion de mon discours.

TROISIÈME POINT.

Nous trouvons dans l'Écriture sainte trois voix qui demandent justice à Dieu : la voix d'Abel, se plaignant de la cruauté de Caïn son frère, qui l'a assassiné ; la voix des Israélites qui, sous la tuile et le mortier dont ils étaient surchargés, se plaignaient de la dureté des Égyptiens ; la voix des ouvriers et des moissonneurs qui, après avoir fait la récolte et la moisson des riches, se sont vus indignement frustrés de leur salaire. Or, ces voix sont celles de vos serviteurs qui demandent justice au Seigneur, et qui sont sûrs qu'il la leur rendra, si vous négligez de la faire vous-mêmes ; c'est la voix de vos frères que vous avez assassinés ; c'est la voix du peuple de Dieu que vous avez accablé comme des bêtes de charge par la pesanteur des fardeaux que vous leur avez imposés ; c'est la voix de ces pauvres ouvriers qui, après avoir sué sang et eau pour vous rendre de bons services, ont entièrement perdu ou n'ont reçu qu'une partie de leur récompense ou de leur salaire : songez donc à les satisfaire. Ce n'est plus un devoir de charité, c'est une obligation de reconnaissance et de justice.

Sous ce mot de salaire et de récompense, on comprend la nourriture et les vivres nécessaires que plusieurs maîtres et maîtresses plaignent souvent aux serviteurs et aux servantes, quand même ils ne leur en fournissent qu'en petite quantité, en rechignant et à contre-cœur, en quoi ils sont très-couppables et très-injustes. Leur dureté paraît encore quand ils les renvoient, aussitôt qu'ils sont tombés malades à leur service, qu'ils n'en ont point de soin en les gardant chez eux, qu'ils les laissent coucher dans un mauvais endroit ouvert à tous les vents, et cela sans les visiter, sans recommander à qui que ce soit de la maison de leur procurer les remèdes et les soulagements nécessaires au recouvrement de leur santé.

Certes, ils sont plus insensibles envers ces pauvres domestiques, dignes pourtant de toute leur compassion et de leur reconnaissance, qu'ils ne le sont à l'égard de leurs chevaux ou autres animaux malades qu'ils vont continuellement visiter, et pour la guérison desquels ils mettent tout en œuvre. C'est le Saint-Esprit qui se sert de cette comparaison en ces termes : « L'homme de bien se met en peine de la vie même des bêtes qui lui appartiennent, mais les entrailles du pécheur sont toujours cruelles. » *Novit justus jumentorum suorum animas; viscera autem impiorum crudelia* (*Prov.*, XII, 10), c'est-à-dire, comme l'explique saint Augustin : Si l'homme de bien nourrit les animaux qui sont à lui, s'il les souffre dans sa maison, s'il a même du chagrin de les voir malades, sans néanmoins tomber dans cette espèce d'idolâtrie et de folie qui est ordinaire à tant d'autres, il ne peut voir ses domestiques incommodés, sans en être extrêmement attendri, sans les garder dans son logis, sans s'intéresser à leur guérison, et leur procurer les secours qu'il peut leur rendre. Lui qui, agissant par un principe de raison et de christianisme, sait la différence infinie qu'il faut mettre entre les uns et les autres, aurait-il soin d'un chien et abandonnerait-il un valet? Garderait-il un cheval à

l'écurie, et enverrait-il un serviteur à l'hôpital? Cette comparaison est odieuse, me dites-vous, et moi je vous répons que c'est pour cela même que je souhaite que vous rendiez justice à vos domestiques; car, hélas! combien voit-on de maîtres traiter plus mal leurs serviteurs pauvres et malades, qu'ils ne traitent leurs chevaux et leurs chiens! Ceux-ci se mettent donc, pour achever l'explication de ces paroles du Sage, ceux-ci se mettent bien en peine de la vie de leurs bêtes, mais à l'égard de ceux qui les servent, leurs entrailles sont toujours cruelles.

J'ajoute, mes Frères, que cette cruauté est d'autant plus horrible dans des chrétiens, qu'elle est confondue par la charité du centenier, alors gentil et sans religion, pour ce domestique malade dont il prit un si grand soin. N'est-ce donc pas avec bien de la raison que saint Paul mandait à son disciple Timothée qu'un maître ou une maîtresse sans soin envers leurs domestiques étaient pires que des Gentils et des infidèles? (*I Timoth.*, v, 8.) Il faut donc qu'un maître se regarde dans son serviteur malade, qu'il voie l'image de sa servitude dans la sienne, qu'il ait compassion de lui, songeant au désir qu'il aurait qu'on eût pitié de lui, s'il était réduit à la même extrémité, s'il était tombé dans la même misère.

Enfin, il faut que vous donniez à vos serviteurs ce qu'ils ont gagné et mérité, c'est-à-dire le salaire que vous leur avez promis. Cette proposition n'a pas besoin de preuves; tout le monde sait que retenir tout ou partie des gages d'un serviteur est un péché détestable qui crie vengeance devant Dieu, comme je vous l'ai déjà dit. Dieu ne veut pas même qu'on retienne seulement jusqu'au lendemain les gages d'un domestique ou d'un pauvre mercenaire: que dirons-nous donc de ces maîtres et maîtresses qui remettent de mois en mois, d'année en année, à leur payer leur salaire, appelant en vain ces pauvres gens un grand nombre de fois, leur faisant ainsi perdre le temps et les empêchant de gagner leur vie,

seconde injustice presque aussi grande que la première, et qui doit être réparée?

Mais que penser de ces maîtres doublement injustes qui, sachant que leurs pauvres serviteurs et servantes n'ont pas les reins assez forts pour intenter un procès et se faire rendre justice, leur retiennent, sans bon fondement, une partie des gages qu'ils ont bien et légitimement gagnés, en leur disant : Si tu n'es pas content ou contente, fais-moi assigner, je te répondrai de la bonne manière? Il y en a qui, sans leur donner d'autre raison, les chassent immédiatement, menaçant de les maltraiter, ou les maltraitant même, en sorte qu'ils ne les payent que de cette mauvaise monnaie. N'est-ce pas là agir non-seulement en injustes détenteurs du bien d'autrui, mais encore en tyrans? S'il y avait ici des maîtres de cet abominable caractère, je les invitais à méditer ces paroles du Saint-Esprit, qui, voulant encore nous exprimer l'énormité de ce crime, le compare à l'homicide : « Celui qui répand le sang et celui qui prive le mercenaire de sa récompense sont frères », c'est-à-dire, selon les interprètes, sont également coupables. Suivez là-dessus l'avis de saint Paul, qui parle en ces termes : « Vous, maîtres, rendez à vos serviteurs ce que l'équité ou l'égalité et la justice demandent de vous, sachant que vous avez, aussi bien qu'eux, un maître qui est dans le ciel. » Ajoutons, nous : Un maître qui tirera un jour une terrible vengeance des injustices que vous commettez à l'égard de vos domestiques, ce qui est fort à appréhender.

Pour vous mettre à couvert de cette vengeance dont il vous menace, maîtres et maîtresses, et pour vous dispenser de payer les gages à ces serviteurs et mercenaires, combien de prétextes ne vous suggère pas l'avarice? Ah! vous ne manquez point de raisons, et il vous en coûte peu pour alléguer, par exemple, quelque perte qu'ils vous ont fait subir.

J'avoue qu'un domestique est obligé de veiller au bien

d'une maison, et que quand il se perd quelque chose par sa négligence, il peut en être responsable au préjudice de ses gages. Mais considérez que, quelque soin qu'il prenne de vos intérêts, vous avez quelquefois des enfants qui ont des inclinations si corrompues, qui sont si portés au jeu et au libertinage, que, pour entretenir leurs vices, ils dérobent sans hésiter tout ce qui leur tombe sous la main. Vous vous en doutez, vous le savez même; faut-il donc que vous répariez votre perte au détriment d'un pauvre valet et d'une pauvre seryante? Outre quelquefois que ce qui vaut peu, vous l'appréciez beaucoup, et ne vous gênez nullement de le faire payer au gré de votre caprice.

Vous vous servez encore quelquefois d'un autre prétexte pour priver de ses gages un domestique, à savoir, qu'il vous quitte pour servir un autre maître. Est-ce là une raison pour le frustrer de ce qui lui est dû? d'autant plus que sa sortie inopinée ne vous a point causé de dommages. Y a-t-il donc de la justice en votre procédé? Mais, dites-moi, s'écrie Salvien, pourquoi ne vous quitterait-il pas, afin de s'attacher au service d'un autre, puisque vous quittez bien Dieu pour vous attacher au service d'une misérable créature? N'êtes-vous pas incomparablement plus coupable que lui? Vous fuyez un maître qui est bon, il en fuit un qui est mauvais, qui le maltraite de coups et d'injures, qui s'emporte continuellement, qui n'a en bouche que des jurements et des menaces! Comment ne vous quitterait-il pas? comment pourrait-il vivre avec vous?

Vous me direz peut-être que c'est un ivrogne, que c'est un gourmand. Ah! continue le même Salvien, reprenez-le de ces vices, vous ferez un acte de charité, de justice et de religion; mais faites réflexion en même temps sur votre conduite en son endroit : voyez comment, ne lui donnant souvent pas le nécessaire, vous l'obligez à se livrer aux excès, lorsqu'il en peut trouver l'occasion; outre que, con-

tinue le même Salvien, cette gourmandise ou cette ivrognerie que vous lui reprochez est chose rare en lui, et chose fréquente en vous : *In illo rara est per indigentiam, in te quotidiana per copiam*; il ne tombe que rarement dans ces désordres, parce qu'il n'a pas de quoi; et vous, vous y tombez tous les jours, parce que vous en avez les moyens!

Que si, enfin, il vient à vous quitter de son propre mouvement, ou que vous le chassiez parce qu'il est vicieux, faites-lui justice; satisfaites-le selon le droit et l'équité; qu'il ne sorte point tout nu de votre maison. Le Sage dit une parole importante avec laquelle je finis : « Si vous avez un serviteur fidèle, traitez-le comme votre âme. » (*Eccli.*, xxxiii, 31.) Que veut dire Salomon? De quoi veut-il nous informer par cet avis? Il veut nous apprendre que, comme nous serions fâchés que notre âme sortit de notre corps en mauvais état, ainsi faut-il bien prendre garde que notre serviteur ne sorte de notre maison pareillement, en pitoyable état. Bien loin de cela, continue le même Saint-Esprit par la bouche du Sage : *Quasi fratrem, sic eum tracta* (*Ibid.*); « Traitez-le comme votre frère. »

Maîtres et maîtresses, si vous regardez ainsi vos serviteurs et servantes ou autres gens à vos gages, il ne sera pas possible que vous ne remplissiez parfaitement vos obligations sacrées à leur égard, lesquelles consistent, comme je vous l'ai expliqué assez au long, à prendre soin de leur salut et de leur âme, à user envers eux d'un commandement doux et sans tyrannie, enfin à les récompenser de leurs services sans injustice : trois devoirs que la religion, la charité et la justice imposent à vos personnes, pour vous faciliter l'entrée de la bienheureuse éternité, où vous conduisent le Père, le Fils et le Saint-Esprit ! Ainsi soit-il.

TRENTE-TROISIÈME SERMON.

SERVITEURS ET SERVANTES.

Servos dominis suis subditos esse, in omnibus placentes, non contradicentes, non fraudantes, sed in omnibus fidem bonam ostendentes.

Exhortez les serviteurs à être bien soumis à leurs maîtres, à leur complaire en tout, à ne les point contredire, à ne détourner rien de leur bien, mais à témoigner en tout une entière fidélité. (Tit., II, 9 et 10.)

Il y a des personnes réduites à la servitude par leurs péchés, comme Cham, fils de Noé, qui, s'étant moqué de son père, reçut sa malédiction et fut condamné à être le serviteur des serviteurs de ses frères : *Maledictus Chanaan, servus servorum erit fratribus suis.* (Gen., IX, 25.) D'autres ont été réduits en servitude par la force des armes et vaincus en guerre, comme il arrive chez les Turcs lorsqu'ils font quelque prise et que l'on tombe malheureusement entre leurs mains. D'autres par nécessité, comme les Hébreux, qui s'obligèrent à servir Pharaon, étant pressés de la famine. Je ne parle point ici de ces sortes de serviteurs que l'on appelle esclaves : aussi bien n'y en a-t-il point en France ; mais seulement de ceux qui se louent à des maîtres pour un temps et pour de certains gages, comme ceux que nous nommons

ordinairement serviteurs, servantes, manouvriers et autres semblables dont la condition, quoique très-humiliante et pénible selon les hommes, est cependant très-avantageuse par rapport au salut, et souvent même plus heureuse et plus sainte que ne le sont beaucoup d'autres. Condition si sainte en effet, que Jésus-Christ l'a consacrée en sa personne en la préférant à toutes les autres : « Je suis venu au monde, nous dit-il, non pour être servi, mais pour servir » (JOAN., III, 17); condition si sainte que Dieu, qui s'est comme repenti d'avoir élevé des rois sur le trône, n'a jamais témoigné la moindre douleur d'avoir engagé qui que ce soit dans la servitude; condition si sainte enfin et si heureuse, que ceux qui y sont réduits peuvent s'assurer que c'est là l'état où la providence de Dieu les veut pour les sanctifier.

Saint Paul, voulant que tous les hommes examinent bien leur vocation pour s'assurer qu'elle vient ou ne vient pas de Dieu, fait entendre à ceux qui servent ces belles paroles : « Dieu vous a-t-il appelés à cet état, que cela ne vous trouble point; et quand vous pourriez devenir libres, demeurez plutôt dans la condition où vous êtes. » (1 Cor., VII, 21.)

Mais le même Apôtre, qui semble avoir pris un soin tout particulier des serviteurs, leur a marqué ce que leur condition demande d'eux pour qu'ils s'y sanctifient, dans ces paroles de mon texte où il paraît avoir réduit leurs devoirs à trois chefs, savoir : à l'honneur, à l'obéissance et à la fidélité : *Servos dominis suis subditos esse, in omnibus placentes*, « exhortez, dit-il, les serviteurs à être bien soumis à leurs maîtres, à leur complaire en tout, » voilà le premier devoir; *non contradicentes*, « à ne les point contredire, » voilà le second; *non fraudantes, sed in omnibus fidem bonam ostendentes*, « à ne détourner rien de leurs biens, mais à témoigner en tout une entière fidélité, » voilà le troisième. Demandons les lumières et les grâces du Saint-Esprit par l'entremise de Marie, qui, connaissant que son Fils ne voulait s'appeler

que serviteur, ne voulut non plus se qualifier que servante du Seigneur, au moment où un Ange, la saluant comme Mère de Dieu, lui dit : *Ave, Maria.*

PREMIER POINT.

Je dis donc, premièrement, que les serviteurs et servantes doivent honorer et respecter leurs maîtres et maîtresses. C'est ce que nous apprend saint Paul par ces paroles : « Que tous les serviteurs, dit-il, qui sont sous le joug de la servitude, sachent qu'ils sont obligés de rendre à leurs maîtres toute sorte d'honneurs. » (*I Timoth.*, vi, 1.)

Or, il y a deux sortes d'honneur et de respect : l'intérieur et l'extérieur.

Le respect intérieur consiste à reconnaître la qualité de supérieur dans les maîtres, ce qui les rend dignes d'honneur. Il faut que ce respect soit accompagné de crainte et de révérence : les serviteurs doivent considérer leurs maîtres comme leurs pères, et c'est ainsi qu'ils les nommaient anciennement, comme il se voit dans l'Écriture sainte, où nous trouvons que les serviteurs de Naaman l'appelaient de ce nom, qui était alors en usage comme l'est présentement celui de seigneur : « Père, lui disaient-ils un jour, quand le Prophète vous aurait ordonné quelque chose de bien difficile, vous auriez dû néanmoins le faire ; combien donc lui devez-vous plutôt obéir lorsqu'il vous dit : Allez vous laver, et vous serez pur ! » (*IV Reg.*, v, 13.) Les maîtres, réciproquement, appelaient leurs serviteurs du nom d'enfants, comme nous le remarquons dans l'histoire du centenier : « Seigneur, mon enfant est couché, malade de paralysie, dans ma maison, et il souffre extrêmement. » Remarquez, s'il vous plaît, que le mot *puer* signifie *enfant* : cependant, c'était de son serviteur qu'il entendait parler. Aussi voyons-nous aujourd'hui que les maîtres sont appelés pères de famille, bien qu'ils n'aient point d'enfants, parce qu'ils doivent avoir une amitié

paternelle non-seulement pour leurs enfants, quand ils en ont, mais encore pour leurs domestiques ; par conséquent, les domestiques doivent avoir un respect filial pour leurs maîtres et les considérer comme leurs pères, ou, pour le dire avec saint Paul, les honorer comme des personnes qui représentent sur terre la personne de Jésus-Christ, leur rendant service dans cette considération et ne les servant pas seulement lorsqu'ils ont l'œil sur vous, comme si vous ne pensiez qu'à plaire aux hommes, mais en toute circonstance. Dieu, Chrétiens auditeurs, a une puissance souveraine sur tous les hommes, comme le Créateur sur ses créatures et comme le grand maître de tous, tant que nous sommes ; mais parce qu'il était ainsi convenable, il a transféré son autorité aux uns pour que ceux-ci donnassent des lois aux autres.

Venons maintenant au respect extérieur que les serviteurs et servantes doivent porter à leurs maîtres et maîtresses. Il consiste à leur témoigner par des actes qui paraissent au dehors le respect intérieur que l'on conserve pour leurs personnes, et à ne commettre ni faire à l'extérieur aucune chose contraire au respect intérieur ; à ne jamais proférer aucune parole de mépris, de murmure, de reproche ou de médisance contre eux, comme le fit la méchante servante de Sara, femme du jeune Tobie, laquelle, voyant que sa maîtresse la reprenait de ses fautes, en vint aux reproches, aux injures et aux calomnies contre elle : « Qu'ai-je affaire à vous, meurtrière de vos maris ? est-ce que vous voulez me tuer comme vous les avez fait mourir ? » (Tob., III, 9.)

Combien se trouve-t-il aujourd'hui de serviteurs et de servantes qui, au moindre mécontentement qu'ils ont contre leurs maîtres et maîtresses, vomissent contre eux mille malédictions et mille injures ! Vous les verrez aller aussitôt de maison en maison, chez les voisins, déchirer la réputation de leurs maîtres et maîtresses. C'est, disent-ils, un homme qui maltraite ses serviteurs, qui les tue à force de travail,

qui ne les nourrit qu'à demi et qui ne paye qu'une partie de ce qu'il a promis ; encore a-t-on bien de la peine à l'avoir, il le faut demander cent fois. C'est une maîtresse qui soupçonne toujours ses servantes, qui s'imagine à tout moment qu'on la vole ; elle épargne le pain à ceux qui la servent ; c'est une femme colère, impatiente, opiniâtre, fantasque, une emportée ; on ne peut rien faire qui lui plaise ; tout ce qu'on fait la choque, tout ce qu'on fait la fâche ; elle crie, elle maudit, elle frappe, elle est comme un lion dans sa maison.

Maudites langues de vipères, est-ce ainsi qu'il faut traiter vos maîtres et maîtresses ? Quoi ! les déchirer de la sorte ! les noircir ainsi ! les décrier partout ! rapporter tout le mal que vous en savez, et plus que vous n'en savez ! Est-ce là l'honneur et le respect que vous leur devez ?

Mais ils m'ont fait tort en plusieurs manières. — Quand cela serait vrai, vous est-il permis de mal parler d'eux pour vous dédommager ? Ne savez-vous pas que Jésus-Christ veut qu'on rende le bien pour le mal ?

Apprenez donc, serviteurs et servantes, à garder vos langues, à ne point rapporter au dehors ce qui se dit, ce qui se fait, ce qui se mange chez vos maîtres ; apprenez à ne point flatter, rapportant au maître ce qu'a dit ou fait la maîtresse, ni à leurs enfants ou parents du dehors ce qu'on aurait pu avancer à leur désavantage ; enfin, à ne point aigrir le maître ou la maîtresse contre les autres serviteurs.

Je ne saurais non plus m'empêcher de me récrier contre ces servantes qui, par leurs rapports ou leurs plaintes, sèment de fâcheux divorces entre le mari et la femme, comme celles de sainte Monique, qui, au rapport de saint Augustin, faisaient essuyer à cette vertueuse dame toute la colère de Patrice, son mari, et les mauvaises humeurs de sa belle-mère. Que ne dirais-je point encore de ces servantes qui, ravies d'avoir gagné les bonnes grâces de leurs maîtres, se moquent de leurs maîtresses ; qui, aussi impudentes à se

soulever contre elles qu'elles ont été impudiques et faciles à condescendre aux passions de ceux auxquels elles devaient courageusement résister, ont un air et un front de prostituées, à peu près comme Agar, qui se flattait qu'elle était bien dans l'esprit d'Abraham, et sentant qu'elle serait la mère d'Ismaël, traitait Sara, sa maîtresse, avec un fier et injurieux mépris : *Illa concepisse se videns, despexit dominam suam ?* (Gen., xvi, 4.)

Le commandement que l'Ange lui fit, de la part de Dieu, d'aller incessamment demander pardon à sa maîtresse et de s'humilier sous elle, fait assez connaître à ceux qui servent combien ils doivent respecter les personnes dont ils mangent le pain.

L'Ange qui trouva Agar sur le bord d'une fontaine, dans une vaste solitude, ne se contenta pas, comme le remarque Tertullien, de lui demander d'où elle venait et où elle allait; il ne se contenta pas non plus de l'appeler par son nom; il lui représenta en même temps sa qualité : « Agar, servante de Sara, d'où venez-vous? où allez-vous? » Et cette servante, de son côté, ne se contenta pas de reconnaître sa faute, de lui dire qu'elle s'était retirée pour éviter la juste indignation de Sara, mais elle ajouta aussitôt que Sara était sa maîtresse : *A facie Saraï dominæ meæ ego fugio.* (Gen., xvi, 8.) Pourquoi cela? Pour faire connaître à ceux qui sont au service d'autrui qu'ils ne doivent jamais oublier ce qu'ils sont ni ce que leurs maîtres sont à leur égard; pour qu'ils aient toujours du respect pour les personnes qui ont droit de leur commander, quand même, comme dit saint Pierre, elles abuseraient de leur autorité.

Ce qui vous enseigne donc, serviteurs et servantes, que non-seulement vous devez honorer et respecter vos maîtres et vos maîtresses, mais encore leur obéir, et c'est le second devoir que saint Paul vous prescrit dans les paroles de mon texte : c'est aussi le sujet de mon second point.

SECOND POINT.

Saint Paul, mes Frères, qui établit en plusieurs endroits de ses épîtres ce devoir d'obéissance des serviteurs envers leurs maîtres, l'explique bien clairement dans celle qu'il adresse aux Éphésiens; voici comment il leur en parle : « Vous, serviteurs, obéissez à ceux qui sont vos maîtres selon la chair, » c'est-à-dire selon le monde, « avec crainte et avec tremblement, dans la simplicité de votre cœur, comme à Jésus-Christ lui-même » (*Eph.*, VI, 5) : c'est-à-dire sans dissimulation et sans fraude, avec sincérité, ne trouvant point à redire à ce qu'ils vous commandent, pourvu qu'ils ne vous commandent rien contre la foi; enfin, n'ayant point d'autre vue que celle de satisfaire à votre devoir et de plaire à Dieu. Oh ! quelle consolation pour les serviteurs de savoir qu'ils obéissent à Dieu quand ils obéissent à leurs maîtres ! « Il n'y a rien, dit saint Augustin, qui soit plus avantageux à l'homme, que d'être obéissant à son maître. »

Mais, dira quelqu'un, cela serait bien aisé si Notre-Seigneur me commandait; mais être obligé d'obéir à un maître qui me traite en forçat et en galérien, à une maîtresse qui me traite en esclave, c'est à quoi je ne puis me résoudre.

A cela je répons qu'en effet il est fâcheux d'avoir affaire à un maître qui est parfois plus barbare que chrétien. Mais ne vous êtes-vous pas engagé? Il faut donc que vous tâchiez d'obéir avec patience et de vous y porter, comme dit saint Pierre, par la crainte de Dieu qui vous y oblige : « Serviteurs, soyez soumis à vos maîtres avec toute sorte de respect, non-seulement à ceux qui sont bons et doux, mais même à ceux qui sont rudes et fâcheux; car, continue-t-il, l'effet de la grâce est que, dans la vie, nous endurons les maux et les peines qu'on vous fait souffrir avec injustice. » (*I PETR.*, II, 18.) N'envisagez pas la vie et les mœurs déréglées de votre maître, mais l'autorité et le pouvoir qu'il

a de vous commander de la part de Dieu, en qualité de maître ou de maîtresse. Souvenez-vous que votre obéissance sera d'autant plus parfaite en soi et plus méritoire pour vous, que ceux qui vous commandent sont plus fâcheux, pourvu que vous leur obéissiez.

Quelqu'un me pourra demander jusqu'où s'étend le pouvoir de commander dans les maîtres et maîtresses, et jusqu'où doit s'étendre l'obéissance des serviteurs. A cela je répons avec saint Paul : *Servi, obedite per omnia dominis, etc.*; mais, *sicut Domino* (*Coloss.*, III, 22), ajoute-t-il, c'est-à-dire en toutes les choses où il n'y a point de péché, ni mortel, ni véniel, en tout ce qui n'est point contre les commandements de Dieu ni de l'Église; mais s'il arrive que vos maîtres ou maîtresses vous commandent quelque chose de mauvais contre l'un ou l'autre, gardez-vous bien de le faire; point d'obéissance en cela, quand même il vous en devrait coûter la vie; c'est pour lors qu'il faut dire avec les Apôtres : « Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes; » ils n'ont, en effet, ni pouvoir ni autorité sur vous pour vous commander des choses mauvaises; ni vous, en ce cas, ne pouvez obéir, à moins de vouloir vous damner. Le saint patriarche et fidèle serviteur Joseph montra bien qu'il était fort persuadé de cette vérité, lorsque, pour obéir à Dieu, il préféra la mort à une honteuse obéissance à sa maîtresse, qui lui voulait faire commettre une action criminelle.

Mais, direz-vous, c'est à mon maître à répondre devant Dieu de ce qu'il me commande et non à moi à trouver à redire à ses commandements; en un mot, e'est à moi d'obéir et non pas de commander; s'il y a du mal en ce qu'il m'ordonne, le péché sera sur lui et non pas sur moi.

Saint Bernard répond merveilleusement bien à votre difficulté; voici ses paroles : Dites-moi, si votre maître vous mettait un poignard dans la main et vous commandait de le tuer, le feriez-vous? et si vous le faisiez, ne commettriez-

vous pas un grand crime? Seriez-vous excusés pour dire : On me l'a commandé? Point du tout ; vous seriez très-dignes d'une grande punition. J'en dis tout autant, quand vous faites quelque chose de mauvais ; par exemple, quand vous perdez la sainte messe ou travaillez sans grande nécessité un jour de fête ou de dimanche, que vous maltraitez ou faites quelque dommage au prochain ou autre chose semblable que vos maîtres ou maîtresses vous font faire, vous n'êtes pas pour cela exempts de péché. Alors, au lieu d'exécuter les ordres, vous devez leur dire, comme Jonas, que vous avez un plus grand maître qu'eux, que vous craignez Dieu, et que vous êtes résolu à le servir avec toute la fidélité dont vous êtes capable : *Hebræus ego sum et Dominum Deum cœli ego timeo.* (JON., 1, 9.)

Mais je dois entretenir la paix avec mon maître et ma maîtresse ; je dois m'étudier à ne les point fâcher ; or, si je n'exécute ce que l'on m'ordonne, on me dira cent injures, et peut-être en viendra-t-on aux coups.

Eh bien ! ne vaut-il pas mieux perdre les bonnes grâces de votre maître et de votre maîtresse que la bienveillance et les faveurs de Dieu ? Suivant la maxime de saint Pierre, que je vous ai déjà citée, n'est-il pas raisonnable que nous préférons les commandements de Dieu à tout autre ordre, puisque nous sommes bien plus obligés à Dieu qu'à toute autre créature ? Le patriarche Joseph savait fort bien que s'il n'acquiesçait à ce que son infâme maîtresse demandait de lui, il encourrait son indignation ; mais cela ne fut pas capable de l'ébranler. Aussi saint Paul, quand il nous exhorte à vivre en paix avec tout le monde, ajoute ces paroles : « Si faire se peut, et autant qu'il est en votre possible. » (Rom., XII, 18.) Concluons donc avec le Fils de Dieu qu'il ne faut pas craindre en cette occasion le courroux de votre maître ou de votre maîtresse, mais plutôt celui qui peut mettre l'âme et le corps dans l'enfer.

Si je n'obéis, dira ce serviteur, on me chassera de la

maison. A cela je dirai que, supposé que vous ayez un maître ou une maîtresse assez méchants pour en venir là, il vaut mieux être chassé pour la gloire de Dieu et l'intérêt de votre âme d'une maison maudite de lui, où ses commandements ne sont point observés, que d'être à jamais chassé du paradis pour avoir désobéi à Dieu.

Mais on me fera perdre ce que l'on me doit, ou du moins une partie de mes gages. Le Fils de Dieu, mes chers enfants, répondra à cette objection : « Que sert à l'homme de gagner tout le monde, s'il perd son âme? ou par quel échange la pourra-t-il recouvrer? » (MATTH., XVI, 26.)

Enfin, quand vos maîtres et maîtresses ne vous commanderont que des choses justes et raisonnables, obéissez, vous y êtes obligés sous peine de péché; mais obéissez promptement, exactement, entièrement et de bon cœur, c'est-à-dire bien affectueusement, pour l'amour de Celui qui s'est rendu bien obéissant à son Père jusqu'à la mort. Et quand on vous commandera des choses difficiles et contraires à vos inclinations, vous devez les entreprendre courageusement pour l'amour de Dieu, après lui avoir bien humblement demandé la grâce de surmonter la répugnance que vous y avez, et de vous y encourager par l'espoir de la récompense qui couronnera un jour votre obéissance, pourvu qu'elle soit accompagnée d'une grande fidélité, laquelle est votre troisième devoir envers vos maîtres et maîtresses, et que saint Paul vous demande dans ces paroles de mon texte : « Ne détournant rien de leurs biens, mais leur témoignant en tout une entière fidélité. » C'est aussi la matière de ma dernière partie.

TROISIÈME POINT.

De tous les devoirs des serviteurs envers leurs maîtres, il n'en est point de plus essentiel que la fidélité : ils la leur doivent tout entière. Quoique la fidélité soit fort recomman-

dable en toutes sortes de personnes, comme une vertu sans laquelle la communication humaine et la société civile ne sauraient subsister, elle est cependant nécessaire d'une façon toute particulière aux personnes qui sont réduites à la servitude. C'est pour cela que la justice séculière châtie de la potence les serviteurs et servantes qui sont trouvés coupables du moindre larcin. Il ne faut pas, au reste, s'étonner de la sévérité de ces lois humaines; comme les maîtres leur abandonnent ce qu'ils ont, et se déchargent sur eux d'une partie de leurs soins et de leurs biens, ils doivent par conséquent avoir beaucoup de probité et de bonne foi. Qu'un serviteur soit excellent en toute autre qualité, s'il manque de celle-ci, on n'en doit faire aucun état; et c'est ce que saint Paul leur demande dans les paroles de mon texte : *Non fraudantes, sed in omnibus fidem bonam ostendentes.*

Or, cette fidélité est une vertu par laquelle nous nous acquittons de nos promesses; et tout ainsi que la vérité fait que nous ne trompons personne en nos paroles, la fidélité fait que nous ne trompons personne en nos promesses. Voilà proprement ce que c'est que la vertu de fidélité. Mais pour la prendre plus en particulier, je dirai que cette fidélité consiste en quatre choses : 1° à garder sa parole et ses promesses; 2° à ne révéler ni redire à d'autres les choses que les maîtres ou maîtresses ont dites, non plus que les secrets confiés; 3° à ne les point abandonner dans leurs besoins et adversités; 4° à bien administrer tout ce qu'ils ont de biens en charge, c'est-à-dire à ne les point dissiper, mais au contraire à les faire croître, augmenter et valoir au profit des maîtres; surtout, à ce qu'ils ne fassent, ni directement par eux-mêmes, ni indirectement par leurs conseils, par leur participation ou leur condescendance, aucun tort, soit petit, soit grand, à leurs maîtres, ne souffrant ni qu'on les vole, ni qu'on les trompe. Attachons-nous à quelques conséquences. Serviteurs et servantes, vous pé-

chez contre la fidélité que vous devez à vos maîtres et maîtresses lorsque vous révélez aux autres les secrets de la maison, et ce qui se passe dans la famille ou dans le domestique ; lorsque vous comptez les choses à un prix plus élevé que celui qu'elles vous ont coûté ; lorsque, après avoir vendu une chose, vous faites croire que vous ne l'avez pas vendue si cher, et que vous retenez une partie du prix ; lorsque vous vendez, que vous changez ce qui appartient à vos maîtres à un prix au-dessous de celui auquel vous le pourriez vendre ou changer, sous prétexte de quelque reconnaissance due à ceux avec lesquels vous traitez. Car c'est de ce voile de reconnaissance que vous couvrez ces marchés frauduleux que vous prétendez devoir vous dédommager de vos peines et de votre industrie. Combien ne voit-on pas de servantes qui ne se font nul scrupule de voler, en des choses qui leur paraissent légères, leurs maîtres et leurs maîtresses, dans la pensée qu'elles peuvent le faire, parce qu'elles se donnent beaucoup de fatigue pour avoir à meilleur marché, et que d'ailleurs leurs gages étant très-modiques, le fruit de cette épargne leur appartient ! Faux prétextes, qui ne peuvent jamais autoriser ces friponneries. Si vous croyez qu'on ne vous paye pas à proportion de vos services, Dieu ne vous défend pas de chercher quelque condition plus avantageuse, mais il vous défend ces actes de grappilleurs ; et, supposé que vous en soyez coupables, il vous condamne à une prompte restitution.

Les serviteurs et servantes pèchent encore contre cette fidélité, lorsqu'ils prennent ou dérobent quelque chose de la maison, comme vin, huile, pain, viande ou chose semblable, pour eux, pour leurs parents, pour leurs amis, ou aussi pour les personnes qui les aident à faire la besogne de la maison. Cela ne vaut rien, c'est un larcin ; ce n'est pas à vous à récompenser les gens aux dépens de vos maîtres et maîtresses. Ils pèchent, lorsqu'ils ne rendent pas l'argent

ou chose semblable qu'ils ont trouvé dans la maison; lorsqu'ils endommagent les bestiaux, soit en les maltraitant, soit en les faisant dépérir, faute de soin; lorsqu'ils ne travaillent qu'à demi ou qu'ils ne font que les deux tiers de la besogne qu'ils pourraient et devraient faire pour gagner légitimement leurs gages.

Or, sachez que l'application au travail est précisément ce que Jésus-Christ demande aux serviteurs fidèles, tantôt en louant celui qu'il trouvera veillant et occupé, et en promettant de lui donner l'administration de tous ses biens, quand il rentrera dans sa maison; tantôt en ôtant le talent à celui qui l'a enfoui sans le faire profiter; enfin, en reprenant avec aigreur et en faisant rigoureusement punir les paresseux et les endormis. Il est dit des Juifs, esclaves des Égyptiens, qu'ils font des tuiles et du mortier depuis le matin jusqu'au soir, qu'on leur marque combien ils doivent en rendre chaque jour, et qu'on les surcharge tellement, qu'ils n'ont pas le loisir de se reposer. Dure et insupportable servitude, dont, à la vérité, l'Église a horreur, mais servitude qui, selon saint Ambroise, doit faire connaître aux domestiques que leur condition est de travailler avec beaucoup d'assiduité et de peine.

Voyez Joseph dans la maison de Putiphar; il prend garde à tout, il pourvoit à tout, il est le premier levé et le dernier couché, et quoiqu'il ait bien des choses à sa disposition, il ne mange que du pain pour réparer des forces qu'un travail excessif a épuisées : *Nec quidquam aliud noverat nisi panem.* (Gen., xxxix, 6.)

Où trouverons-nous à présent de semblables serviteurs? Une espèce de paralysie héréditaire et une oisiveté habituelle semblent être comme attachées à leur condition. Bien loin d'obéir au commandement de l'Apôtre, qui veut qu'ils reçoivent les ordres de leurs maîtres comme les ordres de Dieu même, et que par conséquent ils fassent diligemment

et de bon cœur tout ce qu'ils font : *Quodcumque feceritis, ex animo operamini, sicut Domino (Coloss., III, 23)*, ils ne servent qu'à regret et ne travaillent qu'autant qu'on les presse et qu'on les observe. Ne leur dit-on rien, ils abusent de la bonté qu'on a pour eux ; leur reproche-t-on leur paresse, ils se soulèvent par d'aigres réponses, ou s'ils ne répondent rien, ils n'en avancent pas davantage ; les voit-on, ils se plaignent qu'on les éclaire de trop près ; ne les voit-on pas, ils ne cherchent qu'à se reposer ; leur donne-t-on toujours de l'occupation, ils murmurent et rejettent les uns sur les autres ce qu'ils doivent faire, quand ils sont plusieurs dans la même maison ; leur donne-t-on quelques moments de relâche, ils font de la facilité de leurs maîtres et maîtresses un sujet de libertinage et de révolte.

Je ne parle que d'après le Saint-Esprit, qui a bien daigné descendre dans ce détail et qui veut que les serviteurs travaillent non-seulement par rapport à leur condition, qui est une condition laborieuse, mais encore par rapport à l'oïseté et aux grands maux qu'elle entraîne pour l'ordinaire : « Tenez-le dans le travail, car c'est là qu'il doit être ; tenez-le occupé, en sorte qu'il ne soit point à rien faire, car l'oïseté est souvent suivie de beaucoup de malice. » (*Eccli., xxxiii, 29.*)

Profitez bien de tout ceci, serviteurs et servantes, pour connaître vos devoirs et les remplir à l'avenir mieux que vous n'avez fait par le passé, afin que l'on puisse dire de chacun de vous avec Jésus-Christ : « C'est un serviteur fidèle et prudent » (*ΜΑΤΘ., xxiv, 45*) : fidèle, en ce qu'il ne fait aucun tort à son maître ; prudent, en ce qu'on ne peut pas même lui reprocher qu'il ait laissé dépérir son bien pour avoir manqué de vigilance et de soin.

Nous avons un admirable exemple de ce parfait serviteur dans la personne de Jacob. Laban, son oncle, s'étant aperçu qu'il s'était retiré de son service, et appréhendant qu'il ne

lui eût fait tort, courut après lui, fouilla et renversa tout ce qu'il avait emporté. Mais comme Jacob était sûr de sa fidélité et de sa prudente administration, il lui dit : Eh bien, avez-vous trouvé dans ce que j'ai quelque chose qui vous appartienne? Qu'avez-vous à me reprocher? ma paresse! Mais je vous ai servi pendant vingt ans jusqu'à passer plusieurs nuits sans dormir, après avoir essuyé toutes les chaleurs et toutes les fatigues de la journée. Ma gourmandise? Mais je n'ai jamais mangé les béliers de votre troupeau, jamais je ne vous ai fait accroire que les bêtes en eussent tué aucune pour en faire mon profit. Mon peu de soin? Mais vos brebis et vos chèvres n'ont point été stériles sous ma conduite, et j'ai même pris de ce qui m'appartenait pour remplacer ce que vous aviez perdu. Eh bien! Chrétiens auditeurs, où sont les serviteurs et servantes qui pourraient bien prendre Dieu à témoin des bons services qu'ils rendent à leurs maîtres et maîtresses, comme le prenait ce fidèle serviteur qui, pour m'expliquer comme saint Ambroise, n'ayant rien de bien d'autrui, n'était riche que de ses propres vertus?

Où trouver encore un serviteur fidèle comme Joseph, lequel, ayant toutes les richesses de Putiphar entre les mains, ne lui fit jamais aucun tort, quoiqu'il le pût, ce prince ne sachant pas ce qu'il avait, tant il se reposait sur la fidélité de ce bon serviteur? Et cette fidélité éclata bien davantage lorsque sa maîtresse, éprise de sa beauté, le voulut faire tomber dans le crime. Vous le savez, il aima mieux alors tout perdre, s'exposer aux chaînes, aux prisons et à la mort même, que de commettre un trait d'infidélité envers son maître.

Voilà, mes chers Frères, de fidèles serviteurs de l'Ancien Testament. Plaise à Dieu qu'ils ne soient pas un sujet de reproche à ceux qui vivent sous la nouvelle loi! Mais quel surcroît de confusion de voir que les païens mêmes se soient mieux acquittés de leurs devoirs en ce point que les chré-

tiens ! Je me souviens à ce propos de la fidélité admirable du serviteur d'un ancien, lequel, ayant appris que certains soldats étaient venus pour tuer son maître, prit son anneau, feignant d'être lui-même le maître qu'il fit évader en même temps, puis se mit en son lit ; et quoiqu'il vit les armes, qu'il entendit le bruit, il ne s'épouvanta nullement, mais se laissa tuer pour sauver son maître. O Seigneur ! quelle fidélité et quelle forte accusation contre les serviteurs chrétiens de notre temps, qui, dans des occasions très-faciles, manquent à leurs devoirs envers leurs maîtres et maîtresses !

Serviteurs et servantes qui entendez ceci, pourrez-vous endurer cette confusion qui vous reviendrait d'avoir plus manqué à votre devoir que les serviteurs païens ? Encore s'il n'y avait que cette confusion à craindre, peut-être ne vous en soucieriez-vous guère ; mais il y en a une beaucoup plus grande, c'est celle de la damnation éternelle que vous avez à redouter, si vous ne servez pas bien vos maîtres, car Dieu ne veut point du service que vous lui voulez rendre, si vous manquez à celui-là. Comme, au contraire, vous pouvez, en les servant bien, travailler à l'acquisition de la vie éternelle, et, comme de bons et fidèles serviteurs, mériter d'entrer dans la joie de votre Seigneur, où vous conduisent le Père, le Fils et le Saint-Esprit !

Amen.

TRENTE-QUATRIÈME SERMON.

LA COLÈRE.

Audistis quia dictum est antiquis : Non occides ; qui autem occiderit, reus erit iudicio. Ego autem dico vobis, quia omnis qui irascitur fratri suo reus erit iudicio.

Vous avez appris qu'il a été dit aux anciens : Vous ne tuerez point ; et quiconque tuera, méritera d'être puni par le jugement. Et moi, je vous dis que quiconque se mettra en colère contre son frère méritera d'être condamné par le jugement.

(MATTH., v, 21 et 22.)

Qui n'admira la sainteté de notre religion qui ne s'attaque pas seulement au mal extérieur, mais qui pénètre jusqu'au principe du péché ? Les Juifs étaient grossiers et aveugles au point de croire qu'en s'abstenant seulement de l'homicide effectif, ils observaient dans toute son étendue le cinquième commandement, qui défend de tuer. Mais Notre-Seigneur, qui était venu pour perfectionner la loi et non pour la détruire, les détrompe par les paroles que vous venez d'entendre : elles ne défendent pas seulement l'homicide dans sa dernière exécution, mais, le cherchant jusque dans sa racine, pénètrent au fond de l'âme pour arrêter jusqu'aux premiers mouvements de ceux qui s'abandonnent à la colère : « Vous avez appris qu'il a été dit aux anciens : Vous

ne tuerez point, et quiconque tuera méritera d'être puni par le jugement. Et moi je vous dis que quiconque se mettra en colère contre son frère méritera d'être condamné par le jugement ». Jésus-Christ, dit saint Thomas, est semblable dans sa conduite à un habile médecin qui ne s'attache pas tant à guérir le mal qui paraît qu'à en détruire les causes internes qui ne paraissent point. Éloignons-nous donc de la colère avec autant de soin que de l'homicide ; et, pour nous aider à remplir ce devoir indispensable, étudions-nous à la douceur. Afin de vous inspirer une grande horreur du vice de la colère, j'explique dans mon premier point les pernicious effets de cette furieuse passion ; et pour vous faire aimer la douceur, je fais valoir dans ma seconde partie les grands avantages de cette belle vertu. Demandons le secours de la plus douce des pures créatures, de la sainte Vierge, à qui nous dirons : *Ave, Maria.*

PREMIER POINT.

Je dois vous dire d'abord qu'il en est de la colère comme des autres passions qui peuvent également servir à la vertu et au vice, puisqu'il y a une colère juste, raisonnable et même nécessaire, comme il y en a une injuste et qui n'est pas excitée par la raison, encore moins par la grâce. C'est de la colère juste qu'il est écrit : « Mettez-vous en colère, et faites-le sans péché : » *Irascimini, et nolite peccare.* (*Psal.* iv, 5.) Ce qui arrive lorsqu'on s'émeut avec jugement et avec modération, quand on le doit, autant qu'on le doit, et pour des sujets qui le méritent. Telle fut la colère de Notre-Seigneur contre les profanateurs du temple : il frappe sur eux, il renverse leurs tables, leur argent et leurs marchandises, il lance contre eux ces fulminantes paroles : « Ma maison est une maison de prières ; voulez-vous donc en faire une retraite de voleurs ? » (*MATTH.*, xxi, 13.) Telle est la

juste indignation avec laquelle un prédicateur zélé poursuit le péché et déclame contre le vice. Telle peut être la colère d'un pénitent contre lui-même, quand il tire vengeance des plaisirs criminels de son corps par les jeûnes et par les disciplines. Telle est encore la juste colère d'un père qui châtie avec retenue un enfant qu'il aime et qu'il chérit. Mais on donne ordinairement à une telle émotion un nom plus honorable que celui de colère : ainsi la colère du Fils de Dieu s'appelle le zèle de la maison du Seigneur ; celle d'un prédicateur, zèle du salut des âmes ; celle d'un pécheur contrit, esprit de pénitence ; celle d'un père ou d'un supérieur, châtiment bien ordonné pour punir le mal. Ce n'est pas de cette colère juste et sainte, que saint Basile nomme « le nerf de l'âme, la force de l'esprit, l'instrument de toutes les vertus », que je prétends parler aujourd'hui, mais seulement de la colère injuste, qui prévient la raison, qui échauffe la bile et ne respire que ressentiment et vengeance. Je veux parler de la colère qui est un mouvement déréglé et bouillant de l'âme, qui s'élève contre la cause du mal avec un désir violent de s'en venger. Je parle de la colère comme d'un vice pernicieux qui détruit tout ce qu'il y a de plus grand et de plus noble dans l'homme, la raison et la religion. C'est tellement son effet naturel de détruire la raison, qu'il suffit, pour en être convaincu, d'envisager une personne en colère. Les yeux étincelants, les lèvres tremblantes, le visage ou blémissant de rage ou enflammé de courroux, elle crie, elle hurle, elle maudit, elle blasphème, elle fait d'horribles imprécations, se jette souvent sur celui qui l'a irritée, le frappe, le prend au collet, aux cheveux, à la gorge, le mord, le déchire, et fait tous ses efforts pour le tuer. Direz-vous qu'un homme en cet état ait la raison ? ou plutôt ne le prendrait-on pas pour un fou ? C'est la pensée de saint Chrysostome : Il n'y a aucune différence entre un furieux et un fou, ou même une bête cruelle. Quand je vois un mari vio-

lent qui commande avec menace, qui châtie avec fureur, qui s'emporte à des violences extrêmes, pour un mot qu'une femme aura répondu, pour le défaut léger d'un enfant, enfin pour une bagatelle qu'on ne peut éviter dans une famille; quand je vois, dis-je, ce furieux traiter ceux de sa maison avec une rigueur qu'on n'exercerait pas même sur des esclaves : Méchant chrétien, m'écrié-je, homme de feu et de colère, plus propre à commander à des forçats sur une galère, qu'à une femme et à des enfants, pourquoi, d'homme que vous étiez, vous êtes-vous changé en un lion rugissant? Pourquoi faites-vous ainsi trembler de crainte toute votre maison? *Noli esse sicut leo in domo tua.* (*Eccli.*, iv, 35.) C'est la colère qui l'a ainsi transformé en lion; ce n'est plus un homme; la colère en a fait une cruelle bête. Si cette passion change ainsi l'homme en un affreux lion, quels pernicieux effets pensez-vous qu'ait la colère d'une femme? La fierté des lions, la cruauté des tigres, le venin des dragons, ne sont point assez terribles pour en être les figures; l'Écriture le dit par la bouche du dernier Sage des Hébreux, en ces termes : « Il n'y a point de tête plus méchante que la tête d'une cou- » leuvre, ni de colère comparable à celle d'une femme. Il » vant mieux habiter avec un lion et avec un dragon que de » demeurer avec la femme méchante. Sa malignité lui » change tout le visage; elle prend un regard farouche, et » son teint devient noirâtre et livide, comme celui d'un ci- » lice. Au milieu des siens, son mari est d'autant plus mal- » heureux qu'il faut qu'il digère en lui-même cette affliction » qui l'accable, et qu'il étouffe ses soupirs sans oser se plain- » dre » : *Ingenuit vir ejus et audiens suspiravit modicum.* (*Eccli.*, xxv, 25.) Ainsi vous le voyez, la colère détruit la raison, rendant ceux qu'elle domine semblables aux insensés, aux furieux et aux bêtes les plus cruelles. Voici comme elle détruit le sentiment religieux : soutenez vos attentions.

Toute la pratique de notre religion consiste dans l'amour

de Dieu et l'amour du prochain ; c'est Notre-Seigneur lui-même qui l'assure : « Toute la loi et les Prophètes sont renfermés dans ces deux commandements. » *In his duobus mandatis universa lex pendet, et Prophetæ.* (MATTH., XXII, 40.) Or, la colère, qui est d'elle-même un péché mortel, détruit ces deux commandements. Elle détruit l'amour de Dieu, puisqu'elle le chasse du cœur où il habitait. Le cœur est le premier théâtre de cette passion ; la colère étant un bouillonnement du sang autour du cœur, elle y introduit conséquemment le trouble et l'émotion ; mais « le Seigneur ne demeure pas dans le trouble et l'agitation » : *Non in commotione Dominus* (III Reg., XIX, 11) : il se plaît dans un cœur paisible et tranquille, mais il l'abandonne aussitôt que la colère y introduit la guerre et la tempête. *Factus est in pace locus ejus* (Psal. LXXV, 3) : « il s'est établi une demeure dans la paix. » *Et habitatio ejus in Sion* : ce n'est point dans le tumulte de Babylone, cette ville de confusion, qu'il a choisi sa demeure, mais au milieu de Sion, cette ville de paix : ce que saint Grégoire confirme en ces termes : « Du moment, dit ce Père, que la colère frappe le cœur, elle trouble aussitôt la demeure du Saint-Esprit » : *Dum ira animum pulsât, Spiritus Sancti habitationem perturbat.*

Non-seulement la colère chasse Dieu du cœur où elle est entrée, mais encore elle en défigure l'image. Les impies sont comparés dans l'Écriture à une mer courroucée par la tempête : *Impii autem sicut mare fervens* (ISA., LXVII, 20) ; mais quelle plus grande tempête peut s'élever dans l'âme que celle de la colère qui, comme un orage furieux, émeut, agite, confond toutes les facultés ? Lorsque la mer jouit d'un grand calme, elle est comme un miroir qui représente fidèlement le ciel et les astres ; il en est de même d'une âme tranquille et pleine de douceur ; elle est une vive image de la Divinité. Mais dès que l'orage s'est élevé et a ému les vagues, dès que les vents se sont déchainés, la mer alors devenue

toute blanche d'écume, bien loin d'être le miroir de la beauté du ciel, n'a plus rien que d'horrible et d'affreux. C'est ce que dit saint Grégoire : *Dum per iram mansuetudo amittitur, supremæ imaginis similitudo vitiatur* : la douceur étant perdue et chassée par la colère, l'image de Dieu paraît entièrement effacée de l'âme ; et d'image de Dieu qu'elle était par la paix et la tranquillité, elle devient, par la colère, la vive représentation des démons qui sont toujours emportés et furieux. Je vous le demande, mon cher Auditeur, quand est-ce qu'on se livre aux imprécations et aux blasphèmes les plus énormes, si ce n'est lorsque la colère a chassé Dieu du cœur, détruit l'amour et le respect qui lui est dû ? On entend alors avec horreur un scélérat prononcer d'affreux reniements et tout ce que la rage lui fournit de paroles exécrables contre la très-auguste et très-redoutable majesté du Seigneur tout-puissant. N'est-ce pas, en effet, ce que fait souvent cet homme fougueux et violent, dans la moindre occasion qui le chagrine ? La colère détruit donc l'amour de Dieu ; elle détruit bien plus ordinairement l'amour qu'on doit au prochain.

Vous savez, mes Frères, quel est le grand précepte de la charité : « Je vous donne un commandement nouveau, » celui de vous aimer les uns les autres comme je vous ai » aimés ; c'est en cela qu'on connaîtra que vous êtes mes » disciples. » (JOAN., XIII, 34.) Or cette loi d'amour pour le prochain nous engage à aimer sa personne, à conserver son honneur et à ne faire aucun tort à ses biens ; mais la colère fait justement tout le contraire : elle hait le prochain dans sa personne, elle flétrit son honneur, et s'efforce de lui faire dommage en ses biens ; ne perdez rien de tout ceci. Quand on a de la colère contre quelqu'un, on ne veut ni le voir ni le souffrir ; on lui souhaite mille disgrâces ; on se réjouit quand il lui en arrive ; enfin le feu de cette damnable passion est si véhément qu'on s'emporte à l'attaquer, à lui

faire insulte, à se jeter sur lui avec furie, à le battre, à le blesser, à s'exposer même dans sa fureur à répandre le sang humain, et à commettre le crime atroce que toute la nature a en horreur, et qui crie vengeance au ciel et à la terre, je veux dire l'homicide, par lequel un scélérat arrache la vie à son semblable, et est assez osé pour détruire l'homme qui est l'image de Dieu et sa créature, entreprenant ainsi sur ses droits, puisqu'il a seul pouvoir de vie et de mort. Si, dans la colère, on en vient à cet excès sur la personne du prochain, on se déchaîne bien plus hardiment contre son honneur. Souvent on n'a ni la force, ni la hardiesse de l'attaquer, ni l'âme assez noire pour attenter à sa vie; mais le premier effet de la colère est de faire pousser un torrent d'injures atroces contre sa réputation; on lui reproche ce qui a été, ce qui est, ce qui n'est point; on renvoie cette personne à sa mère, à ses sœurs, à son père, à ses aïeux mêmes; pour lui faire confusion de leurs fautes, on déterre les morts, et pour rappeler les fautes des défunts qui sont devant Dieu, on va jusqu'à la troisième et la quatrième génération; on triomphe sur les défauts personnels, quand on en trouve; on les publie à haute voix au milieu des rues; on appelle celui-là voleur, celle-ci libertine, et pis que cela; il n'est pas jusqu'aux défauts naturels qu'on ne lui reproche, comme s'il en était la cause. Enfin, quand on n'a rien à dire sur la race ni sur la personne contre qui on est en colère, on ne craint pas d'en inventer, taxant et de malhonnêtes, et de voleurs, et de sorciers, ceux et celles qui n'ont jamais été ni coupables ni soupçonnés sous ces rapports. C'est ainsi que dans la colère on détruit l'honneur et la réputation.

Mais on pousse même quelquefois son ressentiment jusqu'à sévir contre tout ce qui appartient à celui contre qui on est animé : on frappe, on estropie, on tue ses bestiaux; on ravage son jardin, on gâte ses blés; et même on en a vu, dans

l'excès de cette furie, puis-je le dire sans horreur? on en a vu porter leur fureur infernale jusqu'à mettre le feu à une maison et brûler en même temps toute une paroisse.

Après cela, peut-on trouver un monstre plus cruel que la colère qui cause des maux si extrêmes, puisqu'elle détruit et la raison et la religion? — Je vois bien à présent que la colère est un grand vice, qu'elle est même la source de presque tous les péchés que je commets; mais comment m'en corriger? Si j'avais un mari qui fût sobre, modéré, bon ouvrier, à la bonne heure! Mais malheureusement le mien est un fainéant, un ivrogne, un emporté. Si j'avais une femme qui ne me contredit point, des enfants qui fussent obéissants, ou de meilleurs voisins, je serais le plus doux des hommes. — Vous vous trompez; ce n'est pas la débauche de votre mari, ni la mauvaise humeur de votre femme, ni le mauvais naturel de vos enfants, ni la malice de vos voisins, c'est votre impatience, c'est votre immortification qui est la source de votre colère. Supposons même qu'ils y donnent occasion, faut-il pour cela s'emporter comme vous le faites? Ne leur donnez-vous pas trop souvent de justes sujets de fâcherie? Et vous voulez qu'on souffre votre humeur! Chose étrange! chacun veut que tout le monde endure de lui, et il ne veut rien endurer de personne! Prenez donc garde de vous laisser aller à la colère; prévoyez-en les occasions pour les éviter. Dès le matin, attendez-vous à ce que vos enfants ne fassent rien de ce que vous leur commanderez; attendez-vous à voir votre mari ou votre femme s'opiniâtrer contre vous, et votre voisin vous quereller, afin que, par cette prévoyance, vous vous souteniez mieux dans une grande égalité d'esprit. *Caveatur iracundia, aut si præcaveri non potest, cohibeatur*; c'est l'avis de saint Ambroise: prévoyez les sujets d'emportement qui vous pourront arriver, afin d'y mieux résister; ou si vous ne les pouvez prévoir, du moins, quand vous vous apercevrez que la bile s'échauffe, étouffez-en les mou-

vements, retirez-vous de la présence de la personne qui vous émeut ; si c'est un voisin, rentrez dans votre maison et fermez la porte ; si c'est votre mari ou votre femme, votre frère ou votre sœur : *Date locum iræ* (Rom., xii, 19), laissez passer la colère, ne répliquez rien, ne désavouez rien. Sainte Monique pratiquait excellemment cette retenue : *Noverat hæc non resistere irato viro*, « elle savait l'art de ne résister jamais à son mari quand il était en colère. » Enfin, étudiez-vous à la pratique de la douceur, c'est le plus grand remède qu'on puisse apporter à la colère. En deux mots, je vais vous découvrir les avantages de cette vertu dans mon second point.

SECOND POINT.

La véritable douceur consiste à ne pas s'emporter quand on est offensé, ne faisant rien paraître des chagrins qu'on nous fait, étant alors, à l'exemple de David, comme un sourd qui n'écoute pas les injures qu'on lui dit et comme un muet qui n'a pas de langue pour y répliquer. (*Psal.*, xxxvii, 14.) La douceur est une vertu qui nous rend aimables à Dieu et aux hommes ; la douceur est une vertu qui nous rend heureux en cette vie et en l'autre ; j'explique ce double avantage.

Il n'y a personne qui ne désire vivre heureux ; voilà ce qui fait qu'on a tant d'ardeur pour amasser du bien ou pour chercher ses plaisirs. Cependant, ce n'est ni le bien, ni la volupté, ni la gloire mondaine qui nous rendent heureux sur la terre ; un homme, pour être riche et puissant, n'est pas moins rongé de chagrins, de dépit, d'envie, et de toutes ces passions qui sont les ennemies de son bonheur ; ses biens et son élévation lui font souvent des ennemis et des jaloux. Qui donc jouit d'un solide bonheur sur la terre ? C'est celui qui a la vertu de douceur, parce qu'il a trouvé le vrai repos de

l'âme et une profonde paix, suivant cet oracle du Fils de Dieu : « Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur, et vous trouverez le repos de vos âmes. » (MATTH., XI, 29.) Qui jouit d'un solide bonheur sur la terre? C'est celui qui a la vertu de douceur, puisqu'il a gagné les cœurs de tout le monde, suivant ces belles paroles du Sage : « Mon fils, agissez avec douceur, et vous vous attirerez non-seulement l'estime, mais l'amour de tout le monde. » (Eccli., III, 19.) Si c'est une femme qui est douce, quelle paix n'a-t-elle pas dans sa maison! Elle est aimée de son mari, ses domestiques s'en louent, ses voisins aiment sa conversation, tout le monde l'honore. Si c'est un marchand, on se plaît à aller chez lui autant qu'on craint d'avoir affaire à un emporté. S'il s'agit d'un mariage, c'est par là qu'on commence à faire l'éloge de la personne dont il s'agit : C'est, dit-on, une personne qui a une douceur d'ange. « Enfin, dit encore le Sage, la parole douce acquiert beaucoup d'amis et adoucit les ennemis, et la langue de l'homme vertueux a une grande abondance de douceur. » (Eccli., VI, 5.) Et entre les deux béatitudes que Jésus-Christ promet à ceux qui sont doux, il y en a une où il leur donne l'amour et l'estime de toute la terre : *Beati mites, quoniam ipsi possidebunt terram* : « bien heureux sont ceux qui sont doux, parce qu'ils posséderont la terre. » (MATTH., V, 4.) Ce qui s'accorde très-bien avec les paroles de David, qui assure que « ceux qui ont la douceur auront la terre pour héritage » : *Mansueti autem hereditabunt terram* (Psal. XXXVI, 11), et qu'ils jouiront toujours d'une abondance de paix que rien ne pourra troubler : *Delectabuntur in multitudine pacis.* (Ibid.)

Si la douceur gagne le cœur des hommes, elle gagne aussi le cœur de Dieu ; car il aime particulièrement ceux qui ont cette vertu, et prend un plaisir singulier à les sauver : *Et exaltabit mansuetos in salutem* (Psal. CXLIX, 4) ; et ailleurs il est dit que lorsque le Seigneur a jugé, il a sauvé les doux et

les humbles : *Ut salvos faceret omnes mansuetos terre.* (*Psal.* LXXV, 10.)

Pour qui sera le bonheur éternel, sinon pour ceux qui sont les enfants de Dieu? Or, c'est là le titre d'honneur que Jésus-Christ même donne aux pacifiques : *Beati pacifici, quoniam filii Dei vocabuntur.* (MATTH., v, 9.) Ne fut-ce pas par cette grande douceur que Moïse fut aimé de Dieu et des hommes, Dieu l'ayant « sanctifié et sauvé dans sa foi et dans sa douceur »? N'est-ce pas sur cette belle vertu que David appuie toute sa confiance? « Seigneur, lui dit-il, souvenez-vous de David et de toute sa mansuétude. » (*Psal.* CXXXI, 1.)

— J'aime et j'estime cette vertu de douceur, j'en connais l'excellence et les avantages ; mais j'ai le malheur de n'être pas de ces hommes doux et pacifiques, de ces heureux naturels à qui un trait de patience coûte peu ; au contraire, je suis d'une humeur fière, prompte et bouillante, je m'emporte aisément et souvent pour rien. — Mon cher Auditeur, je dirai pour votre consolation que, quand je parle de la douceur, ce n'est pas d'une douceur de tempérament, et quand Jésus-Christ a dit : « Bienheureux sont les doux ! » ne pensez pas qu'il ait entendu ceux qui le sont par nature. Non sans doute ; la douceur, aussi bien que les autres vertus, n'est pas naturelle ; il est au contraire fort naturel à bien des gens de se fâcher, de s'irriter, de s'emporter, de répondre à des injures par d'autres, de ne rien souffrir, de se venger ; mais un chrétien est obligé à réprimer tous ces mouvements de la nature corrompue et à les vaincre ; un chrétien ne doit point se conduire, comme la bête, par les sentiments naturels, mais par la raison et par les maximes de l'Évangile ; c'est en cela que « le royaume du ciel souffre violence, et il n'y a que les violents qui y entrent ». (MATTH., XI, 12.)

Comprenez-vous à présent pourquoi, après vous être confessé de vos emportements durant tant d'années, vous n'en êtes ni plus doux, ni moins en colère? c'est que vous ne

vous faites jamais violence. Avez-vous seulement une fois réprimé cette envie de répliquer, de contredire, de raisonner contre votre mari, de picoter vos frères et vos sœurs? Quand vous avez senti que la bile s'échauffait, vous êtes-vous une seule fois retiré pour vous jeter à genoux devant un crucifix, et là vous confondre de vos impatiences à la vue d'un Dieu qui, comme un agneau, se laisse égorger sans se plaindre? Vous êtes-vous châtié bien souvent pour vos colères et vos emportements? en avez-vous jeûné? en avez-vous pleuré? vous en êtes-vous humilié devant Dieu et devant les hommes? en avez-vous demandé pardon à ceux contre qui vous avez eu querelle? Comment donc, en ne faisant rien pour réprimer la colère, prétendez-vous vous en corriger et acquérir de la douceur?

Je vous en conjure aujourd'hui, mes chers Frères, avec l'apôtre saint Paul, je vous en conjure « par la douceur de Notre Seigneur Jésus-Christ », lui qui n'a rien tant recommandé que cette aimable vertu : Apprenez de moi, a-t-il dit, non pas à créer un nouveau monde, non pas à faire des miracles dans l'ancien, à guérir les malades, à ressusciter les morts, mais « apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur » (MATTH., XI, 29); lui qui, « quand on le maudissait, dit saint Pierre, ne répondait point par des malédictions, et quand on le maltraitait, ne faisait point de menaces » (I PÉTR., II, 23); lui qui « se laissera, dit Isaïe, conduire à la mort comme une brebis, sans se plaindre, et n'ouvrira pas plus la bouche contre ses bourreaux qu'un agneau contre celui qui le tond (ISA., LIII, 7); » je vous en conjure, mes Frères, par ce grand modèle de la douceur chrétienne, corrigez-vous de vos vivacités, de vos emportements; encore un coup, observez-vous davantage; ne vous laissez pas ainsi aller à votre humeur, renouvelez souvent la résolution que vous avez prise de vous modérer; demandez à Dieu cette grâce et le matin; et à midi, et le soir. *Jesu, mitis*

et humilis corde : Jésus, doux et humble de cœur, Agneau de Dieu, ayez pitié de moi ; fortifiez ma faiblesse ; donnez-moi la force de vaincre ma colère, et de mériter les deux béatitudes que vous donnez à ceux qui sont doux : celle de cette vie, qui est la paix, et celle de l'autre, qui est la gloire ; ce que je vous souhaite au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit.

Amen.

TRENTE-CINQUIÈME SERMON.

DE L'AMOUR DE DIEU.

Diliges Dominum Deum tuum ex toto corde tuo , et ex tota anima tua , et ex omnibus viribus tuis , et ex omni mente tua .

Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur, et de toute votre âme, et de toutes vos forces, et de tout votre esprit.
(Luc., x, 27.)

Nous pouvons regarder Dieu ou comme la première vérité à laquelle nous soumettons notre esprit en croyant humblement et fermement les vérités qu'il nous a révélées, ou comme le souverain bien que nous prétendons acquérir avec le secours de la grâce et des bonnes œuvres, ou enfin comme celui qui, étant par lui-même infiniment élevé au-dessus de tous les biens imaginables, est digne d'être infiniment aimé. La foi nous le fait considérer comme une vérité infaillible, l'espérance comme notre souverain bien, mais la charité nous attache à lui comme à un objet qui mérite d'être aimé à cause de ses perfections infinies.

Cette manière de regarder Dieu et de l'honorer est la plus parfaite et la plus excellente de toutes. Voilà pourquoi la charité est beaucoup plus noble que la foi et l'espérance, dit l'apôtre saint Paul : *Major autem horum est charitas.* (I Cor., XIII, 13.) Et non-seulement elle est la plus noble de toutes les vertus, mais c'est d'elle encore que toutes les autres

reçoivent leur mérite ; en sorte que quelque héroïques qu'on se les figure, elles sont inutiles au salut, si elles ne sont animées de la charité, comme nous l'apprenons du même saint Paul, qui assure que « sans la charité il n'est rien ». (*Ibid.*, 2.)

Jugez, mes Frères, de quelle importance il est que nous possédions bien cette excellente vertu. Elle a deux objets auxquels elle nous attache : Dieu et le prochain. Elle nous fait aimer Dieu par-dessus toutes choses, et notre prochain comme nous-mêmes. Je ne vous parlerai aujourd'hui que du précepte que Notre-Seigneur appelle le premier et le plus grand de tous, et qui nous oblige à aimer Dieu de tout notre cœur, remettant à vous parler de l'amour du prochain dans une autre occasion. Je diviserai mon discours en deux points ; dans le premier, je vous donnerai quelques motifs pour vous porter à la pratique de ce grand commandement, et dans le second, je tâcherai de vous en expliquer l'étendue. Vous pourrez ainsi reconnaître que, s'il n'y a rien de plus juste que ce précepte, il n'y a peut-être rien de plus rare que sa pratique. Saluons auparavant la sainte Vierge, qui est appelée la Mère du bel amour, et disons-lui avec l'Ange : *Ave, Maria.*

PREMIER POINT.

Je réduis à trois principaux motifs tous ceux qui nous obligent indispensablement à aimer Dieu de tout notre cœur. Le premier se prend de l'excellence infinie de Dieu ; le second du commandement que Dieu nous en fait ; le troisième se tire ou des récompenses que Dieu nous promet si nous sommes fidèles observateurs de cette grande loi, ou des châtiments dont il nous menace si nous ne l'observons pas : rendez-vous attentifs, s'il vous plaît.

Je dis premièrement que nous devons aimer Dieu de tout notre cœur à cause de son excellence infinie. Il est inouï

qu'on ait jamais méprisé ou haï une chose, à moins qu'on ne l'ait crue défectueuse et mauvaise; on ne peut au contraire s'empêcher d'aimer les choses qu'on reconnaît bonnes, belles et parfaites. Or, dit saint Paul, toutes les créatures du ciel et de la terre nous font connaître les perfections invisibles de Dieu, sa sagesse infinie, sa toute-puissance et tant d'autres qui le rendent infiniment aimable. (*Rom.*, 1, 20.) Quelle excuse pourrions-nous donc apporter, si nous ne rendions pas à notre Dieu l'honneur et l'amour que nous lui devons? C'est, dit saint Augustin, ce que le ciel et la terre ne cessent de nous inculquer, de manière à nous rendre inexcusables si nous y manquons. En effet, qu'est-ce qui peut exciter en nous l'amour qui ne se trouve éminemment en Dieu? Est-ce une rare beauté qui, dans votre esprit, l'emporte sur toutes les autres beautés? Eh! qui peut je ne dis pas égaler la beauté infinie de Dieu, mais même en approcher tant soit peu? Aimez-vous une grandeur, une puissance, une libéralité qui n'aient point de bornes? Où les trouverez-vous parmi les créatures au degré de celles de Dieu, qui seul est infiniment parfait, ou plutôt une infinie et essentielle perfection, n'ayant ni fin ni commencement? *Magnitudinis ejus non est finis.* (*Psal.* cXLIV, 3.) Oui, mon Dieu, vous êtes infiniment grand, infiniment digne de louanges et d'amour, et votre grandeur n'a point de bornes; quelque bons et parfaits qu'on se figure tous les êtres créés, si on les compare à votre infinie perfection, ils ne sont rien; c'est vous seul, dit Job, qui êtes Celui qui est : *Ipsè enim solus est* (*JOB*, xxiii, 13), puisque vous seul renfermez dans votre être toutes les perfections imaginables. Tirons notre conséquence : puisque la bonté de l'être fait la mesure de son amabilité, ou, pour parler plus clairement, puisqu'un objet est d'autant plus aimable qu'il est meilleur et plus parfait, qui doute que Dieu, étant infiniment parfait, ne soit aussi infiniment aimable?

Cette vue que la foi nous donne et que la raison même semble entrevoir, cette vue, dis-je, des perfections de Dieu devrait seule nous engager indispensablement à l'aimer de tout notre cœur. Mais nous sommes si charnels et si grossiers, que cette connaissance n'est pas suffisante pour entraîner nos âmes, il faut encore que Dieu nous en fasse un commandement exprès. C'est aussi ce que votre bonté infinie pour nous, ô mon Dieu, n'a point manqué de faire dans l'un et dans l'autre Testament. Partout, j'entends le Seigneur qui dit lui-même à tous les hommes : « Vous aimerez votre Dieu de tout votre cœur, de toute, » etc., et au chapitre sixième du Deutéronome, et au chapitre vingt-deuxième de saint Matthieu, et au chapitre dixième de saint Luc : *Diliges Dominum Deum tuum*, etc.

Peut-on rien de plus formel que ces paroles, et ne faut-il pas, après cela, choisir entre l'amour de Dieu et l'enfer? Car si la transgression d'un seul des commandements de Dieu nous rend dignes de la damnation éternelle, à combien plus forte raison ne nous en rendrions-nous pas dignes, si nous refusions ou même si nous négligions d'accomplir celui que Notre-Seigneur appelle le plus grand et le premier de tous?

Au reste, mes Frères, ce commandement n'a rien qui paraisse insupportable ou même onéreux; il doit même nous être infiniment agréable et doux, puisque, s'il est fidèlement exécuté, il nous élève à la plus haute perfection où puisse arriver une créature raisonnable en cette vie. C'est le propre de l'amour de transformer les personnes aux objets qu'elles aiment; si vous aimez le péché, vous deviendrez abominables comme le péché; si vous aimez la terre, dit saint Augustin, vous deviendrez terre vous-même; mais si vous aimez véritablement votre Dieu, voulez-vous que je vous le dise? vous serez un dieu. Je n'oserais pas avancer cela de moi-même, mais écoutons parler Dieu dans l'Écri-

ture : J'ai dit que vous êtes des dieux et des enfants du Très-Haut : *Ego dixi : Dii estis et filii Excelsi omnes.* (*Psal. LXXXI, 6.*)

Quel honneur pour vous, mes Frères, d'être élevés à cette suprême dignité par l'amour divin ! Cette vérité étant bien conçue, ne nous doit-elle pas obliger à faire avec le même saint Augustin cette réflexion : Que nous avons des obligations infinies à Dieu de nous avoir commandé de l'aimer ? Qui êtes-vous, ô mon Dieu ? disait ce grand saint. Éclairez-moi par votre miséricorde, afin que je le puisse savoir ; et moi, qui suis-je pour que vous m'ayez honoré d'un commandement aussi doux et aussi agréable qu'est celui de vous aimer, et que vous n'ayez pu souffrir que j'y manquasse sans vous mettre en colère contre moi et sans me menacer des plus grandes misères ? N'est-ce pas, en effet, une grande misère de ne vous aimer pas, puisque sans l'amour divin, l'homme est la plus misérable de toutes les créatures, quelque heureux qu'il paraisse aux yeux du monde, et que, possédant ce précieux et inestimable trésor, il est infiniment riche et heureux, quelque pauvre et indigent qu'il vous paraisse ?

En nous commandant de vous aimer, vous nous traitez, mon Dieu, avec bien plus d'honneur que les rois de la terre ne le font à l'égard de leurs sujets ; ils n'ont pas coutume de leur dire : Je veux que vous m'aimiez, mais tout au plus : Je veux que vous soyez fidèles à mon service. Encore ne leur parlent-ils guère ainsi, car cela semblerait les faire entrer en comparaison avec eux. Mais, vous, Seigneur, vous nous dites : Je veux que vous m'aimiez. Et qu'arrivera-t-il de là ? C'est que l'amour que vous me porterez vous rendra participants de ma gloire.

Bonté de mon Dieu, que vous êtes grande à l'égard de l'homme ! et que c'est avec beaucoup de justice que l'apôtre saint Jean veut que nous considérions, avec toute l'attention

dont nous sommes capables, quel amour, ô Père de toute bonté, vous nous témoignez, lorsque vous nous ordonnez de vous aimer, puisque dès le moment où nous nous acquittons avec fidélité d'un si juste devoir, vous nous appelez et nous sommes en effet vos enfants! *Videte qualem charitatem dedit nobis Pater, ut filii Dei nominemur et simus.* (I JOAN., III, 1.) Si vous nous eussiez commandé d'aimer une pierre, un arbre, nous eussions dû le faire sans réplique, parce que vous êtes notre souverain Seigneur, qui pouvez nous ordonner tout ce qu'il vous plait. Nous sommes donc obligés d'observer toutes vos lois, à plus forte raison celle de vous aimer, vous qui êtes la bonté, la beauté et la béatitude essentielles. Et pourquoi ne vous aimerions-nous pas?

Certes, mes chers Frères, si Dieu ne vous eût pas fait ce commandement, et si c'eût été un privilège qu'il eût fallu acheter bien chèrement, nous aurions dû sacrifier tout ce que nous avons de plus précieux pour l'obtenir; car enfin l'amour de Dieu est la véritable sagesse qui, selon le Saint-Esprit, « est préférable aux trônes, et les richesses ne sont rien au prix d'elle. » (*Sap.*, VII, 8.) Ah! puisque Dieu nous invite et nous ordonne par un commandement exprès de l'aimer, et qu'en nous le faisant, il nous présente les moyens de l'observer, mettons-le en pratique tout le temps de notre vie et avec toute la fidélité dont nous sommes capables.

Une seule chose pourrait nous décourager: ce serait la difficulté d'exécuter ce commandement. Mais ne savons-nous pas que rien n'est difficile à l'amour? et s'il est vrai, dit le bienheureux François de Sales, que depuis la chute du premier homme, nous ne pouvons, sans la grâce, faire aucune action surnaturelle, à cause de la corruption du péché dont notre nature est infectée; nous avons cependant une certaine inclination à aimer Dieu, qui, étant élevée et fortifiée par le secours de la grâce que Dieu ne nous refuse point dès lors qu'il nous commande de l'aimer, fera que, si nous sommes

fidèles à coopérer à cette grâce, nous n'y trouverons plus de difficulté, selon saint Augustin. Et non-seulement nous ne rencontrerons pas les difficultés que nous nous figurons dans la pratique de cet amour, si une fois nous sommes déterminés à porter le joug que Notre-Seigneur nous exhorte à prendre sur nous, nous promettant que « nous trouverons le repos de nos âmes, parce que ce joug est doux et ce fardeau léger » (MATTH., XI, 30); mais encore nous mériterons de Dieu de riches récompenses de l'observation de ce grand commandement, comme aussi si nous ne l'observons pas fidèlement, nous sommes menacés d'un châtiment terrible : c'est la troisième raison qui nous oblige à aimer Dieu de tout notre cœur.

Quelles sont, ô mon Dieu, les récompenses que vous avez promises et que vous réservez à ceux qui vous auront aimé durant leur vie ainsi que vous le leur ordonnez? Elles sont si grandes, disent le prophète Isaïe et l'apôtre saint Paul, « que l'œil n'a point vu, l'oreille n'a point entendu et le cœur de l'homme n'a jamais conçu ce que vous avez préparé à ceux qui vous aiment. » (ISA., LXIV, 4; I Cor., II, 9.) Il faudrait, pour comprendre les récompenses que vous avez préparées à vos fidèles amants, pouvoir comprendre le bonheur des Saints dans le ciel; mais c'est ce qui nous est impossible, comme nous le pourrions voir quand nous nous entre-tiendrons des félicités du paradis.

Mais ne croyez pas, mes Frères, que Dieu ne récompense pas déjà dès cette vie ceux qui l'aiment véritablement. Il le fait, et d'une manière tout à fait digne de lui. Car, premièrement, il les aime très-sincèrement et très-tendrement : *Ego diligentes me diligo.* (Prov., VIII, 17.) Quel sujet d'une très-juste joie à une âme que de se pouvoir dire : Il me semble ou du moins j'ai sujet d'espérer que je suis bien avec Dieu et que je suis si fortement liée, attachée à son service, que rien ne me pourra séparer de son amour; je suis tout à

lui, et il est tout à moi ; il n'y a que le péché mortel qui me puisse séparer de lui ; mais je le hais de tout mon cœur, puisqu'il déplaît à mon Dieu ; et je choisirais plutôt mille morts que d'en commettre un seul ! Encore une fois, quel sujet de joie pour une âme ! « C'est un si grand bien, dit saint Augustin, qu'on ne peut rien apprendre de plus agréable, qu'on ne peut rien souhaiter de plus désirable, et qu'on ne peut rien posséder de plus avantageux. »

Secondement, Dieu protège ses fidèles amis dans leurs persécutions et dans leurs infortunes. Il est vrai, mon Dieu, que très-souvent vos plus fidèles serviteurs sont les plus exposés aux misères de la vie présente, et qu'un déluge de maux vient les environner, lorsqu'ils sont le plus fidèlement attachés à votre service et le plus zélés pour votre gloire ; mais il n'est pas moins vrai de dire avec votre saint Prophète que tous ces maux ne viennent pas jusqu'à eux et que ces fléaux n'approchent point de leur tente : *Non accedet ad te malum, et flagellum non appropinquabit tabernaculo tuo* (Psal. xc, 10), soit parce que vous les fortifiez par votre grâce pour les rendre victorieux de leurs ennemis dans ces occasions, ou que, ne permettant jamais qu'ils soient tentés au-dessus de leurs forces, « vous leur faites tirer avantage de la tentation même » (I Cor., x, 13), comme l'Apôtre nous le promet de votre part. Plus que cela, vous les remplissez de consolations et les comblez de joie parmi toutes leurs souffrances, dont vous leur tiendrez d'ailleurs un fidèle compte en les récompensant au delà de ce que nous pouvons dire.

Troisièmement, toutes les actions de ceux qui aiment véritablement Dieu et qui agissent par le motif d'un véritable amour sont toujours très-agréables à Dieu et d'un très-grand mérite pour le salut de celui qui les pratique. En sorte que, quand il ne donnerait qu'un verre d'eau froide à un pauvre pour l'amour de Dieu, il en serait infailliblement

récompensé dans le ciel; Jésus-Christ y a engagé sa parole. Or, si Dieu tient compte de si peu de chose à ses fidèles amis et les en récompense si magnifiquement, qui doute qu'il ne leur tienne un compte très-fidèle de tant d'autres bonnes œuvres qui paraissent plus importantes? Heureux donc et infiniment heureux ceux qui auront un véritable amour de Dieu!

Mais malheur à ceux qui en sont privés et qui sont possédés par des cupidités criminelles, puisqu'ils portent un caractère de réprobation! « La seule chose, dit saint Augustin, qui distingue les prédestinés et les réprouvés, c'est l'amour de Dieu; en sorte que ceux-là seulement sont du nombre des enfants de Dieu, comme dit l'apôtre saint Jean, qui aiment véritablement Dieu, tandis que ceux qui ne l'aiment pas sont les enfants du démon, parce qu'ils aiment le péché. » Mais, comme nous espérons parler encore des pécheurs qui n'aiment point Dieu, à raison de leur criminel attachement au monde et aux créatures, n'en disons rien davantage, et faisons voir quelle est l'étendue du précepte de l'amour de Dieu : c'est le sujet de la seconde partie.

SECOND POINT.

Je suppose d'abord, mes Frères, avec saint Augustin et saint Bernard, que ce commandement que Dieu nous fait de l'aimer de tout notre cœur, de toute notre âme et de toutes nos forces, ne s'accomplira dans toute sa perfection qu'au ciel; et que, si Dieu nous ordonne de l'aimer ici-bas, c'est pour nous insinuer que sa volonté est que nous aspirions, que nous tendions continuellement à la perfection de son amour et qu'ainsi nous arrivions tous au but de notre vocation, qui est de voir Dieu, de le posséder et d'être intimement unis à lui dans l'éternité bienheureuse. Or, pour nous acquitter de cette obligation indispensable, il faut première-

ment haïr le péché et rompre absolument avec lui, dit saint Grégoire le Grand. En second lieu, s'il y a quelque chose, dit saint Augustin, que Dieu nous commande ou nous permette d'aimer, ce n'est qu'à la condition que nous l'aimerons par rapport à Dieu. Enfin, dit saint Thomas, nous devons aimer Dieu plus que toutes les choses aimables, du moins d'un amour de préférence et de choix : ainsi, haïr parfaitement le péché, aimer toutes les choses aimables en Dieu et les aimer par rapport à Dieu, aimer Dieu par-dessus et plus que toutes les créatures du monde, c'est, dans la pensée de ces trois grands docteurs, accomplir ce grand commandement : Vous aimerez le Seigneur votre Dieu, etc. Expliquons familièrement ces trois choses l'une après l'autre.

Peut-on aimer le péché et avoir l'amour de Dieu? ou peut-on aimer Dieu sans haïr le péché mortel? Non, mes chers Frères; car il est impossible, dit Notre-Seigneur, que nous servions en même temps deux maîtres dont les inclinations sont absolument opposées, et les lois et les commandements tout à fait contraires : *Nemo potest duobus dominis servire.* (MATTH., VI, 24.) Il faut nécessairement rompre avec Dieu ou avec le démon; et si vous vous attachez au démon par un amour déréglé qui vous emporte vers le péché, il est impossible que, dans ce triste et malheureux état, vous soyez jamais unis à Dieu, que vous ayez jamais pour lui un véritable amour.

Que ces avarés, uniquement occupés du désir d'amasser des richesses par toutes sortes de voies justes et injustes, — il leur importe peu, pourvu qu'ils en aient, — que ces avarés ont donc à décompter! Que tous ces voluptueux qui ne respirent que les débauches et les plaisirs criminels, qui sont entièrement attachés aux voluptés sensuelles que Dieu leur défend d'aimer, sont dans l'erreur! Que tous ces ambitieux, ces têtes pleines de fumée et de vanité, qui sont idolâtres de l'honneur mondain et ne pensent qu'à s'élever dans

le siècle par des actions criminelles, se séduisent eux-mêmes! Qu'enfin tous ceux qui croupissent dans des habitudes criminelles se trompent lourdement, lorsqu'ils s'imaginent qu'ils vous aiment, ô mon Dieu, sous prétexte de quelques tendres mouvements d'une affection tout humaine pour vous! Ah! pécheurs, vous n'aimez nullement votre Dieu, puisque vous aimez le péché qu'il vous défend d'aimer, le péché qu'il a souverainement en horreur.

Si l'on demande, dit saint Grégoire, à chacun des chrétiens en particulier s'il aime Dieu, il n'y en a pas un qui ne réponde sans hésiter : Qui aimerais-je, si je n'aimais pas mon Dieu? Oui, je l'aime et de tout mon cœur. Et cependant qu'il y a un grand nombre de ces gens dont le cœur se ment à soi-même, en se flattant de ce qui n'est pas! Car aimer Dieu, c'est haïr le péché, et néanmoins ces gens-là sont dans de furieux engagements au péché; ils aiment beaucoup plus leurs plaisirs et leur propre intérêt que leur Dieu! C'est, Chrétiens, ce qu'il nous serait aisé de faire voir, en parcourant toutes les différentes conditions du monde où l'on voit tant de personnes, les unes esclaves de l'avarice, les autres de l'impureté, celles-ci de la vengeance, celles-là de l'ivrognerie ou de toute autre passion criminelle.

Pécheurs qui soutenez si hardiment que vous aimez Dieu, vous vous trompez grossièrement dans l'idée que vous avez de vous-mêmes; vous croyez aimer votre Dieu, parce que vous avez quelquefois certains mouvements de tendresse pour lui, que vous pratiquez certains exercices extérieurs de piété, ou tout au plus parce que vous avez une aversion de nature ou de caprice pour quelque péché. Cependant, vous réservez la meilleure partie de votre cœur pour le monde et pour vous-mêmes, préférant toujours vos plaisirs et votre intérêt propre à la volonté de Dieu qui nous est manifestée dans ses commandements. Sachez que vous n'avez nul amour de Dieu, puisque votre Dieu est un Dieu jaloux qui

veut être aimé sans partage; et vous, vous partagez votre amour entre Dieu et le péché. Mais que ce partage vous sera funeste, puisqu'il attirera sur vous un jour cette malédiction de Dieu prononcée par le Sage contre celui qui a le cœur double : *Væ duplici corde* (*Eccli.*, II, 14)! et que vous éprouverez la menace terrible du prophète Osée : « Votre cœur est divisé, c'est pourquoi vous périrez, parce que vous faites un grand outrage à Dieu en l'associant au démon, son capital ennemi; vous vous rendez ainsi les imitateurs des Samaritains, qui mêlaient l'adoration du vrai Dieu avec le culte des idoles. » (*OSEE*, X, 2 *et seqq.*) C'est présenter de l'encens au diable et à Jésus-Christ en même temps. Vous avez, mon Dieu, une horreur infinie de cette maudite société où le pécheur voudrait vous faire entrer avec le démon; vous voulez posséder tout seul ce que vous avez acquis par votre sang; vous avez acheté notre cœur et notre amour à un si grand prix, qu'il est bien juste que vous en jouissiez tout seul; c'est une gloire que vous vous réservez et que vous ne voulez point partager avec d'autres; votre devise est : Tout ou rien. Et cependant, le pécheur voudrait, malgré vous, partager son cœur avec le démon.

Il n'en sera pas ainsi; le démon le possédera entièrement, parce que Dieu le lui abandonnera comme une chose absolument indigne de sa divine majesté.

Encore si ces demi-chrétiens faisaient le partage égal, il semble qu'il y aurait moins à s'étonner; mais, comme d'autres Caïns, ils donnent la moindre partie à Dieu, réservant au monde, à l'avarice, à l'ambition, à la volupté, aux intérêts temporels, leurs plus grands travaux, leurs pensées principales et presque tout le temps de leur vie, ne donnant à Dieu que quelques petites prières prononcées du bout des lèvres, quelques actions de piété purement extérieures, ainsi que le faisaient les Juifs; ayant cependant comme eux le cœur tout attaché aux biens et aux plaisirs du siècle; et

quoiqu'ils sachent les commandements de Dieu, qu'ils entendent quelquefois sa parole, qu'ils aient devant les yeux la vie de Jésus-Christ et des Saints, que leurs oreilles soient continuellement battues des règles de l'Évangile, ils n'en sont nullement touchés, ils n'en deviennent pas meilleurs. D'où vient cela? C'est que leur cœur est entièrement possédé de l'amour criminel des créatures.

Mes Frères, si vous voulez que le feu de l'amour divin brûle dans vos cœurs, ne permettez jamais que cet amour étranger s'y rencontre; car croyez-vous que lorsque Dieu descendit sur la montagne du Sinā environné de feu et de flammes, croyez-vous que la fumée qui couvrait ce lieu tout entier ne renfermait pas quelque mystère? *Totus autem mons Sinā fumabat.* (*Exod.*, xix, 18.) C'était là une figure par laquelle nous apprenons que quand le feu de l'amour divin est dans une âme, il la doit faire fumer de toutes parts. Le bois fume quand le feu en chasse l'humidité, et s'il ne peut l'en chasser, il faut qu'il s'éteigne. L'humidité nous représente les affections dérégées des choses de la terre; c'est pourquoi il faut que le feu de l'amour divin chasse de nos cœurs toutes ces attaches criminelles ou qu'il s'éteigne en nous, il n'y a point de milieu. Que l'amour de Dieu est donc bien plus rare qu'on ne se l'imagine! vous le pouvez aisément reconnaître par ce que nous venons de dire. Point d'amour de Dieu dans un cœur où règne le péché; il faut donc, pour aimer véritablement Dieu, haïr véritablement le péché. Ce n'est pas assez; il faut de plus aimer en Dieu et pour Dieu ce qu'il nous permet ou ce qu'il nous ordonne d'aimer.

L'amour, disent les philosophes, suppose ou met la ressemblance entre la personne aimante et la personne aimée; ainsi le même précepte de l'amour de Dieu qui nous oblige à haïr le péché parce que Dieu le hait, nous engage indispensablement à aimer les bonnes œuvres qui tendent à la gloire de Dieu. Et si nous ne sommes pas toujours tenus à pra-

tiquer en toute sorte d'occasions toute sorte de bonnes œuvres, nous sommes du moins obligés, sous peine de péché mortel, à ne les point haïr ni mépriser; nous devons même les estimer et les approuver, par la raison que tous ceux qui aiment Dieu se réjouissent de le voir glorifié par les bonnes œuvres, et, entrant dans ses sentiments, ils aiment toutes les choses bonnes, parce que Dieu les aime; et comme ils savent que par le principe du très-juste amour qu'il a pour lui-même il veut que toute gloire lui soit rendue, si nous avons un véritable amour pour lui, nous désirerons aussi qu'il soit parfaitement glorifié, aimé et servi par tous les hommes; nous nous en réjouirons quand nous verrons qu'il en est ainsi, et nous y contribuerons de tout notre pouvoir.

Loin d'ici donc ceux qui ont une aversion véritable pour les bonnes œuvres et pour les personnes qui les pratiquent, qui ne veulent ni penser à Dieu ni entendre parler de Dieu, qui voudraient de tout leur cœur que Dieu ne leur eût jamais ordonné de bonnes œuvres! Loin d'ici ceux auxquels les lois de Dieu et de l'Église et toutes les pratiques de dévotion qui sont ordonnées ou conseillées dans le christianisme, paraissent des fardeaux insupportables! Hommes de mauvais goût qui haïssez la loi du Seigneur et qui rejetez loin de vous ses paroles : *Tu vero odisti disciplinam et projecisti sermones meos retrorsum* (Psal. XLIX, 17), vous faites bien voir que vous n'avez aucun amour pour votre Dieu, puisque vous haïssez ce qu'il aime.

Il ne suffit pas d'aimer et d'approuver ce que Dieu aime et approuve, il faut encore que nous aimions les choses pour l'amour de Dieu; autrement, l'amour que nous aurions pour elles serait un amour déréglé qui détruirait en nous l'amour de Dieu. Or c'est là une condition que Dieu demande de nous, dit saint Augustin, afin que nous puissions dire que nous l'aimons de tout notre cœur. « Si vous aimez les choses » créées, ô âmes fidèles, dit encore ce grand saint, aimez-

» les comme des présents de votre ami, comme des faveurs
» et des bienfaits de votre Seigneur; mais souvenez-vous
» toujours de Celui que vous devez aimer pour lui-même et
» que vous ne devez pas aimer ces choses pour elles-mêmes,
» mais pour lui, parce que c'est lui que vous devez aimer
» par elles, et que vous le devez aimer au-dessus d'elles. »

Vous donc, mon cher Auditeur, qui aimez la prière, le jeûne, l'aumône, aimez toutes ces choses, non parce que vous y trouvez du goût ou que cela vous attire l'estime du monde, car ce serait un amour criminel; mais aimez-les parce qu'elles sont agréables à Dieu. Maris, vous aimez vos femmes; pères, vous aimez vos enfants; vous faites bien, pourvu que vous regardiez en tout cela la gloire de Dieu et l'accomplissement de sa divine volonté.

Je dis bien davantage; il faut aimer Dieu à cause de lui-même, si nous voulons satisfaire à ce grand précepte : *Diliges Dominum Deum*, etc. Il ne suffit pas d'aimer Dieu d'un amour de reconnaissance ou d'intérêt, soit parce que nous avons reçu des biens de lui ou parce que nous en espérons, et que l'amour que nous lui portons fait notre bonheur; cet amour est bon et honnête, mais il ne suffirait pas pour notre salut; il faut encore aimer Dieu d'un amour de bienveillance, c'est-à-dire qu'à cause de ses divines perfections nous l'aimions tellement qu'encore que nous n'eussions rien à espérer de lui, nous ne laisserions pas de l'aimer de tout notre cœur, parce qu'il est infiniment bon et aimable en lui-même.

Il ne suffit pas d'aimer toutes les choses bonnes et aimables pour l'amour de Dieu, il faut encore aimer Dieu plus que toutes choses. Il n'y a rien de plus juste que ce devoir, car l'amour étant une complaisance de la volonté dans l'objet aimable, et l'objet n'étant aimable qu'autant qu'il est bon, plus un objet renferme de bonté, plus aussi mérite-t-il d'être aimé : ainsi Dieu étant infiniment meilleur que toutes les autres choses imaginables, il doit être aimé par-dessus toutes

choses. Malheur à celui qui ne s'acquitte pas de ce devoir indispensable, puisque vous avez assuré, ô mon Dieu, que non-seulement celui qui aime son père ou sa mère plus que vous n'est pas digne de vous, mais que « celui qui ne hait pas saintement son père, sa mère, sa femme, ses enfants, ses frères, ses sœurs et même sa propre vie, ne peut pas être votre disciple ! » (Luc., xiv, 26.)

Mais qu'est-ce qu'aimer Dieu par-dessus toutes choses? Est-ce ressentir plus de tendresse et d'affection pour Dieu que pour tout autre objet, comme ordinairement une mère a plus de tendresse pour un petit enfant qu'elle nourrit de son lait que pour un grand fils qui déjà l'aide à gagner sa vie? Ou bien est-ce estimer Dieu plus que toutes les richesses du monde, et être disposé à perdre plutôt tous les biens et à endurer tous les maux de la vie, que de déplaire à Dieu et perdre sa grâce? Ce qu'on appelle amour de choix et de préférence suffit ici, tel que serait l'amour de cette mère pour son fils aîné qu'elle aimerait réellement d'un amour de préférence, parce que, si on lui donnait le choix de perdre l'un de ses deux enfants, elle aimerait mieux, si elle était raisonnable, perdre son petit enfant que ce grand jeune homme dont elle préférerait de beaucoup la conservation.

Quand je dis que nous devons aimer Dieu plus que toutes les choses du monde, j'avoue qu'il serait à désirer que nous eussions pour lui plus de ces affections et de ces mouvements de tendresse sensible que pour toutes les choses créées; mais comme elles ne viennent d'ordinaire que de la partie inférieure de notre âme qui se laisse toucher par les objets connus aux sens, et que Dieu est infiniment élevé au-dessus d'eux, il est bien difficile que nous ayons pour lui plus de ces sortes de tendresses que pour toutes les créatures qui sont toujours présentes à nos sens. Pour exciter en nous ces mouvements, il faudrait une grâce particulière dont Dieu ne fait part qu'à ses plus grands amis; et cette grâce consiste

dans un certain plaisir délicieux, une amoureuse suavité qui fait goûter combien Dieu est doux à ceux qui l'aiment.

Mais comme il y en a plusieurs, ô mon Dieu, à qui vous ne faites point cette grâce, et que nous voyons bien des personnes qui, ayant un solide amour pour vous, ont cependant le cœur plus sensible aux objets créés qu'à vous; aussi, mon Dieu, ne voulez-vous pas de nous l'impossible, et ne demandez-vous pas absolument de nous cet amour de tendresse plus grand pour vous que pour toutes les autres choses; par une miséricorde infiniment grande, vous vous contentez d'être aimé de nous d'un amour de choix et de préférence, mais plus que toutes les autres choses du monde, voulant que nous soyons prêts à souffrir tous les maux imaginables, à perdre tous les biens du monde, l'honneur et la vie même, plutôt que de renoncer à votre divin amour, en commettant un seul péché mortel; que, lorsqu'il s'agira ou de vous déplaire ou de plaire aux hommes, nous aimions mieux encourir l'indignation des hommes, quels qu'ils soient, en refusant de faire ce qu'ils demandent de nous, si ce sont des choses défendues par votre sainte loi, que de vous déplaire, ô mon Dieu, en faisant ce que vous défendez, et ne faisant pas ce que vous ordonnez.

C'est la grâce que le Prophète-Roi demandait à Dieu lorsqu'il disait : « Seigneur, élevez-vous au-dessus des cieux et que votre gloire éclate dans toute la terre (*Psal. lvi, 6*); c'est-à-dire, comme l'expliquent les interprètes, que votre gloire, ô mon Dieu, soit tellement élevée dans mon cœur au-dessus de ce qu'il y a de plus grand au ciel et sur la terre, que pour vous je sois prêt à répandre mon sang et à vous sacrifier ma vie avec ce que je puis avoir de plus cher au monde.

Est-ce ainsi, pécheurs, que vous aimez votre Dieu, vous qui êtes dans une certaine disposition habituelle de faire plutôt un parjure que de payer une dette? vous, indigne

femme, plutôt prête à offenser Dieu qu'à perdre la protection de ce corrupteur? vous; qui avez tant de passion pour la vie et pour la santé, que vous ne vous feriez aucun scrupule de la recouvrer par un péché? vous qui êtes assez lâches pour vous dispenser des lois les plus essentielles du christianisme, pour un malheureux respect humain, un maudit *qu'en dira-t-on?* Sachez, chrétiens aveugles, que vous êtes entièrement vides de l'amour de Dieu. Cependant, le monde est rempli de toutes ces sortes de gens. Il y a donc bien peu de personnes qui aiment Dieu comme elles sont indispensablement obligées à le faire. — Mais, me dira-t-on peut-être, ce grand commandement est trop difficile à observer. — Cela n'est pas vrai, puisque le Sauveur du monde nous affirme que son joug est doux et son fardeau léger; c'est aussi ce que nous protestent une infinité de Saints qui l'ont pris sur eux; et qui nous assurent tous d'une commune voix, par la bouche de David, qu'ils trouvent beaucoup plus de plaisir dans un seul jour employé au service de Dieu, qu'ils n'en trouvaient, avant leur conversion, en mille autres passés dans le désordre de leurs passions.

Que n'ai-je ici le temps de répondre à tous les vains prétextes qu'on voudrait alléguer pour se soustraire au grand commandement de l'amour de Dieu! mais cela me mènerait trop loin. Contentons-nous aujourd'hui de vous faire remarquer que l'amour de Dieu, consistant en deux choses, dont la première est une forte et généreuse résolution d'observer ses divins commandements, et l'autre, une exacte fidélité à produire dans les occasions des actes d'amour de Dieu, l'une et l'autre non-seulement ne sont pas impossibles, mais ne sont pas même difficiles avec la grâce. Nous avons prouvé la première chose, quand nous avons eu l'honneur de vous entretenir de l'obligation indispensable où nous sommes d'observer la loi de Dieu; la seconde n'est pas non plus fort difficile à établir.

Je sais, mes Frères, que nous sommes tous obligés de produire des actes d'amour de Dieu, c'est-à-dire que nous devons de temps en temps protester à Dieu du fond de notre cœur que nous l'aimons par-dessus toutes choses à cause de ses divines perfections; je sais aussi que si nous laissons passer un temps considérable sans nous acquitter de ce devoir, nous offenserions Dieu mortellement. Mais il n'est pas malaisé, avec le secours de sa grâce, de s'acquitter de cette obligation; car enfin il semble que nous ayons quelque inclination naturelle pour aimer Dieu; dit le bienheureux François de Sales : ce qui paraît en ce qu'aussitôt que nous élevons nos pensées vers Dieu, nous ressentons dans le fond de l'âme une certaine douceur qu'on ne peut exprimer, et que nous n'avons jamais de pensées plus agréables que celles que nous avons de la Divinité : ce qui est une marque; continue-t-il, que nous avons une certaine inclination naturelle à aimer Dieu. Cette inclination, à la vérité, ne peut d'elle-même nous élever à ce divin amour, à cause de la corruption du péché dont notre nature est infectée; mais étant fortifiée, dit saint Augustin, par le secours de la grâce que Dieu ne nous refuse point dès qu'il nous ordonne de l'aimer, elle écarte toutes les difficultés qu'on pourrait rencontrer dans la pratique de l'amour de Dieu et nous y fait trouver un merveilleux plaisir.

Finissons, mais que ce soit en fulminant avec saint Paul cent anathèmes contre ceux qui refusent à Dieu leur cœur et leur amour : *Qui non amat Dominum nostrum Jesum Christum, sit anathema.* (I Cor., xvi, 22.) Maudit à jamais le chrétien qui, connaissant un Dieu si bon et si aimable, refuse de l'aimer! Que celui-là brûle éternellement dans les flammes de la vengeance divine qui ne veut pas brûler de l'amour divin, en aimant mieux brûler des flammes du péché! Que cet avare qui aime mieux une pièce de terre que son Dieu ressente à jamais les supplices du mauvais riche!

Que ce vindicatif qui refuse de se réconcilier avec son ennemi ait le cœur à jamais rongé de haine! Que Dieu refuse durant toute l'éternité à ces ivrognes, à ces blasphémateurs tout ce qu'ils lui demanderont, puisqu'ils ont été si ingrats et si dénaturés que de refuser à leur Dieu l'amour qu'il leur demandait avec tant de justice! *Qui non amat Dominum nostrum Jesum Christum, sit anathema!* Pour vous, mes chers Frères, qui êtes résolus à mourir plutôt que de ne pas répondre à l'amour de votre Dieu, ne craignez point ces anathèmes, ils ne sont point lancés contre vous; au contraire, soyez persuadés que vous participerez aux biens que Dieu a préparés à ceux qui l'aiment véritablement, c'est-à-dire aux biens de la gloire éternelle, que je vous souhaite au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit.

Amen.

TRENTE-SIXIÈME SERMON.

DE LA PRIÈRE.

Petite, et dabitur vobis.

Demandez, et on vous donnera. (LUC., XI, 9.)

L'emploi presque unique de l'homme dans l'état d'innocence eût été, comme nous l'enseignent saint Jérôme et saint Augustin, d'adorer, d'aimer, de louer les perfections infinies du Créateur, et de le remercier continuellement de ses grâces. Dieu, dans cet heureux état, eût été comme un père tendre toujours présent et toujours prêt à satisfaire tous les besoins des enfants d'Adam. Mais depuis que l'homme a eu le malheur de perdre son Dieu par le péché, il est nécessaire, dit saint Jean Chrysostome, qu'il le cherche par la prière jusqu'à ce qu'il l'ait trouvé, trop heureux d'avoir dans son malheur une ressource si commode pour suppléer à son impuissance. Or ce bonheur, saurons-nous jamais assez l'estimer, puisqu'il nous est assuré, et assuré de la bouche de Dieu même, qui nous affirme que nous pouvons obtenir sans réserve tout ce que nous voudrions lui demander : *Petite, et dabitur vobis?* C'est donc, mes Frères, pour vous réveiller sur votre propre bonheur, et pour vous faire voir ce que Dieu a mis entre vos mains, que je veux aujourd'hui vous entretenir de la prière. Je diviserai tout ce que j'ai à vous en dire en deux points; dans le premier je vous ferai voir de quel avantage et de quelle nécessité est à un chrétien l'application à la

prière ; dans le second nous dirons quelles sont les conditions que doit avoir la prière. Elle est d'une telle importance, que je n'en puis parler utilement sans y avoir recours, et sans dire à la sainte Vierge : *Ave, Maria.*

PREMIER POINT.

On ne peut rien dire de plus propre à mon sujet que ce qu'ont écrit les saints Docteurs de l'Église, ces pères de notre foi, ces lumières du peuple fidèle, lorsqu'ils nous ont parlé de la prière. Saint Augustin l'appelle la clef du ciel ; et c'est sans doute avec beaucoup de raison, puisque c'est par la prière que nous nous ouvrons les trésors immenses de la bonté de Dieu, où nous trouvons de quoi enrichir notre pauvreté, soulager notre misère et fournir à tous nos besoins. « La prière bien faite, dit ce saint Docteur, n'est pas plutôt montée jusqu'au trône de sa souveraine majesté, qu'elle fait descendre sur nous les effets admirables de sa miséricorde ; c'est le grand et riche canal par lequel Dieu fait couler dans nos cœurs l'abondance de ses grâces. » Peut-on, mes Frères, porter plus haut les éloges que l'on doit donner à cet exercice du christianisme ? et ces premières expressions ne forment-elles pas déjà dans nos esprits l'idée de sa juste excellence, et des avantages inestimables qui y sont attachés ? Que ce motif est puissant pour nous engager tout de bon à nous y appliquer ! Certes, nous pouvons bien dire de la prière ce qui se dit par la bouche de la Sagesse : « Tous les biens me sont venus avec elle » (*Sap.*, VII, 11.), ils en sont comme les suites inséparables, « et ceux qui en usent comme il faut deviennent insensiblement les amis de Dieu, et se rendent recommandables par toutes sortes de grâces et de vertus qui leur sont communiquées » : *Quo qui usi sunt, participes facti sunt amicitia Dei, propter disciplinæ dona commendati.* (*Ibid.*, 14.)

Ces paroles du Saint-Esprit me font parfaitement com-

prendre avec combien de raison saint Augustin, ce grand docteur de la grâce, qui en connaissait si particulièrement l'économie, a prononcé ce beau mot qui renferme d'une manière excellente toutes les louanges qu'on pourra donner à la prière : « La science du salut et la science de la prière sont deux choses indivisiblement unies; celui-là sait vivre chrétiennement qui sait prier parfaitement. » Il serait facile de pénétrer dans le sens de cette admirable sentence, pour peu que nous voulussions faire attention que la prière, n'étant autre chose qu'une élévation de notre esprit et de notre cœur à Dieu pour en obtenir les secours qui nous sont nécessaires, il est impossible de s'adonner à la prière comme il faut sans remplir son esprit de mille sortes de pensées et de réflexions sanctifiantes, et sans convertir son cœur en une sorte d'autel sacré où l'on offre au Seigneur l'encens et les parfums de pieuses et saintes affections, mais surtout sans obtenir toutes les grâces nécessaires pour devenir un saint. Voulez-vous, mes chers Auditeurs, vaincre les tentations de l'enfer? la prière est le bouclier le plus puissant contre les ennemis de votre salut. Voulez-vous remporter la victoire sur vos passions? la prière est un arsenal mystérieux où nous trouvons des armes pour combattre ces tyrans domestiques. Voulez-vous obtenir la contrition sincère de vos fautes passées? c'est à la prière, dit saint Augustin, que Dieu se rend pour accorder la grâce d'une parfaite componction. Voulez-vous fortifier votre cœur dans la résolution que vous avez prise d'être tout à Dieu et de le servir? priez. Enfin voulez-vous la persévérance? elle est le fruit propre de la prière. Voulez-vous détacher votre cœur des choses d'ici-bas pour ne l'attacher qu'à Dieu seul? priez. C'est dans la prière que nous goûtons, selon le Prophète, combien le Seigneur est doux, et que nous nous attachons inséparablement à lui. (*Psal.* xxxiii, 9; lxxii, 28.) Rien ne peut résister à la force de la prière; ni la chair, ni

le monde, ni les passions, ni le démon, ni l'enfer ne sauraient tenir contre la force d'une prière bien faite. Peut-on lire, chers Auditeurs, sans sentir dans son cœur les mouvements d'une tendre et consolante dévotion, ce qui arriva au saint homme Jacob, lorsqu'il se battit toute une nuit contre un Ange? Le matin venu, il lui demanda sa bénédiction, mais il la lui demanda dans une oraison si fervente et si puissante qu'il enchaina cet esprit céleste, et l'empêcha de le quitter avant de l'avoir béni. (*Gen.*, xxxii, 24.) Mais, ô Jacob, à quoi pensiez-vous donc d'entreprendre un si dangereux combat? Celui à qui vous aviez affaire pourrait en un clin d'œil écraser cent mille adversaires tels que vous. Oui, tout était à craindre pour Jacob s'il n'eût été armé de la prière; mais la victoire lui est assurée, pourvu qu'il en soit soutenu. Or ce n'est pas seulement un Ange que la prière est capable de vaincre; écoutons saint Jean Chrysostome, il nous apprendra que la force de la prière est si grande, que le Tout-Puissant même n'y résiste point, et fût-il tout prêt à lancer sur nous les carreaux de sa foudre, elle lui lie sur-le-champ les mains.

Il est vrai, dit saint Thomas, que la prière n'a d'elle-même qu'un pouvoir de bienséance qui laisse les hommes à qui on l'adresse dans la liberté de donner ou de refuser; mais Dieu ayant par une bonté ineffable ajouté sa promesse à la prière, cette divine promesse lui donne une force toute-puissante pour obtenir de lui avec certitude ce que nous lui demandons, sans qu'il puisse le refuser. S'il semble parfois être à notre égard comme un juge inexorable, la prière, tôt ou tard, le fléchira; s'il paraît endormi pour nous, lorsque nous lui exposons nos besoins, patience! il s'éveillera enfin, se lèvera et nous accordera ce que nous demandons. Après cela, mon cher Auditeur, qui sera capable de nous faire peur, si nous avons toujours en main ces armes si puissantes et toujours victorieuses de la prière? L'Ange dit à

Jacob : « Si vous avez surmonté le Tout-Puissant, qui osera parmi les créatures espérer vous abattre? » (*Ibid.*, 28.) Disons-nous la même chose à nous-mêmes : si nous surmontons Dieu par la prière, de quoi, par cet exercice, ne viendrons-nous pas à bout? et si par la prière nous mettons Dieu de notre côté, qui pourra dans la suite l'emporter sur nous? (*Rom.*, VIII, 31.) Écoutons donc avec dévotion, écoutons, et que nos cœurs s'élargissent dans de justes sentiments de confiance, écoutons les promesses de Jésus-Christ, notre adorable maître : « Et moi, je vous dis, » c'est Jésus-Christ qui parle, « demandez et on vous donnera, cherchez et vous trouverez, frappez et on vous ouvrira. » (*Luc.*, XI, 9.) Et ailleurs, il nous fait un serment solennel de nous accorder tout ce que nous lui demanderons : « Je vous dis en vérité, et je vous assure, que si vous demandez quelque chose à mon Père en mon nom, il vous l'accordera. » (*JOAN.*, XVI, 23.) Voilà quelle est la promesse du Fils de Dieu, et cette promesse, infailliblement il la gardera ; car, comme dit l'apôtre saint Paul, Dieu est inviolablement fidèle à sa parole, et il cessera plutôt d'être Dieu que de ne pas l'exécuter. (*II Timoth.*, II, 13.)

Persuadés que j'ai tout dit, vous n'attendez sans doute plus rien, mes chers Auditeurs, à la louange de la pratique sanctifiante que j'ai résolu d'inculquer bien avant dans vos esprits. Il ne semble pas, en effet, qu'on puisse rien dire de plus pour y porter un cœur tant soit peu raisonnable. Un nouveau motif cependant se présente à mon esprit qui doit faire sur le vôtre une impression plus forte encore ; car si vous êtes convaincus des avantages que l'on retire de la prière, il faut que vous le soyez aussi de sa nécessité, qui se prouve par le besoin extrême que nous en avons, par le précepte que Jésus-Christ nous en a fait, et par l'exemple qu'il nous en a laissé.

Mais pour être véritablement persuadés du besoin extrême que nous avons de prier, faut-il autre chose que de n'être pas tout à fait aveugles sur nos propres malheurs?

Pouvons-nous ignorer la prodigieuse quantité d'ennemis qui nous attaquent à droite et à gauche, au dedans et au dehors : ennemis domestiques et étrangers, ennemis pour les affaires du temps, ennemis pour les affaires de l'éternité ? N'en sommes-nous pas assiégés de tous les côtés ? Le démon par la tentation, le monde par la contagion de ses scandales, la chair par ses révoltes, les objets sensuels par leurs attrait, les amis corrompus par leurs fausses maximes, tels sont les ennemis de notre salut ; or la prière seule peut nous mettre à couvert de leurs attaques. La pauvreté, les pertes de biens, la maladie, la flétrissure de notre réputation, la mort de nos parents, de nos amis et des soutiens de notre vie, la guerre, la peste, la famine, les renversements publics, sont des maux qui nous environnent de toutes parts et dans lesquels nous ne trouvons aucun remède que par le moyen de la prière. La jalousie, l'envie, la haine, l'avarice, l'injustice, sont autant de passions qui ne s'emparent de l'esprit de ceux avec qui nous vivons que pour nous faire voir tous les jours de nouveaux ennemis contre lesquels nous ne pouvons espérer de protection que par la prière.

Si, après cela, nous tournons les yeux de notre esprit sur notre propre faiblesse, qui, sans autre ennemi, est capable toute seule de nous faire faire les plus lourdes chutes dans le chemin du salut, qu'en devons-nous conclure ? C'est qu'il faut nous écrier avec le Roi-Prophète : « Seigneur, dans l'extrémité où nous sommes, nous ne savons plus à qui nous adresser ; il ne nous reste qu'une ressource, ô mon Dieu : c'est de lever les yeux vers vous par la prière ; et comme il n'y a point de temps où nous ne soyons en danger de tomber en quelque malheur, soit pour l'âme, soit pour le corps, il n'y a pas non plus un moment où nous ne devons élever nos mains ou au moins nos esprits et nos cœurs vers ces montagnes saintes de la protection et de la miséricorde de Dieu, d'où nous pouvons uniquement attendre du secours. »

C'est à lui, en effet, qu'il nous faut nous adresser dans tous nos besoins, afin d'attirer sur nous les grâces de sa divine protection. C'est ce besoin essentiel, ce besoin continué que nous avons de la prière, que les Saints ont si particulièrement reconnu, et dont ils nous ont dit des choses si admirables. « La prière, dit saint Jean Chrysostome, est à notre âme ce que le soleil est au monde; le soleil éclaire, il échauffe, il réjouit, il donne la vie; de même la prière éclaire notre entendement, échauffe notre volonté, réjouit notre cœur, et donne la vie à notre âme. Otez le soleil au monde, ce ne sera plus que ténèbres, que glace, que tristesse, qu'ombre de mort; que l'on nous ôte la prière, ce n'est plus qu'obscurité dans notre esprit, que glace, qu'amertume dans notre cœur, que crainte et menace de mort dans notre âme. » « Un Chrétien sans la prière, dit le même saint Docteur, est un soldat sans armes, il sera bientôt taillé en pièces par ses ennemis; c'est un aveugle sans guide, il ne sera pas longtemps sans tomber dans quelque précipice; c'est un oiseau sans ailes, il demeurera toujours par terre, sans pouvoir s'élever vers le ciel. » Saint Augustin établit encore admirablement bien la nécessité de la prière par trois propositions auxquelles je vous prie d'apporter toute l'attention de votre esprit : « Notre foi est telle, dit ce saint Docteur, que nous croyons fermement qu'aucun homme ne peut se sauver, si Dieu ne le touche et ne l'appelle. » Première proposition. — « Nous croyons qu'aucun homme ne peut faire son salut, lors même qu'il serait touché de la grâce et appelé par de saints mouvements, si Dieu ne continue à l'assister. » Deuxième proposition. — « Enfin nous croyons qu'aucun homme ne mérite cette assistance, s'il n'a recours à Dieu par la prière. » Troisième proposition.

Saint Thomas, traitant de la prière, dit que tout ce que Dieu, dans sa providence éternelle, s'est déterminé à donner dans le temps, il ne l'accorde que par le moyen de la prière.

Il rapporte à cet effet ce que dit saint Grégoire le Grand : « Il faut que les hommes s'appliquent tellement à la prière, qu'ils puissent mériter dans le temps ce que Dieu a eu dessein de leur donner dans l'éternité. »

Si vous me demandez maintenant pourquoi Dieu ne nous accorde rien que par la prière, je vous répondrai que la raison de cette conduite admirable de notre Dieu est que sa bonté veut nous entretenir dans l'humilité ; il veut que nous soyons humbles, que nous reconnaissions notre dépendance, que nous confessions à la face du ciel et de la terre notre faiblesse, et que nous demeurions d'accord que c'est de lui que vient toute notre force. Peut-on rien de plus juste ? peut-on rien, mes chers Frères, de plus raisonnable ?

Faut-il, après cela, s'étonner si, dans les saintes Écritures, nous ne trouvons rien de plus souvent ni de plus expressément recommandé que la prière, et cela en des termes qui nous en font encore connaître évidemment la nécessité ? « Il faut toujours prier et ne se lasser jamais de ce saint exercice » (LUC., XVIII, 1), dit Jésus-Christ. Saint Paul, écrivant dans le même esprit aux Thessaloniens, leur mande : « Priez sans cesse. » (*I Thess.*, v, 17.) On veut que nous priions en tout lieu, on veut que nous priions en tout temps, on veut que nous priions pour tout le monde. Jésus-Christ nous ordonne de prier continuellement ; c'est dans la prière et la vigilance que cet adorable Sauveur fait consister toute l'espérance de notre salut. Et son Esprit-Saint, qui a parlé dans les livres de la Sagesse, veut que rien ne soit capable de nous empêcher de prier, ni afflictions, ni prospérités, ni maladies, ni sollicitudes : *Non impediatis orare semper* (*Eccli.*, XVIII, 22), c'est-à-dire qu'il faudrait, autant de fois que nous respirons, élever notre cœur à Dieu, en d'autres termes, à tout moment, parce qu'à tout moment nous avons besoin du secours d'en haut.

Voulez-vous savoir combien les Saints ont été convaincus

de cette indispensable nécessité? Il est dit de saint Barthélemy qu'il fléchissait le genou contre terre cent fois le jour et cent fois la nuit pour adorer et pour invoquer son Créateur. Saint Pierre d'Alcantara en faisait autant. Saint Patrice, grand évêque d'Irlande, avait presque les mêmes pratiques; et nous lisons de saint Martin que, malgré la violence de sa maladie, il avait toujours les mains et les yeux levés au ciel pour présenter à Dieu ses prières, et qu'il ne donnait point de relâche à son esprit, tant il avait à cœur cet exercice. Ces pratiques sont, à la vérité, des miracles de vertu, qu'il ne nous est possible de suivre que de loin, mais qui nous montrent au moins quel cas les Saints en ont toujours fait.

La prière nous est si nécessaire que, pour nous obliger à ce saint exercice, Jésus-Christ, notre aimable Maître, ne s'est pas contenté de nous en faire un commandement, de nous avertir du danger où nous nous exposons, de mettre cette vérité dans tout son jour par quantité de comparaisons très-pressantes, il a voulu encore nous y engager par son exemple. Saint Luc écrit de lui qu'après avoir travaillé tous les jours à la conquête des âmes, il passait les nuits entières dans l'exercice de la prière. Sur quoi saint Ambroise nous donne cet avis charitable : « O mon cher Frère, quel beau modèle ne propose-t-on pas ici à votre imitation! » Que n'êtes-vous donc pas obligé de faire pour votre salut, cher Auditeur, puisque, pour le ménager, Jésus-Christ emploie toutes les nuits en prière! Il faut donc prier, il faut beaucoup prier, il faut prier sans cesse; les avantages inestimables que Dieu attache à la prière nous y convient; la nécessité pressante où nous sommes nous y oblige. Mais souvenons-nous qu'il faut bien prier, et que si nos prières ne sont accompagnées des conditions nécessaires, elles ne peuvent nous servir de rien. Quelles sont ces conditions? C'est le sujet de mon second point.

SECOND POINT.

Les théologiens, avec saint Thomas, nous apprennent que la prière, pour être efficace, doit avoir six conditions principales : 1° comme nous le marque Jésus-Christ, il faut qu'elle se fasse en son nom ; 2° il faut qu'elle se fasse avec humilité ; 3° avec attention ; 4° avec ferveur ; 5° avec confiance ; 6° enfin, avec persévérance. Expliquons tout ceci en détail. La première condition de nos prières est donc qu'elles se fassent au nom de Jésus-Christ. Voici la parole de cet adorable Sauveur : *Si quid petieritis Patrem in nomine meo, dabit vobis.* (JOAN., XVI, 23.) Qu'est-ce à dire : Si vous demandez quelque chose à mon Père céleste en mon nom, il vous l'accordera ? Il est de la dernière conséquence de savoir ce que c'est que demander quelque chose au nom de Jésus-Christ. Nous prions au nom de Jésus-Christ lorsque, reconnaissant sincèrement que nous ne méritons pas de nous-mêmes d'être exaucés, nous nous appuyons uniquement sur les mérites de Jésus-Christ que nous présentons pour cela au Père éternel : Seigneur, devons-nous dire dans toutes nos prières, je vous demande, par exemple, la rémission de mes péchés, le secours de votre grâce pour vaincre mes tentations, la consolation dans mes infortunes de peur qu'elles ne m'abattent, l'appui contre mes ennemis de peur qu'enfin je ne m'échappe à vous offenser par mes impatiences ; je ne mérite pas d'obtenir de vous tant de grâces, mais Jésus-Christ me les a méritées par l'effusion de son sang ; je vous offre donc la vie, la mort et le sang de cet aimable Rédempteur, et je vous demande vos miséricordes par ses mérites infinis.

Apprenons deuxièmement des saints Docteurs de l'Église, et en particulier du grand saint Augustin, que prier au nom de Jésus-Christ, c'est demander à Dieu son Père tout ce que l'on sait être conforme à sa gloire et à notre salut. Je n'ai pas besoin, mes chers Auditeurs, de vous inspirer de l'hor-

reur pour la conduite de ces chrétiens aussi mal intentionnés que mal instruits qui demanderont à Dieu la mort d'un mari, d'une femme, et qui, pour cela, feront des neuvaines aussi criminelles que superstitieuses : abus damnable et dont le démon seul peut être l'introducteur ! Il y en a d'autres assez malavisés pour demander à Dieu qu'il les venge de leurs ennemis, qu'il fasse que celui-ci se ruine, que celui-là soit confondu par la perte d'un procès : abominable prière, propre à attirer la colère et les châtimens de Dieu sur celui qui la fait ! Où avez-vous donc appris, Chrétiens aveugles, où avez-vous appris à faire de votre Dieu l'exécuteur de vos vengeances ? Quoi ! vous invoquez les mérites de Jésus-Christ pour vous autoriser dans vos vices, contenter vos passions et assouvir vos rancunes ? Votre salut et celui de vos frères, tel est le but de vos prières, leur niveau, la règle sur laquelle elles doivent être faites. Les biens temporels, la guérison d'une maladie, le retour d'un mari, la fin d'un procès, sont des choses indifférentes qui peuvent quelquefois être demandées, pourvu que ce soit à dessein de mieux servir Dieu. Dieu quelquefois accorde ces grâces et quelquefois les refuse ; mais soit qu'il les refuse, soit qu'il les accorde, ses vues sur nous ne sont jamais qu'un aimable effet de ses bontés. Ce Père sait souvent que les choses que ses enfants lui ont demandées, loin d'être utiles à leur salut, leur seront préjudiciables ; il ne les leur accordera pas. Aussi saint Augustin veut-il que même en demandant ces choses, nous ayons une véritable crainte qu'il ne nous les accorde, si elles nous sont préjudiciables. S'il vous les accorde, dit ce Père, craignez que ce que vous regardiez comme un effet de son estimable bonté ne soit au contraire plutôt un effet de sa colère que de sa miséricorde ; s'il ne vous exauce pas selon votre désir et s'il manque quelquefois à entériner vos requêtes, c'est dans le dessein de vous exaucer dans un plus grand bien. Exposons donc nos besoins temporels au nom

de Jésus-Christ ; mais que ce soit toujours avec résignation, nous soumettant entièrement au bon plaisir de Dieu. Quant aux choses de notre salut, nous devons les demander absolument.

La seconde condition de la prière est l'humilité. « La prière de celui qui s'humilie, dit le Sage, montera jusqu'au trône de Dieu ; elle n'en reviendra pas qu'elle n'obtienne les regards favorables du Très-Haut » (*Eccli.*, xxv, 21) ; et ailleurs, le Prophète royal dit : « Le Seigneur a regardé l'oraison des personnes petites à leurs yeux, et il n'a pas méprisé leurs prières. » (*Psal.* ci, 18.) La chaste Judith était assurément bien instruite de cette vérité quand elle disait à Dieu : « Seigneur, je sais que les superbes, dès la naissance et le commencement du monde, ont été l'objet de votre aversion, mais qu'au contraire la prière des humbles vous a toujours été agréable. » (*JUDITH*, ix, 16.) L'Écriture nous fournit un exemple éclatant de la force que l'humilité de cœur donne à la prière, de quelque part qu'elle vienne ; c'est en la personne du Publicain. Ce pauvre malheureux, convaincu par le remords de sa conscience du prodigieux dérèglement de sa vie, n'ose seulement lever les yeux au ciel, mais se tenant au bas du temple, il dit à Dieu, frappant sa poitrine : Mon Dieu, ayez pitié de moi ! Au contraire, le superbe Pharisien commence son oraison par ses propres louanges et par le mépris du prochain : Je ne suis pas, dit-il, comme le reste des hommes, je paye très-fidèlement la dime de tous les biens que je possède. Qu'arrive-t-il à l'un et à l'autre ? Le pauvre Publicain sort exaucé et cet orgueilleux Pharisien sort de sa prière plus coupable et plus éloigné des miséricordes de Dieu qu'auparavant. (*Luc.*, xviii, 10.) « La majesté de Dieu, dit David, jette des regards pleins de bonté sur les âmes humbles et ne connaît que de bien loin celles qui sont enflées par la bonne opinion qu'elles ont d'elles-mêmes. » (*Psal.* cxxxvii, 6.) « Il en va de nos cœurs à l'égard de la grâce, dit saint Augustin. comme d'une mon-

tagne et d'une vallée à l'égard de l'eau; l'eau ne s'arrête point sur le sommet des montagnes, mais elle coule et se ramasse dans le fond des vallées; ainsi la grâce ne s'arrête point sur les cœurs orgueilleux, mais elle coule et se repose dans les cœurs qui sont humbles. » « Dieu, comme dit saint Pierre, résiste aux superbes et donne sa grâce aux humbles. » (I PETR., v, 5.) Nous ne commencerons donc jamais plus utilement nos prières qu'en reconnaissant que nous sommes des pécheurs qui avons cent et cent fois mérité les vengeances de Dieu et jamais ses miséricordes. Frappons nos poitrines, baissons les yeux en terre, commençons par avouer notre dérèglement; condamnons-nous d'abord, et Dieu exaucera nos prières, recevra nos vœux, nous accordera nos demandes.

Cette humilité servira même à nous procurer la troisième condition nécessaire à la prière, c'est-à-dire cette grande attention que l'on apporte toujours lorsqu'on parle aux têtes couronnées, et que nous apporterons à plus forte raison en nous adressant à Dieu. La prière sans attention n'est pas véritablement une prière, puisque la prière n'est autre chose qu'une élévation de nos esprits vers Dieu. « La vraie prière, dit saint Grégoire le Grand, ne consiste pas dans nos paroles, mais dans les sentiments de notre cœur, bien que pourtant la justice demande que nous fassions servir nos lèvres à chanter les louanges de Dieu, et que, comme notre corps appartient à Dieu, il soit de concert avec notre cœur pour rendre au Très-Haut le sacrifice de la prière dû à son immense grandeur. » Saint Isidore nous apprend toutefois qu'il vaudrait beaucoup mieux se contenter de penser à Dieu par les mouvements de son cœur que de se contenter de lui parler du bout des lèvres, comme l'on fait quelquefois, sans penser à ce que l'on dit. Il en donne la raison aussitôt : c'est que Dieu a beaucoup moins d'égard aux paroles de celui qui prie qu'aux mouvements de son cœur. Le saint Concile de

Trente pousse la chose encore plus loin : il traite d'hypocrisie et d'injure à Dieu les prières que l'on fait sans attention. « C'est, dit le Concile, tromper les hommes et en même temps se moquer de Dieu. » Comment voulez-vous, dit saint Augustin, que Dieu vous écoute, si vous ne vous écoutez pas vous-mêmes? Prier sans attention, prier avec distractions volontaires, prier en pensant volontairement à toute autre chose qu'à Dieu, c'est manquer de respect à son adorable majesté ; c'est, non pas attirer sa miséricorde, mais irriter sa justice ; c'est, non pas diminuer ses péchés, mais les augmenter ; ce n'est pas adoucir son juge, mais le rendre encore plus rigoureux. Ah ! c'est bien à ces prières indignes de Dieu, qu'il faut appliquer ce que dit le Prophète royal, qu'elles deviennent de véritables péchés. (*Psal. cviii, 7.*)

Sur ce pied-là, quel jugement formons-nous sur ces prières qui se font avec des yeux ouverts à tous les objets qui se présentent, cent fois interrompues, soit par les badineries d'un enfant avec lequel on s'amuse, soit par de petits entretiens dans le temple de Dieu, mêlés de pensées de famille, de visites que l'on a à faire ou à rendre, de marchés où l'on doit se trouver, de procès qu'on veut soutenir, ou de voyages qu'on veut entreprendre? Je sais, Chrétiens, et il le faut dire pour la consolation des âmes timorées, que ces sortes de pensées peuvent quelquefois malgré nous accabler nos esprits, et alors Dieu prend compassion de notre misère au lieu de s'en irriter ; mais je sais aussi que souvent il s'y glisse beaucoup de négligence, à quoi cependant un peu de ferveur remédierait ; or c'est la quatrième condition qui doit toujours accompagner nos oraisons.

La prière est comparée dans les saintes Écritures à l'encens qui, pour monter et pour rendre son odeur, doit être mis sur le feu : « Seigneur, que ma prière s'élève vers vous comme de l'encens. » (*Psal. cxl, 2.*) C'est une voix qui pour se faire entendre doit être pleine de force et de fer-

veur : « Seigneur, exaucez ma prière, et que les cris de mon cœur aillent jusqu'à vous ». (*Psal.* CI, 2.) « Si la prière est fervente, dit saint Bernard, elle pénétrera sans doute dans le ciel, et elle n'en reviendra pas sans avoir obtenu ce qu'elle aura demandé. » Ah ! Chrétiens, lorsque nous demandons à Dieu ce qui regarde notre salut, qu'est-ce que nous lui demandons ? La possession de lui-même pour toute l'éternité. Y a-t-il quelque chose de comparable ? Nous lui demandons l'humilité, la patience, la chasteté, la charité et les autres vertus chrétiennes, dont le moindre degré et la plus petite participation valent mieux que tout ce qu'il y a de riche et de rare dans tous les trésors du monde ; et cependant nous lui demandons ces choses si grandes et si précieuses avec autant et peut-être plus de lâcheté et d'indifférence que si elles n'étaient que des choses communes et de peu de conséquence. Certainement, si nous étions fort pressés de la faim ou de la soif, nous demanderions avec plus d'ardeur et d'empressement un morceau de pain, un verre d'eau, que souvent nous ne demandons à Dieu le ciel et la jouissance éternelle de sa Divinité. Il ne faut pas vous étonner si vous n'êtes pas exaucés dans vos prières ; c'est que la négligence avec laquelle vous priez fait bien voir que ce que vous demandez ne vous tient pas fort au cœur, et que même vous ne vous en souciez pas. « Vous n'obtenez pas, dit saint Jacques, parce que vous demandez mal. » (*JACOB.*, IV, 3.) Pour nous confondre et en même temps pour nous instruire, jetons un moment les yeux sur les criminels, quand ils sont devant leurs juges, en danger d'être condamnés à mort ; jetons les yeux sur des malades à qui on va couper ou brûler un membre ; quelles ardentes, quelles éloquentes et quelles pressantes prières ne font-ils pas, ceux-là pour échapper à la mort, ceux-ci pour la crainte qu'ils ont de la douleur ? A combien plus forte raison ne devons-nous pas animer nos prières de zèle et d'ardeur, nous qui demandons à Dieu

d'être affranchis de la damnation éternelle et d'être guéris des maladies mortelles de nos âmes ?

La cinquième condition de la prière est la confiance : « Tout ce que vous demanderez dans la prière, dit Jésus-Christ, croyez fermement que vous le recevrez, et il vous sera accordé. » (MARC., XI, 24.) « Celui, dit saint Jacques, qui veut obtenir une chose de Dieu, qu'il la lui demande avec confiance, et elle lui sera donnée; mais s'il entre en quelque doute de savoir s'il sera exaucé ou non, il peut s'assurer qu'il ne recevra rien du Seigneur. » (JACOB., I, 6.) La prière est inutile, dit saint Augustin, si elle n'est accompagnée de confiance; et, selon saint Isidore, c'est en vain que nous prions, si nous manquons de confiance. Celui-là, dit saint Bernard, est indigne d'avoir quelque part dans les bénédictions de Dieu qui entre en défiance de son pouvoir, de ses promesses et de sa bonté. Mais afin que cette confiance soit parfaite, il faut l'accompagner d'une autre vertu, qui est la pureté de cœur ou l'innocence de la vie. « Mes chers Frères, dit saint Jean, si notre cœur ne nous reproche rien, notre confiance envers Dieu sera parfaite, et tout ce que nous lui demanderons, infailliblement nous le recevrons. » (I JOAN., III, 21 et 22.) Sans cette pureté de cœur, il y a bien sujet de craindre que nos prières ne soient point exaucées de Dieu : Sachez, dit saint Jérôme, que si du moins vous n'êtes point dans le dessein de quitter le péché, vous ne serez point exaucés du Seigneur.

Enfin la dernière condition nécessaire à la prière est la persévérance. Dieu, dit saint Bernard, diffère quelquefois de nous exaucer, afin de nous éprouver et de nous obliger à redoubler nos prières avec plus de ferveur. Ne nous lassons jamais de prier, dit saint Augustin; si Dieu ne nous donne pas sitôt ce que nous lui demandons, ce n'est pas qu'il veuille nous le refuser; mais s'il en agit ainsi, c'est afin de nous donner plus d'estime pour la grâce qu'il nous

aura accordée. Persévérez dans la prière, continue ce saint Docteur, et tenez pour certain que la miséricorde de Dieu vous sera favorable. Le Fils de Dieu même a bien voulu nous insinuer cette vérité dans l'Évangile, sous la parabole d'un homme qui demandait sept pains à un de ses amis. Celui-ci ne voulait pas se lever; mais cet ami, continuant à frapper à la porte, obtint tout ce qu'il lui demandait. Ensuite Jésus-Christ conclut sa parabole par ces paroles pleines de consolation pour nous : « Et moi, je vous dis : Demandez et on vous donnera; cherchez et vous trouverez; frappez et on vous ouvrira. » (Luc., xi, 9.)

Finissons maintenant par cette belle sentence de saint Chrysostome : Voyez, dit ce saint Docteur, à quel degré d'honneur est élevée la prière! Parler à Dieu, s'entretenir familièrement avec Jésus-Christ, y a-t-il rien au monde qui soit plus honorable, plus avantageux et plus digne de nos recherches? L'assurance que nous avons de tout obtenir par le moyen de la prière nous convie fortement à nous y appliquer; mais les ennemis qui nous environnent, notre propre faiblesse, et le décret en vertu duquel Dieu s'engage à ne nous rien accorder que par la prière, nous obligent beaucoup plus encore à nous adonner à ce saint exercice. Prenons donc aujourd'hui la résolution de nous appliquer tout de bon à la prière; faisons notre intérêt capital de cette sainte occupation; présentons toutes nos requêtes à Dieu au nom de Jésus-Christ son Fils, notre Rédempteur; mais que ce soit avec humilité, avec attention, avec ferveur, avec confiance, et enfin avec persévérance. Si nous en agissons ainsi, nous pourrions dire à Dieu avec le Prophète royal : « Béni soit à jamais le Seigneur qui n'a point rebuté ma prière, ni éloigné de moi sa miséricorde! » (*Psal.* LXV, 20.) C'est la grâce que je vous souhaite à tous, au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit.

Amen.

JI

44

TRENTE-SEPTIÈME SERMON.

L'AMOUR DES ENNEMIS.

Diligite inimicos vestros.

Aimez vos ennemis. (MATTH., v, 44.)

« Heureux, disait autrefois mon aimable Maître, celui qui ne se scandalisera point à mon sujet! » (MATTH., XI, 6.) Qui sont ceux, Chrétiens mes frères, qui prennent en Jésus-Christ une occasion de scandale, sinon ceux qui trouvent sa doctrine trop rude, ses maximes trop difficiles et les règles de son Évangile trop impraticables? Mais s'il y a dans le christianisme une maxime à l'occasion de laquelle les chrétiens éprouvent cette sorte d'impression fâcheuse, et contre laquelle ils aient de dangereuses préventions, n'est-ce pas celle qui vous fait regarder le pardon des injures comme une de nos plus essentielles obligations?

C'est dans l'accomplissement du grand et important commandement que Jésus-Christ nous fait d'aimer nos ennemis qu'on les entend tous les jours dire ce que l'incrédulité tira autrefois de la bouche des Capharnaïtes, lorsque notre aimable Sauveur promettait à ses disciples de leur donner sa chair à manger et son sang à boire : « Que cette doctrine est difficile à entendre! et qui peut se résoudre à s'y soumettre? » Pardonner une injure sanglante, oublier des affronts accablants, étouffer dans son cœur les trop justes

ressentiments que de mauvais traitements ont fait éprouver! Que cette parole est dure! *Durus est hic sermo*; qui peut l'entendre prêcher sans éprouver toutes les révoltes de la volonté? *Et quis potest eum audire?* (JOAN., VI, 61.)

Qu'il me soit donc permis aujourd'hui de vous dire, Chrétiens, avec mon aimable Maître : Qui est celui qui ne se scandalisera point au sujet de la vérité que j'ai à établir dans ce sermon, je veux dire de l'obligation d'aimer ses ennemis? Et qui, par un esprit véritablement chrétien, se soumettra à une loi qui paraît si impraticable à tant d'autres? C'est pour vous y aider que je vais montrer, premièrement, que Dieu nous l'impose absolument : c'est ce qui fera le sujet de mon premier point; secondement, que nos intérêts y sont étroitement engagés : c'est ce qui fera le sujet de ma deuxième partie; enfin, que l'exemple de Jésus-Christ doit nous déterminer à nous y soumettre : ce sera le sujet de la troisième et tout le partage de mon discours. Invoquons l'esprit de charité par l'entremise de la Mère de Dieu, à qui nous dirons : *Ave, Maria.*

PREMIER POINT.

Je dois avant toutes choses, mes Frères, et ceci est de la dernière conséquence, je dois vous détromper sur une très-dangereuse prévention que vous pourriez d'abord concevoir sur le sujet que j'entreprends de traiter aujourd'hui. Cette prévention consiste en ce que vous vous imaginerez que ce ne sont que les inimitiés mortelles, les rancunes éclatantes et les divisions toutes publiques que je prétends combattre; or, cette pensée serait peut-être capable seule de vous faire perdre tout le fruit que vous devez remporter d'un discours aussi nécessaire à votre salut que l'est celui-ci; d'autant que sans doute il n'y a que bien peu de gens parmi vous, peut-être même personne, pour tomber dans ces sortes de grossiers excès.

Non, Chrétiens, ce ne sont pas seulement ces dissensions scandaleuses que j'attaque aujourd'hui, ce sont tous ces ressentiments, toutes ces froideurs, toutes ces secrètes aversions que l'on conserve quelquefois, disons que l'on ne quitte presque jamais, contre ceux qui nous ont donné du chagrin, et que l'on sait accommoder même quelquefois, par l'illusion la plus grande, la plus funeste et la plus dangereuse, avec la fréquentation des sacrements.

Ce sujet regarde tout le monde ; vous pouvez avoir eu autrefois des ennemis, et vous allez voir la faute que vous avez commise peut-être à leur égard, faute qu'il faut effacer par les larmes d'une véritable pénitence. Peut-être en avez-vous encore à présent, et vous allez entendre ce que Dieu demande de vous dans cette situation. Enfin, si vous n'avez encore éprouvé la mauvaise volonté de personne, peut-être êtes-vous à la veille de tomber entre les mains, sous les langues ou les persécutions de quelque personne de mauvaise volonté, et nul n'est exempt de l'obligation de remplir efficacement son esprit de l'importance du précepte qui nous oblige à pardonner les injures, parce qu'il n'y a personne qui ne soit en danger, et, j'ose le dire, dans la nécessité inévitable d'en recevoir de la part de quelqu'un. Et nous voyons tous les jours que, lorsqu'on y pensait le moins, le père se brouille avec ses propres enfants, les frères se divisent d'avec leurs frères, les amis les plus unis se séparent, et le jour de l'amitié la plus sensible est quelquefois la veille de la désunion la plus forte. Les sujets les plus minces deviennent tout à coup les principes des refroidissements les plus dangereux, et une légère mésintelligence devient en un moment la source d'une aliénation à laquelle personne ne peut trouver de remède.

Cela supposé, mes Frères, voyons et écoutons attentivement ce que mon Dieu nous ordonne dans ces sortes de fâcheuses occasions ; et, si nous ne voulons pas renoncer au christia-

nisme, animons-nous à faire acte d'obéissance entière : *Ego autem dico vobis : Diligite inimicos vestros* ; « et moi je vous dis : Aimez vos ennemis. » Voilà un grand mot, Chrétiens mes frères, et ce mot renferme le commandement qui nous revient si peu. Si un roi mortel, un souverain de la terre eût ordonné sous peine de mort à tous ses sujets de se réconcilier en vingt-quatre heures les uns avec les autres, on n'en verrait pas un manquer à l'exécution d'un ordre si précis ; chacun irait visiter son voisin, et l'on se croirait d'autant plus fidèle sujet du prince, que l'on aurait marqué plus d'amitié à celui avec qui on était auparavant divisé. Mais qui donc parle ici ? C'est votre Dieu, Chrétiens ; c'est le Roi des rois, dont la parole, nous dit le Saint-Esprit, est pleine d'une souveraine autorité : *Sermo illius potestate plenus est* (*Eccl.*, VIII, 4), et à qui il n'est pas permis à des vers de terre de demander raison des ordres qu'il nous donne ; c'est ce grand Dieu, votre Créateur, c'est votre Souverain qui vous commande en termes si formels, si précis et si clairs, d'aimer vos ennemis. Ne sommes-nous pas des prévaricateurs, des rebelles, des gens dignes de mort, si nous refusons de lui obéir ?

Peut-être, Chrétiens, aurez-vous la curiosité de savoir à quelle occasion Jésus-Christ nous donna ce commandement, qui paraît tout ensemble et si difficile à pratiquer et si digne d'un Dieu. Je satisfais volontiers à ce désir qui me paraît bien juste, d'autant plus que je pourrai ainsi vous faire mieux comprendre encore l'étendue de vos obligations.

Dieu, dans l'Ancien Testament, s'était contenté de dire aux Israélites : Aimez-vous les uns les autres, et soulagez cordialement vos frères. Les Scribes et les Pharisiens, les faux docteurs de la loi, pleins d'un mauvais cœur et presque toujours pleins d'orgueil et de fiel contre ceux qui leur faisaient quelque peine, avaient semé parmi les gens du peuple cette idée que si Dieu leur ordonnait d'aimer leur frère, c'était signe qu'il leur permettait de haïr leurs ennemis. Jé-

sus-Christ, la Sagesse incréée, le Verbe incarné, le Fils adorable du Père éternel, fait homme pour nous, est venu sur la terre autant pour nous éclairer par la sainteté de sa doctrine, que pour nous racheter par le prix de son sang. Vou-
lant de plus nous défendre contre une si damnable maxime qui nous aurait perdus, il prononça contre cette infernale doctrine cet arrêt solennel que nous trouvons dans l'Évan-
gile : « Vous avez ouï dire que, puisqu'il était ordonné par la loi d'aimer son frère, il était donc permis de haïr son en-
nemi ». Détestable doctrine que je condamne absolument comme venue de l'enfer (MATTH., v, 44) : *Ego autem dico vobis*; et moi qui suis votre Dieu, *ego autem*, moi qui suis la vérité même, qui ne peux ni me tromper ni vous tromper, *ego autem*, moi qui suis votre Souverain et qui ai le droit de vous faire des commandements, je vous dis, je vous ordonne. Si vous ne voulez être damnés, si vous ne voulez être traités à mon jugement comme des païens et des infidèles, si vous voulez que je vous reconnaisse pour mes disciples, pour mes enfants, pour les enfants de Dieu, je vous ordonne d'aimer vos ennemis : *Diligite inimicos vestros*, de prier même pour ceux qui vous calomnient et qui vous persécutent; voilà ce que je vous ordonne, voilà ce que je vous commande : *Hoc est præceptum meum*, « voilà mon précepte ». (JOAN., xv, 12.) Faibles raisonnements des hommes, il faut ici disparaître; rois, princes, gentilshommes, bourgeois, gens de la lie du peuple, habitants de la campagne, voilà votre Dieu qui parle : *Deus deorum Dominus locutus est* (Psal. XLIX, 1); il faut se soumettre avec un profond silence à ses ordres; quelque chose que puisse vous fournir votre esprit, vous trouverez dans ce commandement de votre Dieu une réponse nette et claire.

Vous dites : Je pardonnerais volontiers une injure passée; j'ai bon cœur, et pour peu que cet homme voulût se contenir, j'oublierais sa faute; mais celui contre qui je conserve de la rancune est encore actuellement mon ennemi.

C'est donc lui, mon cher Auditeur, que Jésus-Christ vous ordonne d'aimer; car il ne dit pas : Vous aimerez ceux qui ont été autrefois vos ennemis et qui ne le sont plus; mais : Vous aimerez vos ennemis. Vous dites : Si cette personne se contentait de me haïr dans le fond de son cœur, j'aurais patience; mais c'est une mauvaise langue qui déchire partout ma réputation, qui me calomnie partout. — C'est donc cette personne, mon cher Frère et ma chère Sœur, que votre Dieu vous ordonne d'aimer; car il ne dit pas : Aimez ceux qui gardent leur haine contre vous dans leur cœur, mais : Ceux qui vous calomnient : *Calumniantibus vos.* (MATTH., v, 44.) — Mais c'est un mauvais cœur qui me persécute, qui voudrait m'avoir ôté le pain de la main, qui, par son crédit, ses faux rapports, m'a fait sortir d'une bonne maison, a détourné mes pratiques, décrié ma marchandise, éloigné mes chalands, m'a taxé et ruiné à la taille, enfin m'a fait et me fait tous les jours tout le mal qu'il peut. — Je le sens, mon cher Frère, et j'entre parfaitement dans votre douleur, je compâtis tendrement à vos peines, si elles sont telles que vous l'avancez. Cependant, comme il faut que je vous dise la vérité, j'ajoute : C'est donc cette personne que Dieu, que Jésus-Christ, votre Rédempteur et votre Maître, vous ordonne d'aimer : *Pro persequentibus*, dit-il : « Oui, même ceux qui vous persécutent. »

Je sais bien, dites-vous quelquefois par un reste de religion, que Dieu défend de rendre le mal pour le mal, je ne le ferai donc pas; mais ce méchant homme qui me persécute ainsi cruellement n'a que faire d'attendre que je lui rende aucun service; et je le verrais languir de misère, et plongé dans les plus mauvaises affaires, que je ne remuerais pas le pied pour l'amour de lui, il ne le mérite pas. — Ce n'est pas là, prenez-y garde, mon cher Auditeur, ce n'est pas là ce que Jésus-Christ vous ordonne. Écoutez encore une fois les termes de son commandement, et ne

vous contentez pas d'un amour servile pour vos ennemis : Je veux et il faut ou que vous renonciez à la qualité d'enfants de Dieu, ou que vous fassiez tout le bien qui est en votre pouvoir à cette personne qui vous hait si cruellement : *Benefacite his qui oderunt vos. (Ibid.)* Que s'il a besoin de votre crédit, vous devez l'employer à lui procurer des amis. Que si vous avez du bien, vous devez lui prêter dans son besoin. Que s'il se trouve dans quelque danger, vous devez l'assister de toutes vos forces : voilà ce que je vous ordonne. — S'il lui faut faire du bien pour ne pas être damné, je lui ferai du bien, et si je le vois dans quelque extrémité, je l'assisterai encore ; mais pour avoir dans le cœur de l'amitié pour lui, c'est ce qui ne sera jamais. — Prenez garde, mon cher Auditeur, ce n'est pas là ce que votre Dieu vous ordonne ; il ne s'est pas contenté de vous commander de faire du bien au dehors à vos ennemis, mais il vous ordonne encore de les aimer de cœur : *Diligite*. Il ne veut pas que vous disiez : Je le laisse comme un indifférent ; il vous ordonne de les aimer du fond du cœur, et cela sous peine de damnation, sous peine de ne vous donner jamais de part avec ses enfants : *Ut sitis filii. (Ibid., 45.)*

Il est vrai pourtant, et il faut que je le dise pour la consolation de certaines personnes qui, voulant absolument se sauver, croient néanmoins ce commandement impossible à accomplir, parce qu'elles sentent toujours quelque répugnance aux seules approches des personnes qui leur ont fait de grands torts.

Avouons-le, souvent il ne nous est pas possible d'avoir pour nos ennemis cet amour sensible qui fait que nous ressentons autant de joie à leur rencontre qu'à celle de nos amis intimes, ou que nous ne ressentons jamais de répugnance en les voyant ; cela ne dépend pas de nous ; ce n'est pas cela non plus que Dieu nous ordonne. Et quoi donc ? Écoutez, mon cher Auditeur, pour avoir le véritable amour

intérieur que Jésus-Christ veut que nous ayons pour nos ennemis, si nous ne voulons nous perdre, il faut 1° que nous renoncions à toutes les pensées, à tous les mauvais desseins qui naissent contre eux dans nos cœurs; 2° que jamais par conséquent nous ne leur rendions aucun mauvais service, que jamais nous ne parlions mal d'eux, et que jamais nous ne souhaitions qu'il leur arrive du mal; 3° qu'au contraire, nous souhaitions qu'ils obtiennent tout ce dont ils ont besoin pour le temps et pour l'éternité, et que nous le souhaitions parce que Dieu nous l'ordonne; 4° que par ce désir sincère, nous les aidions de notre crédit, de notre parole, de notre argent, de notre secours en toutes les occasions, autant qu'il sera en nous : voilà l'amour sincère que Dieu veut que nous ayons pour nos ennemis.

Mais, dites-vous quelquefois, ce qui me console, c'est que j'espère que Dieu sera un jour vengeur des torts qu'on me fait. — Ah! vous n'y êtes pas encore, mon cher Auditeur, et vous vous convainquez, par vos propres paroles, que vous ne souhaitez pas à cet ennemi le bien que Jésus-Christ vous ordonne de lui souhaiter. Vous voulez que Dieu se venge sur lui du tort qu'il vous fait; par conséquent vous ne l'aimez pas comme Jésus-Christ vous ordonne de l'aimer. Cet adorable Sauveur vous prescrit non-seulement de lui faire du bien, mais de prier encore votre Père céleste de lui en faire, de pardonner à celui qui vous persécute et qui vous calomnie, de demander à Dieu qu'il se rende à tous ses besoins : *Et orate pro persequentibus et calumniantibus vos. (Ibid.)* Et pour vous faire toucher au doigt combien il est dangereux de désirer, comme l'on fait quelquefois, que Dieu soit notre juge pour nous venger et pour punir ceux qui nous font du tort, écoutez ce que vous dit le Saint-Esprit au vingt-huitième chapitre de l'Ecclésiastique; ces paroles sont bien remarquables : *Qui vindicari vult a Domino, celui qui veut que Dieu le venge, inveniet vindictam, éprouvera lui-même la ven-*

geance de Dieu; *et peccata illius servans servabit*, et Dieu conservera avec le dernier soin ses péchés, pour le punir dans toute l'étendue de sa justice.

Il est difficile, dites-vous, mon cher Auditeur, de pardonner ainsi absolument et sans réserve.—Je l'avoue; mais, vous dit saint Augustin, s'il y a de la peine à garder les commandements du Seigneur et surtout celui-là, dans le siècle présent, oh! que la récompense aussi sera grande dans le siècle à venir : *Magnus labor in hoc sæculo, sed grande præmium in futuro!* Il est difficile de souhaiter sincèrement du bien à un ennemi; mais il sera bien doux pendant toute l'éternité d'être appelés les enfants de Dieu, d'être traités comme tels, d'être récompensés comme tels, selon la promesse que Jésus-Christ fait à tous ces esprits pacifiques qui oublient et qui pardonnent les injures, qui aiment leurs ennemis pour l'amour de Dieu.

Il est difficile à un vindicatif, je l'avoue, d'étouffer absolument tous les désirs de vengeance, de faire du bien à un persécuteur et de prier pour lui; mais quelque difficile que soit la chose, Dieu nous l'ordonne : en voilà assez sans doute; mais il nous l'ordonne sous peine de damnation, sous peine de ne jamais avoir le pardon de nos péchés; il le faut donc faire. Il est difficile de pardonner en ce monde, mais il sera bien plus difficile, bien plus rude et bien plus terrible d'entendre du Juge des vivants et des morts cette terrible sentence : « Allez, maudits, au feu éternel ! » sentence qu'entendront prononcer contre eux tous ceux qui, dans ce monde, se seront contentés dans leur vengeance et n'auront pas pardonné.

Ils feront pénitence, dit-on, ils demanderont pardon à Dieu. — Ah! Chrétiens, je ne trouve rien dans toutes les Écritures de plus terrible que ce que répondra le Fils de Dieu lui-même : Ils demanderont pardon, dit-il, ces vindicatifs, ces gens qui ne pardonnent pas ou qui ne pardonnent pas de bon cœur, et on ne leur pardonnera point.

Voici ses propres paroles, écoutons-les avec respect; et tremblons, si nous ne pardonnons de bon cœur à tous nos ennemis : « Si vous ne vous pardonnez. » Et de quelle manière? « les uns aux autres et de tout votre cœur, assurez-vous que vous aurez beau ensuite crier vers Dieu, lui demander pardon et miséricorde, le supplier de vous remettre vos péchés, il n'en fera jamais rien » : *Nec Pater vester dimittet vobis peccata vestra.* (MATTH., VI, 15.)

Remarquez ceci, Chrétiens, et tremblez; frémissez, si vous ne vous sentez pas une volonté sincère de pardonner à vos ennemis, de leur vouloir et de leur faire du bien pour l'amour de Dieu et d'accomplir en cela le commandement exprès qu'il vous en fait. De tous les pécheurs dont parle la sainte Écriture, il n'y a que ceux-là seuls qui manquent d'amour pour leur prochain et qui, ayant reçu de lui quelque tort, ne savent ce que c'est que pardonner et se vengent autant qu'ils le peuvent, il n'y a que ceux-là, dis-je, à qui Dieu assure qu'il n'accordera jamais miséricorde : *Nec Pater vester dimittet vobis.* On promet aux ivrognes, aux impudiques, aux blasphémateurs mêmes, le pardon de leurs péchés, pourvu qu'ils demandent miséricorde à Dieu, quand il en est encore temps, quand il leur présente ses grâces dans leur pleine santé. Mais pour ce qui est des vindicatifs, Jésus-Christ prononce que celui qui n'aura pas pardonné, qui se sera vengé, ou qui n'aura manqué à le faire que par impuissance, n'obtiendra jamais de pardon : *Nec Pater vester dimittet vobis peccata vestra.*

Cet adorable Sauveur met entre vos mains, et en deux mots, la décision de votre éternité : *Dimittite et dimittimini.* (LUC., VI, 37.) Voulez-vous que l'on vous pardonne, souvenez-vous de pardonner, et l'on vous pardonnera, mais non autrement; c'est la condition sans laquelle je vous déclare qu'il n'y aura rien à faire pour vous.

C'est, Chrétiens, de l'accomplissement de ce grand com-

mandement que dépend notre salut. Il est difficile : mais, sans cela, tout est perdu pour nous. Vérité qui faisait prononcer au Saint-Esprit, plus de mille ans auparavant, cette importante sentence : « Souvenez-vous des terreurs dont vous serez frappés, souvenez-vous du désir que vous aurez pour lors que Dieu oublie vos péchés, qu'il n'oubliera cependant assurément pas, si vous vous vengez de votre ennemi et que vous ne vouliez pas oublier les injures ; souvenez-vous de cela, et votre inimitié se dissipera aisément. »

Quoi ! Chrétiens mes frères, un ver de terre tel que nous sommes tous ne s'apaisera point qu'il ne soit vengé de son frère ? il gardera pour cela sa haine, sa rancune des années entières ? et ensuite, quand en viendra l'occasion, il fera son plaisir de tourmenter son prochain, lui, sa femme, ses enfants ; et, après s'être ainsi satisfait sur un homme semblable à lui, il viendra demander à Dieu qu'il lui pardonne ses péchés ? Je cite en cela les paroles mêmes du Saint-Esprit. Quoi de plus injuste ? quoi de plus ridicule ? Comment le père de famille traita-t-il ce mauvais serviteur qui avait traité son frère avec rigueur ? Point de miséricorde pour lui ; il a beau demander pardon ; il a beau se prosterner devant son maître, après qu'il s'est cruellement satisfait à l'égard de son débiteur, point de quartier ; on le fait mettre en prison avec arrêt irrévocable de lui rien pardonner, puis on le met sur-le-champ entre les mains des bourreaux : voilà comment Jésus-Christ conclut cette parabole. Soyez-en bien assurés, voilà comme votre Père céleste vous traitera, si vous ne vous pardonnez les uns aux autres. On aura beau dire, comme ces pécheurs à la mort : Je lui pardonne, Seigneur, je pardonne à tous ceux qui m'ont fait du tort ; ainsi pardonnez-moi. — As-tu pardonné quand tu t'es vengé, quand tu as conservé autant que tu as pu cette rancune ? Non. Eh bien ! point de pardon, point de quartier : « *Sic et Pater meus cœlestis faciet vobis.* (MATTH., XVIII, 35.) Voilà

comme il traitera ceux qui n'obéissent pas à cet adorable commandement.

Vérité, mes Frères, qui fait dire à saint Jean Chrysostome que nous ne pouvons mettre entre les mains du démon d'armes plus fortes contre nous au jugement de Dieu que ces rancunes que nous conservons.

Il n'a pas pardonné? — c'est la sentence de Jésus-Christ même, il faut qu'elle soit accomplie, — il s'est vengé? dira-t-il, il ne peut obtenir par conséquent aucun pardon. Il n'y aura point de réplique.

Après avoir rappelé ces vérités terribles, prononcées par Jésus-Christ dans le Nouveau Testament, et par le Saint-Esprit dans l'Ancien, après avoir fait entendre ces oracles de la vérité contre ceux qui croient, se pouvoir dispenser d'aimer leurs ennemis, aurons-nous bien le courage de répondre aux défaites ridicules par lesquelles ils prétendent se dispenser d'obéir à un commandement si clair, et accompagné tout à la fois et de si terribles menaces contre les transgresseurs, et de tant de motifs d'espérance pour ceux qui pardonneront de bon cœur, et qui, se corrigeant sincèrement, peuvent s'assurer que Dieu leur accordera le pardon qu'ils lui demanderont?

On me prendra, disent quelquefois ces mauvais cœurs, pour un lâche; on se moquera de moi. — Je le veux; que s'ensuit-il? Quoi! de peur de passer pour un lâche, de peur d'être raillé, il faut désobéir à Dieu dans un point de cette conséquence? Quoi! de peur de passer pour un lâche et pour n'être pas raillé, il faut vous venger ou conserver votre rancune, et par là engager Dieu par sa parole même à ne jamais vous faire miséricorde, à ne vous accorder jamais le pardon de vos péchés? Y a-t-il du bon sens dans cette proposition?

Mais qui est-ce qui vous appellera un lâche? Qui est-ce qui vous raillera? Des impies, des gens sans conscience,

sans religion. Laissez, comme on dit, aboyer les chiens; il vaut mieux entendre avec compassion les railleries de ces mauvais plaisants, que d'entendre un jour prononcer contre soi : « Allez, maudits, au feu éternel ! »

Mais que dit le Saint-Esprit? que disent les Saints? que disent les gens de bien? Le Saint-Esprit dit qu'il fait plus d'estime d'un fidèle qui sait modérer sa colère, étouffer sa haine, modérer sa passion, qu'il n'en fait d'un conquérant qui prend les villes d'assaut.

Les Saints disent avec saint Bernard que rien ne nous rend plus semblables à Dieu que cet oubli des injures : *Diligere inimicos, magis divinum est quam humanum*. Et il ne fait que répéter en cela les paroles de son divin Maître Jésus-Christ, qui avait dit que par là vous deviendriez semblables à votre Père céleste, qui fait lever le soleil, et envoie la pluie sur la terre de ceux qui le blasphèment comme s'il n'entendait pas les cris de leur furie.

Les gens de bien vous diront avec le Sage que le bon esprit d'un homme consiste dans la patience, et que la gloire d'un honnête homme est de laisser passer avec courage et sans vouloir s'en ressentir tout ce qu'on lui fait de mal. Enfin, ces gens de grand cœur qui pardonnent facilement et se réconcilient aisément sont, dans l'Écriture, comparés aux Anges mêmes; on les appelle « des Anges également insensibles aux bénédictions et aux malédictions ».

Il m'a offensé, il faut qu'il me prévienne. — Je l'accorde; mais s'il ne le fait pas, désobéirez-vous pour cela à Dieu qui vous ordonne de pardonner? et parce qu'il manque à son devoir, vous exposerez-vous à être perdu, comme Jésus-Christ vous assure que vous le serez si vous ne pardonnez?

Mais cet ennemi en prendra occasion de s'enhardir pour une autre fois. — Je le veux; néanmoins, je répondrai comme Jésus-Christ a répondu par avance en pareil cas, lorsqu'il nous a déclaré qu'il nous ordonne de pardonner, non pas

une fois, non pas même sept fois, mais soixante-dix fois sept fois : *Non dico tibi usque septies, sed usque septuagies septies.* (MATTH., XVIII, 22.) Sur quoi saint Pierre Chrysologue nous donne cet admirable avis, fondé sur les paroles et sur les promesses de Jésus-Christ même : « Vous souhaitez que Dieu vous pardonne les péchés que vous commettez par faiblesse, quoiqu'il prévoie que vous pourrez encore en commettre dans l'avenir; il vous les pardonne néanmoins, pourvu que vous pardonniez les injures que l'on vous a faites, quoique vous craigniez, peut-être avec raison, que ceux à qui vous pardonnez ne vous en fassent d'autres dans la suite. »

C'est la règle que nous avait donnée notre adorable Maître, en nous ordonnant de pardonner non-seulement jusqu'à soixante-dix fois sept fois, c'est-à-dire sans fin; mais en nous commandant de pardonner encore comme il nous pardonne lui-même, c'est-à-dire sans bornes.

Finissons, mes Frères, ce premier point déjà bien long, par un trait d'histoire que je tire de la Genèse, et qui nous fournira un bel exemple de l'obéissance que nous devons, en ce point si important à notre salut, rendre aux ordres de Dieu. Laban poursuit avec beaucoup de colère Jacob, son gendre, qui s'était échappé de la maison, où celui-ci remarquait qu'on avait toutes les envies du monde de le bien maltraiter. Dieu apparaît en songe à cet idolâtre, et lui défend de dire seulement une parole de travers à Jacob. (*Gen.*, xxxi, 29.) Laban ne sera-t-il pas notre juge, si nous refusons d'obéir au commandement de Jésus-Christ qui nous ordonne de mettre sous les pieds tous nos ressentiments? Laban, tout idolâtre qu'il est, se conforme humblement à cet ordre, joint Jacob, et, lui parlant avec douceur, lui dit : Je pourrais bien me venger à présent; mais Dieu m'a défendu de vous adresser une seule parole un peu dure : je ne le ferai pas.

Qui est le chrétien que cet exemple ne doive confondre, ou plutôt ne doive instruire de ce qu'il est dans l'obligation de faire à l'égard de ceux qui l'ont grièvement offensé? *Valet manus mea reddere tibi malum*; je pourrais, doivent-ils dire, me venger, parler mal de vous, vous rehausser à la taille, donner de mauvais avis contre vous; mais Dieu me l'a défendu, je ne le ferai pas; Jésus-Christ m'ordonne de vous faire du bien, il me promet la rémission de mes péchés, je vous pardonne.

Mais si ce trait de la vie de Jacob doit faire sur nos esprits et sur nos cœurs une profonde impression, combien plus l'exemple par lequel Jésus-Christ a voulu appuyer ce commandement ne doit-il pas nous rappeler à notre devoir? C'est ce que nous allons voir dans la deuxième partie de ce discours que je finis en peu de mots, et dans laquelle je traite de ce qui regarde votre intérêt : renouvez vos attentions.

SECOND POINT.

N'est-ce pas assez pour nous, mes chers Frères, que Notre-Seigneur nous ordonne d'aimer nos ennemis, et qu'il nous l'ordonne sous peine de damnation? Voici pourtant un nouveau motif auquel assurément il faut nous rendre, ou rien désormais ne sera capable d'amollir notre cœur : c'est l'exemple que nous a voulu donner ce divin Rédempteur, en sa propre personne, de l'accomplissement de ce grand commandement. C'est donc sur le Calvaire que je veux aujourd'hui vous conduire en esprit; mais qu'y voyons-nous? Jésus-Christ lui-même qui, de sa croix comme d'une chaire mystérieuse, nous prêche le pardon des injures. Cet adorable Sauveur, déjà tout épuisé de fatigues, déjà couvert des pâleurs de la mort et n'ayant plus de forces que pour prononcer quelques mots, fait un dernier effort pour parler

au Père éternel des bourreaux qui le crucifient, et des Juifs qui l'ont persécuté jusqu'à la mort.

Je tremble pour ces cruels déicides; ce Dieu mourant ne va-t-il pas demander à son Père que les cieus éclatent en foudres sur ces têtes criminelles, que la terre les abime tout vivants, que les démons les entraînent dans les enfers, et que tout l'univers serve d'instrument à la vengeance du crime le plus noir qui fut jamais commis?

Mais je me trompe, ce divin Agneau n'ouvre la bouche que pour demander à son Père, quoi? miséricorde pour ces impies : *Pater*, mon Père, *ignosce illis*, ah! pardonnez-leur, *non enim sciunt quid faciunt*, parce qu'ils ne savent ce qu'ils font. (LUC., XXIII, 34.)

Taisons-nous, Chrétiens, et confondons-nous tous, tant que nous sommes, vers de terre, qui avons tant de peine à pardonner les injures que l'on nous fait, qui n'excusons rien, et qui condamnons avec tant de force ceux qui nous font quelque tort!

Il n'y avait que cette considération de l'aveuglement où étaient ces impies qui pouvait diminuer l'horreur de leur exécration attentat, et ce Dieu du ciel et de la terre, ce Fils éternel de Dieu, que l'on a déchiré à coups de fouet, que l'on vient de couronner d'épines dont les pointes lui ont mis la tête tout en sang, ce divin Jésus que l'on vient de percer cruellement et d'attacher avec de longs clous à une infâme potence, cet aimable Maître qui nous ordonne de pardonner, non-seulement leur pardonne, non-seulement s'abstient de leur faire la moindre partie du mal qu'ils méritaient si justement, mais prie encore pour eux, et, n'ayant rien à alléguer pour leur excuse, représente à son Père leur ignorance, pour en obtenir plus facilement le pardon.

Que dites-vous à cela, vous dont le cœur est peut-être encore plein d'un fiel caché et secret contre votre prochain? vous qui, peut-être, faisant semblant d'honorer Dieu des

lèvres par une profession extérieure de piété, ne laissez pas de demeurer abominable aux yeux de Dieu par vos rancunes intérieures? vous qui croyez être fort innocent, parce que, ne voulant pas tirer de vengeance éclatante, vous vous satisfaites dans mille occasions en déchirant adroitement la réputation de celui à qui vous en voulez, en lui rendant cent petits mauvais services et vous réjouissant si vous voyez que Dieu l'afflige? vous qui croyez avoir bien pardonné, parce que vous laissez, dites-vous, les gens tels qu'ils sont, qui ne voulez pas avoir de société avec eux, et qui, par un aveuglement étrange, n'appellez pas vengeance ce froid avec lequel vous leur parlez, ce mépris que vous en marquez dans les occasions : autant de véritables vengeance qui montrent que, quoi que vous en disiez et quelque mensonge que vous fassiez à votre confesseur, jamais cependant vous n'avez véritablement pardonné? vous qui, faisant l'esprit fort, et la personne éclairée, croyez avoir la meilleure raison du monde de demeurer dans vos froideurs, et ne voulez écouter sur ce sujet aucun des avis salutaires que l'on vous donne?

Venez ici, et voyez votre condamnation; cet exemple de votre Dieu, malgré que vous en ayez, ne vous confond-il pas? Ne vous ferme-t-il pas la bouche? Direz-vous que celui qui vous a offensé est à votre égard un homme de néant? Qu'étaient donc les malheureux Juifs à l'égard de Jésus-Christ, qui leur pardonne néanmoins avec tant de bonté?

Vous dites que c'est un méchant homme qui ne mérite pas qu'on ait les moindres égards pour lui.— L'est-il autant que Judas qui vendit et trahit son Dieu? que Pilate qui le condamna à la mort? que les bourreaux qui le déchirèrent? que les Juifs qui le clouèrent avec une barbarie de démons à la croix, et pour lesquels cependant notre divin Sauveur prie tendrement, vous apprenant ainsi à oublier les injures qu'on vous a faites?

Ce n'est pas la première fois, dites-vous, que je lui pardonne. — Était-ce la première fois que ces impies avaient insulté, calomnié et poursuivi à mort votre divin Maître qui vous commande de pardonner?

Son ingratitude, répliquez-vous, le rend indigne de mon amitié; je l'ai cent fois assisté dans son besoin; je lui ai rendu des services importants; et, pour récompense, ce misérable me fait tout le mal qu'il peut, me ruine, me voudrait ôter le pain de la main. — Mais que n'avait pas fait Notre-Seigneur, mon cher Frère, pour ceux par les mains desquels il se laisse égorger comme un agneau? N'est-ce pas lui qui les avait créés, qui les conservait actuellement, et qui, en leur faveur, avait fait pendant sa vie des miracles sans fin? Cependant que ne lui font-ils pas? Ce que cet ennemi vous a fait ou vous fait en approche-t-il? Ces malheureux qui ont tout reçu de lui sont pleins de rage contre lui, lui prennent jusqu'à ses habits, ne lui donnent que du fiel pour boisson, l'insultent, se moquent de lui en lui faisant souffrir les tourments les plus cruels. Et voilà ceux pour qui votre Dieu prie!

Serez-vous après cela de ceux qui croient avoir tout dit, quand pour s'autoriser dans leur vengeance, dans leur froideur et dans leur rancune, ils demandent si l'on prétend qu'il faille se laisser accabler, se laisser, comme ils disent, manger l'herbe sous les pieds, se laisser tondre? — Ah! Chrétiens, qu'il est aisé de vous répondre! Vous croyiez donc qu'il y allait de votre intérêt de conserver ces rancunes? Mais y va-t-il de votre intérêt de multiplier vos ennemis? « Si votre ennemi a faim, dit le Saint-Esprit, donnez-lui à manger; s'il a soif, donnez-lui à boire; par ce moyen, vous amasserez sur sa tête des charbons qui fondront la glace de son cœur. » (*Rom.*, XII, 20.) L'expérience ne vous fait-elle pas voir que ces esprits pacifiques qui sont absolument éloignés de la vengeance n'ont point d'ennemis? Tout le monde les plaint; leurs adversaires reconnaissant leur douceur et s'apaisant

bientôt, se font conscience de leur nuire. Mais si vous conservez de la rancune, que faites-vous? Vous irritez votre ennemi de nouveau; vous vous en faites d'autres en la personne de ses parents; vous êtes cause des reproches que l'on vous fait; on recommence à parler mal de vous et à vous faire tort quand on le peut. Est-ce là votre avantage? Y va-t-il de votre intérêt de demeurer dans un état où vous ne pouvez pas espérer de Dieu le moindre pardon de vos péchés? où, comme dit saint Jean Chrysostôme, vous ne pouvez pas dire votre *Pater* sans demander votre condamnation? Pardonnez-moi, Seigneur, comme je pardonne: je ne pardonne qu'à moitié, ne me pardonnez qu'à moitié; je veux me venger, vengez-vous de moi.

Est-il de votre intérêt de demeurer dans un état où vous ne pouvez recevoir aucun sacrement? Oui, mon Frère, oui, ma Sœur, tant que vous conserverez de la froideur, votre état est tel, j'en prends à témoin la majesté adorable de mon Dieu, l'état d'un vindicatif est tel qu'il n'y a personne qui ose et qui puisse vous donner aucune absolution. La pénitence, pour les autres pécheurs, est un moyen de miséricorde, mais non pas pour celui qui conserve de la rancune.

Ministres sacrés des autels, voilà la règle que le Saint-Esprit vous présente: « Jugement sans miséricorde à celui qui ne veut point entendre parler de pardonner à son frère »: *Judicium enim sine misericordia illi qui non fecit misericordiam.* (JAC., II, 13.) Oui, que ce bras se dessèche plutôt que de donner l'absolution à un homme qui garde sa rancune! Et si nous l'avons donnée à quelqu'un qui nous ait trompés, conservant du froid contre son frère, nous déclarons ces absolutions nulles, et nous n'avons pas voulu les donner, ce qui n'empêchera pas ceux qui les ont reçues d'être damnés. Est-il de votre intérêt de demeurer dans cet état, mon cher Auditeur? Enfin vous demandez s'il faut donc tout souffrir? L'exemple de Jésus-Christ et son commandement répondent

pour moi, et font assez entendre que quiconque veut se venger sera puni de Dieu, tôt ou tard, avec toute la rigueur de sa justice.

Mais c'est un homme qui retient mon bien injustement. — Il y a des voies de pacification, recourez-y sans rancune; nous sommes ici pour vous accommoder. Recourez encore, si vous le voulez, à quelque personne éclairée qui règle vos différends; Dieu ne vous le défend pas, pourvu que, 1° pendant ce temps, vous chassiez toutes les mauvaises pensées contre votre prochain; 2° que vous n'en parliez jamais mal ni n'en écoutiez jamais de mal avec plaisir; 3° enfin que, pour l'amour de Jésus-Christ, qui a donné pour vous sur la croix jusqu'à ses habits, que dis-je? jusqu'à sa vie; vous lui pardonniez tout sans rancune.

Après toutes ces réflexions, s'il y a encore quelqu'un qui ne puisse se résoudre à pardonner, qu'il approche donc et qu'il vienne ici renoncer à Jésus-Christ, à son sang adorable et à sa Passion, puisque tout cela lui sera inutile; qu'il renonce au saint chrême de son baptême, puisque Dieu ne le reconnaît plus pour son enfant; qu'il renonce au christianisme et à sa part de paradis, jamais le malheureux n'y aura place! Vos sentiments, comme je l'espère, sont tout autres, mes chers Frères, et vous voulez sans doute faire ce qu'ont fait les Saints, à l'exemple de Jésus-Christ. Saint Étienne priait pour ceux qui le lapidaient; saint Jacques, pour ceux qui le massacraient. Saint Cyprien donna, avant de mourir, une grosse aumône à son bourreau. L'histoire ecclésiastique nous rapporte que saint Jean Gualbert ayant rencontré le meurtrier de son frère, qu'il cherchait depuis longtemps pour le tuer, l'embrassa toutefois sur-le-champ, parce que ce misérable lui demanda grâce par la Passion du Sauveur; ce qui fut si agréable à Jésus-Christ, que le Saint, alors encore un homme du monde, étant entré en ce moment dans une église, eut la consolation de voir que le divin Cru-

cifié baissa la tête pour lui donner le baiser de paix , parce qu'il l'avait lui-même donné à son ennemi. C'est par le sang du même Jésus-Christ que je vous demande aujourd'hui, mes Frères, une parfaite réconciliation : la refuserez-vous au commandement qu'il vous fait ? la refuserez-vous à votre propre intérêt ? la refuserez-vous à cet adorable Sauveur mort en croix pour vous ? Pardonnez-vous donc mutuellement vos torts, mes Frères, et qu'ensuite on promette, avant de sortir de l'Église, trois choses à Jésus-Christ : 1° que l'on ne se ressentira plus de tout ce qui s'est passé pour les tailles et autres affaires ; 2° que l'on se verra les uns les autres avant la communion, sans quoi personne n'aura la hardiesse de s'en approcher ; 3° enfin, qu'à l'avenir on ne laissera plus entrer ce maudit venin de la rancune dans son cœur. Avec ces résolutions, assurez-vous, mes Frères, des miséricordes divines en ce monde et de la gloire en l'autre, que je vous souhaite au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit.

Amen.

TRENTE-HUITIÈME SERMON.

L'AMOUR DU PROCHAIN.

Mandatum novum do vobis : Ut diligatis invicem.

Je vous donne le commandement nouveau de vous aimer les uns les autres. (JOAN., XIII, 34.)

L'apôtre saint Paul, écrivant autrefois aux Thessaloniens, entre autres belles instructions qu'il leur donne pour rendre leur vie pure et sainte aux yeux de Dieu, s'explique en ces termes : « Quant à ce qui regarde la charité fraternelle, vous » n'avez pas besoin que je vous en écrive, puisque Dieu vous » a appris lui-même à vous aimer les uns les autres. » (*I Thessal.*, iv, 9.) S'il est vrai, comme il n'en faut pas douter, que tous les prédicateurs de la loi de grâce et successeurs de cet illustre missionnaire doivent étudier sa conduite dans l'exercice de leurs fonctions, pour remplir dignement leur ministère et se former sur ce grand modèle ; je devrais, à son exemple, après tant d'enseignements que nous vous avons donnés pendant le cours de cette mission, passer sous silence le précepte de la charité fraternelle qui est sans doute en vigueur parmi vous, et dire avec saint Paul : Puisque Dieu vous a appris lui-même à vous aimer les uns les autres, qu'est-il nécessaire que je vous en parle, sinon pour vous exhorter, comme le faisait cet homme de Dieu pour les pre-

miers fidèles, à vous avancer de plus en plus dans ce saint amour? Car je veux me persuader qu'il est aussi bien cimenté dans vos cœurs, qu'il l'était dans les cœurs de ceux à qui ce grand apôtre écrivait, et dont il disait que « leur charité se répandait abondamment sur tous les frères qui habitaient la Macédoine » (*Ibid.*, 10); ce sont les propres paroles de la lettre que saint Paul leur adresse. Mais comme nous ne sommes plus au temps de saint Paul, où les chrétiens étaient si charitables, j'ai quelque lieu d'appréhender que ce feu de la charité ne soit point allumé dans toutes les âmes, ou que ces flammes, autrefois ardentes dans le cœur de quelques-uns, n'aient cessé de brûler. Il me faut donc faire tout mon possible pour embraser ces cœurs de glace, et réveiller ces assoupis par les paroles d'autorité de mon adorable Sauveur, qui vous dit de sa propre bouche et d'un ton presque impérieux : Voici un commandement nouveau que je vous donne, celui de vous aimer les uns les autres : *Mandatum novum*, etc.

Faisons voir l'étroite obligation à tous d'y être fidèles; et comme ceux mêmes qui font quelque profession de piété se trompent souvent dans l'observance de ce même précepte, découvrons les vraies marques par lesquelles on peut connaître si l'empire de la charité fraternelle est établi dans les cœurs des chrétiens. En un mot, la nécessité indispensable d'aimer son prochain et les marques ou indices de cet amour, telles seront les deux parties de tout ce discours. Mais avant d'entrer en preuves, recourons à notre ordinaire au Saint-Esprit, par l'entremise de la sainte Vierge, et lui disons : *Ave, Maria*.

PREMIER POINT.

L'Écriture sainte, mes Frères, source féconde d'où nous puisons les belles leçons que nous donnons au peuple pour leur servir de règles de conduite, nous en fournit d'admira-

bles touchant la matière que je traite aujourd'hui. Nous voyons partout qu'elle exhorte les fidèles à s'aimer les uns les autres et à se donner des témoignages sensibles de leur charité mutuelle, lorsque l'occasion se présente de le faire. Dans le Lévitique nous lisons ces mots : *Diliges amicum tuum, sicut teipsum* : « Vous aimerez votre ami comme vous-même » (*Levit.*, xix, 18) ; il est dit aussi dans le même endroit : *Diligetis advenam quasi vosmetipsos* : « Vous chérez l'étranger comme vous-mêmes » (*Ibid.*, 34) ; et dans le Deutéronome : *Amate peregrinos* : « Aimez les pèlerins » (*Deut.*, x, 19) ; dans l'Ecclésiastique : « Trois choses, dit le Sage, plaisent à mon esprit, qui sont approuvées de Dieu et des hommes. Quelles sont-elles ? Les voici : l'union des frères, l'amour des proches, un mari et une femme qui s'accordent bien ensemble. » (*Eccli.*, xxv, 2.) Voilà donc le bon plaisir de Dieu. Nous lisons encore ailleurs ces mots du même livre : « Aimez votre prochain et soyez-lui fidèle dans l'union que vous aurez avec lui. » (*Ibid.*, xxvii, 18.)

Si nous passons de l'Ancien au Nouveau Testament, je trouve d'abord en saint Matthieu et en saint Marc qu'il nous est expressément marqué « d'aimer notre prochain comme nous-mêmes » : *Diliges proximum tuum sicut teipsum*. (*MATTH.*, v, 43; *MARC.*, xii, 31.) C'est aussi ce que dit saint Paul après avoir avancé que « toute la loi est renfermée dans ces paroles » : c'est en écrivant aux Galates. (*Galat.*, v, 14.) D'autre part, il recommande aux Colossiens de « conserver surtout entre eux la charité, qui est le lien de la perfection ». (*Coloss.*, iii, 14.) Cet apôtre ne dit-il pas encore aux Romains que « celui qui aime son prochain a accompli la loi ? *Qui enim diligit proximum, legem implevit.* » (*Rom.*, xiii, 8.)

Saint Pierre, le prince des apôtres, s'adressant aux premiers chrétiens, leur dit : « Avant toutes choses, aimez-vous les uns les autres, parce que la charité couvre la multitude des péchés. » (*PETR.*, iv, 8.)

Saint Jean nous recommande fort cette charité dans ses épîtres canoniques. Dans la première, il s'énonce ainsi : « Celui qui aime son frère demeure dans la lumière, et il ne se scandalise point. » (I JOAN., II, 10.) « Or, le commandement que Dieu nous a donné est de croire au nom de Jésus-Christ et de nous aimer les uns les autres, comme il nous l'a prescrit. » (*Ibid.*, III, 23.) Au chapitre quatrième, il parle de cette sorte : « Mes bien-aimés, aimons-nous les uns les autres, parce que la charité vient de Dieu, et tous ceux qui ont la charité sont enfants de Dieu et ils connaissent Dieu. » (*Ibid.*, IV, 7.) Et dans ce même chapitre, après avoir parlé de l'amour infini que Dieu nous a témoigné en envoyant son Fils afin d'être victime de propitiation pour nos péchés, il dit : « Mes bien-aimés, si Dieu nous a aimés de la sorte, nous devons aussi nous aimer les uns les autres. » (*Ibid.*, 11.) Enfin il poursuit ainsi : « Si nous nous aimons les uns les autres, Dieu demeure en nous, et sa charité est parfaite en nous. » (*Ibid.*, 12).

Dans la deuxième épître, qu'il adresse à la dame Electa, il lui écrit en ces termes : « Et maintenant, madame, je vous supplie, non comme vous donnant un commandement nouveau, mais celui-là même que nous avons reçu dès le commencement, que nous nous aimions tous d'une charité mutuelle. » (II JOAN., 5.)

Dans la troisième épître, il loue le mari d'Electa, Caius, de sa grande charité : « Mon cher frère, vous agissez en vrai fidèle toutes les fois que vous secourez nos frères, principalement les étrangers qui ont rendu témoignage à votre charité en présence de l'Église. » (III JOAN., 5.) Tout ceci nous fait voir, mes Frères, combien ce Saint s'étudiait à établir la charité dans les cœurs de ceux qu'il instruisait.

Il épousait cette matière importante avec tant de zèle et de ferveur, qu'étant cassé de vieillesse, il se faisait porter à l'église sur les bras de ses disciples, et, ne pouvant presque

plus parler, toute la prédication qu'il faisait aux fidèles qui s'assemblaient en grand nombre était de leur adresser le mieux qu'il pouvait ces trois mots : Mes chers enfants, entr'aimez-vous; et comme ils se lassaient d'entendre toujours les mêmes paroles, ils lui demandèrent pourquoi il leur répétait continuellement la même chose; il leur répondit, au rapport de saint Jérôme dont nous apprenons ce trait merveilleux, par cette sentence digne de saint Jean : Je ne vous recommande, dit-il, autre chose que de vous aimer les uns les autres, parce que c'est là le commandement de Notre-Seigneur, et si on l'exécute, c'est assez; car l'accomplissement de ce seul précepte tire après lui l'exécution de tous les autres.

En effet, Jésus-Christ a recommandé cette charité par-dessus toutes les autres vertus; il a dit que c'était là son commandement, parce qu'il l'avait singulièrement à cœur, que c'était un commandement nouveau, parce qu'il l'avait nouvellement déclaré et inculqué plus qu'il ne l'était auparavant, que c'était là le caractère et l'esprit du christianisme, la loi fondamentale de la religion, son enseigne, son étendard et la marque spécifique à laquelle il a voulu que ses disciples fussent reconnus. Voici comme il en parle : *Hoc est præceptum meum, ut diligatis invicem, sicut dilexi vos* (JOAN., xv, 12) : « C'est mon commandement que vous vous aimiez les uns les autres comme je vous ai aimés; » et un peu plus bas : *Mando vobis, ut diligatis invicem* : « Je vous ordonne et vous commande de vous aimer mutuellement. » (*Ibid.*, 17.) Auparavant, il avait dit : — ce sont les paroles de mon texte — « C'est le nouveau commandement que je vous donne, et l'on connaîtra en cela que vous êtes mes disciples, si vous vous entr'aimez. » Ces fréquentes répétitions que Notre-Seigneur nous fait et nous fait faire encore par ses Apôtres, sont des marques évidentes de l'importance de ce précepte, qu'il veut absolument voir observer par ses enfants.

Mais non content de nous recommander cette charité pour notre prochain, il nous en a donné lui-même l'exemple, afin que nous l'imitassions. A-t-on jamais vu une charité pareille à celle qu'il a eue pour nous? Il nous a voulu et nous a fait des biens infinis, il a eu pitié de nos maux, il nous a délivrés, il nous a retirés de la captivité du diable, il nous a pardonné nos péchés et les a lavés dans son sang, comme dit saint Jean dans son Apocalypse : *Qui dilexit nos et lavit nos a peccatis nostris in sanguine suo* (Apoc., 1, 5); il a supporté nos infirmités et excusé nos défauts; enfin il nous a aimés au delà de tous les excès imaginables, se donnant lui-même pour nous, comme dit saint Paul : *Qui dedit semetipsum pro peccatis nostris* (Galat., 1, 4), faisant et endurent des choses si étranges, qu'elles serviroient à jamais d'objet de ravissement à tous les bienheureux.

Après cela, si nous n'avons pas d'amour pour notre prochain, ne sera-t-il pas vrai de dire que nous ne sommes pas disciples de Jésus-Christ, que nous ne sommes pas de véritables chrétiens, puisque la charité fraternelle est l'esprit et le propre caractère du christianisme? On remarque aussi dans l'histoire ecclésiastique que les païens reconnaissaient les chrétiens à ce signe : Voyez, disaient-ils, comme ces gens s'aiment les uns les autres! C'est ce que nous apprenons de Tertullien.

Disons encore que la charité est une marque presque infaillible de la prédestination. Saint Jean le dit expressément, traitant cette matière dans sa première épître canonique : « Les hommes font connaître qu'ils sont enfants de Dieu ou enfants du diable » (I JOAN., III, 10), et qu'ils sont du nombre des élus ou des réprouvés, en cela qu'ils aiment ou n'aiment point leur prochain. Et peu après il ajoute : « Nous savons que nous avons passé de la mort à la vie, parce que nous aimons nos frères; celui qui ne les aime point demeure dans la mort » (*Ibid.*, 14) et porte la marque de sa damnation.

« C'est en effet un enfant de ténèbres qui marche dans les ténèbres, qui ne sait où il va, parce que les ténèbres l'ont aveuglé » (*Ibid.*, II, 11); ce sont toujours les paroles du même saint Jean. Saint Augustin explique cette vérité plus amplement, en disant que la charité seule fait la distinction et le discernement entre les enfants de Dieu et les enfants du diable. Que tous fassent, s'ils le veulent, le signe de la croix; qu'ils soient baptisés, qu'ils chantent à l'église avec les autres, qu'ils bâtissent des temples et fassent tout ce qui vous plaira : ce ne sont point ces choses qui distinguent les enfants de Dieu d'avec ceux du diable, mais seulement la tendre charité qu'ils ont les uns pour les autres. De là, le même Père conclut qu'il n'est pas besoin d'interroger un homme pour savoir ce qu'il est; il suffit que chacun rentre en soi-même et voie s'il a ou n'a pas la charité fraternelle. S'il la trouve dans son cœur, qu'il soit en assurance, il peut être certain qu'il est en état de grâce et qu'il est à la droite de Jésus-Christ.

Puis donc, mes Frères, que la charité fraternelle, l'amour du prochain est si recommandé dans l'Écriture sainte, que Jésus-Christ nous en a fait un si rigoureux commandement, qu'il nous en a donné un si admirable exemple en sa personne, puisque l'on ne peut, sans cet amour, porter dignement la qualité de chrétien, et qu'en lui nous trouvons une marque presque infaillible de notre prédestination pour la gloire éternelle, disons qu'il est l'abrégé de la perfection chrétienne, qu'il contient en soi toutes les vertus, qu'il est par conséquent d'une nécessité indispensable, et qu'il faut ou renoncer à sa religion, ou aimer son prochain qui est fait à l'image de Dieu, que Jésus-Christ a racheté de son sang, qui enfin est notre semblable.

N'est-ce pas le propre de tout être animé d'aimer son semblable? Nous voyons cela par expérience, et à notre confusion, très-bien pratiqué par les bêtes les plus farouches et

les plus cruelles, par exemple, par les lions, les loups, les serpents même, qui n'exercent pas leur rage sur les animaux qui sont de leur espèce, mais bien sur les autres. Que dirons-nous donc de l'homme qui se déchaîne avec fureur, contre toutes les lois de la charité et du christianisme, sur un autre homme semblable à lui, sinon qu'il est plus farouche que le loup, le lion et le serpent? L'eau même qui, par une antipathie naturelle, ne peut s'accorder avec le feu, s'accorde parfaitement bien avec une autre eau de la même espèce. N'y aura-t-il que la créature raisonnable à qui Dieu a donné un cœur capable d'aimer et une loi indispensable d'amour et de charité, qui sera insensible et sans tendresse naturelle pour les autres créatures douées de raison comme elle, et faites pour jouir avec elle de la bienheureuse éternité? C'est ce qui mérite vraiment nos larmes et doit nous engager en même temps à nous revêtir pour notre prochain de ce saint amour qui fait tout le bonheur de la société dans les villes et dans les campagnes. Sans cet amour, en effet, il n'y a plus nulle part ni paix ni concorde; les ménages deviennent, par ce défaut de charité, non-seulement des tanières de bêtes farouches, mais un véritable enfer de démons. C'est ce que saint Jérôme explique aux communautés religieuses où cette charité ne règne pas : *Sine charitate, cœnobia sunt tartara, habitatores sunt dæmones*; « au lieu qu'ils devraient être, par la charité, semblables aux Anges, entre lesquels il n'y a ni querelles, ni débats, ni procès, mais une union parfaite » : ce sont les paroles de saint Basile. Et c'est aussi, mes Frères, la céleste ressemblance que vous obtiendrez si vous avez de l'amour les uns pour les autres.

Mais comme cet amour est rare parmi ceux mêmes qui passent pour honnêtes gens et assez bons chrétiens, je veux vous découvrir les véritables caractères et les qualités de la charité. Afin donc que vous ne vous y trompiez pas, je vais tâcher de vous donner les marques essentielles et les règles

infaillibles de l'amour que Dieu nous commande d'avoir pour notre prochain : c'est aussi ce que je vous ai promis dans ma deuxième partie ; renouvez vos attentions.

SECOND POINT.

Saint Paul écrivant aux premiers chrétiens en faveur de la charité, dont il fait voir également la nécessité et l'excellence, leur en expose les devoirs et les offices, qui sont comme autant de marques pour la connaître ; or, ce sont celles-là mêmes que j'ai à vous donner pour examiner ensemble et de concert si la charité que vous avez pour le prochain est véritable.

Je dis 1° que la véritable charité est patiente : *Charitas patientis est* (I Cor., XIII, 4) ; elle supporte sans chagrin et sans peine les humeurs, les faiblesses et les imperfections du prochain ; 2° elle est douce : *Benigna est* ; elle ne laisse jamais échapper de paroles dures et piquantes, et quoiqu'elle sache que ceux à qui elle parle, ayant de l'esprit et de la vertu, ne se scandaliseront pas pour un mot et n'y regarderont pas de si près, elle les ménage néanmoins tous avec autant de réserve et de circonspection que s'ils étaient les plus sensibles du monde ; on ne la voit non plus jamais ni leur parler sèchement, ni les reprendre avec aigreur, ni leur commander avec empire ; 3° elle n'est ni jalouse ni envieuse : *Non æmulatur*, et bien loin d'envier le bonheur du prochain ou de s'affliger de ses prospérités, elle lui en souhaite autant qu'à elle-même et ne s'en réjouit pas moins que de ses propres avantages ; 4° *Non agit perperam*, elle n'agit point par caprice et par humeur ; elle ne sait ce que c'est que feintise, dissimulation et flatterie ; elle est tout à fait exempte de déguisement ; elle n'est point légère, inconstante ou téméraire ; 5° *Non inflatur*, la charité ne s'enfle point d'orgueil ; elle fait que chacun ayant plus d'estime pour son prochain que pour soi-même, on défère toujours à l'avis les uns

des autres ; 6° elle a si peu d'ambition qu'il n'y a rien de vil, d'abject ou d'humiliant qu'elle n'embrasse de tout son cœur pour l'amour du prochain : *Non est ambitiosa* ; 7° elle n'est point intéressée, et comme elle fait tout son bonheur des avantages du prochain, elle est infiniment éloignée de tout propre intérêt : *Non quærit quæ sua sunt* ; 8° elle ne s'aigrit ni ne se pique jamais contre personne, conservant toujours des sentiments de tendresse et de bienveillance pour tout le monde, quelque sujet de mécontentement qu'elle reçoive : *Non irritatur* ; 9° *Non cogitat malum*, elle compte pour rien tout le mal qu'on lui fait, et bien loin de le regarder comme une injure, elle le dissimule, elle l'excuse, elle le pardonne ; 10° *Non gaudet super iniquitate*, la charité, continue saint Paul, ne se réjouit ni de l'iniquité, ni de la méchanceté, ni des dérèglements du prochain ; mais elle met toute sa joie à le voir avancer dans les sentiers de la vérité et dans les voies de la justice, par la pratique de la vertu ; 11° *Omnia suffert*, elle endure tout, et sa constance à servir le prochain est si grande qu'elle ne peut être ébranlée ni par le mépris, ni par les souffrances, ni par aucune tentation ; 12° *Omnia credit*, elle croit tout le bien qu'on peut croire du prochain, et elle défère sans peine à ses sentiments ; 13° *Omnia sperat*, elle ne désespère de la conversion de qui que ce soit, et comme elle ne perd jamais la bonne opinion qu'elle a de son prochain, elle espère toujours qu'il se rendra fidèle à Dieu et qu'il en obtiendra de nouvelles grâces ; 14° *Omnia sustinet*, elle porte avec courage toute sorte de charges, étant infatigable dans ses emplois et ne succombant jamais sous la pesanteur des fardeaux qu'on lui impose.

Voilà, mes Frères, les vraies marques de la charité à l'égard du prochain, marques que vous avouerez sans doute ne se rencontrer que dans bien peu de chrétiens. Il ne faut pas prétendre les trouver chez ces envieux, chez ces médissants ou ces calomniateurs, qui rendent calomnie pour ca-

lomie, médisance pour médisance ; qu'ils apprennent de saint Paul que la charité ne permet pas que l'on rende le mal pour le mal. Non, je ne saurais les voir dans ces emportés de colère qui ne respirent que la vengeance, qui n'ont que de la haine et de l'aversion pour leur prochain ; « ce sont, dit saint Jean, des homicides » ; ce sont des gens qui tournent toujours en mal les actions du prochain, qui conçoivent légèrement de mauvais soupçons sur ses intentions, sur ses desseins, sur sa conduite, et qui, formant ordinairement sur lui des jugements peu favorables, ne peuvent s'empêcher de communiquer aux autres leurs impressions malignes.

Ne vous attendez pas non plus à trouver ces marques de la charité dans les cœurs de ceux qui se réjouissent quand le prochain ne réussit pas dans ses desseins, qui se moquent de lui, qui en parlent en des termes désavantageux, qui conservent du ressentiment pendant plusieurs jours, plusieurs semaines, et même quelquefois pendant plusieurs mois, quand ils croient que quelqu'un les a désobligés, cherchant les moyens et embrassant les occasions de se venger et de rendre la pareille quand elles se présentent.

Que dirons-nous de ces gens qui ne manquent de rien, dont les greniers, au contraire, regorgent de grains, et qui laissent mourir de faim leurs frères chrétiens, sans être touchés de la moindre compassion à la vue de leurs misères ? Vous en dirai-je ce que saint Jean en dit lui-même ? Écoutez ses paroles : « Un homme qui a les biens de ce monde, et qui, voyant son frère dans la détresse, lui ferme son cœur, comment la charité de Dieu demeure-t-elle en lui ? » (I JOAN., III, 17.) Jugez par là, Chrétiens, de leur mauvais état.

Rencontrera-t-on les marques de la charité chez les personnes qui se laissent prévenir injustement contre le prochain, et, ressentant des mouvements de haine contre lui, évitent de lui parler, de le fréquenter, de le saluer, de lui

rendre service dans l'occasion ; ou bien , si elles conversent avec lui, lui témoignent leur peine par de rudes paroles, par un ton aigre, par une contenance froide, par un silence affecté, lesquelles cependant passent auprès de ceux qui ne les connaissent pas assez à fond pour gens attachés au service de Dieu, à cause du soin qu'elles prennent de se couvrir à l'extérieur sous le voile de quelques dévotions ? Mais que ces personnes sachent qu'il n'en est pas de même aux yeux de Dieu, qui pénètre jusque dans les plus secrets replis du cœur, où il découvre leur malignité et voit clairement qu'ils ne sont que des hypocrites et des menteurs indignes de participer aux effets de sa clémence et de sa bonté, ainsi que saint Jean nous en assure en ces termes : « Si quelqu'un, haïssant son frère, dit qu'il aime Dieu, c'est un menteur ; car comment celui qui n'aime pas son frère qu'il voit, peut-il aimer Dieu qu'il ne voit pas ? » et il ajoute encore : « Nous avons reçu de Dieu ce commandement : Que celui qui aime Dieu ait aussi de l'amour pour son frère. » (*Ibid.*, iv, 20 et 21.)

Nous ne trouverons pas davantage les marques de la charité dans ces chrétiens insensibles et cruels pour leurs frères qu'ils accablent et qu'ils sucent, comme on dit, jusqu'à la dernière pièce d'argent, jusqu'au dernier pouce de terre ; bien loin de les secourir dans leurs misères, comme le précepte de la charité les y oblige. L'on sait assez que l'amour ne permet point que l'on fasse tort au prochain, c'est saint Paul qui nous l'enseigne en ces termes : *Non agit perperam.*

Chez qui donc, mes Frères, trouverons-nous ces vraies marques de la charité chrétienne que saint Paul nous enseigne ? Je vous les découvre : c'est chez ces âmes fidèles 1° qui aiment leur prochain comme elles-mêmes, 2° qui le chérissent comme Notre Seigneur Jésus-Christ nous a aimés, 3° qui l'aiment d'un amour semblable à celui que se portent naturellement les membres d'un même corps. D'où je tire

trois belles règles de l'amour que nous devons avoir pour notre prochain, règles avec lesquelles je finirai ce discours.

Premièrement, nous devons aimer notre prochain comme nous-mêmes. C'est Jésus-Christ qui l'a dit; or l'aimer comme soi-même, c'est lui vouloir et lui faire tout le bien spirituel et temporel que nous désirerions qu'on nous fit à nous-mêmes, et « ne lui faire ni vouloir faire le mal que nous ne voudrions pas qu'on nous fit », selon ce que disait Tobie à son fils. (TOB., IV, 16.) Notre-Seigneur aussi a dit dans l'Évangile : « Faites aux autres ce que vous désireriez qu'ils vous fissent. » (MATTH., VII, 12.) Semblablement, si l'on parlait mal de vous, vous seriez bien aise qu'on arrêtât cette langue médisante; vous ne voudriez pas qu'on menât du bétail dans vos prés; vous voudriez qu'on vous pardonnât si vous aviez fait quelque faute, et qu'on ne vous traitât point à la rigueur; qu'on eût soin de vous si vous étiez veuf ou orphelin; qu'on priât pour vous si vous étiez mort; faites-le à l'égard des autres. Vous voudriez bien qu'on supportât vos défauts, vos mauvais procédés, et qu'on ne se mît point en colère contre vous; supportez donc ceux des autres et pratiquez la douceur à leur égard, afin d'accomplir la loi de Jésus-Christ, comme saint Paul nous l'enseigne par ces paroles : « Portez les fardeaux les uns des autres, et ainsi vous accomplirez la loi de Jésus-Christ » (Galat., VII, 2), et comme il dit ailleurs, en écrivant aux Romains : « Nous devons donc, nous qui sommes les plus forts, supporter les faiblesses des infirmes, et non pas chercher notre propre satisfaction ». (Rom., XV, 1.) Si vous deviez de l'argent, et que vous n'en eussiez pas pour le rendre dans le temps, vous ne voudriez pas que l'on vous exécutât, que l'on fit vendre vos pauvres meubles, hardes et ustensiles; mais vous seriez bien aises que l'on eût patience lorsque vous le demanderiez avec cet autre homme de l'Évangile qui disait : *Patientiam habet in*

me, etc. (MATTH., XVIII, 26.) Eh bien, mes Frères, accordez donc ce support, cette patience et cette charité aux autres ; voilà la première règle de l'amour de Dieu, car il faut que ce motif divin ennoblisse vos actions de charité : sans cela, elles ne sont pas dignes de l'éternité.

Secondement, nous devons aimer notre prochain comme Jésus-Christ nous a aimés. C'est ce qu'il nous ordonne dans les paroles de mon texte ; mais remarquez, s'il vous plaît, qu'il nous a aimés purement, simplement, fortement et persévéramment. Notre amour, par conséquent, doit avoir ces quatre caractères : il doit être pur, tendre, fort et persévérant comme le sien.

Jésus-Christ nous a donc aimés 1° d'un amour pur, c'est-à-dire qu'il nous a aimés sans intérêt, pour notre salut et pour la gloire de son Père ; c'est aussi la règle de notre amour pour le prochain. Ceux-là pèchent donc contre cette règle qui n'aiment leurs frères que pour leur propre intérêt, et ne leur rendant aucun service, n'ayant nulle complaisance pour eux, ne leur témoignent de l'estime et de l'amitié que lorsqu'ils y trouvent quelque avantage pour eux-mêmes ou de l'honneur. Ceux-là pèchent encore contre cette règle, lesquels ne veulent aimer que ceux en qui ils découvrent des marques d'amour et de bienveillance pour leur personne ; et, en effet, cet amour n'est pas pur et surnaturel. « Si vous aimez ceux qui vous aiment, dit cet aimable Sauveur, quelle récompense en aurez-vous ? Les Publicains ne le font-ils pas ? » (MATTH., V, 46.) C'est pour nous faire entendre qu'il faut aimer, saluer et servir nos ennemis aussi bien que nos amis, si nous voulons que notre amour soit récompensé dans le ciel.

Aimons-le donc sans intérêt, dans la seule vue de son salut, pour Dieu, sans avoir égard à ses talents, à son esprit, à sa bonne grâce, à sa condition, à la complaisance qu'il a pour nous, à la sympathie et à la conformité d'humeur qui est

entre nous et lui, car la seule nature y aurait part ; aimons-le seulement dans les vues de la foi, parce qu'il est l'image de Dieu, le membre de Jésus-Christ, le temple du Saint-Esprit et l'enfant de l'Église ; parce qu'il est capable de glorifier Dieu dans l'éternité ; enfin, parce que Dieu même nous le commande. C'est le moyen de l'aimer sans excès, sans danger, sans attache, sans inconstance, sans acception de personnes ; en un mot, comme Jésus-Christ nous a aimés, c'est-à-dire, selon saint Paul, d'une manière digne de Dieu, en Jésus-Christ son Fils.

Nous devons 2^o aimer notre prochain tendrement, à l'exemple de Notre-Seigneur. Voyez un peu, mes Frères, avec quelle tendresse et quelle condescendance il a aimé tous les hommes : il descend du trône de sa gloire pour nous donner un libre accès auprès de lui ; il s'assujettit aux infirmités de la nature humaine pour nous délivrer de nos misères ; il se rend semblable à nous pour être en état de compatir à tous nos maux. Soyons donc, mes Frères, chers Auditeurs, attendris sur les besoins du prochain ; soyons touchés de compassion quand nous le voyons dans la misère. Attristons-nous dans ses afflictions ; donnons-lui tout l'accès possible auprès de nous quand il aura besoin de notre secours ; parlons-lui et le traitons avec douceur, humilité et condescendance ; tâchons, comme dit saint Paul, de lui complaire et de le satisfaire en tout ce qui sera bon et qui le pourra édifier, nous ressouvenant que Jésus-Christ n'a pas cherché à se satisfaire lui-même : *Etenim Christus non sibi placuit.* (Rom., xv, 3.) « C'est pourquoi, ajoute cet apôtre, unissez-vous les uns aux autres, pour vous soutenir mutuellement, comme Jésus-Christ vous a soutenus » tant Juifs que Gentils, « pour la gloire de Dieu. » (*Ibid.*, 7.)

En un mot, abaissons-nous autant que nous pourrons pour nous accommoder au prochain et pour nous faire, à l'exemple de saint Paul, petits avec les petits, pauvres avec

les pauvres, « infirmes avec les infirmes, nous faisant tout à tous, pour les gagner tous à Jésus-Christ » (*I Cor.*, ix, 22), persuadés que, « comme nous aurons traité notre prochain, Dieu nous traitera » : *Eadem mensura qua mensi fueritis, remittetur vobis* (*Luc.*, vi, 38). Souvenons-nous sans cesse de ces belles paroles de l'apôtre saint Paul qui nous convie de nous « revêtir, comme élus de Dieu, des vraies entrailles de la miséricorde, de la douceur, de l'humilité, de la patience » (*Coloss.*, iii, 12); et cela nous aidera à aimer notre prochain tendrement, à l'exemple de Notre-Seigneur, qui nous a aussi aimés fortement : c'est le troisième caractère de notre amour envers notre prochain.

Dites-moi un peu, mes Frères, vous n'ignorez pas ce que la force de l'amour a fait souffrir à Jésus-Christ; pour nous il s'est exposé à toutes sortes d'ignominies, de confusions et de mépris, il a enduré les persécutions les plus sanglantes et les tourments du monde les plus cruels; il a même voulu donner jusqu'à la dernière goutte de son sang et mourir de la mort la plus honteuse qui fut jamais. Rien, en un mot, n'a été capable d'éteindre sa charité pour le prochain. Cela nous enseigne, mes Frères, que pour rendre notre amour fort, nous ne devons pas nous rebuter aux premières difficultés que nous trouvons dans le service du prochain, nous y employant avec froideur et négligence; mais, pour parler comme la sainte Écriture, exposer volontiers et de grand cœur, *corde magno et animo volenti* (*II Mach.*, i, 3), nos biens, notre santé et notre vie pour le secourir dans ses besoins. Voilà ce que saint Jean entend quand il dit : « Mes petits enfants, n'aimons, ni de parole ni de langue, mais par nos œuvres et dans la vérité. » (*I JOAN.*, iii, 18.) Surmontons avec courage toutes les oppositions et toutes les répugnances de la nature corrompue, à l'exemple de l'apôtre saint Paul qui se sacrifiait lui-même et tout ce qu'il avait, pour assister son prochain dans la nécessité. « Pour moi, dit-il, je n'ai rien

que je ne donne librement, jusqu'à ma personne même, pour vos âmes, quoique vous ne m'aimiez point à l'égal de ce que je vous aime. » (*II Cor.*, XII, 15.)

Remarquez, s'il vous plaît, ici, la force de son amour pour ses frères, en faveur desquels il dit en un autre endroit qu'il « désirait lui-même être anathème et séparé de Jésus-Christ. » (*Rom.*, IX, 3.) L'on pourrait bien dire que le cœur de cet apôtre, étant tout brûlant de charité, était collé aux cœurs de tous ses frères, comme celui d'un autre Jonathas, qui était « collé au cœur de David et l'aimait comme son âme ». (*I Reg.*, XVIII, 1.) Il avait puisé cet amour tendre et courageux dans les belles leçons de son divin Maître, qui avait dit : « Personne ne peut témoigner un plus grand amour qu'en donnant sa vie pour ses amis, » (*JOAN.*, XV, 13.) C'est ce qu'il a fait aussi pour nous autres, chétives créatures, « afin, dit saint Jean, de nous engager à en faire de même avec nos frères. » (*Ibid.*, XIII, 15.) Après de si beaux exemples, mes Frères, qui ne sera porté de tendresse et d'inclination pour ses frères? Mais qui manquera de donner à son amour un caractère de force qui en est aussi une des meilleures qualités?

Il ne reste plus, afin de le rendre parfait, que de lui donner de la persévérance, à l'imitation de notre adorable Sauveur, qui a persévéré dans son amour pour les âmes jusqu'au dernier soupir de sa vie mortelle. Que dis-je? il l'a porté dans sa gloire, où il continue cette charité et où il nous prépare une place magnifique au rang de ses disciples : *Cum dilexisset suos qui erant in mundo, in finem dilexit eos.* (*JOAN.*, XIII, 1.) C'est ce qui me donne lieu de me prononcer ici contre ceux dont l'amour pour leurs frères chrétiens est si faible, que bien loin de les chérir jusqu'au tombeau, ils cessent de les aimer au moindre souffle de vent qui arrive : je veux dire que, pour une légère contradiction et un petit mécontentement qui ne devait pas avoir de suites, ils se séparent de ceux

avec lesquels Jésus-Christ les avait saintement unis par le lien sacré de la charité.

Concluons enfin par la troisième règle de la charité, qui est d'imiter l'amour que se portent l'un à l'autre les membres d'un même corps ; et je tire ceci de l'apôtre saint Paul, s'adressant ainsi aux Romains : « Comme dans un seul corps nous avons plusieurs membres et qu'ils n'ont pas tous une même fonction ; ainsi, quoique nous soyons plusieurs personnes, nous ne sommes tous qu'un seul corps en Jésus-Christ, et les membres les uns des autres. » (*Rom.*, XII, 4.) Tous les Chrétiens, mes Frères, sont membres d'un même corps mystique qui est l'Église, et dont Jésus-Christ est appelé le chef. Voyez comme dans le corps tous les membres s'entraiment, s'entraident, se supportent entre eux, et se défendent les uns les autres, bien loin de se blesser, de s'offenser et de se détruire mutuellement. C'est la comparaison qu'apporte cet apôtre, pour exciter les Chrétiens à la charité ; dans le corps humain chaque membre s'intéresse à l'autre : « Lorsque l'un des membres souffre, tous les autres prennent part à ses souffrances ; et lorsqu'un des membres a de la gloire, tous en ont de la joie avec lui. » (*I Cor.*, XII, 26.)

Saint Augustin expliquant ceci plus en particulier, dit : Qu'y a-t-il en tout le corps de plus éloigné des yeux que le pied ? néanmoins, si le pied, ayant marché sur une épine en reçoit de la douleur et qu'il s'enfle incontinent, les yeux se mettent à chercher cette épine, le corps se baisse, la langue demande où elle est, et la main se porte incessamment à la retirer ; les yeux n'ont point de mal, la main est saine comme le reste du corps ; il n'y a qu'un petit endroit du pied où l'épine est entrée, et néanmoins tous s'intéressent à soulager et à guérir celui qui est malade. Si donc, mes Frères, tous les membres du corps s'assistent ainsi mutuellement, s'ils ont de la compassion les uns pour les autres, s'ils se réjouissent tous de la guérison de celui qui était affligé, blessé ; quelle

tendresse et quelle amitié ne doivent pas avoir les Chrétiens les uns pour les autres, puisque leur liaison est bien plus sainte et bien plus étroite, et que l'obligation de s'entr'aimer est bien plus grande?

Je m'assure, mes Frères et chers Auditeurs, qu'après tout ce que je viens de vous dire, cet amour mutuel va régner parmi vous, et que cette charité opérera entre vous une union si grande qu'elle sera une image de l'unité parfaite, qui est de toute éternité entre Dieu le Père et son Fils bien-aimé : *Ego et Pater unum sumus* (JOAN., x, 30); quoique leurs personnes soient réellement distinctes, ils ne sont véritablement qu'un en essence; ils ont les mêmes pensées, les mêmes intentions et les mêmes desseins; ils n'ont qu'un même esprit, une même volonté et un même terme de leur amour, qu'ils produisent tous deux en unité de principe. Pardonnez-moi, si je me sers de ces mots de l'école, je ne puis faire autrement en cette matière; c'est, mes chers Frères, cette union que Jésus-Christ désire établir entre vous, et qu'il a demandée à son Père avant d'expirer sur le bois sacré et douloureux de la croix : « Père saint, gardez en votre nom ceux que vous m'avez donnés, afin qu'ils soient un comme nous. » (JOAN., xvii, 11.) Et un peu plus bas, il fait encore la même prière : Oui, je vous prie derechef, « afin qu'ils soient tous un, ainsi que vous, mon Père, êtes en moi, et moi en vous. » (*Ibid.*, 21.)

Notre-Seigneur Jésus-Christ pouvait-il plus vous dire? pouvait-il plus faire? pouvait-il vous donner de plus beaux modèles de sa charité? Non sans doute, vous en êtes bien persuadés : c'est aussi ce qui va tout à fait cimenter vos cœurs dans une union pure et tendre, forte et persévérante; de sorte que l'on dira de cette paroisse ou plutôt de tous ses habitants de l'un et de l'autre sexe, ce qui est dit des premiers Chrétiens, qu'ils n'ont désormais qu'un cœur et qu'une âme.

Ah! que je m'estimerais heureux si, par la miséricorde de Dieu, ma prédication produisait ce fruit tant à désirer pour la paix des familles et des consciences! Je l'espère du Dieu de paix, qui a mis dans ma bouche et sur mes lèvres les paroles de vie que je viens de vous annoncer pour cette fin glorieuse.

Mais en finissant, permettez, mes Frères, que je vous donne encore ces avis de saint Paul aux premiers fidèles : Au nom de Dieu, mes chères âmes, « n'ayez tous à l'avenir qu'un même sentiment, une même charité, un même esprit, les mêmes maximes; ne faites rien par contention ni par vaine gloire; mais que chacun par humilité considère tous les autres comme élevés au-dessus de lui, et que chacun regarde plutôt l'intérêt des autres que le sien propre. » (*Philipp. II, 2 et seqq.*) Bannissez bien loin de vous toute aigreur d'esprit, toute animosité, toute indignation ou toute crierie, toute médisance et toute malice. Soyez tendres et doux les uns envers les autres, vous pardonnant mutuellement, comme Dieu vous a pardonné en Jésus-Christ. En un mot, traitez-vous les uns les autres comme Jésus-Christ vous a traités, pour la gloire de Dieu. Cela arrivera, si vous vous aimez de cette charité vraiment fraternelle à laquelle je ne saurais trop vous exhorter avec l'apôtre saint Paul.

Voilà, mes chers Frères, tout ce que j'avais à vous dire sur cette belle et tendre matière, et les derniers avis que j'avais à vous donner avec l'Apôtre des gentils, afin de bannir d'entre vous la superbe, l'envie, l'intérêt, le scandale et les murmures, qui sont autant d'obstacles à la charité que je vous prêche. Si vous en profitez, et si vous vous servez des règles que je vous ai données, je vous puis assurer avec saint Paul que le Dieu de paix sera avec vous dans le temps, et que vous serez tous un jour avec lui dans l'éternité bienheureuse, où vous conduisent le Père, et le Fils et le Saint-Esprit! Ainsi soit-il.

TRENTE-NEUVIÈME SERMON.

FUITE DES OCCASIONS.

Viam iniquitatis amove a me.

Mon Dieu, éloignez de moi le chemin qui conduit à l'iniquité.
(Ps. CXVIII, 29.)

Quiconque veut faire pénitence, doit nécessairement se résoudre à deux choses : regretter ses péchés passés, et faire une ferme résolution de n'y plus retomber à l'avenir. Mais il est impossible d'exécuter cette résolution, si l'on ne veut éviter les occasions qui nous portent au péché. C'est ce que saint Jean-Baptiste nous a voulu enseigner par ses paroles et par ses exemples. Il a prêché la pénitence par ses paroles et la grande austérité de sa vie ; il nous a prêché la fuite des occasions du péché par sa retraite dans le désert. Il semble que, puisqu'il était destiné à être le précurseur du Fils de Dieu, il devait choisir les grandes villes pour sa demeure, afin de le faire mieux connaître au peuple. Mais non, mes Frères, il a choisi les déserts dès sa plus tendre jeunesse, pour nous apprendre par ce genre de vie retirée que ; pour faire pénitence, ce n'est pas assez de regretter ses péchés passés, mais qu'il faut encore éviter les occasions d'y retomber. Je vais vous le faire voir dans ma pre-

mière partie ; puis, je dirai dans la seconde, ce qu'on entend par occasions du péché, et quelles sont celles que nous sommes obligés d'éviter, après avoir toutefois salué la Sainte Vierge avec l'Ange : *Ave, Maria.*

PREMIER POINT.

Le Fils de Dieu, brûlant de zèle pour la gloire de la maison de son Père, ne se contenta pas de chasser hors du temple de Jérusalem les marchands qui y trafiquaient ; mais il en chassa encore leurs bœufs et leurs moutons, il renversa leurs boutiques, il fit jeter hors du temple leurs marchandises, « afin, dit le cardinal Tolet, d'ôter aux marchands l'occasion de revenir dans ce saint lieu pour le profaner derechef par leur trafic ». « C'était agir avec prudence, dit encore ce savant personnage, car on remédie parfaitement à un mal, quand, après y avoir remédié, on en retranche encore les occasions pour l'avenir. »

Le péché est un grand mal, et le plus grand de tous les maux du monde, mais on peut y remédier par la pénitence ; cependant vous n'y remédieriez jamais parfaitement, si vous ne quittez ces occasions qui vous y font ordinairement tomber. Faites tout ce que vous voudrez ; pleurez, gémissiez, prenez tous les moyens possibles pour éviter la rechute ; confessez-vous souvent, fréquentez les sacrements ; si vous ne fuyez l'occasion prochaine du péché, indubitablement vous y retombez : c'est ce que je veux vous prouver aujourd'hui par trois raisons. La première se prend du côté de nous-mêmes ; la deuxième, du côté de Dieu : la troisième, du côté du péché.

Du côté de nous-mêmes. La cause en est que nous sommes entièrement faibles pour résister au mal. Depuis la désobéissance du premier homme, le péché originel a été comme une maladie universelle qui a affaibli toutes les puissances de notre âme, obscurci les lumières de notre

entendement, corrompu notre volonté et notre mémoire; et quoique nous ayons été lavés de la tache du péché originel par les eaux sacrées du baptême, nous en avons cependant conservé les faiblesses. Voilà pourquoi, puisque le péché est la maladie de notre âme, on nous peut fort bien comparer à un homme qui, après avoir été longtemps malade, revient enfin en convalescence; il n'a plus de fièvre, il est vrai; mais il est si faible, les forces de la nature sont tellement débilitées par la multitude des médecines qu'il a prises et par l'effet de sa maladie, qu'il ne peut qu'à grand'peine se tenir debout; le moindre vent est capable de le jeter par terre.

Voilà, Chrétiens, une naïve image de ce que nous sommes après le péché; indépendamment de toutes ces grandes faiblesses qui nous sont restées, et dont nous ressentons les effets par de si malheureuses chutes, nous ne laissons pas d'avoir encore à combattre d'autres grands ennemis et en très-grand nombre, qui nous poussent continuellement au mal; je vous laisse à penser si la rechute n'est pas toute naturelle. Quand un malade revient tant soit peu en santé, lassé qu'il est d'être couché sur son lit, il se lève, il se tient un peu debout, il fait quelques pas, soutenu d'un bâton qu'il tient en sa main; mais si quelqu'un vient à le pousser, incontinent il tombe. Nous sommes faibles et très-faibles; nous avons mille peines à nous tenir debout, je veux dire dans la grâce de Dieu, à raison de toutes nos faiblesses; d'un autre côté, nous sommes continuellement tentés, poussés au mal par le malin esprit qui rôde continuellement autour de nous pour nous précipiter jour et nuit dans le plus grand malheur qui nous puisse arriver, le péché; il nous fait une guerre sans relâche: si nous dormons, il veille; si nous nous reposons, il travaille; si nous travaillons, il travaille aussi sans cesse pour nous perdre. C'est pourquoi l'apôtre saint Paul a dit que tous les

Chrétiens doivent être continuellement sur leurs gardes, afin de ne pas donner au démon la moindre entrée dans leur cœur : *Nolite dare locum diabolo.* (*Eph.*, iv, 27.) Mais c'est précisément ce que vous faites, lorsque, librement et volontairement, vous vous jetez de vous-mêmes dans l'occasion d'offenser Dieu; vous livrez une entrée au diable dans votre cœur, et vous lui donnez prise sur votre âme. Pour lors, qu'arrive-t-il? Comme il est un ennemi très-fort et très-puissant, et que nous sommes faibles, il nous fait très-facilement tomber dans le péché, et d'autant plus facilement que nous y avons une inclination naturelle. Car il faut que vous sachiez que depuis le péché d'Adam nous sommes naturellement portés au mal : de là vient que quand nous voulons faire le bien, c'est avec tant de peine! Cette bonne volonté que nous avons quelquefois, est aussitôt combattue par le *fomes peccati*, je veux dire par cette maudite inclination que nous avons au péché, et qui nous y emporte quelquefois, comme malgré nous : *Non enim quod volo bonum, hoc facio* (*Rom.*, vii, 19), dit saint Paul. Mais ce qui est bien pis, nous avons peut-être encore, avec cette malheureuse pente au mal, contracté de mauvaises habitudes par les péchés que nous avons commis nous-mêmes dans la suite de notre vie; car les habitudes s'acquièrent nécessairement par les actes; et, comme il n'y a que peu de personnes qui n'aient souvent offensé Dieu pendant leur vie, il y en a aussi très-peu qui n'aient acquis de mauvaises habitudes, qui celle de l'ivrognerie, qui celle de l'impureté, qui celle du jurement. Ces péchés d'habitude, on les appelle ordinairement une deuxième nature, pour nous faire voir la grande difficulté qu'on éprouve à s'en défaire. Joignez donc à notre peu de solidité pour demeurer debout dans la grâce, et les forces du démon pour nous porter au péché, et notre inclination au mal, et nos mauvaises habitudes; joignez, dis-je, tout cela ensemble, et vous vous expliquerez bien comment nous

tombons, sans même que nous soyons dans l'occasion prochaine du péché. Or, je vous le laisse à penser, lorsque à notre faiblesse naturelle, lorsque aux tentations du démon, lorsque à nos mauvaises inclinations et à nos mauvaises habitudes, nous ajoutons l'occasion prochaine du péché, je vous le laisse à penser, est-il possible que nous ne tombions pas? Et si par hasard nous n'avions pas ce malheur, ce serait une espèce de miracle; car ce serait se jeter dans la poix, sans se souiller les mains; ce serait porter du feu dans son sein, sans brûler ses habits; ce serait marcher sur des charbons ardents, sans se brûler les pieds; ce sont les termes mêmes de l'Écriture sainte.

Bien plus, je dis avec saint Jean-Chrysostome, que c'est un aussi grand miracle d'être au milieu des occasions du péché sans offenser Dieu, que d'être au milieu d'une fournaise, comme les trois enfants de Babylone, sans être endommagé de ses flammes. Saint Bernard dit que c'est un plus grand miracle que de ressusciter un mort : *Majus est miraculum inter vehementes occasiones non cadere, quam mortuos resuscitare.* « Oui, dit ce grand Saint, c'est un plus grand miracle de ne pas tomber dans le péché parmi les occasions qui y portent, que de redonner la vie à un mort. » *Quod minus est, non potes; quod majus est, quomodo poteris?* dit le même saint Bernard. Et partant, si vous ne pouvez pas ressusciter un mort, ce qui est plus facile; vous ne pourriez pas davantage, ce qui est plus difficile, demeurer au milieu des occasions du péché sans y tomber.

Oui, mais, me direz-vous, si je n'ai pas cette force de moi-même, je l'espère de la miséricorde de Dieu qui est tout-puissant, pour m'assister et m'empêcher de tomber au milieu des occasions prochaines du péché. — Dieu vous assistera, dites-vous; vous vous trompez, jamais il ne l'a promis; vous ne trouverez jamais ni dans le Nouveau, ni dans l'Ancien Testament, ni dans l'histoire, que Dieu ait

promis assistance à ceux qui, volontairement et témérement, se sont jetés ou sont demeurés parmi les mauvaises occasions. Il est bien vrai que Dieu a secouru Joseph et la chaste Susanne au milieu des occasions pressantes du péché; mais ils ne les avaient point cherchées. La passion d'une femme impudique, et celle de deux infâmes vieillards leur avaient suscité cette fâcheuse rencontre; ils s'en éloignèrent le plus tôt que cela leur fut possible. Joseph quitta la maison de sa maîtresse au péril de sa vie, et la chaste Susanne aima mieux mourir que de tomber dans le péché. C'est pourquoi il ne faut pas s'étonner si Dieu, qui n'abandonne jamais les siens, les a secourus au milieu du péril.

Mais Dieu ne fait jamais cette grâce à ceux qui se jettent eux-mêmes dans le péril, ou demeurent dans les occasions. Il permet, en punition de leur témérité, qu'ils tombent lourdement, et voilà comment les occasions sont dangereuses du côté de Dieu même. Eh! ne le voyez-vous pas dès le commencement du monde, en la personne de nos premiers parents? Dieu, sachant fort bien que l'occasion porte au péché, leur avait défendu, non-seulement de manger d'un certain fruit, mais encore il leur en avait défendu l'occasion, qui était de le toucher. Cependant voilà qu'Ève se promenant dans le paradis terrestre, rencontra cet arbre tout chargé de ce fruit défendu; elle s'arrêta à le considérer, elle en regarda la beauté, elle prit de ce fruit dans sa main, elle en sentit la bonne odeur, et, trouvant qu'il était beau à la vue, elle crut qu'il n'était pas moins délectable au goût: elle en mangea, elle en donna à manger à son mari pareillement, et tous deux tombèrent dans le péché, et avec eux toute leur postérité. Si Ève eût évité l'occasion de rencontrer cet arbre, ou si, l'ayant rencontré, elle eût passé son chemin sans s'arrêter à en toucher le fruit et à en considérer la beauté, elle n'eût point péché. Mais parce qu'elle avait volontairement cherché l'occasion du péché, Dieu per-

mit qu'elle y tombât : *Tulit de fructu illius et comedit* (Gen., III, 6) : « Elle a touché au fruit défendu , et incontinent , dit l'Écriture , elle en a mangé », pour nous faire voir que l'action suit immédiatement l'occasion.

Vous voyez le même malheur en la personne de David. David était un grand roi du peuple de Dieu , sacré par la main d'un prophète ; il était lui-même un grand prophète ; c'était un homme selon le cœur de Dieu , ne faisant que les volontés du ciel. Cependant ce prodige de sainteté , pour avoir arrêté ses yeux avec un peu trop de curiosité sur la beauté d'une femme qui se baignait , tomba dans le péché , dans le péché d'adultère , ensuite dans le meurtre.

Salomon ne fut pas plus avisé que son père David. Cependant , il était le plus sage de tous les hommes ; il avait une connaissance infuse de toutes les sciences imaginables ; toutes ses paroles étaient autant d'oracles , car le Saint-Esprit parlait par sa bouche. Et néanmoins sa sagesse n'eut pas assez de force pour l'empêcher d'offenser Dieu dans les mauvaises occasions ; et parce que des femmes idolâtres demeuraient avec lui , il tomba dans l'idolâtrie , qui est le plus grand de tous les crimes. Ah ! mon Dieu , quelle chute ! Voilà cependant , mes Frères , voilà comme Dieu abandonne ceux qui se mettent dans l'occasion de l'offenser ! comme il abandonne ses meilleurs amis , les plus saints personnages du monde ! Nous avons nous-mêmes toutes les raisons possibles de croire que Dieu nous abandonnera pareillement , si nous ne quittons l'occasion prochaine du péché.

Car s'exposer à l'occasion du péché et prétendre néanmoins ne le pas commettre , c'est avoir une très-bonne estime de soi-même ; c'est s'imaginer qu'on a plus de sainteté qu'Adam dans l'état de justice originelle ; c'est croire qu'on est plus saint que David , plus sage que Salomon , ce qui est une épouvantable présomption et un orgueil insupportable. Or Dieu ordinairement humilie les superbes ; il les abaisse et

permet bien souvent, pour les humilier, qu'ils tombent dans les péchés les plus honteux.

S'exposer à l'occasion du péché, c'est, je l'avoue, s'exposer au plus grand danger; mais je n'ai pas la volonté de commettre ce péché. — N'importe, c'est toujours s'exposer à un danger très-grand; car, considérer que depuis que le monde est monde, tant de personnes et de toutes sortes de condition, d'âge et de sexe, ont succombé et succombent encore tous les jours dans ces mauvaises occasions, et néanmoins s'y vouloir exposer, c'est de gaieté de cœur se mettre dans le cas de périr. « C'est, dit saint Cyprien, se jeter presque dans un grand précipice, que de vouloir passer par où nous savons que tant d'autres sont tombés; car s'exposer à un danger éminent, témérairement, sans nécessité, et prétendre néanmoins n'y pas périr, c'est tenter Dieu, c'est vouloir que Dieu fasse un miracle sans motifs. » Mais Dieu, qui est un merveilleux ouvrier, qui ne fait jamais rien sans raison, pas même la moindre chose, ne fera pas non plus un miracle, c'est-à-dire un de ses ouvrages les plus admirables, sans nécessité; et, quand bien même il le ferait, ce ne serait pas pour des méchants qui se mettent volontairement dans l'occasion de l'offenser. De là il faut conclure que quiconque s'expose au péril d'offenser Dieu, y périra.

Ce n'est pas tout pourtant, mes Frères; voici ma troisième raison, qui prouve encore plus évidemment cette même vérité; je vous prie d'y faire attention, car elle est de très-grande importance. Dieu n'est pas obligé de nous donner ses grâces lorsque nous en abusons; au contraire, nous méritons pour lors d'en être privés en punition de l'abus que nous en faisons; comme vous le voyez dans l'Évangile par la parabole des talents, où un pauvre homme qui n'en avait reçu qu'un seul, fut puni pour n'en avoir pas fait profiter. Quand, volontairement et sans nécessité, nous nous jetons dans l'occasion du péché, nous abusons des grâces de Dieu; car n'est-ce

pas abuser des grâces que Dieu nous donne que d'en faire si peu d'estime, que de se vouloir exposer sans nécessité quelconque au danger évident de les perdre? Et cependant nous avons un très-grand besoin des grâces de Dieu pour ne pas tomber dans le péché. S'il nous en prive, infailliblement nous tomberons, car nous sommes trop faibles, et nos ennemis sont trop forts pour que nous puissions leur résister sans la grâce; et il nous en privera, si nous nous mettons dans l'occasion de l'offenser; il ne nous donnera pas ses puissants secours, ses grâces fortes et efficaces. Destitués de la grâce de Dieu, que deviendrons-nous donc avec tant de faiblesse que nous nous connaissons, avec tant d'ennemis que nous avons à combattre, c'est-à-dire le diable, le monde, la chair; avec tant d'habitudes et d'inclinations mauvaises que nous avons au mal? Si, avec tout cela, nous nous jetons encore dans l'occasion, dans le péril d'offenser Dieu, indubitablement nous y périrons.

Aviez-vous jamais pensé comme il faut, Chrétiens, à toutes ces raisons? Aviez-vous jamais songé que vous tentiez Dieu contre sa défense expresse? Pensiez-vous que vous vous fiez trop à vos forces, ce qui est si blâmé dans l'Écriture? Rensiez-vous que vous vous rendiez indignes des grâces de Dieu, lorsque, témérairement, vous demeuriez dans l'occasion de l'offenser? Toutes ces raisons vous ont-elles jamais convaincu l'esprit? Ont-elles jamais fait impression sur votre cœur? Et pourtant, si elles ne paraissent pas assez fortes et puissantes, en voici d'autres que je tire du côté du péché, pour vous obliger de plus en plus à éviter l'occasion de le commettre.

Le péché a deux faces sous lesquelles nous le pouvons considérer. D'un côté, il paraît extrêmement hideux, car à considérer le péché comme une violation de la loi de Dieu, nous faisant les esclaves du diable, nous privant de la grâce et de la gloire, nous rendant dignes de l'enfer et de ses mille peines inimaginables, pour lors il n'y a rien de si difforme

que le péché. Cependant, à le considérer d'un autre côté, il est attrayant, il a des charmes et des attraits particuliers; la fornication, l'adultère, la vengeance, le larcin, nous attirent en raison de la satisfaction qu'on éprouve peut-être en commettant ces grandes fautes: ce qui fait que nous avons bien de la peine à nous en donner de garde, lors même que nous sommes éloignés des occasions.

Si donc, par notre faute, nous nous mettons dans l'occasion de le commettre, je vous laisse à penser si ce n'est pas pour y succomber. Je dis bien davantage, mes Frères, et ceci est capable de vous étonner; mais n'importe, c'est la vérité; je dis qu'il est absolument impossible à une personne de ne point offenser Dieu, lorsqu'elle se met volontairement dans l'occasion prochaine du péché, parce que pour lors le péché est tellement inséparable de l'occasion prochaine du péché, qu'ils sont la même chose.

Je prouve cette vérité jusqu'à l'évidence par l'Écriture et par la raison. Quand le Saint-Esprit parle de ceux qui, sans nécessité, s'exposent au péril, il dit: « Quiconque aime le danger, périra dans le danger. » (*Eccli.*, III, 27.) Remarquez bien ce mot, *dans le danger*; il ne périra pas seulement dans le mal qu'il se met en danger de commettre, mais dans le danger même: *In illo peribit*, pour nous faire entendre que pécher et se mettre dans le danger éminent du péché, c'est la même chose.

Je le prouve par la raison. Saint Thomas dit: Quiconque veut une cause veut aussi l'effet que cette cause a coutume de produire. Par exemple: qui veut s'approcher du feu désire la chaleur; qui veut s'exposer au soleil souhaite en même temps la lumière. Pourquoi? C'est que la lumière et la chaleur sont les effets ordinaires que le feu et le soleil ont coutume de produire. Cela posé, je vous demande maintenant quelle est la cause du péché que nous commettons si souvent? Saint Thomas répond et dit que c'est l'occasion qui est

la cause du péché; non-seulement une cause par accident, mais une cause réelle, propre et véritable, quoique ce soit une cause imparfaite. Il ne faut pas être un saint Thomas, ni même un grand docteur, pour répondre à cette question; il n'y a point d'homme qui ne puisse le faire; vous y répondez tous les jours vous-mêmes, lorsque vous dites si souvent : *L'occasion fait le larron*. Vous avez raison de le dire, car cela n'est que trop vrai : l'occasion fait non-seulement le larron, mais encore l'occasion fait l'ivrogne, le médisant et l'impudique. Lors donc que vous cherchez l'occasion prochaine du péché, que vous y demeurez volontairement, vous êtes censés vouloir le péché que cette occasion produit ordinairement; et vouloir le péché, n'est-ce pas offenser Dieu? — Mais je n'en suis pas venu à l'action. — N'importe; auprès de Dieu, la mauvaise volonté est réputée pour le fait. Non-seulement auprès de Dieu, mais encore auprès des hommes : le jurisconsulte dit que celui qui a donné volontairement l'occasion d'un dommage est non-seulement censé avoir voulu le dommage, mais encore l'avoir fait; et tous les théologiens ne sont-ils point d'accord sur ce point que nous péchons grièvement, lorsque, sans nécessité et sans raison, nous nous exposons à perdre la vie, parce que c'est pour lors être comme homicide de soi-même? A plus forte raison lorsque nous nous mettons dans l'occasion prochaine de perdre la vie de l'âme, qui est mille fois plus précieuse! Or, nous nous exposons à ce danger, lorsque nous nous mettons dans l'occasion prochaine du péché, lequel prive notre âme de la grâce qui fait sa vie; et, partant, lorsque nous nous exposons au péril prochain d'offenser Dieu, dès lors même nous péchons. Voilà, mes Frères, comme l'occasion prochaine est inséparable du péché, et quiconque se jette dans l'une tombe infailliblement dans l'autre.

Était-il nécessaire, mon cher Auditeur, de vous alléguer toutes ces raisons? Était-il nécessaire de vous représenter

votre faiblesse pour résister à la force de vos ennemis qui ne cherchent que votre perte, savoir vos mauvaises inclinations et vos habitudes au mal? Quelle nécessité y avait-il de vous prouver que Dieu abandonne et refuse ses grâces à ceux qui se mettent dans l'occasion prochaine de l'offenser par leur présomption et l'abus qu'ils en font? Était-il besoin de vous faire voir les attraites du péché et la connexion nécessaire qu'il a avec l'occasion prochaine, pour vous obliger à l'éviter? Je n'avais qu'à avoir recours à votre propre expérience, et vous demander quelle est la source des péchés que vous commettez tous les jours. Ça donc, mes Frères, la main sur la conscience, répondez-moi franchement, quelle est la cause du péché que vous commettez ordinairement? Quelle est la cause de vos ivrogneries? N'est-ce pas l'entrée du cabaret? n'est-ce pas cette mauvaise compagnie qui vous y conduit? Quel est le principe de tous vos juréments? N'est-ce pas tantôt la débauche, tantôt le jeu, tantôt la colère? Quelle est la cause de toutes vos médisances? N'est-ce pas cette mauvaise compagnie? Quelle est la cause de toutes vos impudicités? N'est-ce pas la vue ou la compagnie de cette maudite créature? En un mot, si vous voulez faire réflexion sur tous les péchés que vous commettez chaque jour, vous verrez que c'est l'occasion qui en est la source. Le prophète David avait bien appris cette vérité par sa propre expérience; voilà pourquoi il faisait avec larmes et sanglots cette prière à Dieu : *Viam iniquitatis amove a me* (*Psal. cxviii, 29*) : Ah! mon Dieu, éloignez de moi toutes les occasions de vous offenser! Ah! mon Dieu, détournez de mes yeux ces funestes occasions de regards, détournez mes pas de ce chemin d'iniquité : *Viam iniquitatis amove a me*. Et puisque cette occasion est si dangereuse, voyons donc maintenant ce que c'est que l'occasion du péché, et spécialement celle que vous devez éviter; ce sera la matière de mon dernier point, qui durera au plus un quart d'heure.

SECOND POINT.

On appelle occasion ce qui nous porte à quelque chose ; occasion de péché, ce qui nous porte au péché. Que si nous nous rencontrons dans de telles occasions qu'elles portent d'elles-mêmes au péché, pour lors elles s'appellent occasions prochaines ; que nous sommes obligés d'éviter ; à quelque prix que ce soit, quand il irait de la perte de tous nos biens et de notre vie même.

L'occasion prochaine, pour parler plus clairement ; est celle qui, à raison de sa nature ou de quelque circonstance qui l'accompagne, nous porte ordinairement au péché.

Par cette définition, vous voyez qu'il y a deux sortes d'occasions prochaines. Il y en a qui de leur nature sont mauvaises, qui d'elles-mêmes et par elles-mêmes nous portent au mal : les regards deshonnêtes, les chansons vilaines, la lecture des mauvais livres, les tableaux lascifs, les attouchements sales, la cohabitation ou la fréquentation des personnes avec lesquelles on est tombé autrefois dans le péché, l'entrée des lieux suspects et dangereux, les mauvaises compagnies ; ce sont là tout autant d'occasions prochaines du péché qui, d'elles-mêmes, sont mauvaises. Il y en a d'autres qui ne sont pas mauvaises de leur nature, mais seulement par rapport à notre état, à notre mauvaise habitude, à notre mauvais naturel ou à notre faiblesse ; par exemple, être médecin, être chirurgien, n'est pas une chose mauvaise, elle est au contraire très-bonne ; mais à l'égard de cet homme qui, manquant d'adresse ou de savoir dans son métier, fait mourir plus de malades qu'il n'en guérit, c'est une occasion de péché pour lui.

Être notaire, procureur, avocat, juge, ce ne sont pas de mauvaises vocations ; elles sont au contraire fort honorables, et il faut qu'il y en ait pour rendre la justice au peuple ; mais à l'égard de cet avaricieux, l'intérêt sordide lui faisant

faire de faux contrats et mille chicanes injustes, c'est une occasion de péché pour lui. Il en va presque de même de tous les autres métiers; être cabaretier, absolument parlant, n'est pas une chose mauvaise; mais à l'égard de cette femme qui, pour débaucher les hommes et les attirer dans sa maison, fait la complaisante, dit mille paroles peu séantes ou à double sens, permet mille libertés indécentes; à l'égard de ce cabaretier qui livre à fausse mesure, qui met de l'eau dans le vin qu'il vend, qui mêle le vin de moindre qualité avec le bon pour faire passer l'un avec l'autre, le vendant toujours au même prix: tout cela, volerie. Et, partant, si toutes ces sortes de métiers vous font tomber souvent dans le péché, vous êtes obligés à les quitter sous peine de damnation; pourquoi? C'est que ce sont là pour vous des occasions prochaines d'offenser Dieu.

Les cabarets, les jeux et les danses, les festins, les veilles où se rencontrent les jeunes filles: tout cela, si ce sont des occasions pour vous, vous êtes pareillement obligés à les quitter. Ces présents que se font mutuellement les jeunes gens des deux sexes pour marque de leur amitié mutuelle, sont bien souvent des occasions d'offenser Dieu et des marques trop sûres d'une future impudicité. Oui, ces bagues, ces rubans, ces dentelles, ces colliers, ces rabats, ces ciseaux, ces ceintures et autres présents conformes à la condition, ce sont comme autant de cordes, autant de chaînes que le diable tend devant vous pour vous faire tomber dans le péché. Ne savez-vous pas ce proverbe si connu: Toute fille qui prend, se rend; et toutes celles qui donnent, se prostituent? Oui, filles, ces présents que vous faites aux garçons, ce sont autant de preuves que votre chasteté va périr.

C'est encore quelquefois pour les enfants une occasion prochaine d'offenser Dieu, lorsque les père et mère les mettent coucher ensemble dans le même lit. Ah! si vous

saviez comme le démon est adroit, et combien la jeunesse est corrompue, vous sauriez qu'il se commet quelquefois entre les frères et sœurs de très-grands péchés; il vaudrait beaucoup mieux les mettre coucher sur la paille, que de les exposer à de si grands dangers.

Il n'est pas moins dangereux, pères et mères, de les mettre coucher avec vous. Car ces enfants sont grands ou petits : s'ils sont petits, l'Église vous défend sous peine d'excommunication de les mettre à côté de vous, avant l'âge d'un an, à cause du danger qu'ils courent d'être étouffés dans votre lit; s'ils sont grands, vous les exposez à devenir les témoins de choses dont ils ne doivent point avoir de connaissance; et ainsi il y a toujours du danger.

Pour tout dire en un mot, lorsque vous voulez faire une sainte pénitence, vous êtes obligés non-seulement à regretter vos péchés passés plus que tous les plus grands maux du monde, et à faire un ferme propos de vous amender à l'avenir; mais encore à quitter les occasions prochaines du péché, et qui vous portent à offenser Dieu souvent.

Ce n'est donc pas assez, si vous êtes ivrognes, de prendre la résolution de ne plus vous enivrer; mais il faut encore vous résoudre à ne plus entrer dans les cabarets, qui sont la cause de votre ivrognerie. Si vous avez l'habitude de jurer le saint nom de Dieu, ce n'est pas assez de vous résoudre à ne plus jurer; mais il faut encore éviter l'ivrognerie et les autres occasions de jurements.

Si vous êtes adonnés à la luxure, ce n'est pas assez de dire : Je veux m'en corriger à l'avenir; il faut encore éviter la compagnie de cette personne qui vous y fait tomber si souvent. — Mais c'est une personne qui m'est chère à bien des titres. — N'importe, le salut de votre âme vous doit être encore plus cher; sans cela point de vraie pénitence, point de pardon, point de rémission de vos péchés. Pleurez, gémissiez, prenez tous les moyens possibles, confessez-vous

souvent, faites tout ce que vous voudrez ; si vous n'évitez l'occasion prochaine du péché, rien de tout cela ne saurait empêcher que vous n'y tombiez. Car le moyen de résister au péché, au milieu des occasions prochaines qui vous y portent, vous, naturellement si faibles déjà, et environnés d'ennemis qui vous y excitent, avec tant de mauvaises inclinations qui vous y entraînent malgré vous ? le moyen de pouvoir résister à tant d'attaques, étant destitués de la grâce de Dieu, grâce que Dieu refuse à ceux qui se jettent dans l'occasion prochaine de l'offenser, en punition de leur témérité et de leur présomption ? Et si se jeter dans l'occasion prochaine du péché et offenser Dieu sont la même chose, le moyen de faire l'un sans se rendre coupables de l'autre ? Cela est absolument impossible.

Voilà pourquoi Satan se moque de tout ce que vous faites. Ah ! il se soucie fort peu que vous disiez tant de prières, que vous alliez si souvent à confesse ; il se soucie fort peu que vous fassiez l'aumône, que vous veniez à la prédication, que vous soyez touchés de ce qui s'y dit, que vous preniez la résolution de ne plus tomber dans le péché : pourvu que vous ne quittiez pas l'occasion prochaine, il vous rejettera bientôt dans l'abîme. Car si nous y tombons lors même que nous ne sommes pas dans cette occasion, à plus forte raison y devons-nous tomber, lorsque nous nous exposerons, et que nous nous exposerons de notre faute. C'est pourquoi faisons tout notre possible pour nous retirer d'un chemin humide et glissant, nous qui avons tant de peine à nous tenir debout dans un chemin sec et bien uni : voilà ce que dit un philosophe païen. C'est-à-dire que, pour ne pas tomber dans le péché, il faut faire tout notre possible pour en fuir les occasions : c'est le moyen le plus assuré de combattre et de vaincre ce monstre ; car « le combat des chrétiens contre le vice est un combat où qui sait bien fuir, sait bien vaincre, » dit saint Jérôme.

Vous me répondez que ce n'est pas là combattre, mais fuir. — Eh bien! oui, mais j'avoue ma faiblesse; et si je ne veux point combattre, mais fuir, c'est pour mieux assurer ma victoire; je crains qu'en combattant les vices au milieu des occasions de les commettre, il n'y ait pour moi grand danger d'être vaincu; tandis que si je les fuis, la victoire m'est assurée, parce qu'ainsi je retranche le vice par sa racine. Et quelles sont les racines des vices? Ce sont les causes qui les produisent. Quelles sont les causes du péché? Ce sont les mauvaises occasions, comme je vous l'ai fait voir. Otez donc les occasions, et vous ôtez la plus grande partie des péchés que vous commettez tous les jours. Qui veut détruire les effets doit retrancher la cause. Au nom de Dieu, évitez donc, tant que vous pourrez, les occasions du péché; et, pour cet effet, implorez l'assistance de votre Ange gardien. Ce fut l'Ange gardien qui retira Lot de l'embrasement de Sodome; ce fut l'Ange qui conduisit le jeune Tobie et le ramena sain et sauf en la maison de son père; ce sera aussi votre Ange gardien qui vous préservera des chutes et des occasions de tomber dans le péché. Évitez l'oisiveté qui engendre toutes sortes d'occasions d'offenser Dieu; car elle est la source de tous les vices et « la maîtresse qui enseigne à commettre toutes sortes de péchés » (*Eccli.*; xxxiii, 29); dit le Saint-Esprit.

Enfin, songez que de la fuite des occasions dépend la victoire sur tous les ennemis de votre salut, et que de votre victoire dépend la couronne de gloire que je vous souhaite, au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit.

Amen.

QUARANTIÈME SERMON.

DU LARCIN.

Non furtum facies.

Vous ne déroberez point.

(*Exod.*, xx, 15.)

Voici, mes Frères, celui de tous les commandements de Dieu qu'on approuve le plus, en général. Tout le monde condamne le larcin, on le sait assez, sur ce principe si connu qu'il « ne faut pas faire à un autre ce que nous ne voudrions pas qu'on nous fit. » La loi divine le condamne : *Bien d'autrui tu ne prendras*, etc. La loi ecclésiastique le condamne, puisque l'Église déclare infâmes les larrons, et défend de prier pour ceux qui ont été tués, l'objet du larcin en main; parce que, dit la glose, il est constant qu'ils sont tués en péché : *Quia constat eos in mortali recessisse*. La loi civile les condamne au carcan, au fouet, à la potence, quelquefois même à la roue. Mais pourquoi prouver cette vérité? Tout le monde, entendant parler de voleurs, ne crie-t-il pas *Tolle*, comme l'on dit? Chose étrange! quoique tout le monde condamne le larcin, il n'y a pourtant rien de si commun; ceux mêmes qui le détestent dans les autres, ne le reconnaissent jamais dans eux-mêmes, quoiqu'ils en soient effectivement coupables. Ce serait donc beaucoup faire si, en détaillant toutes les manières par lesquelles on contrevient

à ce précepte, on pouvait faire ouvrir les yeux à ceux qui disent que, pour le bien d'autrui, ils n'en sont pas chargés. Vous allez juger si tous ceux qui se disent si justes, le sont en effet; car, dans les deux points de ce discours, je vous ferai connaître les diverses sortes de vols : dans le premier, les larcins publics; dans le second, les larcins secrets. Mais qu'on le sache bien, ni dans l'un ni dans l'autre, je n'entends taxer personne ni choquer aucune condition; je veux simplement marquer en détail ce sur quoi chacun doit s'examiner, après que nous aurons salué le modèle de la justice chrétienne, en disant avec l'Ange : *Ave, Maria.*

PREMIER POINT.

Entrons d'abord dans les familles, et nous verrons les enfants qui dérobent à leurs parents : les garçons, pour faire la débauche ou satisfaire à leurs autres passions, les filles, pour contenter leur vanité, aux dépens des légitimes propriétaires. On prendra argent, blé, chanvre, fil et tout ce qu'on pourra attraper. Et ne pensez pas que, parce que c'est à vos parents que vous dérobez, vous soyez exempts de larcin. Car, outre l'injustice que vous commettez envers eux, vous faites encore tort à vos frères, à vos sœurs, qui ont égal droit à l'héritage, et souvent encore aux domestiques à qui on impute ces larcins, qu'on chasse et qu'on décrie à votre occasion. Enfin, celui qui dit que ce n'est pas là commettre un péché, sera aussi coupable devant Dieu que les homicides : *Qui subtrahit aliquid a patre suo et a matre sua, et dicit hoc non esse peccatum, particeps homicidæ est.* (Prov., xxviii, 24.) Les parents dérobent aussi à leurs enfants en bien des manières : 1° en prodiguant leurs biens dans les débauches ou dans le jeu ; 2° en les mariant et ne leur donnant pas ce qu'ils leur ont promis, n'ayant pas même la volonté de le leur donner, tirant pour cela de faux billets pour tromper la partie que leurs enfants épousent : c'est là un insigne larcin

dont cependant on ne fait guère conscience; 3° ils volent leurs enfants en se mariant eux-mêmes, lorsqu'une des deux parties étant morte, celle qui reste soustrait à l'inventaire beaucoup de choses qui passent aux secondes noces, dans lesquelles on porte ainsi le bien des pauvres orphelins : *Duratur ad filios suos, quasi non sint sui* (JOB, XXXIX, 19), comme si ces pauvres orphelins n'étaient pas les enfants de ces marâtres et de ces pères cruels; 4° dans ces secondes noces, les femmes dérobent à la communauté, ou par elles-mêmes, ou par leurs enfants du premier lit, en se formant une conscience sur les règles de leur cupidité, et non sur les règles de l'Évangile. Sachez donc que tout ce que vous avez en communauté n'est plus à vous; il ne vous est pas du tout permis de le donner à vos enfants, lors même que vous auriez beaucoup apporté; les contrats sont comme on les fait. De même, quand il se trouve des enfants de plusieurs lits dans une famille, chacun tire de son côté, et jamais on ne manque de raisons pour établir sa conscience : Ah! diront les enfants, la belle-mère détourne, pourquoi n'en ferions-nous pas autant? Vous voyez alors ces frères et ces sœurs tirer, à la mort d'un père ou d'une mère, chacun de leur côté. Vous avez remarqué quelquefois ces chiens acharnés sur un os qu'ils déchirent; chacun arrache un lambeau; ils se jettent les uns sur les autres, se mordent, se battent avec rage, et font un si grand bruit que le loup y accourt, s'élançant sur eux, les écarte, et la proie lui demeure. Ainsi, quand les héritiers d'une même succession ont ainsi partagé l'héritage avant le temps, ils entrent en jalousie les uns contre les autres; il faut en venir aux procès, aux monitoires; la justice, pour les mettre d'accord, les consume en frais, et profite seule de l'héritage. Cette comparaison est fondée sur les paroles de l'Apôtre : *Quod si invicem mordetis... videte ne ab invicem consumamini.* (*Galat.*, v, 15.)

Les serviteurs, à l'égard de leurs maîtres, sont des larcons domestiques, quand ils consomment le bien de la maison, ou qu'ils en font largesse à tout venant. Lorsque le maître et la maîtresse n'y sont pas, tout le monde est bienvenu au logis; on y prodigue le pain et la viande; une troupe de voisines sont toujours sûres de n'en pas sortir à vide. Une poignée de sel à celle-ci, parce qu'elle m'aide quelquefois, dira la servante; une mesure de farine à cette autre, parce qu'elle est pauvre; un pain de chaque fournée à ma mère, à ma sœur, etc. D'autres, encore plus criminels, retiendront quelque chose de l'argent qu'on leur met en main pour acheter les provisions; ou, s'ils vendent le blé et les autres denrées de leur maître, il faudra toujours qu'ils en rognent quelque chose. Remarquez que jamais ils ne manquent de prétexte : Mon maître ne me donne pas pour faire ma dépense, dira ce valet, quand il m'envoie à la ville; serai-je tout le jour sans prendre mon repas? Et sous ce prétexte, il fera mille larcins chaque fois qu'il ira au marché. D'autres détourneront de la maison chaume, blé, fil, laine et cent autres choses, qu'ils mettront chez des recéleurs, crainte, diront-ils, de n'être pas payés : francs voleurs.

Les maîtres et les maîtresses font aussi quelquefois tort à leurs serviteurs en ne les payant point, prenant querelle avec eux avant la fin de l'année, au commencement de l'hiver, pour les mettre dehors, rognant sur leurs gages, ne payant jamais leurs ouvriers qu'à la grande force, décomptant sur leurs journées, ou ne s'acquittant qu'en bagatelles. Les métayers, quand ils sont de moitié, font tort à leurs maîtres, lorsqu'ils ne tiennent pas un fidèle compte de ce qui est provenu de la ferme. On mettra toujours quelque chose de côté : du blé, du fruit, du vin, des semences, des bestiaux; on vendra en cachette et on ne donnera pas fidèlement la moitié des produits. Les fermiers, quand ils font des abatis de bois qu'ils vendent à leur profit, sont des vo-

leurs. Enfin, presque tous les jours, il y a des voisins qui se volent mutuellement; il s'en trouve, hélas! toujours en chaque paroisse, qui vivent comme des oiseaux de proie, aux dépens du public; ils prendront jusque dans la cour les bois du voisin, les herbages et le foin; ils mettront la nuit leurs bestiaux sur les prés, laisseront aller leurs bêtes sur le commun sans les garder; si la volaille d'autrui entre chez eux et qu'ils n'osent la prendre, ils l'enfermeront pour en avoir les œufs; la nuit, ils rôderont pour voler les ruches d'abeilles, les agneaux même et peut-être les bestiaux; s'ils voient du linge à une haie, ils feront leur possible pour en attraper; quand on lave à la rivière, tout leur est propre. Or quand une fois cette avidité coupable s'est enracinée dans un cœur, on ne peut plus se passer de voler; ne devrait-on dérober qu'une tête de chou, il faut qu'on vole et qu'on apprenne à voler à ses enfants. Est-il possible, Seigneur, que des chrétiens puissent ainsi piller leurs frères! *Sed vos injuriam facitis, et fraudatis: et hoc fratribus.* (I Cor., vi, 8.) Souvenez-vous de ce que saint Paul a dit, que l'héritage éternel ne sera point pour les ravisseurs du bien d'autrui, et que l'enfer ne leur peut manquer, s'ils ne le restituent.

Je ne parle pas ici des recéleurs qui se mettent au service des enfants de famille pour les vols domestiques: c'est un sujet à traiter ailleurs. Je ne parle pas non plus des coupeurs de bourse, ni des voleurs de profession pendant la nuit; ces crimes sont assez connus. Je m'arrête à certains métiers qui présentent du danger, parce qu'on a le bien d'autrui entre les mains: témoin les meuniers qui, ne se contentant pas du treizième, et de ce que la coutume leur accorde, prennent double mouture; ou qui, n'ayant pas un moulin à points ronds, ne garnissent pas les coins de courbes assez hautes, n'affleurent et ne revêtent pas le contour de la meule; ou qui enfin, n'ayant pas de meules assez arrondies, leur donnent trop de vent, en sorte qu'elles font voler quan-

tité de farine alentour ; en ce cas ce sont les moulins qui sont voleurs, si les meuniers ne le sont pas eux-mêmes. Il en est qui changent les blés à leur profit. Il en est d'autres qui ne mettent jamais au moulin pour eux, et qui, après avoir réservé de quoi nourrir toute leur famille, nourrissent encore leurs mules du son des particuliers ; il n'y a pas jusqu'aux volailles qu'ils auront en quantité, que dis-je ? jusqu'aux grands animaux de basse-cour qui ne doivent vivre de la même rapine. Si, par un reste de conscience, ils épargnent quelque chose, leurs serviteurs infidèles surviendront qui ne l'épargneront pas. Les tailleurs, eux aussi, peuvent dérober, en levant plus d'étoffe qu'ils ne doivent, en l'achetant plus qu'elle ne vaut, étant d'intelligence avec les marchands, coupant deux fois les mêmes morceaux d'un même habit pour leur profit, retenant de la soie, du galon, du fil d'argent, ne faisant pas l'ouvrage avec fidélité. Ceux qui façonnent le chanvre et le lin peuvent encore en retenir chez eux. Les cardeurs et fileurs de laine, les faiseurs d'étamine et de serge, les tisserands, ont toujours cent prétextes pour laisser quelques pièces de fil de réserve. Tous les ouvriers qui ne font la besogne qu'à demi, et ceux qui, pour une pinte de vin qu'on leur payera, donneront des quittances de plus de travail qu'ils n'en ont fait, marquant dans la quittance vingt journées quand ils n'en auront pas seulement fait dix, dérobent aussi au maître, quoiqu'ils ne profitent pas de leurs pratiques, et sont obligés à la restitution, au défaut du fermier ou locataire qui les leur a fait faire. Je dis la même chose de ceux à qui, par mégarde, on a donné plus qu'il n'était dû, ou qui, comptant mal eux-mêmes, ont moins payé qu'ils ne devaient. Saint Augustin rappelle aussi à ceux qui ont trouvé quelque chose que cet objet n'est point à eux, mais qu'ils le doivent rendre à celui qui en est le propriétaire ; et s'ils ne le trouvent pas, le donner aux pauvres, ou à l'Église, suivant son intention :

Si quid invenisti et non reddidisti, rapuisti. Voilà bien des sortes de larrons ; mais en voici de plus malicieux encore :

Ce sont les fourbes et les trompeurs, que Dieu a en abomination, et dont saint Paul assure que le Seigneur tirera vengeance lui-même : *Et ne quis supergrediatur, neque circumveniat in negotio fratrem suum : quoniam vindex est Dominus de his omnibus (I Thess., iv, 6)* ; on commet des fourberies de toute sorte dans le trafic.

On trompe dans la substance de la chose achetée ou vendue ; on donne une marchandise pour une autre, par exemple du drap de France pour du drap d'Espagne, une bague de cuivre doré pour une bague d'or, un faux diamant pour un diamant fin.

On trompe dans la qualité de la marchandise, quand elle ne vaut rien ou vaut moins qu'on ne la vend ; par exemple quand on livre un bœuf aveugle, une vache sourde qui mourra entre les mains de celui qui l'achète, un cheval gâté qu'on aura maquignonné, un cheval poussif à qui on aura arrêté ce vice pour quelque temps, des brebis piquées, et cent autres insignes fourberies, dans lesquelles on croit avoir bien réussi quand on en est venu à bout : ce sont des voleries insignes, plus criminelles que des brigandages de grands chemins ; dont on se peut mieux garder que de ces lâches friponneries.

On trompe dans le prix, quand on vend une chose au-dessus de son prix ou qu'on l'achète au-dessous, par exemple quand on achète une rente moins qu'elle ne vaut, un contrat de cent livres de rente continue pour quinze ou dix-huit cents livres, lorsqu'elle vaut deux mille livres ; de même, quand on survend une chose : par exemple, un bœuf qui vaut vingt écus, vous le vendez trente écus à un ignorant ; vous volez dix écus. Remarquez cependant qu'il y a trois prix, le bas, le moyen, le haut ; on peut vendre ou acheter à ces trois prix en conscience : ainsi l'aune de

drap qui dans le prix courant se vend quinze livres, dans le prix bas se donnera à quatorze livres dix sous, et dans le plus haut à quinze livres dix sous; c'est ainsi à peu près qu'on peut juger de l'étendue des prix.

On trompe dans le poids ou dans la mesure; tels sont ceux qui ont deux poids et deux mesures, un poids fort pour acheter et un poids léger pour débiter; ceux qui ont des boisseaux plus petits que la jauge de la coutume; ainsi, pour les cabaretiers, des pots et des pintes ayant moins de capacité qu'il ne faut; pour des marchands, des aunes plus courtes; ceux qui, lorsqu'on achète au poids, donnent le tour à leurs balances, en ont de fausses, jouent du pouce sur l'aune : *Nolite facere iniquum aliquid in judicio, in regula, in pondere, in mensura. Statera justa, et æqua sint pondera, justus modius, æquusque sextarius.* (Levit., xix, 35.) Je range parmi ces trompeurs ceux qui font passer de la fausse monnaie, parce que, disent-ils, ils l'ont reçue; comme s'il était permis de voler le manteau d'un autre parce qu'on vous a volé le vôtre. Je joins à ces fourbes les charlatans ignorants qui entreprennent au hasard de guérir des maladies dont ils savent bien qu'ils ne viendront pas à bout, n'ayant ni science ni capacité pour cela, et ceux mêmes qui l'ayant y emploieraient plus de temps, pour se faire payer davantage.

Du trafic passons au bureau : nous y verrons la fourberie sur son trône. C'est là peut-être que se commettent les plus noires malices; et cependant il n'y a pas de gens plus justes et plus innocents que les gens de plume, si on veut les croire. D'où viennent donc de si criantes friponneries? Les juges peuvent pécher par une ignorance du droit et de la coutume; mais quand ils font tort à quelqu'un, ce n'est point par ignorance; ils savent assez que les présents leur sont interdits, qu'ils doivent tenir la balance en équilibre, et que la justice seule doit l'emporter; et cependant, trop

souvent vingt pistoles pèsent plus que la justice. Il est arrivé quelque meurtre, un assassinat ou une autre affaire de conséquence ; s'il faut appliquer le scellé, faire un inventaire, qu'il est dangereux qu'on n'y pille la veuve et l'orphelin ! Que de fourberies chez la plus grande partie des gens du palais ! C'est presque toujours une règle invariable pour eux qu'ils sont exempts de payer leurs dettes, à moins qu'ils n'aient affaire à des gens aussi puissants qu'eux ; mais s'ils traitent avec de pauvres ouvriers, de petits marchands, tout leur appartient. Combien de notaires qui passent des contrats usuraires, qui font de fausses quittances, de fausses obligations, des ventes simulées, des contre-billets antidatés pour frustrer les légitimes créanciers de leur dû ! Combien de faussetés, de suppositions de personnes ou de témoins pour des cautions ou des dettes solidaires ! Combien de fois est-il arrivé qu'on a lu d'une manière un contrat de mariage qu'on a écrit d'une autre ! Combien de fois les notaires ont-ils enseigné aux autres des tours de métier, pour éluder un paiement, frauder les fonds et les rentes dus de droit aux seigneurs, faire des dettes supposées, faire intervenir une femme pour sa dot, contrefaire des séparations de biens dans un mariage ! L'intérêt n'aveugle-t-il pas tous les jours sur les retraits d'un bien vendu, qu'on fait faire par un parent prêtant seulement son nom ? Sachez que c'est là une injustice qui vous oblige à la restitution, puisque les retraits lignagers sont un droit personnel incommunicable. Combien ne se trouve-t-il pas de ces greffiers qui prêtent leur nom et ne craignent pas, pour une somme d'argent, de faire injustice et faux serment, d'antidater des sentences d'hypothèques, d'ajouter même des feuillets à leur registre, et de vendre les minutes ! Ah ! que de tristes mystères dans les testaments ! Les sergents ne sont pas moins injustes quand ils font, eux aussi, des antidates, donnent des assignations par-dessus la haie, pour faire condamner par défaut, en-

lèvent les meubles sans laisser de procès-verbaux et ne les rendent pas, exigent de l'argent des deux parties pour assigner et ne pas assigner, et rencontrant ceux qui ont affaire à eux, supposent des procès de rébellion, font mille faussetés, se font payer plus que ne l'établit l'ordonnance, comptent un voyage et un séjour tout entier à chaque personne, quoiqu'ils aient eu dans ce même lieu plusieurs exploits à donner, font plusieurs exécutions en un jour, et cent autres détestables friponneries. Je ne finirais jamais, si je voulais détailler tous les tours de souplesse des gens de bureau ; mais ils en savent sur cet article plus que moi ; qu'ils s'examinent, et passons des larrons secrets aux voleurs publics. J'abrège ce second point.

SECOND POINT.

On sait assez que les voleurs de grand chemin sont coupables du crime de rapine, puisque, en vue, en présence de ceux qu'ils volent, ils leur enlèvent leurs biens ; à la différence du larcin qui se fait toujours en cachette de celui à qui on fait tort. Les soldats qui maltraitent leurs hôtes, se font donner de l'argent et des nourritures exquisés qu'on ne leur doit pas sur les terres de France, sont des voleurs publics, même quand ils vont en parti bleu sur le pays de contribution.

Les personnes de qualité qui exigent des corvées que leurs vassaux ne doivent pas, ou qui enlèvent leurs biens comme Jézabel prit celui de Naboth ; ceux qui sont en charge, comme les juges, les maires, les lieutenants, les procureurs, les syndics, qui, devant être les pères des autres, sont les premiers à les opprimer, ne faisant de police pour aucune denrée, se vengeant dans les logements de guerre, exemptant les uns et foulant les autres, sont des voleurs publics : *O patres pauperum, vere non patres, sed prædones!*

Je citerai même encore les collecteurs de taille, lesquels

quand ils n'ont pas Dieu en vue, sont les plus inignes voleurs des paroisses. Je sais qu'on y est bien embarrassé, et que, quelque équité qu'on y garde, il y a toujours des mécontents, mais aussi il faut avouer qu'on fait les tailles trop souvent sans justice. Ce n'est pas après avoir fait dire une messe du Saint-Esprit; ce n'est pas après s'être mis en bon état par une sincère confession et une sainte communion qu'on le fait, comme pourtant on devrait le faire pour demander des lumières au ciel dans une affaire de si grande conséquence, où il s'agit du repos de votre âme et du salut de toute une paroisse. Comment est-ce que l'on fait les tailles? On les fait après avoir bien bu, après avoir passé quinze jours, un mois dans la débauche, et celui qui a le mieux régalié est celui qui est le plus conservé. Mais l'homme pauvre, mais la veuve qui n'ont eu ni le moyen ni la lâche industrie de prévenir les collecteurs, porteront tout le fardeau. Comment est-ce que l'on assoit les tailles? On commence par s'occuper de celui sur qui on jettera le mauvais; puis on recherche, pour les épargner, tous les notables de la paroisse qui ont eu soin qu'il y eût un des collecteurs qui fût dans leur intérêt, lequel a fait entendre qu'il ne faut pas songer à tels et tels, qu'ils ont du pouvoir et qu'ils useraient de récrimination, et qu'au reste ils ont assez de charges. Mais il ajoutera qu'un tel jeune homme dans une telle métairie, qu'une telle veuve dans un tel lieu, sont assez accommodés, qu'on trouvera bien de quoi chez eux pour cette paye. — Tôte, disent aussitôt les autres, écrivons leurs noms. — On continue à voir les rôles. — Ah! dit aussitôt un vindicatif, voilà le tour que je lui gardais depuis plus de dix ans; il me rehaussa d'une pistole, mettons-lui vingt livres de rehaussement; les autres disent: — Mais c'est trop! — Non, non, répond le vindicatif, il les payera bien, voilà qui est arrêté. Continuons. — Un tel, dans une grosse métairie, quinze livres. — Quoi! quinze livres! disent aussitôt tous les collecteurs, quelle injustice! c'est la meilleure métairie de toute la paroisse, il mérite bien cent li-

vres.—Oui, dit le notaire ou l'écrivain : mais c'est un fermier de monsieur, c'est le métayer de monsieur le receveur, il est du pays d'un élu ; ne touchons donc pas à cet homme, nous serions accablés de coups de bâton, nous nous verrions tous les jours sur les bras les huissiers de taille, on ruinerait notre paroisse. Pour lors, il est difficile de savoir qui des trois fait l'injustice : est-ce le seigneur ? est-ce le receveur ? est-ce le collecteur ? Ne serait-ce pas plutôt, dans le cas proposé, le fermier qui se fait conserver et qui pourtant n'en deviendra pas plus riche, puisque ce qu'il devrait donner à la taille il est réduit à le donner à son maître ? Or, parler de restitution à ces sortes de personnes qui conservent ainsi leurs fermiers, ce n'est pas ce qui les embarrasse. Voilà cependant comme les choses se font souvent. Je ne parle pas ici de ceux qui se font donner de l'argent, ou qui rabaisent les tailles des riches qui veulent bien leur prêter l'argent nécessaire pour un premier payement, ni de ceux qui, manquant d'écrire les reçus sur leurs registres, sont cause qu'on paye deux fois. Ne donnez donc jamais d'argent que vous n'ayez vu le reçu auparavant ; de même pour les quittances ; car il y a des gens de si méchante foi qu'ils ne font jamais de quittances et ne rendent jamais les obligations, quoiqu'on les ait payées.

Tous les marchands qui font des monopoles, c'est-à-dire qui font complot de ne vendre leurs marchandises qu'à un certain prix exorbitant, sont des voleurs publics ; de même ceux qui amassent tous les blés pour ne les vendre que dans la dernière cherté, doivent passer pour des gens maudits de Dieu et du peuple : *Qui abscondit frumenta, maledicetur in populis.* (*Prov.*, xx, 26.) Je joins à ces monopoleurs et aux accapareurs de blé d'autres hommes aussi cruels, mais plus traîtres et plus malicieux : ils voient un pauvre homme pressé de dettes auxquelles il ne peut satisfaire : ils ont depuis longtemps l'œil sur le champ, sur l'héritage de ce malheureux, et voici comme ils le dévorent : ils lui prêtent de l'ar-

gent, même sans intérêt; puis, six mois ou un an après, ils le pressent et le font presser vivement de remettre cet argent que le débiteur ne pourra rendre; on le consumera en frais, on s'accommodera de son héritage qu'on achètera, comme on dit, pour un morceau de pain. Ce coup ne sera-t-il pas bien joué? Parlerai-je des usuriers, qui sont des voleurs publics condamnés par toutes les lois, par les lois naturelles, les lois divines, les lois ecclésiastiques, les lois civiles; tous les Pères, les Conciles et les théologiens les excommunient avec l'Église. Ne pensez pas qu'être usurier ce soit cacher du blé dans la cherté; ne vous imaginez pas que ce soit tromper dans les marchandises ou ne les pas payer; je dis ceci pour ceux qui ne savent pas ce que c'est qu'usure. L'usure donc, c'est le profit qu'on tire de l'argent prêté; c'est prendre de l'intérêt au delà de cette somme. Quand vous n'auriez reçu de cent pistoles que vous auriez prêtées dix ans durant, que cent sous, ce serait une usure de cent sous.

On appelle usurière une personne qui, ayant, par exemple, prêté cent écus pour un an ou pour davantage, se fait rendre d'abord les cent écus et ensuite l'intérêt, savoir : quinze livres par chaque année que vous avez eu la somme. Il y a bien de la différence entre cent écus prêtés et cent écus constitués en fonds de rente; car par le contrat de constitution, pour toujours vous aliérez vos fonds, savoir : les cent écus que vous placez et que vous ne pouvez jamais répéter, tandis qu'on vous donnera quinze livres chaque année, quoique votre débiteur soit en droit, quand il voudra, de vous rembourser vos cent écus. Mais, pour l'argent prêté, vous n'en transportez pas le domaine, vous le pouvez répéter, vous n'en transportez que l'usage; or, l'argent est sec de lui-même, c'est-à-dire que de même qu'il ne se dépense point par l'usage qu'on en fait, il ne produit pas non plus en espèces. Servez-vous dix ans d'un écu, il aura toute la même valeur qu'à présent. Mettez un écu dans un coffre, il n'en aura pas produit un

autre dans dix ans ; à la différence d'un cheval qu'on peut louer, parce qu'il s'use avec le temps, et d'un champ qui produit de l'herbe et du fruit de sa substance ; et voilà pourquoi on peut louer un champ, un cheval, et qu'on ne peut pas louer d'argent.

Outre cela, ce qui est bien plus fort, c'est que Dieu condamne ce profit usuraire : *Non fœnerabis fratri tuo usque ad usuram* (*Deuter.*, xxxiii, 19) : « Vous ne prêterez point à intérêt. » Et Jésus-Christ veut que, lorsqu'on prête, on n'ait pas même l'espérance d'en rien retirer : *Mutuum date, nihil inde sperantes.* (*Luc.*, vi, 35.) Suivant cela, tout homme qui prête à profit est usurier, à moins que le lucre cessant ou le dommage naissant ne l'excuse : c'est ce dont un très-habile et très-savant directeur peut juger. Ainsi, de quelque finesse qu'on se serve, soit de jugements qu'on fait donner par collation, soit de contrats pignoratifs ou, même de certains autres qu'on fait passer pour gracieux, on peut bien se mettre à couvert de la justice des hommes, mais non pas de la justice de Dieu.

Il y a une autre espèce d'usuriers : ce sont ceux qui, sans prendre intérêt d'un argent prêté, se font sans cesse payer du vin par ceux qui leur doivent, sous prétexte de ne les pas trop presser, et les rançonnent ainsi longtemps avant de leur donner quittance, toujours pour cette maudite gourmandise. Il en est de même de ceux qui amusent un jeune homme au sujet du mariage d'une fille qu'ils lui promettent, qui lui font faire de la dépense et se moquent enfin de lui. Je n'ai oublié, ce me semble, aucune espèce de larcins à expliquer, sinon le sacrilège, qui arrive quand on vole une chose consacrée à Dieu, comme un calice, du linge d'église, etc. Les procureurs de fabrique doivent examiner avec soin comment ils ont géré le bien de l'église, ainsi que les bénéficiers et les héritiers ; ceux aussi qui ne veulent pas donner de reconnaissances nouvelles, qui ca-

chent les titres, les testaments, les legs pieux ; ceux qui ne payent pas les dîmes fidèlement, suivant la coutume de chaque paroisse, les uns au dixième, d'autres au onzième, d'autres au treizième, d'autres au seizième ; il faut en cela suivre la coutume de chaque lieu. Et n'allez pas penser que la dime soit arbitraire et que chacun puisse la régler à sa volonté. Chrétiens, c'est une véritable dette qui pèse sur vous ; c'est dès le commencement du monde que Dieu a voulu qu'on lui offrit la dime, en reconnaissance de la libéralité avec laquelle il répand sur nous tous les biens. Ce n'est donc pas à cet abbé, à ce prieur, à ce curé, mais c'est à Dieu même que vous devez la dime, et que vous la payez en la personne de ses ministres. C'est ensuite à eux à en faire un bon usage ; mais de même qu'ils seront damnés, s'ils abusent des biens du Crucifix pour leur cupidité, de même vous serez damnés, si vous privez le Crucifix de sa légitime part ; si vous êtes ingrats envers Dieu, Dieu sera ingrat envers vous. Cependant, quoi de plus commun que de frauder à la dime ? S'il y a du blé près des haies, sous les arbres, s'il y a du raisin gâté ou un agneau maigre, on fait comme Cain, on fait présent à Dieu de ce qu'on ne veut pas, on lui donne le pire. N'est-ce pas là lui faire un présent bien digne de lui et bien propre à attirer ses bénédictions ? je vous en fais les juges.

Eh bien ! mes Frères, ne convenez-vous pas à présent que le nombre de ceux qui font tort à leur prochain est bien grand ? Et si vous avez remarqué que vous soyez enveloppés dans l'énumération que j'en ai faite, ah ! pour l'amour que vous devez à votre âme, restituez, restituez au plus tôt, puisque, sans restitution, il n'y a point de salut à espérer. N'attendez pas à la mort et ne remettez pas à faire cette restitution dans votre testament. Hélas ! ne savez-vous pas que l'aveuglement de l'esprit, l'endurcissement du cœur, l'impénitence finale et mille autres maux

semblables surprendront l'homme injuste au moment de la mort? C'est le Saint-Esprit qui nous en avertit : *Injustum mala capient in interitu* (Psal. cxxxix, 12); vous n'aurez alors ni la pensée ni le temps de restituer, et vous mourrez avec le bien d'autrui, et vous serez perdus. O mon Dieu ! imprimez dans les cœurs de tous ceux qui m'écoutent une vive horreur du larcin et de la fourberie ; préservez-les du malheur de commettre jamais aucun vol, aucune concussion, aucune usure, aucun sacrilège. Au contraire, faites-les agir envers chacun avec équité et justice ; c'est le moyen de recevoir la couronne que le juste Juge donnera aux Saints dans la gloire où nous conduisent le Père, le Fils et le Saint-Esprit!

Amen.

QUARANTE ET UNIÈME SERMON.

RESTITUTION.

Domine, si quid aliquem defraudavi, reddo quadruplum.

Seigneur, si j'ai fait tort à quelqu'un en quoi que ce soit, je lui en rends quatre fois autant. (Luc., xix, 8.)

Ce sont là, mes Frères, les paroles d'un pécheur pénitent : elles marquent assez la sincérité de son cœur et la vérité de sa conversion : ce sont les paroles de Zachée, cet homme opulent, ce chef des publicains. L'Évangile nous apprend qu'ayant souhaité ardemment de voir le Fils de Dieu, il eut le bonheur de le posséder en sa maison ; et comme le Sauveur portait de tous côtés la bénédiction, il profita si avantagement de cette divine visite, qu'ayant formé sur-le-champ la généreuse résolution de restituer tout le bien qu'il avait mal acquis dans son emploi, et d'en rendre beaucoup plus qu'il n'en avait pris, il mérita de recevoir de tous ses péchés une absolution générale prononcée par la bouche de Jésus-Christ lui-même.

Voilà, mes chers Frères, un bel exemple pour tous les pécheurs qui parlent de se convertir. Mais qu'il y en a peu qui en profitent ! Ils paraissent ignorer aujourd'hui que la vraie conversion consiste dans un changement de vie, et qu'on n'assure jamais son salut, si l'on est injuste détenteur

du bien d'autrui, qu'en lui satisfaisant par une restitution exacte.

Pour arrêter le cours de ce mal, ou plutôt pour le prévenir, je veux aujourd'hui parler de la restitution. Comme je vous ai fait connaître hier, en traitant du larcin, une grande partie de ceux qui ont à réparer des torts, je n'ai à vous exposer dans ce discours que deux choses qui en feront toute l'économie : premièrement, la nécessité de restituer, pour tous ceux qui retiennent le bien d'autrui ; secondement, la manière de satisfaire judicieusement à ce devoir.

Le sujet est d'autant plus important qu'il n'y a maintenant rien de si difficile à faire concevoir aux chrétiens que cette vérité. Mais ce que je ne puis pas moi-même, je l'attends de la grâce du Seigneur ; j'espère donc prouver solidement et fortement à mes auditeurs l'obligation étroite de la restitution, et les faire entrer aisément dans sa pratique. Recourons pour cela à celle qui fut ici-bas la justice même, et disons-lui avec l'Ange : *Ave, Maria*.

PREMIER POINT.

Pour entrer tout de suite en matière, et en même temps pour abrégér, je dis que celui qui ne restitue pas, le pouvant faire, ou qui étant pour le présent hors d'état de restituer, n'a pas la volonté de satisfaire à ce devoir de justice, en tout ou en partie, quand il le pourra, celui-là, dis-je, n'a point de salut à espérer ni de paradis à attendre. Voici comme je le prouve.

Que faut-il pour aller en paradis? deux choses.

Premièrement, il faut être fidèle et scrupuleux observateur de toute la loi de Dieu : *Si vis autem ad vitam ingredi, serva mandata* (MATTH., XIX, 17), disait autrefois Notre Seigneur Jésus-Christ à un jeune homme. J'ai dit qu'il faut

garder toute la loi; car saint Jacques nous enseigne que « quiconque, l'ayant gardée tout entière, la viole ensuite en un seul point, est coupable comme s'il l'avait toute violée » (JACOB., II, 10), parce que la volonté de Dieu est aussi adorable dans un seul de ses commandements que dans tous ensemble. En effet, ne perdons-nous pas l'amour de Dieu par un seul péché mortel, aussi bien que par le violement de tous les commandements? C'est leur faire à tous une plaie mortelle que d'en détruire l'âme, la racine et la vie, qui est la charité; voilà donc mon premier fondement.

Secondement, si l'on a transgressé cette loi de Dieu, il faut au plus tôt réparer ses offenses, et se servir pour cela des moyens que Dieu même et l'Église nous mettent en main pour racheter nos dettes, éloigner de nous nos péchés, et mettre notre âme en assurance pour le jour de la colère du Seigneur.

Or, mes Frères, que fait celui qui, pouvant restituer, ne le fait pas et n'en a pas même la volonté?

Il abuse de ces moyens salutaires et tout divins en augmentant ses dettes, en multipliant ses péchés et en s'exposant évidemment au péril de mourir dans son péché.

Après cela, ne dirons-nous pas qu'il se ferme volontiers lui-même toutes les portes du paradis pour se jeter de gaieté de cœur, des pieds et des mains, dans les enfers, qui sont toujours ouverts pour lui? Oh! qu'il est digne de vos larmes!

Je dis donc que celui qui, pouvant restituer, ne le fait pas, renverse les lois de Dieu, et tient peu de compte de ses ordonnances.

En effet, Dieu n'a-t-il pas autrefois fait connaître que sa volonté était que les hommes rendissent ce qu'ils avaient pris, quand il donna sa loi à Moïse, et qu'il la publia parmi les éclairs et les tonnerres? *Si furto ablatum fuerit, restituet damnum domino* (Exod., XXII, 12) : « Il rendra au maître ce qu'il lui a pris; » ce sont les paroles de l'Exode. « Si quel-

qu'un enlève à son prochain un bœuf ou une brebis, il restituera cinq bœufs pour un, et quatre brebis pour une. » (*Ibid.*, 1.)

« Si l'on trouve quelqu'un saisi du bien de son prochain, soit un bœuf, soit un âne, soit une brebis, il restituera le double » de ce qu'il lui a pris. (*Ibid.*, 4.) Remarquez, mes Frères, ces dernières paroles, qui portent bien haut l'obligation de la restitution : *Si inventum fuerit apud eum quod furatus est*. Ensuite Dieu ajoute ces mots : « Et s'il lui a fait souffrir quelque dommage dans son champ ou en quelque autre chose, il réparera cette perte en lui donnant tout ce qu'il y aura de meilleur dans son propre champ et dans sa vigne. » (*Ibid.*, 5.) Voici comment Dieu s'explique encore dans l'Écclésiastique : « Ne refusez point votre secours à votre prochain, et gardez-vous de lui ôter son bien et de ne pas le lui restituer » : *Ne avertas faciem a proximo tuo, et ab auferendo partem, et non restituendo*. (*Eccli.*, xli, 26.)

N'est-il pas vrai, mes chers Auditeurs, que cette loi divine est bien clairement établie et bien connue ?

Mais, dans le Nouveau Testament, Jésus-Christ répétant la défense faite dans l'ancienne loi de prendre le bien d'autrui : *Non furtum facies*, « vous ne déroberez point » (*Luc.*, xviii, 20), » nous commande en même temps de restituer ce que nous avons pris, afin de réparer l'ordre et l'égalité de justice que l'on aurait violés en n'obéissant pas à ce premier commandement. C'est ce qu'il nous marque en ordonnant de rendre à César ce qui appartient à César : *Reddite quæ sunt Cæsaris, Cæsari*. (*MATH.*, xxii, 21). Un bel exemple dans Josué. Celui-ci avait commandé, de la part de Dieu, à tous ses soldats de ne rien prendre des dépouilles des ennemis, et de les considérer comme choses sacrées : « N'y touchez pas, soldats » (*Jos.*, vi, 18.) ; voilà le premier commandement. Mais il arriva que le malheureux Achan, nonobstant la défense de Dieu et de Josué, prit une règle d'or et un

manteau d'écarlate, et, par une avarice autant rebelle que lâche, commit deux crimes par une seule action, l'un contre l'honneur de Dieu, et l'autre contre l'intérêt public. Ce qui a fait dire à saint Ambroise : Chose étrange! Josué a eu assez de force pour arrêter le soleil, il n'en a pas eu assez pour empêcher l'avarice d'un soldat! Que fait Dieu? Il donne un second commandement, par lequel il ordonne qu'on fera la restitution et que l'on rendra toutes les choses que l'on avait prises. Il en dit de même à proportion pour ce qui regarde le bien des hommes; ce sont comme des choses sacrées, puisqu'elles sont sous sa protection; il y a apporté le sceau de son premier commandement. Celui-là ne suffit pas pour vous arrêter? il ordonne, par un second, la restitution du bien; et si vous y manquez, il vous damnera.

Eh bien! mes Frères, après cela, celui qui retient le bien d'autrui sans le vouloir restituer ne renverse-t-il pas, par la loi impie de la cupidité et de l'avarice de son cœur, cette loi de Dieu si sainte et si charitable en faveur de notre prochain? Peut-il attendre, lui, en cet état, le salut de son âme, et espérer avoir un jour part à sa gloire? « Non, ni les voleurs, ni les avares, ni les ravisseurs du bien d'autrui, ne seront héritiers du royaume de Dieu » (*I Cor.*, vi, 10) : c'est saint Paul qui parle. En disant cela, je suppose, comme vous n'en doutez pas, qu'ils veulent persister dans leurs injustices, en abusant des moyens que Dieu et l'Église leur mettent en main pour racheter leurs dettes, éloigner d'eux leurs péchés, et mettre leur âme en assurance pour le jour terrible de la colère du Seigneur. Malheureusement, ils en abusent, et c'est ce qui les retient dans leur funeste état de damnation.

Mais quels sont ces moyens si salutaires dont ils abusent? Ce sont particulièrement les saints sacrements de l'Église, qu'ils ne peuvent recevoir en cet état qu'en commettant des sacrilèges exécrables. Je m'arrête à un seul pour vous en

convaincre : c'est celui de la Pénitence. Vous comprenez fort aisément, mes Frères, que, soit qu'on le regarde comme vertu, soit qu'on le regarde comme sacrement, il devient inutile pour un homme qui ne restitue pas.

Si vous le regardez comme vertu, il est constant que, bien loin de l'aider à apaiser la colère du Seigneur, il ne fait qu'irriter sa justice et attirer sur sa malheureuse personne les foudres de la vengeance. Cela est fondé sur la parole de Dieu, qui, s'exprimant par la bouche du prophète Ézéchiël et promettant de faire miséricorde au pécheur qui se repentira de ses fautes et en fera pénitence, demande pour condition préalable qu'il satisfasse à la justice, s'il l'a violée, et qu'il rende tout ce qu'il a pris; c'est ce qui est exprimé en ces termes : *Si egerit pœnitentiam.... et pignus restituerit...., rapinamque reddiderit...., nec fecerit quidquam injustum, vita vivet.* (EZECH., XXXIII, 15.)

Si nous regardons maintenant la pénitence comme sacrement, il est facile de conclure que toutes les confessions qui ne sont point suivies de restitution ne sont qu'abus et profanation de sacrement. En effet, pour recevoir dignement l'absolution de ses péchés, il faut en avoir du regret et former une ferme résolution de n'y plus retomber; et, comme dit le Concile de Trente, il faut la contrition et le bon propos, les deux parties essentielles de ce sacrement. Or, celui qui s'étant accusé à confesse d'avoir dérobé, en quelque façon que ce soit, ou causé du dommage au prochain, n'a pas la volonté de rendre ce bien et de réparer ce dommage, s'il est en pouvoir de le faire, n'est-il pas vrai qu'il n'a ni la volonté ni le bon propos? Au contraire, il se moque de Dieu et de son ministre le prêtre, se souillant par une abomination déplorable dans l'endroit même où il devait se purifier; il abuse du plus souverain de tous les remèdes; par conséquent, en cet état, il est aussi incapable d'absolution que les démons d'enfer; car si on la lui donnait en cette fu-

ne disposition, elle ne servirait qu'à le rendre plus digne de la damnation éternelle.

Je dis bien davantage : cette obligation de restituer est si indispensable et si forte, qu'il n'y a ni évêque, ni pape, ni concile, ni même toute l'Église universelle assemblée, qui nous puisse dispenser ni excuser de restituer, ni nous donner l'absolution, si nous ne le faisons pas. Non, l'Église même, qui a une puissance souveraine qu'elle a reçue de Jésus-Christ, qui peut briser les liens les plus forts, qui peut rompre les chaînes des plus étroites obligations, dispenser des vœux les plus solennels, dégager des serments les plus inviolables; l'Église, qui a le pouvoir d'absoudre les crimes les plus énormes, qui ouvre le ciel et ferme l'enfer, qui commande aux démons; l'Église, qui a le pouvoir d'absoudre et de délier tous les fidèles de tous les empêchements du paradis; l'Église, qui est gouvernée par le Saint-Esprit même, qui peut absoudre et quant à la culpabilité et quant à la peine, n'a pas le pouvoir de vous dispenser de restituer, non plus que de vous absoudre si vous ne voulez pas restituer. En un mot, j'ajoute, en faveur des plus ignorants et des moins éclairés, que, quand vous vous seriez confessé dans un jubilé universel, au plus habile homme du monde, à un grand pénitencier de Rome, au Pape même, si vous voulez, il n'y a pour vous ni absolution ni pardon à espérer; et, supposé même que Jésus-Christ parût encore visiblement en ce monde, et que vous allassiez humblement vous jeter à ses pieds, sans cette volonté de restituer, il ne vous pardonnera pas vos crimes. Ainsi, mes Frères, et vous, ma Sœur, si vous retenez le bien d'autrui injustement, sachez bien, et le retenez toute votre vie, que, persistant dans cet état criminel, votre pénitence est infructueuse, la confession déguisée, l'absolution nulle; et quelque satisfaction que vous fassiez, quelque aumône que vous donniez, quelque austérité que vous pratiquiez, si vous ne rendez pas ce

que vous avez pris injustement, vous ne serez pas justifiés devant Dieu : c'est la doctrine des Pères et des théologiens, contenue dans ce passage célèbre de saint Augustin, où ce Saint établit un grand principe de la morale chrétienne : *Si res aliena propter quam peccatum est, cum reddi possit, non redditur, non agitur pœnitentia, sed fingitur. Si autem veraciter agitur, non remittitur, nisi restituatur ablatum.* (AUG., Epist. 54.) Cela signifie, mes Frères, qu'après avoir acquis des biens injustement, nous ne pouvons pas faire une véritable pénitence de ce crime, ni en obtenir le pardon, si nous ne remettons entre les mains de nos frères ce que nous leur avons ôté.

Je trouve dans la seconde partie de la proposition de saint Augustin quelque chose d'assez surprenant et de difficile : c'est qu'il dit que, quand même nous ferions une véritable pénitence, nous n'obtiendrions pas le pardon de nos péchés. Cependant il est certain que le pardon des péchés est inséparable d'une véritable pénitence ; comment donc cela se doit-il entendre ? Je me persuade que, pour marquer l'opposition particulière qu'il y a entre le défaut de la restitution et la grâce, il soutient que, quand même par impossibilité nous ferions une véritable pénitence, et que de notre côté nous concevrions toute la douleur véritable de notre péché, cependant Dieu ne nous en accorderait jamais le pardon si nous ne réparions notre injustice. C'est comme s'il disait : Il y a deux choses dans votre larcin : l'injure que vous avez faite à Dieu et l'injure que vous avez faite à votre prochain. Vous faites pénitence de ce péché, Dieu serait prêt à accorder à vos larmes le pardon de l'injure qu'il a reçue, s'il ne s'agissait que de son intérêt ; mais comme il y va de l'intérêt de votre prochain, il ne vous pardonnera jamais cette partie de votre péché, si vous ne la réparez vous-même ; et comme d'ailleurs il a mêlé ses intérêts avec ceux de vos frères, il ne vous remettra jamais l'injure que vous lui avez

faite à lui-même : la restitution est nécessaire pour l'un, elle est donc nécessaire pour l'autre.

Voilà une grande vérité, et néanmoins très-peu connue parmi les chrétiens. J'ajoute, pour fortifier cette seconde proposition, que Dieu nous décharge très-souvent de l'obligation que nous avons de satisfaire à sa divine justice par des austérités et des peines temporelles; il nous en décharge, en nous accordant des indulgences et des jubilés. Mais remarquez-le bien, mes Frères, et le retenez encore mieux, que jamais il ne nous délivre des obligations que nous avons de satisfaire à notre prochain, le laissant toujours dans la possession de son droit. C'est de ce principe que saint Thomas infère que la restitution est de nécessité de salut; et par conséquent concluons en disant qu'il n'y a point de paradis pour ceux qui ne restituent pas, parce qu'ils renversent la loi de Dieu, et qu'ils abusent des moyens que Dieu et l'Église leur mettent en main pour racheter leurs obligations, éloigner d'eux leurs péchés, et mettre leur âme en assurance pour le jour de la colère du Seigneur. Bien plus, je dis qu'en abusant ainsi ils grossissent leurs dettes, parce qu'ils sont non-seulement obligés de rendre la chose qu'ils usurpent, mais encore l'utilité qu'en recevrait celui à qui elle appartient, s'il en avait l'usage comme il en a la propriété. Il profiterait de son argent, il tirerait le fruit de sa terre; cependant, vous jouissez de cet argent, vous retenez cette terre; qui doute que vous ne soyez obligés de le dédommager et de le désintéresser dans toute l'étendue de la perte que vous lui causez, et du profit dont vous le frustrez? Si bien que, plus vous différez la restitution, plus vous augmentez votre dette, plus encore vous multipliez votre péché!

En effet, c'est le propre du larcin de grossir à tout moment, et de s'augmenter presque jusqu'à l'infini par le délai de la restitution; à la différence des autres péchés, qui ne

grossissent point par le délai de la pénitence. Mon Frère, ma Sœur, qui ne restituez pas, qui ne réparez pas ce tort, ce dommage dont vous êtes la cause, savez-vous combien vous faites de péchés mortels? Je vous dis que tous les théologiens et tous les docteurs sont fort en peine de les supputer. Quelques-uns disent que vous péchez continuellement, actuellement, même à tout moment, dans une action continue, dans l'habitude et dans l'état du péché; ce qui assurément est une chose effroyable, et qui devrait faire dresser les cheveux sur la tête d'un chrétien. D'autres disent, et cela est vrai aussi, que pour le moins vous péchez tout autant de fois que la pensée vous vient de payer, de restituer, de rendre, de satisfaire à ce dommage, et que vous n'en voulez rien faire, le pouvant d'ailleurs si vous le vouliez.

Si cent fois le jour cela vous vient à la pensée, et que vous soyez toujours déterminé à retenir ce bien d'autrui, voilà cent péchés mortels que vous commettez : supputez et comptez, si vous pouvez, où cela va au bout de l'année! Se confesse-t-on de cela? Point du tout; on n'en dit mot; et cependant on croit avoir fait de bonnes confessions. Abominations! sacrilèges exécrables! Une personne en cet état boit, mange, dort et marche perpétuellement dans l'état déplorable du péché mortel. C'est ce que j'ai de la peine à concevoir, surtout quand cette personne n'ignore pas que l'arrêt de sa condamnation est prononcé par le Saint-Esprit lui-même en ces termes : « Qu'il n'y a point de paradis pour elle, que les flammes de l'enfer seront son partage assuré »; parce que, comme je vous l'ai prouvé, en augmentant ses dettes et en multipliant ses péchés par le délai ou le refus de restitution, elle s'expose évidemment au péril de mourir comme elle a vécu, c'est-à-dire dans l'injuste détention du bien d'autrui et par conséquent dans l'impénitence finale, qui sera suivie de son malheur éternel.

Qu'en pensez-vous? Ah! mes pauvres âmes, quel aveuglement de prendre le bien d'autrui, puisque l'on est si rigoureusement obligé à le rendre, et qu'il faut, sans cela, par une conséquence nécessaire, rompre avec Dieu, renoncer à la félicité du ciel, et cela pour la jouissance passagère d'une chose fragile, se perdre et se condamner soi-même à des supplices qui ne finiront jamais! Pour vous mettre à couvert de ces malheurs, faites à votre prochain la restitution des biens que vous pourriez retenir injustement, en vous y prenant de la manière que je vais vous enseigner dans mon second et dernier point.

SECOND POINT.

Je m'imagine, mes Frères, que, pour bien vous acquitter de ce devoir de la restitution, vous me demandez trois choses : 1° Combien devons-nous restituer? 2° A qui devons-nous restituer? 3° Quand est-ce que nous devons restituer? Or ce sont là les trois questions que je m'étais proposé de traiter à ce moment.

Je réponds d'abord au premier article en disant que tous ceux dont je vous parlais hier sont obligés de restituer la chose même qu'ils ont prise ou qu'ils retiennent, en tenant compte des déchets qu'elle a soufferts et des fruits qu'elle a portés, si elle est en nature, parce que la chose doit fructifier pour son maître.

Il faut encore restituer le lucre cessant, et le dommage provenant de l'injuste usurpation ou détention, ou l'équivalent de tout cela, quand la chose n'est plus en nature.

A qui faut-il restituer? C'est au maître ou à celui à qui appartient la chose, et non pas au larron ou au recéleur, car la restitution ne peut être bien faite de cette manière. Prenez bien garde à ce point, qui trompe bon nombre de gens. Si le maître de la chose est mort, restituez à son héritier ou à ses héritiers, partageant entre eux, selon leur droit, la

restitution. Si ce maître mort était ecclésiastique, restituez à l'Église et aux pauvres, selon le conseil d'un sage confesseur.

Mais, dit-on, j'en ferai dire des messes. Voilà une belle dévotion! C'est à vous que saint Chrysostome adresse ces paroles du prophète Malachie : « Les larmes des pauvres dont vous retenez le bien couvrent l'autel » sur lequel vous faites célébrer la messe, « leurs gémissements et leurs sanglots font plus de bruit devant Dieu que la voix du prêtre, et vous voulez que Dieu regarde ces sacrifices! » (MALACH., II, 13.)

Mais j'en ferai des aumônes. Ah! continue ce grand Saint que je vous viens de citer, quand vous donnez en aumônes un bien qui ne vous est venu que du sang et de la substance des pauvres, vous imitez Judas, qui alla offrir au temple le prix du sang de Jésus-Christ. Ce sont des aumônes diaboliques et non pas chrétiennes. Il est vrai que, quand, après avoir fait une diligente perquisition, on ne trouve pas, on ne connaît pas la personne ou les héritiers, il faut restituer aux pauvres et aux églises, suivant le conseil d'un prudent directeur. C'est là ce qu'il faut observer pour les choses qu'on a trouvées et pour les biens incertains. Si la chose est considérable et qu'il s'agisse, par exemple, de quelques centaines de livres ou d'écus, il faut recourir aux supérieurs ecclésiastiques pour qu'ils en délibèrent, et afin qu'ils en ordonnent tout ce qu'ils jugeront de plus à propos et de mieux pour la décharge de la conscience de ceux qui recourent à eux.

Il est à remarquer que, quand celui de qui on tient le bien ou à qui l'on a fait dommage le sait, il faut restituer à lui-même, et réparer l'injure et le scandale qui s'en sont suivis. Si la chose est notoire et publique, il faut restituer publiquement; si elle est secrète et qu'il y ait du danger de se diffamer, il faut restituer secrètement, se servant à cet effet de personnes de conscience qui tireront billet de ceux auxquels elles auront restitué, sans vous dénommer; et, par ce moyen, votre honneur sera à couvert.

Vous me demandez maintenant quand est-ce qu'il faut restituer? Je réponds qu'il le faut faire tout au plus tôt et sans différer un seul moment; puisque, comme je vous l'ai dit, ne restituant pas quand vous en avez le pouvoir, vous commettez autant de péchés que cela vous revient de fois en la pensée sans le faire; vous êtes donc en état permanent de péché, l'objet de la haine et de l'indignation de votre Dieu, sous le joug du diable et à deux doigts de l'enfer; tandis qu'au contraire, par la restitution, votre Dieu est restitué à votre âme, vos bonnes œuvres, vos mérites revivent et vous sont restitués. Voyez donc combien en ce point pèchent grièvement ceux qui ne payent leurs dettes que le plus tard qu'ils peuvent, aussi bien que les maîtres et maîtresses à l'égard de leurs domestiques ou des manouvriers qu'ils font travailler, lorsqu'ils diffèrent beaucoup de leur remettre leurs gages et leurs salaires! Qu'ils apprennent tous, tant qu'ils sont, que Dieu, dans le Lévitique, défend de garder le salaire d'un pauvre ouvrier jusqu'au lendemain, et que, dans le Deutéronome (*Deut.*, xxiv, 13), il ordonne qu'on lui paye le même jour, avant le coucher du soleil, le prix de son travail. La raison qu'il en donne lui-même, c'est que cet ouvrier est pauvre et qu'il attend cela pour se sustenter : *Quia pauper est, et ex eo sustentat animam suam*. Enfin le Seigneur ajoute qu'il ne faut pas différer de s'acquitter de ce devoir de justice, de peur que la grande misère du pauvre ne l'oblige à se plaindre au ciel, et que par là le maître injuste ne soit réputé criminel aux yeux de Dieu. (*Ibid.*, 15.) Vous voyez donc par ces autorités combien il est dangereux de différer la restitution.

Mais, dit-on, je restituerai par les miens, par mes enfants. Vous ne serez ni damné ni sauvé par procureur, mais en propre personne; par conséquent, si vous êtes sages, ne restituez pas par procureur. Après votre mort, votre enfant se mettra bien plus en peine de sa fortune que de votre salut. — Mais je l'en chargerai par mon testament. — Pauvre

aveugle! qui vous a dit que vous ferez un testament? La mort ne vous surprendra-t-elle pas peut-être avant ce temps-là? — Je l'ai déjà fait. — Pauvre aveugle encore une fois! ne voyez-vous pas que tout cela ne vaut rien, et que cette restitution n'est pas volontaire, mais forcée et contrainte? Vous ne rendez par votre testament que ce que vous ne pouvez pas emporter; vous êtes libéral, parce que vous ne pouvez plus être avaricieux; cette restitution ne sort pas du fond du cœur; elle vous est tirée des mains par la mort, qui vous oblige à vomir (c'est l'expression même de l'Écriture sainte) et à rendre malgré vous les richesses que vous avez dévorées et que Dieu se charge d'arracher de vos entrailles: *Divitias, quas devoravit, evomet, et de ventre illius extrahet eas Deus.* (JOB, XX, 15.)

De plus, le notaire ne peut-il pas mettre une équivoque dans votre testament, ou en cacher la minute? Et si cela arrive, où en serez-vous? Voyez encore le péril évident de la damnation où vous vous engagez. Êtes-vous assurés que vos héritiers l'exécuteront, ce testament? Ne peuvent-ils pas le faire casser? ne peuvent-ils pas remettre à y satisfaire par leur propre testament à eux, comme vous l'avez fait par le vôtre? Est-il croyable qu'ils auront plus de soin de votre salut que vous-même? Ne devez-vous pas craindre qu'étant héritiers de vos humeurs et de vos convoitises comme de vos biens, ils ne remettent à la fin de leur vie ce que vous avez remis à la fin de la vôtre? Voici comment ils raisonneront : S'il est en paradis, que je restitue ou non, il sera bienheureux; s'il est en purgatoire, il n'y demeurera pas toujours, il en sortira tôt ou tard; s'il est en enfer, la restitution ne lui servira de rien. Mais enfin, mes Frères, quand même on exécuterait votre testament, ne voyez-vous pas que vous vous résolvez à mourir injustes détenteurs du bien d'autrui, et par conséquent en péché mortel et en état de damnation? Demeurez donc d'accord que c'est là un aveuglement du

démon et que vous ressemblez à ces affronteurs, à ces méchants payeurs qui diffèrent de jour en jour, non pas pour mieux payer, mais pour ne jamais payer.

Il y en a d'autres qui disent, pour s'excuser de la restitution, que c'est à une personne riche qu'ils ont fait tort. — Quelle déraison de parler de la sorte! Quoiqu'elle soit riche, il ne vous sera jamais permis de prendre son bien. — Mais, dit-on, je n'en ai pas profité. — Cela ne lui fait pas moins de tort; et, du reste, je ne m'étonne pas de ce que vous dites, car le bien d'autrui ruine tôt ou tard au lieu de profiter. Mais, pour cela, est-on moins obligé de restituer?

Oh! dit-on, je ne saurais restituer sans m'incommoder. — Faut-il aussi que vous vous accommodiez de l'incommodité de votre prochain? — Voilà qui est bien rude. — Prenez-vous-en à la sainte loi de Dieu, à Dieu même, et ajoutez le blasphème à vos rapines. La loi mosaïque était autrefois bien plus rude, car elle voulait que celui qui n'avait pas de quoi restituer se vendit lui-même pour y satisfaire. La loi d'amour et de charité sous laquelle nous vivons nous fait grâce en ceci, mais elle ne nous oblige pas moins. « Que celui, dit saint Paul, qui dérobaît ne dérobe plus; mais qu'il s'occupe, en travaillant des mains, à quelque ouvrage bon et utile pour avoir de quoi donner à ceux qui sont dans l'indigence » (*Eph.*, iv, 28), c'est-à-dire à ceux auxquels on a dérobé et fait tort, et qu'on a jetés par là dans l'indigence. Mais, ajoutent quelques-uns, on me fait tort à moi-même, on ne me paye pas, on ne me restitue rien; pourquoi ne ferai-je pas aux autres ce qu'on m'a fait? — Ne vous persuadez pas, mes Frères, que sur ce fondement il vous soit permis de vous dédommager sur les personnes à qui vous faites tort. Je sais bien que vous voulez parler de la compensation secrète, dans laquelle il est rare qu'on n'excède pas et qu'on s'en tienne précisément à ce qui est dit; c'est pourquoi il est très-dangereux de s'en servir, car quoique en elle-même on ne la

puisse pas précisément taxer d'injustice quand elle est accompagnée de toutes les conditions que la théologie lui donne, cependant elle fait quantité d'injustes.

Ce n'est pas là simplement ce qu'on prétend ; on veut qu'il soit permis d'user d'injustice à l'égard de ceux qui ne nous font pas d'injustice, et que l'injustice d'autrui nous autorise. Or voilà, mes Frères, un principe abominable pour les mœurs ! C'est-à-dire que, quand on vous aura volé, il vous sera permis d'aller enlever le bien de votre voisin ; l'injustice d'autrui vous donnera action sur les gens qui souvent ne vous ont fait que du bien ; quand on devrait dire de soi-même : Je sens vivement l'injustice qu'on me fait, mais je ne veux point la faire ressentir à mon prochain qui n'en est pas coupable ; l'usurpateur de mon bien se damne, à Dieu ne plaise que je me damne comme lui !

Enfin, mes chers Auditeurs, l'on dit : Mais si je restitue, que deviendront mes enfants ? ils seront ruinés et réduits à la dernière nécessité. — Je réponds à cela qu'il vaut bien mieux ruiner vos enfants que de vous damner à toute éternité. Tout au contraire, dit saint Chrysostome, c'est en ne restituant pas que vous ruinez vos enfants, parce que vous les mettez en état de damnation ; le bien d'autrui qui est dans votre maison changera-t-il de nature en passant par leurs mains ? et pourquoi les voulez-vous laisser en possession d'un bien dont la restitution leur fera tant de peine ? Car si vos enfants sont assez durs et assez insensibles pour ne pas restituer ce bien que vous leur avez laissé, ne les faites-vous pas complices de vos crimes ? et en voulant les rendre heureux en ce monde, ne les rendez-vous pas malheureux dans l'autre ? Père aveugle, ne connaissez-vous pas encore l'ingratitude de vos enfants ? Mais, dites-moi donc plutôt, que feront-ils de ces biens mal acquis que vous leur laissez ? Ils en feront des débauches, ils plaideront l'un contre l'autre et consumeront le tout en frais de justice ; ils joueront sur votre

tombeau, et ne feront peut-être pas dire une douzaine de messes pour le salut de votre âme.

Après cela, Messieurs, qui d'entre vous ne fera pas un sérieux examen sur tous ses biens, pour savoir s'il n'y en a point d'injustement acquis et qui appartiennent à son prochain? C'est une sage précaution dont usent les personnes tendres de conscience, à l'exemple de Tobie, lequel entendant bêler un cheyreau dans sa maison, dit à sa femme : « Voyez si ce cheyreau n'a point été dérobé, afin de le rendre à ses maîtres. » (TOB., II, 21.) *Videte, ne forte furtivus sit, reddite eum dominis suis.* Jetez donc les yeux sur tous vos meubles, sur tous vos papiers, sur toutes vos terres et sur tout ce que vous possédez, pour bien considérer si vous ne jouissez de rien contre votre conscience; et si vous avez là-dessus le moindre doute, souvenez-vous qu'alors vous êtes obligés d'examiner quelle est la nature de ce bien, par quelle voie il est entré chez vous, et s'il ne devrait pas en sortir, afin que, si vous trouvez en tout cela quelque chose qui choque la justice, vous vous dépossédiez de ce qui ne vous appartient pas et de ce qui met depuis longtemps votre âme dans la gêne.

En un mot, pour conclure mon discours, imitez le juste Zachée que je vous ai proposé en commençant; et si, comme cela n'est pas d'obligation, vous ne rendez pas, à son exemple, quatre fois autant que vous avez pris; du moins restituez autant que vous trouverez avoir fait tort à votre prochain, mais aussi promptement, aussi parfaitement, aussi joyeusement que Zachée; dites : J'aime mieux que mon frère en ait du mien que moi du sien; restituez en chrétiens, pour l'amour de Dieu, pour obéir à son commandement et pour le salut de votre âme, qui n'entrera jamais, sans cette restitution, dans le paradis. Si vous le faites ainsi, vous rachèterez doublement vos dettes : devant Dieu et devant les hommes; vous diminuerez, ou plutôt vous effacerez le nombre si multiplié de

vos péchés, en mettant votre conscience en assurance pour le jour de la colère du Seigneur par le bon usage que vous ferez des moyens salutaires et divins que Dieu et l'Église vous mettent en main pour cela ; et on dira de votre âme et de votre famille, comme de celle de Zachée : Elle s'est rendue digne, par sa vertu, d'entrer dans le paradis pour y jouir éternellement de la gloire, que je vous souhaite de tout mon cœur, mes Frères, au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. *Amen.*

QUARANTE-DEUXIÈME SERMON.

DÉLAI DE LA PÉNITENCE.

Non tardes converti ad Dominum, et ne differas de die in diem; subito enim veniet ira illius, et in tempore vindictæ disperdet te.

(*Eccli.*, v, 8.)

Ne différez point à vous convertir au Seigneur, et ne remettez point de jour en jour ; car sa colère éclatera tout d'un coup, et il vous perdra au jour de la vengeance.

Il est surprenant que, quoique personne n'espère être sauvé sans se convertir, il y ait cependant un si grand nombre d'hommes qui demeurent toujours dans leurs méchantes habitudes et qui ne travaillent point à leur conversion. Ils sont, à la vérité, convaincus de la nécessité de faire pénitence ; mais ils disent qu'il n'y a rien qui presse, que ce qui ne se fait pas maintenant se fait une autre fois. Sur cette prétendue conversion qu'on projette pour l'avenir, non-seulement on perd la grâce sans peine, mais on demeure avec tranquillité dans le dangereux état du péché, séduit qu'on est par une idée présomptueuse de la bonté de Dieu, qu'on regarde comme toujours prêt à nous pardonner pendant la vie, ou du moins à la mort. C'est contre cet abus pernicieux, qui est si commun, que je prouve dans mon premier point,

qu'il ne faut pas différer à se convertir à Dieu, et ne point remettre de jour en jour : *Non tardes converti ad Dominum, et ne differas de die in diem*; dans mon second point, je prouve que c'est encore une plus grande témérité d'attendre à se convertir à la mort, puisque c'est alors que la colère de Dieu éclatera tout d'un coup et qu'il nous perdra au jour de la vengeance : *Subito enim veniet ira illius, et in tempore vindictæ disperdet te*. En deux mots, il ne faut point différer sa conversion au lendemain; il faut encore moins la différer jusqu'à la mort. Pour nous bien convaincre de ces deux propositions, demandons des lumières et des grâces par le crédit de Marie : *Ave, Maria*.

PREMIER POINT.

Je prouve par trois raisons que c'est un abus bien pernicieux de remettre sa conversion : la première est que plus on la diffère, plus on la rend difficile; la deuxième, qu'en la remettant ainsi de jour en jour, on se moque de Dieu; la troisième enfin, qu'à force de dire : Demain, demain je me convertirai, on se met au hasard de ne se convertir jamais.

C'est une vérité de foi décidée par le Concile de Trente que le pécheur ne peut s'exciter de lui-même, par ses seules forces naturelles, à la justification; il a pour cela besoin de la grâce; elle est un effet de la bonté et de la bienveillance de Dieu, dont on ne doit pas se rendre indigne. Voilà cependant ce que fait le pécheur en différant de jour en jour à se convertir, en continuant toujours à offenser Dieu, de qui seul il peut attendre le mouvement de sa conversion. Mais peut-on espérer des faveurs singulières du Seigneur dans le moment où on l'outrage, et qu'on n'a pas même dessein de cesser de l'offenser? Et tel est cependant l'état où vous êtes actuellement, vous qui jusqu'aujourd'hui avez différé de vous donner à Dieu, et qui, contents de vous-mêmes,

dans la pensée que vous avez de vous convertir quelque jour, continuez incessamment votre méchante vie!

Ne voyez-vous pas que, cette conversion ne pouvant se faire sans une grâce particulière, c'est être téméraire que d'espérer cette grâce en persévérant dans vos désordres, c'est vous en rendre tout à fait indignes? Bien loin de mériter la grâce de votre conversion, vous méritez que Dieu vous abandonne et vous livre à votre sens réprouvé : c'est aussi la menace qu'il vous fait dans l'Apocalypse sous la figure d'une certaine Jézabel qui scandalisait l'église de l'évêque de Thyatire : « Je lui ai donné du temps pour qu'elle se convertisse, et elle ne veut pas faire pénitence » (*Apoc.*, II, 21); c'est trop longtemps souffrir ses crimes, il faut que je la punisse suivant la grandeur de ses péchés. — Quelle punition en tirerez-vous donc, Seigneur? Le voici : *Ecce mittam eam in lectum*; je m'en vais l'envoyer aux enfers pour qu'elle y soit éternellement tourmentée dans les feux et les flammes; ou bien, comme l'expliquent d'autres interprètes : Je la laisserai s'endormir au milieu de ses dérèglements, en sorte qu'elle vivra sans appréhension des jugements de Dieu, sans crainte d'être perdue pour toujours, sans aucune inquiétude ni remords au milieu des fornications, des adultères, des injustices, des violences et de tous les péchés. Et comment sera-t-elle si tranquille? C'est qu'elle se fera accroire à elle-même qu'elle a bonne envie de ne pas toujours continuer ses crimes, qu'elle en veut faire un jour pénitence, du moins quand elle sera dans la vieillesse. Pécheurs qui m'écoutez, vous méprisez Dieu qui vous sollicite sans cesse de quitter le péché et de faire pénitence; il vous en donne le temps : *Et dedi illi tempus ut poenitentiam ageret*; vous vous flattez vainement que vous vous convertirez toujours bien quand vous voudrez; et Dieu se vengera des mépris que vous faites de lui, en permettant, par la soustraction de ses grâces fortes et efficaces, que

vous vous endormiez dans le désordre où vous vous roulerez comme dans un lit, sans crainte et sans trouble : *Et mittam eam in lectum*; il vous abandonnera à vos passions, il ne vous empêchera pas de vous jeter dans tous les vices : *Ibunt in adinventionibus suis* (*Psal. LXXX, 13*); il vous laissera courir dans la voie de perdition jusqu'à la mort. Dieu vous livrant ainsi à votre sens réprouvé : *In reprobum sensum* (*Rom., 1, 28*), pensez-vous que votre âme endurcie, abandonnée, livrée à ses passions, puisse facilement se convertir? Telle est pourtant la vengeance que Dieu tire de ceux qui diffèrent leur retour; d'où je conclus que plus on remet la conversion, plus on la rend difficile du côté de Dieu. Elle devient aussi plus difficile du côté du démon, qui a d'autant plus de pouvoir sur le pécheur que celui-ci est plus abandonné de Dieu, et que les passions ont eu plus de temps pour se fortifier dans son âme.

Mais la plus grande difficulté est celle qui vient des méchantes habitudes qui, comme autant de chaînes, vous tiendront attachés dans le péché, sans que vous en puissiez sortir. « J'étais enchaîné, dit saint Augustin, non pas par des liens de fer, mais par ma volonté, qui m'était devenue une chaîne plus difficile à rompre que le fer. » N'est-ce pas ainsi que ces personnes ne sauraient plus se séparer, et sont comme liées l'une à l'autre, depuis que, par une longue suite de libertés et de crimes, elles ont changé leur habitude en une malheureuse nécessité? N'est-ce pas ainsi qu'à force de tomber et de retomber dans ces saletés, ces jeunes gens ne peuvent plus se dégager de ces incontinences secrètes où ils sont adonnés depuis tant d'années? N'est-ce pas ainsi que peu à peu ces enfants ont fini par se forger comme une chaîne d'actes de désobéissance qu'il leur est presque impossible de rompre? N'est-ce pas ainsi que cet ivrogne s'est laissé garrotter dans ses fréquentations de cabaret? Tant il est vrai de dire que, quand le péché s'est changé en habitude,

celle-ci devient bientôt une espèce de péché continuel qui, à force d'être commis, se change en une seconde nature, ce qui fait que les méchants se corrigent si difficilement : *Perversi difficile corriguntur*. (*Eccli.*, 1, 15.) Vous dites : Je me corrigerai aisément quand je serai vieux. Mais Dieu vous assure du contraire ; et l'expérience vous fait voir qu'on ne se corrige pas dans la vieillesse des vices qu'on a contractés en sa jeunesse, et qu'on les porte jusqu'au tombeau.

Comment donc pouvez-vous dire que vous avez envie de vivre mieux et de faire pénitence quelque jour, quand vous serez mariés, quand vous serez établis, quand vous serez sortis de ce procès, quand vous serez hors des troupes, mais que le temps n'est point encore venu ? Eh ! ne considérez-vous pas que plus vous attendez, plus ce changement se rend difficile ? Si vous avez maintenant tant de peine à arracher vos vices qui ne sont que comme de jeunes arbres nouvellement plantés, combien la difficulté ne sera-t-elle pas plus grande lorsqu'ils auront jeté de profondes racines dans votre âme ? Si vous ne pouvez éteindre votre concupiscence qui n'est dans ces commencements qu'une étincelle, comment ferez-vous quand, par une longue négligence, elle sera devenue un grand embrasement et un horrible incendie ? Si vous ne pouvez rompre à présent avec le péché auquel vous ne tenez que par un fil, comment vous en délivrerez-vous quand vous y serez attachés par une grosse corde qui se fortifiera chaque jour ? Convenez donc que plus vous différerez votre conversion, plus vous la rendrez difficile.

Je dis plus, c'est qu'en remettant de jour en jour votre conversion, vous vous moquez de Dieu. N'est-il pas vrai qu'un mauvais payeur qui remet de jour en jour ne cherche qu'à gagner du temps ? N'est-il pas vrai que toutes ces remises ne sont que des défaites, et que dans le fond il n'a pas envie de payer du tout ? Quand donc vous dites : Dans

quelque temps, je me convertirai; c'est une défaite dont vous avez l'effronterie de vouloir user envers Dieu. Vous n'oseriez dire absolument que vous ne voulez pas vous convertir; mais vous dites : Je me convertirai, c'est-à-dire je veux, mon Dieu, vous offenser encore un an, cinq ans, dix ans; et quand je serai las de vous insulter, quand je serai las de prendre mes plaisirs, je songerai alors à vous servir; je veux donner les beaux jours de ma jeunesse au monde et au démon; mais pour vous, mon Dieu, j'espère que je pourrai un jour vous faire présent des restes d'une vie usée, puisque aussi bien dans la vieillesse je ne serai plus propre au monde, au plaisir, au péché; le monde même ne voudra plus de moi. Dieu n'est-il pas bien honoré d'un tel présent? Ou plutôt, n'est-ce pas lui faire un insigne outrage?

Si l'injure que vous faites à Dieu en refusant de vous donner à lui ne vous touche point, soyez au moins sensible à votre intérêt, considérant qu'à force de dire : Demain je me convertirai, vous vous mettez au hasard de ne vous convertir jamais. Vous remettez à votre vieillesse à vous convertir; qui vous a dit que vous ne mourrez point dans la force de votre jeunesse? Le Fils de Dieu ne dit-il pas que « ce n'est pas à vous de connaître les temps ou les moments que le Père a disposés dans sa puissance? » (*Act.*, 1, 7.) Si ce n'est pas à vous à les connaître, c'est encore bien moins à vous d'en disposer comme si vous en étiez le maître; et si vous n'avez pas seulement le jour de demain en votre pouvoir, n'est-ce pas une insigne extravagance d'établir votre conversion sur le temps à venir? « Dieu, qui, dit saint Grégoire, a promis le pardon au pécheur, ne lui a point promis le lendemain dans lequel il pourra lui demander ce pardon. » Vous dites que vous avez assez de temps pour vous convertir. Eh! ne savez-vous pas que la mort se plaît à nous surprendre pour le temps et les moments? « Il n'est pas besoin, mes Frères, dit saint Paul, que nous vous en écrivions, vous savez

vous-mêmes bien certainement que le jour du Seigneur arrivera comme un voleur de nuit ; car, au moment même où les pécheurs se vanteront le plus d'être en paix et en sûreté, ils seront surpris par une mort imprévue. » (*I Thess.*, v, 1.) C'est saint Paul qui parle ainsi, et l'expérience le fait voir. Qui aurait cru, entendez-vous dire souvent, qu'une personne si jeune et d'une si belle santé dût sitôt mourir ? et cependant, en cinq jours de maladie, elle a été emportée ! Après cela, peut-on compter sur le temps à venir pour faire pénitence ? Vos yeux ne s'ouvriront-ils donc jamais, vous qui comptez tellement sur votre âge et sur votre santé, que vous ne pensez pas pouvoir mourir, et qu'éloignant toujours la mort de votre esprit, vous ne cherchez que le plaisir, les intrigues, le jeu, la danse, la débauche ? Ah ! mon cher Frère, convertissez-vous, convertissez-vous à votre Dieu ; ne différez pas d'un seul moment. Si aujourd'hui vous entendez la voix de Dieu qui vous appelle, n'endurcissez pas votre cœur ; il est temps, il est temps que le péché soit banni de votre âme, où il a régné si longtemps ; il est temps que l'iniquité sorte de votre cœur, et que la grâce prenne sa place pour toujours. Infortunée créature, il est temps que ce commerce finisse : *Ut finem accipiat peccatum* (*DANIEL*, ix, 24) ; il est temps pour vous de mettre fin à ces adultères, à ces débauches, à ces haines, à ce mauvais ménage, à ces scandales ; il est temps de restituer cet argent, de réparer l'honneur de cette fille, de sa famille ; il est temps de vous corriger de ces blasphèmes, de ces imprécations, de ces désobéissances, de ces paroles libres et déshonnêtes. Ah ! Chrétiens, chères âmes rachetées au prix du sang d'un Dieu, il est temps de mettre fin à votre vie criminelle, puisqu'à la mort il n'y aura plus de temps pour faire pénitence : *Quia tempus non erit amplius*. (*Apoc.*, x, 6.) Ce qui me fait dire que, si on ne doit point remettre sa conversion au lendemain, on doit encore bien moins la différer jusqu'à la mort ; c'est le sujet de mon second point.

SECOND POINT.

Il y a des temps favorables dans lesquels on trouve Dieu quand on le cherche; c'est de ces heureux temps qu'il est écrit : « Quand vous chercherez le Seigneur, vous le trouverez. » (JER., XXIX, 13.) Mais aussi il y a des temps malheureux dans lesquels on le cherche sans pouvoir le trouver, sinon bien difficilement. « Vous me chercherez, dit Jésus-Christ aux Juifs, et vous ne me trouverez pas. » (JOAN., VII, 34.) Il faut donc « chercher le Seigneur pendant qu'on le peut trouver. » (ISA., LV, 6.) *Quærite Dominum, dum inveniri potest.* La mort est un temps où le pécheur ne doit pas espérer trouver le Seigneur; la mort est un temps où le Seigneur ne se laisse pas ordinairement trouver par le pécheur. Si donc vous attendez à vous convertir à la mort, « vous chercherez Dieu » et vous ne le trouverez pas, « et vous mourrez dans votre péché. » (JOAN., VIII, 21.) Pour trouver Dieu, il faut chercher; mais ce n'est pas le temps de le chercher quand on est près de mourir, parce qu'alors ordinairement on ne pense pas à Dieu, Dieu permettant que celui qui l'a oublié pendant la vie l'oublie aussi à la mort. Si la maladie accable et abat l'esprit des plus gens de bien, quel effet ne produira-t-elle pas sur ceux qui n'ont jamais eu l'habitude d'élever leur esprit à Dieu, de recourir à lui, d'implorer sa clémence par des actes de contrition, d'amour, de foi, d'espérance en lui? Des gens qui n'ont aimé que le plaisir et les faux biens de la vie, quand ils sont environnés des douleurs de la mort, ne peuvent s'occuper que du mal qui les presse; la tristesse et le dépit qu'ils ressentent de la présence de la mort leur troublent tellement l'imagination, qu'ils n'ont guère de force pour penser à Dieu et à leur conscience. Un testament qu'il faut faire, des enfants qui pleurent, une femme qui gémit, un médecin que l'on consulte, des remèdes qu'on prend, tant de maux tout à la fois et tant d'embarras, laissent-ils, à

votre avis, l'application et la liberté d'esprit nécessaires pour la chose du monde qui demande le plus de dispositions, je veux dire la conversion ?

Eh quoi ! quand on veut à présent vous faire faire une confession générale pour réparer les défauts qui peuvent s'être glissés dans vos confessions particulières et pour mettre votre âme en sûreté : Cela me romprait la tête, dites-vous. Si maintenant que vous avez le corps libre et l'esprit sain, le soin de penser à vos péchés pour vous confesser doit vous rompre la tête, comment pourrez-vous donc le faire lorsque vous serez malade à l'extrémité, abattu de langueur, incapable de vous appliquer à rien ? Quand bien même vous penseriez à Dieu dans ce moment, feriez-vous une confession véritable et sincère ? J'en doute. Antiochus pensait à Dieu, à la mort ; il ne fit point pour cela une conversion véritable, par la raison que, dans ce moment, la conversion n'est pas volontaire, mais forcée, puisque c'est alors une nécessité de quitter le péché qu'on ne peut plus commettre. C'est la raison que les Pères du Concile de Néo-Césarée apportent pour exclure des ordres sacrés ceux de la secte qu'on appelait *Clinique*, et qui attendaient au lit de la mort pour demander le baptême : *Non quasi ex voluntate, sed ex necessitate*, parce que leur pénitence n'était pas volontaire, mais forcée ; d'autant que celui, dit Salvien, qui cesse seulement à la mort sa méchante vie ne quitte pas ses crimes, ce sont ses crimes qui l'abandonnent : *Qui enim a malis actibus tantum morte discedit, non relinquit scelera, relinquitur a sceleribus*. De même, dit saint Augustin, qu'un vieillard, pour n'être plus adultère, ne laisse pas d'avoir toujours le cœur et l'inclination au mal, ainsi le fornicateur d'habitude peut vieillir, mais sa passion ne vieillit pas. N'en avons-nous pas une preuve déplorable, dit saint Ambroise, en ce qui se passa dans Sodome, quand on vit avec horreur tous ses habitants, depuis le plus jeune jusqu'au plus âgé, assiéger la maison

de Lot, à cause des Anges qui y étaient entrés sous la figure de jeunes hommes? (*Gen.*, xix, 9.) Celui qui n'avait plus la force de commettre le crime en avait toujours le désir; de même on peut dire que, quoique le moribond ne puisse plus commettre le péché, il n'est cependant pas moins pécheur, ayant toujours eu le cœur à contenter sa passion. Malheur donc à celui qui ne cesse de pécher que quand il cesse de vivre, dit saint Bernard : *Qui tunc habet terminum luxuriæ, quando et vitæ*, puisqu'on peut craindre avec raison que la pénitence qu'il veut faire alors ne soit une pénitence inutile! La pénitence que demande un malade, dit saint Augustin, est ordinairement une pénitence bien malade elle-même et bien faible; et celle que prétend faire un mourant est souvent bien mourante. Tremblez donc, pécheurs et pécheresses, dans la juste crainte de ne pouvoir pas faire pénitence à la mort, ne l'ayant pas voulu faire pendant la vie; puisque la mort n'est pas ordinairement un temps pour trouver le Seigneur quand on ne l'a point cherché pendant la vie, de même que la mort est un temps où le Seigneur ne se laisse pas ordinairement trouver de ceux mêmes qui le cherchent seulement alors. Lorsque Dieu invite les méchants à se convertir, ils se moquent de ses grâces; le jour viendra où les méchants imploreront le secours de Dieu, qui, à son tour, se moquera de leurs malheurs. La plupart des chrétiens passent leur vie dans un étrange mépris de Dieu : il les appelle, et ils ne répondent point à ses bontés; il étend ses mains vers eux par les biens dont il les comble ou par les coups de verge dont il les corrige, et néanmoins le pécheur vit toujours insensible à ses faveurs et à ses châtimens. Il se repose dans la pensée qu'il se convertira dans la maladie; cependant la maladie est-elle venue, on remet encore et l'on attend que le mal soit plus grave. Je ne suis pas, dit-on, assez mal encore pour me confesser. Et comme on craint de troubler le malade, de l'effrayer et d'accroître ses souff-

frances, personne n'ose insister. Il faut donc que cette mort se montre de bien près pour que l'on commence à penser à Dieu, à se préparer à mourir, à craindre ce Dieu redoutable qu'on a si longtemps méprisé. On invoque bien alors la divine bonté dont on s'est moqué pendant toute la vie; mais c'est inutilement, puisque la mort n'est pas un temps de miséricorde, mais de justice, cette source de miséricorde qui a coulé pendant la vie se tarissant pour jamais à ce terrible moment, dit saint Bernard. « Je vous ai appelés, et vous avez fait la sourde oreille » : *Vocavi et renuistis.* (*Prov.*, 1, 24.) Je vous ai appelés par les avertissements de votre père, par les larmes de votre mère, par les exhortations de votre femme, par les remontrances de votre pasteur, et bien plus puissamment par la voix intérieure de votre conscience, qui vous reprochait cette vie criminelle; je n'ai rien gagné sur vous! Je vous ai envoyé des prédicateurs qui vous ont exhortés à restituer le bien d'autrui qui ne vous appartenait pas, et vous n'en avez rien voulu faire! Ils vous ont pressés de quitter ce mauvais commerce, ces débauches scandaleuses, et vous vous êtes moqués! Ils vous ont conjurés de pardonner à vos ennemis et de vous réconcilier, et ils n'ont pu amollir la dureté de votre cœur! *Extendi manum meam, et non fuit qui respiceret.* (*Ibid.*) Je vous ai tendu la main pour vous retirer du péché; je vous ai fourni pour vous sauver divers moyens, mais vous ne vous en êtes pas seulement mis en peine! *Despexistis omne consilium.* (*Ibid.*, 25.) Vous avez méprisé tous mes conseils; vous avez méprisé la grâce d'une mission que je vous envoyais exprès pour votre conversion et comme la dernière et plus signalée faveur que j'avais à vous faire : *Et increpationes meas neglexistis.* Et moi, à mon tour, dit Dieu, je me moquerai de vous à votre mort, comme vous vous êtes moqués de moi pendant votre vie. Quand vous serez à la dernière maladie, vous crierez, vous m'appellerez à votre secours, vous direz : Mon Dieu, venez à mon aide,

hâtez-vous de me secourir ! Ayez pitié de moi, Seigneur ! Seigneur, ayez pitié de moi ! Miséricorde, mon Dieu ! je vous demande pardon ! Et je ferai la sourde oreille à vos cris, à vos larmes, comme vous l'avez faite à mes inspirations : *Ego quoque, in interitu vestro ridebo et subsannabo vos.* (*Ibid.*, 26.) Quel exemple effrayant de ceci n'avons-nous pas dans la mort d'Antiochus ? Ses larmes, ses cris, ses promesses, ses résolutions, rien ne put lui faire alors trouver le Dieu qu'il n'avait pas voulu chercher durant sa vie.

Comprenez la justice de ce procédé par ce qui se passe à l'occasion de Séméi. Ce méchant homme, voyant David, son roi, dans la déplorable nécessité de s'enfuir et de se dérober à la fureur de son fils révolté, fut assez téméraire pour lui dire cent injures et l'insulter même à coups de pieds. Mais quand cet insolent vit David peu de jours après revenir victorieux et triomphant, il crut qu'il était perdu et qu'il n'y avait ni soumission, ni excuse, ni artifice qu'il ne dût mettre en usage pour éviter la juste vengeance qu'on devait tirer de son audace. C'est pourquoi, se jetant aux pieds de David, il implora sa clémence : Prince, disait-il les larmes aux yeux, donne-moi la vie ; pardonne à un misérable qui a trop mérité la mort ; je reconnais mon crime : *Agnosco enim servus tuus peccatum meum.* (*II Reg.*, xix, 20.) A ces mots Abisai, si zélé pour les intérêts de David, ne put s'empêcher de s'écrier avec indignation : Quoi ! mon roi, sera-t-il possible que, pour cette légère humiliation, Séméi, cet insolent, évite la mort ? *Numquid pro his verbis non occidetur Semei ?* (*Ibid.*) De même, après qu'un pécheur a offensé Dieu par mille crimes, qu'il l'a insulté pendant toute sa vie ; quand enfin il se voit entre les mains de sa justice, quand il voit qu'il ne peut plus échapper à la punition qu'il mérite, troublé et effrayé par l'horreur du supplice, et nullement brisé de regret de l'offense qu'il a faite à Dieu, il recourt alors, comme un autre Séméi, à la clémence du Roi éternel qu'il

a insulté : Pardon, mon Dieu, s'écrie-t-il, *peccavi!* J'ai péché, Seigneur! Seigneur, j'ai péché! je reconnais ma faute! *Numquid pro his verbis non occidetur Semei?* Pensez-vous donc que ce pécheur en sera quitte pour dire : J'ai péché? Pensez-vous que, pour verser quelques larmes qu'il répand plutôt par la crainte d'un enfer que par le regret de ses fautes, il évitera l'enfer qu'il a cent et cent fois mérité? *Numquid pro his verbis non occidetur Semei?* Il fallait chercher Dieu pendant la vie, et on l'aurait trouvé après la mort. Je ne prétends pas dire pour cela qu'absolument toutes les pénitences qui se font à la mort soient mauvaises; mais je n'ai garde d'assurer qu'elles soient bonnes. On donne les sacrements aux mourants, on les exhorte à se convertir à Dieu, on les fortifie contre le désespoir. Qui peut penser qu'on leur donne pour cela l'assurance de leur salut? — Mais le bon larron ne s'est-il pas converti à la mort? — Il y en a un, dit saint Augustin, qui a fait pénitence à la mort : ainsi ne désespérez pas; mais il n'y en a qu'un : ainsi ne vous y fiez pas : *Unus est, ne desperes; solus est, ne confidas.* Car enfin si la vie d'un chrétien doit être une continuelle pénitence, comment vous sera-t-il permis de différer jusqu'à la mort? Il ne vous est pas permis de souffrir le péché un seul moment dans votre âme; comment donc vous serait-il permis de l'y laisser croupir jusqu'à la dernière heure? Malheureux que je suis! faut-il que j'aie tant et tant différé de retourner à Dieu? Eh quoi! mon cher Auditeur, n'y a-t-il pas assez longtemps que ce bon Dieu vous souffre dans le désordre? n'y a-t-il pas assez longtemps qu'il demande votre cœur, qu'il frappe à la porte et qu'il vous fait entendre la voix qui vous appelle? Direz-vous toujours : Demain, demain? Et pourquoi non aujourd'hui? Dieu sera-t-il demain plus aimable, et le péché moins horrible? Êtes-vous assuré d'avoir encore ce jour de demain? Non, mon Dieu, nous ne reculons plus; dès aujourd'hui nous nous convertissons à vous, nous renon-

çons à nos péchés, nous réparons nos scandales, nous finissons nos haines, nous restituons nos larcins, sachant, mon Dieu, combien c'est un abus pernicieux de remettre à se convertir dans l'avenir, qui ne dépend pas de nous. Nous voulons donc, Seigneur, vous chercher pendant cette vie, afin de vous trouver à la mort et de vous posséder dans l'éternité. Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit.

Amen.

QUARANTE-TROISIÈME SERMON.

DE LA SATISFACTION.

Facite ergo fructus dignos pœnitentiæ.

Faites donc de dignes fruits de pénitence. (Luc., III, 8.)

L'Évangile nous apprend que , plusieurs d'entre les Juifs étant venus trouver le précurseur de Jésus-Christ pour apprendre de lui le secret de faire leur salut, 'ce grand saint leur dit qu'il n'en avait point d'autre à leur donner que celui de faire de dignes fruits de pénitence ; que ce serait par ce moyen qu'ils éviteraient les effets de la colère de Dieu qui était toute prête à éclater sur eux : *Quis ostendit vobis fugere a ventura ira? Facite ergo, etc. (Ibid.)* Les Pères entendent par ces dignes fruits de pénitence les œuvres pénales par lesquelles, après nous être confessés de nos péchés, nous tirons une juste vengeance de nous-mêmes : c'est ce qu'on appelle satisfaction. La pénitence, disent-ils, doit être comparée à un arbre qui s'élève jusqu'au ciel, et dont la racine est dans la terre ; le tronc de cet arbre est la résolution ferme et inébranlable que le pécheur prend de ne plus offenser Dieu ; les feuilles de cet arbre sont la confession des péchés, qui est dans la bouche du pécheur ; et les fruits sont la satisfaction qui se rencontre dans les mains. Donc nous devons

conclure, avec saint Grégoire, que, de même que le figuier sans fruit, quoiqu'il ait peut-être de belles feuilles et un beau tronc, ne laisse pourtant pas d'être maudit de Notre-Seigneur, ainsi la pénitence des chrétiens qui ne sera pas accompagnée de satisfaction sera-t-elle rejetée de Dieu. C'est de cette satisfaction que je vous parlerai dans ce discours; je le partagerai en deux points. Dans le premier, nous verrons la nécessité de la satisfaction; dans le second, nous parlerons des principales œuvres par lesquelles on peut satisfaire à la justice de Dieu. Marie n'eut jamais rien à payer, puisqu'elle ne pécha jamais, et cependant elle a parfaitement satisfait à Dieu par ses œuvres pénibles. Saluons-la en lui disant : *Ave, Maria.*

PREMIER POINT.

Pour bien comprendre la nécessité de la satisfaction, il faut supposer, avec les Pères, un combat mystérieux qui se fit jadis entre la miséricorde et la justice de Dieu. D'abord on y demandait la condamnation de l'homme. Deux fameux avocats plaidèrent la cause : la justice et la miséricorde. La justice demandait la condamnation d'Adam en toute rigueur, alléguant que, si on laissait son crime impuni, cette impunité lui ferait prendre la hardiesse d'en commettre bien d'autres, et qu'ainsi il en fallait faire un exemple. La miséricorde, au contraire, demandait grâce pour lui, et représentait qu'il n'y a rien de plus glorieux à Dieu que de pardonner à des misérables; que le salut des hommes est son plus bel ouvrage, et que la louange d'un seul pécheur pénitent fera un concert plus agréable à la divine bonté que celui que feraient à sa justice les grincements de dents et les blasphèmes de tous les damnés. Voilà deux puissants et éloquents avocats : comment les mettre d'accord ? Voici, mes Frères, le plus célèbre arrêt qui ait jamais été porté. Il ménage et il accorde tout à la fois les

intérêts des deux parties. Vous voulez, justice de mon Dieu, que le péché soit puni : il le sera ; vous voulez, miséricorde de mon Dieu, que le péché soit pardonné : il le sera. Mais le pécheur se punira lui-même ; la main de Dieu est trop pesante. C'est pourquoi elle se déchargera de ses foudres dans les mains du pécheur pénitent, afin que sa pénitence exécute ce que la justice de Dieu exécuterait infailliblement. De sorte que, suivant cet arrêt, il faut, disent les Pères de l'Église, que le pécheur qui ne veut pas être puni par le Dieu vivant, entre les mains duquel il est horrible de tomber, exécute sans délai sur lui-même les vengeances et les châtimens que mérite son péché. Et s'il ne le fait pas, Dieu le fera. Voilà, disent les saints, la source et le principe d'où découle la nécessité de la satisfaction : *In tantum tibi parcat Deus, in quantum tibi non peperceris*. D'où ils concluent que vous devez traiter votre péché comme Dieu lui-même le traiterait, s'il le punissait directement. Le pécheur fait deux outrages à la majesté de Dieu : le premier, en oubliant que celui qu'il insulte est son Dieu ; le second, en lui préférant une misérable créature. Or, qu'est-ce que Dieu ferait s'il laissait agir sa justice pour la destruction du premier outrage ? Il vous condamnerait à être éternellement séparés de lui. Et, pour réparation du second, il vous enverrait aux flammes éternelles. Voulons-nous éviter ce châtiment effroyable, il faut que notre pénitence répare le premier outrage par le moyen de la contrition ; et le second, par le moyen des œuvres pénales et satisfactoires. Vous avez mérité d'être à jamais séparés de Dieu, puisque vous lui avez désobéi, et que vous l'avez abandonné ; retournez à lui dans les sentiments d'un cœur contrit et humilié, et il ne vous rejettera pas de sa divine présence. Vous avez voulu courir après les objets criminels de vos passions et après vos plaisirs sensuels ; vous avez mérité, pour un moment de plaisir brutal, d'être éternellement brûlés : vous ne le serez pas, pourvu que vous pre-

niez la résolution, que vous exécuterez fidèlement, de vous faire ici souffrir quelques peines par les œuvres satisfactoires. Si vous ne le voulez pas, Dieu le fera, mais d'une manière effroyable.

Ceci, mes Frères, n'est pas une invention de mon esprit; c'est une vérité tirée du fond de l'Écriture et de la doctrine des Conciles et des Pères. Le prophète Joël, menaçant les pécheurs du jour épouvantable du jugement, dit que le seul moyen d'en éviter les rigueurs, c'est de se convertir de tout son cœur, dans les jeûnes, les pleurs et les gémissements : *Convertimini ad me in toto corde vestro, in jejuniis, et in fletu, et in planctu.* (JOËL, II, 12.) Il joint, comme vous voyez, à la contrition les œuvres satisfactoires, comme deux moyens absolument nécessaires pour éviter la colère de Dieu. Et saint Jean-Baptiste ne parle-t-il pas de la même manière dans les paroles que j'ai prises pour mon texte? Enfin notre Sauveur, nous donnant l'idée d'une parfaite pénitence dans celle que les habitants de Tyr et de Sidon auraient faite, si elles eussent été témoins des prodiges que le Fils de Dieu avait accomplis ailleurs, dit qu'elles auraient fait pénitence dans le cilice et dans la cendre : *In cilicio et cinere pœnitentiam egissent.* (MATTH., XI, 21.)

Le saint Concile de Trente est si persuadé de la nécessité des œuvres satisfactoires, qu'il semble vouloir dire que la confession n'est pas plus ordonnée pour elle-même que pour la satisfaction, et que Dieu n'oblige les pécheurs à déclarer leurs péchés aux prêtres, en y marquant exactement le nombre et les circonstances, qu'afin que le confesseur puisse joindre des pénitences et des œuvres satisfactoires conformes à la grièveté des péchés qu'on a commis; car voici comment il s'explique dans la section XIV, chapitre V : « L'Église universelle a toujours reconnu que » le Sauveur nous a ordonné de faire une confession entière » de nos péchés, parce qu'il est constant qu'on ne pourrait

» garder l'équité dans l'imposition des peines, si le pécheur
 » ne déclarait ses péchés comme il faut, et s'il ne circonstan-
 » ciait sa confession. » Saint Grégoire avait dit auparavant
 que nous n'approuvons et ne demandons les détails de la
 confession qu'afin qu'elle soit suivie des bonnes œuvres de
 la satisfaction. D'où je conclus que, si la confession est abso-
 lument nécessaire au salut, la satisfaction ne l'est pas moins ;
 car la fin est aussi nécessaire pour le moins que le moyen.
 Et puisque la confession est en partie ordonnée comme un
 moyen pour la satisfaction, il s'ensuit que, si la confession
 est nécessaire au salut, la satisfaction l'est aussi.

C'a été, mes Frères, le sentiment de tous les Pères de
 l'Église. Je n'en cite que deux ou trois, afin de n'être pas
 trop long. Le premier, c'est saint Chrysostome, qui, expli-
 quant les paroles de mon texte : Comment ferons-nous, dit-
 il, de dignes fruits de pénitence ? Ce sera en accomplissant
 de bonnes œuvres contraires à nos actions criminelles. Par
 exemple, vous avez pris le bien d'autrui, vous devez donner
 du vôtre ; vous vous êtes plongés dans les débauches, vous
 devez jeûner. Car il ne suffit pas pour être sauvés d'arracher
 de votre âme le péché par la confession, mais il faut y ap-
 porter les remèdes convenables. De même que ce n'est pas
 assez d'avoir arraché de notre corps le fer d'une flèche dont
 nous avons été blessés, si nous n'appliquons des onguents
 pour fermer la blessure qui reste après qu'on en a eu retiré
 la flèche ; ainsi, ce n'est pas assez d'avoir retiré de son cœur
 la flèche empoisonnée du péché dont le démon l'a blessé,
 si on n'y met les onguents salutaires des jeûnes et des
 prières, pour refermer la plaie qui y est restée. Pour mettre
 la comparaison de ce grand Docteur dans toute sa force,
 disons que de même qu'un homme se mettrait en grand
 danger de perdre la vie corporelle, s'il ne remédiait à ses
 plaies par de bons remèdes ; ainsi un homme, quoique con-
 fessé, serait en danger de perdre la vie de l'âme, s'il négli-

geait de fermer par les œuvres satisfaites les plaies que le péché a faites à son âme.

Saint Augustin déclare en plusieurs de ses écrits que la satisfaction est nécessaire au salut ; et il dit, entre autres choses, que celui qui est vraiment pénitent n'a garde de laisser son péché impuni, parce qu'il sait que Dieu lui pardonnera s'il ne s'épargne pas. La raison en est, dit cet incomparable Docteur, qu'un homme vraiment pénitent a cette foi qui nous enseigne que celui qui voudrait mépriser Dieu ne pourrait jamais échapper à ses justes et rigoureux châtimens : *Cujus altum justumque judiciū nullus contemptor evadit.* Or un homme qui, s'étant confessé de ses péchés même avec douleur, ne les expie point par la satisfaction, est un impie qui se moque de Dieu. Car si un juge avait pardonné à un criminel un grand crime, à condition qu'au lieu d'être brûlé tout vif, ce criminel ferait quelque aumône ou quelque autre chose de peu de conséquence en comparaison de ce qu'il méritait ; si ensuite il ne voulait pas faire ce qu'il aurait promis à son juge, ne se rendrait-il pas coupable d'une indigne moquerie ? Dieu vous a pardonné ces péchés par lesquels vous avez mérité la condamnation éternelle, à condition que vous pratiqueriez quelque œuvre pénible, infiniment moindre que les feux et les flammes éternelles ; vous n'en voulez pourtant rien faire après une confession : on appelle cela se moquer de Dieu et mépriser son jugement. Mais sachez, dit saint Augustin, que ce ne sera pas impunément, et que vous n'échapperez pas aux rigueurs épouvantables dont Dieu a résolu de punir ceux qui veulent se moquer de lui : *Cujus altum justumque, etc.* Sachez, dit saint Cyprien, que, quand quelqu'un n'a pas assez de courage pour satisfaire à Dieu, le péché de ne pas satisfaire est plus grand que le péché même. Vous avez commis un adultère ; vous êtes obligé de satisfaire à Dieu pour ce péché ; vous ne le faites pas : c'est commettre un plus grand

péché que l'adultère même : *Ecce ergo graviora peccati vulnera : peccasse et non satisfacere, deliquisse et non adimplere*; parce que par l'adultère vous ne péchez que contre votre propre corps, et indirectement contre Dieu; mais, par cette négligence, vous péchez directement contre Dieu en vous moquant de lui, et en ne lui gardant pas votre parole.

Je ne prétends pas non plus, direz-vous, éviter la pénitence temporelle due à mes péchés, je m'y sou mets de bon cœur; j'en diffère seulement le juste payement en purgatoire. Vous raisonnez très-mal; pardonnez-moi, si je vous parle ainsi. Savez-vous combien sont rigoureuses les peines du purgatoire? Elles ne sont pas, à la vérité, éternelles, mais elles renferment des supplices si terribles que, selon saint Augustin, il n'y a pas de peines en ce monde qui puissent leur être comparées, non pas même les horribles supplices que tous les martyrs ensemble ont soufferts; et un peu de satisfaction faite volontairement en cette vie vous délivre de ces grands et effroyables châtimens, que vous devez subir peut-être des centaines d'années en purgatoire.

Mais savez-vous bien si vous irez même en purgatoire? Je dis, moi, que cette volonté de ne pas satisfaire en ce monde vous rend digne de la damnation éternelle, directement et indirectement. Elle vous en rend digne directement, parce que vous désobéissez à Dieu et à l'Église, laquelle, enjoignant aux prêtres d'imposer à leurs pénitents des satisfactions convenables, enjoint aussi aux pénitents de les accepter et de les exécuter, à moins qu'ils n'aient des excuses légitimes pour s'en dispenser. Et l'Église a toujours été persuadée que pour faire une bonne pénitence il faut avoir une volonté sincère de satisfaire en ce monde-ci. Au commencement de son établissement, dans les quatre ou cinq premiers siècles, afin de mieux s'assurer de cette volonté chez les pénitents, elle voulait qu'ils eussent accompli la pénitence avant de recevoir l'absolution. De là est venue

cette coutume mémorable qui existait du temps de saint Grégoire, et qu'on pratique encore à présent, la coutume de dire : J'ai fait la pénitence qui m'a été enjointe, pour montrer que la satisfaction réelle est absolument attachée à la pénitence, et qu'on doit avoir une volonté sincère de satisfaire à la justice de Dieu, dès cette vie, le plus tôt qu'on pourra. Celui, en effet, qui ne l'aurait pas fait commettrait un sacrilège, parce qu'il priverait le sacrement d'une de ses parties intégrantes : c'est le sentiment des théologiens. Ainsi il se mettrait directement en état de damnation éternelle. Le purgatoire n'est pas fait pour ces sortes de personnes, disent nos Docteurs, mais seulement pour ceux qui n'ont pu vivre assez longtemps pour payer ce qu'ils doivent. Quant à ceux qui, ayant eu assez de vie et assez de moyens pour satisfaire en ce monde-ci, ne l'ont pas voulu faire, le purgatoire n'est pas pour eux ; il n'y a que l'enfer qu'ils méritent directement par leur désobéissance aux lois de Dieu et de l'Église.

Ils le méritent encore indirectement, en ce que, par leur lâcheté à satisfaire pendant cette vie à la justice de Dieu pour leurs péchés, ils se privent des grâces de Dieu, au défaut desquelles ils retombent dans le péché, et de là, dans la damnation éternelle. Cette vérité est terrible, mes Frères ; pour l'entendre il faut supposer avec les théologiens que, quoique la pénitence efface nos péchés passés, et qu'elle nous donne par elle-même des secours actuels pour nous préserver à l'avenir, elle ne nous obtient néanmoins pas toute seule ce que Dieu était résolu de nous donner, supposé que nous ne l'eussions pas offensé. Par exemple, si vous n'eussiez pas commis ce péché mortel d'impureté, de larcin, etc. ; Dieu était résolu de vous donner de fortes grâces et en très-grand nombre avec lesquelles vous auriez infailliblement fait votre salut. Mais parce que vous l'avez offensé, quoique vous veniez à faire pénitence d'ailleurs, il vous rendra bien,

à la vérité, quelques grâces ordinaires, pour éviter la rechute; mais de cent qu'il vous aurait données avant votre péché, il ne vous en donnera peut-être que dix, et vous en retranchera quatre-vingt-dix autres en punition de votre péché précédent. Qu'arrive-t-il de là? C'est que quelques fortes tentations vous seront suscitées par le démon, tentations que vous auriez surmontées, si vous aviez eu ces quatre-vingt-dix grâces que Dieu vous aurait données si vous ne l'eussiez pas offensé, et qu'il retranche en considération de votre péché. Mais parce qu'il ne vous a donné que neuf ou dix grâces fort ordinaires, vous ne surmonterez pas cette tentation; vous y succomberez; vous retomberez dans le péché; vous y mourrez; vous serez damnés. Et ne vous imaginez pas que ce procédé de Dieu soit injuste; écoutez cette belle comparaison qu'on nous donne en théologie: Si un officier de la couronne avait offensé son roi, le roi lui pourrait pardonner sa faute; mais pour lui donner toutes les charges, les pensions et les appointements qu'il lui donnait avant son offense, le roi n'y serait nullement obligé; et ce serait même une grande justice qu'il lui en retranchât une bonne partie, qu'il n'eût plus pour lui toute l'amitié et toute la confiance qu'il avait auparavant, et qu'il ne lui donnât qu'un gage fort médiocre. De sorte que, s'il lui arrivait ensuite quelque affaire, n'ayant plus toutes ses premières pensions, il serait en danger de tomber dans une grande pauvreté et une très-grande misère. Ainsi, disent nos théologiens, c'est avec grande justice que Dieu n'a plus les mêmes égards pour un homme qui l'a trahi par le péché, et ne lui donne plus les mêmes grâces que celles qu'il lui aurait données, s'il ne l'avait pas si grièvement offensé.

Mais, pour ne pas sortir de notre comparaison, de même que ce courtisan peut, après avoir obtenu le pardon de sa faute, rendre des services si considérables à la couronne que, par ce moyen, il obtienne et mérite une seconde fois les

mêmes charges, gages et pensions qu'il avait avant sa faute ; ainsi un pécheur peut, s'il le veut, recouvrer les grâces et même en plus grande abondance que s'il avait toujours conservé son innocence baptismale. Comment cela ? Par le moyen des œuvres satisfaites : 1° par celles que lui impose un confesseur dans le sacrement de Pénitence ; puisque, devenant alors une partie du sacrement, elles participent à sa vertu, qui est de produire en nous la grâce sacramentale ; et plus ces pénitences imposées par un confesseur sont grandes et pénibles, plus elles nous méritent de grâces et de secours surnaturels. C'est pourquoi les pénitents, bien loin de se fâcher contre les confesseurs quand ils leur imposent une pénitence qui leur paraît rude, devraient se plaindre de ce qu'elles sont trop petites, parce qu'elles ne leur donnent pas ainsi le moyen de recouvrer assez les grâces de Dieu. Il est vrai qu'ils pourraient leur donner ou ne leur pas défendre d'autres austérités ; mais il est vrai aussi qu'ils ne leur ôtent pas la liberté d'exercer sur eux-mêmes ces austérités. Les premières pourtant, étant imposées par un confesseur, auraient plus de force et d'efficace pour nous faire recouvrer les grâces dont je vous ai parlé, étant sanctifiées par le sacrement de pénitence.

C'est sans doute pour cette raison en partie que l'Église primitive imposait de si rudes et de si longues pénitences pour des péchés moindres que ceux pour lesquels on ne donne que quelques prières, ou quelques jours de jeûne ; au lieu qu'en ce temps-là on donnait des années entières de jeûne au pain et à l'eau et d'autres pénitences très-rudes qui dureraient toute la vie, comme on le voit dans les Canons pénitentiaux. On faisait la pénitence, et on s'estimait heureux de recevoir l'absolution après l'avoir accomplie. Pourquoi donc voyons-nous des pécheurs qui ont commis non un seul, mais des centaines de péchés très-énormes, qui néanmoins crient vengeance contre un confesseur, lorsqu'il leur

impose quelques jeûnes ou quelques austérités pour pénitence? Ils croient avoir tout gagné lorsqu'ils ont rencontré quelque confesseur lâche qui trahit son ministère en ne leur imposant que quelques dizaines de chapelet, ou quelques paires de sept psaumes pour pénitence. Faire pénitence, ce n'est pas, comme on le croit, détester seulement ses péchés passés; mais c'est encore se mettre en état de ne plus pécher à l'avenir; et comme, après le pardon de notre péché, il nous reste des langueurs et des faiblesses qui nous feront retomber si nous ne les guérissons; que, d'un autre côté, elles ne peuvent se guérir sans des grâces fortes et victorieuses, il s'ensuit, disent saint Chrysostome et saint Grégoire, que, si nous voulons faire une bonne pénitence, nous devons nous mettre en état d'obtenir ces grâces fortes et victorieuses; et comme nous ne les obtiendrons que par beaucoup de larmes et de peines, dit le saint Concile de Trente, il faut conclure que nous ne ferons jamais une bonne pénitence, si nous n'exerçons les œuvres pénibles de la satisfaction.

Mais la pratique de l'Église est contraire; ce n'est plus la coutume d'imposer ces rudes pénitences. — Je sais bien, mes Frères, que les Canons pénitentiaux ne sont plus observés avec la même rigueur qu'autrefois dans l'Église primitive; elle en a relâché quelque chose. Mais il est très-faux de dire qu'elle les ait entièrement abolis, pour autoriser la lâcheté des confesseurs et des faux pénitents de ce temps; puisque nous voyons qu'elle ordonne dans le saint Concile de Trente aux confesseurs d'imposer à leurs pénitents des satisfactions conformes à la grièveté de leurs péchés; et elle déclare que ceux qui ne le feront pas seront des prévaricateurs de leur ministère, les auteurs des crimes de leurs pénitents, et qu'ils seront punis terriblement au jugement de Dieu pour leurs honteuses condescendances. Croyez-moi, mes Frères, vous n'avez rien gagné, quand vous avez rencontré de ces confesseurs lâches et ignorants qui ne vous

imposent que de légères pénitences pour des crimes énormes. Il est vrai que Dieu a confié ses intérêts aux prêtres : mais si ces prêtres les ménagent mal, en imposant aux pécheurs des pénitences sans proportion avec les fautes, la justice éternelle en appelle à Dieu, qui, même dès ce monde, fait souvent ressentir la pesanteur de son bras et les rigueurs de ses vengeances par les pertes, les afflictions, les maladies qu'il envoie aux coupables pour se faire payer ce qu'on lui doit. « Croyez-moi, dit saint Paul, si vous vous condamniez vous-mêmes aux peines que méritent vos péchés, autant que votre infirmité le peut permettre, vous ne seriez pas condamnés par Dieu à tant de misères et d'afflictions. » (*I Cor.*, xi, 31.) Mais vous êtes un délicat, auquel quelques jours de jeûne font horreur. Vous ne voulez entendre parler d'aucune privation de plaisir ou de repos; eh bien! Dieu vous fera sentir lui-même ce que méritent vos péchés, mais d'une manière bien plus terrible et bien moins méritoire que ne le serait celle dont vous puniriez vous-même vos désordres, si vous les punissiez raisonnablement. D'où vient cette perte de biens que vous souffrez? Ce sont vos péchés qui en sont la cause; c'est que vous n'avez pas voulu faire quelque petite aumône pour racheter ces mêmes péchés, ou plutôt pour payer les dettes que vous avez contractées par ces péchés. D'où vient que vous êtes retenus si longtemps dans une maladie et des langueurs qui ne vous donnent aucun repos ni jour ni nuit? Ce sont vos péchés qui en sont la cause. Il est vrai que vous les avez confessés; mais où sont les pénitences et les prières que vous avez faites pour satisfaire à la justice de Dieu?

Vous vous êtes vautrés dans des impuretés, des ivrogneries, des débauches effroyables; et après cela, comme si vous n'aviez jamais offensé Dieu, vous vous occupez tout autant de jeux et de divertissements mondains; vous avez toujours la même avidité pour la bonne chère et les bons

repas. Est-ce ainsi que vous faites pénitence? Il est vrai, disent saint Grégoire et saint Chrysostome, que cela serait peut-être tolérable dans une personne qui n'aurait jamais offensé Dieu mortellement et qui prendrait ces divertissements dans les bornes d'une modération vraiment chrétienne. Mais pour vous, qui vous êtes plongés dans les plaisirs sensuels, qui avez pris tant de divertissements criminels et illicites, il faut, disent ces saints, que, pour satisfaire à la justice de Dieu, vous vous absteniez même des plaisirs licites et des divertissements permis; il faut qu'en punition de vos excès et de vos débauches, vous jeûniez à bon escient; qu'en punition de vos impuretés, vous macériez votre corps par les haïres, les cilices, etc. Vous avez été médisant, il faut que non-seulement vous répariez le tort que vous avez fait à la réputation du prochain; mais, pour satisfaire à la justice divine, il faut encore que vous gardiez le silence, et que, renonçant pour un temps à la compagnie, vous vous teniez dans la solitude. Vous avez manqué au service divin les jours de fêtes et de dimanches, ou du moins vous y avez assisté avec indévotion; vous avez peut-être fait des communions sacrilèges; il faut désormais entendre la sainte Messe les jours ouvriers le plus que vous pourrez, il faut aller à confesse plus souvent et communier avec plus de ferveur et de pureté d'âme. Vous avez ravi le bien d'autrui, il faut non-seulement restituer le bien mal acquis; mais il faut, dit saint Chrysostome, faire des aumônes à l'imitation de Zachée. Ce n'est pas assez de vous réconcilier avec votre ennemi; il faut encore qu'en punition de votre haine, vous fassiez aux pauvres tout le bien que vous pourrez.

Voilà la morale de ces deux grands Saints; mais la suit-on? Rien moins que cela. Aussi la justice de Dieu, qui ne perd rien de ses droits, châtie-t-elle ceux qui ne veulent pas se châtier; elle envoie à celui-ci une perte de biens, à celui-là une grave et longue maladie; elle permet que l'un souffre de

grandes persécutions, que l'autre soit rongé de scrupules et de remords de conscience qui ne lui donnent de repos ni jour ni nuit. Tout ce que je dis là n'est que trop ordinaire, comme l'expérience nous l'apprend tous les jours. Vous auriez évité tous ces malheurs par quelques aumônes, quelques prières ou jeûnes un peu extraordinaires ; votre lâcheté à faire de dignes fruits de pénitence ne vous l'a pas permis. Eh bien ! Dieu s'est payé par ses propres mains ; et ce qu'il y a de plus terrible, c'est qu'outre tous ces châtimens, il vous prive des grâces fortes dont il a dû vous dépouiller en vue de votre péché, et qu'il ne vous rend pas à cause de votre lâcheté. Puis le démon, vous voyant sans ces grâces, vous livrera de si rudes assauts que vous retomberez peu à peu dans le péché, comme je vous l'ai dit, et que vous irez non en purgatoire, mais en enfer.

C'est ce que tous les saints pénitents ont appréhendé ; et quoiqu'ils fussent assurés, les uns moralement, les autres avec certitude, que leurs péchés leur étaient pardonnés, ils ne laissaient pas néanmoins de pratiquer toutes les mortifications dont ils étaient capables ; témoin saint Paul, qui, après avoir été élevé jusqu'au troisième ciel, n'ayant du reste à subir aucun reproche de sa conscience, ne laissait pas de réduire son corps sous la servitude d'une continuelle mortification, « de peur, disait-il, qu'en prêchant aux autres, je ne devienne moi-même un misérable réprouvé » (*1 Cor.*, ix, 27) ; témoin une Madeleine, laquelle, ayant entendu de la bouche du Fils de Dieu même que ses péchés lui étaient pardonnés, ne laissa pas de passer plus de trente ans dans l'exercice d'une continuelle pénitence ; témoin tant d'autres pénitents dont je serais trop long à rapporter les exemples, qui ont fait des pénitences et pratiqué des austérités qu'on aurait de la peine à croire, si des historiens dignes de foi ne les rapportaient pas comme témoins oculaires. D'où vient, mes Frères, que ces Saints ont fait de si rudes pénitences, et

pendant si longtemps? C'est qu'ils savaient ce que le Concile de Trente nous a appris depuis, qu'on ne peut recouvrer les grâces qu'on a perdues par le péché sans les mériter derechef par de grands travaux et de grandes austérités. Or, au défaut de ces grâces, on est en danger de retomber dans le péché, et de là en enfer. Voilà ce qu'ils appréhendaient; mais n'avons-nous pas sujet de le craindre aussi bien qu'eux? Malheur à nous si nous ne le craignons pas, parce qu'un jour nous nous verrons inévitablement engagés dans ce malheur! Pour moi, je crois que la principale cause de la rechute est cette lâcheté à faire en ce monde pénitence de ses péchés. Concluons donc que nous n'avons rien gagné quand nous avons trouvé des confesseurs qui nous ont flattés et ne nous ont pas imposé des pénitences convenables. Si nous sommes sages, nous suppléerons à leur condescendance; nous nous punirons le plus que nous pourrons en ce monde, sans attendre le purgatoire, où assurément nos dispositions ne nous permettront pas d'arriver, puisque nous nous serons rendus, comme je vous l'ai prouvé, directement et indirectement dignes de l'enfer, par cette funeste et lâche résolution de ne pas satisfaire dès cette vie à la justice de Dieu : *Facite ergo*, etc. Mais en quoi consistent précisément ces dignes fruits de pénitence? Je vais vous le dire en peu de mots dans mon second point.

SECOND POINT.

Le saint Concile de Trente, après nous avoir prouvé la nécessité de satisfaire à la justice de Dieu pour nos péchés, nous enseigne que nous le pouvons faire par trois sortes de bonnes œuvres : 1° en souffrant avec patience les maux que Dieu nous envoie, comme sont la pauvreté, la maladie, etc.; 2° en affligeant nos corps par des pénitences volontaires et en humiliant notre esprit par la prière; 3° en accomplissant fidèlement les bonnes œuvres pénales et satisfactoires que

nous pouvons faire de nous-mêmes, c'est-à-dire la prière, le jeûne et l'aumône. Commençons par celles-ci. Sous le nom de prière, on comprend toutes les choses qui rendent immédiatement de l'honneur à Dieu, comme sont les louanges et les actions de grâces, les confessions et les communions, les messes qu'on fait célébrer ou que l'on entend, les pèlerinages dont on s'acquitte dévotement, les méditations pieuses, les prières du soir et du matin, l'assistance au service divin, les bonnes lectures, les prédications : tout cela est compris sous le nom de prière et d'oraison, et ce sont là des pratiques très-convenables pour satisfaire à la justice de Dieu. Toutefois, parmi toutes ces bonnes œuvres, nous mettons en premier lieu le très-saint sacrifice de la Messe, soit que vous y assistiez, soit que vous le fassiez célébrer, puisqu'une des fins pour lesquelles il est institué est de nous obtenir le pardon de nos péchés. Les actes de contrition sont encore merveilleusement efficaces pour satisfaire à la justice de Dieu; et plus la contrition est grande, plus elle a de force pour nous obtenir la rémission de nos péchés, non-seulement quant à la coulpe, mais aussi quant à la peine. Il se peut faire même quelquefois qu'une personne ait une contrition si grande qu'elle n'aurait pas besoin de satisfaction. C'est pourquoi je vous exhorte à assister le plus souvent que vous pourrez, mais avec dévotion et un grand esprit de piété, au saint sacrifice de la Messe; et si vous ne pouvez pas y assister tous les jours, assistez-y quelques jours de la semaine, ou au moins entendez plus d'une messe les jours de fêtes et de dimanches. Faites souvent aussi des actes de contrition; n'omettez jamais vos prières du matin et du soir, et faites-les en esprit de pénitence, etc.

Par le mot de jeûne, on entend toutes les choses qui affligent le corps et qui rabattent l'insolence de la chair, comme sont les cilices, les disciplines, les veilles, les retranchements des compagnies et des jeux, l'abstinence des viandes,

le coucher sur la dure, l'acceptation des injures du temps, du froid et du chaud, la fatigue du travail.

Il y a plusieurs personnes qui ont une telle aversion pour le jeûne qu'elles trouvent toujours mille excuses pour s'en dispenser. Les uns disent que la faiblesse de leur estomac ne le leur permet pas ; que le jeûne leur cause mille maux de tête insupportables ; qu'ils en sont si fatigués qu'ils ne sauraient après se soutenir. Les autres prétendent que, si on les voit jeûner, on soupçonnera qu'ils ont commis de grands péchés. D'autres enfin, qu'ils ont sur les bras des travaux incompatibles avec le jeûne. Je réponds aux premiers que, s'ils ne peuvent souvent jeûner, ils jeûnent au moins quelquefois ; le jeûne pratiqué un seul jour de la semaine n'est pas capable de ruiner votre complexion, pour petite et délicate qu'elle soit ; si elle en souffre du déchet, elle réparera cela les jours suivants. Vous avez de la peine à jeûner, dites-vous ; c'est à cause de cela qu'on vous ordonne de le faire ; il importe de mater et de punir la chair ; elle a bien eu assez de force pour se corrompre dans les débauches et dans les impudicités, pourquoi ne souffrirait-elle pas la peine de quelque jeûne ?

Vous craignez qu'en vous voyant jeûner, on ne vous soupçonne de quelque grand crime. — Votre crainte est très-mal fondée, puisque, premièrement, tout le monde a été la plupart du temps témoin de vos désordres et de vos ivrogneries, pourquoi ne le serait-il pas de votre pénitence ? Quant à ceux qui ont de grands travaux et dont l'excuse paraît mieux fondée, je dis qu'au moins ils retranchent quelque chose et qu'ils prennent leurs peines en patience.

Enfin, à l'aumône se rapportent toutes les choses qui sont contraires à l'avarice, et qui sont utiles au prochain que nous soulageons dans ses misères par les œuvres de miséricorde. Celles-ci sont, les unes, corporelles, et les autres, spirituelles. Les corporelles consistent à lui donner à boire et à manger

quand il a soif et quand il a faim, à employer notre crédit pour le retirer de l'oppression, et nos soins et notre bourse pour le secourir selon notre pouvoir. Vous avez beaucoup de richesses, vous êtes obligés de faire beaucoup d'aumônes pour le rachat de vos péchés. Vous avez peu de bien, vous n'êtes pas obligés à faire beaucoup, mais au moins vous pouvez visiter un malade, lui présenter un bouillon, lui faire son lit; vous pouvez aussi faire des aumônes spirituelles, comme donner de bons conseils à ceux qui en ont besoin, corriger ceux qui font mal et instruire les ignorants, mais surtout pardonner de bon cœur, pour l'amour de Dieu, les injures qu'on vous a faites, aimer sincèrement vos ennemis, leur faire autant de bien que vous pourrez. C'est l'aumône la plus méritoire que vous puissiez faire pour obtenir le pardon de vos péchés, puisque Dieu s'y est engagé solennellement dans l'Évangile. Voilà, ce me semble, tout ce qu'on peut dire en abrégé des œuvres satisfactoires et pénales qu'on peut s'imposer soi-même.

Pour celles que Dieu impose, c'est-à-dire les afflictions qu'il nous envoie en punition de nos péchés, tous les saints Docteurs et tous les théologiens tombent d'accord que si nous les recevons de bonne grâce et les offrons de bon cœur en satisfaction de nos péchés, elles sont d'un mérite excellent pour satisfaire à la justice de Dieu outragée par nos péchés. Je n'en dis rien davantage, afin de pouvoir parler encore de la satisfaction sacramentale, autrement de la pénitence que le prêtre nous donne dans le sacrement. 1° On est obligé de l'accepter lorsqu'elle est raisonnable et qu'elle ne surpasse pas nos forces : ces délicats auxquels les pénitences un peu rudes font peur ne méritent pas l'absolution lorsqu'ils refusent de les accepter; autant le prêtre est obligé, sous peine de damnation éternelle, de leur imposer une bonne pénitence, autant sont-ils obligés de la recevoir. Si pourtant on ne pouvait, pour de bonnes raisons, s'en acquitter, il faudrait

les faire valoir à son confesseur, qui y aurait égard. Mais il faut que ces raisons soient valables et qu'on ne se flatte pas, parce qu'on pourrait tromper le confesseur, qui est un homme, et non pas Dieu, qui pénètre le fond de notre cœur et connaît l'étendue de nos forces : *Scrutans corda et renes Deus.* (*Psal.* VII, 10.)

Après avoir accepté la pénitence, on est obligé, sous peine de péché, de s'en acquitter fidèlement. Quiconque y manquerait ou entièrement ou en partie notable pécherait grièvement, puisqu'il priverait le sacrement de pénitence d'une des parties qui font sa perfection; c'est le sentiment des théologiens. Mais quand et comment faut-il s'acquitter de sa pénitence? Si le confesseur nous a déterminé un temps, par exemple : prier Dieu soir et matin au pied de son lit, à genoux; faire une telle aumône dans un tel temps; communier tel jour; nous sommes obligés à le faire en ce temps-là, parce que le confesseur nous l'a déterminé et que nous devons nous soumettre aux bonnes raisons qu'il a eues, à moins que pour des motifs valables nous ne le puissions. Si notre confesseur ne nous a déterminé aucun temps et qu'il se soit contenté de nous dire, par exemple : Vous récitez tant de fois votre chapelet, vous ferez une telle aumône, etc., nous sommes obligés à nous acquitter au plus tôt, parce que le prêtre nous ayant fait connaître dans la confession la gravité du péché, le dommage qu'il nous cause, l'injure qu'il fait à Dieu, et nous ayant fait concevoir à la vue de toutes ces choses un esprit de douleur et un dessein généreux de satisfaire au ciel, dans cette ardeur, nous ferons notre pénitence avec beaucoup plus de profit pour nous et d'agrément pour Dieu. Mais quand cette ferveur s'est ralentie, quand ces saintes impressions ne sont plus en leur première vigueur, on ne fait sa pénitence qu'avec tiédeur; quelquefois même on l'oublie, et souvent on la néglige.

Pour la manière de la faire, il faut être en état de grâce; car

quiconque l'accomplirait en état de péché mortel et avec dessein formé de n'en point sortir, commettrait, dans le sentiment de quelques auteurs, un nouveau péché mortel, parce qu'il mettrait empêchement à l'effet de la satisfaction et traiterait indignement cette partie du sacrement de Pénitence. D'autres disent que, s'il ne péchait pas mortellement, il serait toujours certain que la pénitence faite en cet état ne lui servirait de rien devant Dieu pour obtenir le pardon de ses péchés. Ce n'est pas, mes Frères, que je veuille ici autoriser le libertinage de certains, qui pourraient dire après être retombés dans leurs péchés : Puisque ma pénitence ne me doit servir de rien, je n'ai donc que faire de l'exécuter. Car, vous qui raisonnez de cette manière, vous ajoutez péché sur péché ; il est vrai que votre pénitence faite en péché mortel est inutile ; mais il est vrai aussi de dire que si vous ne l'accomplissez pas, vous faites un péché mortel. Ainsi, dans ces deux extrémités, voici ce que vous devez faire : c'est que, si vous êtes malheureusement tombé dans quelque péché mortel, vous devez vous en retirer aussitôt par une bonne confession. Je loue et conseille fort la pratique de ceux qui avant de commencer leur pénitence font toujours des actes de contrition, tant des péchés pour lesquels elle leur a été imposée, que de ceux qu'ils pourraient avoir commis depuis leur dernière confession. Car cet acte de contrition est capable d'effacer sur l'heure les péchés dont ils seraient coupables. On doit réciter tête nue et à deux genoux les prières qu'on nous a ordonnées pour la pénitence, parce que c'est la pratique ordinaire des bons pénitents. C'est ainsi qu'on fait faire amende honorable aux criminels ; et comme notre pénitence nous est donnée comme amende honorable à Dieu, nous devons ainsi réciter nos prières, si elles ne demandent pas un temps bien considérable ; et si on n'en est pas trop incommodé, c'est l'intention des confesseurs qu'on les récite dans cette posture.

J'oubliais, mes Frères, de vous parler encore d'un moyen efficace de satisfaire à la justice de Dieu : ce sont les indulgences, c'est-à-dire la rémission que l'Église fait en tout ou en partie des peines dues à nos péchés, par l'application des satisfactions de Jésus-Christ et de celles de ses Saints. Ce moyen est bien facile, et vous l'avez présentement en main, puisque Notre Saint Père le Pape vous l'envoie par nos mains. Vous n'avez, pour vous en rendre dignes, qu'à assister aux prédications et aux instructions de la mission autant que vous le pourrez, à faire une bonne confession générale et une bonne communion; et vous participerez ainsi infailliblement à ce trésor d'indulgences plénières que Notre Saint Père le Pape accorde à cette paroisse en forme de jubilé. Quel excès de bonté et de miséricorde, de la part de notre Dieu, de nous ouvrir ainsi les trésors de son Église et de nous donner lui-même de quoi nous acquitter et satisfaire abondamment à sa justice pour nos péchés, afin de jouir ensuite de sa gloire, où nous conduisent le Père, et le Fils, et le Saint-Esprit! *Amen.*

QUARANTE-QUATRIÈME SERMON.

DE LA MÉDISANCE.

Time Dominum, fili mi, et regem : et cum detractoribus non commiscearis; quoniam repente consurget perditio eorum : et ruinam utriusque quis novit?

Mon fils, craignez le Seigneur et roi, et n'ayez point de commerce avec les médisants, car leur ruine viendra tout d'un coup, et qui pourra comprendre la punition que l'un et l'autre en recevra? (Prov., xxiv, 21 et 22.)

Une des choses qui m'ont toujours paru bien surprenantes, ce sont les menaces terribles que Dieu fulmine dans l'Écriture sainte contre les médisants, et les couleurs affreuses sous lesquelles leur péché y est dépeint. Or il faut remarquer tout de suite, après saint Jérôme, que ce vice est si commun dans le monde, qu'il est rare d'y rencontrer des personnes qui n'en soient pas atteintes; ceux mêmes qui font profession d'une plus grande vertu et sont plus éloignés des autres péchés, vous les voyez tomber dans la médiance, qui est bien, comme dit ce Père, le dernier filet du démon.

D'où croyez-vous, mes Frères, que peut venir ce désordre? C'est qu'on ne fait pas assez de réflexions sur la grièveté de ce péché, et que la mauvaise coutume, qui ne peut jamais prévaloir contre la loi éternelle de Dieu, le fait

paraître moins grief qu'il n'est en effet; d'où il arrive qu'on ne fait pas grand scrupule de le commettre. Tâchons, mes Frères, de nous détromper aujourd'hui; et pour garder quelque méthode dans ce discours, je vous ferai voir, premièrement, que la médisance est un péché dont un chrétien doit avoir beaucoup d'horreur; en second lieu, nous verrons qui sont ceux qui peuvent s'en rendre coupables; et enfin, les obligations que l'on contracte par ce péché. Ainsi la grièveté du péché de la médisance, les différentes manières d'y tomber, et les moyens de le réparer quand on y est tombé, c'est là toute la pratique de ce discours. Adressons-nous à la plus charitable des pures créatures et lui disons : *Ave, Maria.*

PREMIER POINT.

Pour nous faire comprendre que le péché de la médisance n'est pas une de ces petites fautes qu'il semble qu'on puisse commettre sans beaucoup de scrupule, il suffit de savoir que l'Écriture nous représente le médisant comme un pécheur haï de Dieu, abominable aux hommes, et par conséquent digne de la damnation éternelle; donc tout chrétien doit avoir beaucoup d'horreur pour la médisance.

Le médisant est haï de Dieu, comme le Saint-Esprit nous le proteste si souvent dans l'Écriture. Ne croyez pas, mes Frères, que cette haine soit une haine ordinaire telle que celle qu'il a contre les autres péchés mortels. Il y a quelque chose de particulier dans celle qu'il a conçue contre ce péché : c'est, grand Apôtre, ce que vous voulez nous insinuer, lorsque, dans le premier chapitre de votre épître aux Romains, faisant l'énumération des péchés auxquels Dieu abandonna les anciens philosophes en punition de leur injustice et de leur malicieuse idolâtrie, vous ajoutez qu'étant devenus médisants, ils furent l'objet de la haine de Dieu. (*Rom.*, 1, 30.) Ce qui nous fait comprendre, dit saint Jérôme,

qu'on ne peut pas être médisant sans être particulièrement haï de Dieu. Après l'inexcusable idolâtrie, dit ce Père, à laquelle s'étaient livrés ces anciens philosophes, il n'y a guère de péché qui nous rende plus dignes de la haine de Dieu que la médisance; par la raison que, si l'idolâtrie transfère à la créature le culte qui n'est dû qu'au Créateur, la médisance empêche que le Créateur ne soit honoré comme il devrait l'être dans le chef-d'œuvre de ses ouvrages, qui est l'homme, puisque le médisant fait tout son possible pour fermer les yeux de son esprit aux perfections dont Dieu a doué l'homme, et ne les ouvrir que sur des défauts souvent imaginaires afin de trouver occasion d'en médire, et, par ce moyen, de blâmer indirectement l'ouvrier, qui est Dieu.

Mais comme ceci est peut-être un peu abstrait, arrêtons-nous à quelque chose de plus sensible pour faire voir que c'est avec beaucoup de justice que Dieu hait les médisants. Vous savez, Chrétiens, que c'est une horrible injustice contre Jésus-Christ que de vouloir établir ce qu'il est venu détruire par son Incarnation. Puisque tout le fruit que le Sauveur du monde a prétendu tirer de ses travaux et des douleurs de sa Passion a été la ruine des ouvrages du démon, c'est-à-dire la ruine du péché, selon cette parole d'Isaïe : *Iste omnis fructus, ut auferatur peccatum* (ISA., XVII, 9), il est hors de doute que, si la médisance est un des principaux ouvrages du démon, vouloir l'entretenir, c'est vouloir s'opposer aux desseins que Jésus-Christ a eus dans le mystère de l'Incarnation.

Or un des principaux moyens dont le démon se soit servi pour donner entrée au péché dans le monde a été l'établissement de la calomnie et de la médisance. N'est-ce pas ce que cet esprit rebelle a tâché de faire, aussitôt que l'homme eut été créé, ayant eu l'impudence de faire passer Dieu pour un envieux et un menteur dans l'esprit de nos premiers pères? Et pourquoi donc, leur dit-il, ne mangez-vous

pas de ce fruit qui est si beau à voir, et que vous pouvez manger de tous les autres? — C'est, répond Ève, que Dieu nous l'a défendu sous peine de mort. — Quoi! vous êtes assez bonne, lui réplique le démon, pour croire que vous mourrez si vous en mangez? Eh! ne voyez-vous pas que votre Dieu, envieux comme il l'est, appréhende que vous ne deveniez plus savant que lui? Allez, allez, mangez-en hardiment, sur ma parole, et assurément vous ne mourrez point. (*Gen.*, III, 4 et 5.)

Horrible calomnie, dont le démon pouvait seul être l'auteur! Qui aurait pu l'écouter sans horreur? Hélas! une femme y prête l'oreille; elle y consent et perd toute sa postérité par ce détestable moyen. Maudit esprit de malice, que c'est avec beaucoup de justice que l'on t'appelle le diable, c'est-à-dire calomniateur et médisant! Mais aussi que c'est avec grande raison, saint Apôtre, que dans les instructions que vous donnez à votre disciple Timothée, vous lui recommandez de veiller à ce que les femmes soient exemptes de médisance, ou, comme porte une autre version, qu'elles ne soient point diaboliques, puisque médisant et diabolique, c'est la même chose!

Vous voyez bien, mes Frères, que cette injustice est énorme. Mais elle ne se borne point à établir et à perpétuer ce que vous êtes venu, mon Dieu, détruire par votre Incarnation; elle travaille encore à détruire ce que vous êtes venu établir, je veux dire le salut des âmes; puisqu'un médisant perd et son âme propre et les âmes de ceux dont il médite. Ah! qu'il est sensible au Fils de Dieu de voir tant d'âmes, pour lesquelles il a versé jusqu'à la dernière goutte de son sang, cruellement égorgées et mises à mort par un seul coup de langue! Expliquons ceci en particulier.

Un médisant fait mourir son âme, parce qu'il commet un péché qui, de sa nature, est mortel; puisque l'apôtre saint Paul met la médisance au nombre des péchés que commet-

tent ceux qui sont haïs de Dieu et que sa divine justice a abandonnés à leur sens réprouvé : *Detractores Deo odibiles* (*Rom.*, I, 30), et qu'il proteste ailleurs que les médisans ne posséderont pas le royaume des cieus : *Neque maledici.... regnum Dei possidebunt.* (*I Cor.*, VI, 10.) Si le larcin en matière de conséquence est un péché mortel, parce qu'il viole la justice et la charité chrétiennes, qui doute que la médissance ne le soit davantage, puisqu'elle enlève au prochain un bien d'un ordre supérieur, qui est la bonne réputation, meilleure que tous les biens du monde ? Dieu nous recommande souvent le mépris des richesses ; mais pour la bonne réputation, il nous ordonne d'en avoir soin et de nous la procurer, si nous ne l'avons pas ; car ce nous sera un bien beaucoup plus stable que mille trésors grands et précieux.

Encore, si la médissance ne donnait la mort aux âmes que comme le font les autres péchés mortels, on s'en étonnerait moins. Mais il est remarquable que la mort spirituelle causée par ce péché est souvent plus irréparable que celle que donnent les autres péchés mortels. Car il y a, disent les théologiens, cette différence entre les péchés où la justice dont on est redevable au prochain est violée, et ceux où elle n'est pas violée, qu'il suffit de se confesser de ceux-ci avec un véritable regret de les avoir commis et de s'en corriger ensuite pour en obtenir le pardon de Dieu ; tandis que ceux-là ne se réparent jamais, à moins qu'on ne fasse son possible pour réparer dans la rigueur les dommages qui s'en sont suivis. Mais ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est que cette réparation est plus pressante et même plus malaisée pour les médisans que pour les larrons.

Il se peut faire qu'un larron n'ait rien du tout pour faire la restitution, alors le voilà dispensé de cette obligation actuelle : il lui suffit pour n'être pas damné d'avoir une sincère volonté de s'en acquitter dès qu'il en aura le pouvoir. Tandis qu'un médisant peut toujours parler pour rétracter ses ca-

lornies ou ses médisances ; ainsi il est inexcusable s'il ne le fait point. Mais que cela est malaisé ! — Quoi ! il faut que je me fasse passer pour un calomniateur ? — Oui, mes Frères, vous y êtes obligés sous peine de damnation éternelle. — C'est à quoi je ne me saurais résoudre. — Ne vous ai-je donc pas bien dit que ce péché cause à l'âme du médisant des plaies presque irrémédiables et une sorte de mort ?

Encore, détestable péché, si tu n'attaquais que l'âme du médisant pour la faire mourir, le malheur ne paraîtrait pas si grand. Mais, hélas ! tu donnes aussi la mort aux âmes qui t'écoutent avec plaisir ou qui ne s'opposent point à ton progrès, quand elles sont en pouvoir de le faire. C'est alors, dit saint Thomas, un péché mortel ; voilà pourquoi, quand le Prophète-Roi vous fait le portrait du juste, il dit qu'il n'a point écouté les calomnies contre ses frères : *Et opprobrium non accepit adversus proximos suos (Psal. XXI, 7)* ; c'est-à-dire, suivant l'explication des interprètes, qu'il n'a pas souffert qu'on médit du prochain. En vérité, dit saint Bernard, parlant conformément à la pensée de ce grand prophète, j'avais bien de la peine à décider lequel des deux est le plus coupable de celui qui médit ou de celui qui écoute la médisance ; et je crois, si on veut faire leur part à tous les deux, que l'un et l'autre ont un démon qui les agite ; celui qui médit en a un sur la langue qui le fait parler ; et celui qui entend en a un dans l'oreille qui lui fait écouter la médisance avec plaisir ; et de même, dit saint Augustin, que la lèpre ronge et dévore la chair de celui qu'elle a une fois attaqué, et corrompt ceux qui la touchent, ainsi le médisant, après avoir donné à son âme le coup de la mort, fait mourir ensuite tous ceux qui lui prêtent l'oreille.

Le médisant ôte encore la vie à celui dont il médit ; car, 1^o il lui ôte la vie civile, c'est-à-dire la réputation, qui est plus chère aux gens d'honneur que la vie naturelle. Voilà pourquoi saint Pierre, au rapport de saint Clément, pape,

mettait les médisants au nombre des meurtriers, ou plutôt il les déclarait plus cruels qu'eux. 2° Le médisant ôte souvent la vie spirituelle à celui dont il médit, puisque, hélas! souvent ceux qui viennent à savoir qu'on a mal parlé d'eux, au lieu de souffrir cette persécution pour l'amour de Dieu, en conçoivent des haines irréconciliables et s'abandonnent aux jurements et aux imprécations. De là viennent les vengeances, les procès, les violences qu'on n'épargne point pour recouvrer l'honneur qu'on a perdu; et non-seulement une ou deux personnes, mais des familles entières, qui se croient intéressées dans la diffamation d'une seule personne, sont dans l'alarme, et prennent les armes contre ceux qui les ont diffamées.

Quelles sont les sources de tant de péchés et de désordres? Deux maudites langues : la première, celle du médisant; la seconde, celle d'un flatteur intéressé, qui, contrefaisant le faux ami, recueille une parole imprudente dont il grossit la malice et rapporte à la partie intéressée ce qu'on a dit à son désavantage. Détestables rapporteurs, vous êtes plus criminels devant Dieu et devant les hommes que les médisants mêmes; car enfin, si vous regardez comme votre ennemi celui qui aurait allumé le feu qui brûlerait votre maison, n'auriez-vous pas plus d'horreur de celui qui, au lieu de l'éteindre, y jetterait de l'huile pour l'embraser davantage? Ainsi en est-il de vous : si le feu de la discorde est allumé entre deux personnes, vous y jetez encore de l'huile d'enfer par vos rapports empoisonnés; et après cela, on se croira fort innocent, pourvu qu'on puisse ajouter : Je n'ai dit que ce qu'un autre m'a dit!

Que de personnes engagées dans le crime par le moyen de la médisance! De la mort spirituelle, civile et peut-être réelle de combien de personnes le médisant n'est-il pas coupable! Y a-t-il donc lieu de s'étonner que Dieu témoigne tant d'horreur de ce péché, et qu'il menace de l'éternité

malheureuse tous ceux qui se rendent coupables de médisance, puisqu'ils ravissent au Fils de Dieu les âmes qu'il a rachetées au prix de son sang?

Mais si Dieu hait les médisants, croyez-vous, mes Frères, que les hommes aient beaucoup d'affection pour eux? Ils les ont en abomination, selon cette parole du Saint-Esprit : *Abominatio hominum detractor.* (*Prov.*, xxiv, 9.) Et s'il est vrai de dire que certains esprits mal réglés aiment la médisance, qui a jamais aimé les médisants? Ce vice a trois caractères qui rendent les médisants infâmes et un sujet d'abomination à tout le monde : on hait les lâches, les traîtres et les cruels ; or, tous les médisants ont ces trois caractères, ces trois malheureuses qualités.

Ce sont des gens lâches et sans cœur, qui ne se plaisent que dans l'ordure et la bassesse d'un péché bien honteux et tout à fait indigne d'un honnête homme. On pourrait dire avec un ancien que ce sont de sales escargots, qui ne se nourrissent que de vilenies. Car quelle est leur occupation, sinon de chercher à redire et à censurer dans la conduite du prochain, se réjouissant d'y rencontrer quelques défauts réels ou imaginaires pour exercer leur mauvaise langue? N'est-ce pas là une grande lâcheté, indigne d'un chrétien, tout à fait propre à le rendre coupable de la plus grande injustice contre Dieu?

Mais quelle est cette injustice, me direz-vous? La voici, mes Frères ; c'est que vous, médisants, vous ne vous serviez point de votre esprit et de votre langue pour les usages auxquels Dieu les a destinés. Il veut que votre esprit soit appliqué à connaître ses grandeurs, afin que votre langue s'emploie à le louer. Que vous êtes éloignés de faire cet usage de votre esprit et de votre langue ! puisque, comme dit le Prophète-Roi nous dépeignant un médisant, vous fermez les yeux à toutes les perfections que vous pourriez découvrir dans un homme, et qui vous porteraient à louer Dieu qui

les lui a données. Vous ne le considérez que pour remarquer en lui quelque défaut, afin qu'ayant rempli votre esprit d'idées désavantageuses, vous employiez ensuite votre langue à les faire connaître à tout le monde, au préjudice des absents : « Si l'un d'eux rentrait pour me voir, il ne me tenait que de vains discours, et son cœur s'amassait un trésor d'iniquité, et, dès qu'il était sorti dehors, il s'en allait entretenir les autres contre moi. » (*Psal.* XL; 7.) Et n'allez pas me dire, pour excuser vos lâches médisances, que, si vous parlez ainsi des autres, vous ne le faites que par charité. C'est une fausse charité que celle qui viole la justice. Je sais que, si, observant les règles d'une prudente correction, vous avertissiez en particulier un homme de ses défauts, vous seriez très-charitable. Mais c'est une cruelle injustice de le diffamer sous le prétexte de le corriger, quand sa faute est cachée. En second lieu, il est tellement vrai que vous n'avez nullement en vue le changement de celui contre qui vous parlez, et que vous n'avez point d'autre fin que de satisfaire votre honteuse passion, que vous faites passer les plus excellentes vertus pour d'horribles péchés : c'est ce que nous verrons bientôt. Il suffit de reconnaître à présent que ce n'est point la charité, mais une lâche et honteuse passion qui fait parler les médisants.

Secondement, les médisants sont des traîtres et des perfides qui ne frappent jamais que par derrière. En présence des personnes intéressées, ils font les flatteurs, ils disent d'elles beaucoup de bien, ils tâchent de leur témoigner beaucoup d'affection. Mais en leur absence ils en disent mille choses désavantageuses ; ils découvrent tous leurs défauts, ils iront jusqu'à les faire passer pour des scélérats, et sans se mettre en peine de se souvenir que ceux dont ils parlent sont des personnes auxquelles ils ont de grandes obligations, ils les déchirent en mille pièces. C'est ainsi que, par une indigne trahison et la plus honteuse des perfidies,

tel fils a parlé de son père, tel serviteur de son maître, etc.

N'est-ce point là être bien traître ? C'est ce que le roi David ne pouvait supporter quand il disait : « Si mon ennemi » m'avait chargé de malédictions, je l'aurais plutôt souffert, » et peut-être que je me serais caché de lui ; mais c'est vous » qui n'êtes qu'un cœur avec moi, et avec qui je marchais » avec tant d'union dans la maison de Dieu ! Ah ! que la » mort les vienne surprendre ces infidèles, et qu'ils descen- » dent tout vivants en enfer, puisque leurs demeures sont » toutes pleines de malice et d'iniquité et qu'eux-mêmes en » sont tout remplis. » (*Psal. LIV, 13 et seq.*) Comprenez ceci, médisants, et tremblez ; car ce sont là les justes et terribles châtimens que Dieu tirera de vos trahisons et de vos perfidies.

Les médisants sont encore remplis de cruauté. L'Écriture nous les dépeint comme d'impitoyables anthropophages, c'est-à-dire des hommes qui se rassasient de la chair humaine. « Ne vous trouvez point dans les festins de ceux qui aiment » à boire, ni dans les débauches de ceux qui apportent des » viandes pour manger ensemble, » dit le Saint-Esprit. Et qui sont ces mangeurs de chair, sinon, dit saint Grégoire le Grand, ceux qui déchirent la réputation du prochain par leurs médisances ? Ces cruels, dit saint Augustin, nous sont représentés par le prophète David comme des bêtes carnassières et insatiables qui, par leurs cruelles et injustes médisances, dévorent le peuple de Dieu comme un morceau de pain.

N'est-ce pas, mon Dieu, ce que vous vouliez nous faire comprendre lorsque vous fîtes remarquer à votre saint prophète Daniel, dans une de ses extases, une bête extrêmement féroce qui avait trois rangées de dents, au moyen desquelles elle déchirait et mangeait cruellement tout le monde ? Du moins la Glose nous insinue que cette terrible bête n'est autre que le médisant, et elle s'appuie sur ce passage de

l'Ecclésiastique : « Le grand parleur sera terrible dans sa ville, et l'homme précipité dans ses discours sera haï. »

Quel effroyable monstre que la médisance qui a trois rangées de dents ! Mais comment en use-t-elle ? Par la première, elle met en pièces et dévore la réputation des ecclésiastiques. Quand une fois un homme est devenu médisant, il se met peu en peine de savoir si Dieu lui défend de toucher à ses christs, et s'il proteste que c'est le toucher à la prunelle des yeux ; un médisant se met peu en peine de savoir si de la bonne réputation ou de la perte d'un ecclésiastique ou d'un religieux dépend le salut ou la perte de plusieurs. C'est justement de ces personnes consacrées à Dieu qu'un médisant déchire la réputation avec le plus de rage, comme pourrait le faire une bête cruelle. C'est pour lui une viande délicate qu'il dévore avec plus d'avidité. De sa seconde rangée de dents, cette même bête impitoyable déchire ceux d'entre les laïques qui sont élevés au-dessus du commun par leur naissance ou par leurs emplois. Ce magistrat, dit un médisant, est un juge d'iniquité ; ce gentilhomme est un lâche, etc. La troisième rangée de dents lui sert à broyer les marchands qui, selon lui, vendent à fausse mesure, les artisans qui sont des voleurs, etc.

Cette bête cruelle, au rapport du même prophète, avait dix cornes par lesquelles elle mettait tout en pièces, sans épargner personne. (DAN., VII, 7.) Un taureau, lorsqu'il est en furie, ne reconnaît plus ni son maître ni son conducteur, s'il les rencontre ; ainsi un médisant n'a plus d'égards pour personne ; il médit également de son père et de sa mère, de ses frères, de ses sœurs, de ses parents, de ses amis, de ses alliés ; les hommes mariés et les jeunes gens sont, à l'entendre, des débauchés et des voleurs ; les mères de famille et leurs filles, des femmes perdues.

Il est dit aussi que cette bête avait des pieds dont elle se servait pour fouler tout ce qui était au-dessous d'elle, pour

nous apprendre que le médisant, contre toutes sortes de droits, va fouiller jusque dans les tombeaux, déterrer les morts et profaner leurs cendres : Son père ne valait pas mieux que lui, etc. Censeur impie, pourquoi ne laissez-vous pas en repos la mémoire de ce mort ? Il est peut-être dans le ciel. C'est ainsi, mes Frères, que le médisant est un lâche, un traître et un cruel, également l'objet de la haine de Dieu et de l'horreur des hommes. Mais qu'est-ce que la médisance ? Je vais vous l'expliquer dans mon second point.

SECOND POINT.

Quoique le mot de médisance pris strictement et dans un sens étroit ne s'entende précisément que de ceux qui, en l'absence d'une personne, tâchent de la perdre d'honneur et de réputation dans l'esprit de ceux auxquels ils parlent, en disant d'elle des choses désavantageuses, soit que ces choses soient vraies, ce qui serait proprement le cas de la médisance, soit qu'elles n'aient rien que de faux, et alors ce serait une calomnie, laquelle est encore un péché plus grand que la médisance, comme nous allons bientôt le dire ; cela n'empêchera pas, mes Frères, que je ne dise aussi quelque chose de ce qu'on appelle un reproche injurieux qu'on fait à une personne de quelque défaut réel, ou imaginaire et faux, et cela en sa présence, soit que d'autres personnes y soient présentes, soit qu'il n'y ait personne que celle à qui on fait ces reproches injurieux.

Je commence par la médisance, que saint Thomas définit : Un péché noircissant injustement et en cachette la réputation du prochain par des paroles injurieuses. C'est un péché, vous l'avez pu connaître par tout ce que nous venons de dire dans la première partie de ce discours ; or, par ce péché, on noircit la réputation du prochain ; car qu'est-ce que la réputation, sinon une bonne opinion que le monde a d'une personne qu'on estime, à cause des perfections qui

sont en elles, ou que l'on croit être en elles? Mais faire voir, ainsi que le font les médisants, que cette personne n'a point ces perfections, qu'elle n'est point, par exemple, chaste, juste, sincère, dévote, etc., qu'au contraire elle a des vices tout opposés à ces bonnes qualités, c'est comme biffer d'un portrait avantageux qu'on en pourrait faire les belles et éclatantes qualités qui la rendraient digne d'estime, pour y retracer des qualités tout à fait laides et hideuses propres à rendre cette personne méprisable, peut-être même digne de châtement.

J'ai dit, dans ma définition, que la médisance est un péché qui noircit *injustement*; c'est pour vous faire remarquer, mes Frères, que si l'on parle d'un péché que le prochain a commis, mais en des occasions où la justice ou la charité obligent, il n'y a point en cela de péché; par exemple on accuse injustement une personne d'un crime dont elle est tout à fait innocente, vous faites connaître la vérité du fait en découvrant les calomnies que les injustes débitent malicieusement contre elle; bien loin d'offenser Dieu en cela, vous l'offenseriez si vous en agissiez autrement; car votre silence serait détestable, puisqu'il serait préjudiciable à un innocent que l'on opprimerait injustement. Vous êtes appelés en témoignage, vous dites ce que vous savez; vous n'êtes point un médisant; vous avertissez charitablement un supérieur de prendre garde à un inférieur; c'est un devoir de charité que vous accomplissez, et dont l'omission vous rendrait coupable.

J'ai dit *en cachette*, pour distinguer la médisance de ce qu'on appelle reproche injurieux, comme on pourrait le faire à une personne en face, à propos de quelques défauts qu'on objecte; au lieu que dans la médisance, on parle mal d'une personne qui est absente.

J'ai dit en quatrième lieu que la malice du péché de médisance consiste dans les *paroles injurieuses*; ce qui s'en-

tend, disent les théologiens, soit des écrits qu'on ferait contre la réputation d'une personne, soit des gestes par lesquels on ferait connaître ses défauts, soit enfin des paroles expresses par lesquelles on la ferait connaître comme sujette au vice ou aux défauts dont on l'accuserait. Voilà, mes Frères, la notion la plus précise et la plus distincte que je puisse vous donner du péché qu'on appelle médisance.

La première façon de médire directement, et qui sans contredit est la plus criante et la plus criminelle de toutes, c'est lorsqu'on est assez injuste pour débiter des mensonges, et pour imposer un faux crime à une personne qui est innocente. Je sais que si la calomnie n'est pas de conséquence pour la réputation d'une personne, et n'est qu'une faute légère qui ne fasse pas de mauvaises impressions dans l'esprit de ceux à qui on le dirait, je sais, dis-je, qu'il n'y aurait peut-être pas de péché. Mais quoiqu'elle fût fausse, accuser injustement une personne innocente d'un péché considérable; faire passer, par exemple, pour voleuse une personne qui n'a jamais songé au vol, qui en a même infiniment d'horreur; accuser une femme ou une fille d'honneur de péchés contraires à la chasteté, elles qui sont très-pures et très-chastes, etc.; il faut bien dire que ce péché est très-énorme, puisqu'on sait, mon Dieu, que celui qui justifie l'injuste, aussi bien que celui qui condamne le juste, sont tous deux abominables devant vous. Aussi sera-ce en partie pour venger les innocents de cette cruelle injustice que vous tiendrez le jugement général, et que là vous obligerez ces injustes calomnieurs à faire réparation d'honneur à tous ceux qu'ils auront calomniés.

Mais, en second lieu, c'est presque se rendre coupable de calomnie que d'augmenter les fautes qu'on a remarquées dans une personne, que de les exagérer et de les faire paraître bien plus criminelles qu'elles ne sont. Que l'imprudence, jointe à une humeur un peu trop gaie, ait tiré quel-

que parole moins séante de la bouche d'une religieuse, on la condamnera aussitôt sans miséricorde comme une impudique achevée, et on la fera connaître à tout le monde sous cette idée désavantageuse. Si un peu trop de chaleur à demander ses intérêts a porté un homme de piété à faire des frais à un autre qui ne veut jamais payer ses dettes sans y être contraint par une force supérieure, on est, si l'on veut croire les médisants, plus impitoyable que les barbares, etc.

La troisième manière de médire est lorsqu'on découvre sans nécessité un péché secret à ceux qui n'y ont point d'intérêt ou qui ne peuvent pas y remédier. Prenez garde, s'il vous plaît, à ce que je viens de dire; j'ai dit lorsqu'on découvre un *péché secret*; car si la faute était devenue publique et notoire, ou parce qu'une personne aurait été juridiquement convaincue et condamnée par sentence du juge pour crime; ou si la faute était si publique que tout le monde de votre voisinage la connût, et si le scandale persévrait encore, il n'y aurait pas de médisance à en parler; ce serait même bien fait de se déclarer hautement contre ces scandales, pourvu qu'on le fit dans l'esprit dont saint Paul était animé contre l'incestueux de Corinthe, qu'il excommunia pour son crime scandaleux.

J'ai dit, en second lieu, lorsqu'on découvre *sans nécessité* un péché secret à ceux qui n'y ont point d'intérêt ni d'obligation d'y remédier; car à Dieu ne plaise que je blâme ici ceux qui avertiraient un supérieur, un curé, un père, un maître, etc., des désordres cachés que commettent leurs inférieurs, surtout si l'on voit que les avertissements particuliers que l'on ferait à ces pécheurs leur seraient inutiles! Alors, bien loin qu'il y eût du péché d'avertir charitablement les supérieurs des désordres de leurs inférieurs, ce serait au contraire un péché de ne pas le faire: c'est le sentiment commun des théologiens. Et cependant très-souvent tout le monde parle des scandales que donnent certaines

personnes, pendant que ceux qui ont obligation et pouvoir d'y remédier n'en savent rien et ne l'apprennent que lorsque tout le monde en est imbu et que le mal est devenu presque incurable, parce qu'on a une effroyable démangeaison de parler mal de son prochain et nul dessein ni zèle d'apporter un bon remède au mal que l'on connaît.

Quand est-ce donc qu'en parlant des défauts du prochain, on pèche par médisance? C'est lorsque, ces défauts étant secrets, on les découvre à ceux qui n'ont ni l'obligation ni le pouvoir d'y remédier, et que, par une démangeaison criminelle de s'entretenir au désavantage de son prochain, on fait connaître ses défauts à ceux qui ne les doivent pas savoir. Il y aurait alors péché mortel, au sentiment de tous les théologiens, si l'on découvrait des choses qui nuisent notablement à sa réputation, lors même que ces choses seraient vraies. En vain donc, mes Frères, me direz-vous pour votre justification que, si vous avez parlé au désavantage d'une personne, vous n'avez rien avancé qui ne fût véritable, que même vous l'avez épargnée, parce qu'elle était encore plus criminelle que vous ne l'avez dépeinte. — Je le veux ; mais enfin c'était un coupable sur lequel vous ne pouviez porter aucun jugement, tant que son crime n'était pas public ; il a toujours été entre les mains de la justice divine tant que sa faute a été secrète, il ne vous était donc pas permis de le toucher en aucune manière. Vous savez que quand un homme est entre les mains de son juge, quoiqu'il soit criminel, il n'est plus permis de le toucher jusqu'à ce que, le juge l'ayant condamné juridiquement, il ait été livré entre les mains de l'exécuteur de la justice. Et voilà pourquoi, Seigneur, vous reprites celui qui vous avait donné un soufflet en présence de vos juges. Ainsi, jusqu'à ce que Dieu, le souverain Juge des vivants et des morts, ait abandonné la réputation de cette personne en rendant, par quelque ressort de sa divine providence, son crime public, il ne vous est point permis

d'y toucher, quelque grave que soit le crime ; puisqu'on viole la justice, en violant le droit que cette personne a à sa réputation tant que son péché n'est point connu, et cette injustice est un péché mortel.

Et ne me dites plus, médisants, pour excuser une effroyable démangeaison de parler mal du prochain, que, si vous le faites, ce n'est que pour procurer sa conversion. Car, ce ne peut être qu'une fausse charité que celle qui fait agir lorsqu'on viole la justice. Corrigez en particulier cet homme qui manque ; observez religieusement toutes les règles d'une prudente correction, et vous serez charitables. Mais vous serez toujours coupables devant Dieu d'une cruelle injustice, tant que, sous le prétexte de le corriger, vous le diffamerez lorsque sa faute est cachée.

La quatrième manière de médire directement exprimée, c'est lorsqu'on interprète en mauvaise part des actions qui sont bonnes ou du moins indifférentes, et qu'en leur donnant un mauvais tour, on les fait passer pour criminelles. — Il est vrai, dira-t-on, que cet homme fait l'aumône, mais il lui est aisé de donner à Dieu une partie de ce qu'il a pris aux hommes. Cette femme fait la dévote ; mais c'est par pure hypocrisie. — Médisant, qui vous a donné le pouvoir d'interpréter si mal des actions innocentes et même louables et méritoires par elles-mêmes ? Vous faites bien voir en vérité que vous avez la conscience toute corrompue et que vous êtes semblable à ces animaux qui, ayant l'estomac comme empoisonné d'araignées et de crapauds, tournent la meilleure nourriture en poison ; ainsi ces méchantes âmes s'imaginent que tout le monde leur ressemble, parce que ne faisant rien que par un mauvais principe, pour une méchante fin, elles croient faussement qu'il en est ainsi des autres.

Mais laissons ces juges d'iniquité, car c'est ainsi que l'apôtre saint Jacques les appelle, et disons un mot de ceux qui

médisent indirectement. Ce sont ceux qui s'opposent aux louanges qu'on donne au prochain, qui soutiennent qu'il n'a ni les vertus ni les bonnes qualités qu'on lui attribue, ou du moins cherchent à diminuer sa valeur; ceux encore qui, étant obligés de parler à la louange du prochain et de rendre justice à son mérite, gardent un morne silence qui est pire qu'un blâme solennel; ceux enfin qui semblent vouloir louer une personne, mais qui le font d'une manière si froide qu'ils montrent assez que, bien loin d'être persuadés de son mérite, ils pourraient lui reprocher bien des défauts considérables.

Telles sont les différentes manières de tomber dans le péché de la médisance. Détestable péché, que ton injustice est cruelle! sur combien d'âmes que tu domines impitoyablement n'étends-tu pas ta funeste tyrannie? Et que saint Jérôme a eu raison de dire qu'il est difficile de trouver des personnes d'une vie assez parfaite pour ne point se plaire à condamner la vie des autres! Ah! vice abominable! tu caches tes indignes manœuvres, comme le serpent qui mord sans faire de bruit (*Eccles.*, x, 11) : c'est la pensée de l'Esprit-Saint.

En effet, mes Frères, il se trouve des médisants qui, semblables à ces animaux venimeux, piquent avec des souplesses qui cachent leur mauvaise intention, et surprennent ceux qui les écoutent. Combien en voit-on, par exemple, qui interrogent adroitement certaines personnes qu'ils savent n'être pas fort secrètes, mais au contraire naturellement portées à la médisance, et mettent, comme on dit, les autres en train! Ils sont assez orgueilleux pour ne vouloir pas passer pour médisants et assez malins pour médire par le moyen des autres, puisqu'ils ont le secret de les faire parler. — Eh bien! quelle nouvelle avez-vous à nous dire? que dit-on d'un tel et d'une telle? — Ah! si vous saviez ce qu'on en dit! — Mais qu'en dit-on? réplique l'autre. — Vous n'en

direz donc rien à personne? — Oh! je vous le promets. Puis la pauvre dupe débite de l'absent tout le mal qu'elle sait et qu'elle ne sait pas, pendant que celui qui a provoqué le médisant écoute fort attentivement ces indignes révélations. Ah! malheureux provocateurs, vous êtes plus criminels que le médisant même, puisque vous lui êtes un sujet de scandale, l'ayant provoqué à la médisance; et c'est une circonstance qu'il faut nécessairement expliquer dans la confession.

Que dirons-nous de ceux qui, sans mettre les autres en train, écoutent avec plaisir leurs médisances et se réjouissent de ce que le prochain est diffamé? Qui doute que ce ne soit là un grand péché qui renferme une circonstance qu'on doit expliquer en confession?

Combien en voit-on d'autres qui font comme Absalon, lequel, voulant rendre suspecte et faire passer même pour criminelle la conduite de David son père, contrefaisait le juste et le charitable, affectant l'empressement pour faire rendre justice à ceux qui la demandaient, et en même temps leur donnait adroitement et comme par charité de très-mauvaises impressions sur la conduite de son père! Vous avez bon droit, leur disait-il; et cependant quelque bon droit que vous ayez, le malheur est que personne ne vous écoute; le roi n'a établi aucun magistrat pour vous juger; si j'étais votre juge, je n'agirais pas ainsi, je vous rendrais bonne et prompte justice. Et sous prétexte de charité pour le peuple, il commet la plus lâche et la plus noire de toutes les médisances. Que ce perfide a encore aujourd'hui d'imitateurs qui, pour trouver plus d'accès auprès des personnes, et leur faire mieux goûter leurs médisances, les prennent par leurs propres intérêts! Une servante qui voudra médire de sa maîtresse en présence de la fille de la maison dira: Je plains votre malheur; on n'a pas soin de vous, etc. Un artisan qui en voudra supplanter un autre: En vérité, dira-t-il, on a tout sujet, etc.

Combien n'en trouve-t-on pas d'autres qui parlent comme

le démon parla à nos premiers parents ! Il ne leur dit point d'abord, dans la conversation qu'il eut avec eux, que Dieu était injuste ; il se contenta de leur faire des questions et de leur proposer des doutes pour leur persuader plus aisément ce qu'il voulait leur inspirer : « Pourquoi Dieu vous a-t-il défendu de manger de ce fruit ? » Aussi un médisant ne dira point d'abord : Cet homme est un voleur, un usurier. Cette fille est une impudique ; mais il fera venir dans la conversation ses doutes, ses scrupules si à propos, qu'il persuadera aux autres ce qu'il n'aurait pas voulu leur dire nettement : Je crois ce juge intègre, dira-t-on ; mais pourquoi prend-il des présents ? Je crois que cette fille a de la vertu ; mais à quoi bon ces conversations dangereuses ? Pourquoi cet enjouement qui ne me paraît pas trop édifiant ? etc.

Il y en a d'autres, dit saint Bernard, qui, contrefaisant les charitables, non à l'égard de ceux à qui ils s'adressent, mais de ceux dont ils veulent médire, affectent d'être entièrement dans leurs intérêts. Vous les verrez, dit ce Père, entrer dans les compagnies avec un visage triste, et faisant des exclamations qui attirent la curiosité des autres et les obligent à s'informer du sujet de leur tristesse ; puis, pour exciter davantage le désir de leurs auditeurs, ils se défendent durant quelque temps de dire ce qu'ils ont sur le cœur ; ils se font prier ; et, semblables à ceux, dit le Prophète-Roi, qui passent le rasoir sur la pierre afin qu'il coupe mieux, pénètre plus avant et fasse une plaie plus profonde, ils disent du bien de la personne dont ils veulent médire, en témoignent ensuite de la compassion, et ajoutent : N'est-ce pas dommage que cet homme ? etc. Je l'ai toujours aimé ; je ne pourrais jamais avoir de plus grand plaisir que celui de laver cette tache dans mon propre sang.

Que dirons-nous des autres qui feignent d'être obligés par le précepte de la charité envers eux-mêmes à demander conseil à un voisin, à un ami, à un confesseur, pour savoir

de quelle manière ils doivent se comporter avec une telle personne, et par là découvrent adroitement son vice? Mais examinez la chose dans le fond, vous verrez que ce n'est qu'une pure envie de médire qui les fait parler. Ce qu'on en doit dire, mes Frères, c'est que, s'il est quelquefois permis de demander conseil à une personne de confiance et de probité, on doit tellement prendre ses précautions qu'on ne découvre jamais sans une grande nécessité les personnes qu'on croit coupables, puisqu'il y a en cela une maligne et fine médisance. Mais il est temps, pour finir cette prédication, de voir en peu de mots quelle obligation l'on contracte par la médisance. C'est mon troisième point.

TROISIÈME POINT.

Ce que j'ai à traiter dans ce dernier point peut regarder ou les suites de la médisance, pour qu'on n'y tombe pas, ou les remèdes dont on doit se servir contre les funestes impressions de la médisance si l'on s'y trouve malheureusement engagé. Et premièrement, pour parler des moyens dont on se doit servir pour éviter la médisance, le plus puissant est la fuite des conversations et des compagnies de ceux qui sont sujets à ce détestable défaut. Cela est général pour tous les autres péchés, je l'avoue; mais cela regarde particulièrement celui-ci, puisque nous éprouvons tous une violente démangeaison de nous entretenir au désavantage du prochain, et voilà pourquoi nous ne saurions trop éviter la compagnie des médisants. C'était la maxime du Prophète-Roi : « Je poursuivais celui qui en secret parlait mal de son prochain. » (*Psal.* c, 5.) Mais le temps ne me permet pas d'appuyer sur ceci : je ne fais guère qu'y toucher, comme par manière d'acquiescement. Je n'entre donc pas dans les détails des suites funestes de la médisance au milieu des circonstances que j'ai marquées tout à l'heure.

Mais ce n'est pas assez, il faut encore réparer le tort que la médisance a causé dans la réputation et dans les biens du prochain. Vous avez été assez méchant pour ravir l'honneur de votre prochain, l'accusant de crimes dont il était innocent, ou dont vous ne saviez pas certainement qu'il fût coupable; vous êtes obligé, sous peine de damnation éternelle, de rétracter efficacement, autant qu'il est en vous, ces calomnies; à moins que la personne intéressée ne vous remette librement son droit. Vous devez de plus faire connaître clairement à tous ceux qui ont cru le mal que vous en avez dit, ou qui même ne l'ayant pas tout à fait cru l'ont appris de vous, et n'ont plus eu, à partir de votre révélation, la même estime qu'ils avaient auparavant pour cette personne; vous êtes, dis-je, obligé de faire connaître à tous ceux à qui vous l'avez dit, et à tous ceux qui l'auraient appris des personnes qui auraient médité d'après vous, que ce que vous avez dit n'est pas vrai, que ce sont des médisances et des faussetés; enfin, vous devez prendre tous les moyens possibles pour effacer ces injustes impressions que vous auriez données par votre médisance.

J'avoue que, si, par la longueur du temps, vos médisances étaient effacées et que la personne dont vous avez médité fût à présent en bonne réputation, je ne crois pas qu'il fût à propos de faire cette rétractation. Mais, encore une fois, si vous avez sujet de craindre que votre médisance ou votre calomnie ne subsiste encore, ah! vous êtes obligés de faire ce que je vous dis de la part de Dieu; sans cela point de pardon à espérer de la divine miséricorde. Si cela est vrai, comme on n'en peut douter, qu'il y a donc bien des personnes damnées par la médisance! Car rien de si commun que ce péché, comme tout le monde sait, et rien de plus rare que la réparation qu'on fait de la réputation d'autrui. Une médisance est bien vite débitée; et ensuite, comme un feu qui a pris dans une forêt, elle s'étend et court avec une

rapidité qu'on ne peut exprimer. Deux mille personnes me diront peu après ce que vous avez dit : ne sait-on pas avec combien de soin on recueille les médisances, et avec combien peu de charité on les fait courir par le monde? En vain recommande-t-on le secret : c'est ce qu'on garde le moins, en matière de médisance. Ceux qui ont avalé du poison sont comme sur des épines tant qu'ils n'en ont pas fait avaler à d'autres ; et, cependant, est-on exempt de péché devant Dieu pour dire : Ce n'est pas moi qui ai parlé le premier ; je l'ai entendu dire à d'autres? Non certainement, car il faut pour cela que ce que vous avez ouï soit public et véritable, c'est-à-dire exposé aux yeux de tout le monde. Car si c'est un péché ou incertain ou caché, de même que celui qui vous l'a dit a commis un grand péché, vous n'en faites pas assurément un moins grand de parler mal après lui : il n'est pas plus permis de médire après un autre, que de dérober après un autre. J'oserais même dire qu'il y a en cela plus de lâcheté et d'indignité. Que diriez-vous d'un homme qui, rencontrant un malheureux que des meurtriers auraient percé de coups, lui enfoncerait aussi son épée dans le corps au lieu de le soulager, et s'excuserait en disant qu'il n'a point commencé le premier? Ne diriez-vous pas que la cruauté en est plus grande, puisque ce pitoyable objet, bien loin de lui avoir touché le cœur, n'aurait fait que le rendre plus brutal? Eh quoi! mes Frères, ne dites-vous pas tous les jours qu'un coup de poignard vous serait moins sensible qu'un coup de langue médisante? Et cependant, lorsque vous voyez qu'un homme est percé de mille coups de langues médisantes, au lieu de l'assister et de le défendre, vous vous mêlez avec ses ennemis pour augmenter ses plaies, alléguant pour toute excuse que vous n'avez pas commencé le premier. Quelle cruauté! quelle barbarie! quelle inhumanité! Allez, vous serez damnés après les autres, puisque vous ne faites point de difficulté de médire après eux. Ou, si vous ne voulez point

tomber dans cette horrible punition, faites pénitence ; or la pénitence demande absolument que vous vous rétractiez.

Que doivent donc faire ceux qui ont dit des choses véritables mais non publiques, puisqu'il n'est jamais permis de mentir, même pour un bien général ? Il est vrai qu'on ne doit pas mentir ; mais on doit rendre à son prochain l'honneur qu'on lui a injustement ravi. Ainsi, ces personnes doivent dire qu'elles ont très-mal fait de parler ainsi de leur prochain, qu'elles prient qu'on n'ait point d'égard à ce qu'elles en ont raconté ; que c'est la colère, ou une autre passion qui ne vaut pas mieux, qui les a fait parler ainsi mal à propos, etc.

Quelle conduite doivent tenir ceux devant qui on débite des médisances ? Le voici. Ou ils sont supérieurs, ou ils sont égaux, ou ils sont inférieurs à ceux qui médisent. S'ils sont supérieurs, ils doivent imposer silence et faire la correction à leurs inférieurs, quand il les entendent médire de leurs père et mère, de leurs maître et maîtresse. Les égaux doivent faire la même chose vis-à-vis de leurs égaux, sinon détourner ces discours ou quitter la compagnie. Les inférieurs doivent du moins garder le silence, et ne jamais témoigner qu'ils apprennent ou qu'ils écoutent avec plaisir les médisances de leurs supérieurs ; ils doivent même adroitement détourner la conversation.

Quant à ceux dont on médit, ce qu'ils doivent faire, c'est de rentrer en eux-mêmes et de considérer s'ils sont coupables de ce qu'on dit d'eux. S'ils s'en reconnaissent coupables, ils doivent adorer la divine Providence qui permet que leurs fautes soient connues afin que, s'en humiliant et s'en corrigeant, Dieu leur pardonne leurs péchés. S'ils en sont exempts, ils doivent rendre à Dieu de très-humbles actions de grâces de ce qu'il les a, par sa miséricorde, préservés de ces péchés dont on les accuse injustement ; et ensuite

mettre leur bon droit entre les mains de Dieu, qui fera connaître leur innocence et les récompensera infailliblement de leur patience à souffrir la calomnie pour son amour, comme il s'y est engagé si solennellement dans son Évangile, où il leur promet le ciel, que je vous souhaite au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit.

Amen.

QUARANTE-CINQUIÈME SERMON.

LE SCANDALE.

Mittet Filius hominis Angelos suos, et colligent de regno omnia scandala.

Le Fils de l'homme enverra ses Anges, qui ramasseront et enlèveront hors de son royaume tout ce qui est sujet de scandale. (MATTH., XIII, 41.)

Étrange prophétie, Chrétiens, que celle où le Sauveur dit que le Fils de l'homme enverra ses Anges pour ramasser tous les scandales de son royaume, ou plutôt tous les pécheurs qui les auront causés, et les précipiter dans ce gouffre de feu où il n'y aura plus que gémissements et actes de rage! Les scandales sont donc de bien grands péchés, puisque Dieu traitera les scandaleux avec tant de sévérité! Je ne m'étonne plus que saint Paul avertisse les Romains de prendre garde surtout de n'être jamais une occasion de chute ni de scandale à leurs frères. Vous prononcez déjà sans doute contre le scandale, comme contre l'un des plus grands péchés qui se commettent dans le monde. Mais vous serez mieux convaincus de sa gravité, quand j'aurai prouvé dans mon premier point que le scandale est un très-grand péché; et quand dans le second vous aurez

vu que ce péché est néanmoins très-commun. Dans ce discours important, faisons intercéder pour nous la plus sainte et la plus édifiante de toutes les pures créatures, à qui nous dirons avec l'Ange : *Ave, Maria.*

PREMIER POINT.

Avant de déclamer contre le scandale, il est nécessaire, mes Frères, de nous faire connaître ce qu'on entend par ce péché. C'est une action, ou une parole, ou même une omission de ses devoirs, qui donne aux autres occasion de pécher. Ainsi une personne qui se gouverne mal à la vue du public est une scandaleuse, et sa maison un lieu de scandale; ainsi un père qui jure et qui blasphème en présence de ses enfants ou de ses domestiques, ou qui commet quelque autre péché devant eux, est un scandaleux; ainsi celui qui chante une chanson impure scandalise tous ceux qui l'entendent. En un mot, être cause ou occasion de péché à quelqu'un, c'est commettre le scandale ou le mauvais exemple, qui est un des plus grands péchés qui se puissent commettre dans le monde, puisqu'il contribue plus qu'aucun autre à la perte des âmes. Voilà, Chrétiens, un péché bien énorme; les autres perdent seulement l'âme de celui qui les commet; mais le mauvais exemple fait périr jusqu'à celles qui l'ont seulement envisagé : *Peribit infirmus in tua scientia frater, propter quem Christus mortuus est. (I Cor., VIII, 11.)* Entendez-vous parler saint Paul, scandaleux, et ne frémissiez-vous pas? Quoi! lâche chrétien, vous dit-il, vous serez par votre mauvais exemple cause de la perte de l'âme de votre frère, de cette âme si précieuse que Jésus-Christ lui-même est mort pour la sauver! Vous le saurez, et vous aurez l'impiété de continuer à tenir cette mauvaise conduite? N'est-ce pas être un véritable Antechrist toujours opposé au Sauveur et à sa grâce? N'est-ce pas lui enlever, comme les démons, les âmes qu'il s'étaient acquises par

sa mort, et qu'il a achetées par son sang? Quelle outrageante injustice! Un scandaleux, après cela, ne devra-t-il pas craindre, dit Origène, qu'on ne le recherche pour les âmes qu'il aura perdues et pour ainsi dire dérobées à Dieu même, à qui elles appartiennent uniquement?

Voici de quelle manière le scandale contribue plus qu'un autre péché à la perte des âmes. C'est que le mauvais exemple apprend le vice; il y excite même, et ôte toute l'horreur, toute l'aversion que la raison et la grâce nous avaient inspirées contre lui. Sa malice est d'une telle nature, qu'elle s'apprend par la simple vue, et qu'elle se communique par sa considération : *Discitur cum videtur*. Ceux qui en sont atteints la font glisser imperceptiblement dans l'âme de tous ceux qui les envisagent et qui les approchent. C'est un mal contagieux qui passe de l'un à l'autre; on enseigne le blasphème, l'adultère, l'impudicité, la débauche, et tous les autres vices en les pratiquant devant d'autres; et les mauvaises actions, quelque muettes qu'elles soient, ont cependant pour enseigner le vice une voix plus intelligible et plus forte que les paroles les plus licencieuses. La seule vue d'un tableau qui représentait l'adultère de Jupiter avec Danaé n'enseignait-elle pas le crime à un jeune homme dont saint Augustin parle dans ses *Confessions*? et ne l'excitait-elle pas à commettre une semblable infamie? Il n'y a point d'éloquence qui persuade plus efficacement le mal, et l'expérience fait voir que les actions qui frappent les yeux font bien plus d'impression que les paroles qui ne frappent que les oreilles.

Outre cela, le scandale réveille en nous deux sortes de passions : l'une que nous éprouvons pour l'imitation, l'autre que nous avons pour le mal. Nous sommes en effet naturellement portés à faire ce que nous voyons faire aux autres, et nous sommes encore plus violemment excités au mal par notre convoitise. Or quand, avec cette forte inclination au

mal, on se trouve encore autorisé par l'exemple des autres, est-il possible de résister, puisqu'il n'y a plus rien qui s'oppose au penchant qui nous entraîne comme malgré nous? L'horreur du crime et la honte qui lui est propre sont les deux plus fortes digues que Dieu ait opposées à ce torrent impétueux. Combien de fois cette honte survenant n'a-t-elle pas étouffé la tentation dans sa naissance! Combien de fois l'horreur d'une noire vengeance ou d'une criante injustice n'a-t-elle pas retenu ceux qui étaient tentés de s'y livrer! Que fait donc le scandale? Pour la ruine des âmes, il efface cette idée honteuse attachée au mal; il affaiblit peu à peu l'horreur qui lui est propre. A force de voir un objet, pour horrible et monstrueux qu'il puisse être, on s'y fait, on s'apprivoise même avec lui. Ainsi, tout affreux qu'est le blasphème, à force de l'entendre prononcer, on s'y fait, et on n'en a plus d'horreur! A force d'entendre des paroles sales, à force de voir les caresses, disons mieux, les effronteries d'une jeunesse sans pudeur, on n'en rougit plus soi-même, parce que le mal ne paraît plus étrange, sitôt qu'il est commun! Dites de même de tous les désordres publics qu'on justifie par l'exemple; on les colore, on les érige en coutumes, en bienséances et en lois. Ainsi la honte et l'horreur, sortant de l'esprit, rendent le péché jusqu'à un certain point honnête, vénérable, familier! D'où pensez-vous, Chrétiens, que viennent les vices qui règnent plus en certains pays qu'en d'autres, si ce n'est de la même raison? On n'y entendra parler, par exemple, que de vengeances; on y verra souvent des homicides, des incendies; l'horreur de ces affreux forfaits se dissipera peu à peu, et on croira même qu'on a raison dans ces indignes et exécrables vengeances. Pourquoi, dans d'autres endroits, voit-on tant de personnes ternir l'honneur des familles, ou n'approcher du sacrement de mariage que pour couvrir leur infamie? C'est qu'après avoir vu la même faute commise par d'autres, on s'est figuré

que dans la fornication il n'y a ni honte considérable ni péché très-énorme.

N'est-ce pas le danger de ce pernicieux scandale qui avait porté Dieu à défendre aux Israélites, sous de si grandes peines, toute fréquentation des idolâtres? *Cave ne unquam cum habitatoribus terræ illius jungas amicitias, quæ sint tibi in ruinam* (*Exod.*, xxxiv, 12): scandale qu'on vit en effet arriver quand, par le conseil de Balaam, le roi des Madianites envoya dans le camp d'Israël des filles de qualité qui, ayant attiré quelques princes à la fornication, comme la princesse Cozby le fit pour Zambri, chef de la tribu de Siméon, furent cause que bientôt toute la nation se plongea dans le même crime et en même temps dans l'idolâtrie, le peuple n'ayant pas appréhendé de faire ce qu'il voyait autorisé par l'exemple de ceux qu'il avait en vénération. (*Num.*, xxv, 15.) Le scandale à présent ne vous paraît-il pas un grand péché, puisqu'il contribue avec tant de malice à la perte des âmes? Ne nous étonnons donc plus si Jésus-Christ le persécute et l'anathématise avec tant de force: *Væ homini illi per quem scandalum venit!* (*MATTH.*, xviii, 7.) « Malheur à ces hommes par qui le scandale vient! malheur même au monde entier, à cause de ses scandales! » *Væ mundo a scandalis!* (*Ibid.*) Voici des termes encore plus foudroyants: « Il serait plus avantageux pour celui qui doit scandaliser, non pas des royaumes entiers, comme ont fait les hérésiarques, non pas toute une ville, comme cette infâme créature que tout le monde connaît, mais seulement le moindre et le plus chétif enfant du monde; il vaudrait mieux pour lui qu'on l'eût pris avant ce scandale qu'il a donné, et qu'on l'eût précipité dans le fond de la mer avec une meule de moulin au cou, afin qu'on ne le vit jamais. » (*Ibid.*, 6.) Pourquoi lui serait-il plus avantageux d'être abîmé? C'est, Chrétiens, qu'il ne serait pas responsable des âmes qui auraient été perdues par son scandale. Ah! que ne vous pendait-on cette pierre au cou, père bar-

bare, avant que vous eussiez inspiré ce vice à vos enfants, avant que vous les eussiez rendus jureurs, débauchés, vindicatifs, impies, athées comme vous! Que ne vous pendait-on cette pierre au cou, mère cruelle, avant que vous eussiez laissé à vos filles ce contagieux exemple d'emportements, d'impatiences, de médisances et peut-être de quelque vice honteux! Que ne vous attachait-on cette pierre au cou, et pourquoi ne vous précipitait-on pas dans la mer, malheureux compagnons et misérables compagnies, avant que vous ne vous fussiez appris à commettre ces saletés qui vous damnent! Il aurait fallu vous avoir étouffés sous les eaux, scandaleux, et personne n'aurait offensé Dieu à votre occasion, infâmes corrupteurs, scélérats que vous êtes! Il aurait été bien à propos pour vous que la rivière vous servit de tombeau dans votre enfance, vous n'auriez pas tant séduit de personnes dont Dieu vous redemandera les âmes : *Reddet animam pro anima* (*Exod.*, XXI, 23); en sorte que tous ceux qui auront été damnés par vos mauvais exemples s'élèveront sans cesse du milieu de ces brasiers impitoyables, pour empêcher votre salut et pour demander à Dieu vengeance contre vous : C'est cette libertine, c'est cet usurier, c'est cet impudent garçon, c'est ce blasphémateur, c'est cet ivrogne qui nous ont appris à nous damner; vous le savez, Seigneur, vous êtes juste; justice donc, mon Dieu! justice; condamnez-les aux supplices auxquels leurs scandales nous ont engagés; rendez-les compagnons de nos tourments, puisqu'ils nous ont rendus les imitateurs et les complices de leurs crimes. Eh bien! Chrétiens, le scandale n'est-il pas un grand péché, puisqu'il a causé ainsi la perte de tant d'âmes? Mais, pour surcroît de malheur, je dois ajouter qu'il est infiniment commun : c'est ma seconde partie.

SECOND POINT.

Saint Thomas définit le scandale : Une action moins droite

ou tout à fait mauvaise qui porte un autre au péché. Vous dites une parole sale en compagnie ; cette parole est cause que ceux qui l'entendent en disent avec vous : voilà un scandale de parole qui les a portés au péché. Vous prêtez votre maison pour une soirée : la jeunesse qui s'y est trouvée y a commis cent fois le péché, en désirs, en sots contes, en paroles grossières, en libertés et autres impertinences indécentes : voilà un scandale d'action ayant donné occasion à tous ces jeunes gens d'offenser Dieu ; et ce scandale est un péché différent des autres, que vous êtes obligé de spécifier en confession. Ainsi ce n'est pas assez de vous accuser, par exemple, d'une parole impudique ; mais il faut ajouter que vous l'avez dite en présence d'un tel nombre de personnes qui ont suivi votre mauvais exemple et qui ont parlé comme vous. Cependant, qui est-ce qui s'en accuse ? Vous êtes-vous confessé d'avoir commandé à vos enfants, à vos domestiques, de frapper votre ennemi ou de gâter son jardin ? d'aller dérober du bois et du fourrage ? Avez-vous dit que vous avez conseillé et persuadé aux collecteurs de rehausser un tel à la taille ? Vous avez mis de la division, semé de la discorde entre les personnes par vos pernicious rapports : Un tel, une telle a dit cela de vous : vous êtes cause de leur haine. Vous avez sollicité cette personne au mal : vous êtes cause de son péché. Ainsi, ce n'est pas assez de dire : J'ai commis un adultère ; mais il faut dire que par vos promesses ou vos présents, vos louanges, vos sollicitations, vous avez été cause qu'elle a consenti au péché. Vous dites en compagnie des paroles équivoques, ou vous chantez des airs ou des chansons impurs : il faut expliquer devant combien de personnes. Car vous avez donné scandale à tous ceux qui vous ont entendu ; vous vous êtes raillé de ceux qui pratiquaient la vertu : vous avez été cause qu'il y en a eu qui n'ont osé aller à confesse, qui n'ont osé se retirer d'une mauvaise compagnie ; c'est un scandale de parole ;

scandale qui arrive, ou en condamnant le péché, ou en le conseillant, ou en faisant de mauvais rapports, ou en sollicitant au mal, ou en parlant de choses mauvaises devant les autres, ou enfin en raillant ceux qui pratiquent le bien pour les en détourner par une parole ou une action, ou en donnant occasion aux autres de juger mal, de parler mal ou de mal faire. Par exemple, vous allez sans cesse dans cette maison, vous savez qu'on y trouve à redire. Vous souffrez chez vous un jeune homme qui y reste seul avec vous les jours et les nuits. Vous avez un maintien trop hardi; vous ne cherchez qu'à folâtrer, vous ne vous couvrez point autant que la pudeur l'exige; vous avez des tabatières où sont représentés des scènes inconvenantes, ou des tableaux pleins de nudités et de figures lascives : voilà des scandales d'action. Enfin, vous donnez le mauvais exemple à vos enfants, vous, pères coupables, vous ne priez Dieu ni le soir, ni le matin; vous jurez souvent; vous vous enivrez dans les cabarets; vous êtes une pierre de scandale à vos enfants; vous, mères imprudentes, vous menez vos enfants avec vous dans la moisson où vous dérobez, où vous pillez : vous leur apprenez à en faire autant, scandale donné. Il y a scandale aussi lorsqu'on en prend occasion, même des meilleures choses, comme firent les Juifs qui se scandalisaient de la doctrine et de la personne de Jésus-Christ, parce qu'il s'opposait à leurs vices : c'est ce qui fit dire à ce divin Sauveur : « Bienheureux celui à qui je ne suis pas un sujet de scandale! » (Luc., vii, 23.) Il y a des gens qui, comme des araignées, tirent du venin de tout; ils se scandalisent des sermons qu'ils entendent, des interrogations et des avis d'un confesseur; ils tournent les meilleures actions en crimes.

Après avoir donné cette connaissance du scandale, arrêtons-nous à faire voir par un détail exact combien ce péché est commun et parmi ceux qui sont d'une condition égale, et entre ceux qui sont au-dessus des autres. Les égaux

scandalisent en s'enseignant le mal, s'y sollicitant mutuellement et se fournissant les moyens de le commettre. Les supérieurs scandalisent ceux qui sont sous eux en n'empêchant pas le mal qu'ils peuvent arrêter, ou en facilitant eux-mêmes la pratique par leur mauvaise conduite.

Le démon tente les hommes pour faire des réprouvés comme lui, pour avoir des complices de son péché, et des compagnons de sa peine : de même les scandaleux, les vrais suppôts de Satan s'efforcent souvent d'envelopper ceux qu'ils fréquentent dans les mêmes désordres que ceux où ils sont plongés, devenant ainsi des docteurs d'impiété, les défenseurs du vice, et les patrons du libertinage par les pernicieuses maximes qu'ils enseignent. Ces mauvais maîtres impugnent la foi parce qu'elle condamne leurs mœurs; ils se donnent la licence de parler contre nos plus sacrés mystères. A entendre ces impies, l'immortalité de l'âme, les jugements de Dieu, l'enfer, le paradis sont des contes pour amuser les simples et faire peur aux petits; ils se raillent, ces malheureux, des dogmes de la religion, et tournent la confession en ridicule soit par des chansons, soit par de mauvais contes qu'ils font courir pour en donner de l'horreur; ils contrefont les prédicateurs, au mépris de la parole de Dieu qu'ils annoncent. Mais les scandaleux donnent encore des leçons bien plus dangereuses pour les mœurs; il n'y a pas d'artifices que les libertins ne mettent en usage pour corrompre la pudeur et autoriser leurs dissolutions. Ils diront à cette personne qu'ils veulent séduire qu'il n'y a pas de péché dans ces abominations, que ces libertés sont permises, qu'on ne fait tort à personne, qu'il y en a bien d'autres qui en font encore davantage, et qu'au plus ce n'est qu'une fragilité. Ces jeunes gens ne se comportent-ils pas de même, en s'apprenant des chansons honteuses les uns aux autres, des contes pleins d'infamies, et des paroles remplies d'impudence qu'on qualifie de bons mots? D'où

viennent les superstitions et les actes de magie, sinon de ces maîtres d'impiété? Il y en a toujours qui les perpétuent en les apprenant à d'autres. Vos bestiaux sont-ils malades? Ah! dira cette voisine, le sort est tombé dans votre étable; il faut prendre le cœur de cette bête morte et faire ceci et cela, et on verra qui aura porté le coup.— Qu'avez-vous fait, abominable magicien? qu'avez-vous fait? Vous avez appris aux autres à se damner comme vous; vous avez appris aux autres certaines paroles diaboliques que vous nommez oraisons, mais oraisons pour guérir des bêtes et cerner le *gaton*; vous avez appris à dire l'oraison des *avines*, des tranchées, des enclouures et autres choses semblables; à prononcer des paroles propres soit à charmer les armes, soit à conjurer les maladies; vous avez appris à souffler le chancre, les yeux, à faire des signes de croix avec le pied gauche; vous avez enseigné la manière d'avoir caractère pour parler au démon, d'avoir des philtres amoureux. J'appelle toutes ces sortes de scandaleux des gens gagés par le démon pour lui gagner des âmes.

Enfin, on enseigne le scandale en disant des paroles ou en faisant des actions criminelles en présence des autres: c'est ainsi que cet enfant est devenu blasphémateur, impudique, larron; c'est ainsi que cette fille est devenue une effrontée: ils avaient vu, entendu des camarades dire ou faire ces actions honteuses, à quoi ils n'auraient jamais pensé sans cela.

Voici d'autres scandaleux plus criminels encore que les premiers: ce sont ceux qui sollicitent et attirent les autres au mal. Ne pensez pas, Chrétiens, que ce soit le démon qui vous suborne toujours; il s'en repose souvent sur les scandaleux, qui sont des démons mille fois plus à craindre, et dont on ne se méfie point du tout. Savez-vous donc quel est le démon qui vous tente? C'est ce camarade que vous hantez, et qui vous conseille de voler votre père; c'est cette

voisine chez qui vous allez si souvent, qui vous recèle si volontiers le bien de votre maison, qui vous amuse, ou par quelque nippe, ou par l'argent qu'elle vous promet, ou par une fausse compassion qu'elle vous inspire; qui vous sollicite par ses cajoleries ou par les promesses qu'elle vous fait de vous épouser; c'est ce maître brutal qui se familiarise avec vous, et qui vous a déjà plus d'une fois voulu déshonorer, chez qui cependant vous ne laissez pas de continuer à servir; c'est cet impudent dont vous êtes entêtée, avec qui vous folâtrez sans cesse, libertine que vous êtes; c'est peut-être vous qui lui êtes un sujet de scandale par l'air passionné dont vous lui parlez, par les atteintes que vous lui donnez, par les occasions que vous recherchez d'être avec lui, peut-on le dire sans rougir? l'attaquant même et peut-être le sollicitant au mal.

Combien s'en trouve-t-il portant les autres aux jeux de hasard et de cartes, les allant pour cela chercher jusque dans leurs logis? Cet homme ne traîne-t-il pas tous les dimanches son voisin au cabaret? cette fille, sa compagne aux danses et aux fêtes? Et ne se trouve-t-il pas toujours dans chaque paroisse de ces effrontés libertins, qui cherchent à séduire les femmes et les filles qu'ils approchent? Passons à une troisième sorte de scandaleux.

Ce sont ceux qui fournissent aux autres les moyens de pécher. Par exemple, cette exécrationnable créature est un scandale public, quand elle ne rougit pas de prostituer son corps aux hommes et son âme au démon. Cette autre n'est guère moins scandaleuse, quand elle donne jour et nuit entrée chez elle aux hommes et aux garçons, quoiqu'elle dise que c'est en tout honneur. C'est ainsi que scandalisent celles qui, par des modes affectées, ont la gorge peu couverte, ceux aussi qui donnent retraite au crime, en attirant chez eux des réunions de veillées, des jeux de cartes et de dés, des danses nocturnes. Que ferez-vous, malheureux, quand il vous faudra

paraître au redoutable jugement de Dieu? Si Job, tout juste qu'il était, tremble et avoue qu'il ne pourra rien répondre à son souverain Juge, comment répondrez-vous non-seulement pour tant de péchés que vous avez commis, mais encore pour tous ceux que vous faites commettre dans votre maison, et dont vous serez chargés? N'en doutez pas; vous répondrez à Dieu de toutes ces iniquités, de toutes les pensées sales qu'on a eues dans ces veillées, de tous ces désirs, de toutes ces œillades sans décence; vous y serez jugés sur toutes ces chansons malpropres qu'on y a chantées, pour tous ces mots équivoques que la jeunesse y a prononcés, pour toutes ces libertés, toutes ces honteuses impudences qui se commettaient devant vous, peut-être sans que vous les vissiez, enfin de toutes ces horreurs faites à la faveur des ténèbres de la nuit, au sortir de votre maison, dans laquelle, par signes ou par paroles, on prenait des mesures pour commettre ces exécérations. C'est encore un scandale que de prêter la main à des jeunes gens qui se fréquentent, en cachette de leurs parents, sous quelque prétexte que ce puisse être. C'en est un autre de receler les larcins, quand bien même vous auriez acheté de ce serviteur, de cet enfant de famille, dix fois la valeur de la marchandise.

On sait assez qu'un cabaretier serait à scandale à une paroisse, s'il donnait à boire à des ivrognes, et serait plus coupable de leurs crapules, de leurs reniements et de leurs mauvais ménages, que ceux à qui il fournit plus de boisson qu'il ne doit et qu'ils n'en peuvent porter honnêtement. Que serait-ce donc s'il faisait boire, jouer, perdre le temps chez lui pendant le service divin? Des chrétiens ne pourraient pas tomber dans de si énormes impiétés. La justice même les punirait s'ils laissaient passer la nuit chez eux à des gens du lieu pour la débauche, ou s'ils ouvraient durant le même temps aux ivrognes pour les gorger d'eau-de-vie; je dis gorger, le mot est juste : j'en ai vu plusieurs tomber, tomber sur la place, tomber morts au seuil du cabaret.

Disons un mot des scandales que donnent ceux qui sont au-dessus des autres, tels que sont les parents, les maîtres, les officiers, les magistrats, et tous ceux que leur naissance ou leur condition élève au-dessus du commun. Les parents sont une occasion de ruine à leurs enfants, quand ils négligent leur instruction, qu'ils ne leur donnent pas une bonne éducation et les souffrent dans le libertinage. Vous êtes scandaleux, pères, quand vous souffrez que vos garçons courent les nuits, hantent les cabarets, aillent aux danses, où peut-être vous aurez la douleur de les voir recevoir ou faire quelque mauvais coup ; vous, mères, quand vous laissez aller vos filles aux fêtes et aux pèlerinages, quand vous ne leur défendez pas cette hantise qui dure depuis si longtemps, quand vous les laissez seules et même le soir avec ce jeune homme qui la recherche, dites-vous, en tout honneur.

Les supérieurs, tels que sont les seigneurs et les officiers de justice, scandalisent lorsqu'ils souffrent les danses, les cabarets et les jeux pendant le service ; lorsqu'ils tolèrent de malhonnêtes créatures dans un lieu où Dieu leur a donné à eux autorité ; enfin, quand ils sont eux-mêmes dans le désordre. Pauvres enfants, ceux qui doivent vous conduire à la vertu ne sont eux-mêmes que ténèbres. Si votre père est impie, sans dévotion, brutal, ivrogne, impudique en paroles et sans retenue devant vous ; si les gens mariés n'ont aucune pudeur en présence de leurs domestiques ; si les enfants de différents sexes ne sont pas séparés de lit par leurs parents, s'ils en viennent jusqu'à leur permettre de coucher même avec eux, quel scandale ne leur donnent-ils pas ?

Eh bien ! Chrétiens, Dieu n'a-t-il pas raison de foudroyer le monde de ses malédictions, puisqu'il y a tant de scandales ? Le remède à un si grand mal, c'est de réparer cette mauvaise conduite par une vie exemplaire. Il faut que la pénitence soit aussi éclatante que l'a été la mauvaise vie. Il faut aussi, pour ne pas scandaliser soi-même, fuir la com-

pagnie des méchants, vous seraient-ils plus utiles que vos pieds, plus nécessaires que vos mains, plus chers que vos yeux : *Si oculus tuus scandalizat te, erue eum, et projice abs te* (МАТТН., v, 29); enfin, prendre bien garde de scandaliser soi-même qui que ce soit. Vous apprenez qu'on parle contre vous à cause de cette fréquentation; abstenez-vous-en. Ne dites donc pas que c'est mal à propos qu'on vous blâme, car vous ne laissez pas de donner occasion à la médisance; ne vous fréquentez plus, et les faibles ne seront plus scandalisés. Prenez garde, mes Frères, que votre silence ne porte les faibles au péché! Y a-t-il du mal à manger de la viande? Non. Cependant saint Paul assure que, s'il croyait qu'en en mangeant il dût scandaliser quelqu'un, jamais il n'en mangerait. N'est-ce pas ce qu'avait fait avant lui le vénérable Éléazar, qui aima mieux mourir, et fut effectivement tué par le tyran Antiochus, que de faire semblant de manger de ces viandes défendues? Seigneur, ne permettez pas que nous soyons coupables d'un si grand crime; mais plutôt donnez-nous la mort et une crainte continuelle de le commettre, puisque le scandale contribue plus qu'aucun péché à la perte des âmes, dont il sera responsable à Dieu; il perd une âme bien précieuse, puisqu'elle a été rachetée au prix du sang de Jésus-Christ! Il ôte la honte et la crainte des péchés les plus énormes; et cependant, ô mon Dieu, c'est un péché bien commun, et de donner le scandale et de le recevoir, et par paroles et par actions!

Seigneur, faites-nous la grâce de réparer par une vie toute contraire et toute sainte la vie scandaleuse que nous avons menée, d'en faire pénitence et d'attirer par là sur nous votre miséricorde en ce monde, pour mériter votre gloire dans l'autre. Je vous la souhaite, mes Frères, au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. 1)

Amen.

QUARANTE-SIXIÈME SERMON.

PARADIS.

Inebriabuntur ab ubertate domus tuæ, et torrente voluptatis tuæ potabis eos.

Ils seront enivrés de l'abondance des biens de votre maison, vous les abreuverez du torrent de vos délices.

(*Psal. xxxv, 9.*)

C'est assez, mes Frères, avoir fait retentir cette chaire des foudres et des carreaux de la justice de Dieu; c'est assez vous avoir épouvantés et saintement effrayés des rigueurs de sa colère; il ne faut pas toujours parler de la mort, du jugement et des peines du péché; il faut dire quelque chose de la vie du ciel aussi bien que de celle de l'enfer. Il y a, dit saint Augustin, deux points qui font tous les mouvements de notre âme : la crainte et l'espérance. La fin et le but de toutes nos missions est de porter les peuples à l'horreur du péché, à l'amour et à la poursuite de la vertu. Nous avons jusqu'ici tâché de vous y exciter par des motifs de crainte, en vous représentant les rigueurs épouvantables que la justice de Dieu exerce sur le péché et sur les pécheurs; je veux aujourd'hui vous y conduire par des voies plus douces, c'est-à-dire par l'idée et la représentation de la récompense éternelle qui attend dans le ciel ceux qui seront fidèles à Dieu sur

la terre. Cette matière servira à deux sortes de personnes, aux bons et aux méchants : elle encouragera de plus en plus les bons au service de Dieu, quand ils considéreront la récompense infinie que Dieu leur prépare; elle excitera les méchants à sortir de l'état malheureux du péché, en leur donnant à réfléchir sur les biens immenses dont ils seront à jamais privés, s'ils ne se convertissent et ne changent de vie conformément à cette pensée. Je m'en vais vous représenter l'état de la gloire éternelle comme une lumière éclatante et divine qui élèvera l'entendement humain jusqu'à l'Être divin, et qui, dans le sein de la Divinité comme dans un miroir sans tache, lui faisant voir toutes les vérités éternelles et toutes les créatures, rendra les saints heureux de la même béatitude dont Dieu se rend lui-même bienheureux. Oh! que cela est admirable! Et c'est là mon premier point. Secondement, je vous montrerai la gloire éternelle comme un embrasement sacré des flammes de l'amour de Dieu, qui transforme en l'essence divine : voilà le deuxième. Troisièmement, je vous la ferai voir comme un torrent de plaisirs et un abîme de délices dont ils sont inondés pour toute la suite des siècles éternels : c'est le troisième. Voilà, mes chers Frères, mon dessein de ce jour. Plaise à Dieu qu'il réussisse! C'est ce que nous demandons au Seigneur par l'entremise de la Reine de l'Église triomphante, qui est aussi la mère de l'Église militante, en lui disant avec l'Ange : *Ave, Maria.*

PREMIER POINT.

Je dis donc, premièrement, que les bienheureux qui sont consommés d'amour dans le sein de Dieu et qui le posséderont dans tous les siècles dont se forme l'éternité, ne sont bienheureux que par la connaissance claire et parfaite de Dieu qu'ils voient, qu'ils découvrent et qu'ils contemplent face à face par la vertu de la lumière de gloire dont ils

sont revêtus. Voilà, mes Frères, une vérité constante de notre religion et un article de notre foi, qui est répandu dans toutes les pages sacrées de l'Ancienne et de la Nouvelle Alliance. C'est pour cela que le Thaumaturge ne demandait autre chose à Dieu que de voir sa face adorable : Seigneur, si j'ai été assez heureux pour vous rendre quelque agréable service, je ne vous demande autre chose, pour récompense, que de voir votre visage.

Je ne m'étonne pas si les saints Pères de l'Ancien Testament n'ont point fait à Dieu ni de plus fervente prière, ni de plus ordinaire demande que de voir la face de Dieu : « Seigneur, accordez-nous un rayon de votre vue adorable ; faites-nous envisager votre face adorable, et nous serons sauvés, et notre bonheur sera éternellement consommé. » (*Psal. LXXIX, 5, 8, 20.*) O regard de la Divinité, quand est-ce que nous vous posséderons ? Ame chrétienne, tu travailles à diminuer tes passions, tu te fais violence, tu crucifies ta chair, tu macères ton corps, tu es toujours en armes contre les inclinations de la nature corrompue, tu prends en patience les injures, les outrages, les douleurs, la pauvreté, en un mot tu souffres pour conserver la pureté de ton cœur ; mais courage ! tu seras bienheureuse et la vue de la face de ton Dieu fera bientôt le comble de ta félicité : *Domine, ostende faciem tuam, et salvi erimus.* Le Fils de Dieu l'a dit plus clairement encore : « Bienheureux les purs de cœur, car ils verront Dieu ! » (*MATTH., v, 8.*)

Mes chers Auditeurs, vous vous trompez lourdement ; vous cherchez votre bonheur, mais vous ne le trouvez pas, parce que vous le cherchez où il n'est pas. Vous le cherchez ici-bas, dans les biens de la terre, dans les plaisirs, dans les honneurs ; vous vous trompez, encore un coup : *Hac est vita æterna.* Ah ! qu'on ne cherche point en ce monde d'autre vie que celle de la grâce, point d'autre que celle de la gloire dans l'éternité. Dans ce monde, la grâce de la foi nous fait

connaître Dieu; et cette connaissance et cette vue nous préparent à la gloire de la vie éternelle.

Il est écrit de Salomon que sa face était si majestueuse et si éclatante en beauté qu'elle charmaït tous ceux qui la contemplaient, que tous les rois étrangers désiraient avec passion en voir les traits ravissants : *Omnesque reges terrarum desiderabant videre faciem Salomonis.* (II Par., IX, 23.) Dieu du ciel, quelle doit être votre face adorable! si charmante et si belle que non-seulement les princes et les rois désirent la contempler, mais même les Chérubins, les Séraphins et tous les esprits bienheureux : *In quem desiderant Angeli prospicere.* (I PETR., I, 12.) Quel contentement de voir Dieu face à face, et comme il est en lui-même!

Je ne suis plus surpris de tant de soupirs poussés par les Saints, de tant d'extases qu'ils ont éprouvées, de tant d'empressement qu'ils ont témoigné dans leurs écrits, pour aller à Dieu et pour voir Dieu, particulièrement les Chrysostome, les Augustin, les Cyrille, les Cyprien, les Bernard et tant d'autres : *Desiderium habens dissolvi, et esse cum Christo*, s'écriait saint Paul, « je souhaite et je désire de mourir pour m'unir à Dieu. (Phil., I, 23.) Ah! que je suis misérable d'être séparé de vous! Ah! que je m'estime infortuné de ne vous pas posséder! ah! vue de Dieu! ah! connaissance de Dieu, quand est-ce que je vous posséderai? Ah! divin regard! ah! divine face! quand est-ce que j'aurai le bonheur de vous voir? Voilà, mes Frères, les désirs, les extases et les saints empressements de ces grands hommes; pourquoi tout cela? C'est parce que le premier de tous les maux, le seul mal, est la privation de Dieu; et le premier de tous les biens, le seul bien, est la possession de Dieu; et cette félicité des Saints ne s'obtient que par la connaissance et la claire vue de Dieu.

Mais, me direz-vous, comment se fait cette vision de la face et de la majesté de Dieu? comment le Créateur peut-il être envisagé par les faibles yeux de la créature?

Je réponds avec les théologiens, en disant que ce grand Dieu, là-haut dans les cieus, se communique et se fait voir aux âmes bienheureuses, s'unissant à elles par le moyen de la lumière de gloire, qui est une qualité surnaturelle, un renfort céleste, une vertu toute divine élevant l'entendement humain au-dessus de ses forces et le rendant capable de voir l'essence divine. Cela est fondé sur ces paroles du Prophète royal : *In lumine tuo videbimus lumen.* (*Psal.* xxxv, 10.) Ah ! que n'ai-je le temps de vous expliquer ici tous les effets de la lumière de gloire, en suivant la grandeur de ce mystère !

Je dirai seulement, pour abrégér, que cette lumière de gloire élève l'esprit humain au-dessus de toute chose, de sorte qu'un Saint est au-dessus de tout ce qui n'est pas Dieu, et ne connaît que Dieu au-dessus de soi. Et comme une âme, avec un seul degré de grâce, est au-dessus de ce qu'il y a de plus excellent et de plus noble dans la nature ; de même une âme, avec un seul degré de gloire, est au-dessus de ce qu'il y a de plus charmant dans l'état de la grâce. C'est aussi pour cela que saint Cyrille appelle l'état d'un bienheureux : *Consortium divinitatis*. C'est-à-dire qu'étant bienheureux, je suis le compagnon de Dieu, je suis l'associé de Dieu, je suis élevé jusqu'à la Divinité, et ce que Dieu est par nature, je le suis par participation et par dépendance : *Consors divinæ naturæ*, et il n'y a quasi rien qui nous sépare l'un de l'autre.

Cette élévation nous est merveilleusement bien représentée en la personne du patriarche Joseph. Pharaon le tire des fers, l'élève jusqu'au trône, le fait ministre de son État, l'établit son lieutenant général par tout son empire : *Tu eris*, lui dit-il, *super domum meam.* (*Gen.*, xli, 40.) « Je te fais le surintendant de ma maison, » je veux que tu commandes à mes peuples et que tous mes sujets t'obéissent ; tu auras un pouvoir souverain et tu disposeras de toutes les charges de

mon État; je t'associe à mon empire; en un mot, je ne serai élevé au-dessus de toi que d'un seul degré : *Uno tantum regni solio te præcedam*. O béatitude des Saints! ô lumière de gloire, que ton élévation est grande! Dieu peut dire aux bienheureux : *Uno tantum regni solio te præcedam*. Je sais que c'est un Dieu, que je suis auprès d'un Dieu, j'adore sa majesté; mais la lumière de gloire m'élève si haut, que tout Dieu qu'il est, tout-puissant qu'il est, il ne peut m'élever plus haut, de sorte que tout ce qui n'est pas Dieu est au-dessous de moi.

Disons quelque chose de plus, sans craindre de nous trop avancer, savoir, que la lumière de gloire rend l'âme du bienheureux semblable à Dieu. Qui le croirait, mes Frères, si Dieu ne nous en avait assurés par la bouche de saint Jean? *Scimus enim quod cum apparuerit, similes ei erimus* (I JOAN., III, 2) : « Nous savons que si nous avons le bonheur de voir un jour notre Dieu face à face, nous serons semblables à lui. » Cela est bientôt dit, mais non pas sitôt compris.

Ainsi, les âmes des bienheureux étant pénétrées de la Divinité et rendues semblables à Dieu par la vue de cette adorable majesté et de toutes ses infinies perfections, il ne se peut dire ce que la lumière de gloire leur découvrira. Elle leur fera voir tout ce qu'il y a en Dieu et tout ce qui est hors de Dieu; elles verront toutes les grâces qui les ont sanctifiées, tous les soins que Dieu a pris pour elles, tous les secours que sa majesté leur a envoyés, toutes les vérités de l'Évangile qui nous paraissent présentement si obscures; elles verront comment Dieu répand ses bénédictions dans les âmes, comment il sanctifie les uns par sa grâce et damne les autres par sa justice, comment il favorise les prédestinés sans faire tort aux réprouvés; elles verront clairement tous les mystères de notre religion, l'économie merveilleuse de l'Incarnation, l'entreprise de la Rédemption; mais surtout elles pénétreront les abîmes du mystère ado-

nable de la Trinité; elles contempleront éternellement comment, par une voie d'entendement, le Père éternel engendre son Fils, comment le Père et le Fils, s'entr'aimant mutuellement, produisent le Saint-Esprit; ce grand mystère sera clairement exposé à leurs yeux, et c'est cela particulièrement qui les rémplira de tant de joie et de douceur qu'on ne peut l'exprimer. On peut bien le sentir, mais non pas le dire. Cependant il faut finir ce premier point par une moralité, en pleurant l'insensibilité de la plupart des chrétiens, qui vivent comme si Dieu ne les avait pas créés pour la gloire.

Je vous avoue que j'ai souvent déploré le pitoyable aveuglement d'une partie du peuple de Dieu, celui des fils de Ruben et de Gad. (*Num.*, xxxii, 1 *et seqq.*) Ils avaient déjà passé la mer Rouge, et traversé pendant l'espace de quarante ans les plus vastes déserts et d'affreuses solitudes; ils étaient tout prêts à franchir le Jourdain et sur le point d'entrer dans la terre de promesse. Ces malheureux, au lieu de s'encourager à faire une dernière démarche pour prendre possession de cette terre de bénédiction, demandent à Moïse, comme une grâce singulière, qu'il leur permette de ne pas passer le Jourdain, parce que, lui disent-ils, dans celle de Jazer et de Galaad, nous trouvons des lieux fertiles et commodes pour la nourriture de nos bestiaux; nous nous en contentons. C'est pourquoi nous vous supplions très-humblement de nous l'accorder pour partage; et pour cela nous renonçons de grand cœur et publiquement à notre portion dans la terre de promesse. Hélas! malheureux et pauvres aveugles, vous n'avez plus que le Jourdain à passer; voilà déjà ses eaux qui par respect remontent vers leur source pour vous y faire un chemin à pied sec; vous voilà sur le bord de cette terre qui regorge de douceurs, de commodités et de biens et pour vous et pour vos bestiaux. — N'importe, disent-ils, nous y renonçons, et nous vous sup-

plions de nous laisser ici. — Encore si vous disiez que c'est une terre convenable pour des hommes, on vous comprendrait; mais vous n'apportez d'autre raison de votre préférence, sinon qu'elle est propre à nourrir des bêtes!

Ah! voilà bien la brutalité et l'insensibilité de la plupart des chrétiens de notre temps. Ils sont indifférents pour la gloire éternelle, et Dieu a beau la leur promettre avec serment, pourvu qu'ils remplissent ce qu'ils appellent leurs devoirs de chrétiens, ils vivent comme des personnes qui ne prétendent en rien à la gloire; le présent l'emporte pour eux sur l'avenir; la terre les touche plus que le ciel; l'attache qu'ils ont aux biens de ce monde fait qu'ils ont à peine de faibles et légères pensées pour les biens du ciel; ils souhaiteraient que Dieu les laissât toujours sur la terre, et ils renonceraient de grand cœur à leurs prétentions sur le ciel. — Mais il n'y a plus que le Jourdain à passer; il n'y a plus que quelques difficultés à essayer pour arriver au paradis. — N'importe, la terre leur paraît plus désirable; et pourquoi? *Regio uberrima est ad pastum animalium* (*Ibid.*, 4), parce qu'ils y trouvent de quoi paître des bêtes, de quoi contenir leurs passions et leurs sensualités.

Pourquoi, ô Chrétiens, qui êtes les vrais rejetons de l'âme et de l'esprit de Jésus-Christ, qui êtes les germes et les semences de l'éternité, pourquoi vous dégradez-vous si lâchement, et oubliez-vous ainsi la noblesse de votre nature? Pourquoi vous rendez-vous si insensibles à votre unique bien? Pourquoi trahissez-vous vos droits? Pourquoi trompez-vous à ce point vos espérances? Vous êtes destinés à voir Dieu face à face, à en jouir, à le posséder à jamais. Et, bien que vous ne sachiez pas ce que vaut Dieu, bien que vous ne voyiez pas le bonheur qui vous attend, demeurez fermes dans votre foi: *Stare in fide.* (*I Cor.*, xvi, 13.) Résistez à vos passions, je vous en conjure par les intérêts de votre salut et de votre éternité; non-seulement vous êtes

destinés à contempler à tout jamais la face adorable de votre Dieu ; mais encore à être consommés, enflammés, embrasés des divines flammes de son amour éternel : c'est le second degré du bonheur des Saints, et c'est aussi le second point de mon discours.

SECOND POINT.

Je vous ai représenté l'état de la gloire comme une éclatante lumière qui pénètre les âmes des bienheureux, les élève jusqu'à l'Être divin et les rend capables de connaître et de voir clairement et face à face l'essence et la nature divine ; d'où il suit nécessairement, et c'est ce que j'ai à vous montrer dans le second point, que cette claire vision étant d'un objet infiniment parfait, infiniment beau et infiniment aimable, fait sur le cœur des Saints des impressions d'amour et de charité qui sont inconcevables et qui les transforment en Dieu ; de sorte que le cœur de l'homme qui a une capacité, une étendue infinies, et ne peut être rempli que de Dieu dans la gloire, se trouve tout pénétré et tout rempli des flammes de la charité et de l'amour.

Je vous demande, mes Frères, si vous comprenez jusqu'où va l'excès des flammes amoureuses qui embrasent les cœurs des Saints. Pour en connaître un échantillon, représentez-vous l'embrasement général qui fera la clôture des siècles et la consommation de tout cet univers. O Dieu ! quel brasier ! quel incendie ! que de flammes, depuis l'orient jusqu'à l'occident, depuis le midi jusqu'au septentrion ! Pouvez-vous comprendre ce que c'est que ce feu ? pouvez-vous vous figurer l'étendue, la hauteur, la largeur, la profondeur, la longueur et la violence de ces flammes ? Ce n'est pas tout ; ramassez par la force de votre imagination cent millions d'embrasements semblables à celui-là ; et après, dites que tout cela n'approche en rien du premier degré des

flammes de la charité et de l'amour dont les cœurs des bienheureux brûlent éternellement.

Voulez-vous savoir les sources d'où se tire l'excès des flammes amoureuses qui embrasent les cœurs des bienheureux.

La première, c'est la lumière de gloire, la connaissance claire et évidente de la Divinité, dans laquelle ils rencontrent des perfections infinies, des amabilités infinies qu'ils aiment nécessairement d'un amour qui est en quelque façon infini; et plus ils ont de lumière et de pénétration dans la Divinité, plus aussi ont-ils de flammes d'amour et de charité : *Quanto plus vident et intelligunt*, dit saint Bernard, *tanto plus ardent et diligunt*. Il en va de même en cette vie; les plus capables, les plus savants, les plus éclairés, et ceux qui ont le plus de lumières et de connaissances sur la Divinité, ne sont pas toujours ceux qui ont le plus d'amour pour Dieu; c'est ce qu'a bien remarqué saint Augustin, quand il dit que les idiots et les ignorants ravissent le ciel, pendant que les plus savants et les plus éclairés se précipitent dans les enfers. Il n'en va pas de même dans le ciel : plus les bienheureux puisent de connaissances dans cette source infinie de lumières, plus aussi ils sont remplis des flammes de la charité et de l'amour de Dieu.

Mais je trouve une seconde raison de l'excès des flammes d'amour qui embrase les Saints dans le ciel : c'est que cet incendie sacré a été allumé par le souffle du Saint-Esprit, lequel, dans la pensée de saint Paul, est l'auteur de l'amour et de la charité : *Charitas Dei diffusa est in cordibus nostris per Spiritum Sanctum*. (Rom., v, 5.)

Quels sont maintenant les effets et les suites de cet excès d'amour des Saints? Je n'en veux rapporter que deux, dont le premier est qu'ils entrent avec Dieu en unité, en société et en participation de tout ce que Dieu est; et c'est pour lors que s'accomplit en eux la demande que Jésus-Christ faisait à son Père éternel en faveur de tous ses prédestinés :

« Mon Père, je demande qu'ils soient un avec nous comme vous et moi sommes un. » (JOAN., XVII, 21.) Je sais bien, mes chers Frères, que l'essence de Dieu est infiniment simple, infiniment éloignée de toute composition et de tout mélange; cependant il est vrai de dire que, selon nos manières de concevoir fondées sur l'Écriture, on peut distinguer en Dieu quatre choses : 1° ses opérations; 2° sa vie; 3° sa gloire et sa félicité; 4° sa nature et son essence.

Or, cela supposé, je dis, et j'entreprends de le prouver par les paroles sorties de la bouche de Dieu même, qu'entre Dieu et les bienheureux il y a unité de ces quatre choses : unité d'opérations, unité de vie, unité de gloire et de félicité, enfin unité de nature. Mon Dieu! que cela est grand et admirable! le pourrai-je bien faire concevoir?

Commençons : Je dis donc 1° que les deux opérations qui sont en Dieu sont communes à Dieu et aux Saints : l'une, quant à la connaissance; puisque la lumière de gloire par laquelle Dieu se connaît et toutes choses en lui, est la même lumière par laquelle les Saints connaissent Dieu : *In lumine tuo videbimus lumen*; l'autre; quant à l'amour; quel est le principe d'amour dont Dieu s'aime? c'est Dieu; or c'est une vérité de notre foi que c'est le même Dieu qui est le principe et la cause de l'amour dont nous aimons et aimerons Dieu dans l'éternité : *Deus charitas est, et qui manet in charitate in Deo manet*. (I JOAN., IV, 16.) Voilà la première unité qui se trouve entre Dieu et les Saints.

Je dis 2° qu'il y a entre eux unité de vie. Le libertin ne vit-il pas en Dieu? Il est bien vrai de dire qu'il vit en Dieu : *In ipso enim vivimus et movemur et sumus*. (Act., XVII, 28). Il vit dans le sein de Dieu, dans le centre de la Divinité, et entre les bras de sa justice épouvantable, où il allume les flammes qui le brûleront éternellement. Mais ce serait un blasphème de dire qu'il vit de la vie de Dieu : c'est le juste qui vit de Dieu, parce qu'il vit de la grâce de Jésus-Christ,

qui est une participation de la nature divine ; le prédestiné, le bienheureux vit de la vie de Dieu, parce qu'il vit de son chef, qui est Jésus-Christ, et dont il est le membre ; or, Jésus-Christ vit de l'âme de son Père, par conséquent les bienheureux vivent de la vie de Dieu.

Je dis 3^o qu'il y a unité de gloire et de félicité entre Dieu et les Saints. Pour entendre ceci, il faut remarquer que la sainte Écriture, pour nous faire connaître la gloire de Dieu, nous la représente sous trois idées : sous l'idée de trône, de sceptre et de couronne. Écoutez comme Dieu parle dans l'Apocalypse : Moi, qui suis Dieu, je vous déclare que je sais bien récompenser mes fidèles serviteurs, et que je serai magnifique envers ceux qui auront travaillé pour ma gloire. Celui qui aura combattu généreusement contre mes ennemis, qui sont le diable, le monde et la chair ; celui qui se sera fait violence pour surmonter ses passions, pour déraciner ses mauvaises habitudes et pour détruire le péché ; j'y engage ma parole, je le ferai asseoir dans mon trône, et il sera l'objet de ma complaisance et de mon amour éternel : *Qui vicerit, dabo ei sedere mecum in throno meo. (Apoc., III, 21.)*

4^o Il y a unité de sceptre et de couronne entre Dieu et les bienheureux. Nous avons une belle figure et une belle expression de cette vérité dans l'Ancien Testament. Le roi Assuérus, voyant venir la noble Esther, lui commanda de monter sur son trône et d'y prendre possession de son sceptre. Et comme elle le refusait, il lui mit son diadème sur la tête et la fit reine. Que veut dire cela ? Belle expression du bonheur des Saints, et de l'occupation de Dieu durant toute éternité ! *Venite*, dira Dieu aux bienheureux ; venez, pauvre homme qui avez croupi dans la misère, venez vous jeter entre mes bras ; venez vous fondre dans mon cœur, venez vous abîmer, vous liquéfier, vous consommer dans moi-même. Tout cela montre qu'il n'y aura jamais de séparation entre Dieu et les bienheureux,

et qu'ils partageront avec lui son sceptre et sa couronne.

Mais je n'ai pas encore achevé; il me reste quelque chose de plus profond à vous exprimer: « Mon Père, je suis en eux et vous en moi. » (JOAN., XVII, 23.) D'où il suit qu'entre Dieu et les bienheureux il y a unité non-seulement d'opérations, de vie et de gloire, mais encore d'essence et de nature. Quoi! grand Dieu, cela est-il possible? et l'union qui est entre Dieu et les bienheureux peut-elle aller jusque-là? Oui, mes Frères, mais je n'ai pas assez de temps pour vous le faire entendre.

Je sais qu'il n'y a qu'un Dieu, et que cette divine nature ne peut être multipliée; cependant, j'ose dire qu'encore qu'il soit impossible de multiplier réellement la divine essence, néanmoins Dieu la produit moralement par autant de moyens qui communiquent sa gloire aux bienheureux: *Divinæ consortes naturæ*. Voilà une vérité de foi; je ne comprends pas comment cela se fait; mais, pour ne le pas comprendre, je ne dois pas moins croire ce qui est. Eh bien! mes chers Frères, n'êtes-vous pas surpris de la magnificence de Dieu? Si Dieu fait entrer les bienheureux en unité d'opérations, de vie, de gloire et d'essence, concluez quel sera votre bonheur, si vous êtes assez heureux pour le posséder. Car c'est ici encore un deuxième effet de l'amour dont ils sont embrasés dans le ciel.

Je dis donc, Chrétiens, mais en deux mots, sans avoir le loisir de le prouver ni de m'étendre autant que je le désirerais, que le bienheureux possède Dieu, parce qu'il voit et aime Dieu, parce qu'il est étroitement lié et uni à Dieu. Non-seulement le bienheureux possède Dieu, mais il possède tout Dieu; toute la Divinité est le domaine, les richesses et la possession du bienheureux. Ah! mes Frères, que n'ai-je le pouvoir de vous exprimer cette vérité? Qu'en dites-vous? S'il est vrai que la possession d'un bien passager et la jouissance d'une chétive créature est capable de renverser l'esprit

le plus fort ; si un échantillon de la gloire de Jésus-Christ a fait tomber saint Pierre en pâmoison et lui a fait désirer de poser pour jamais sa tente sur le Thabor, si un seul rayon de lumière échappé de la main de Dieu a fait languir les Saints et les a fait se retirer dans les déserts où ils sont demeurés quarante et cinquante, soixante et quatre-vingts années, faisons cette réflexion : Si vous et moi, mes Frères, avons le bonheur de posséder Dieu dans le paradis, quels seront nos extases et nos transports, et qui pourrait comprendre les torrents des divines voluptés, des délices et des plaisirs qui inonderont nos âmes avec celles des bienheureux dans toute la suite des siècles éternels ? C'est mon troisième point.

TROISIÈME POINT.

Jusqu'à présent, mes chers Frères, je vous ai représenté la gloire du paradis comme une lumière éclatante qui fait voir Dieu face à face à tous les Saints bienheureux ; deuxièmement, comme un grand brasier d'amour qui les transforme dans l'essence divine qu'ils possèdent tout entière, et avec laquelle ils ont des liaisons qui nous sont incompréhensibles. Pour conclure, je vais vous représenter cette même gloire des Saints comme un abîme de délices et un torrent de plaisirs dont ils seront inondés dans toute la suite des siècles qui composent l'éternité. C'est ce qui fait la consommation et le dernier point de perfection de la félicité des Saints ; c'est la joie, c'est le plaisir infini dont ils sont pénétrés, et qui les met dans la dernière possession de leur bonheur ; c'est pour lors que toute l'étendue et la capacité infinie de leur âme est remplie, qu'elle se repose, et qu'elle n'a plus rien à désirer. Car encore que l'esprit soit rempli de lumière, qu'il en soit tout pénétré, et que la volonté soit embrasée des flammes de l'amour, le plus saint néanmoins ne serait pas parfaitement heureux, si l'esprit et le cœur

n'étaient remplis de joie et de plaisirs. Ah! cœur de l'homme, s'écriait une fois saint Grégoire de Nazianze, que tu as d'étendue, puisqu'il faut tout un Dieu pour te remplir! Il faut pour ton bonheur achevé que tout soit une plénitude d'amour dans ta volonté, et une plénitude de joie et de plaisirs dans toute la substance de ton âme.

Mais, Chrétiens, qui pourrait comprendre ce que les Saints ressentent dans la gloire? Il n'appartient qu'au Saint-Esprit de nous le dire; aussi nous a-t-il représenté ces contentements éternels sous l'idée d'un torrent, d'une mer de délices et de plaisirs. C'est par la plume du Prophète royal : Grand Dieu, lorsque j'aurai le bonheur de contempler votre divine face, et que je coulerai devant vous mon éternité, levant toujours mes yeux et mes regards sur votre visage adorable, je sentirai couler du fond de votre essence dans la substance de mon âme des torrents de joie, de délices et de plaisirs, qui seront si excessifs qu'ils me jetteront dans une extase éternelle : *Adimplebis me lætitia cum vultu tuo.* (*Psal. xv, 11.*)

C'est encore ce que Jésus-Christ nous veut faire entendre dans l'Évangile par ces paroles : Ouvre ton cœur, mon enfant, dira Dieu à un bienheureux, dilate ton âme : *Intra in gaudium Domini tui.* (MATTH., xxv, 21.) Eh! mon Dieu, que voulez-vous faire? Je veux mettre ma joie dans ton cœur; je le veux remplir de plaisirs, je ne veux pas qu'il y ait du vide; et non-seulement je veux y verser la joie à pleines mains, mais je l'y veux entasser; je veux qu'elle t'inonde, je veux qu'elle déborde de toutes parts, et qu'elle se répande surabondamment dans toutes les puissances de ton âme et dans toutes les parties de ton corps : *Mensuram superfluentem dabunt in sinum vestrum.* (LUC., vi, 38.) Mes Frères, je vous en fais les juges : si un petit plaisir dans le monde est capable d'enlever l'esprit et le cœur de l'homme, ô Dieu! quel doit être l'état d'un bienheureux quand son

âme est remplie et plus que comblée de joie et de plaisirs éternels ! Elle est transformée en Dieu ; elle se plonge en Dieu ; elle s'abîme dans les plaisirs de Dieu ; elle nage dans les torrents des délices et des contentements de Dieu.

Et ce qui fera le comble du bonheur de ces Saints, c'est la saveur et le goût qu'ils en auront, c'est la réflexion éternelle qu'ils feront sur l'objet de leur félicité qu'ils posséderont éternellement. Voilà, Chrétiens, la plus efficace source des contentements, des délices et des plaisirs des Saints : l'assurance infaillible de la durée éternelle de ces biens et de ces plaisirs dont ils ne pourront jamais être privés pendant toute l'éternité et pendant tous les moments infinis qui composent l'éternité. Ils penseront et repenseront aux biens, aux bonheurs, à la gloire, aux plaisirs dont ils devront jouir pendant tous les siècles infinis de l'éternité ; et cette éternelle réflexion leur sera aussi une source inépuisable de plaisirs ineffables : *Memoriam abundantie suavitatis tue eructabunt.* (*Psal.* CXLIV, 7.) Que veut dire le Prophète ? C'est qu'éternellement ils auront la mémoire remplie des douceurs et des suavités qu'ils goûteront et savoureront dans la jouissance de leurs plaisirs. Et ainsi, la pensée de Dieu, qui est le principe de leur bonheur, sans cesse réitérée, fera le comble de leur joie et de leurs délices éternelles.

S'il est vrai qu'un des plus grands rois du monde, étant extrêmement affligé et ne trouvant aucune joie parmi les sceptres et les couronnes, comme il le dit lui-même : *Renuit consolari anima mea* (*Psal.* LXXVI, 3), et venant à penser à Dieu, se trouva tout à coup rempli de consolation, vit sa douleur s'adoucir, sa tristesse se dissiper et son chagrin s'évanouir : *Memor fui Dei, et delectatus sum* (*Ibid.*) ; si, dans cette vie qui est exposée à tant de traverses et de disgrâces, le seul souvenir de Dieu a été capable de remplir de consolation le cœur d'un père persécuté par ses enfants et par ses ennemis ; quand vous et moi, Chrétiens, nous aurons Dieu présent à

nos yeux, que nous le contemplerons face à face, que nous aurons les yeux collés sur sa majesté ineffable, quelle joie, quelle sainte volupté pour nous de penser et de repenser sans cesse à notre bonheur! C'est ce qu'on peut bien sentir, mais non pas exprimer.

Quelle différence, Chrétiens, entre les plaisirs du monde et les plaisirs du Ciel, entre des plaisirs d'un moment et des plaisirs éternels! Il y a entre eux si peu de proportion, comme le marque saint Augustin, que la moindre joie du paradis surpasse infiniment tous les plaisirs de ce monde. Ramassez, si vous le pouvez, par la force de votre jugement et de votre esprit, tous les contentements, toutes les délices et tous les plaisirs que tous les hommes ensemble ont goûtés depuis tantôt six mille ans que le monde est monde, et qu'ils goûteront jusqu'à la fin des siècles, cela n'approchera pas de la moindre goutte des plaisirs que les Saints goûtent dans le Ciel. D'où saint Augustin tire cette conséquence, que si un homme avait, lui seul, souffert tous les martyres et tous les tourments que tous les Saints de la gloire ont endurés en ce monde, et que, pour récompense, Dieu se fit voir à lui un seul moment, il serait, dit saint Augustin, surabondamment récompensé et infiniment trop récompensé!... D'où le même Père tire encore cette autre conséquence, qu'il y a plus de proportion entre une goutte d'eau et toutes les eaux de la mer, qu'entre tous les plaisirs du monde rassemblés ensemble et un seul petit rayon des joies et des plaisirs du Ciel.

Après cela, mes Frères auditeurs, que dites-vous de la félicité des Saints? N'est-ce pas une joie consommée? n'est-ce pas un plaisir qui ne peut être compris que de Dieu seul? J'en ai trop dit, il est vrai; mais avec tout cela, ce que j'en ai dit n'est rien en comparaison de ce que j'en voudrais dire, et ce n'est vraiment pas là parler de la gloire des âmes des bienheureux!

Oubliez donc, mes Frères, oubliez tout ce que je vous ai dit, pour vous souvenir de ces deux mots : Il n'y a qu'une seule chose qui mérite nos larmes; il n'y a qu'une seule chose qui nous doive donner de la joie. La seule chose qui mérite nos larmes, c'est le péché; et quoi encore? le péché. Oui, le péché est la seule chose qui mérite nos larmes, puisqu'il a mérité les larmes de Jésus-Christ! Mais quel doit être le sujet de notre joie? Il n'y a que la bonne conscience et l'espérance du paradis, fondée sur une bonne et sainte vie, l'unique voie qui conduit à une sainte mort; cela seul doit nous donner de la joie et du plaisir.

Vous vous trompez, disait Jésus-Christ à ses Apôtres, vous tressaillez de joie de voir que vous chassez les démons : *In hoc nolite gaudere.* (Luc., x, 20.) Ah! ce ne doit pas être là le sujet de votre joie : *Gaudete autem quod nomina vestra scripta sunt in caelis* : « Réjouissez-vous au contraire de ce que vos noms sont écrits dans le Ciel. » Et moi je vous dis, mes Frères, ne vous réjouissez pas d'avoir des richesses, parce qu'elles en ont perdu mille pour un qu'elles ont sauvé; ne vous réjouissez pas d'être en autorité et en crédit, mais réjouissez-vous de l'espérance que le témoignage d'une bonne conscience vous donne d'être prédestiné. Ah! paradis! ah! félicité éternelle! seras-tu un jour ma possession? Ah! de grâce, Dieu d'amour, Dieu de miséricorde, faites que je ne vive que de votre esprit!

Finissons, mes Frères, finissons; mais avant de finir, souffrez que je vous adresse encore trois paroles de moralité. Dites-moi, n'est-il pas vrai que votre religion est presque éteinte? Mettez la main sur la conscience et avouez que vous n'avez plus rien que l'écorce et l'apparence, que vous n'avez plus qu'une foi languissante et mourante. Ah! Chrétiens, si vous êtes persuadés de ces vérités, considérez, au nom de Jésus-Christ, voyez si vous n'êtes pas en état de péché mortel, et, si vous y mourez, quelle perte vous ferez!

Faites-vous justice et demandez à vos âmes si elles croient ces vérités. Ou je les crois, ou je ne les crois pas. Si je ne les crois pas, je suis un infidèle et un hérétique, parce que ce sont des vérités de foi ; c'est ma religion, c'est la croyance de l'Église. Si je les crois, vivant en péché, et en péché mortel, j'y puis mourir ; et si j'y meurs, je perds pour jamais la vue de la majesté d'un Dieu, la possession et la jouissance de tous ses biens et de tous ses trésors ; je me prive et pour jamais de la même félicité, des mêmes plaisirs qui le rendent bienheureux. Ah ! quelle perte ! cela me fait frémir.

Mais passons à une deuxième réflexion. Dès le moment de votre mort, ou vous serez unis à Dieu, ou vous en serez privés et séparés pour jamais. Si vous devez posséder Dieu éternellement, pourquoi voulez-vous maintenant en être privés et séparés pour toujours ? Ah ! ne vous hâtez point ; cette privation, cette séparation n'arrivera que trop tôt pour vous : *Ne festines recedere a facie ejus* (Eccl., VIII, 3), vous dit le Saint-Esprit, *neque permanes in opere malo* (*ibid.*) : « Ne persévérez pas plus longtemps dans le mal et dans vos crimes ; sortez de l'ordure de votre péché, et craignez que la mort ne vous surprenne dans ce funeste état. » Pourquoi le démon ne s'empare-t-il pas de vous pour vous dévorer ? Pourquoi n'êtes-vous pas de ceux qui sont tous les jours emportés par une mort subite, et précipités dans les enfers ? Craignez cet horrible malheur, et apprenez que, de toutes les choses du monde, vous n'en avez qu'une à faire et une autre à éviter ; c'est ma troisième réflexion.

Pourvu que j'aie en paradis et que j'évite l'enfer, je ne me mets pas en peine du reste ; la seule chose que j'aie à faire, c'est mon salut. Faites votre affaire, dit le Saint-Esprit, avant le temps de la mort ; c'est votre affaire ; il n'y a que celle-là qui vous regarde. Faites votre affaire avant la mort ; dans ce temps-là, ou vous n'en aurez pas la pensée, ou vous n'en aurez pas la volonté, ou vous n'en aurez pas la

grâce. Dans quel triste état serez-vous donc réduit pour lors? Mais quand sera-ce? Peut-être dans trois jours! etc. Travaillez donc à votre salut et ne vous mettez point en peine du reste. Ah! pauvre femme! si votre mari meurt aujourd'hui, ne vous mettez point en peine de ce que deviendront vos enfants, mais mettez-vous en peine de votre salut : c'est la seule chose que vous ayez à faire.

La seule chose que vous ayez à éviter, c'est la perte de Dieu. On se console avec le temps de tout ce qu'on peut perdre en ce monde; mais de la perte de Dieu, on ne s'en consolera jamais. Ah! j'ai perdu Dieu, j'ai donc tout perdu; ma perte est irréparable; je suis et serai à jamais sans consolation : *Nolite flere mortuum* (JER., XXII, 10): Ah! dit le prophète Jérémie, « ne donnez point de larmes à la mort, mais pleurez et pleurez éternellement celui qui est sorti du sein de Dieu et n'y retournera jamais. » *Plangite eum qui egreditur, quia non revertetur ultra* (*ibid.*); ah! je suis séparé de Dieu! je ne rentrerai jamais dans son aimable sein; ce sont mes péchés qui m'en ont séparé! O rage! ô désespoir!

Voilà, mes Frères, la seule chose à éviter. Quand je posséderais moi seul tous les biens du monde et que je les perdrais, si je ne perds pas Dieu, je n'ai rien perdu. Mais si je perds Dieu, j'ai tout perdu. O Dieu de miséricorde, Dieu d'amour, centre de charité, séparez-moi de tout ce qui me peut séparer de vous; séparez-moi de moi-même; séparez-moi de mon jugement; séparez-moi de ma volonté; séparez-moi de mes passions; séparez-moi de toutes les créatures, et ne me séparez pas de vous-même! Adieu richesses; adieu grandeurs; adieu dignités; adieu plaisirs; adieu mes inclinations; adieu toutes les créatures. Je me sépare de vous pour m'unir à Dieu; je veux éternellement être uni à mon principe; je veux avoir avec Dieu unité de connaissance et de lumière, unité d'amour et de charité, unité de gloire, unité de béatitude; je ne veux savoir et connaître que Dieu;

je ne veux brûler que des flammes de l'amour de Dieu ; je ne veux vivre que de la vie de Dieu ; je ne veux d'autres plaisirs que les délices de Dieu ; je ne veux point d'autre félicité que la félicité de Dieu ; enfin, par Jésus-Christ et en Jésus-Christ, je me veux lier et unir au Père, au Fils et au Saint-Esprit pour le temps et pour l'éternité.

Ainsi soit-il.

QUARANTE-SEPTIÈME SERMON.

DE L'INDIGNE COMMUNION.

Probet autem seipsum homo, et sic de pane illo edat.

Que l'homme s'éprouve soi-même, et qu'ensuite il mange de ce pain. (I Cor., xi, 28.)

De quels sentiments de joie, mes Frères, l'esprit d'un Chrétien ne doit-il pas être rempli, lorsqu'il songe à l'honneur infini qu'il a de pouvoir participer à ce banquet sacré où Jésus-Christ se donne lui-même à manger comme un pain vivant, et lorsqu'il vient à faire réflexion que, dans une vie mortelle, il a le bonheur de pouvoir posséder Celui qui sera, pour l'éternité, la félicité des saints dans la Jérusalem céleste!

Mais de quels mouvements de tristesse notre cœur ne doit-il pas se sentir agité lorsque nous faisons attention à l'indignité avec laquelle on traite ce pain des Anges, cette chair adorable, cette infinie majesté de notre Dieu qui veut bien se donner à nous sur nos sacrés autels! Combien, hélas! n'en voit-on pas qui, selon la pensée de l'apôtre saint Paul, ne faisant aucun discernement de ce pain céleste, le mangent avec la dernière irréligion, le péché mortel dans l'âme, et se trouvant dans l'état le plus abominable aux yeux de cette infinie majesté!

C'est, assurément, qu'ils n'ont jamais compris quel crime c'est de s'approcher de la table du Seigneur sans s'être suffisamment éprouvés, et qu'ils ne font aucune réflexion aux terribles châtimens qu'attirent sur eux-mêmes ceux qui sont assez osés pour faire des communions indignes.

C'est sur l'énormité de ce crime et sur la grandeur de ces châtimens que je veux aujourd'hui arrêter vos plus sérieuses réflexions et vous convaincre par là de la nécessité où nous sommes, selon l'avis de l'Apôtre, de nous éprouver soigneusement nous-mêmes, lorsque nous pensons à nous approcher de la sainte communion : *Probet autem seipsum homo.*

La grandeur du crime que commettent ceux qui communient indignement va faire le sujet de mon premier point ; les châtimens épouvantables qu'ils attirent sur eux seront la matière du second. Invoquons le secours du Saint-Esprit par l'intercession de Marie : *Ave, Maria.*

PREMIER POINT.

Je rencontre trois dérèglements abominables dans le procédé d'une indigne communion. Communier indignement, c'est 1° la plus horrible de toutes les témérités ; 2° la plus noire de toutes les ingrattitudes ; 3° le plus énorme de tous les sacrilèges. Trois vérités dont je dois vous convaincre, et qui sont assurément bien capables de nous faire trembler.

Et pour commencer par l'excès de témérité dans lequel tombe un pécheur qui s'approche de nos sacrements avec le péché dans l'âme, je ne sais si nous aurons jamais ni de paroles assez fortes pour l'expliquer, ni même de pensées assez justes pour en faire concevoir la grandeur. Je frémis en effet à la seule considération de l'intrépidité et de la hardiesse avec laquelle ce pécheur vient s'asseoir à la table sacrée.

C'est un ennemi de Dieu ; c'est l'objet de son indignation et de sa haine ; il vient cependant se présenter sans crainte

devant cette redoutable majesté; que dis-je? il vient avec le crime dans l'âme et la révolte dans le cœur contre son Dieu; il vient ouvrir son infâme bouche pour y renfermer le Saint des saints, c'est-à-dire pour faire à la majesté du ciel et de la terre l'injure la plus atroce et l'insulte la plus horrible dont une créature dans ce monde soit capable.

Ce n'est pas ici, mes Frères, une réflexion sur laquelle il faille glisser si légèrement; il faut s'étendre autant que la capacité de nos faibles esprits le pourra permettre; nous ne le ferons, du reste, jamais autant que le sujet le mérite.

Qu'il me soit donc permis de parler à un de ces téméraires profanateurs du corps et du sang de Jésus-Christ qui, sans s'être éprouvés suffisamment eux-mêmes, vont se présenter sans frayeur à la sainte communion. Où allez-vous donc? lui dirai-je en le voyant sortir de son logis pour venir à l'église, où allez-vous, impie que vous êtes? Vous allez, dites-vous, communier? Quoi! vous allez communier le péché mortel dans l'âme? vous allez ouvrir votre bouche pour recevoir de la main du prêtre l'hostie sainte? vous l'allez mettre dans votre estomac? Mais, quoi donc! avez-vous perdu la foi et la raison? avez-vous oublié ou n'avez-vous jamais fait réflexion que Celui que vous allez recevoir avec une si horrible indignité est le grand Dieu du ciel et de la terre, devant qui les Anges mêmes du ciel tremblent dans les sentiments du plus profond respect, que toute la nature adore comme son souverain, et devant qui les puissances de la terre et de l'enfer frémissent sans cesse?

C'est ce grand Dieu caché à vos yeux sous les faibles apparences du pain que vous allez traiter avec une telle indignité par la hardiesse qui vous porte à l'aller recevoir?

Si, un poignard à la main, vous étiez prêt à l'enfoncer dans le cœur de votre ennemi, vous frémiriez, vous pâleriez d'effroi avant de commettre cet horrible homicide. Ah! ce n'est pas seulement ici un homme, c'est un Dieu, misérable

insolent que vous êtes, que vous allez poignarder par votre communion indigne; et vous allez le faire d'un visage assuré! et vous allez le faire sans le moindre sentiment de crainte! Avez-vous donc la tête renversée?

S'il vous restait une étincelle de religion, vous frémiriez d'horreur lorsque vous entendez quelqu'un qui, dans les mouvements de sa colère et de ses emportements, blasphème son saint nom; et vous allez faire bien pis, aveugle que vous êtes, par votre communion indigne! Ce n'est plus seulement à son adorable nom que vous allez vous en prendre, c'est à lui-même et à sa majesté sainte, c'est à sa personne sacrée! Ce n'est plus le nom de Dieu, mais sa substance même que vous allez profaner; c'est ce grand Dieu lui-même qui va être souillé par le péché qui est dans votre âme, plus vile à ses yeux que le cloaque le plus infâme et le plus abominable!

Par ces premières réflexions, commencez, mes Frères, à sentir avec combien de raison les Saints ont dit qu'un pécheur qui a la témérité de faire une communion indigne est pire qu'un homicide. L'homicide est un crime énorme, il est vrai : ce n'est cependant qu'à un homme que l'on fait injure : ici c'est à Dieu. En ôtant la vie à un homme, on détruit seulement l'image de Dieu; mais par l'indigne communion, c'est la grandeur de Dieu même que l'on outrage.

Le saint homme Héli frémit de peur pour ses enfants, quand il leur vit commettre quelque péché contre le culte du vrai Dieu, et, rempli d'effroi, il leur dit ces grandes paroles : « Si c'était contre un homme que vous eussiez péché, peut-être pourriez-vous apaiser Dieu; mais, ayant péché contre Dieu même, qui l'apaisera pour vous? » (*I Reg.*, II, 25.) Quel eût été l'effroi de ce saint homme s'il eût vu l'injure que font à Dieu les Chrétiens par l'indigne communion? Ses enfants faisaient des fautes seulement contre la règle prescrite dans l'immolation des animaux à la gloire de Dieu; ici

le péché que l'on commet se fait contre la majesté de Dieu même.

Dieu fit voir autrefois au prophète Ézéchiël une chose horrible. Ravi en esprit, il apercevait auprès de l'autel six Anges qui, avec un visage plein de menaces, tenaient chacun un instrument de mort, dit l'Écriture, c'est-à-dire une épée nue en la main. (EZECH., IX, 2.)

Que signifiaient, pensez-vous, nous dit saint Jérôme, ces six Anges dans un équipage si terrible, sinon ce qui se passe aujourd'hui dans nos sacrés mystères? Pendant leur célébration, en effet, se trouvent autour des saints autels, sans que nous les voyions, des milliers d'esprits célestes qui, pleins d'une juste indignation contre les pécheurs, dont les communions indignes viennent insulter à Dieu même, les écraseraient et les réduiraient en poudre, les abimeraient dans le fond des enfers, après les avoir arrachés de la terre avec un saint courroux, comme une stérile ivraie destinée au feu; si Dieu, qui remet à un autre temps les châtimens horribles qu'il leur réserve, ne les en empêchait, pour ne pas donner trop de crainte à ses véritables enfants, par le spectacle du châtiment mérité et soudain qu'il infligerait ainsi aux impies.

Ce zèle, au reste, mes Frères, n'est-il pas juste contre un misérable qui vient ainsi outrager un Dieu jusque sur le trône de sa gloire, tandis que ce n'est pour ainsi dire que hors de son palais que les autres pécheurs l'offensent? Il est vrai que ce grand Dieu est partout, et qu'il est impossible de commettre quelque péché que ce soit ailleurs qu'en sa sainte présence. Mais enfin ce n'est pas dans le lieu où il veut être adoré d'une manière spéciale, c'est dans le secret que cet impudique commet ses ordures; c'est dans un cabaret que cet autre s'enivre; c'est dans la rue que ce mauvais cœur exerce cette vengeance; c'est dans une maison particulière, c'est dans les compagnies que l'autre dérobe à son

prochain. Mais celui qui communie indigement vient attaquer son Dieu dans le lieu même où des millions d'Anges se prosternent devant lui à chaque moment du jour. Quand vous approchez de ces autels pour y recevoir le corps de Jésus-Christ, vous n'y voyez que des ornements périssables, des vaisseaux sacrés et des linges bénits. Ah ! si vous aviez les yeux de l'esprit assez ouverts pour voir ce qui se passe devant le tabernacle, dit saint Chrysostome, vous y verriez l'armée des puissances célestes qui environnent leur souverain Maître, tout aussi éclatant de gloire à leurs yeux que dans le ciel même, et lui rendent leurs profonds respects ! Et c'est au milieu de cette troupe angélique que ce pécheur ose s'avancer pour prendre ou au moins pour recevoir ce Dieu de majesté et le mettre parmi les ordures de sa conscience souillée de péchés mortels ! Esprits bienheureux, je le reconnais parfaitement avec les Saints, il faut toute l'autorité d'un Dieu sur vous pour vous empêcher de vous faire voir comme les Chérubins se firent voir à Adam, quand ils le chassèrent du paradis terrestre ; de même, faites-vous voir l'épée à la main ; chassez de l'église, écrasez et réduisez en poudre ces téméraires.

Mais que j'apprehende, Chrétiens, que toutes ces vérités si éclatantes et si solides que vous touchez au doigt ne vous fassent pas toute l'impression qu'elles doivent faire sur votre esprit, faute de vous les appliquer à vous-mêmes ! Outrager un Dieu avec tant d'insolence vous paraît une chose énorme ; mais vous ne vous en croyez pas coupables ; vous l'êtes pourtant. Écoutez bien ce détail qui vous est si nécessaire, mes chers Auditeurs, vous l'êtes pourtant ; et c'est vous qui, par des communions sacrilèges, avez commis ces horribles indignités à l'égard de Dieu. Si, par malheur, vous vous êtes approchés de la table sacrée après avoir caché ou dissimulé un seul péché mortel, que dis-je ? une seule circonstance nécessaire sur laquelle une mauvaise honte vous aura fait

passer en confession, vous êtes coupables de cette horrible témérité. Si, n'ayant pas sincèrement pardonné à votre ennemi, et différant seulement votre vengeance jusqu'à un autre temps, vous vous êtes approchés de la sainte table dans cette damnable disposition, vous en êtes coupables. Si vous avez eu assez de mauvaise foi pour recevoir ces sacrés mystères avant d'avoir restitué le bien d'autrui, par une attache continuelle que vous y conserviez; avant d'avoir réparé la réputation que vous avez ôtée à votre prochain, par la seule crainte de la honte qu'il y aurait eue à le faire et par un reste de plaisir et de désir qu'il demeurât diffamé, vous en êtes coupables. Si vous aviez eu assez de hardiesse, ceci me fait dresser les cheveux à la tête, de manger cette chair sacrée pour des fins criminelles, où après que votre confesseur, vous ayant différé l'absolution d'un péché, vous aurait en même temps défendu de vous approcher de l'autel, vous en seriez coupables. Vous vous êtes rendus coupables si, avant de vous approcher de la table du Seigneur, vous n'avez pas osé retourner à votre confesseur pour lui dire un péché mortel commis depuis la confession ou même avant, mais que vous aviez oublié par défaut d'examen. Enfin, c'est vous qui vous êtes rendus coupables de cette horrible témérité, si vous avez bien osé faire la communion avec une volonté formelle de retourner à quelque péché mortel d'habitude, ou dans quelques-unes de ces occasions où vous ne vous trouvez presque jamais sans offenser Dieu. S'il en est ainsi, que devons-nous dire de ces filles et de ces femmes qui reviennent toujours à ces veillées, à ces promenades, à ces conversations secrètes, à ces rendez-vous où elles vont rarement sans s'exposer à dire ou à entendre avec plaisir des choses dont Dieu est gravement offensé, et qui néanmoins communient avec cette volonté de retourner comme auparavant à toutes ces occasions de péché ou au moins sans avoir formé un dessein bien sincère de les abandonner? Ce

crime des mauvaises communions est-il donc si rare que peut-être vous vous l'étiez figuré ? Mais achevons d'en bien faire comprendre l'énormité ; et, déjà convaincus qu'il renferme la plus horrible de toutes les témérités, voyons et tâchons de faire toucher au doigt la grandeur du sacrilège que commet celui qui communie dans quelques-unes des dispositions dont nous venons de faire le détail.

Oui, mon cher Auditeur, je vous le dis et vous le répète, trop heureux si je le pouvais graver profondément et pour jamais dans votre esprit, communier indignement, c'est commettre le plus énorme de tous les sacrilèges.

Je donne à mon imagination toute l'étendue possible pour trouver dans les saintes Écritures quelque chose qui approche de cet attentat, et je n'y trouve rien qui puisse y être comparé.

Oza toucha une fois l'arche d'alliance, qu'il n'était pas permis de toucher à nu (*I Paral.*, XIII, 9) ; et pour cela Dieu le punit sur-le-champ d'une manière terrible. Mais y a-t-il quelque comparaison à faire entre cette fausse énormité et une indigne communion ?

Les Bethsamites (*I Reg.*, VI, 19) s'avisèrent de descendre la même arche de dessus le chariot qui la portait, de la toucher, de la regarder, quoiqu'il fût défendu de le faire, surtout pour des idolâtres, et Dieu punit tout leur pays d'une manière étrange. Mais y a-t-il encore de la comparaison entre toucher des mains une arche qui a tout au plus la sainteté d'une relique, et avoir la témérité de recevoir Dieu même dans un cœur ou un corps souillé par le crime ?

Balthazar se licencia un jour jusqu'à boire à table dans les vases sacrés qu'il avait pris dans le temple (*DAN.*, V, 3) ; c'était sans doute un grand sacrilège, et il en fut puni d'une manière épouvantable dès la nuit même. Cependant quelle différence entre les vases sacrés, qui n'avaient servi qu'à contenir les liqueurs que l'on offrait à Dieu, et la ma-

jesté de Dieu même qui se trouve profanée, selon l'expression de Malachie, par une indigne communion! (MALACH., I, 12.)

Saül commit un détestable sacrilège en faisant égorger à Nobé quatre-vingts personnes sacrées. (*I Reg.*, XXII, 18.) Mais quelle différence entre les prêtres de l'ancienne loi et leur grand Dieu, qui est aujourd'hui indignement poignardé sur les autels par un pécheur qui communie avec une mauvaise conscience!

Judas, en vendant son divin Maître aux Juifs, commet assurément un exécrable sacrilège, il en faut convenir. Cependant qu'à fait en cela ce traître que ne fasse un pécheur qui communie indignement? ou plutôt ce dernier sacrilège ne surpasse-t-il pas celui de Judas, qui vendit Jésus-Christ aux Juifs pour trente deniers? Un ivrogne, lui, pour les misérables joies du cabaret, vend, j'en frémiss d'horreur, son divin Maître, et le livre non pas à des Juifs, mais aux démons mêmes qui sont dans son cœur. Cette femme, cette fille, ce jeune homme, par l'attache qu'ils conservent à leurs coupables familiarités malgré les confessions qu'ils ont faites, vendent, autant qu'il est en eux, Jésus-Christ au démon qui règne dans leur cœur. Ce vindicatif le vend de même pour le plaisir qu'il prétend toujours prendre à se venger un jour. C'est dans le moment de la communion de ce pécheur qui a manqué par sa faute de confesser un péché mortel ou qui y conserve de l'attache, que Jésus-Christ répète ce qu'il dit lorsqu'il fut sur le point d'être garrotté après avoir été vendu par le perfide disciple : *Hæc est hora vestra, et potestas tenebrarum* : « Voilà l'heure du triomphe de l'enfer et des puissances de ténèbres contre moi. » (Luc., XXI, 53.) Ah! pécheur! ah! nouveau Judas! est-ce donc ainsi que tu traites ton souverain Maître? Ton sacrilège peut-il aller plus loin? Le crime de Judas en vendant Jésus-Christ aux Juifs fut un crime

exécration; mais celui qu'il commit en communiant avec cet horrible dessein dans le cœur le fut encore infiniment davantage; et c'est celui que vous commettez lorsque vous communiquez avec un péché mortel dans l'âme! Nouveaux traîtres, nouveaux Judas, vous livrez votre Dieu dans votre cœur, autant qu'il est en vous, à la puissance des diables qui y sont; et comme ce perfide, vous communiquez avec une attache au péché mortel que vous conservez dans votre cœur. C'est un crime qui fait frémir d'horreur le ciel et la terre : il fait gémir toute l'Église militante, qui voit parmi ses propres enfants de si abominables traîtres et de si horribles profanateurs du sacrement adorable; il irrite toute l'Église triomphante, qui voit fouler aux pieds et traîner dans la boue les bienfaits et les miséricordes de Celui qui fait son éternelle joie.

Enfin, rien ne paraît égal à ce sacrilège des Juifs qui crucifièrent Jésus-Christ et eurent assez de malice pour le mettre entre deux larrons. Mais que de choses rendent le crime de celui qui communique indignement un sacrilège sans comparaison plus énorme! Les Juifs ne savaient pas quel était Celui qu'ils traitaient avec tant d'indignité; saint Paul leur rend ce témoignage que, s'ils l'eussent su, jamais ils n'auraient eu la hardiesse de le crucifier : *Si enim cognovissent, nunquam Dominum gloriæ crucifixissent.* (I Cor., II, 8.) Mais un chrétien qui communique indignement, ignore-t-il que c'est son Dieu qu'il va crucifier en le recevant criminellement?

Les Juifs attachèrent Jésus-Christ, qu'ils ne connaissaient pas, à un bois qui devait, à la vérité, causer beaucoup de douleur à cet aimable Rédempteur, mais qui n'avait d'ailleurs rien en soi de mauvais, un bois que cet aimable Sauveur avait choisi pour notre rédemption et qui est à présent l'objet de la vénération de tout le monde chrétien. Mais que celui qui communique indignement commet bien un autre crime,

puisque ce n'est pas à un bois innocent, mais à son âme souillée par les horribles ordures du péché qu'il attache Jésus-Christ, l'oblige par la communion à demeurer dans son âme pleine de monstrueux péchés, dans son corps souillé par le crime, aussi longtemps que la sainte hostie durera dans son estomac! Ah! crime, ah! sacrilège! Que la croix à laquelle fut attaché Jésus-Christ lui était douce en comparaison de celle à laquelle l'attache la communion indigne! La fange la plus infecte lui serait moins insupportable que l'âme, le cœur, le corps de ce pécheur!

Les Juifs le mirent entre deux larrons; et cet impie, ah! cieux, comment pouvez-vous ne pas éclater en foudres sur ces têtes criminelles? et cet impie le met dans son âme au milieu des démons! C'est Jésus-Christ lui-même qui nous enseigne que celui qui retombe dans son péché donne entrée aux diables dans son âme et qu'ils y demeurent (МАТТН., XII, 45); et c'est là, ingrat Chrétien, cent fois plus cruel que les Juifs, que tu places ton Dieu!

Voilà ce que l'Apôtre appelle un horrible déicide, et ce qui lui fait prononcer que celui qui communique indignement est coupable du corps et du sang de Jésus-Christ, comme si lui-même avait crucifié ce corps et répandu ce sang : *Reus erit corporis et sanguinis Domini.* (I Cor., XI, 27.) Ce sont ces malheureuses communions en état de péché qui crucifient véritablement, pour parler encore avec ce saint Apôtre, qui crucifient Jésus-Christ dans les cœurs avec infiniment plus de cruauté que n'ont jamais fait les Juifs; puisque ce lui est une croix sans comparaison plus insupportable de se voir joint au péché dans l'âme d'un pécheur, et au milieu des diables dans cette âme criminelle, que ne le lui fut jamais celle où il fut attaché : *Rursum crucifigentes sibimetipsis Filium Dei.* (Hebr., VI, 6.) Ce qui a fait dire à un Père de l'Église ce peu de mots si pleins de sens : « Pécheurs, ayez horreur de faire cette horrible injure à Jésus-Christ dans

vous-mêmes. » J'ajoute : Ayez horreur de commettre à son égard une si monstrueuse ingratitude ; c'est ma troisième considération, laquelle sans doute vous fera appréhender plus que la mort une communion indigne.

Enfin, mon cher Auditeur, dans quelle circonstance est-ce qu'un pécheur traite son Dieu avec l'indignité que vous venez d'entendre ? Est-ce dans le moment où Dieu le punit et décharge sur lui sa colère ? Je sais que les damnés, dans les enfers, blasphèment contre Dieu ; mais c'est pendant qu'il les brûle par ce feu épouvantable qui les pénètre et qui les tourmente d'une manière horrible, durant l'éternité. Ici, hélas ! un homme qui se prépare à communier en état de péché va insulter la majesté de Dieu, nous l'avons vu ; commettre à son égard le sacrilège le plus énorme, nous venons de toucher cela au doigt. Mais où se montre-t-il ainsi insolent ? Sur le trône de ses miséricordes. Quand ? Au moment où Jésus-Christ donne aux hommes les marques les plus sensibles de sa bonté et de sa tendresse. Nous n'ignorons pas, mes Frères, la fin que Jésus-Christ s'est proposée dans l'établissement de l'Eucharistie ; c'est, comme il le déclare lui-même, afin que, voyant son corps précieux et son sang adorable sur nos autels, nous eussions moyen de nous souvenir que ce corps avait été autrefois attaché à la croix, que ce sang avait été répandu pour nous, et que le souvenir de cette ineffable bonté nous obligeât à l'aimer : *Hæc quotiescumque feceritis, in mei memoriam facietis (ex Can. Missæ)*. C'est aussi pour nous remettre une partie de nos péchés, sanctifier nos corps par son attouchement sacré, remplir nos âmes de sa grâce, s'unir à nous, nous nourrir amoureusement de sa chair et nous donner par cette viande adorable les gages du bonheur dont il a dessein de nous combler.

Et voilà le moment que le pécheur choisit pour insulter son Dieu, prendre cette chair immolée pour son salut, ce sang versé pour sa rédemption, et s'en servir pour com-

mettre cet horrible sacrilège! Cette chair adorable que ce grand Dieu veut bien exposer sur nos autels dans les transports et les mouvements d'une bonté qui fait l'admiration des Anges, le pécheur va la profaner par son indigne communion! Enfin il va sacrilégement outrager son Dieu avec une malice qui passe, en quelque façon, celle des démons, dans le temps même où il est prêt à lui faire sentir les effets de ses plus ineffables bontés! Y a-t-il ingratitude qui approche de la noirceur de celle-ci? Si c'était mon ennemi, un Turc, un Arabe, un infidèle qui ne sût ni que je suis mort pour lui ni que je suis sur cet autel par amour pour les hommes, qui vint commettre ce sacrilège, nous crie cet aimable Sauveur de ce trône de son amour : *Sustinuissem utique*, j'aurais pris patience; *tu vero, homo unanims!* mais toi, Chrétien, à qui je voulais faire l'honneur de t'associer à mon amitié et te combler de mes miséricordes, toi qui sais ce que j'ai souffert pour toi, avec quel amour je me suis mis pour toi dans ce sacrement, tu as donc un bien mauvais cœur pour venir m'y outrager comme tu le fais? C'est un crime qui ne mérite point de pardon, et dont Dieu tire aussi dans tous les temps des châtimens terribles, qui nous montrent l'obligation où nous sommes de nous éprouver soigneusement nous-mêmes, lorsque nous pensons à communier, selon cet avis de saint Paul : *Probet autem seipsum homo*. Mais quels sont ces châtimens? C'est ce qui va faire le sujet de mon deuxième point, et je finis en deux mots.

SECOND POINT.

C'est une loi inviolable de la justice de Dieu qu'il faut que tout péché, quel qu'il soit, soit puni ou dans ce monde, ou dans l'autre; l'affliction et le désespoir sont donc réservés à l'âme de tout homme qui fait le mal. Mais comme il est difficile de trouver un crime plus énorme que celui d'une indigne communion, il n'y a point non plus de pécheurs qui doivent

s'assurer plus d'éprouver les terribles vengeances de Dieu que ceux qui ont le malheur de s'en rendre coupables. Nous avons montré que le péché d'Oza qui toucha témérairement l'arche d'alliance, que le crime des Bethsamites qui la manièrent et la regardèrent avec peu de respect, que le crime de Balthazar qui but à sa table dans les vaisseaux sacrés, que la trahison de Judas qui vendit Jésus-Christ, et que le sacrilège des Juifs qui le mirent à mort, étaient des crimes bien moins grands et bien plus excusables que celui que commet un Chrétien qui a la témérité de venir profaner le corps adorable de Jésus-Christ dans une indigne communion.

Cependant, de quel terrible châtement ces crimes n'ont-ils pas été punis? Oza n'a pas plutôt touché l'arche qu'il est sur-le-champ frappé de mort. Tout le pays des Bethsamites est frappé soudainement d'une espèce de peste qui fait mourir les uns et attaque les autres d'un mal honteux, presque plus insupportable que la mort. Balthazar est frappé par la main de Dieu dès la nuit même, et jeté peut-être dans le fond des enfers. Judas meurt en désespéré et se pend; ses entrailles sortent de son ventre qui crève par le milieu, parce qu'aussitôt qu'il eut communiqué Satan se mit en possession de lui. Les Juifs ont été réprouvés pour jusqu'à la fin des siècles, leur pays ravagé, le peuple exterminé par la famine et la guerre; et enfin tous sont devenus, pour le seul crime de leurs frères déicides, des vagabonds par toute la terre, et les objets de la haine et de l'horreur de toutes les nations de la terre.

Parlons à présent avec l'apôtre saint Paul (*Heb.*, *x*, 29): « Combien pensez-vous que mérite de plus grands supplices celui qui aura foulé aux pieds le Fils adorable de Dieu et qui aura traité avec tant d'indignité le sang même avec lequel il avait été racheté? » Si ce grand Apôtre dit ailleurs que, « lorsque, après avoir connu la vérité, nous péchons volontai-

rement, il n'y a ordinairement plus de pardon à espérer de Dieu » : *Jam non relinquitur pro peccatis hostia (ibid., 26)*; que doit attendre un Chrétien qui, volontairement, commet un crime aussi grand contre Dieu même, sinon, comme ajoute l'Apôtre, « un terrible et épouvantable jugement? » *Terribilis autem quædam expectatio judicii. (Ibid., 27.)*

Le temps ne me permet pas, mes Frères, de vous faire un détail exact de tous les châtimens qui sont les justes peines des communions indignes. Mais après vous avoir convaincus, par ce que nous venons de dire, que ceux qui en sont coupables doivent s'attendre à voir éclater sur eux, s'ils ne font une sérieuse pénitence, les effets terribles de la justice de Dieu, je me contente, en général, de vous dire qu'il y en a de spirituels et de temporels. Le châtiment spirituel, et par là même le plus terrible dont Dieu ait coutume de punir ces horribles sacrilèges, c'est un esprit d'endurcissement dont il est très-rare que l'on revienne jamais, et qui, par conséquent, est ordinairement suivi de la damnation éternelle. D'où vient, pensez-vous, mes Frères, que l'Écriture nous marque que le démon entra dans Judas aussitôt qu'il eut fait une communion sacrilège? Est-ce qu'il n'était pas déjà possédé et agité par cet esprit malin lorsqu'il alla, le jour d'auparavant, vendre son bon Maître; qui en doute? Jésus-Christ même, avant que Judas communiât, ne dit-il pas qu'il était déjà un diable, c'est-à-dire réellement possédé et agité du démon? *Et ex vobis unus diabolus est. (JOAN., VI, 71.)* Pourquoi donc le Saint-Esprit dit-il que Satan entra en lui aussitôt qu'il eut communié, sinon pour nous marquer qu'il s'y établit pour en prendre une possession éternelle et n'en pas plus sortir qu'un maître ne sort de sa maison? Comme s'il nous disait qu'avant la communion sacrilège de Judas, Judas était déjà possédé du démon; mais qu'il pouvait encore se convertir, quelque grand que fût le crime qu'il avait commis en vendant son bon Maître dès la veille et en

consentant à le livrer le jour même; mais, quand il eut une fois communié sur son crime, c'en fut fait de son salut, et le diable prit une pleine possession de lui. Peut-on rien tout ensemble de plus horrible et de plus clair, pour nous faire voir l'endurcissement dans lequel Dieu laisse souvent tomber un pécheur après une communion indigne? Après tous les autres péchés, quand même il aurait voulu vendre de nouveau Jésus-Christ, ce divin Maître était encore prêt à lui faire miséricorde; mais veut-il faire par-dessus une communion indigne et sacrilège, c'en est fait, il ne se convertira plus; Dieu l'abandonne à la puissance du diable; son crime est trop grand; et, pour me servir des expressions de saint Paul, ce qu'il lui reste, après avoir ainsi foulé aux pieds Jésus-Christ, c'est d'éprouver pendant une éternité les ardeurs d'un feu qui vengera Dieu d'une fureur si atroce: *Ignis æmulatione que consumptura est adversarios.* (Heb., x, 27.)

Si nous en croyons les histoires de nos derniers temps, comment le scandaleux Luther apaisa-t-il les remords de sa conscience, qui ne lui laissaient point de repos après le mal qu'il avait fait à l'Église? Ce fut en allant communier sans faire pénitence, c'en fut dès lors fait de lui; il n'eut plus de remords, et voilà le misérable abandonné et perdu. Mais sans avoir besoin de cette histoire, ce que nous dit l'apôtre saint Paul n'est-il pas décisif sur ce sujet? Cet apôtre avance sur l'indigne communion ce qui n'a jamais été avancé sur aucun autre crime, pour énorme qu'il fût, savoir, que le pécheur, en la faisant, boit et mange son jugement: *Judicium sibi manducat et bibit.* (I Cor., xi, 29.)

Il fait allusion à un usage des anciens; un criminel avait-il mérité la mort, on l'y condamnait; cependant, il pouvait encore obtenir sa grâce du prince. Mais, quand on lui avait fait avaler sa sentence que l'on roulait et et que l'on mettait dans un breuvage, il n'y avait plus de grâce à espérer. C'est ainsi qu'un pécheur qui a eu le mal-

heur d'ajouter à ses péchés une communion indigne, n'a presque rien à attendre de la miséricorde de Dieu : il a avalé son jugement. C'en est fait, c'est un abominable qui fera toujours davantage et qui enfin ira de péchés en péchés jusque dans les enfers ; et quand le diable, pour le tromper, ne le pousserait plus à en commettre d'autres, c'est un homme perdu, du moins sans un miracle de la grâce.

Il n'en faut pas davantage, mes Frères, pour nous faire trembler à la seule pensée d'une communion indigne, et nous faire prendre la résolution de plutôt mourir mille fois que d'attirer sur nous un si grand malheur.

Ajoutons cependant que Dieu n'attend pas toujours à l'autre vie pour punir ceux qui en sont coupables, et que les punitions ne sont pas toujours pour l'âme seulement, mais que souvent il commence dès ce monde-ci à les châtier par des maux temporels effroyables. Et comme il y a certains actes de vertu qui lui plaisent si fort qu'il les récompense dans ce monde-ci et dans l'autre, comme ceux de David (*Eccli.*, XLVII, 13), il y a aussi des crimes qui l'irritent si violemment qu'il commence dès ce monde-ci à les punir. La mortalité dans les familles est le premier châtiment que le Saint-Esprit nous marque par ces paroles : *Fiat habitatio eorum deserta* (*Psal.* LXVIII, 26) ; que leurs maisons soient détruites, que la mort se mette dans leurs familles jusqu'à ce que leur demeure devienne déserte, et que leur nom et leur mémoire se perdent dès la première génération : *In generatione una deletur.* (*Ibid.*, CVIII, 13.) Les morts subites, les langueurs et les maladies de ceux qui communient indignement sont un autre châtiment plus terrible encore, que l'Apôtre nous fait connaître dans ces paroles : « C'est pour cela, mes Frères, que plusieurs parmi vous sont languissants, infirmes, et que plusieurs sont morts. » *Ideo multi infirmi et imbecilles, et dormiunt multi.* (*I Cor.*, XI, 30.) Au rapport des saints Docteurs de l'Église, quelques-uns sur-le-champ sont possédés du

démon, et d'autres expirent misérablement et subitement après avoir commis le péché de la communion indigne : c'est ce que nous trouvons dans saint Cyprien. Enfin si nous voulons en croire ces lumières de l'Église, les guerres, les pestes, les famines et les malheurs publics qui nous accablent prennent leur source dans ces crimes horribles des indignes communions que les Chrétiens osent faire.

Ah ! qu'il ne soit jamais dit, mon cher Auditeur, que ce malheur vous arrive ! Vous seriez d'autant plus inexcusable que, afin d'avoir l'innocence nécessaire pour éviter un péché qui renferme une si horrible témérité, un sacrilège si énorme et une si noire ingratitude, il ne faut qu'avoir recours à la sainte confession avec une vraie douleur et une grande ouverture et simplicité, sans rien cacher, sans rien déguiser, sans rien dissimuler, et renoncer simplement et absolument au péché, aux occasions du péché, selon l'avis et les ordres de son confesseur. N'est-ce pas là le parti que vous voulez prendre ? J'ose l'espérer, et par cette conduite si prudente et si sage, vous éviterez, pour le temps et pour l'éternité, les terribles vengeances que Dieu tire des communions indignes, c'est-à-dire cet endurcissement, cet état effroyable de réprobation et les malheurs mêmes de cette vie. La communion ne sera pas ainsi pour vous une confirmation de mort, mais un gage de la vie éternelle, que je vous souhaite au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit.

Amen.

QUARANTE-HUITIÈME SERMON.

DÉVOTION A LA SAINTE VIERGE.

Ego diligentes me diligo; et qui mane vigitant ad me, invenient me.

J'aime ceux qui m'aiment, et je me rends présente à ceux qui veillent auprès de moi. (*Prov., VIII, 17.*)

Voilà, mes Frères, des paroles qui conviennent premièrement à la Sagesse incréée, et qui sont ensuite appliquées par le Saint-Esprit même à Marie, mère de Jésus. C'est aussi par l'instinct de cet Esprit divin que l'Église les fait chanter aux fêtes principales de cette Vierge immaculée, afin de porter les fidèles, ses enfants, à avoir pour elle les sentiments d'une sincère et tendre dévotion, que je regarde, mon cher Auditeur, comme une source de toutes sortes de grâces et de bénédictions.

Les pauvres y trouvent des richesses pour le soulagement de leur pauvreté; les malades, des remèdes à leurs maux; les ignorants, de la science; les faibles, de la force; les délaissés, des secours; les abjects, de la gloire; les affligés, de la consolation; ceux qui sont dans la peine, du repos; ceux qui vivent dans l'inquiétude, de la paix. Les pécheurs y rencontrent la grâce; les justes, leur sanctification; enfin, il n'est point de condition, point d'état qui n'en ressente

les bénédictions; point de royaume, point de pays qui ne participe à ses grâces; toute la terre est remplie de ses miséricordes et tous les hommes sont obligés à ses amoureuses bontés. En un mot, quand on trouve Marie, tous les biens sont trouvés, et c'est en elle, assure son dévot serviteur saint Bernard, que Dieu en a mis la plénitude : *Totius boni plenitudinem posuit in Maria*. Il n'en faudrait pas davantage, mes chers Frères, pour vous engager à vous consacrer totalement au service de cette Reine du ciel, qui chérit tendrement ceux qui l'aiment et se rend présente à ceux qui veillent auprès d'elle, dans les pieux exercices de leur solide dévotion : *Ego diligentes me diligo; et qui mane vigilant ad me, invenient me*.

Mais pour augmenter en mes auditeurs l'empressement qu'ils ont à se dévouer au service de Marie et à lui rendre l'honneur qui lui est dû, j'ajoute ici deux motifs très-puissants qui formeront les deux parties de ce discours. Elle est la mère de Dieu, tel est le premier motif; elle est notre mère, tel est le second. Remarquez, s'il vous plaît, mes chers Frères, que Dieu se trouve honoré dans le service que l'on rend à Marie; en effet, nous ne pouvons lui donner une marque plus sensible de notre amour que d'aimer celle qu'il a tant aimée, et qu'il a rendue si aimable. Considérez ensuite que nous nous trouvons tous intéressés dans le respect que nous lui rendons, à cause des biens incroyables qui nous en reviennent.

Marie est donc la mère du Tout-Puissant : jugez, mes Frères, de sa gloire et de sa puissance. Marie est la mère de tous les bons chrétiens : jugez de sa tendresse et de sa bonne volonté à leur égard. C'est la pensée de saint Bernard : *Non deest Mariæ potestas, quia ma'er est omnipotentia; nec voluntas, quia mater est misericordia*. J'avoue en ce moment que je sens se former en moi-même une espèce de combat entre l'amour et la crainte. J'appréhende, d'une part,

qu'en voulant vous entretenir des grandeurs de Marie, je n'affaiblisse ce discours par la bassesse de mes paroles. Mais je sens en même temps que l'Esprit divin, voyant que dans ce sermon il s'agit de l'honneur et des intérêts de son épouse, donnera assez de force à mon amour pour triompher de cette crainte, en me faisant prendre la résolution de continuer mon dessein, sous les auspices et la protection de celle dont les secours ne nous manqueront jamais; pourvu que nous les demandions à Dieu, en adressant à Marie les paroles dont l'Ange la salua autrefois, lorsque, prosterné devant cette Reine du ciel et de la terre, il lui dit avec un très-profond sentiment de vénération et de piété, de la part du Très-Haut : *Ave, Maria.*

PREMIER POINT.

Il est bon de vous dire d'abord, Chrétiens, que la dévotion à la Mère de Dieu, dont je viens vous entretenir aujourd'hui, est aussi ancienne que le christianisme. Les premiers chrétiens, les premiers fidèles l'avaient si grande pour cette digne Mère de Jésus, qu'ils venaient à Jérusalem, des lieux les plus éloignés, pour jouir du bonheur de la voir. Mais comme plusieurs ne pouvaient faire un si long voyage, quoiqu'ils en eussent un très-grand désir, saint Luc fit divers tableaux de la très-sainte Vierge pour satisfaire leur dévotion. Albert le Grand estime que le disciple bien-aimé, saint Jean l'Évangéliste, parmi les hauts mystères qu'il a proposés dans son Apocalypse, a eu un dessein particulier d'y faire voir sous diverses figures et emblèmes les excellences et les grandeurs de celle que Jésus venait de lui donner pour mère, et que ce qu'il a dit de ce trône admirable de Dieu, de cet autel mystérieux, de cette princesse revêtue d'un soleil et d'une couronne d'étoiles, se doit entendre de Marie, Mère de Jésus-Christ.

Tout cela supposé, je dis que nous lui devons rendre hommage et honneur, parce qu'elle est Mère de Dieu, et c'est mon premier motif de cette dévotion. Nous trouvons ce titre auguste bien exprimé dans saint Matthieu, lorsqu'il dit que Jacob engendra Joseph, l'époux de Marie, « de laquelle est né Jésus, qui est appelé Christ » : *De qua natus est Jesus, qui vocatur Christus*. C'est du reste un point de foi décidé dans le Concile général d'Éphèse contre Nestorius, qui avait été assez hardi pour y soutenir qu'elle n'était point la Mère de Dieu, et que ce titre ne devait point lui être donné. O ciel! quelle dignité qu'une créature, tirée du néant, appelle son fils le souverain Maître de l'univers! Les plus hauts Chérubins et les Séraphins s'estiment bienheureux de la qualité de serviteurs, et c'est toujours beaucoup que la majesté de notre Dieu agrée les services de ses créatures; mais que la qualité de Mère de Dieu puisse convenir à une créature, c'est ce qui surpasse toutes nos pensées et tous nos désirs.

En effet, nous voyons que les saints Pères et Docteurs de l'Église étendent sur la sainte Vierge certaines perfections qui n'appartiennent proprement qu'à Dieu, comme l'infinité, l'immensité, l'incompréhensibilité de sa grandeur et de sa gloire. Oui, mes chers Frères, ils disent que la maternité divine est en quelque façon infinie, immense et incompréhensible à tout esprit créé. Écoutez le bienheureux Pierre Damien : « Que toutes les créatures se taisent, et regardent en tremblant la grandeur immense de cette mère et se courbent sous le poids de sa gloire. » « Qui peut comprendre, dit saint Jean Damascène, quelle est cette dignité qui l'élève infiniment au-dessus d'elle-même, et qui la rend si proche de Dieu? » *Tota Deo propinqua*. « Elle-même, dit saint Augustin, ne peut comprendre l'honneur qu'elle a d'avoir conçu le Verbe divin dans ses chastes entrailles, d'avoir été comme le premier trône où ce nouveau Roi prit

l'empire du monde, d'avoir été, selon saint Denis Alexandrin, comme le premier temple où ce souverain Pontife s'offrit en sacrifice pour nos péchés » : *In ipsa rex gloriæ factus est pontifex*. Admirable élévation d'une créature ! Si la gloire des enfants revient par réflexion à l'avantage des pères qui les ont donnés au monde, ne faut-il pas avouer, dit Albert le Grand, que le Fils de Dieu rend par ce moyen la dignité de sa Mère en quelque façon infinie ? *Filius infinitat matris dignitatem*.

En effet, cette qualité de Mère de Dieu renferme tant de grandeurs, tant d'excellences et de prérogatives, qu'il faut toujours confesser ingénument qu'elle est élevée au-dessus des pensées des hommes les plus sages, et qu'elle surpasse sans mesure la portée des Anges les plus éclairés. En sorte que, comme l'excellence infinie, la pureté sans tache et la lumière inaccessible de la Divinité, dans la pensée de saint Paul et de son disciple saint Denis, semblent envelopper de ténèbres le trône de Dieu et le dérober ainsi à la connaissance de toutes les créatures; de même, à proportion, les Anges et les hommes sont comme aveuglés en face de la montagne ténébreuse de laquelle est sorti le Saint des Saints.

Disons donc de Marie que sa glorieuse qualité de Mère de Dieu surpasse toutes les grâces que Dieu puisse communiquer à une pure créature. Elle est telle que Dieu ne peut rien produire hors de lui-même qui la surpasse ou qui l'égale. « Il peut bien, dit saint Bonaventure, créer un monde plus grand que celui-ci ; il peut produire un soleil plus lumineux que celui qui nous éclaire ; il peut faire des cieus plus vastes, des mers plus remplies ; mais, tout-puissant qu'il est, il ne peut créer une créature plus excellente que Marie, Mère de Jésus. » « Lui donner le titre de Mère de Dieu, c'est lui soumettre tout ce qui n'est pas Dieu, » dit saint Épiphane dans son panégyrique de la Vierge. Enfin, mes

Frères, il faudrait savoir combien est grand le Fils de Dieu, pour concevoir jusqu'où va la dignité de Marie. Ce qui a fait dire à saint André de Crète qu'il n'appartient qu'à Dieu de louer dignement sa Mère. Cette très-pure Vierge reconnaît aussi avec humilité que cette dignité est un effet de la toute-puissance du Très-Haut : *Fecit mihi magna qui potens est.* (Luc., 1, 49.) Et si, comme dit Notre-Seigneur, il faut juger de l'arbre par le fruit, estimez quelle peut être la Mère d'un Fils infini en toutes sortes de perfections, d'une Mère qui a engendré et conçu le Fils de Dieu, et qui a porté dans son sein le vrai fruit de vie ! C'est ce qui engage saint Épiphané à s'écrier, ravi qu'il est en admiration : « O sein de Marie, vous êtes plus grand que le ciel, puisque vous renfermez Celui qui ne peut être compris dans toute l'étendue de l'univers, et que, sans raccourcir sa grandeur, vous le recevez tout entier en vous-même ! Divine Mère, que ne devez-vous pas attendre de l'Homme-Dieu qui vous est redevable de sa vie ? » « C'est ainsi, dit élégamment l'abbé Gœury, que cet Homme-Dieu parle à sa Mère : Vous m'avez communiqué l'avantage que j'ai d'être homme, je vous communiquerai la gloire que j'ai d'être Dieu. » Car enfin, mes Frères, elle fut toute divinisée et toute pénétrée de la Divinité par le bonheur qu'elle eut de concevoir le Verbe divin, et par la grâce dont elle fut remplie au moment où ce grand mystère s'opéra en elle.

Saint Denis, qui se glorifie d'avoir vu en terre cette excellente copie de la Divinité, nous assure qu'elle était *déiforme*, et que si la foi ne lui eût appris qu'elle n'était qu'une créature, il l'eût adorée comme une Divinité : *Si Deiformam te appellem, digna existi.* Voilà comment les Pères et ces grands Saints, avec plusieurs autres que je passe ici sous silence, ont relevé dans la sainte Vierge l'auguste qualité de Mère de Dieu.

C'est aussi, mes Frères, sur cette éminente dignité

qu'ils ont fondé l'honneur que nous lui devons rendre, à l'imitation de celui que son propre Fils, Jésus-Christ, lui a rendu, accomplissant avec perfection le commandement qu'il avait fait d'honorer père et mère, et venant lui-même nous donner des exemples divins de cette soumission : *Et erat subditus illis*. (Luc., II, 51.) Nous lisons que Salomon, le plus sage de tous les hommes et la figure de notre vrai Salomon, Jésus-Christ, a beaucoup honoré sa mère. Le Fils de Dieu a incomparablement plus honoré la sienne très-sainte.

1° Il a été au-devant d'elle, la prévenant des bénédictions de sa douceur, la choisissant pour mère et la préférant au reste des femmes, prévenant et arrêtant en sa faveur le cours du péché originel; 2° il s'est soumis à elle et lui a obéi pendant sa vie mortelle; et depuis, il lui a rendu plus d'honneur qu'à tous les autres Saints, ayant inspiré aux fidèles de lui consacrer tant de fêtes, de lui ériger tant d'autels, de lui bâtir tant d'églises magnifiques où Notre-Seigneur a opéré et opère encore tous les jours, par son intercession, une infinité de prodiges et de miracles; 3° il lui a fait part de son trône, et l'a fait asseoir à sa droite, l'établissant Reine des Anges et des hommes; 4° Jésus-Christ fait tant de cas de ses prières, qu'il ne lui refuse rien de ce qu'elle lui demande : *Pete, mater mea* (III Reg., II, 20), lui dit-il, avec beaucoup plus de raison que Salomon à sa mère Bethsabée : « Demandez, ma mère, tout ce qu'il vous plaira. » *Neque enim fas est ut avertam faciem tuam* : « Car, comment pourrais-je rien vous refuser, » tandis que vous élevez vers mon trône ces mains pures qui m'ont porté dans mon enfance, et que vous me présentez le sein sacré qui m'a allaité ? Cela a fait dire au grand cardinal Pierre Damien que Marie conserve encore un droit d'autorité sur Jésus-Christ : « Vous approchez, ô Vierge sainte, du trône de la sacrée justice de votre Fils, non pas comme une servante qui prie, mais comme une mère et une maîtresse qui commande. »

Nous ne pouvons donc plus douter, mes chers Frères, que la très-sainte Vierge, en qualité de Mère de Dieu, ne demande tous nos plus profonds respects, et ne soit la plus excellente et la plus sainte de toutes les créatures. Mais un nouveau sujet de consolation pour nous, c'est que, comme elle a tout pouvoir sur son Fils, en qualité de Mère de Dieu, elle a aussi pour nous des tendresses ineffables en qualité de Mère des hommes. Par l'auguste titre de Mère de Dieu, elle a tout pouvoir de nous faire du bien, dit saint Bernard : *Non deest Mariæ potestas, quia mater est omnipotentis*, premier motif de notre dévotion; et par l'aimable qualité de Mère des hommes, elle en a la volonté, ajoute le même saint : *Nec voluntas, quia mater est misericordis*. Deuxième motif tout-puissant pour attirer notre confiance, comme je vous le ferai voir dans ma seconde et dernière partie.

SECOND POINT.

Nous disons, mes Frères, que la sainte Vierge est notre mère. Quel sujet de joie et de consolation pour les enfants de Dieu! Oui, elle est la mère de tous les Chrétiens, mais principalement des élus et des prédestinés : 1° à titre de naissance : elle les a tous engendrés à Notre-Seigneur par la grâce; c'est le sentiment de saint Augustin dans son *Traité de la Virginité*; cet excellent docteur nous y enseigne que Marie est la mère de tous les membres de Jésus-Christ, c'est-à-dire de tous les Chrétiens, d'autant que par son incomparable charité elle a coopéré d'une manière très-parfaite à ce que les fidèles prissent naissance dans l'Église : *Cooperata est charitate sua ut fideles in Ecclesia nascerentur*.

C'est apparemment pour cela que Dieu, au livre de la Genèse, menace le serpent de mettre la discorde entre lui et la femme, entre la postérité de cette femme choisie de Dieu et la sienne. Il y a en effet une guerre entre la sainte Vierge

et le démon, entre les réprouvés, dont le diable est le père, et les élus, dont Marie est la mère. Comme Adam n'engendra les hommes à la vie que par le moyen d'Ève, disent l'abbé Rupert et saint Bonaventure, de même Jésus-Christ n'engendre les hommes à la grâce que par le moyen de Marie, leur commune mère. C'est donc avec grand sujet que Tertullien et saint Irénée appellent cette très-pure Vierge : *Evæ correctio* : deuxième Ève, qui a corrigé la faute de la première ; car Ève nous avait donné la mort, et Marie nous a donné la vie.

2° Elle est mère des élus à titre d'adoption. Elle les a tous adoptés pour ses enfants afin que son Fils unique fût le premier-né entre plusieurs frères qui devaient avoir un jour part à son héritage dans l'éternité. Représentez-vous donc, mes Frères, tous les prédestinés qui combattent sur la terre, toutes les âmes saintes qui expient le reste de leurs péchés dans les feux du purgatoire, et tous les saints qui jouissent dans le ciel du bonheur éternel : *Horum omnium mater est*, Marie est la mère de toutes ces nobles créatures, elle les a toutes adoptées pour ses enfants.

3° Mais quand elle ne les adopterait pas à titre d'enfants, Jésus-Christ son Fils, Notre-Seigneur, les lui a donnés par testament et lui a communiqué les droits et l'autorité de père qu'il a sur eux, lorsque, de dessus la croix, il lui montra les élus en la personne de son disciple bien-aimé, et lui dit : Femme, voilà vos enfants ; puis, parlant aux élus en la personne du disciple, il ajouta : Mes enfants, voilà votre mère. Et dès lors le contrat de donation fut accepté de part et d'autre, et Marie fut déclarée et reconnue mère de tous les prédestinés ; en sorte qu'il n'y en a aucun, dit Origène, auquel on ne puisse dire avec vérité : Voilà votre enfant : *De quolibet dici Mariæ potest : Ecce filius tuus*.

4° Il est aussi à remarquer qu'il ne s'en trouve aucun auquel elle ne rende de bon cœur tous les charitables offices

de la plus tendre de toutes les mères; elle les porte dans son sein; elle leur a communiqué la vie de l'esprit; elle les engendre à la grâce; elle les aime tendrement; elle les protège au milieu des dangers, les prenant sous sa sauvegarde pour les empêcher de périr; elle pourvoit à leurs besoins, comme plusieurs l'ont éprouvé; elle les console dans leurs peines; elle les défend contre les ennemis visibles et invisibles, surtout à l'heure de leur mort; elle plaide leur cause au jugement de Dieu contre le démon, l'ennemi juré des âmes; elle leur procure l'entrée du paradis, et leur assure le céleste héritage; j'entends parler de ceux qui, par leur solide dévotion à cette Mère d'amour, portent dignement la qualité de ses enfants.

Que pensez-vous de cela, pécheurs à qui les grâces de conversion sont si nécessaires? Vous appréhendez de vous approcher du Père éternel, éblouis par l'éclat de sa majesté que vous avez si souvent offensée par l'énormité de vos crimes; il nous a donné Jésus-Christ pour médiateur; mais vous appréhendez le médiateur, parce qu'il est aussi votre juge. A qui donc recourir, mon cher Auditeur? Ah! Dieu y a bien pourvu; car, par une admirable condescendance, il a remédié à la crainte que nous pourrions avoir de nous adresser immédiatement à sa majesté suprême; il nous a donné une mère toute miséricordieuse et une médiatrice toute-puissante auprès de lui, afin que nous puissions plus facilement, par sa médiation et par son entremise, lui demander ce que nous souhaitons en obtenir; c'est la pensée de saint Bernard, qui ajoute ces paroles : « Recourez à Marie, et je puis vous assurer qu'elle sera exaucée pour sa révérence. » « Elle est très-prompte à s'intéresser pour nous; elle ne se lasse jamais, dit saint Germain; les biens qu'elle nous fait sont sans nombre. »

C'est ce qui a fait dire aux Pères de l'Église que Dieu n'accorde aucune faveur aux hommes que par le ministère

de cette divine Reine. Jamais Joseph n'eut tant de pouvoir auprès de Pharaon que Marie auprès de Dieu : *Ite ad Joseph; ite ad Mariam*. Et ce sentiment des Pères est conforme à l'usage de tous les fidèles qui réclament son secours dans tous leurs besoins, et qui reconnaissent que, s'il y a lieu d'espérer quelque soulagement dans leurs maux, ils ne le doivent attendre, après Dieu, que de ses bontés, dit saint Bernard; d'où il tire cette conséquence que nous devons tirer avec lui : attachons-nous à Marie par les plus tendres affections de nos cœurs et de toute la capacité de notre âme. « Aimons et honorons Marie, dit le même saint Bernard, puisque c'est la volonté de Celui qui a voulu que nous ayons tout par Marie; et il l'a ainsi voulu, pour calmer notre crainte, exciter notre foi, affermir notre espérance, bannir notre défiance et redresser notre pusillanimité. »

Paroles merveilleuses, mes Frères, qui nous font voir que, bien qu'il n'appartienne qu'à Jésus-Christ de donner la grâce dont en qualité de chef il contient toute la plénitude, il est néanmoins vrai de dire, avec saint Jérôme, que Marie est comme le canal par où passent toutes les influences de la grâce de Dieu! Aussi, comme l'enseigne saint Bernardin de Sienne, l'ordre que Dieu a établi dans l'Église porte que la plénitude de la grâce découle de lui par l'humanité de son Fils, et de cette humanité adorable sur la très-sainte Vierge, puis sur les membres de Jésus-Christ, dont elle est la mère.

Tout cela me fait dire, Chrétiens auditeurs, qu'une âme qui honore sincèrement Marie a tout sujet d'espérer en la miséricorde de Dieu. En effet, elle nous aime si tendrement qu'elle nous assure par ces paroles, que le Saint-Esprit lui met en la bouche : « Celui qui me trouvera trouvera la vie; son salut viendra de la bonté du Seigneur, qui en est la première source » : *Qui me invenerit, inveniet vitam, et hauriet salutem a Domino* (Prov., VIII, 35.)

Mais, pécheurs et pécheresses qui depuis longtemps entretenez de mauvaises habitudes et de mauvais commerces, sans penser sérieusement à vous convertir, ne vous flattez pas de la protection de la sainte Vierge, sous prétexte que vous êtes enrôlés dans les confréries du scapulaire et du rosaire, et que vous avez ouï dire que ceux qui servent Marie ne peuvent périr. Sachez que votre culte lui est odieux et votre confiance injurieuse; car c'est en quelque façon la rendre la protectrice de vos iniquités et la complice de vos désordres, desquels vous vous dites secrètement à vous-mêmes ce que se disait cet Israélite entendant la loi de Moïse : *Pax erit mihi et ambulabo in pravitate cordis mei* (Deut., xxix, 19) : « Toutes ces menaces ne m'alarment point, je puis sans danger persévérer dans mes désordres. » Malheureux que vous êtes, si on ne connaissait pas la sainte Vierge, vous donneriez sujet de croire que c'est d'elle et de vous qu'Ézéchiel parle en ces termes : *Mater tua leœna.... in medio leunculorum enutrivit catulos suos*. C'est-à-dire que vous feriez passer la sainte Vierge pour une lionne, puisque vous qui prétendez être son enfant ravagez comme un lionceau le bien d'autrui, etc., etc.

Et vous, mes Frères, qui vivez mal ensemble, dans les querelles, dans les haines, etc., la sainte Vierge n'aurait-elle pas sujet de vous dire, par manière de reproche, comme Rébecca, quand ses deux enfants s'entre-choquaient dans ses entrailles : *Si sic mihi futurum erat, quid necesse fuit concipere?* (Gen., xxv, 22.) De quoi me sert d'avoir ces enfants dénaturés, moi la meilleure de toutes les mères? Apprenez que, quand vous vous adressez à cette divine Vierge dans de pareils sentiments, elle vous regarde d'un œil d'indignation et vous dit aussi en secret, mais d'une voix intelligible : *Numquid non ut filii Æthiopum vos estis mihi filii Israel?* (Am., ix, 7) : « N'êtes-vous point en mon endroit comme des Éthiopiens? »... et la noirceur de vos âmes impures, la

dureté de vos cœurs impitoyables, la licence de vos paroles scandaleuses et impies, enfin le dérèglement de vos actions profanes, ne font-ils pas voir que vous n'êtes point de ma famille et que vous n'avez aucune affinité avec moi, qui ne veux point vous reconnaître pour mes enfants ni vous faire part de mes faveurs?

En effet, âmes chrétiennes, ils ne méritent pas d'en être écoutés. Si Joab, qui avait reçu une défense expresse de David de tuer Absalon, était venu se présenter à lui la lance toute rouge du sang de son fils, dans le dessein de lui demander des grâces, pensez-vous qu'il eût été bien reçu du même David? De même, pécheurs, vous dont les crimes viennent de verser le sang de Jésus-Christ, vrai Fils de Marie selon la chair, et qui en paraissez encore tout inondés, lorsque, dans une si mauvaise disposition, vous osez bien demander des gages à cette Mère de miséricorde, croyez-vous qu'elle s'empresse d'entériner vos requêtes? Cela n'est guère probable; car tout indulgente et toute miséricordieuse qu'elle est, elle ne peut avoir ni indulgence ni miséricorde pour ceux qui se montrent au moment même aussi cruels et impitoyables que jamais envers Jésus-Christ, son Fils bien-aimé; elle n'a au contraire que des vengeances à faire exercer contre ces obstinés criminels de lèse-majesté divine.

Voulez-vous donc, âmes chrétiennes, rentrer dans les bonnes grâces de cette Mère, affligée de vos cruautés et indignée contre vous? Quittez les désordres de votre vie, en embrassant une pénitence qui vous réconcilie avec son Fils; alors vous trouverez en Marie une mère adoucie et une favorable avocate à laquelle vous pourrez recourir en toute sûreté, dit saint Bernard : « Le Fils exaucera la Mère, et le Père ne refusera rien à son Fils; elle sera, comme dit ce saint, après Dieu votre plus grande confiance et tout le fondement de votre espérance. »

Quoique vous vous soyez rendus indignes de sa protection, ne laissez jamais pourtant de recourir à elle avec confiance, non-seulement pour le présent, mais en toutes les occasions. N'appréhendez point, dit saint Bernard, de vous approcher de cette charitable Mère, qui, bien loin d'avoir quelque chose de sévère et de rebutant, est pleine de miséricorde et de douceur. Avez-vous quelque présent à offrir à Dieu, offrez-le par les mains de votre mère, si vous voulez n'être pas rebutés. « Mon cher Frère, si tu veux éviter le » naufrage sur la mer orageuse de ce monde où tu es incessamment agité d'orages et de tempêtes, ne détourne jamais mais tes yeux de l'aspect favorable de Marie qui en est la vraie étoile. Si les vents des tentations s'élèvent, si tu rencontres des écueils, des tribulations, regarde cette étoile, appelle Marie à ton secours. Pécheurs et pécheresses, pensez à elle dans vos dangers, dans vos embarras, dans vos irrésolutions, dans vos peines de corps et d'esprit; qu'elle ne sorte jamais ni de vos bouches ni de vos cœurs, et surtout souvenez-vous que, si vous voulez obtenir l'effet de ses prières et de son suffrage, vous devez régler votre vie sur la sainteté de la sienne. La suivant, vous ne vous égarerez pas; — c'est toujours saint Bernard qui parle : — la priant, vous ne désespérerez pas; pensant à elle, vous ne vous tromperez pas. Marchez hardiment dans les voies du salut qu'elle vous montre, et n'appréhendez ni de tomber quand elle vous soutient, ni de périr quand elle vous protège, ni de vous lasser quand elle vous conduit. » Je n'ai rien mis du mien dans ce passage du dévot saint Bernard.

Vous savez maintenant quelles sont les marques d'une solide confiance en la très-sainte Vierge; elle ne consiste pas seulement à recourir à elle dans nos besoins, comme je viens de vous l'expliquer après saint Bernard, mais encore à avoir une haute estime de sa glorieuse qualité de Mère de Dieu,

qui est le fondement de ses excellences et de ses grandeurs; à professer un amour très-tendre, filial et effectif pour son auguste personne, dont le cœur maternel est rempli de bonté, de douceur et de charité pour nous qui sommes ses enfants; enfin et principalement à imiter ses héroïques vertus, surtout sa pureté virginale, sa très-profonde humilité et sa très-ardente charité. Car, comme l'amour produit la ressemblance, et que la nature met toujours dans les enfants quelques traits des personnes qui les ont engendrés, ne dites pas, Chrétiens, que vous aimez la sainte Vierge, et n'ayez pas la hardiesse de l'appeler votre mère, si vous ne lui ressemblez pas par l'innocence de vos mœurs et si vous n'exprimez en vous le caractère de ses vertus.

Outre ces devoirs essentiels et généraux, il y a plusieurs pratiques particulières de dévotion à la sainte Vierge dont les Saints nous ont laissé de très-beaux exemples. Saint François d'Assise jeûnait tous les ans quarante jours en son honneur; saint Bernardin de Sienne, l'illustre reine du Portugal sainte Élisabeth, et le grand roi d'Angleterre saint Édouard, jeûnaient tous les samedis de l'année, qui lui sont consacrés. Le B. François de Sales fit le vœu de réciter tous les jours un chapelet en son honneur, à quoi il ne manqua jamais aucun jour de sa vie, même parmi les grandes affaires où il se trouva depuis engagé pour la gloire de Dieu et pour l'intérêt de l'Église.

Que si vous ne pouvez pas les imiter en tout cela à cause de vos travaux, du moins faites-en une petite partie. Mettez-vous tous les matins avec vos familles sous la protection de cette Mère d'amour; adressez-lui chaque jour certaines oraisons, comme quelques dizaines de chapelet ou autres prières de l'Église; sanctifiez bien ses fêtes par la confession et la communion. Si vous faites quelques pèlerinages en son honneur, que ce soit avec dévotion et non avec dissipation. Visitez souvent ses autels, après celui où réside le

très-saint Sacrement ; ornez-les selon vos petites facultés. Donnez des aumônes pour lui témoigner l'amour que vous lui portez ; dans cette vue, abstenez-vous de quelque chose ; privez-vous de quelque satisfaction autant que votre condition le pourra permettre. Inspirez cette dévotion à la sainte Vierge non-seulement à vos enfants et à vos domestiques, mais encore à tous ceux avec lesquels vous aurez quelque société. Si enfin vous êtes enrôlés dans quelques-unes de ses confréries, satisfaites du mieux que vous pourrez aux petits devoirs qui y sont attachés, bannissant tout scrupule en cas que vous y manquiez, puisqu'il n'y a point de péché, mais vous souvenant qu'il y a de grandes récompenses pour ceux et celles qui s'en acquittent comme il faut, non par routine, mais par amour.

Concluons ce discours, mes Frères, en nous prosternant devant le trône de la sainte Vierge, comme fit autrefois saint Bernard, finissant un sermon en son honneur. Attachons-nous, disait-il, à ses pieds sacrés, embrassons-les étroitement comme des enfants bien attendris, et ne les quittons pas qu'elle ne nous ait bénis, puisqu'elle le peut. Personne ne doute de son pouvoir, puisqu'elle est la Mère du Dieu tout-puissant, qui tient entre ses mains toutes les bénédictions du ciel. Il n'est pas possible non plus de douter de la bonne volonté qu'elle a de nous combler de grâces et de faveurs célestes, étant la mère des miséricordes et notre très-tendre mère. Tâchons donc, par l'assiduité de nos devoirs et de notre confiance accompagnée de l'étude et de l'imitation de ses vertus, de nous rendre, comme de pieux enfants, dignes de sa faveur et de son amoureuse protection ; aimons-la de toute l'ardeur de nos affections, et nous éprouverons véritablement l'effet de ces paroles appliquées à la très-sainte Vierge : *Ego diligentes me diligo* : « J'aime ceux qui m'aiment, » nous dit-elle par les paroles qui ont ouvert ce discours et qui le vont-fermer. C'est-à-dire qu'en récom-

pense des services que nous lui aurons rendus, et en reconnaissance de l'amour que nous lui aurons porté, elle nous obtiendra, pendant notre vie, abondance de grâces sur la terre, pour nous procurer après notre mort la gloire éternelle dans le ciel, où nous conduisent le Père, le Fils, et le Saint-Esprit!

Amen.

QUARANTE-NEUVIÈME SERMON.

DES AFFLICTIONS.

Quaecumque scripta sunt ad nostram doctrinam scripta sunt, ut per patientiam et consolationem Scripturarum spem habeamus.

Tout ce qui est écrit a été écrit pour notre instruction, afin que notre espérance soit soutenue par la patience et la consolation que les Écritures nous donnent. (*Rom.*, xv, 4.)

L'Écriture est, suivant cette autorité de saint Paul, le plus solide fonds de consolation et de patience qu'un chrétien puisse trouver dans ses peines; c'est au moyen des vérités de foi qu'elle renferme qu'il peut soutenir son espérance, et il faut reconnaître que sans elle il est des affections dans la vie où l'homme devrait être inconsolable. En vain on emploierait tout ce que la rhétorique a d'art et la philosophie de raisonnement pour relever un cœur qui succombe sous le poids de la pauvreté ou de la douleur, il vous répondrait comme Job en pareil cas : « Vous êtes tous des consolateurs importuns. » (*JOB*, xvi, 2.) Mais ce même Job que les consolations humaines ne faisaient qu'importuner trouvait dans les vérités de la foi une force si propre à le soutenir et une douceur si consolante, qu'il s'estimait heureux même sur son fumier : « Je sais, disait-il, que mon Rédempteur est vivant, et que je ressusciterai de la terre

au dernier jour, que je verrai mon Dieu dans ma chair, et que je le contemplerai de mes propres yeux ; c'est là l'espérance que j'ai, et qui reposera dans mon cœur pour le tranquilliser au milieu de mes malheurs. » (*Ibid.*, XIX, 25 et seqq.)

Cherchons donc dans notre foi des motifs de patience et de consolation, et elle nous apprendra que nos afflictions viennent de Dieu, et qu'elles nous conduisent à lui : deux réflexions qui diviseront ce discours. Esprit-Saint, vous êtes le consolateur des affligés ; faites couler par mes paroles votre divine onction dans les cœurs abattus ; c'est la grâce que nous vous demandons par l'intercession de la sainte Vierge : *Ave, Maria.*

PREMIER POINT.

Dans tous les temps, mes Frères, il y a eu des gens affligés et persécutés qui ont pleuré leur disgrâce ; mais tous ceux qui ont souffert et pleuré n'ont pas pour cela été de ceux que le Sauveur appelle bienheureux (МАТТ., V, 5), parce qu'ils n'ont ni connu leur bonheur ni su faire un saint usage de leurs peines : ce qu'ils auraient fait sans doute, s'ils avaient été bien convaincus que toutes les afflictions viennent de Dieu, qui nous les envoie comme un souverain qui en veut tirer sa gloire, ou comme un père qui veut nous corriger dans sa miséricorde, ou comme un juge qui veut satisfaire à sa justice. Prouvons tout ceci par les saintes Écritures.

Il est de foi que tout ce qui arrive d'affligeant dans le monde, maladies, pauvretés, famines, guerres, pertes de personnes qui nous sont chères, enfin toutes les sortes de disgrâces, il est de foi, dis-je, que tout cela ne vient pas du hasard ; il n'y a ni destinée ni étoile qui nous gouverne, mais la seule providence d'un Dieu sage qui a réglé toutes nos afflictions dans ses décrets éternels, et qui nous les envoie dans les temps qu'il a jugés les plus convenables : « Peut-il arriver quelque mal temporel dans la ville, de-

mande le prophète Amos, qui ne vienne pas du Seigneur? » *Si erit malum in civitate, quod Dominus non fecerit.* (Am., III, 6.) Que ce principe est grand, mes Frères! qu'il est utile pour nous faire supporter toutes les disgrâces de la vie avec patience! Soyons donc bien convaincus qu'encore que nos peines nous viennent immédiatement de la malice des hommes ou de l'envie du démon, elles viennent néanmoins originairement de Dieu, nous les envoyant comme un souverain qui en veut tirer sa gloire.

Quelle idée nous donnez-vous de Dieu, me direz-vous, de nous le faire voir comme un souverain qui veut tirer sa gloire de nos humiliations? Cela s'accorde-t-il avec cette bonté par excellence qui fait son caractère? Oui, Chrétiens, Dieu nous aime, rien n'est plus vrai, et c'est parce qu'il nous aime qu'il veut nous faire acquérir de grands mérites; mais il est une sorte de mérites que nous ne pouvons avoir sans qu'il nous éprouve. Un prince peut combler un favori de ses biens, mais il ne peut lui donner la gloire des armes et la réputation d'être brave, si celui-ci ne signale sa valeur; il faut pour cela qu'il soit exposé au péril du combat, qu'il prodigue une vie qui lui est chère, et qu'ainsi il se rende digne de l'estime de son prince aussi bien que de l'approbation du public. S'il est notre Dieu, mes Frères, il nous aime, encore une fois; et pouvons-nous en douter après ce qu'il a fait pour nous? Mais il est un mérite qu'il ne peut donner que par la voie des afflictions. « Il a fallu que Dieu éprouvât les âmes des justes, pour nous montrer qu'elles étaient dignes de lui : » *Tentavit eos, et invenit illos dignos se* (Sap., III, 5), et c'est par les afflictions que Dieu connaît si l'homme est digne de son choix et qu'un Chrétien fait honneur à Dieu qu'il sert. Premièrement, il honore sa souveraineté par sa soumission; secondement, il honore sa bonté par l'attachement qu'il a pour lui, au milieu même de la tribulation. On sait assez que le sacrifice est l'acte le plus

parfait de notre religion , celui qui honore Dieu le plus excellemment. Dans les anciens sacrifices, en tuant des victimes et en les détruisant à la gloire de Dieu , on reconnaissait que lui seul était le souverain Créateur, et qu'en cette qualité il avait seul droit de vie et de mort. Or, il est à remarquer que l'homme n'égorgeait que des bœufs et d'autres bêtes, parce que Dieu ne lui permettait pas de s'immoler lui-même; et c'est ce qu'il fait d'une manière excellente dans les afflictions où, par un foi soumise, il devient lui-même une victime, sacrifiant non pas le sang des animaux, mais sa santé, sa fortune, sa réputation, ses biens et ses commodités. Il adore en cet état la main qui l'humilie; il étouffe la loi de la nature qui veut éclater en murmures, il est content de se voir pauvre, humilié, anéanti sous la main puissante d'un Dieu souverain : sacrifice de soumission mille fois plus agréable à Dieu et plus glorieux que tous ceux qu'on lui pourrait offrir.

Quand David, après la défaite des ennemis de son État, sacrifie des boucs et des moutons sans nombre en actions de grâces au Dieu des batailles, il ne fait en cela rien d'héroïque, puisqu'il lui est bien aisé de baiser une main qui le couronne de lauriers; mais quand il se soumet; quand, au lieu de murmurer contre la félonie d'un fils dénaturé qui le détrône et qui le cherche pour lui ôter la vie, il s'humilie sous la main d'un Dieu qui l'afflige, il fait un acte héroïque par la plus désintéressée des résignations : Dieu, dit-il, est le maître de ma vie aussi bien que de mon trône; qu'il dispose de moi comme il lui plaira; je consens à tout, sa volonté suffit pour me calmer; que s'il me dit seulement : Vous ne m'agréerez pas, je suis prêt à descendre du trône où sa main m'a élevé.

Il est donc vrai que souvent Dieu nous envoie des afflictions pour en tirer sa gloire, comme un souverain. Job était bien persuadé de cette vérité, — et plutôt à Dieu que nous le fussions autant que lui! — puisque, après avoir perdu tous ses

biens, ses enfants, sa santé, et être devenu, lui le plus heureux jusque-là et le plus riche seigneur de son temps, tout à coup le plus pauvre et le plus infortuné des hommes, réduit sur un fumier à racler avec un morceau de pot cassé la pourriture de ses ulcères, il reconnut néanmoins que tous ces maux lui venaient de Dieu qui se servait de ses ennemis pour enlever ses troupeaux, du feu du ciel pour brûler ses biens, des tempêtes pour écraser ses enfants sous les ruines de leurs maisons, du démon même pour le frapper d'une plaie effroyable par tout le corps. En sorte que par cette vue, il rendit gloire à son souverain par une héroïque soumission à ses ordres, adora Dieu et dit : « Je suis sorti nu du ventre de ma mère et j'y retournerai nu ; le Seigneur m'avait tout donné, le Seigneur m'a tout ôté, il n'est arrivé que ce qu'il lui a plu ; que le nom du Seigneur soit béni ! » Il ne dit pas : Le Seigneur m'avait donné des biens et de la santé, et le démon me les a ôtés, mais : Le Seigneur me les a ôtés ; il en est arrivé non pas comme il a plu au démon, mais comme il a plu au Seigneur. Dieu peut-il tirer des mortels une plus grande gloire que celle que lui donne une résignation si entière et si désintéressée ? Aussi le marque-t-il bien dans ces paroles par lesquelles il confond le démon : « N'as-tu pas considéré mon serviteur Job, qui n'a point d'égal sur la terre ? » (JOB, II, 3.) C'est ainsi que le Seigneur, parlant à Ananie des persécutions et du martyre de saint Paul, lui dit : « Je lui montrerai combien il faut qu'il souffre pour la gloire de mon nom. » (Act., IX, 16.) C'est ainsi que l'ange Raphaël, déclarant à Tobie la vraie cause de la pauvreté où il était tombé et de l'aveuglement dont Dieu l'avait affligé, lui dit : « Parce que vous étiez agréable à Dieu, il a été nécessaire que la tentation vous éprouvât. » (TOB., XII, 13.)

Quelle gloire Dieu n'a-t-il pas tirée des souffrances de son propre Fils ? Et les Apôtres, pénétrés de cette vérité, ne sortaient-ils pas remplis de joie des synagogues des Juifs,

« parce qu'ils avaient été jugés dignes d'être emprisonnés et fouettés pour la gloire de Jésus? » (*Act.* v, 41.)

Dieu nous envoie donc des souffrances pour en tirer sa gloire, comme un souverain : il le fait aussi pour nous corriger comme un père. Écoutons là-dessus saint Paul qui cite ce bel endroit des Proverbes : « Mon fils, ne négligez point le châtement par lequel le Seigneur vous corrige, et ne vous laissez pas abattre lorsqu'il vous reprend ; car le Seigneur châtie celui qu'il aime et il frappe de verges celui qu'il reçoit au nombre de ses enfants. » (*Prov.*, III, 11 et 12.) Ne vous laissez donc pas de souffrir : Dieu vous traite en cela comme ses enfants. Car qui est l'enfant qui ne soit point châtié par son père? et si vous n'êtes pas châtiés, tous les autres l'ayant été, vous n'êtes pas du nombre de ses enfants. Le peuple d'Israël était son enfant : c'est ainsi qu'il l'appelle lui-même : *Ex Ægypto vocavi filium meum* (OSEE, XI, 1); et cependant combien de fois ne le châtia-t-il pas pour le ramener à son devoir ! Tantôt il envoyait un feu qui en consumait des milliers ; tantôt un Ange qui en exterminait sans nombre ; tantôt des serpents qui les piquaient et les faisaient mourir sans remède. Quelquefois il les humiliait par la perte d'une bataille, d'autres fois par la prise de leurs villes, enfin par de longues et cruelles captivités ; tout cela pour les faire rentrer en eux-mêmes et les corriger par les châtements. Disons donc avec saint Bernard : Je désire, ô Père de miséricorde, que vous entriez en colère contre moi ; mais en cette colère qui remet en bon chemin celui qui s'en est écarté, et non pas en celle qui fait sortir de la bonne voie celui qui y est engagé.

Voulez-vous savoir, dit saint Augustin, quelle peine c'est de ne souffrir point de peine ? Demandez au Psalmiste, et il vous répondra : Le pécheur a mis Dieu en colère, qu'en arrivera-t-il ? la grandeur de sa colère fera qu'il ne s'en mettra plus en peine : *Secundum multitudinem iræ suæ non quæret.* (*Psal.* IX, 24.)

Avoir tout à souhait, n'avoir rien à souffrir, ni du côté de la santé, ni du côté des affaires, ni du côté de la misère, ni du côté des enfants, ou de ses proches, ou de ses ennemis, c'est souvent une marque de réprobation; c'est une marque que Dieu est bien en colère, puisqu'il ne châtie plus et qu'il abandonne. Qu'heureux au contraire, dit Tertulien, est celui à la correction duquel Dieu s'applique, et contre qui il a la bonté de se mettre en colère! *O beatum servum, cujus emendationi Dominus instat, cui dignatur irasci!* On abusait de la fertilité de la terre par les excès et la débauche, et Dieu nous envoie la disette et la famine pour nous corriger. Cet homme aimait trop le bien, il en faisait son Dieu, il ne s'en servait pas pour racheter ses péchés par les aumônes; Dieu, qui le veut sauver, le réduit à la pauvreté. Un autre abusait de sa santé, Dieu le sanctifie par la maladie. Celui-là oubliait Dieu dans la prospérité où tout lui réussissait, et Dieu lui envoie des adversités sans nombre : sa femme meurt, ses enfants font de mauvais coups, la mortalité se met dans ses bestiaux, ses filles sont mal placées, il se voit accablé, humilié, méprisé : c'est la main de Dieu qui le châtie.

Enfin, Dieu envoie les afflictions comme un juge favorable qui nous met en main les moyens de satisfaire à sa justice. Telle fut sa conduite envers David après qu'il eut péché. Ce pauvre prince se vit aussitôt accablé de malheurs : malheur sur son peuple qui est désolé par une horrible peste; malheur sur ses enfants : les uns meurent, un autre viole sa sœur, un autre assassine son frère, un autre est tué par Joab; malheur sur lui-même : on le chasse, on le détrône, et son propre fils soulève tout son royaume et le cherche pour lui ôter la vie. C'est ainsi que ce favorable juge, tous les jours le fouet en main, sachant que nous nous aimons trop pour nous châtier nous-mêmes par les rigueurs et les macérations, nous châtie avec les hommes, ne voulant pas nous réserver au châtiment des démons. Il est donc constant

que les afflictions viennent de Dieu; il faut donc les recevoir de sa part, et répéter avec David : « Je n'ai dit mot et je n'ai pas même osé ouvrir la bouche, parce que c'est vous qui l'avez fait : » *Obtumul, et non aperui os meum, quoniam tu fecisti.* (*Psal. xxxviii, 10.*)

Quand un serviteur entend du bruit dans une chambre et qu'il y court pour voir quelle en est la cause, s'il voit que c'est le maître de la maison qui fait ce bruit, il descend aussitôt en se disant tout bas : C'est le maître, il peut faire ce qui lui plaît; ce n'est pas à moi à trouver à redire à sa conduite, mais plutôt je dois me soumettre à ses ordres et garder un respectueux silence. Les afflictions viennent donc de Dieu, premier motif pour les recevoir avec soumission. Elles nous conduisent à lui, second motif pour nous les faire accepter avec actions de grâces.

SECOND POINT.

Il n'y a guère de vérités que Jésus-Christ ait et plus souvent et plus clairement expliquées que celle que j'ai à prouver, savoir, que les souffrances et les croix nous conduisent à Dieu; qu'elles sont l'unique chemin pour aller à lui; qu'enfin personne ne peut prétendre au royaume des cieux, si l'on n'est éprouvé par la pauvreté, par la maladie, par la persécution, par tout ce que nous appelons croix et afflictions. Saint Luc remarque que cet adorable Sauveur ne se lassait pas de prêcher à tous cette maxime : *Dicebat autem ad omnes* (*Luc., ix, 23*); il disait à tous sans exception; il disait aux rois, aux sujets, aux riches, aux pauvres, *ad omnes*, à tous : « Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il renonce à soi-même, qu'il porte sa croix tous les jours et qu'il me suive. » Non-seulement il le disait, mais lui-même donnait l'exemple, ayant passé toute sa vie dans la peine, étant né pauvrement dans une étable, ayant vécu durement dans le travail, étant mort cruellement attaché à

une croix, ayant été enseveli par charité dans un drap et mis dans un sépulcre qu'on lui avait donné par aumône. On l'a traité de sorcier et de magicien; on l'a poursuivi à coups de pierres; de faux témoins ont déposé contre lui, l'accusant de crimes qu'il n'avait pas faits; on l'a jugé avec injustice; on l'a condamné avec iniquité; on l'a fait mourir avec barbarie; enfin il a été un homme de douleurs qui n'a voulu être dans sa gloire que par les souffrances. Ah! mes Frères, quelle consolation dans la pauvreté, dans la persécution, dans la maladie, dans la perte d'un mari, d'une femme, d'un enfant, d'un procès! Nous sommes assurés, par la religion que nous professons, que ces afflictions sont des voies infaillibles pour aller à Dieu; qu'il est écrit que « ce n'est que par beaucoup de tribulations que nous entrons dans le royaume de Dieu » (*Act.*, xiv, 21), et que Jésus-Christ, notre chef, a plus souffert que nous, et avant nous, pour nous donner l'exemple, afin que nous suivions ses traces et que nous marchions sur ses pas. Tous les Saints n'ont été à Dieu qu'en suivant de si beaux exemples; et les martyrs, et les confesseurs, et les pontifes, et les vierges, tous généralement n'ont été à Dieu que par les croix. Saint Paul, parlant des Saints de l'Ancien Testament: « Il y en a, dit-il, qui ont été tourmentés sur les chevalets, d'autres qui ont souffert les opprobres, les fouets, les liens et les prisons; on les a lapidés, sciés en deux, passés par le tranchant des épées; ils ont été errants çà et là, pauvres, affligés, maltraités, eux de qui le monde n'était pas digne. » (*Hebr.*, xi, 36 et seqq.) Y a-t-il un Saint dans le ciel qui soit allé à Dieu par un autre chemin? On a crucifié saint Pierre; on a décollé saint Paul; on a écorché saint Barthélemy tout vivant. Tous les martyrs ont été suppliciés en cent manières différentes et cruelles; les solitaires ont passé leur vie dans la pauvreté, mal vêtus, mal nourris, mal couchés; du pain, de l'eau et des racines insipides étaient tous leurs mets du-

rant des cinquante et des soixante ans. Combien de prélats n'ont été à Dieu que par les pénitences volontaires, ou par les persécutions et les disgrâces ! témoin les Athanase et les Chrysostome, qui ont vu leurs biens confisqués, et se sont vus eux-mêmes exilés et chassés de leurs villes. Les rois mêmes, pour être sauvés, ont passé par l'eau de la tribulation et par le feu des afflictions : témoin un saint Louis, qui a été pris par les Infidèles et ensuite jeté en prison, qui a vu ses armées défaites et la peste ravager son camp, qui s'en est lui-même senti frappé, et est mort de misère dans ces pays barbares. Les souffrances, la pauvreté, la maladie, la prison, les afflictions, nous conduisent donc à Dieu; c'est un chemin assuré pour y arriver. Voyons ceci dans un exemple de l'Écriture.

Manassès était un roi qui vivait dans la dernière impiété. En vain les prophètes envoyés de Dieu lui annoncent les malheurs qui pendent sur sa tête; tant qu'il sera grand, riche, heureux dans les plaisirs, il ne retournera point à Dieu. Mais Dieu, qui lui veut faire miséricorde, envoie ses ennemis lui déclarer la guerre; ceux-ci pillent son pays, assiègent la ville où il s'est réfugié, le prennent lui-même, l'emmènent prisonnier à Babylone, le chargent de chaînes et le jettent dans un sombre cachot. Là Manassès, humilié, frappé, affligé, rentre en lui-même; il reconnaît le Dieu qu'il a méprisé; il l'invoque, lui demande pardon, gémit devant lui, et fait une grande pénitence. Si cela est ainsi, quel est le chrétien qui, se voyant éprouvé par la misère et par les afflictions, ne prendra patience? ou plutôt quel est celui qui ne se réjouira pas dans ses tribulations, sachant, comme saint Paul, que « les afflictions si courtes de cette vie produisent en nous la durée éternelle d'une gloire incomparable? » (*II Cor.*, iv, 17.) Courage donc, chers enfants de Jésus souffrant, enfants de sa croix et de ses douleurs! Le monde se réjouira, il est vrai, et la tristesse sera votre

partage ; mais consolez-vous, votre tristesse sera bien courte ; elle sera changée en une joie qui ne finira jamais, au lieu que la joie du monde sera changée en d'éternelles douleurs.

Après tout, puisque c'est une nécessité absolue de souffrir pour Dieu, faisons de nécessité vertu. Tirons avantage de ce que nous ne pouvons pas éviter ; tous nos murmures, au lieu de nous soulager, ne font qu'aigrir notre mal ; nos imprécations et nos blasphèmes ôteront bien le mérite, mais non pas la peine de nos souffrances. Quand je vois un homme embarrassé dans ses affaires ; quand je vois une honnête famille réduite à la mendicité, une pauvre veuve chargée d'enfants, sans appui et sans paix, ou quelqu'un qui traîne une vie languissante, je leur dis aussitôt : *Si scires donum Dei* (JOAN., IV, 10), « si vous connaissiez le don de Dieu » et le présent qu'il vous fait, vous diriez avec le même esprit que saint André, en voyant la croix où il devait être attaché : O bonne croix, ô aimable croix, croix précieuse et si longtemps désirée, que vous me donnez de joie ! Je vous baise, je vous embrasse avec plaisir ; recevez-moi aussi entre vos bras, comme un vrai disciple de Jésus crucifié ! Hélas ! sans vous, j'étais perdu ! N'est-il pas vrai, Chrétiens, que si vous n'étiez déchus de votre commerce, si vous n'aviez été réduits à la dernière pauvreté, si vous n'aviez été humiliés, vous ne vous seriez jamais convertis à Dieu ?

Mais vous, qui perdez par votre peu de résignation les grands avantages que vous pourriez tirer de vos misères et qui ne vous servez des maux de cette vie dont vous êtes accablés que pour en mériter de plus grands en enfer par vos imprécations, vos blasphèmes et le désespoir où vous vous laissez aller ; ah ! que votre sort est à plaindre, et peut-on le voir sans que le cœur ne s'en fende de douleur ? Vous vivez dans un esprit de continuelle insensibilité pour votre salut : point de prières, point de sacrements. Ah ! mes Frères, souffrons avec Jésus-Christ ; ne portons pas sa croix

malgré nous, comme Simon de Cyrénée, qui ne la porta que par contrainte. Nos afflictions et nos peines viennent de Dieu qui nous les envoie, ou comme un souverain qui veut en tirer sa gloire, ou comme un père qui veut nous corriger dans sa miséricorde, ou comme un juge qui veut satisfaire à sa justice. Avez-vous ainsi envisagé vos chagrins et vos misères? Ah! si vous aviez considéré que la perte de ce procès, de cet office de collecteur où vous aviez été nommés, de cet emploi dont on vous a dépossédés, que toutes vos afflictions, en un mot, venaient de Dieu, auriez-vous murmuré? Vous seriez-vous vengés comme vous avez fait? Nos afflictions nous conduisent à Dieu; il faut donc, pour cela, ne les pas souffrir en stupides, sans les accepter, sans les lui offrir, sans recourir à lui; il ne faut donc pas les endurer en jurant, en se désespérant. Ah! mon Sauveur, j'espère que par votre grâce je porterai désormais ma croix de bon cœur; je souffrirai dorénavant sans murmure, sans impatience; je porterai cette croix, cette pauvreté et cette misère, la mort de ce mari, de cet enfant, la perte de ce procès, la longueur de cette infirmité; oui, mon Dieu, je la porterai après vous, puisque vous me l'avez mise sur les épaules, et que, si je ne la porte de bon cœur, je ne suis pas votre disciple. Seulement, Seigneur, fortifiez-moi, de peur qu'elle ne m'accable; augmentez, si vous voulez, ma douleur, mais augmentez aussi ma patience, et j'espère que cette croix venant de vous me conduira à vous dans le Ciel.

Amen.

CINQUANTIÈME SERMON.

L'EXERCICE DU CHRÉTIEN.

Ordinatione tua perseverat dies.

Seigneur, c'est par l'ordre que vous avez établi que la suite des jours persévère. (Psal. cxviii, 91.)

Pour assurer son salut éternel, ce n'est pas assez de fuir le mal, de pratiquer le bien, de le pratiquer constamment et pour une bonne fin; pour en tirer tout l'avantage que nous en espérons et que Dieu demande, il est encore nécessaire de le pratiquer avec ordre et quand il le faut. Ne pas régler sa conduite, agir toujours au hasard, c'est ne rien faire qui soit digne du Ciel; et quand toute la vie serait un exercice continu de vertus, sans cet arrangement, vous vous exposez, Chrétiens, à être confondus avec ceux qui ont commis le péché. Les vierges de l'Évangile en sont une preuve bien évidente, puisque, après avoir fait les entreprises pour avoir part aux noces de l'Agneau, après s'être donné beaucoup de soins et de fatigues, rien de tout cela ne leur fut compté, parce qu'elles manquèrent à le faire dans le temps. Rendons-nous sages aux dépens de ces vierges folles; et, pour mériter la compagnie de l'Agneau, disposons notre temps, réglons toutes nos heures, ménageons-

les par principe de religion et par rapport à notre salut. C'est ce à quoi j'entreprends de vous aider dans ce discours où je vais vous faire voir, avec beaucoup de simplicité et d'évidence, que notre vie de chaque jour, pour être réglée selon les desseins de Dieu, doit être, comme notre main, divisée en cinq parties. La prière doit la commencer : c'est ce que vous verrez dans mon premier point. Je réduis au travail, au repos, aux récréations honnêtes et au sommeil tout ce qui doit la continuer; ce sera la matière de mon second point. Ce n'est point le soleil ordinaire qui préside à cette sainte journée que je vais vous expliquer; mais Jésus lui-même, le Soleil de justice, dont j'implore en ce moment le secours par l'entremise de la sainte Vierge, sa Mère, à qui nous disons avec l'Ange : *Ave, Maria.*

PREMIER POINT.

Le premier soin d'un fidèle qui pense sérieusement à la vie éternelle doit être, sitôt qu'il est éveillé, de tenir son cœur fermé et de faire en sorte qu'aucune pensée de la terre n'y entre avant que Dieu y soit entré. Une fleur n'est pas plutôt sortie de la terre qu'elle regarde le soleil qui la fait éclore; un arbre pousse vers lui ses feuilles, ses fleurs et ses fruits comme par reconnaissance; l'agneau court à sa mère sitôt qu'il est né : il est bien juste que vous donniez les prémices à l'Être suprême, et que vous écoutiez ces paroles de l'Écriture. « Mon fils, donnez-moi votre cœur. » (*Prov., xxiii, 26.*) Pour première action sensible, invoquez le secours des trois divines personnes, en faisant avec piété et avec foi le signe de la croix. C'est la livrée qui distingue le Chrétien de ceux qui ne le sont pas; c'est, pour le cours de la journée, une puissante armure spirituelle qui a une vertu particulière pour vous rendre victorieux des ennemis de votre salut, selon la pratique de l'Église, qui le fait sur le front, pour confesser toujours Jésus-Christ sans rougir;

sur le cœur, qui est le siège de l'amour, pour toujours l'aimer; sur les bras, pour marquer qu'il faut toujours agir et souffrir pour sa gloire. Dites quelques courtes prières, mais vives, mais ferventes, et propres à attirer puissamment le secours et la bénédiction de Dieu. Il est bon que ce soit par des paroles tirées de l'Écriture, par exemple : « Seigneur, ouvrez mes lèvres; éclairez les yeux de mon âme; éveillez-la du sommeil du péché comme vous avez éveillé mon corps du dormir naturel.

Sortez du lit de bonne heure et promptement, modestement et en silence. Je dis *de bonne heure*; car il est juste que le soleil venant à paraître nous trouve avec Dieu et en état de recevoir les lumières de la sagesse éternelle, qui dit d'elle-même qu'elle « ne se laisse trouver que de ceux qui la cherchent du matin. » (*Prov.*, VIII, 17.) Il est honteux à un Chrétien qui n'est pas malade, dit saint Augustin, de recevoir dans le lit les premiers rayons du soleil. Saint Ambroise condamne un homme qui ne se réveille que quand le grand jour lui ouvre les yeux. Les oiseaux mêmes, avant le jour, font retentir les bois des louanges du Seigneur; les Chrétiens doivent-ils être moins diligents? Les Juifs ne recueillaient la manne que le matin. Jacob n'obtint la bénédiction de Dieu qu'avant l'aurore : pouvez-vous vous promettre de l'obtenir en languissant dans un lit bien avant dans le jour?

Secondement, je dis qu'il faut sortir du lit *promptement*, de crainte que quelque imagination malhonnête ne satisfasse votre cœur, et que le démon ne s'en serve pour vous corrompre ou pour vous rendre incapable de servir Dieu. C'est dans un trop long séjour au lit que se forment souvent ces tempêtes intérieures où nous tombons, comme atteints par la foudre. Je veux dire que c'est là que naissent les mauvaises pensées sous lesquelles il est alors si aisé de succomber. Sitôt donc que l'heure de vous lever est venue, suivez le conseil du Saint-Esprit qui veut qu'on le fasse avec joie

(*Eccli.*, xxxii, 15) et qu'on prenne garde à ne se point laisser vaincre par la paresse. Figurez-vous que l'Ange du Seigneur vous adresse ces paroles qu'il dit à saint Pierre dans la prison où il dormait : « Levez-vous promptement. » (*Act.*, xii, 7.)

J'ai dit en troisième lieu qu'il faut se lever *modestement* ; un Chrétien véritablement chaste n'expose jamais sans une vraie nécessité une partie de son corps à la vue de personne, ni même à la sienne propre. Que faut-il pour mettre en danger la pureté d'un enfant, d'un domestique, la sienne même ?

N'employez pas trop de temps à vous habiller ; soyez plus soigneux de vous revêtir de Jésus-Christ, de son amour et de sa grâce, que de parer de la boue ; de peur qu'étant couvert devant les hommes, vous ne soyez nu devant Dieu. Oui, « revêtez-vous de Notre Seigneur Jésus-Christ (*Rom.*, xiii, 14), et cette robe vous garantira de ce froid glacial qui fera grincer des dents en l'autre monde. Ah ! que cette nécessité de vous vêtir vous rappelle votre indigence, qui vous réduit à emprunter jusqu'aux restes des bêtes, jusqu'aux dépouilles des arbres pour avoir de quoi couvrir votre nudité ! Souvenez-vous que ces vêtements ne vous sont donnés que pour défendre votre chair contre les rigueurs des saisons, et non pour la flatter ; pour vous couvrir, et non pour vous inspirer de la vanité ; les filles surtout qui ont quelque pudeur auront un soin particulier de se bien couvrir la gorge, la poitrine et les bras : une conduite contraire est une impudence, une effronterie, qui ne peut convenir qu'à des comédiennes ou à des femmes perdues.

J'ai dit qu'il faut se lever *en silence*, pour condamner la conduite de plusieurs personnes qui sortent du lit en tumulte et quelquefois en colère contre un enfant ou un serviteur qui ne se lèvent pas assez tôt à leur fantaisie. Il faut, mes Frères, vous mettre en état de conserver le recueille-

ment si nécessaire pour vous présenter devant Dieu dans la prière.

Ainsi levés, et habillés autant qu'il faut pour la santé et la bienséance, prenez de l'eau bénite, dont vous devez avoir en tout temps provision. Elle préserve des foudres, des fantômes, des démons mêmes et des maladies; mais son plus important effet est de purifier l'âme des taches vénielles en l'excitant à les détester par la vertu que lui donnent les prières de l'Église et le sang de Jésus-Christ. Accoutumez-vous à en prendre en entrant et en sortant. Après en avoir appliqué sur votre front, afin de faire à Dieu une consécration de vous-mêmes, suivez ce que dit l'Évangile; mettez-vous à genoux dans un coin de votre chambre; il serait à propos que ce fût devant une image dévote, surtout de celles qui représentent Notre-Seigneur. C'est en partie dans cette vue que nous avons fait porter des crucifix dans vos maisons; rien n'est plus capable de fixer l'imagination et d'empêcher les distractions dans la prière.

Ne pas prier, c'est vivre en bêtes et non pas en Chrétiens; c'est une marque de réprobation. Écoutez ce raisonnement de saint Paul : « Quiconque invoquera le nom de Dieu sera sauvé. » (*Rom.*, x, 13.) Celui donc qui n'invoque pas le nom de Dieu et qui ne prie pas ne sera point sauvé; par la raison que quiconque néglige de prier se met dans l'impuissance de faire le bien qui lui est commandé ou d'éviter le mal qui l'attaque et qui lui est défendu, et d'avoir les lumières nécessaires pour découvrir ses devoirs aussi bien que les pièges de l'ennemi. On prend un flambeau quand on doit passer par des lieux obscurs; on se munit de contre-poison quand on doit aller dans des endroits infects; or le contre-poison du monde où votre état vous engage, c'est la prière. Ne vous hasardez pas à y aller avant d'avoir demandé à Dieu de vous fortifier contre ses dangers et de bénir vos entrées et vos sorties, afin que vous ne reveniez pas à la maison pires que

vous n'en étiez sortis. Priez donc au matin, au sortir de votre lit, puisque c'est une nécessité; mais, je l'ai dit, que ce soit à deux genoux : l'excellence de Dieu et notre néant sont les deux fondements de ce respect intérieur et extérieur que nous devons à notre Père céleste. S'asseoir, se courber, être couché ou debout sans nécessité en priant, c'est une grande irréligion; c'est une espèce de reproche que l'on fait à Dieu que sa conversation est fatigante; c'est mal reconnaître la majesté de Dieu; c'est mal imiter les patriarches et les prophètes qui s'anéantissaient de corps et d'âme dans la prière; c'est mal imiter les Anges qui tremblent devant son adorable majesté; c'est mal imiter Jésus-Christ prosterné la face contre terre en la présence de son Père, l'adorant, lui rendant ses actions de grâces.

La fidélité et la ferveur sont les deux qualités que vous devez joindre à cette marque d'humilité que je vous recommande. La fidélité, pour ne jamais omettre ce saint exercice; le démon vous suscitera mille affaires pressantes pour vous éloigner de ce devoir qui le désole, parce qu'il plaît à Dieu et qu'il abat la chair; mais que rien n'empêche ni n'interrompe ce culte dû au Père céleste. Imitiez Daniel, que toutes les frayeurs de la mort ne sauraient arrêter en cette divine occupation (*Dan.*, vi, 10); il craint moins les lions que l'interruption de sa prière, dit Tertullien. A cette fidèle exactitude ajoutez la ferveur; cette première action de la journée est par excellence l'œuvre de Dieu; maudit celui qui la fait négligemment! Dieu veut être adoré en esprit et en vérité, et d'un amour sincère et vif; c'est cette vivacité qui donne à la prière la force de monter jusqu'à son trône, comme la chaleur la donne aux vapeurs pour s'élever jusqu'à la moyenne région de l'air; c'est elle qui la fait triompher du Tout-Puissant. Détestez donc cette piété pharisienne qui honore Dieu du bout des lèvres; tandis que le cœur est bien éloigné de lui; détestez cette nonchalance si ordinaire

dans vos exercices de piété, parce que chaque jour peut être le dernier de votre vie, et que vous n'avez point toujours occasion de vous confesser ; détestez cette langueur, de crainte que la mort ne vous surprenne en mauvais état et que, pour n'être pas en la grâce de Dieu, les bonnes actions que vous ferez en la journée ne vous soient inutiles pour le ciel. Souvenez-vous de faire entrer un acte de contrition dans votre prière ; offrez à Dieu votre corps, votre âme, vos pensées, vos paroles, vos bonnes œuvres, vos peines, vos souffrances, les douleurs, afflictions et contradictions qui vous arriveront pendant la journée, les unissant à celles de Notre-Seigneur.

Le bon propos est l'acte essentiel de la prière du matin, comme l'examen de conscience l'est de celle du soir ; mais pour le rendre plus efficace, il faut entrer dans le détail des péchés et des passions auxquels on est le plus sujet.

Si vous me demandez en particulier quelles sont les prières que vous devez faire à Dieu, les voici marquées dans l'Exercice du chrétien qu'on a porté dans vos maisons : premièrement L'ORAISON DOMINICALE, que vous appelez le *Pater*. C'est la plus excellente, la plus utile et la plus efficace de toutes les oraisons : la plus excellente, puisque c'est Celui que nous devons prier qui nous a prescrit la manière de le prier ; la plus utile et la plus efficace, puisqu'elle contient, en peu de paroles disposées dans un ordre admirable, tout ce qu'on peut demander raisonnablement. Les trois premières demandes concernent la gloire de Dieu, qui est aussi la nôtre, c'est-à-dire tous les biens éternels ; les quatre dernières, les moyens nécessaires pour les acquérir, et les obstacles, qui sont ou les péchés passés, ou les péchés à venir, ou la peine qui leur est due. Il n'y a donc point d'oraison que nous devions faire plus fréquemment et avec plus d'attention. Que le Père, quand nous le prions, reconnaisse les paroles de son Fils, qui est notre avocat, et dont nous employons les paroles. Si on obtient

tout ce qu'on demande en son nom, à plus forte raison l'obtiendra-t-on quand on emploiera ses propres termes pour le demander.

La plus excellente prière, la plus puissante après l'Oraison dominicale, c'est la SALUTATION ANGÉLIQUE. Cette prière a deux parties : la première renferme tout ce qui se peut dire des grandeurs et des louanges de la très-sainte Vierge ; elle est tirée des paroles prononcées dans l'Évangile par un Ange et par sainte Élisabeth. On croit que la seconde partie a été ajoutée par le Concile d'Éphèse ; elle contient les deux plus importantes de toutes les demandes, qui sont de sortir du péché et d'être secourus à l'heure de la mort. Nous ne pouvons donc rien faire de mieux que d'engager tous les matins cette digne Mère de Dieu et la nôtre à nous rendre ces deux bons offices auprès de son adorable Fils ; nous ne pouvons lui rien dire de plus agréable que les paroles qui ont servi de base et de fondement à toutes ses grandeurs.

A ces deux prières, il faut joindre la formule des choses que vous êtes obligés de croire, et de celles que vous êtes obligés de pratiquer, c'est-à-dire le SYMBOLE et les COMMANDEMENTS DE DIEU.

Saint Eucher dit que chacun des Apôtres est semblable à un grand seigneur résolu de passer dans un pays éloigné ; il change en or et en pierreries tout ce qu'il a de richesses, pour les pouvoir enfermer dans une bourse et les porter à l'aise partout où il va. Ainsi, pour mettre dans la mémoire des plus grossiers, et pour insinuer sans peine la doctrine de Jésus-Christ dans les esprits les plus simples, ces sages fondateurs de notre religion en ont fait un abrégé qu'ils ont répandu par toute la terre, et qui par eux est venu jusqu'à nous par le canal d'une sainte tradition. Il n'est permis à personne d'ignorer les articles qui y sont contenus. Nous lisons dans une des lettres de saint Augustin qu'un homme qui avait négligé d'apprendre le Symbole de mémoire fut

puni d'une paralysie de tous les membres et particulièrement de la langue; averti en songe de la vraie raison de son mal, il avoua par écrit que c'était en punition de sa négligence à apprendre le Symbole.

Ce que vous êtes obligés de pratiquer est contenu dans le DÉCALOGUE que Dieu a donné à Moïse et Jésus-Christ aux chrétiens. Vous êtes tenus de le savoir, sinon par ordre, du moins de manière à pouvoir distinguer ce qui est dans le Décalogue d'avec ce qui n'y est pas, si vous étiez interrogés sur les commandements.

Rendez-vous donc tous les matins fidèles à ce que vous venez d'entendre. Rendez-vous le bon office d'offrir à Dieu les prières que je viens de vous prescrire, et ne venez point m'objecter la multitude de vos occupations. Ne nous dites pas que le travail presse, et qu'il ne vous donne pas le loisir d'en tant dire; que le tracas d'un ménage, le soin d'une nombreuse famille, la nécessité d'éveiller des domestiques négligents, de tenir tout en haleine par votre présence, que tout cela vous ôte la liberté de satisfaire à ce légitime devoir; car c'est ainsi que le démon, désolé par les grâces attachées à la prière, fait tout ce qu'il peut pour qu'on la néglige ou qu'au moins on la raccourcisse. Dites-moi, je vous en conjure, mon cher Auditeur, vos occupations vous empêchent-elles de dérober des heures entières pour le plaisir? Et vous n'en sauriez prendre pour le devoir! Une demi-journée employée au cabaret, à la danse, etc., passe vite; et un quart d'heure donné au salut éternel vous ennuie! Je ne vous demande pas même un quart d'heure d'une prière humble et attentive, mais seulement autant de temps qu'il en faut pour aller deux fois d'un bout de cette église à l'autre; est-ce trop pour attirer la bénédiction de Dieu sur votre travail, et la grâce de ne le point offenser pendant le jour? Plus vos affaires sont embarrassées et importantes, plus vous avez besoin du secours du ciel pour vous en assu-

rer l'heureux succès, et plus par conséquent vous êtes obligés de vous élever au-dessus de vos affaires temporelles pour vaquer à la prière si propre à les avancer, et si nécessaire pour ne pas manquer le salut, qui est l'unique affaire nécessaire, à laquelle toutes les autres doivent céder.

Outre cette pratique, qui est de devoir étroit, je vous conseillerais, mon cher Auditeur, de prendre, si vous le pouviez, chaque jour une demi-heure sur vos occupations, pour assister au SAINT SACRIFICE de l'autel, qui est l'abrégé de tous nos mystères, la source féconde de nos biens surnaturels et le plus excellent moyen que nous ayons dans la religion pour honorer Dieu, lui rendre grâces, satisfaire à sa justice, et attirer ses miséricordes.

C'est assez d'être chrétiens pour être prêtres dans un certain sens, et pour prendre part à l'immolation de Jésus-Christ hostie; il est votre sacrifice comme le nôtre; c'est une action qui vous est d'une égale importance, d'une égale utilité. Unissez-vous donc non-seulement au prêtre, mais à Jésus-Christ; figurez-vous être au calvaire; prenez le moment de la Consécration pour offrir à Dieu vos cœurs, vos esprits, vos corps, c'est le moment de faveur auquel de grandes grâces sont attachées. Le temps que vous emploierez à ce saint exercice n'empêchera pas le succès de vos affaires; on ne perdit jamais rien pour servir Dieu, qui du reste vous assure par la bouche des derniers Sages d'entre les Hébreux que plus vous aurez soin de ses intérêts, plus il prendra soin des vôtres. (*Eccli.*, xxxviii, 9.)

Cependant des chrétiens tout proches de l'église, et qui ne sont chargés d'aucune vraie affaire qui les empêche d'y assister, s'en dispensent, tandis que d'autres dont les maisons sont très-écartées n'y manquent pas. Vous êtes loin de l'église, ou vous vous trouvez dans l'impuissance absolue d'y venir: c'est un malheur qui vous est commun avec Daniel captif à Babylone (*DAN.*, vi); il n'avait pas la liberté d'aller

à Jérusalem, où seulement il était permis d'offrir le sacrifice public ; il ne manquait du moins jamais trois fois le jour d'y aller de cœur, tournant son visage de ce côté-là ; il y envoyait ses vœux et ses prières. Imités une si fervente conduite ; offrez au Seigneur le sacrifice, vers le temps où il commence ; faites les mêmes prières que si vous y étiez présent. Cette pratique attire souvent plus de grâces que n'en reçoivent plusieurs de ceux qui y assistent en effet.

L'Église travaille de tout son mieux à nous former à la vie chrétienne, qui est une vie de prière ; et, pour y réussir plus efficacement, elle fait sonner trois fois par jour le *PARDON* ou l'*ANGELUS* ; au matin, en mémoire de la joie qu'eut la sainte Vierge le jour de Pâques, quand elle vit son Fils ressuscité, pour que nous nous en réjouissons avec elle ; à midi, en mémoire de sa tristesse, quand elle vit son Fils attaché à la croix ; le soir, en mémoire de sa joie, quand elle reçut l'ambassade de l'Ange. L'Église nous exhorte ainsi le matin à la prière, au son de la cloche, pour nous faire commencer la journée par le souvenir de l'Incarnation du Verbe ; à midi, au plus haut point du jour, pour nous élever à Jésus-Christ par sa Résurrection ; et le soir, au coucher du soleil, pour terminer la journée par la pensée de la mort de Jésus-Christ. Elle emploie à cet effet les suffrages de la sainte Vierge dans les paroles de l'*Ave*, parce que Marie a, plus que personne, participé à la grâce de l'Incarnation, et qu'étant unie si étroitement à Jésus-Christ, elle ne saurait manquer de lui faire agréer vos hommages. Quand donc vous entendrez sonner l'*Angelus*, récitez, tête nue et les genoux en terre, la Salutation angélique avec attention et avec respect. Quand l'horloge sonne, et de temps en temps durant le cours de la journée, ayez recours à ces oraisons courtes et vives qu'on nomme jaculatoires, dont l'usage est si fort recommandé par les saints, et qui sont toutes-puissantes pour toucher le cœur de Dieu et en obtenir des grâces.

Je ne fais encore que commencer l'explication de la journée chrétienne, et me voilà déjà à plus de la moitié de mon discours ; suspendons-le pour respirer un moment et pour achever en peu de paroles, dans un dernier point, ce qui me reste à vous dire des quatre autres parties qui la doivent composer.

SECOND POINT.

Il est de notre devoir de vous apprendre à faire chrétiennement les actions ordinaires, aussi bien que celles de la religion ; car enfin on doit être chrétiens dans les actions même les plus communes de la vie civile. Quand, par la prière, on a si bien commencé, c'est une grande avance pour le reste de la journée. Allez à votre travail ; c'est le devoir de tous les hommes nés pour s'occuper, comme l'oiseau pour voler ; c'est l'ordre que nous avons tous reçu de Dieu, notre Créateur : « Tu mangeras ton pain à la sueur de ton visage et tu travailleras six jours de la semaine. » (*Gen.*, III, 19 ; *Exod.*, XVI, 26.) C'est le devoir que Jésus-Christ Sauveur nous a imposé à tous, comme chrétiens. Il n'y a pas eu de vide dans sa vie, à la prendre depuis son Incarnation jusqu'à son Ascension. Ce n'est pas que le travail, prescrit généralement à tout le monde, doive être par nécessité un travail corporel ; beaucoup de gens n'en sont pas capables ; mais il faut au moins que la vie d'un chrétien ne soit pas une vie d'amusement, d'entretiens inutiles, de jeux, de plaisirs continuels, mais qu'elle soit remplie de quelques occupations utiles, sérieuses et conformes à l'état où l'on est. Un bourgeois, par exemple, qui fait valoir son bien, un praticien qui veille au droit de ses parties, une famille qui s'occupe de son domestique, les personnes de tous ces différents caractères travaillent aussi véritablement qu'un homme de campagne qui laboure la terre, parce qu'elles s'appliquent aux devoirs de leur état. Il s'agit présentement de vous apprendre en peu de paroles à sanctifier votre tra-

vail. Le travail d'un chrétien doit être accompagné de trois vertus : 1° de diligence, car il faut éviter la paresse ; travailler mollement, c'est n'être guère moins criminel que de ne point travailler du tout, surtout quand on est aux gages d'autrui et qu'on est payé de ses peines ; 2° de modération, car il faut éviter l'oubli de Dieu. Le moyen qu'un esprit tout plein de mille affaires temporelles et tumultueuses puisse, comme il faut, prier Dieu, attirer ses miséricordes ? le moyen qu'un corps accablé par un travail excessif laisse à l'homme la liberté de remplir les autres devoirs chrétiens ? N'est-il pas visible que, tout innocent qu'il est, ce travail affaiblit la piété ? Ainsi, mon cher Auditeur, ne soyez pas si attaché à vos affaires temporelles que vous n'éleviez de temps en temps votre cœur à Dieu, pour les sanctifier en les lui offrant ; 3° de justice, car vous devez le rapporter à Dieu ; travaillez donc avec un vrai désir de lui plaire, de satisfaire à sa justice, etc. Je ne dis pas qu'on ne puisse, en travaillant, se proposer quelque lucre ; vous travaillez pour gagner votre vie, pour élever votre famille, ce motif n'est pas condamnable ; mais que ce ne soit pas là votre dernière fin ; élevez-vous à des vues plus propres à réjouir le cœur du Père de famille. C'est là le véritable moyen de vous assurer la gloire éternelle, et c'est la seule manière dont il faut que vous vous appliquiez au travail.

Mais nous sommes corps en une partie de nous-mêmes ; il faut aussi vivre d'une manière qui soit en partie corporelle. Le corps, qui travaille sans cesse, a besoin de réparer ses forces par la nourriture ; cette nécessité eût existé même dans l'état d'innocence. Mais il faut veiller à ne point faire en bêtes une action qui nous est commune avec les bêtes. Vous devez donc toujours commencer vos REPAS et les finir par la prière. Combien en pourrait-on compter pour qui la table est un lacet d'intempérance ! Combien qui, pour avoir manqué dans leurs repas aux devoirs de la piété chrétienne,

ont tué leur âme en nourrissant leur corps? Afin donc que la nécessité de vivre ne vous soit pas une occasion de débauche; afin de découvrir les pièges que la concupiscence nous dresse sous le voile de la nécessité, il faut nous munir du renfort de la prière, que l'Écriture appelle le bâton du pain : *Baculum panis*. (EZECH., IV, 16.) Ne vous mettez donc jamais à table sans en avoir sanctifié l'usage par ce moyen; dites debout et tête nue : Mon Dieu, bénissez, s'il vous plaît, la nourriture que je vais prendre; et, après l'avoir prise, remerciez-le (*I Timoth.*, IV, 4.) et lui demandez qu'il soutienne votre âme de sa parole. Servez-vous pour cela du ministère de vos enfants; accoutumez-les à cette sainte pratique : Dieu reçoit volontiers les remerciements de leur bouche. Comme c'est une action basse par elle-même, relevez-la par des motifs chrétiens; mangez pour vivre, et vivez pour vous conserver au service de Celui qui vous nourrit; souvenez-vous du fiel de Jésus-Christ, de la soif du mauvais riche, et surtout de vos frères chrétiens qui manquent de ce que vous avez avec tant d'abondance. Ce couteau que le Sage recommande de tenir à la bouche est la mortification qui doit régler nos morceaux (*Prov.*, XXIII, 2); il faut qu'après avoir mangé autant qu'il est nécessaire, ce couteau prive notre bouche et nous oblige à nous retirer de table, et à nous en retirer toujours avec un peu d'appétit. Avançons.

Une vie toujours occupée serait la vie des Anges et non pas celle des hommes; il est bien juste que surtout les personnes de la campagne, dont les occupations sont pénibles à la nature, aient un certain temps pour se relâcher et prendre quelques honnêtes DIVERTISSEMENTS. C'est ce dont les Saints les plus austères leur ont donné l'exemple; ils n'étaient pas toujours élevés dans les Cieux avec les Anges, mais descendaient quelquefois à terre avec les hommes. David' a joué des instruments; saint Louis a été à la chasse; les religieux

les plus mortifiés ont des heures de délassement. Mais souvenez-vous que ces délassements ne sont que la récompense de ceux qui reviennent du travail et qui y retournent; souvenez-vous qu'ils ne doivent pas être longs. Ils doivent être au travail ce que le sel et le vinaigre sont aux viandes; on ne mange pas le sel à pleines mains; on ne boit pas de grands verres de vinaigre; ainsi ne passe-t-on pas tout un jour en divertissements et en plaisirs.

Si vous me demandez à quoi vous pouvez vous divertir, je vous dirai de vous souvenir que vous êtes chrétiens; que par votre profession de chrétiens, vous êtes séparés des hommes profanes et corrompus; que vos récréations le doivent être aussi. Évitez donc les théâtres, les danses, les cabarets et tous ces autres divertissements du siècle, qui sont pernicieux à la piété ou seulement peuvent le devenir. Cherchez dans les psaumes, dans les cantiques divins, de quoi vous délasser; il ne faut pas vous persuader qu'ils ne conviennent qu'aux personnes particulièrement consacrées à Dieu, qui en font l'occupation ordinaire de leur état. Ils ont été composés pour les Israélites, qui vivaient dans le mariage et dans les emplois de la vie civile; ils sont un moyen admirable pour vous retirer des plaisirs sensuels par leur douceur toute céleste; ils lient les amitiés saintes; ils appellent les Anges à votre secours. Ils sont un bouclier contre les frayeurs de la nuit, dit saint Augustin, un délassement des travaux du jour, une défense pour les enfants, un ornement pour les jeunes hommes, la consolation des vieillards, l'agrément des personnes du sexe, le compagnon des voyageurs aussi bien que le soutien des solitaires; on les chante en public; l'intelligence en est aisée; il y a peu de personnes qui n'en sachent quelque chose par cœur ou qui ne soient en état d'en apprendre quelque partie. Voilà pourquoi saint Paul exhorte si souvent les premiers chrétiens à chanter des psaumes et des cantiques spirituels. (*Eph.*, v, 19; *Col.*, III,

16). Les récréations toutes pieuses vous ennuiet-elles, vous trouverez dans la nature, si riche en divertissements, de quoi vous délasser, en allant, par exemple, voir vos campagnes; votre domestique même est capable de vous fournir bien des occupations où l'esprit et le corps se peuvent relâcher. Pourquoi vous tourmenter pour en chercher davantage?

Comme vous avez ouvert le jour par la prière, il faut le fermer par la PRIÈRE. La nécessité de réparer l'injure faite à Dieu par les péchés de la journée, et le danger d'être surpris par la mort, si souvent comparée à un larron de nuit, doivent vous rendre exacts à ce devoir de religion. Ainsi, quand le temps de vous reposer approche, rassemblez toute votre famille au même endroit que le matin, et là, rendez vos hommages à Dieu; rendez-lui compte des actions de la journée: tous les bons chrétiens en agissent ainsi; ainsi en a agi le roi David: « Je méditais, dit-il, je me parlais à moi-même durant la nuit, je roulais mes pensées dans mon cœur et je purifiais mon esprit. » (*Psal.* LXXVI, 7.) Ainsi devez-vous faire.

Cet examen doit renfermer trois parties: la demande, la recherche, la contrition. Mettez-vous en la présence de Dieu, reconnaissez-vous les héritiers de la corruption d'Adam, coupables de mille crimes; demandez instamment à Dieu avec David qu'il « n'entre point en jugement avec vous » (*Ibid.*, CXLII, 2) sur les péchés que vous avez commis contre son adorable majesté ou contre vos frères; remerciez-le de vous avoir garantis pendant le jour de tant de périls où une infinité d'autres ont succombé.

Examinez avec soin toutes vos œuvres, celles que vous avez omises et les péchés que vous avez commis. Comptant ainsi chaque jour, vous serez moins comptables au jour du jugement.

Et pour détourner tous les dangers qu'une vie peu chrétienne vous pourrait justement attirer, ne vous endormez

jamais sans vous être réconciliés avec Jésus-Christ par un acte de contrition. Saint Bernard s'étonne avec raison de voir qu'on puisse dormir tranquillement avec un péché mortel sur la conscience. Surtout si vous êtes en froid avec quelqu'un, que le soleil ne se couche pas sur votre colère. Combien la mort n'en surprend-elle pas tous les jours dans leur lit en mauvais état!

Le *Pater*, l'*Ave*, le *Credo* doivent suivre l'acte de contrition.

Songez que le démon est auprès de vous quand vous êtes dans le sommeil : il ne dort jamais. Vous êtes alors hors d'état de vous aider ; que d'indignités ne vous ferait-il point éprouver si Dieu, par le ministère du BON ANGE qui est toujours au chevet de votre lit, ne rendait ses pièges inutiles ! Suppliez-le donc, ce saint Ange, de veiller si bien sur vous pendant le sommeil que vous allez prendre, que vous ne soyez point surpris par le sommeil de la mort ; priez-le d'écarter de votre couche toutes les approches des mauvais esprits, et qu'il fasse si bonne sentinelle autour de votre lit que rien n'altère la sérénité de votre âme : employez pour cela la prière du diocèse, etc.

Usez de la même circonspection que le matin, en vous déshabillant avec retenue et en silence ; pensez, à ce moment, que vos jours sont comptés, et que celui qui vient de s'écouler vous rend d'un jour plus près de votre fin : qu'ainsi l'heure vient à laquelle il vous faudra être dépouillés de tout ce que vous avez au monde.

Mettez-vous dans une posture qui soit décente ; faites le signe de la croix, et quand vous sentez que le sommeil s'approche, remplissez votre esprit de la pensée de la mort : le lit, les linceuls, les ténèbres vous en rappellent assez naïvement le souvenir : ou bien occupez-vous de quelque pensée pieuse qui soit comme le sceau que les démons respecteront : ces esprits de ténèbres trembleront à votre vue ; tout désar-

més que vous serez durant le sommeil, ils n'oseront vous aborder ; l'ange destructeur respectera cette impression et ce fruit du sang de l'Agneau ; vous pourrez vous assurer de dormir tranquillement entre les bras de votre Père céleste ; ces saintes pensées seront d'heureuses semences jetées en bonne terre, qui ne manqueront pas de germer et de se produire le matin ; car le cœur n'aura pas de peine à commencer la journée présente par ce qui aura fini la précédente. Et puis, s'il est vrai que l'âme abandonnée à elle-même par le sommeil se porte naturellement sur les derniers objets des pensées de la veille, il ne faut pas douter que les songes ne soient très-heureux au sein des idées douces qui naîtront des dernières impressions que la piété aura formées sur le cœur.

Toujours veiller, c'est le propre des Anges et des Saints qui sont au ciel ; DORMIR un peu, c'est celui des gens réglés qui sont sur la terre ; dormir plus qu'il ne faut, c'est le caractère des hommes oisifs.

N'attendez pas que je vous donne aucune règle sur cette action ; les tempéraments sont différents : il y en a qui demandent plus de sommeil les uns que les autres. On doit avec cela regarder l'âge et se faire ensuite une règle à soi-même ; on dit ordinairement que c'est assez de dormir sept heures. Toutefois on ne peut point donner cela comme une limite certaine pour tous : que chacun se consulte là-dessus. Mais, en cela comme en toute autre chose, il faut bien prendre garde d'écouter la paresse, sous prétexte de santé, et de rien donner à la mollesse et à l'oisiveté.

Ce temps donc que vous avez droit de mettre à part pour le sommeil et que vous ne devez jamais passer, doit être employé par un motif plus élevé que celui des bêtes, qui ne dorment que pour dormir. Ne le regardez jamais comme un moyen d'assouvir votre présente paresse, ce serait vous ravalier au rang des animaux sans raison, mais comme une

aide dans le service de Dieu par le délasement du corps et l'entretien de la vigueur de l'esprit. Disons un mot en faveur du saint Dimanche.

Dieu est le Seigneur de l'univers aussi bien que des particuliers ; et il ne veut pas seulement être servi et honoré d'un culte privé, mais aussi d'une façon publique par tous les fidèles joints ensemble en une même Église visible , afin que, par ce culte solennel, il soit reconnu le Créateur de l'univers ; il est donc nécessaire que le Chrétien seconde en ceci ses justes desseins, et que ce jour si privilégié soit entièrement en réserve pour sa gloire et tout consacré aux exercices de piété.

Pour vous y accoutumer, je voudrais que vous quittassiez le travail de bonne heure dès la veille, afin que le corps et l'esprit fussent plus frais pour sanctifier le jour suivant. Sans cette sage précaution, vous, vos enfants, vos domestiques, harassés du travail, quand il faudra servir Dieu, écouter ce que son Esprit dit à l'église pour l'instruction de vos âmes, vous ne pourrez retenir vos têtes sous le poids d'un sommeil qui vous accablera au déshonneur de l'Église, au scandale des fidèles, à votre propre honte. C'est ainsi que Moïse instruit le peuple : « Dès le soir précédent souvenez-vous du sabbat. » Et c'était une sainte coutume parmi nos aïeux de quitter leurs occupations quand ils entendaient le son de la cloche pour les prières du soir du samedi ; le laboureur laissait son labour, les artisans fermaient leurs boutiques et se trouvaient à l'église pour les prières du soir. Afin que les corps et les esprits fussent mieux disposés à servir Dieu le dimanche suivant, on entendait les premières vêpres, on assistait à matines qu'on chantait la nuit, puis enfin à tout l'office.

Levez-vous donc plus matin ce jour-là : le service de Dieu mérite la préférence sur toute autre affaire ; c'est l'œuvre la mieux récompensée. L'auteur des Constitutions aposto-

liques, qui est très-ancien, reprend aigrement les chrétiens de ce qu'ils allaient à l'église plus tard que les païens n'allaient aux temples de leurs îdoles.

Assistez au prône, au catéchisme, à vêpres; faites de saintes lectures, récitez le chapelet; instruisez vos enfants; visitez les malades; par toutes ces œuvres, vous sanctifierez les jours que Dieu s'est consacrés. C'est ce que Jésus-Christ nous a appris, quand il employait les jours du sabbat non-seulement au culte de Dieu, mais aussi à l'instruction des âmes et à la guérison des corps, témoignant par là que la miséricorde n'est pas moins agréable à Celui qui est le Père des miséricordes que le sacrifice même.

Que de grâces! que de bénédictions! que de mérites pour le chrétien dont la vie est un enchainement précieux de pareils jours! que ce sont de bons jours, des jours heureux, des jours pleins! Un seul suffit pour sanctifier celui qui emploie ainsi tous les moments; un seul enfante l'éternité bienheureuse, que je vous souhaite au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit.

Amen.

CINQUANTE ET UNIÈME SERMON.

SIXIÈME COMMANDEMENT.

Nolite errare; neque fornicarii, nèque adulteri, neque molles, regnum Dei possidebunt.

Ne vous y trompez pas ; ni les fornicateurs, ni les adultères, ni les impudiques ne seront héritiers du royaume des cieus. (I Cor., VI, 9.)

Vous serez étonnés sans doute, mes Frères, que la langue d'un prédicateur, consacrée chaque jour par l'attouchement virginal de Jésus-Christ, et destinée à annoncer les vérités les plus saintes, s'ouvre aujourd'hui pour parler d'un vice honteux et détestable. Mais vous reviendrez aussitôt de votre surprise, lorsque je vous aurai fait remarquer que ce n'est qu'en criant sans fin et de toutes nos forces contre un si horrible monstre que nous obéissons aux ordres précis que Dieu donne à tous les ministres de sa parole, en la personne du prophète Isaïe : Ne cessez, prédicateur, d'élever votre voix : *Clama, ne cesses*, donnez-lui la force et l'écho d'une trompette : *Quasi tuba exalta vocem tuam*, et faites connaître à mon peuple l'horrible dérèglement de ses passions, les désordres infâmes auxquels il s'abandonne : *Et annuntia populo meo scelera eorum*. (ISA., LVIII, 1.) Comment en effet les pécheurs rentreront-ils en eux-mêmes aussi

solidement qu'ils le doivent, s'ils ne voient quelle est l'horreur de leur infâme conduite? et qu'est-ce qui pourra surtout leur donner la sainte confiance de découvrir avec componction la honte de leurs crimes dans la pénitence, sinon le soin charitable d'un prédicateur qui les avertit de leurs désordres en les leur mettant devant les yeux?

Il est vrai que, selon l'expression du Saint-Esprit même, un pécheur attaché à ses impuretés se révoltera contre ce discours : *Audit luxuriosus, et displicebit illi. (Eccli., xxi, 18.)* Mais ceux qui veulent tout de bon sortir de ce hideux péché, ou qui en ont déjà conçu le dessein, seront comblés de joie de voir avec quelle force on le combat. — On apprendra, dit-on, aux âmes simples et innocentes ce qu'elles ne savent pas. — C'est un inconvénient dont on ne pourra raisonnablement nous charger, puisque nous userons de toute la circonspection imaginable, et que notre dessein est de vous en faire concevoir à tous une horreur éternelle. Je proposerai donc dans ce discours trois questions dont les réponses feront les trois parties. Les péchés défendus par le sixième commandement sont-ils de grands péchés? C'est ce que nous examinerons dans la première partie. Sont-ce là des péchés bien rares ou bien fréquents? Nous répondrons à cette question dans le second point. Y a-t-il quelques moyens de s'en préserver, ou de s'en relever quand on y est tombé? Oui, et ces moyens, je vous les marquerai dans ma troisième partie. Esprit-Saint, c'est surtout pour un sujet de cette importance que je réclame vos lumières et vos grâces; et pour les obtenir plus efficacement, je vous les demande par l'intercession de la plus pure de toutes les vierges, à qui nous disons : *Ave, Maria.*

PREMIER POINT.

Pour répondre à la première question, je n'hésite pas à

dire que le péché déshonnête est un péché dont nous devons avoir une horreur infinie, et parce qu'il est très-abominable devant Dieu, et parce qu'il est tout à fait nuisible à ceux qui ont le malheur de le commettre : deux raisons qui nous obligent à l'éviter avec tous les soins possibles : en voici les preuves.

Premièrement, pour vous persuader, mes Frères, que ce péché est abominable devant Dieu, je n'ai qu'à vous dire qu'il fait une sanglante injure aux trois augustes personnes de l'adorable Trinité, au Père dont il défigure l'image, au Fils dont il souille les membres, au Saint-Esprit dont il profane le temple. Ne perdez rien de tout ceci.

Consultez votre foi et votre raison, mes chers Auditeurs, et vous apprendrez que vous êtes les vivantes images de Dieu, en qui il a pris plaisir de représenter ses plus beaux traits, ses plus éminentes perfections. « Faisons l'homme, dit-il dans la Genèse, à notre image et à notre ressemblance. » (*Gen.*, 1, 26.) A quelle pureté ne nous engage pas une liaison si glorieuse? et que faites-vous, Chrétiens, lorsque vous vous abandonnez à des passions honteuses? Vous prenez cette image de la Divinité que le Père éternel a faite avec tant de soins; vous la plongez dans la boue des plaisirs déshonnêtes; vous en effacez les traits divins, pour y substituer ceux des plus sales animaux; car s'il y a un péché au monde qui rende un homme semblable aux bêtes, c'est assurément celui que j'attaque dans ce sermon. En doutez-vous encore? écoutez comme Dieu s'en explique lui-même dans l'Écriture : « Je me repens, dit-il, d'avoir fait l'homme; » je lui ai donné une âme spirituelle, il la rend toute charnelle par les péchés déshonnêtes; j'ai imprimé en elle mon image, et il la salit par des affections toutes brutales : c'est ce qui me perce le cœur de douleur : *Tactus dolore cordis intrinsecus* (*Ibid.*, vi, 6); c'est ce que je ne puis laisser impuni; je me repens d'avoir

fait l'homme; il faut que je détruise cette image de ma divinité si indignement profanée.

Il est remarquable, mes Frères, que, quoique Dieu ait vu les hommes engagés dans plusieurs autres crimes très-énormes, tels que les meurtres et les sacrilèges, il n'a jamais dit au sujet de ces péchés qu'il était pénétré d'une vive douleur d'avoir créé l'homme; il ne s'exprime ainsi que lorsqu'il voit que le pécheur ajoute à ses autres crimes ceux d'une chair corrompue; c'est alors qu'il prend la résolution de le détruire sans miséricorde par le déluge, tant il se tient offensé des indignités commises contre son image, dégradée par de sales plaisirs.

Mais si, selon nos manières de concevoir, le Père est si outragé par les péchés déshonnêtes, le Fils ne l'est pas moins : la seule pensée en fait horreur, et nous ne l'eussions jamais imaginé. Si l'apôtre saint Paul ne l'avait dit aussi clairement qu'il le fait, peut-être auriez-vous regardé comme une espèce de blasphème ce que je vais avancer, savoir, que celui qui s'abandonne à la fornication arrache à Jésus-Christ ses propres membres pour les faire devenir les membres d'une prostituée : *Tollens ergo membra Christi, faciam membra meretricis? Absit. (I Cor., vi, 15.)* A Dieu ne plaise, ô mon Sauveur, que nous vous fassions ce sanglant outrage! Vous le lui faites pourtant, Chrétiens, qui vous livrez à d'infâmes voluptés. C'est ce que le même Apôtre prouve par ce solide raisonnement : Il est certain que nous devenons une même chose avec l'objet auquel nous nous attachons par les liens de l'amour; si je demeure attaché par un véritable amour de charité à mon Dieu, je suis un même esprit avec lui : *Qui adhæret Deo, unus spiritus est (Ibid., 17)*; mais celui qui est assez impudent pour se joindre à une prostituée est un même corps avec elle : *Quoniam qui adhæret meretrici, unum corpus efficitur. (Ibid., 16.)*

Que diriez-vous, mes très-chers Frères, d'un homme qui

prendrait la sainte Hostie, la foulerait aux pieds et commettrait contre elle mille indignités? Ne le considéreriez-vous pas avec beaucoup de raison et de justice comme un monstre vomi par l'enfer et digne des plus terribles supplices? Or, c'est quelque chose de semblable que le chrétien voluptueux fait à Jésus-Christ, car s'il jette des regards lascifs, ce n'est qu'avec des yeux qui appartiennent à Jésus-Christ; s'il fait de sales attouchements, c'est avec des mains qui appartiennent à Jésus-Christ, et ainsi des autres : *Absit!* A Dieu ne plaise, encore une fois, qu'étant instruits de cette vérité par la foi, nous fassions jamais un si grand outrage à notre adorable Sauveur, que nous sommes obligés d'aimer par tant de motifs!

L'impudique fait à la troisième personne de l'auguste Trinité un outrage qui ne lui est pas moins sensible. Voici comment : Si vos corps sont les membres de Jésus-Christ, ils sont aussi les « temples du Saint-Esprit, qui réside en vous, qui vous a été donné de Dieu. » (*Ibid.*, 19.) Quel honneur pour vous, Chrétiens! Mais aussi pouvez-vous douter que ce ne soit un horrible sacrilège que de souiller ces temples par des péchés déshonnêtes, de les changer en des lieux de prostitution, et d'obliger par là le Saint-Esprit à s'enfuir de son temple? Ah! mes Frères, dit saint Chrysostome, y aurait-il jamais homme assez hardi pour commettre des actions brutales dans la chambre du roi et la remplir d'ordures? que dis-je, dans la chambre du roi?... si on faisait cet outrage à un simple bourgeois, quelle plainte n'en formerait-il point, et quelle justice n'en demanderait-il pas? Vous êtes les demeures animées du Saint-Esprit; il fait ses délices d'habiter en vous, pour rendre vos âmes de dignes séjours de sa majesté adorable; il vous a comblés de ses dons et de ses grâces; vos corps sont comme un temple où il veut être adoré; mais il ne peut souffrir que rien d'impur y entre, autrement il ne pourrait pas y rester un moment : *Non per-*

manebit spiritus meus in homine in æternum, quia caro est. (Gen., vi, 3.) Voilà pourquoi il veut, dit Tertullien, que la chasteté soit comme la portière de cette maison, et en écarte toute impureté : l'Esprit-Saint, qui l'habite, est essentiellement l'esprit de pureté ; par l'impureté, vous feriez violence à cette divine portière ; vous chasseriez Dieu de la maison qui lui a coûté si cher ; vous la lui rendriez inhabitable par les ordures dont vous la rempliriez. Demandez après cela quel grand crime vous faites quand vous vous abandonnez au péché déshonnête ; vous faites d'horribles outrages à votre Dieu. Mais aussi, ce Dieu, si vous n'en faites promptement pénitence, se vengera d'une manière terrible, non-seulement dans l'autre monde par la damnation éternelle à laquelle tous les fornicateurs et tous les impurs seront condamnés, selon l'Apôtre saint Paul ; mais encore dans ce monde-ci, par les misères dont les impudiques sont très-souvent accablés, ainsi qu'on le voit tous les jours ; c'est ici la seconde raison qui doit nous inspirer un grand éloignement pour les péchés contraires à la chasteté !

Il est assez ordinaire aux saints Pères et à ceux qui nous veulent donner beaucoup d'horreur de l'impureté de nous la représenter sous l'idée d'un enfer, ce qui paraît conforme au sentiment du Prophète-Roi, qui remercie Dieu de l'avoir délivré « de l'enfer inférieur où il était tombé » (*Ps.*, LXXXV, 13), et aux paroles du Sage qui dit que la maison d'une prostituée est le chemin de l'enfer, pénétrant jusque dans l'intérieur de la mort : *Via inferi domus ejus, penetrantes in interiora mortis.* (*Prov.*, vii, 27.) Comment cela ? C'est que non-seulement ce maudit péché rend digne de la damnation celui qui le commet, mais encore il le met dès ce monde dans un enfer anticipé.

En effet, mes Frères, y a-t-il un péché au monde qui porte plus visiblement le caractère de l'enfer ? En effet, quatre choses s'y rencontrent, qui n'appartiennent qu'à

l'enfer : ce sont des ténèbres qui ne se dissipent point ; un feu dévorant qui ne s'éteint point ; un ver vengeur qui ne meurt point ; un cruel esclavage du démon qui ne finit point : dites-moi, ces quatre choses ne se trouvent-elles pas dans l'incontinence, alors principalement qu'elle est passée en habitude ?

Premièrement, il n'y a point de péché qui aveugle davantage une âme, parce qu'il n'y en a point qui la rende plus semblable aux bêtes qui sont sans connaissance et sans raison. Qu'un pécheur se laisse emporter aux autres passions, il pèche en homme ou en démon, dit saint Bernard ; mais s'il s'abandonne aux brutalités de la chair, il pèche en bête, en sorte que, si les plus sales animaux pouvaient parler, ils lui diraient ce que Dieu dit autrefois à Adam en se raillant terriblement de lui : Voyez-vous cet homme ? il est semblable à nous, puisqu'il se vautre dans l'ordure et dans la fange des plus sales péchés. S'il est vrai, impudique, que vous êtes réduit à la condition des bêtes, il suit de là que vous êtes un aveugle dans les choses de votre salut ; car il est écrit que « l'homme animal n'est pas capable des choses qui sont de l'esprit de Dieu » (*I Cor.*, II, 14) ; elles lui paraissent une folie ; il ne les peut comprendre, parce que c'est par une lumière spirituelle qu'on en doit juger. Et comment l'homme impudique y comprendrait-il quelque chose, disent saint Grégoire pape et saint Thomas, puisque l'expérience nous apprend tous les jours que notre âme a des facultés trop bornées pour pouvoir s'appliquer en même temps à plusieurs objets tout contraires ? Si elle s'attache fortement aux opérations de la partie inférieure, comme il n'y a point de vice qui attache plus fortement les puissances inférieures que celui de l'impureté, il n'y en a pas non plus, disent ces saints Docteurs, qui affaiblisse davantage la raison et la rende moins susceptible des lumières célestes. Et qu'arrive-t-il dans cet aveuglement ? Il arrive qu'un homme

charnel, oubliant ce qu'il est et ce qu'il fait, non-seulement n'a pas d'horreur de ses crimes infâmes, non-seulement n'en a plus de remords; mais il n'y a point d'intérêt qui ne soit sacrifié, point d'honneur qui ne soit prostitué, point de fortune qui ne soit ruinée, point de réputation qui ne soit flétrie par cette infâme passion. On tue, on vole, on viole tous les droits divins et humains. Un père, par ses débauches, ruine ses enfants; un juge sacrifie la justice; un ami blesse les droits de l'amitié en déshonorant la femme ou la fille de son ami. Et ce qu'il y a de plus déplorable, c'est qu'après avoir perdu toutes les vertus chrétiennes pour assouvir cette infâme passion dont on est devenu l'esclave, on vient jusqu'à perdre la foi, premièrement en ce qu'elle nous enseigne de ce détestable péché. On ne veut pas croire, ou du moins on ferme l'oreille à tous les oracles de l'Écriture, qui nous le représentent comme un grand crime; on n'en veut rien croire, et peu à peu on tombe souvent dans une espèce d'athéisme.

Cela est si vrai que si vous voulez chercher les hérésies dans leur source, vous verrez que c'est l'impudicité qui leur a donné naissance. Croyez-moi, mes Frères, il n'y a personne de ceux qui donnent du côté de l'impiété et de l'athéisme dont le cœur n'ait été auparavant dépravé par la passion de l'impureté. Salomon, qui prononciez autrefois autant d'oracles que de paroles, mais qui dans votre vieillesse avez offert de l'encens aux faux dieux, qui a pu vous réduire à cet aveuglement effroyable, sinon l'amour déréglé des femmes? *Cumque jam esset senex, depravatum est cor ejus per mulieres, ut sequeretur deos alienos. (III Reg., xi, 4.)* C'est ce qui a fait prononcer au sage fils de Sirach cette belle sentence : « Le vin et les femmes jettent les sages mêmes dans l'apostasie. » *Vinum et mulieres apostatare faciunt sapientes. (Eccli., xix, 2.)*

Il est donc vrai que le péché que je combats est une vé-

ritable image de l'enfer, en ce qu'il remplit l'âme d'effroyables ténèbres. Je pourrais maintenant vous montrer qu'il allume un feu dévorant dans une âme, soit parce que ceux qui y sont attachés ne s'en soulent jamais, et qu'il n'y a point de brutalités, celles mêmes que la nature abhorre le plus, dont ils ne veuillent essayer pour apaiser la faim qui les dévore; soit parce qu'une âme, livrée en proie à cette infâme passion est possédée de la crainte d'être découverte et déshonorée comme elle le mérite, et aux remords cuisants de sa conscience, qui lui reproche sans cesse sa turpitude, soit parce qu'elle est déchirée par des jalousies qui ne lui donnent aucun repos ni jour ni nuit, elle est toujours en action et en inquiétude pour venir à bout de ses infâmes désirs, et empêcher que d'autres n'y aient part.

Je pourrais vous faire voir encore le ver rongeur de l'âme impudique, qui n'a pas plutôt commis une impureté, qu'elle conçoit, malgré elle, un vain regret d'avoir, pour un seul plaisir d'un moment, perdu la grâce de son Dieu, contracté une obligation indispensable de se confesser et couru le danger prochain de se damner; mais ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est que souvent ces remords n'ont point d'autre effet que de tourmenter ces impudiques sans les convertir: en quoi ils portent plus distinctement le caractère des réprouvés, qui, percés de mille regrets d'avoir offensé Dieu, n'en sont jamais meilleurs. Ainsi voyons-nous tous les jours les impudiques dans de continuels remords de leur mauvaise vie, et dans un désespoir véritable d'en mener une autre.

N'est-ce pas là une vive image de l'enfer? Et si vous avez connu quelques malheureux engagés dans ce déplorable état, n'avez-vous pas remarqué que ce cruel tyran leur fait faire tout ce qu'il veut, qu'il leur commande comme un roi fait à ses sujets, et que pour un plaisir brutal qu'il leur promet, il leur fait commettre mille lâchetés, mille injustices et mille cruautés? Que vous avez donc eu raison de dire, grand Ter-

tullien, que le péché d'impureté emporte avec soi un engagement comme nécessaire à toutes sortes de crimes, que ce péché marche à la tête de tous les vices, lesquels travaillent tous pour l'impureté, qui fait tout ce qu'elle veut de ceux qui en sont les esclaves, parce que ces malheureux ont toutes les peines du monde de rompre leurs liens pour se mettre dans la liberté des enfants de Dieu : dernier rapport de l'impureté avec l'enfer!

Qu'il est malaisé, mes Frères, qu'une personne accoutumée depuis longtems à ce vice s'en corrige parfaitement! Écoutez le Saint-Esprit : « Non, ils n'appliqueront point leurs pensées à revenir à leur Dieu, parce qu'ils sont possédés de l'esprit de fornication et qu'ils ne connaissent point le Seigneur. » C'est pour cela que saint Thomas l'appelle un péché de très-grande attache : *Peccatum maximæ adhærentiæ*, dont il est très-difficile de se dégager parce qu'il attaque par l'endroit où l'on est le plus faible, je veux dire l'amour du plaisir, qui est si fort du goût de la nature corrompue.

Jugez si ce n'est pas avec beaucoup de raison que les Docteurs assurent que ce péché est la cause la plus ordinaire de la damnation de ceux qui y sont adonnés. Non pas qu'absolument ils ne puissent s'en retirer, s'ils voulaient, avec la grâce, faire de raisonnables efforts; mais parce qu'ils refusent de le faire, et que vous, ô mon Dieu, par un juste jugement, vous les abandonnez à la tyrannie de cette passion, particulièrement lorsque, après s'en être confessés plusieurs fois, et avoir été avertis de s'en corriger, ils en négligent les moyens, alors s'accomplit à la lettre cette funeste prédiction de l'Évangile : L'esprit impur rentre avec sept démons plus méchants que lui dans une âme dont l'esprit de pénitence l'avait chassé, et cette âme tombe dans un état pire que le premier, duquel il lui est plus difficile que jamais de se retirer (MATTH., XII, 45); sa vie devient ensuite un cercle continuel de confessions et de rechutes jusqu'à la mort; les

vieillards expirent comme les jeunes gens et souvent même dans une plus grande opiniâtreté.

Il faut donc dire, ô mon Dieu, que vous haïssez infiniment les impudiques, vous qui ne haïssez rien qui ne soit digne de haine. Mais peut-être ce vice infâme est-il rare? C'est ce que nous allons examiner dans la seconde partie de ce discours.

SECOND POINT.

Le péché d'impureté est-il bien commun? Que répondrai-je, Chrétiens, à cette demande? Si je me déclare pour l'affirmative, je donne une décision tout à fait odieuse et qui laisse tacitement à conclure que plusieurs de ceux qui me font l'honneur de m'écouter pourraient bien en être coupables. A Dieu ne plaise que j'aie cette pensée désavantageuse d'aucun de vous en particulier, mes Frères! Je sais qu'il y a un bon nombre d'âmes chastes et pures dans cette paroisse; néanmoins, puisque je suis dans la chaire de vérité, où Dieu m'ordonne de parler sans déguisement, vous me permettrez de vous dire que, si vous êtes innocents sur cet article, on en trouve ailleurs un très-grand nombre qui en sont coupables pour deux raisons.

La première est qu'il n'y a aucun homme, quelques vertus qu'il ait acquises depuis longtemps, quelques austérités qu'il ait pratiquées, quelque aversion qu'il ait conçue contre ce vice, et quelque zélé qu'il soit pour la vertu contraire, quelque âgé et quelque retiré qu'il soit, il n'y a personne, dis-je, qui n'y puisse tomber. Il suffit d'avoir un corps mortel pour en être tenté; il suffit de ne pas se tenir assez sur ses gardes pour succomber à la tentation; on ne cesse de courir le danger de perdre la chasteté que lorsqu'on cesse de vivre; et tandis que l'on vit et que l'on cesse de combattre, on est en danger prochain de perdre cet inestimable trésor. C'est pourquoi celui qui veut le conserver doit toujours combattre, dit saint Augustin; et encore, avec

tout cela, il est rare de remporter une pleine victoire : *Ubi continua pugna, rara est victoria*. Mais si ceux qui combattent contre ce vice ont tant de peine à vaincre, que sera-ce de ceux qui semblent être de son parti, et qui lui fournissent eux-mêmes des armes pour le faire triompher d'eux-mêmes?

La seconde raison de la rareté des âmes chastes est que ce péché trouve une infinité de portes pour entrer dans une âme, et qu'il a une infinité de moyens pour lui faire avaler son mortel poison; car il n'y a point de facultés dans l'âme, de sens et de parties dans le corps, par où ce péché ne puisse vous surprendre. C'est ce qu'il sera aisé de justifier, si nous considérons toutes les différentes espèces de ce péché et les différentes manières de le commettre; mais c'est ici surtout que je demande à Dieu la grâce de parler avec tant de retenue et de sagesse, que je ne dise dans cette délicate matière que ce qui peut instruire et édifier.

On peut ici offenser Dieu premièrement par l'imagination ou par l'esprit, en y souffrant de sales représentations, sans se donner la peine de les chasser avec une généreuse résistance, dès le moment qu'on s'en est aperçu; ou, ce qui est encore plus criminel, en prenant plaisir dans ces mauvaises pensées, s'y arrêtant volontairement. Je sais que si, dès le moment qu'on s'en aperçoit, on y résiste, loin qu'il y ait du péché, il y aurait au contraire du mérite; je sais encore qu'en cas d'un peu de négligence à repousser ces sales pensées, si on n'y avait pas donné un plein consentement, il n'y aurait alors que péché véniel. Mais leur donner volontairement entrée dans son âme, faire de certaines choses qui ne sont pas nécessaires et d'où l'on sait fort bien qu'elles naîtront; s'apercevoir que l'imagination se promène quelquefois dans de sales représentations, en entretenir son esprit de propos délibéré et avec plaisir, quand même, bien loin d'avoir la volonté d'en venir à l'exécution, on aurait une volonté contraire; si néanmoins on prend plaisir à se

représenter ces choses, et si l'on en souffre volontairement l'idée dans son imagination ou dans son esprit sans la repousser avec vigueur, il y a alors péché mortel, dans le sentiment de saint Augustin. Il est vrai que votre corps peut être chaste alors, dit le même Docteur; mais il n'en est pas ainsi de votre esprit, et il n'en faut pas davantage pour entraîner votre corps avec votre âme dans les enfers, si la grâce du Sauveur n'efface ce péché par le sacrement de pénitence. Car il n'est jamais permis, dit saint Chrysostome, de penser avec plaisir à une chose qu'il n'est point permis de commettre.

Or, si les mauvaises pensées qu'on ne chasse point après les avoir aperçues sont des péchés mortels, qui doute que les désirs volontaires de tomber dans des actions criminelles n'en soient aussi, soit qu'on ne les accomplisse point par une crainte purement humaine, comme il arriverait à de certaines personnes du sexe qui seraient disposées à tomber dans les derniers désordres, si elles n'appréhendaient d'être publiquement déshonorées; soit parce qu'on n'oserait en parler à la personne que l'on désire; soit enfin parce qu'on n'en peut trouver l'occasion, quoique peut-être on la recherche, ce qui est une circonstance à expliquer dans la confession? En toutes ces rencontres, les désirs sont des péchés mortels. Vous vous en êtes expliqué clairement, ô mon Dieu, dans votre Évangile : « Quiconque aura regardé une femme avec un mauvais désir a déjà commis l'adultère dans son cœur. » (MATTH., v, 28.) Ces paroles du Sauveur ont donné lieu aux théologiens d'assurer que les désirs contractent la malice de leur objet; c'est-à-dire, pour parler plus clairement, qu'ils sont plus ou moins coupables, selon qu'ils se portent à une action plus ou moins criminelle; par exemple, il y a plus de péché à désirer une personne mariée qu'une autre qui ne l'est pas, à désirer une parente qu'une étrangère; et c'est, disent-ils, ce qu'on est obligé de spé-

cifier en confession. Mais ce ne sont ici que les péchés de pensée, les commencements du péché d'impureté.

On le commet encore par les sens : premièrement, par les yeux, lorsque de propos délibéré on s'arrête à considérer des choses qui excitent des pensées ou des désirs criminels, comme de fixer les regards sur des peintures infâmes, de lire de mauvais livres, ou de regarder des choses qui ne peuvent qu'exciter de sales fantômes. En toutes ces occasions, il y a presque toujours péché mortel, quand on s'y arrête quelque temps avec plaisir ; soit parce que tous ces regards impudiques sont, dit saint Augustin, les témoins d'un cœur impudique : *Oculus impudicus, impudici cordis nuntius* ; soit parce qu'ils entraînent comme nécessairement avec eux l'esprit et le cœur dans des mouvements déréglés ; et comme il n'est pas permis de regarder avec plaisir le meurtre injuste qu'on ferait d'un homme innocent, beaucoup moins est-il permis de considérer avec plaisir ces objets qui portent à des actions criminelles.

Mais que dirons-nous ici de ceux qui composent ces détestables livres, ces chansons impures, qui font ces portraits infâmes et lascifs ? Que dirons-nous ici de ceux qui les prêtent, ou les vendent aux autres, ou les exposent en public pour les faire voir ? Ce que nous en dirons, mes Frères, c'est ce qu'en a dit autrefois le docteur Gerson : « Si je savais que quelqu'un de ces infâmes peintres ou libraires fût mort sans avoir fait pénitence des péchés qu'ils ont commis eux-mêmes en faisant ces portraits et ces livres, qu'il est impossible de faire sans tomber en plusieurs péchés, je ne prierais non plus pour eux que pour Judas, persuadé qu'ils seront doublement damnés, et pour leurs impuretés personnelles, et pour leur scandale. »

Croyez-vous que, sous prétexte que ce sont des pièces curieuses, vous êtes en droit de les conserver ? Non sûrement, quand ce ne serait que pour la crainte qu'après votre

mort elles ne retombassent entre les mains de quelque esprit faible qui en serait scandalisé. Brûlez donc ces mauvais livres, si vous ne voulez être condamnés aux flammes éternelles.

Si des péchés qu'on peut faire par les yeux, nous venons à ceux qu'on peut commettre par la langue, nous serons obligés d'avouer que c'est avec beaucoup de raison que saint Jacques a appelé la langue un monde d'iniquités : *Universitas iniquitatis*. (JACOB., III, 6.) Combien ne dit-on pas tous les jours de paroles et de chansons lascives? En vain, mon Dieu, recommandez-vous à tous les chrétiens, par l'apôtre saint Paul, de ne jamais prononcer ces infâmes paroles, parce que leur bouche a été par le baptême sanctifiée et consacrée à vos louanges : *Nec nominetur in vobis* (Eph., v, 3); en vain saint Bernard nous avertit, en votre nom, que, notre bouche ayant été consacrée à l'Évangile, c'est un grand crime que de la faire servir à ces infâmes discours; combien d'hommes et de garçons néanmoins ont à tout moment ces saletés dans la bouche! et ce qu'il y a de plus insupportable, ce qui blesse encore davantage la pudeur, combien de femmes et de filles les écoutent, et en disent elles-mêmes sans aucune honte et avec une effronterie qui fait horreur!

Ici, Chrétiens, ne croyez pas que je veuille seulement condamner ces discours qui sont grossièrement déshonnêtes, ou seulement ces paroles criminelles qu'on dit à dessein de corrompre une autre personne, de lui inspirer de mauvais désirs, et de l'attirer dans le crime; on ne peut pas douter que ces entretiens ne soient des péchés mortels accompagnés de scandale. Je ne parle pas seulement de ces paroles qui sont si sales et si lascives, qu'il n'y a que des gens grossiers, sans honneur et sans éducation qui les puissent prononcer; tous les docteurs tombent d'accord qu'à cause de leur grande turpitude elles sont des péchés mortels. Mais je parle de ces discours équivoques, prononcés avec adresse,

couverts d'un beau langage. — C'est, dit-on, innocemment et sans mauvaise intention. — Voilà ce que vous voudriez bien nous faire accroire, libertins; et moi, je vous dis que ces paroles sont souvent plus dangereuses et pénètrent plus avant dans le cœur de ceux qui les entendent que les paroles grossières dont les honnêtes gens ont naturellement horreur. Que vous serez surpris au jugement lorsque vous vous verrez accusés, convaincus et condamnés comme des scandaleux, coupables de la perte des âmes qui vous auront écoutés avec plaisir! Le serez-vous moins, vous qui prêtez aux discours lascifs une oreille attentive?

Vous parlerai-je ici de ces infâmes nudités de poitrine qu'une mode diabolique a inventées pour perdre les âmes? Tous les docteurs disent qu'on doit refuser l'absolution aux personnes du sexe qui refusent de se mettre dans la modestie qui leur convient. Et cela n'est-il pas juste? car, en vérité, ne sont-elles pas les instruments du démon, pour perdre les âmes rachetées au prix du sang de Jésus-Christ?

Que dirons-nous des péchés que l'on commet en cette matière par baisers donnés ou reçus? Je parle de ceux que l'on appelle lascifs, qui ne se donnent ou qui ne se reçoivent qu'à mauvais dessein; lors, par exemple, qu'après avoir lié conversation, on ne fait nulle difficulté de les donner ou de les permettre. Vous voudriez, pécheurs, faire passer cela pour d'innocentes badineries? Faut-il donc vous renvoyer à l'école d'un païen, qui, par les seules lumières naturelles, vous apprend que ce sont là les avant-coureurs d'une chasteté qui va bientôt périr : *Peritura mox castitatis prœambula*. Ah! qu'il est difficile que la passion n'excite alors des flammes très-impures!

J'en dis de même, à plus forte raison, des attouchements déshonnêtes sur soi ou sur autrui; je ne m'explique point davantage; une femme ou une fille d'honneur ne souffrira jamais qu'on porte la main sur ses bras ou sur sa poitrine.

On sait assez les mauvaises suites que ces libertés peuvent avoir d'un côté ou d'un autre.

N'est-il pas temps, mes Frères, que je me condamne au silence sur cette odieuse matière? Car enfin, si les choses dont nous avons parlé jusqu'à cette heure sont pour l'ordinaire d'énormes péchés mortels, parce qu'elles sont des dispositions aux actions consommées, comme saint Thomas le remarque, qui doute que ces actions ne soient bien détestables, puisque ce qui n'est qu'une disposition à les commettre est néanmoins si criminel? Ce qui est ici plus déplorable, c'est qu'on rencontre quelquefois des esprits si grossiers et si brutaux que, commettant ces péchés sans presque aucun scrupule, ils ne s'en confessent jamais, quoiqu'ils y croupissent depuis plusieurs années; et si on vient à les interroger, ils diront qu'ils ne croyaient pas qu'il y eût du péché. Aveugles que vous êtes, dit saint Augustin, quand tous les hommes s'accorderaient pour justifier ces abominations, en seriez-vous moins coupables, puisque la nature même en a horreur et qu'il est impossible que vous n'entendiez pas sa voix qui vous les reproche? Cela est si vrai que, quand on examine plus exactement ces pécheurs et qu'on les presse, ils sont obligés d'avouer non-seulement qu'ils sont tombés dans ces infâmes désordres, mais encore que jamais ils ne l'ont fait que leur conscience ne les ait avertis de leur égarement.

Quelle triste conjoncture pour moi que celle où, pour les intérêts de votre salut, je me vois contraint de parler de choses si désagréables! Grand Dieu, amateur de la pureté, je vous conjure de sanctifier tellement ma langue, que les cœurs et les oreilles de mes auditeurs ne reçoivent aucun préjudice de ce que mon ministère m'oblige à annoncer du haut de la chaire.

Premièrement, le Saint-Esprit a dit par la bouche de saint Paul que jamais les fornicateurs ne posséderont le ciel :

Neque fornicarii possidebunt regnum (I Cor., vi, 9), et a assuré dans l'Apocalypse que « le partage des fornicateurs sera un étang brûlant de feu et de soufre. » (Apoc., xxi, 8.) Mais qui sont les fornicateurs? Ceux qui, n'étant ni parents, ni alliés, ni mariés, ni engagés par aucun vœu de chasteté, tombent ensemble dans le péché déshonnête.

L'adultère n'est-il pas appelé par le saint homme Job un crime énorme et une très-grande iniquité? *Hoc enim nefas est et iniquitas maxima.* (JOB, xxxi, 11.) N'est-ce pas de ce péché que le chaste Joseph eut infiniment d'horreur, parce qu'il le regardait comme une action très-criminelle? *Nequaquam acquiescens operi nefario.* (Gen., xxxix, 8.) Le Sage ne dit-il pas que la famille des adultères périra? *Ab iniquo toro semen exterminabitur.* Il n'est rien de plus ordinaire que d'entendre dire : Comment cette maison pouvait-elle prospérer? son chef était un adultère. C'est donc avec beaucoup de raison que l'Apôtre déclare qu'ils ne posséderont jamais le ciel : *Adulteri regnum Dei non possidebunt.*

Il y a adultère quand ceux qui sont mariés violent la foi conjugale pour s'abandonner avec une autre personne que celle qu'ils ont épousée en face de l'Église. Si, des deux personnes qui commettent ce péché, une seule est mariée, c'est un simple adultère. Il y a double adultère quand les deux personnes sont mariées; et c'est une circonstance qu'on doit nécessairement expliquer dans le sacrement de Pénitence.

Si l'adultère est un grand péché, l'inceste est encore plus énorme. Il a lieu lorsque des personnes parentes ou alliées, soit spirituellement, soit naturellement, pèchent ensemble; et plus cette alliance est en degré proche, plus le péché est abominable; et ses degrés doivent être expliqués dans la confession, sans pourtant qu'il faille nommer personne. Hélas! funeste production d'enfer, tu es donc bien énorme, puisque Dieu proteste, au chapitre xx du *Lévitique*, que ceux

qui l'auront commis, du moins dans les premiers degrés, seront condamnés à la mort sans miséricorde, si ce crime est prouvé contre eux. C'est en conformité de cette ordonnance divine que les lois civiles punissent de la peine du feu ceux qui commettent ce crime au premier ou au second degré.

Est-il possible, direz-vous, que cela se rencontre quelquefois? Nous en avons, mes Frères, de funestes exemples rapportés dans les histoires sacrées et profanes, sans parler de ceux qui n'ont point paru aux yeux des hommes, mais que Dieu fera connaître un jour à tout le monde, à la honte et à la confusion de ces infâmes et peut-être à la condamnation de plusieurs pères et mères qui ont laissé les frères et les sœurs dormir ensemble. Je n'en dis rien davantage.

Il y a *stupre* quand on débauche une fille qui n'avait jamais commis cet infâme péché. Il est plus grand que la simple fornication, parce que souvent on ôte à une pauvre créature la pudeur et la honte du péché; et si son péché vient à paraître, on flétrit sa réputation et celle de ses parents, et on la met hors d'état de pouvoir être avantageusement mariée. Que n'ai-je ici le temps de m'expliquer sur ces infâmes maîtres qui débauchent leurs servantes, ou sur d'autres impudiques, entre lesquels on trouve même des vieillards qui, ayant passé toute leur vie dans ce crime, corrompent de jeunes filles de sept à huit ans, auxquelles ils apprennent des actions criminelles qu'elles auraient toujours ignorées, mais qu'elles ont toujours commises depuis que ces abominables corrupteurs les y ont engagées! Ah! que ce crime est grand! il crie vengeance devant Dieu.

En voici un autre encore plus affreux : c'est lorsque, par violence, on ravit à une fille ce qu'elle a de plus cher, son honneur. Les lois punissent ces scélérats de la même peine que les voleurs de grands chemins, quand ils sont convaincus de leur injustice. On est encore coupable du

crime de rapt lorsqu'on enlève une fille mineure, malgré elle ou malgré ses parents, pour la conduire dans un lieu où on espère assouvir sa brutale passion, ou pour l'épouser contre le gré de sa famille. Ce crime est aussi puni de mort par les lois civiles; et le saint Concile de Trente frappe d'excommunication et d'infamie perpétuelle non-seulement le ravisseur, mais encore tous ceux qui lui ont donné conseil ou secours, et déclare ce crime un empêchement dirimant, tant que la personne ravie est en la puissance du ravisseur. -

Expliquerai-je ce que c'est que le sacrilège, qui est un des plus grands déshonneurs qui puisse arriver à notre sainte religion? Il a lieu lorsqu'une personne consacrée à Dieu par les vœux solennels ou simples de chasteté, ou par les ordres sacrés, s'abandonne à des actions impures, ou qu'il y a des créatures assez perdues pour les tenter de ce côté-là et les faire succomber; mais c'est ce que nous devons croire n'arriver jamais, car ce serait l'abomination de la désolation dans le lieu saint.

Il ne me resterait plus qu'à dire un mot ici des différentes espèces de péchés qu'on appelle contre nature. Mais comment m'y prendre? Quoi! parler d'un péché dont le seul nom fait rougir ceux qui ne sont pas fort bons chrétiens? Mais il faut bien tirer de l'enfer les malheureux qui s'en rendent coupables; je n'en dis que peu de chose, rapidement et comme en passant. On le peut commettre en trois manières :

La première est ce que l'Écriture appelle une chose détestable et pour laquelle elle assure que l'infâme Onan fut puni de mort subite : *Percussit eum Dominus, quod rem detestabilem faceret.* (*Gen.*, xxxviii, 10.)

Ce péché n'est que trop commun, hélas! et quel est-il? Il a lieu lorsqu'un homme qui n'a d'autre témoin que son Dieu et sa conscience s'excite à un infâme et stérile plaisir par d'abominables attouchements sur son propre corps :

désordre de passion dont les animaux mêmes ne sont pas capables.

Cependant l'Apôtre nous apprend quelque chose de pire encore, lorsqu'il nous dit que Dieu, pour punir l'orgueil des anciens philosophes, les avait laissés tomber dans un si horrible renversement de raison, qu'oubliant leur propre sexe, plusieurs parmi eux commettaient d'infâmes turpitudes avec leurs semblables mêmes. (*Rom.*, 1, 27.)

-Il y a enfin une troisième sorte de péché plus exécrable que celui-ci, et qui est, comme le précédent, puni de la peine du feu en ceux qui en sont juridiquement convaincus; nous avons eu de nos jours de tristes exemples de ces monstres d'abominations. C'est lorsque de misérables apostats de la raison et de la nature cherchent à satisfaire leur détestable passion avec des bêtes (1). Plusieurs des péchés que je viens de marquer sont des péchés réservés dont les confesseurs ordinaires n'ont pas le pouvoir d'absoudre.

Je quitte avec joie toutes ces abominations dont on ne saurait concevoir trop d'horreur, pour répondre à la troisième de vos demandes. Y a-t-il quelques moyens de s'en préserver, ou de s'en relever quand on y est tombé? Oui, par la miséricorde de Dieu, et je vais vous les marquer en peu de mots dans la dernière partie de ce discours.

TROISIÈME POINT.

Je n'ai, mes Frères, que quatre moyens à vous proposer, mais ils sont spécifiques. Le premier est une crainte salutaire; le second, l'éloignement des occasions; le troisième, la prière; le quatrième, la sobriété.

(1) On ne doit entrer dans quelques-uns des détails qui précèdent, ni nommer ces trois dernières sortes de péchés, que dans les lieux où l'on croit savoir qu'il en est besoin, et seulement après en être convenu avec Messieurs les Curés. (*Note du manuscrit.*)

La crainte est le premier moyen dont se doit servir quiconque veut être continent; c'est à elle que saint Augustin nous renvoie : « Si vous ne voulez, dit ce Père, être chassés de la présence de Dieu, craignez le feu de la concupis-
cence. » C'est ici qu'il faut appliquer ce que dit le Saint-Esprit dans le livre des Proverbes, qu'il n'y a d'heureux que ceux qui craignent et qui tremblent toujours : *Beatus homo qui semper est pavidus.* (*Prov.*, xxviii, 14).

Cette crainte doit être fondée, premièrement, sur la rigueur des châtimens que Dieu a exercés dans tous les temps et exercera pendant une éternité contre les impudiques. Êtes-vous portés à commettre quelqu'un de ces péchés secrets par lesquels un chrétien viole la sainteté de son corps? Êtes-vous tentés dans le mariage de vous satisfaire contre les intentions de Dieu? Souvenez-vous que ce fut pour un péché semblable qu'un Israélite fut sur-le-champ frappé de mort et précipité dans les enfers. Le démon vous pousse-t-il à prendre des libertés honteuses avec des personnes du même sexe? Souvenez-vous aussitôt que ce fut pour un péché pareil que Dieu fit tomber le feu sur cinq des plus belles villes du monde. Formez-vous des désirs criminels sur la femme de votre prochain? Souvenez-vous que Dieu avait défendu que l'on fit jamais grâce à ceux qui commettraient ce crime, non plus qu'à ceux qui pécheraient avec leur propre sang, et qu'il avait ordonné qu'on les écrasât à coups de pierre. Vous trouvez-vous dans l'occasion de pécher avec une personne libre? Ne croyez pas que ce soit une faute si légère; tremblez plutôt au souvenir des milliers d'Israélites passés au fil de l'épée pour une simple fornication. Quand ce ne serait qu'une parole, qu'une pensée consentie, qu'une seule œillade volontaire, souvenez-vous que le feu de l'enfer en sera la punition; que saint Augustin nous apprend que, pour être éternellement damnés, il suffit de prendre plaisir dans une mauvaise pensée qui demeure dans l'esprit sans que nous

ayons aucune mauvaise intention, aucun mauvais dessein de commettre le crime au dehors; que Jésus-Christ, la vérité même, nous assure qu'un seul coup d'œil jeté avec mauvais dessein sur une femme suffit pour damner celui qui le jette. Après cela, mes Frères, jugez vous-mêmes ce qu'il faut penser de cette prétendue force d'esprit qui fait traiter toutes ces privautés de bagatelles, et si je n'ai pas eu raison de vous donner pour premier moyen une grande crainte.

Cette crainte doit être fondée en second lieu sur l'étrange facilité que nous avons à nous laisser aller à ce péché, qui flatte d'une manière si séduisante l'inclination corrompue de la nature. Êtes-vous encore jeunes? craignez. Ismaël, second fils d'Abraham, éprouva dans sa jeunesse la colère de Dieu, parce que, comme nous l'enseignent quelques interprètes, dès cet âge, il commit des saletés : oui, dès cet âge; quel malheur! Êtes-vous dans la vieillesse la plus avancée? craignez encore, en considérant que ce ne fut que dans la vieillesse que Salomon s'abandonna à ces plaisirs criminels qui nous font douter de son salut. Êtes-vous une personne riche? ce fut l'abondance et la bonne chère qui causèrent la perte des habitants de Sodome. Êtes-vous pauvre? la Samaritaine l'était autant que vous, et elle ne laissa pas de s'oublier. Avez-vous jusqu'à présent mené une vie sainte et très-vertueuse? la sainteté de David, avant son péché, était plus grande que la vôtre, et cependant parce qu'il ne craignit pas assez, il tomba; et sans un miracle de la grâce, il serait à présent dans les enfers. Et qui le fit tomber? Un regard indiscret. Qu'est-ce que cela nous enseigne, sinon que cette crainte nous doit faire fuir avec la dernière vigilance les moindres occasions? C'est le second moyen que je vous propose.

Écoutez l'avis de saint Paul : « Fuyez la fornication. » (*I Cor.*, vi, 18); il ne dit pas : Présentez-vous pour la combattre, mais : Fuyez : *Fugite!* Voulez-vous, ma chère Sœur, conserver votre trésor? *Fugite!* Saint Ambroise nous apprend

que le caractère d'une âme chaste est de trembler à la seule vue d'un homme, de frémir au seul regard d'une personne d'un sexe différent. Vous ne me persuaderez donc jamais que votre cœur est exempt d'amour impur, si je vous vois, mon cher Frère, rechercher les entretiens, les promenades et les fréquentations secrètes des personnes d'un sexe différent; il suffit, je ne dis pas seulement d'un de ces baisers impudiques que l'on prend ou que l'on reçoit dans ces dangereux entretiens, mais d'une seule parole, d'une seule petite liberté, d'un seul regard indiscret, pour commettre, si cela est réfléchi, un péché mortel, et pour faire un réprouvé, comme nous l'enseigne le Saint-Esprit: il ne faut, dis-je, qu'une seule pensée volontaire. Et combien d'occasions, si on y prend garde, ne trouve-t-on pas de commettre toutes ces sortes de fautes, et quelle crainte ne doit-on pas avoir de s'engager dans tant de dangereuses rencontres, si on ne veut se perdre!

Il faut ajouter à cette crainte salutaire et à cette fuite des occasions, une prière fervente, fréquente et assidue; il faut demander avec une grande ferveur à Dieu qu'il nous conserve, parce que nous sommes la fragilité même et que nous vivons au milieu des dangers; il le lui faut demander fréquemment, parce qu'à toute heure nous avons besoin pour cela de bon secours; il le lui faut demander même assidûment; il ne faut pas passer un seul jour sans le supplier de nous accorder cette grâce, et le faire après les prières du soir et du matin.

Enfin, ce que nous avons dit de l'excès du vin vous a montré, ou ce que nous en dirons vous montrera que c'est une extravagance de croire éviter l'impureté tant que l'on sera un homme de cabaret et de bonne chère.

Ces moyens, comme vous voyez, regardent tout le monde, les innocents comme les coupables; mais si vous êtes des derniers, une bonne confession, mon cher Auditeur, une

confession bien sincère, une confession générale et pleine de douleur, doit être votre première démarche; c'est par là qu'il faut commencer à chasser de son cœur un crime si énorme, si honteux, et dont il est si rare de revenir. Servez-vous de ces excellents moyens, au nom de Dieu; nous voilà tout prêts à vous aider, à vous tirer de ce profond abîme et à vous mettre en état de recevoir avec les miséricordes de Dieu en ce monde la gloire éternelle en l'autre, que je vous souhaite au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit.

Amen.

CINQUANTE-DEUXIÈME SERMON.

DE LA RECHUTE.

Ecce sanus factus es : jam noli peccare, ne deterius tibi aliquid contingat.

Vous voilà présentement guéri ; ne péchez plus à l'avenir, de peur qu'il ne vous arrive encore pis. (JOAN., V, 14.)

Tel est l'avis salutaire que Notre-Seigneur donna autrefois à un paralytique qu'il avait guéri de sa longue infirmité de trente-huit ans ; c'est aussi, ce me semble, un des meilleurs conseils que nous puissions vous donner, avant de nous séparer de vous. Vous savez, mes Frères, que le péché vous avait affligés d'une paralysie spirituelle beaucoup plus dangereuse que la corporelle. Celle-ci ne peut affliger que les membres de votre corps, au lieu que celle-là gâte et corrompt toutes les puissances de votre âme, lesquelles, bien loin de vous servir dans cet état pour votre salut, n'étaient ordinairement employées que pour votre perte et votre condamnation. Vous étiez peut-être dans cette infirmité depuis plusieurs années, peut-être dès que vous avez eu l'usage de la raison. Qu'a fait Jésus-Christ dans cette mission ? Il ne vous a pas plongés dans la piscine, comme ce paralytique ; mais il vous a lavés et nettoyés dans son sang : *Lavit nos a peccatis nostris in sanguine suo* (Apoç., I, 5),

et vous a guéris de votre infirmité ; il vous met en état de travailler le reste de vos jours pour sa gloire et votre salut. Qu'à lui seul en soient l'honneur et la louange ! Mais prenez garde, mes Frères, de retomber après votre guérison, de peur que cette rechute dans vos péchés ne vous mette dans un état beaucoup plus dangereux que celui dans lequel vous étiez avant la mission. C'est cette vérité que je tâcherai de vous expliquer dans le premier point de ce discours ; dans le second, nous nous appliquerons à découvrir les causes de la rechute dans le péché ; et dans le troisième, nous chercherons les remèdes d'un si grand mal, après que nous aurons demandé les lumières du Saint-Esprit par l'intercession de la sainte Vierge : *Ave, Maria.*

PREMIER POINT.

Ce n'est pas sans sujet, mes Frères, que je vous ai dit que l'état d'un homme qui retombe dans son péché, après en avoir reçu le pardon de Dieu, est le plus funeste de tous les états, parce que 1° il devient ainsi l'objet de l'horreur et de l'exécration de Dieu ; que 2° il se fait plus que jamais l'esclave du démon ; que 3° il se met hors d'état de recevoir encore le pardon de son péché. Voilà sans doute des vérités bien terribles ; elles n'en sont que plus dignes d'attention.

Il est vrai que le péché, quel qu'il soit, déplaît toujours extrêmement à Dieu ; mais le péché de rechute paraît si infâme et si horrible aux yeux de Dieu, qu'il lui soulève le cœur, si on peut ainsi parler. C'est saint Pierre qui donne lieu à cette pensée, quand il compare le pécheur qui retombe à un « pourceau qui se vautre dans la fange, et qui, après s'être lavé, se rejette de nouveau dans la boue. » Y a-t-il rien de plus infâme que de voir cet animal en cet état ? Mais l'Apôtre dit quelque chose de plus ; car il compare ce même pécheur à « un chien qui rejette ce qu'il a avalé, et qui reprend ensuite ce qu'il a vomi » : *Canis re-*

versus ad suum vomitum, et sus lota in volutabro luti. (II PETR., II, 22.) Cette seule image vous blesse; vous ne pourriez souffrir devant vos yeux sans horreur ces animaux; vous chassez ce chien de votre présence; il vous fait mal au cœur. Apprenez aujourd'hui, pécheurs, que votre péché de rechute est incomparablement plus désagréable à Dieu, qui ne le peut souffrir. Mais d'où vient cette grande horreur? De la malice, de l'ingratitude et du mépris de Dieu qui se trouvent dans cette rechute. Dieu nous traite dans nos premiers désordres comme des enfants à qui on pardonne facilement, parce qu'il suppose que nous ne connaissons pas encore la grandeur du péché; mais dès que nous avons dû en apprécier la grièveté, et que nous l'avons nous-mêmes détesté, pouvons-nous dire que nous l'avons commis par ignorance? Vous ne pourrez plus désormais, dit Tertullien, vous excuser sur votre défaut de connaissance, puisque, après avoir su ce que c'est que Dieu, vous être soumis à ses lois, avoir fait pénitence de vos péchés, vous rentrez volontairement dans votre premier état de crime? Et, puisqu'il n'y a plus d'ignorance en vous, il faut nécessairement que votre péché soit une insolence et une révolte. Car s'il est vrai que vous vous soyez repentis d'avoir offensé Dieu, parce que vous avez commencé à le craindre, quelle raison vous peut porter à détruire ce que votre crainte vous a fait faire, si ce n'est parce que vous avez cessé de le craindre, puisqu'il est certain qu'il n'y a que l'insolence et la révolte qui puissent chasser la crainte. Mais il y a plus qu'un péché de rébellion, continue ce grand homme; car celui qui retombe dans son péché après en avoir connu l'énormité par les lumières de la grâce fait injure à la lumière que Dieu lui a donnée; il rejette le donateur, en rejetant le don qui lui est fait; il ne reconnaît point le bienfaiteur, en ne recevant point le bienfait qu'il a reçu de lui. Comment donc peut-il plaire à Dieu, puisque les faveurs de Dieu lui déplaisent? Et ainsi il n'est

pas seulement coupable de rébellion envers Dieu, mais il l'est encore d'ingratitude.

Enfin, pour mettre le comble au mépris qu'il fait de son Créateur, après avoir, par la pénitence, renoncé au démon, qui est son ennemi, et l'avoir mis au-dessous de Dieu par ce renoncement, il lui rend de nouveau son hommage, et retournant à lui, se constitue son trophée et sa joie, afin que cet esprit de malice, ayant recouvré la proie qu'il avait perdue, triomphe en quelque façon de Dieu même. N'est-il pas vrai, — mais ceci semble bien difficile à dire, et il faut le dire néanmoins pour le salutaire effroi des âmes, — n'est-il pas vrai qu'un tel homme préfère le démon à Dieu, puisqu'il semble qu'ayant été à l'un et à l'autre, il a fait une comparaison entre les deux, et qu'après les avoir bien considérés il a jugé que celui-là était le meilleur? Il a voulu être encore une fois comme un serviteur qui préférerait un méchant maître à un bon. Ainsi, après avoir voulu satisfaire à Dieu par la pénitence de ses péchés, il satisfait à Satan par une autre sorte de pénitence qui détruit la première; il se rend d'autant plus odieux à Dieu, qu'il se rend agréable à son ennemi. Tout ce raisonnement est de Tertullien, et j'en fais l'application à la grâce de la mission que vous venez de recevoir. Pouvez-vous vous excuser sur l'ignorance? Avant la mission il y avait quelque prétexte : si vous retombiez dans le désordre, de bonne foi, mes Frères, vous pouviez dire que vous ne connaissiez pas assez la laideur et la grièveté du péché, que vous ignoriez plusieurs choses que vous avez maintenant apprises et que jamais vous n'aviez envisagées sous leur vrai jour, cela n'est-il pas vrai? Mais si aujourd'hui vous êtes assez malheureux pour retomber, quelle excuse avez-vous? *Nullum ignorantiae pretextum tibi patrocinatur*. Cet ivrogne aura-t-il bien la hardiesse de dire, au jugement de Dieu, qu'il ne savait pas que l'ivrognerie fût un si grand péché, après ce que nous en avons dit? Ces impudi-

ques, ces vindicatifs, peuvent-ils se retrancher sur un *je ne savais pas*? De plus, si vous retombiez après la grâce de la mission, quelle ingratitude, quel mépris du don du donateur! *Despicit datorem, cum datum deserit, negat beneficium, cum beneficium non honorat.* Que de lumières, que de grâces, que de bons mouvements! Si donc vous méprisez ces lumières, quelle ingratitude! Que de péchés pardonnés! N'étiez-vous point accablés du poids de vos fautes? vous en avez été déchargés! Vous étiez redevables à la justice de Dieu; vous avez reçu le pardon d'un million de péchés, vous avez été réconciliés, et après cela vous retomberiez! Ah! ingratitude effroyable! Enfin, si vous retombez après la mission, quelle injure ne ferez-vous point à Dieu! Quel mépris! Quoi! après avoir chassé le diable de votre cœur pour y placer Jésus-Christ, après avoir détesté cette préférence que vous aviez faite du démon, la recommencer tout de nouveau? Quel mépris de Dieu! Se déclarer encore une fois contre lui en faveur du démon, après avoir connu l'horrible injustice de ce procédé! ah! quelle lâcheté! Eh bien! puisque vous voulez être au plus méchant de tous les maîtres, Dieu vous abandonnera à la puissance de son ennemi. Quelle malédiction! Puisque ses enfants deviennent incorrigibles, il les chasse de sa maison, après les avoir privés de leur héritage et leur avoir dit avec colère, par la bouche du prophète Isaïe : « A quoi servirait de vous frapper davantage, vous qui ajoutez sans cesse péché sur péché? » (Isa., 1, 5.) Dieu les abandonne donc à la puissance du démon, dont ils deviennent par leur rechute les tristes esclaves : c'est ma deuxième raison.

J'avoue que tous les pécheurs sont les esclaves du démon, et que, par un seul péché mortel, le pécheur vend son âme à Satan, auquel il se soumet volontairement; mais il faut aussi demeurer d'accord que l'esclavage d'un homme qui retombe dans ses désordres, après en avoir obtenu le par-

don, est incomparablement plus fâcheux que celui d'un homme qui est toujours demeuré dans son péché. Pour le bien comprendre, songez que le démon se comporte à peu près à l'égard d'un homme qui retombe dans ses désordres comme un geôlier le fait à l'égard d'un prisonnier qui lui avait échappé et qui a fini par lui retomber entre les mains. Ce geôlier, après avoir fait payer à son prisonnier à force de coups et de châtimens la peine qu'il lui a causée par sa fuite, le serre et le garde avec bien plus de soin qu'auparavant. S'il était dans un cachot, il le met dans une basse-fosse et lui retranche une partie de sa nourriture. S'il n'était enfermé qu'à deux portes, il en met quatre. S'il n'avait qu'une chaîne au pied, il lui en met deux aux bras et au cou. S'il ne le visitait que de jour, il l'observe la nuit et ne lui permet ni de voir personne ni de parler à qui que ce soit. C'est précisément ce que fait le démon à l'égard d'un homme qui lui avait échappé. Il se conduit en tous points comme le geôlier, et met enfin si bon ordre à tout ce qui le regarde que ce malheureux ne lui échappe pas une seconde fois. De même, dans cette mission, ce pauvre évadé contre qui il a conçu une rage inconcevable, ah! s'il peut le rattraper; si cet homme retombe dans ce péché mortel, dans cette ivrognerie, hélas! qui pourrait exprimer la cruauté avec laquelle il traitera cet infortuné sur qui il décharge sa colère et sa fureur? Après l'avoir criblé de plaies, il le met dans une prison plus étroite; il le serre, il l'observe de plus près; il redouble ses sollicitations, ses tentations pour le faire tomber de plus en plus dans l'abîme; il lui fait de ses nouveaux péchés autant de filets et de chaînes; en un mot, il redouble d'efforts pour que sa proie ne lui échappe plus une seconde fois. Il l'empêche surtout, autant qu'il peut, de faire de bonnes œuvres. Notre-Seigneur nous explique admirablement bien de quelle manière le démon s'y prend pour rentrer dans une âme dont il a été chassé : *Cum fortis armatus custodit atrium*,

suum, in pace sunt ea quæ possidet, etc. (Luc., xi, 21.) Ce fort armé est le démon qui, étant dans l'âme d'un homme par le péché mortel, en garde en paix et soigneusement l'entrée, comme d'une chose qui lui appartient; mais Jésus-Christ, beaucoup plus fort, est survenu; il a triomphé du démon, lui a ôté ses armes et ravi sa proie; c'est durant cette mission que le divin Maître a remporté cette grande victoire. Mais ne pensez pas que tout soit fini. Ne vous tenez pas tellement en repos sur votre péché pardonné, dit le Saint-Esprit, que vous ne soyez plus sur vos gardes. (*Eccli.*, v, 5.) Car voici comme Jésus-Christ continue : « Lorsque cet esprit immonde est sorti d'un homme, il va dans les vastes campagnes, cherchant du repos, et n'en trouvant point, il dit : Je retournerai dans la maison d'où je suis sorti. Et revenant et la trouvant bien nettoyée et ornée, il s'en va et prend avec lui sept autres esprits plus méchants. » (Luc., xi, 24.) Ah! quand il y est entré, il y met si bonne garde qu'il faut un grand miracle pour retirer cette âme de ses mains : c'est ma première raison; je veux dire qu'il est très-difficile de sortir de ce péché, et c'est ce qui nous doit faire trembler.

Cette difficulté vient naturellement de tout ce que nous avons dit, savoir, de la part de Dieu, de la part du démon, de la part même du pécheur. De la part de Dieu, qui abandonne ce pécheur à lui-même, comme nous l'avons dit, à cause de son ingratitude effroyable; de la part du démon, qui garde sa proie avec plus de soin qu'il ne faisait auparavant; et enfin, de la part du pécheur même, qui, en retombant dans ses péchés, se fait de nouvelles chaînes, rejette les moyens de salut qui seront bien capables de toucher les autres, mais ne feront plus aucune impression sur son esprit. Et que ce pécheur ne me dise pas qu'il se convertira aussi bien une autre fois que cette fois-ci; car il sera trompé dans son attente. Nous avons dans l'Écriture une belle

figure de ceci : Vous savez l'histoire de Samson ; il est épris d'amour pour Dalila, comme ce pécheur l'est de quelque créature. (*Judic.*, xvi, 6 et seqq.). Elle lui demande en quoi consiste sa force, et en même temps elle tâche de le livrer entre les mains de ses ennemis ; mais il s'en retire. Elle le trompe une seconde fois ; il se retire encore des mains de ses ennemis. Elle le trompe une troisième fois ; et il se délivre comme en se jouant. Nonobstant l'infidélité de cette malheureuse, Samson se laisse enfin aller à lui découvrir que sa force est tout entière dans ses cheveux. Elle les fait couper ; et ensuite les ennemis, s'étant jetés sur lui, le prirent, lui crevèrent les yeux, et en firent leur jouet ; enfin il resta entre leurs mains jusqu'à sa mort. Voilà ce qui arrive au pécheur ; mais ce qui fait à mon sujet, c'est que Samson, voulant se défaire de ses ennemis pour la quatrième fois, ne le put plus : *Dixit in animo suo : Egrediar sicut ante feci, et me excutiam, nesciens quod recessisset ab eo Dominus.* (*Ibid.*, 20.) Vous dites que vous ferez la même chose dans une autre mission, mais Dieu vous en fera-t-il la grâce ? Il faut donc qu'il fasse des miracles ! Car que ferez-vous dans une autre mission ? Vous aurez des lumières, de bons mouvements, des exhortations : ce sont les moyens dont Dieu s'est servi pour vous convertir ; mais nonobstant tous ces moyens, avec ces lumières et ces mouvements, vous êtes retombés. Il n'y a donc plus rien à espérer ; c'est pourquoi il est dit que, « si nous péchons volontairement, après avoir reçu la connaissance de la vérité, il n'y a plus désormais d'hostie pour les péchés, mais il ne reste qu'une attente effroyable du jugement. » (*Heb.*, x, 26.) Pourquoi ? Parce qu'après avoir reçu la connaissance de la vérité, « on aura foulé aux pieds le Fils de Dieu et tenu pour chose vile et même profané le sang de l'alliance, par lequel il avait été sanctifié, et qu'on aura fait outrage à l'esprit de la grâce. » (*Ibid.*, 29.) C'est ce qui fait le péché de rechute ; « car il est impossible que ceux qui ont

été une fois éclairés, qui ont goûté le don du Ciel, qui ont été rendus participants du Saint-Esprit, qui se sont nourris de la sainte parole de Dieu et de l'espérance des grandeurs du siècle à venir, et qui, après cela, sont tombés, il est impossible, dis-je, qu'ils se renouvellent par la pénitence. » (*Ibid.*, v, 4 et 5.) Ces menaces, à votre avis, ne sont-elles pas terribles? Mais si cela est, nous sommes perdus; car qui peut s'assurer de ne pas tomber? Je ne parle pas d'une rechute de fragilité dont on se relève aussitôt, mais de cette autre dans laquelle on abandonne les exercices de piété. En voilà assez pour établir la nécessité d'éviter la rechute; voyons les causes de cette dernière, et dans ces causes nous découvrirons les moyens : c'est ce qui va faire le sujet de ma seconde et dernière partie.

SECOND POINT.

Il y a plusieurs causes qui font retomber un convalescent dans sa première maladie; je les réduis à cinq : La première, ce sont les restes de son mal; la deuxième, les recherches par lesquelles ce mal semble vouloir s'emparer de lui une seconde fois; la troisième, l'imprudencé à s'exposer trop tôt à l'air; la quatrième, le défaut d'exercice et la vie sédentaire; la cinquième, l'indifférence pour les remèdes et même le refus qu'on en fait. Or ce sont là justement les cinq causes de la rechute dans le péché.

Nous sommes naturellement faibles; de plus, le péché originel a augmenté cette faiblesse, et enfin le péché actuel ne s'efface pas sans laisser des suites fâcheuses. Le baptême a ôté le péché originel; mais il n'a pas ôté cette faiblesse qui est un foyer d'iniquités, cette inclination malheureuse que nous avons tous pour le péché, qui nous sollicite sans cesse au péché, et que Dieu nous a laissée pour nous donner occasion de vaincre. La Pénitence a bien effacé les péchés; mais elle n'a pas ôté les suites et les effets du péché; la grâce ne

change pas toutes les inclinations du pécheur, en changeant sa volonté; elle ne déracine pas les mauvaises habitudes qu'il a contractées; elle ne rétablit pas si puissamment en lui le second Adam, qu'elle n'y laisse encore vivre le premier avec les désirs dérégés. C'est ce qui fait que la plupart des pécheurs ressentent de grandes contradictions au commencement de leur conversion, semblables aux Israélites, qui, étant sortis de l'Égypte, trouvèrent de la difficulté dans les déserts et souhaitèrent de retourner en Égypte. Combien y a-t-il de Chrétiens qui font aujourd'hui la même chose? Ils sont sortis, dans cette mission, de l'Égypte de leurs péchés; ils trouvent quelques difficultés dans le chemin de la vertu; ils sentent ce que saint Paul et les plus grands Saints ont senti: « La chair a des désirs contraires à ceux de l'esprit, et l'esprit en a de contraires à ceux de la chair. » (*Gal.*, v, 17.) Dans ce combat de la chair avec l'esprit qu'ils n'apercevaient pas auparavant, parce qu'ils donnaient tout à la chair et rien à l'esprit, ils se découragent à cause de leur faiblesse; ils ne sont pas même encore bien guéris; ils ont encore des inclinations et des habitudes mauvaises; ils ressentent de la faiblesse; leur corps semble altéré par la force de la maladie, tout cela les abat et les fait retomber. Mais il ne faut pas pour cela, mes Frères, que vous soyez du nombre de ces infirmes; il faut vous regarder comme des convalescents, vous ménager, faire grande attention à vous-mêmes par la vigilance chrétienne, afin de combattre vos mauvaises inclinations et de vous opposer au torrent de vos passions. Il faut que ce blasphémateur fasse attention à sa colère, à sa langue; cet impudique, à ses yeux, qui ont été les instruments de ses prévarications, et qu'ils pratiquent les vertus opposées aux péchés qu'ils ont commis.

Mais si, par malheur, il échappe quelque chose, il ne faut pas, comme l'on dit, jeter le manche après la cognée et tout abandonner; il faut se relever comme si de rien

n'était; il ne faut pas croire que tout soit perdu à cause de ces mauvaises habitudes et inclinations, mais se faire cette violence si recommandée dans l'Évangile, et à laquelle seule le royaume du Ciel est attaché.

La deuxième cause de la rechute est la tentation du démon; nous l'avons dit, il crève de rage et de dépit de ce qu'il a perdu sa proie; il fera tout ce qu'il pourra pour rentrer dans son premier héritage : *Revertar in domum meam unde exivi* (Luc., XI, 24). S'il ne le peut, il prend sept autres esprits plus méchants que lui; il n'oublie rien; il redouble de soins et de tentations; il se sert du monde et de la chair; il dit à cet ivrogne qu'il est impossible de ne pas aller au cabaret; à ce jeune homme qu'il n'y a point de mal de fréquenter cette fille, qu'il faut vivre comme l'on vit dans le monde; il se sert des mauvais exemples, des compagnies; enfin il fait tant qu'il emporte la place : *Et ingressi habitant ibi* (*ibid.*, 26); mais à qui la faute? — Le démon m'a tenté. — Oui, mais vous pouviez le vaincre; Jésus-Christ l'a vaincu. *Voluntas nostra mancipat nos diabolo* : c'est notre inclination qui nous a rendus les esclaves du démon; il peut bien aboyer, mais il ne peut mordre que ceux qui s'approchent de lui; il n'y a que notre consentement qui puisse nous faire succomber. « Résistez-lui donc en demeurant fermes dans la foi. » (I PET., V, 9.) « Résistez au démon, et il s'enfuira de vous. » (JACOB., IV, 7.) Il n'y a, ah! il n'y a point d'excuse pour ces gens qui, à peine délivrés de leurs péchés, se rendent au démon à la première tentation, preuve qu'il n'y avait point de pénitence dans leur cœur. A la première sollicitation d'un ami, on retourne dans cette compagnie, on n'attend pas une deuxième tentation. Malheur à ceux qui, après avoir reçu la grâce de la mission, se rendront si facilement aux suggestions de l'ennemi!

La troisième cause est lorsque l'on prend trop tôt l'air des compagnies. On veut voir le monde; on veut vivre à la

mode, jouir de la liberté; on ne se considère pas comme un convalescent; on n'évite pas les occasions; qu'arrive-t-il? Un mauvais air, une parole déshonnête, un regard curieux jette le poison et le venin dans le cœur; il infecte cette âme, qui est encore faible, et la fait retomber dans ses premiers péchés. D'où cela vient-il? De ce qu'on n'a pas voulu se captiver, garder un régime de vie, suivre les ordres du médecin spirituel, du confesseur; on s'est exposé au danger, et on y a trouvé sa perte et sa ruine. « Celui qui aime le péril, y périra. » (*Eccli.*, III, 27.) Ecoutez sur ceci un avis bien important : le démon ne vous portera pas d'abord aux crimes grossiers; mais, pour vous y attirer plus doucement et vous y engager plus fortement, il fera son possible pour vous persuader que vous avez des raisons de vous trouver dans cette occasion dangereuse, et que d'ailleurs vous n'y offenserez pas Dieu; il vous fera même former de fausses résolutions de n'y jamais tomber; il vous inspirera de l'horreur pour vos propres passions; il vous représentera que vous êtes percés de douleur et pénétrés de cette horreur. Jamais, vous dira-t-il, tu n'as été si touché que tu l'es présentement; il est impossible que tu retombes, quoique tu te trouves dans l'occasion; d'ailleurs, que dira-t-on, si tu sors de cette maison?... si tu ne fréquentes plus cette compagnie? Tes affaires t'appellent indispensablement au cabaret. Il faut nécessairement poursuivre ce procès, à moins que tu ne veuilles voler tes enfants et ensuite pécher. — Si le démon réussit à vous engager une deuxième fois dans cette occasion dangereuse, il vous fera insensiblement retomber dans vos crimes : c'est ce que nous avons prouvé ailleurs, je n'en dis rien davantage.

Les rechutes dans les maladies corporelles sont souvent dues à ce qu'on ne suit pas le régime de vie que nous a prescrit un prudent et habile médecin. De même la négligence à suivre les avis d'un sage directeur, ou même le mépris

qu'on en fait, conduit infailliblement à la rechute; lors particulièrement qu'on s'en moque, comme font quelques libertins qui se repentent d'avoir fait pénitence, et qui attirent par là la malédiction de Dieu sur eux.

La quatrième source des rechutes dans les maladies corporelles est lorsqu'on ne fait aucun exercice, qu'on mène une vie sédentaire, et qu'on ne prend aucun remède pour évacuer les humeurs qui s'amassent en grande quantité, et ensuite causent des maladies mortelles. De même, mes Frères, si vous ne voulez pas vous appliquer aux exercices de la vie spirituelle, qui sont la prière, les bonnes lectures, les œuvres de charité, etc., si vous n'avez souvent recours aux remèdes de l'Église, qui sont les sacrements de Pénitence et de l'Eucharistie, vous amasserez une grande abondance d'humeurs spirituelles qui sont les défauts et les péchés véniels, lesquels, n'étant pas chassés de votre âme ou par les exercices spirituels, ou par la réception des sacrements, vous entraineront à la fin dans le péché mortel. Ah! qu'il est rare de voir un chrétien qui va rarement à confesse et qui ne pratique presque point les exercices de piété, qu'il est rare, encore un coup, de le voir se conserver longtemps dans la grâce!

Enfin, Chrétiens, on voit des personnes qui meurent après être retombées dans leurs maladies, parce qu'au lieu d'avoir incessamment recours aux remèdes, elles se chagrinent, se croient perdues, et, laissant croître leurs maladies, succombent infailliblement. Vraie figure de la conduite que tient le démon pour nous perdre avec lui. Que fais-tu, maudit esprit de malice, pour engager une âme dans tes pièges? Avant qu'elle ait péché, tu fais tout ce que tu peux pour lui représenter un Dieu infiniment bon, miséricordieux, et toujours prêt à pardonner les plus énormes crimes; mais cette âme n'a pas plutôt consenti à tes malheureuses tentations que tu tournes la médaille, et lui fais voir un Dieu armé de

foudres et de carreaux, un Dieu sans pitié et sans miséricorde, afin que, l'ayant jetée dans le désespoir, tu lui fasses lâcher la bride à ses passions, et s'abandonner à toutes sortes de péchés.

Ah! mes Frères, si vous avez le malheur de tomber dans le péché, même après votre pénitence, ne vous désespérez point pour cela. Souvenez-vous que si c'est un grand malheur de retomber dans ses désordres, c'est principalement pour ceux qui pèchent de gaieté de cœur, comme dit l'apôtre saint Paul : *Voluntarie peccantibus* (*Heb.*, x, 26), et qui, après leur rechute, ne veulent pas se relever par une bonne pénitence. Je n'ai pas eu dessein de parler de ceux qui par fragilité retombent rarement, et qui après leur rechute tâchent aussitôt de se relever par le repentir. Ainsi, âmes chrétiennes, s'il vous arrive de retomber dans quelque péché mortel, j'avoue que votre malheur est grand et que vous ne sauriez trop le pleurer; mais enfin, si, sans différer et aussitôt après votre malheureuse chute, vous vous adressez à Dieu et lui dites dans l'amertume de votre cœur : Mon Dieu, voilà pourtant de quoi je suis capable; et si votre miséricorde ne m'avait retenu, j'aurais commis encore beaucoup plus de crimes, et de bien plus énormes : que j'ai grand regret de vous avoir offensé! J'espère que par votre miséricorde vous aurez pitié de moi, et que vous me donnerez la grâce de ne plus retomber après m'être confessé; c'est ce que je vais faire incessamment pour satisfaire à votre justice et suivre les avis que me prescrira mon confesseur, afin de ne plus pécher. Si vous vous acquittez fidèlement et sans différer de ce devoir, vous aurez tout sujet d'espérer en la miséricorde de Dieu, pourvu que vous ne différiez pas; car ce délai vous ferait tomber infailliblement en d'autres péchés plus griefs et plus dangereux.

Mais, n'avez-vous pas dit, prédicateur, il n'y a qu'un moment, que les pécheurs de rechute sont par un juste châ-

timent de Dieu réduits à une espèce d'impossibilité de se relever par une bonne pénitence? Je l'ai dit, et je le soutiens encore; mais prenez garde, mes Frères, que j'ai parlé 1° de ceux dont la pénitence a été nulle; 2° de ceux qui ne veulent jamais rien faire pour se préserver de la rechute; et encore n'ai-je pas dit que l'impossibilité de faire pénitence à laquelle Dieu les abandonne soit absolue, mais seulement morale, c'est-à-dire qu'il est très-difficile au pécheur de se convertir à Dieu. Je n'ai pas dit que les pécheurs de rechute ne se relèvent plus, mais que le nombre de ces vrais convertis est rare, puisque par leur faute ils ne veulent pas faire les efforts raisonnables qui sont nécessaires pour sortir de ce malheureux état, dont ils sortiraient infailliblement avec le secours de la grâce et s'ils voulaient faire des efforts.

Oui, mes Frères, quand un pénitent se met de bonne foi dans son devoir, Dieu ne manque pas de lui donner les grâces dont il a besoin pour achever sa conversion. Combien en a-t-on vu qui ne l'avaient d'abord commencée qu'avec une espèce d'indifférence, qu'avec froideur, et qui l'ont finie avec larmes? Témoin cette femme pécheresse de Samarie; quand d'abord elle s'adressa au Fils de Dieu, c'était une femme perdue; mais l'entretien qu'elle eut avec lui la remit bientôt dans la bonne voie. Témoin encore la femme surprise en adultère; quand elle fut présentée à Jésus-Christ par les Juifs, elle n'eut d'abord que de la honte, et ne fut touchée que de la perte de son honneur et de la crainte de la mort qu'elle devait endurer selon la rigueur de la loi; mais, étant aux pieds du Fils de Dieu, elle se sentit touchée d'un vif regret de ses péchés, voyant la bonté avec laquelle ce divin Sauveur la recevait à miséricorde.

Mais si je retombe, de quoi me servira ma pénitence? Mais aussi, si vous ne retombez point, ou si vous retombez plus rarement, elle vous sera infiniment profitable; et c'est ce que vous devez espérer de la bonté de Dieu. Si vous

retombez aujourd'hui, peut-être ne retombez-vous pas demain, après vous être relevé. Sachez, Chrétiens, qu'il n'est point de pire état que celui des personnes qui s'abandonnent au péché sans aucun retour. Quand un pécheur sujet à retomber retourne à la pratique de la pénitence, sa misère est moindre encore que celle d'un impénitent déclaré, car du moins il fait toujours quelques pas pour retourner à Dieu; il tâche de se réconcilier avec lui; il a du respect pour les exercices de la religion: et voilà la différence que le Sage met entre le juste et l'impie. « Le juste tombera sept fois et se relèvera; mais les méchants seront précipités dans le mal. » (*Prov.*, xxiv, 16.)

Ainsi, mes Frères, ou vous êtes du nombre de ceux qui ont fait pénitence de leurs péchés et ne sont pas encore retombés, ou vous êtes de ceux qui sont souvent retombés et ne se sont pas encore relevés par une bonne pénitence. Si vous êtes assez heureux pour être du nombre de ceux qui se sont relevés et ne sont pas encore retombés, souvenez-vous des malheurs où nous avons dit que la rechute engage les pécheurs, afin de faire tous vos efforts pour l'éviter, et servez-vous de tous les moyens que la grâce vous présente à cet effet. Craignez extrêmement la rechute, et que cette crainte vous la fasse éviter; fuyez les occasions dangereuses; servez-vous des pratiques que votre confesseur vous a marquées de la part de Dieu; fréquentez les sacrements, et pratiquez les bonnes œuvres, etc.

Si vous êtes du nombre de ceux qui, étant plusieurs fois retombés, ne se sont pas encore relevés de leurs funestes chutes, votre état est bien déplorable, je l'avoue. Cependant, ne vous désespérez point; rien n'est impossible; n'abandonnez point la pénitence; mettez-vous en état d'en faire une bonne; mais que ce soit sans différer un seul instant. Servez-vous de vos rechutes mêmes comme des motifs les plus propres à exciter dans votre cœur un vrai repentir.

Dites-vous à vous-mêmes : « Me voilà entre deux extrémités également redoutables pour moi : l'une, de ne faire qu'une fausse pénitence, et l'autre, de renoncer entièrement à la pénitence. » (DAN., XIII, 22.) Vous voyez, ô mon Dieu, où me réduit le déplorable état de ma conscience : « Me voici comme plongé dans un abîme où je ne trouve plus de fond pour me soutenir » (*Psal.* LXVIII, 3); je crains d'abuser de la pénitence dans ce malheureux état. Mais, ô Seigneur, j'aime mieux faire mes efforts pour aller à vous! Car que peut-il m'arriver? Rien de plus funeste que de demeurer éternellement séparé de vous. Daignez donc, ô mon Seigneur et mon Dieu, me tendre encore une fois la main; donnez-moi la grâce de faire une bonne pénitence et de ne plus retomber dans mes crimes, afin que, persévérant dans le bon état où votre miséricorde m'aurait fait rentrer, je puisse mériter encore la gloire éternelle. C'est, mes Frères, ce que je vous souhaite au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit.

Amen.

CINQUANTE-TROISIÈME SERMON.

ACTION DE LA COMMUNION.

Accipite et comedite : hoc est corpus meum.

Recevez et mangez : ceci est mon corps.

(MATTH., XXVI, 26.)

Connaissez-vous, Chrétiens, celui qui vous adresse ces tendres et aimables paroles? Connaissez-vous celui qui vous invite à sa table? Savez-vous quel est celui qui veut se donner à vous, et qui, pour le pouvoir faire, se cache sous les faibles apparences du pain et du vin dans cet auguste mystère? Êtes-vous bien convaincus que c'est le Fils de Dieu, Dieu tout-puissant, Dieu redoutable, Dieu tout bon comme son père? Êtes-vous persuadés que c'est Jésus-Christ lui-même, Dieu homme, Jésus né pour vous d'une Vierge, Jésus mort, ressuscité, glorieux, qui, quoique assis à la droite du Père dans le ciel, ne laisse pas de reposer dans ce sacrement? Le croyez-vous ainsi? et si vous le croyez, comment osez-vous prendre aujourd'hui l'honneur de le recevoir? Mon aimable Sauveur, quand je vous entends m'inviter à votre divine table avec des paroles si tendres, je me sens d'un côté tout embrasé du désir de m'en approcher; et de l'autre, pressé par les remords de ma conscience, je suis tenté de m'en éloigner. Quoi! mon Dieu, les Séraphins, ces

esprits brûlants du feu de votre amour, tremblent et voilent leur face en présence de votre majesté redoutable, et des pécheurs comme nous, à peine nettoyés de leurs souillures, se présenteraient devant vous sans frayeur!

Moïse voulant s'approcher du buisson ardent, qui n'était qu'une figure de cet auguste mystère, où Jésus-Christ repose comme un feu consumant, Dieu lui-même l'arrête et lui commande de se tenir dans le respect, et de ne s'approcher que les pieds et la tête nus, abimé devant sa souveraineté; et nous oserions, après cela, approcher de vous, mon Seigneur et mon Dieu? Les Pharisiens, quand ils verront Jésus manger avec les Publicains et les pécheurs, et, ce qui est bien plus surprenant, quand ils verront Jésus leur servir de nourriture, non-seulement manger avec eux, mais être mangé d'eux, s'ils s'en scandalisent, Jésus leur dira que ceux qui sont en santé n'ont pas besoin de médecin, et qu'il est venu appeler les pécheurs et non pas les justes.

Cependant, Chrétiens, ne venez pas à la sainte table sans vous souvenir de ce roi de l'Évangile qui avait appelé plusieurs personnes aux noces de son fils, et qui, remarquant qu'un de ceux qui y étaient entrés n'avait pas la robe convenable au festin, lui dit : « Mon ami, pourquoi êtes-vous entré en ce lieu sans avoir la robe nuptiale? Liez-le, dit-il à ses gens, et le jetez dans les ténèbres extérieures, où il n'y aura que des pleurs et des grincements de dents. » (MATTH., XXII, 12 et 13.) C'est ainsi que vous serez traités si, au lieu d'être revêtus de la grâce de Jésus-Christ, vous vous trouvez encore revêtus de péchés.

Je tremble donc à la vue de tant de conviés, et il me semble que Jésus vous voyant tous à sa table, dit qu'il y découvre encore la main qui le trahira : *Ecce manus tradentis me mecum est in mensa* (LUC., XXII, 21.) Que dites-vous, mon cher maître? De douze qui sont à votre table, encore tous apôtres et appelés par vous-même, de douze, un doit vous

trahir? Eh! Seigneur, vous troublez tous ces timides apôtres, les voilà tout interdits; et quoiqu'ils soient tous bien éloignés d'un si noir attentat, la seule crainte leur fait dire à chacun en particulier, les larmes aux yeux: « Ne serait-ce point moi, Seigneur, qui serait ce perfide? » : *Numquid ego sum, Domine?* (MATTH., XXVI, 22.) A une table de douze apôtres se trouve un Judas; des traîtres, des personnes sans conscience qui, ayant trahi Jésus-Christ et vendu son sang dans une confession sacrilège, peuvent bien à ce moment le livrer à ses ennemis par un baiser de Judas dans la communion. Mais où est-il celui qui n'a osé déclarer tous ces péchés énormes? où est le cœur plein de haine qui ne s'est pas réconcilié? où est cette âme sans âme qui n'a point restitué? où sont ces fourbes qui s'avancent pour communier et trahir mon Jésus par un baiser? où sont-ils ces Judas? et je cours me jeter à leurs pieds et leur demander grâce pour mon Sauveur; pardon, ô bon Jésus! Ah! qu'allez-vous faire, malheureux? et pourquoi êtes-vous venus ici? *Ad quid venisti?* (*Ibid.*, 50.) Pourquoi venir livrer le Fils de l'homme par une communion sacrilège? Prêtres du Seigneur, arrêtez-vous, et « ne prostituez pas le saint aux chiens et les perles aux pourceaux, » de crainte qu'ils ne les foulent aux pieds : *Nolite sanctum dare canibus.* (MATTH., VII, 6.) Souvenez-vous, ministres du Très-Haut, que celui que vous allez distribuer aux fidèles est le Saint que le ciel adore sans cesse, en chantant à sa gloire : « Saint, saint, saint » (ISA., VI, 3); ne donnez donc pas le Saint aux chiens qui, après avoir vomi leurs péchés à confesse, veulent encore les reprendre; à moins qu'ils ne se déterminent à sortir du borbier dans lequel ils se vautrent : les choses saintes ne sont que pour les Saints.

Je vois cinquante mille personnes frappées de mort à Bethsamès, pour avoir eu la curiosité de regarder l'arche d'alliance, et je m'écrie avec saint Grégoire : Mon Dieu, si

ceux qui ne sont point vos ennemis par le péché sont frappés de mort pour avoir seulement regardé votre arche, comment subsisteront ceux qui, malgré leur indignité osent la toucher, comme Oza le lévite? (*II Reg.*, vi, 6.) Si, pour avoir regardé ou touché l'arche d'alliance indignement, on est puni avec tant de sévérité, quel déluge de maux, quel châtement ne méritent pas ceux qui regardent, qui touchent et qui reçoivent, sans préparation, le Dieu de l'alliance et le Seigneur des deux Testaments? Que chacun donc s'éprouve soi-même, que chacun sonde sa conscience, afin de ne pas manger son jugement et sa condamnation. Car, encore un coup, je vous en avertis de la part de Jésus-Christ, s'il donne la vie aux bons, il empoisonne les méchants : *Mors est malis, vita bonis*. Ainsi donc, Chrétiens, ne vous en approchez pas, si vous n'êtes bien disposés; vous allez recevoir le Dieu de pureté, le corps vierge de Jésus-Christ, vous devez donc être purs et ressembler à Jésus-Christ.

Jésus est doux et humble de cœur; n'en approchez donc pas si vous êtes fiers et orgueilleux, si vous n'avez point pardonné, si, après avoir dérobé une absolution où vous vous êtes vêtus d'une peau de brebis par une réconciliation feinte, vous avez toujours au dedans de vous la cruauté d'un loup, ne cherchant qu'à nuire et à dévorer. Ah! loup cruel, ne dévorez pas cet Agneau de Dieu; Jésus est bien un agneau, il est vrai; mais il deviendra ce lion terrible qui saura un jour se venger des sacrilèges que vous aurez commis.

Souvenez-vous que Jésus est le soleil de justice : ne le mettez donc pas dans un cœur plein de rapines, de voleries et d'usures. Il est si libéral, qu'il ne vous donne pas seulement ses grâces et ses biens, mais qu'il se donne aussi lui-même à vous dans ce sacrement. Loin donc d'ici ces âmes avares et intéressées, ces cœurs durs et impitoyables pour les pauvres!

Quoique nous parlions de la sorte, nous avons de meil-

leurs sentiments de vous, mes Frères, et la dévotion que vous faites paraître montre bien que vous désirez communier avec les dispositions les plus saintes, surtout cette innocente jeunesse qui va le faire pour la première fois. Quand leur bouche sera consacrée, ô mon Dieu, par l'attouchement de votre saint Corps, et leur langue empourprée de votre Sang adorable, ils ne voudront pas commencer par vous trahir comme Judas, et faire de leur première communion un horrible sacrilège qui attirerait sur eux votre éternelle malédiction. Ainsi, mes chers enfants, éprouvez-vous; examinez-vous encore pour savoir si vous n'avez point caché ou dissimulé vos péchés; voilà des confesseurs, retournez plutôt à eux. Mais si votre conscience ne vous reproche rien, venez, à la bonne heure! et préparez votre âme à ce sacrement adorable par une foi vive, croyant que cette hostie que vous voyez et que vous désirez recevoir contient le corps, l'âme et la divinité de Jésus-Christ, notre Dieu et notre Sauveur; ne croyez-vous pas que c'est là Jésus-Christ, le même qu'on a crucifié, le même qui est ressuscité, le même qui a dit : « Prenez et mangez, ceci est mon corps? » N'est-il pas vrai, mes chers Frères, que vous le croyez ainsi? Répondez haut : OUI, mon Sauveur, les enfants aussi bien que ce peuple vous reconnaissent et vous adorent dans cette hostie consacrée, comme ils l'auraient fait sur le Calvaire s'ils y avaient été présents. C'est notre foi; nous sommes prêts, pour la soutenir, à répandre notre sang et à perdre la vie. Nous n'avons pas besoin, comme saint Thomas, de voir pour croire; nous ne désirons pas, comme lui, mettre nos doigts dans ses plaies. Ah! Seigneur, nous croyons que c'est nous qui vous avons fait mourir par nos péchés; c'est vous, mon Dieu, que nous avons de nouveau ensanglanté, meurtri, crucifié dans notre cœur. Ah! ne nous dites pas, comme à votre apôtre : « Venez, approchez, portez vos mains dans mes plaies, et voyez si ce n'est

pas moi. » (JOAN., XX, 27). Épargnez-nous cette confusion ; ne nous reprochez plus nos crimes, en nous montrant les coups que nos péchés ont déchargés sur vous, et nous faisant regarder les blessures mortelles dont nos crimes vous ont déchiré. Vous êtes notre Seigneur et notre Dieu : *Dominus meus et Deus meus!* (*Ibid.*, 28). Nous savons, oui, nous le savons, que dans cette hostie est Celui qui a été mis à mort pour les péchés du monde ; c'est vous, mon Sauveur, dont j'ai couronné la tête avec les épines poignantes de tant de pensées criminelles ; ah ! je la vois encore toute baignée de sang ! Je reconnais, Seigneur, que tant de paroles sales et de blasphèmes sortis de mes lèvres ont abreuvé de fiel votre bouche sacrée ; que tant d'actions honteuses et de plaisirs sensuels ont été autant de coups de fouet qui ont déchiré votre chair virgine.

Enfin, mon aimable Rédempteur, je me reconnais coupable, et c'est moi qui vous ai mis à mort, vous, mon Dieu, qui êtes ici présent : *Dominus meus et Deus meus!* Misérable que je suis ! Pourquoi m'avez-vous créé ? pourquoi m'avez-vous si longtemps souffert ?... pourquoi m'avez-vous fait tant de grâces ?... pourquoi à moi, qui vous ai tant et si souvent offensé ? Ah ! j'en suis tout pénétré de douleur ; oui, mon Dieu, plutôt la mort que le péché ! N'est-il pas vrai, Chrétiens, que vous aimeriez mieux souffrir la mort que de pécher encore ? Répondez tout haut. N'êtes-vous point fâchés de tout votre cœur d'avoir offensé Dieu ? ne lui en demandez-vous point pardon ?—OUI, OUI. O Dieu, Père des miséricordes, qui avez dit qu'aussitôt que le pécheur se convertirait à vous, vous lui pardonneriez, regardez vos serviteurs prosternés devant vous, le cœur brisé de regret, les sanglots à la bouche et les larmes aux yeux ; ils vous demandent pardon de tous leurs péchés. Miséricorde donc, mon Dieu, miséricorde ! Nous vous avons offensé ; vous avez droit de nous écraser, de nous précipiter dans les enfers ; vous le

pouvez ; mais, Seigneur, nous recourons à votre infinie bonté, dont, jusqu'à ce jour, nous avons fait un si visible mépris. Regardez-nous, Seigneur, ayez compassion de vos créatures ; ne perdez pas l'ouvrage de vos mains. Condamneriez-vous un chien mort?... condamneriez-vous un moucheron? Roi d'Israël, faites naître dans nos cœurs et dans nos yeux deux sources de larmes qui ne tarissent jamais, afin que « nos pleurs soient notre nourriture nuit et jour, quand on nous dira : Où est votre Dieu? » (*Psal.* XII, 4.)

Puisque vous avez demandé grâce au Père céleste, il faut aussi, mes chers enfants, que vous demandiez pardon à vos pères et mères de la terre. Vous savez assez combien de fois vous les avez désobligés par vos opiniâtretés et vos désobéissances. Eh bien! mes enfants, ne leur en demandez-vous point pardon humblement? répondez bien haut : OUI. — Pères et mères, voilà vos enfants qui se reconnaissent, qui fondent en larmes, qui vous demandent pardon ; Dieu leur a pardonné ; ne leur pardonnez-vous pas aussi? Répondez haut pour leur consolation.

Il y a encore une personne ; mes enfants, à qui vous devez grand respect, puisque Dieu l'a chargée de votre instruction et rendue responsable de vos âmes : c'est M. votre Pasteur. Combien de fois peut-être ne l'avez-vous pas contristé, négligeant les catéchismes, ne profitant point de ses avis, murmurant peut-être contre lui et taxant sa conduite avec indignité? Ne lui en demandez-vous point très-humblement pardon de tout votre cœur?... Ne le suppliez-vous pas de vous donner sa sainte bénédiction? Vous voyez, monsieur le Curé, vos chers paroissiens dans l'amertume : ce sont vos enfants ; votre cœur n'est-il pas attendri? Ils vous demandent votre bénédiction.

Il ne reste plus qu'à vous pardonner les uns aux autres, puisqu'on ne peut, avec des cœurs divisés, faire une digne communion ; c'est un sacrement d'amour, il ne se peut

donner à ceux qui sont en haine. Faisons donc aujourd'hui une vraie réconciliation, nous réunissant tous d'esprit et de cœur; et que personne ne se dispense de répondre.

Mes très-chers Frères et mes très-chères Sœurs, ne vous pardonnez-vous pas de bon cœur tous vos déplaisirs et toutes vos injures réciproques? Ne voulez-vous pas les oublier, et ne les mettez-vous pas aux pieds de Jésus-Christ ici présent? Répondez tous : OUI. Et moi, je vous assure de la part de Dieu, qu'il vous pardonne tous vos péchés, comme vous vous pardonnez les uns aux autres; sa parole est formelle : *Dimittite et dimittimini.* (Luc., VI, 37). Approchez maintenant, approchez de l'autel; offrez-y votre présent avec confiance, il sera bien reçu, puisque vous êtes réconciliés. Pénétrez-vous de votre indignité; dites à Jésus, cent et cent fois avec le Centenier, que vous ne méritez pas un si grand honneur, vous qui êtes un pécheur : *Domine, non sum dignus.* Mon aimable Sauveur, puisque vous voulez me faire cette faveur, quoique j'en sois indigne, je vous en remercie; soyez donc, ô bon Jésus, mille et mille fois béni! Mon âme vous désire avec autant d'ardeur qu'un cerf altéré désire les eaux d'une fontaine. Mon âme s'est attachée à vous; elle ne veut que vous, elle n'attend que vous. Venez donc, mon Jésus, venez contenter mon amour. Mais, mon âme, aimes-tu véritablement ton Dieu?... Peux-tu répondre, comme saint Pierre : Oui, Seigneur, vous à qui tout est connu, vous savez que je vous aime. O mon Dieu, qui pénétrez dans le secret de nos cœurs, vous savez que vous m'êtes plus cher que tous les biens, que tous les plaisirs, que tous les honneurs de la terre; je vous aime, Seigneur, et quoique je vous aime autant que je suis capable de vous aimer, je ne suis point encore content de mon amour, et je voudrais vous aimer davantage! Faites-moi donc la grâce de vous aimer autant que je le désire et autant que je le dois; et, s'il était possible, autant que vous le méritez. Pour vous, mon Dieu,

je renonce à cette attache, à cette créature, à cette amitié, à ce ressentiment : *Tu scis, Domine, quia amo te.* (JOAN., XXI, 15.)

Quand vous aurez reçu Jésus-Christ, jetez-vous en esprit à ses pieds avec la Madeleine; lavez-les de vos larmes, dites : « J'ai trouvé celui que mon âme aime; je le tiens et je ne le laisserai pas aller de mon cœur. » *Non dimittam, nisi benedixeris mihi* (*Gen.*, xxxii, 26) : « Je ne vous laisserai pas sortir, que vous ne m'ayez donné votre bénédiction. » Demandez-lui les grâces dont vous avez besoin; qu'il rompe entièrement cette amitié qui a pensé vous perdre; qu'il détache votre cœur de la terre; qu'il vous rende moins avide des biens périssables de ce monde, et qu'il vous donne un cœur plus tendre pour les pauvres; qu'il vous inspire, à vous, la douceur dans votre ménage; à vous, l'obéissance; à vous, l'amour de vos parents; à vous, la chasteté; à vous, la modestie, la patience et la sobriété.

N'oubliez pas de prier pour les endurcis; demandez la persévérance dans vos bons desseins; priez pour les âmes du purgatoire. Récitez les prières en particulier pour gagner l'indulgence de la mission, et faites part de tant de bonnes œuvres à ceux qui ne vous demandent pas d'autre récompense de leurs travaux; afin que nous méritions tous celle que Dieu a promise à eux et à vous dans le Ciel, et dont vous allez recevoir le gage dans la sainte communion.

Confiteor.

CINQUANTE-QUATRIÈME SERMON.

RETOUR DE LA PROCESSION.

DISCOURS D'ADIEU.

Audite, cœli, quæ loquor; audiat terra verba oris mei.

(DEUT., XXXII, 1.)

Cieux, écoutez ce que j'ai à dire; et vous, terre, rendez-vous attentive à ma voix..

Peuples, ici assemblés, prêtez l'oreille à ce que la joie dont je me sens en ce moment rempli, aussi bien que celle que je vois heureusement dépeinte sur vos visages, tire à présent de ma bouche : et vous, peuples voisins qu'une dévotion commune amène ici en cet auguste jour pour vous y rendre participants de la joie publique, soyez attentifs à ma voix. Savez-vous l'action que vous venez de faire, et la haute idée qu'elle mérite que vous en ayez? Vos pensées sont-elles proportionnées à la majesté de la cérémonie qui vient de se passer sous vos yeux? Pour moi, plus j'y pense, plus j'y découvre de grandeur et d'éclat.

La plus auguste de toutes les fêtes dont on honore un prince victorieux de l'ennemi public est celle par laquelle on lui donne la gloire du triomphe, au milieu des cris de joie et des acclamations de tout un peuple qui publie ses grandeurs.

Or, n'est-ce pas là ce que vous venez de faire, Chrétiens, peut-être sans y penser beaucoup, à l'égard de la majesté adorable de votre Dieu? Il est demeuré victorieux de vos cœurs dans ces jours de salut, il les a heureusement soumis par sa grâce à la douceur de son empire; ou plutôt, par sa grâce, il a triomphé des ennemis de votre salut; il les a terrassés, il les a fait tomber comme un plomb au milieu de la mer, il a jeté vos iniquités dans l'abîme d'un oubli éternel. *Submersi sunt quasi plumbum in aquis vehementibus.* (*Exod.*, xv, 10.) Et vous venez, dans cette magnifique procession, de le conduire en triomphe, cet aimable Roi de vos cœurs! Les prêtres, revêtus de piété et de sainteté encore plus que de leurs ornements sacrés, ont servi dans cette auguste cérémonie comme de nouveaux Chérubins (*II Reg.*, vi, 2) pour porter le Roi de gloire, le Maître du monde, Celui qui fait le bonheur des Saints dans le ciel et le salut des hommes sur la terre, en abîmant les puissances des ténèbres jusque dans le fond des enfers.

Les princes de Juda sont venus au-devant de leur souverain, disons-le avec de justes sentiments de consolation. Mais parlons sans figure. La Noblesse, en cette merveilleuse circonstance, s'est signalée par sa foi. Nous l'avons vue se présenter avec un saint empressement pour soutenir avec un respect digne de sa piété le pavillon et le dais sous lequel s'avancait le Roi des rois et le Seigneur souverain de toutes les têtes couronnées. Les enfants ont mêlé leurs voix innocentes avec celles des personnes âgées pour chanter à l'envi les trophées et les grandeurs de l'adorable Conquérant de nos âmes.

Est-ce donc un nouveau ciel que nous venons de voir et d'entendre ici-bas? Non; mais une terre devenue en un moment toute céleste par l'exercice de ce qui fait l'occupation éternelle des bienheureux habitants de la nouvelle Jérusalem.

L'incomparable majesté de mon Dieu y a éclaté presque comme dans le ciel ; il nous semblait que nous fussions déjà dans ces brillantes demeures. La contrée n'a plus été remplie que du bruit divin de ses louanges, et il n'y a pas eu un seul homme parmi vous, du moins je le présume, qui n'eût voulu être en ce moment un Séraphin pour le louer davantage.

Terre heureuse, réjouissez-vous ; cette solennité est la plus éclatante que vous ayez jamais vue dans votre enceinte. N'en doutez pas, c'est un heureux présage des bénédictions sans nombre que Dieu veut verser sur vous dans la suite des temps.

Notre Dieu a voulu faire aujourd'hui le tour de cette paroisse pour en chasser à jamais l'ennemi de votre salut, bénir vos maisons, en éloigner tous les maux, vous reconnaître tous comme ses brebis, vous sanctifier comme son héritage.

Que les Anges écrivent donc dans le ciel, en lettres d'or et d'une manière ineffaçable, toutes les joies de notre triomphe.

Vieillards, dites si jamais vous en vîtes un pareil. Enfants, n'en oubliez jamais la sainte solennité. Crions tous, dans les transports de notre jubilation : Enfin « le Seigneur a régné ! Que toute cette terre éclate de joie » (*Psal.* xcvi, 1) ; et que les peuples voisins n'aient point de désir plus sensible que de voir au plus tôt chez eux ce qu'ils viennent admirer parmi nous !

Mais qui pourrait à présent pénétrer dans le cœur de ces endurecis qui ont adoré toujours leurs idoles et les ont préférées à la majesté du Dieu qui triomphe aujourd'hui ? *Confundantur omnes qui adorant sculptilia !* (*Ibid.*, 7.) Ces malheureux ivrognes ont fait du cabaret leur idole, et ont renoncé aux grâces et à l'amitié de Dieu pour s'y attacher ; le vindicatif a fait son idole du plaisir damnable qu'il veut prendre à se venger de son frère, et s'est moqué des bontés et de la justice de ce grand Dieu ; cet impudique et cet injuste détenteur du

bien d'autrui se sont fait une divinité de leur infamie et de leur argent, ils n'en ont point connu d'autres et ont méprisé Celui dont tant de bouches fidèles publient aujourd'hui les immenses faveurs. Et quel sera le partage de tous ces Chrétiens idolâtres, sinon des confusions éternelles, dont par avance il semble que leur visage soit déjà couvert et leur esprit rempli? De quelle tristesse ne doivent-ils pas être accablés dans cette juste pensée que la joie publique n'est point pour eux, qu'ils n'y doivent prendre aucune part, et que pendant que le Dieu de miséricorde jette sur un peuple pieux et dévot qui est rentré dans son devoir des regards de miséricorde et de bonté, ils n'en sont regardés qu'avec indignation et avec fureur?

Cette tristesse, pauvres endurcis, ces noirs chagrins qui nécessairement occupent à présent vos esprits, ne sont-ils point les effrayants préludes des pleurs, des hurlements et des grincements de dents qui feront votre partage éternel dans les enfers, pour avoir méprisé les bénédictions de ce grand Dieu qui vous les avait offertes avec tant de bonté?

Ne frémissez-vous point, si vous voulez faire réflexion que cette honteuse distinction qui se fait aujourd'hui entre vous et tant d'enfants de Dieu qui sont à présent dans des sentiments qui approchent des joies du paradis, est une figure de l'épouvantable distinction qui se fera à la fin des siècles?

Mais pourquoi, chères âmes chrétiennes, nous embarrasser davantage de ces opiniâtres? « Ils sont au milieu de nous, mais aux yeux de Dieu, dit saint Jean, ils ne sont point d'entre nous (I JOAN., II, 19); et leur endurcissement les a fait enfin reconnaître. Dieu a montré ceux qui étaient à lui, et le démon a retenu ceux qu'une terrible justice a abandonnés à sa puissance. Prononçons donc sur eux cette terrible sentence, écrite au xv^e chapitre de Jérémie, ou plutôt écoutons-la retentir contre eux et tous leurs semblables

dans la bouche même du Dieu vivant : *Ejice illos a facie mea* (JER., xv, 1); qu'on les chasse de devant moi; *qui ad mortem, ad mortem*, que celui qui est destiné à la mort, aille à la mort; *qui ad gladium, ad gladium*, et que celui qui, par son obstination, mérite d'être frappé à jamais du glaive de ma justice, en éprouve la rigueur! Tonnez donc, justice de mon Dieu; fondez sur eux, écrasez-les comme ils le méritent, et vengez enfin le mépris que pendant toute cette mission ils ont fait de vos miséricordes; « que l'enfer s'ouvre pour les engloutir un jour tout vivants! » (*Psal.* LIV, 16) et, pendant que vos Anges réuniront vos chers enfants pour les conduire dans les célestes demeures, que les démons, terribles exécuteurs de votre justice, enlèvent dans les enfers ceux qui les ont servis avec tant d'opiniâtreté et qui se sont moqués de vos ordres et de votre puissance. Qu'ils périssent, et qu'ils périssent à jamais! ils ne le méritent que trop!

Mais qu'ai-je dit? Ah! s'il y avait dans cette paroisse des Chrétiens de ce caractère, tout indignes qu'ils sont de notre tendresse, gardons-nous bien d'oublier la compassion que nous doit inspirer leur malheur. Changeons, Chrétiens, changeons les justes sentiments de notre indignation en des prières ferventes pour leur conversion. Profitons de l'heureux état où nous sommes pour obtenir de Dieu qu'il leur fasse encore la grâce d'y participer. Tournons-nous vers le trône de la miséricorde et faisons tous ensemble un saint effort sur le cœur de notre Dieu, ici présent à nos yeux, afin que s'il lui reste encore quelque grâce pour eux, nous la leur puissions obtenir de sa bonté par la ferveur de nos supplications.

Vers le Saint-Sacrement.

Grand Dieu! Dieu de bonté, Dieu de miséricorde, ah! tout indignes que sont les insensibles de participer aux effets de votre clémence, par le mépris qu'ils viennent de faire et

et de vos grâces, et de vos menaces, et de vos commandements, et de votre justice, ils sont pourtant encore vos enfants, parce que c'est vous, Seigneur, qui les avez créés; ils sont encore le prix de votre sang, puisque c'est pour eux que vous l'aviez versé; c'était pour eux comme pour tous les autres que vous aviez préparé le Ciel; c'était pour eux comme pour tous les autres que vous aviez prié et que vous étiez mort entre deux larrons; ils se sont rendus indignes, il est vrai, de toutes ces faveurs, et ils ont perdu par leur endurcissement tout le droit qu'ils avaient aux biens immenses que vous leur aviez ménagés. Nous l'avouons, et nous ne songeons pas à le nier; mais qui doute que vous ne conserviez encore un reste d'amour pour eux? C'est par cet amour que nous vous en conjurons, Seigneur; faites leur miséricorde; nous vous le demandons par le désir sincère que vous avez que tous les pécheurs reviennent à eux-mêmes, par le Sang adorable que vous avez versé pour eux!

Ah! que l'enfer ne reçoive jamais ceux que vous aviez placés si avant dans votre sacré cœur et destinés pour le paradis! Et puisque nous avons encore un jour à les attendre après cette conclusion, consolez-nous de leur retour à vous.

Oui, pécheurs, s'il en est qui n'aient pas fait leur devoir dans cette mission, nous avons encore les bras tendus pour vous recevoir, et notre sein ouvert pour vous y renfermer tous, s'il est possible. Au moins donc, en ces deux jours, en ces derniers moments, reconnaissez-vous, reconnaissez votre Dieu qui vous appelle encore, mais peut-être pour la dernière fois, par ma bouche; reconnaissez quel malheur c'est d'être devenus, d'être demeurés et de demeurer toujours les ennemis de ce Dieu de bonté dont nous essayons encore de fléchir les miséricordes en votre faveur et dont nous appréhendons avec tant de raison la justice à votre égard. Tournez, pécheurs endurcis jusqu'ici, tournez un moment vos yeux vers votre Juge; que ne pouvez-vous

voir avec quelle effroyable colère il regarde l'obstination de votre cœur?... que ne pouvez-vous connaître les terribles desseins de justice qu'il forme peut-être contre vous! Il arrive souvent, après les missions, qu'elle éclate d'une manière lamentable sur ceux qui ont fait comme vous, — et je n'exagère rien ici, — soit par des malheurs tout à fait inattendus, soit par des morts subites qui surprennent les pécheurs rebelles, soit par des coups plus terribles propres à faire frémir tous ceux qui s'en aperçoivent. Ah! puissé-je n'apprendre jamais de vous ce que nous avons appris de tant d'autres de vos semblables! Mon cher Auditeur, n'achevez point d'irriter ce grand Dieu qui vous offre encore cette dernière fois, et dans un suprême effort, toutes ses miséricordes; faites que la joie que nous ressentons aujourd'hui devienne complète par votre retour. Peut-être avez-vous murmuré contre nous; peut-être avez-vous essayé de maintenir dans le mal ceux qui se sentaient attirés à rentrer en eux-mêmes. Mais quand vous nous auriez arraché les yeux, notre cœur serait encore tout entier pour vous. Nous croirions même avoir tout gagné, si, dans ce qui nous reste de temps à être ici, nous réussissions à vous présenter à la bonté de Celui qui vous attend avec la tendresse d'un père. Il est un peu tard, il est vrai; mais il vaut mieux tard que jamais. Et si vous revenez au moins à présent à votre devoir, ces derniers coups de la grâce seront peut-être ceux qui nous donneront le plus de consolation; votre confession, si vous la voulez faire avec les dispositions convenables, sera pour nous un festin semblable à celui que l'on fit au retour de l'enfant prodigue. Ce sont les derniers mots que je vous dirai jusqu'à ce que nous paraissions, vous et moi, au terrible jugement d'un Dieu devant qui je vous appelle, si votre cœur se rend aujourd'hui inflexible à mes larmes et à mes prières.

Pour vous, mes Frères et chers Enfants, qui tant de fois nous avez comblés de consolation au milieu de nos travaux,

vous qui nous avez montré la tendresse de votre affection par la grandeur de votre docilité, et que nous regardons aujourd'hui comme nos bien-aimés enfants, engendrés de nouveau en Jésus-Christ, que vous reste-il? Je vous l'avoue, mes entrailles se sentent en ce moment vivement émues, à la pensée qu'il nous faut dire adieu.

Adieu donc, mes chers amis, mes chers Frères, mes enfants en Jésus-Christ; adieu, mes chères Sœurs; adieu cher peuple; notre ministère est accompli, et nous ne nous verrons peut-être plus que dans l'éternité!

Adieu, digne pasteur d'un troupeau trop heureux de vous posséder s'il sait connaître son bonheur. Continuez, saint prêtre, vos charitables soins à son égard, repaissez-le toujours de ce pain céleste qui le nourrit pour le ciel, et continuez d'aller à sa tête dans les sentiers qui conduisent à l'éternité bienheureuse.

Adieu, pères et mères, nous laissons vos enfants à vos soins; que ceux que nous avons pris en particulier pour les instruire vous fassent souvenir de l'application sérieuse que vous devez apporter pour leur donner une sainte éducation.

Adieu, heureux maîtres et maîtresses, que l'attention que vous nous avez vue donner à vos domestiques, vous convainque de l'estime que vous devez faire de leur âme rachetée au prix du sang d'un Dieu, et du soin que vous devez prendre pour que, vivant toujours éloignés des occasions du péché, et vous servant avec une fidélité inviolable, ils n'oublient jamais leur Dieu.

Adieu, heureux pécheurs que nous avons eu l'inestimable consolation de réconcilier avec Dieu; c'est pour vous que nous étions venus dans cette paroisse, et vous êtes témoins que nous vous eussions mis dans nos cœurs, si nous eussions pu.

Ne nous oubliez donc pas, mes chers Frères et mes chères Sœurs; ou plutôt n'oubliez pas les enseignements de salut

que vous avez reçus dans ce temps si précieux pour votre éternité. Ayez toujours présents les saints avis que nous vous avons donnés en toute occasion, et dans le public et dans le particulier.

Adieu enfin, chers paroissiens, vous serez dans nos cœurs à la vie et à la mort!... Adieu, notre joie et notre couronne devant Notre-Seigneur. « Nous vous recommandons de tout notre cœur à Dieu et à cette parole de grâce qui fait les élus, et qui est puissante pour construire cet édifice saint qui demeure toute l'éternité, et vous procurer enfin une heureuse part dans l'héritage des Saints. » (*Act.*, xx, 32.) De toute la tendresse de votre piété, à la vie et à la mort, souvenez-vous de ceux qui vous ont annoncé l'Évangile. Adieu, nous vous attendons dans l'éternité bienheureuse que je vous souhaite!

Amen.

CINQUANTE-CINQUIÈME SERMON.

PERSÉVÉRANCE.

Qui perseveraverit usque ad finem, hic salvus erit.

Celui-là sera sauvé qui persévérera jusqu'à la fin.

(MATTH., x, 22.)

Tout le monde veut être sauvé, tout le monde soupire après le paradis; c'est le bienheureux terme où chacun tend et s'empresse d'arriver. Mais vous voyez par les paroles de Jésus-Christ même qu'on n'y arrive dans la réalité que par la persévérance, et par la persévérance jusqu'à la fin. Cette persévérance seule, pleine et parfaite, fait les Saints; et quiconque n'est pas ferme et incorruptible dans la vertu jusqu'à la fin, ne sera point sauvé. En voilà assez pour convaincre tout esprit raisonnable de cette vérité capitale de la religion, l'unique qui nous reste à vous faire voir dans cette mission. Dans les heureuses dispositions où il a plu au Seigneur de vous mettre en ce saint temps, vous n'avez d'autres besoins que de vous animer fortement à les bien conserver. C'est pour vous y aider que j'entreprends ce dernier discours. Les motifs principaux qui vous obligent à une généreuse persévérance dans le service de Dieu, tel sera le sujet de mon premier point; les moyens que vous devez prendre pour y réussir, tel sera le sujet du second. La sainte

Vierge, par qui nous avons reçu toutes les grâces dont il a plu à Dieu de bénir nos travaux, ne nous refusera point de demander à Dieu la principale de toutes. Empruntons, pour l'obtenir, les paroles de l'Ange, et lui disons : *Ave, Maria.*

PREMIER POINT.

Le premier motif qui doit vous engager à la persévérance dans les sentiers du salut où il a plu à Dieu de vous faire entrer, est que vous n'aurez jamais de marque plus sensible que votre retour à Dieu a été parfaitement sincère; le second est que la persévérance est l'unique voie qui peut assurer votre salut et votre prédestination; le troisième enfin est que les récompenses infinies et éternelles qui nous attendent valent bien la peine que nous ne nous relâchions pas un seul moment pendant notre vie, pour les obtenir. Appliquez-vous à ces trois motifs, très-capables de vous animer à la persévérance dans le bien commencé.

Je dis donc premièrement, mes Frères, que ce qui doit nous obliger à faire tous nos efforts pour conserver jusqu'au dernier soupir cette horreur salutaire que vous avez conçue pour le péché et le désir saint que vous avez formé de garder constamment toute la loi du Seigneur, est que rien ne vous fera mieux voir que cette horreur du péché, ce désir de servir Dieu que vous concevez aujourd'hui, n'est pas une simple idée qui vous trompe, mais une disposition sincère et un changement véritable de cœur qui vous sanctifie, et que c'est tout de bon qu'aujourd'hui vous vous donnez à Dieu.

C'est le Saint-Esprit qui nous fournit cette solide réflexion : « L'homme véritablement sage, véritablement converti, véritablement éclairé, demeure dans l'exercice de la sagesse comme un soleil, au lieu que l'homme sans conduite, sans foi et mal converti, change de sentiment comme la lune de figure : *Homo sanctus in sapientia manet sicut sol; nam stultus sicut luna mutatur.* (Eccli., XXVII, 12.)

Si celui qui est véritablement sage, véritablement converti, change, ce n'est que comme le soleil, pour croître toujours davantage, nous dit encore cet Esprit-Saint ailleurs : *Justorum autem semita, quasi lux splendens, procedit et crescit usque ad perfectam diem* (Prov., iv, 18); il croît toujours, il avance toujours aux yeux de Dieu et même aux yeux des hommes par cet exercice des bonnes œuvres, jusqu'à ce qu'il parvienne à ce grand jour de l'éternité. Au lieu que vous remarquerez dans un cœur mal converti des changements tout semblables à ceux qui s'observent dans la lune. Vous voyez aujourd'hui qu'elle commence; dans huit jours, vous la verrez de moitié plus grande; quelques jours après, vous la verrez dans son plein. Un homme qui ne l'aurait jamais vue et qui ne saurait pas ce qu'il en est, croirait au bout de huit autres jours la voir encore plus grande sans comparaison et espérerait pouvoir bientôt contempler le plus bel astre qui se vit jamais. Mais, point du tout; au bout de ce terme, la voilà déjà diminuée de moitié; et, au bout de huit autres jours, elle ne paraît plus. Exacte figure, selon l'Esprit-Saint, de ces cœurs remplis encore des maximes insensées du monde et de la chair, et qui ne sont, par conséquent, convertis qu'à moitié. Au commencement d'une mission, vous les voyez d'abord prendre quelque goût; il paraît quelque chose de bon dans leur conduite; ils se trouvent aux instructions et fréquentent les églises. Voilà d'heureux commencements; peu après, ils font quelque chose de plus : ils s'approchent de la sainte confession, quittent pour un temps leurs anciennes habitudes, se réconcilient, restituent. Enfin, au terme d'une mission, les voilà, comme tous les autres, dans les meilleurs sentiments du monde, promettant tout, et s'engageant à servir désormais le bon Dieu. A les voir, vous diriez que c'est la lune dans son plein : *Quasi luna plena in diebus suis* (Eccli., L, 6). Mais revenez dans deux ou trois mois, que vous trouverez de changement

dans ces personnes! Ce sont gens qui ne prieront plus Dieu le soir et le matin avec cette première exactitude, qui seront retournés au cabaret, qui auront renoué leurs anciennes et dangereuses liaisons, qui ne craindront plus de faire ces jurements trop ordinaires à ceux de leur état, de prendre quelque chose du bien d'autrui; vous ne les verrez plus si assidus aux offices des fêtes et dimanches; vous les verrez au contraire retourner, aux saints jours, dans leurs danses et dans leurs promenades ou compagnies dangereuses. En un mot, vous les verrez de nouveau ouvrir leur cœur au plaisir, à l'intérêt, à la colère, à la vengeance, et à toutes les autres passions auxquelles ils étaient sujets auparavant. Voilà donc, d'après la figure de la sainte Écriture, cette lune déjà bien diminuée; mais revenez un an ou deux après, vous ne trouverez plus rien de cette crainte de Dieu et de cette horreur du péché; toutes les bonnes résolutions auront entièrement disparu, et enfin la voie de ce Chrétien mal converti sera une voie pleine de ténèbres, selon l'expression du Saint-Esprit : *Via impiorum tenebrosa* (*Prov.*, iv, 19), voie qui les conduira dans des précipices qu'ils ne connaissent pas : *Nesciunt ubi corruant.* (*Ibid.*). Disons-le donc encore, sans crainte de le dire trop souvent : un si triste changement est une grande et funeste marque que jamais ces pécheurs n'ont été convertis. Car enfin, qu'est-ce que ce mot dont le Saint-Esprit se sert pour exprimer la persévérance : « L'homme saint demeure dans sa sagesse » (*Eccli.*, xxvii, 12)?

Ce mot *sagessc*, selon les saints Docteurs, signifie deux choses : 1° les connaissances, les pensées, les réflexions grandes et élevées dont l'esprit a été rempli; 2° le goût et le plaisir que l'on y a pris.

Quand donc le Saint-Esprit nous dit que l'homme véritablement juste demeure dans la sagesse comme un soleil, c'est comme s'il nous disait : Lorsqu'une fois un fidèle a connu comme il faut la vérité, il est rare qu'il l'abandonne;

si une fois il a goûté les choses de Dieu, il arrive peu qu'il s'en dégoûte.

Or, ne les avez-vous pas connues, ces célestes vérités? Nous vous avons dit avec le Prophète, au commencement de cette mission : « Venez, mes enfants, venez apprendre la crainte du Seigneur » (*Psal.* xxxiii, 22); venez entendre les vérités solides de l'éternité. Et avec quelle sainte avidité ne les avez-vous pas écoutées? avec quelle ardeur ne les avez-vous pas reçues? Elles n'ont pas été pour vous comme la parole des hommes, mais bien comme la parole de Dieu même, puisque c'est en effet sa divine parole toute pure que nous vous annonçons. Je dois ce témoignage à votre assiduité, et aux œuvres de salut que ces vérités saintes vous ont fait opérer.

Secondement, n'avez-vous pas goûté ce plaisir incomparable que l'on rencontre à servir Dieu? J'en appelle à la joie dépeinte sur vos visages en ces saints jours; joie dont vos cœurs sont encore bien mieux remplis que je ne puis l'exprimer, bien différente certes de ces noires vapeurs où le souvenir et l'horreur de vos péchés vous mettaient, lorsque vous étiez encore sous la tyrannie du démon. Y eut-il jamais dans votre vie des jours dans lesquels vous ayez goûté une consolation plus sensible?

Le pardon de vos péchés obtenu de la majesté de Dieu, cette conscience déchargée du poids de vos iniquités qui l'accablait autrefois, ce témoignage si doux qu'enfin vous êtes bien avec Dieu, tout cela ne vous a-t-il pas donné, ne vous donne-t-il pas aujourd'hui, et ne vous donnera-t-il pas le reste de vos jours, si vous persévérez, mille fois plus de plaisir que vous n'en eûtes jamais, et que vous n'en pourriez avoir dans les cabarets, ou dans les voluptés infâmes, ou dans les vengeances noires et criminelles, ou dans les chansons, paroles et libertés honteuses?

Si c'est donc la vérité que vous avez reconnue dans ces

jours de votre salut, comment pourriez-vous vous résoudre à vous laisser aller à vos anciennes erreurs? Et si l'on trouve un si véritable plaisir à être en bon état, comment pourriez-vous négliger tout ce qui est propre à vous y conserver? Mais si vous y manquez, ne pourrait-on pas, selon ce que nous venons d'entendre du Saint-Esprit, vous appliquer ce que disait saint Jean de ceux qui de son temps quittaient le parti de la vérité et du salut? *Ex nobis prodierunt, sed non erant ex nobis* (I JOAN., II, 19); ils sont sortis d'avec nous, nous disait ce saint Apôtre, mais c'est qu'ils n'étaient pas véritablement avec nous; *nam si fuissent ex nobis, s'ils eussent été vraiment convertis, permansissent utique nobiscum*, ils seraient assurément demeurés fidèles à Dieu avec nous, *sed ut manifesti sint, quoniam non sunt omnes ex nobis*. Et leur sortie, et l'abandon qu'ils font du service de Dieu nous sont une preuve évidente que tous ceux qui paraissent véritablement convertis ne le sont pas toujours, que tous ceux qui paraissent être relevés et rentrés dans leurs devoirs devant les hommes, en sont quelquefois bien loin devant Dieu.

Quel malheur, devez-vous dire! Quoi! il serait possible que tout ce que j'ai fait ne serait qu'illusion, que tromperie, que fantôme? Oui, mes Frères; c'est, selon la pensée du Saint-Esprit même, le jugement que vous pourriez prudemment former de tout ce que vous avez fait pendant la mission si vous ne persévériez pas. C'est ce dont vous venez d'être convaincus; et c'est le premier motif qui vous oblige à ne rien négliger pour demeurer ferme dans les saintes résolutions que vous avez prises de servir absolument Dieu et d'éviter le péché.

Mais quand votre conversion aurait été bien sincère; quand tout ce que vous avez fait aurait été, comme je veux le croire, très-agréable à Dieu, tout cela cependant vous deviendra absolument inutile, si vous ne continuez, si vous ne persévérez dans le service de Dieu, et si la mort ne vous

trouve dans cette heureuse fidélité ; par la raison que c'est à la persévérance qu'est attachée la prédestination. Le second motif qui doit tout de nouveau animer nos cœurs, c'est que nous attendons la récompense de nos bonnes œuvres de ce juste Juge qui les examinera toutes. Mais devant son tribunal, dit saint Jérôme après Tertullien, on a bien moins égard au courage avec lequel on commence qu'à la fidélité avec laquelle on persévère ; on considère bien moins le commencement que la fin : *Non quaritur in Christianis initium, sed finis*. Ce n'est pas une chose rare, dit ce saint Docteur, de bien commencer ; cela est même assez commun ; mais ce qui est rare, et plus rare qu'on ne saurait le dire, c'est de persévérer : *Incipere plurimorum est, perseverare paucorum*. Et voilà d'où vient qu'il y a si peu de prédestinés, si peu de gens qui se sauvent ; c'est, comme nous en assure le Fils de Dieu, qu'il n'y aura que celui qui persévérera qui sera sauvé : *Qui perseveraverit usque ad finem, etc.*

Il n'y aura que celui qui, malgré les mauvais exemples qu'il verra, malgré les tentations du démon qu'il éprouvera, malgré les mouvements des passions qu'il ressentira, malgré les occasions dangereuses où par hasard il se rencontrera, malgré celles que son propre état lui fournira, demeurera cependant ferme dans l'amour de Dieu et dans l'éloignement du péché ; *hic*, il n'y aura que celui-là de sauvé. Le serez-vous, mon cher Auditeur, vous qui commencez si bien et qui avez si bonne volonté ? Oui, si vous conservez vos dispositions, et si vous persévérez ; car au jugement de Dieu, dit saint Augustin, on n'appelle bien que celui qui nous accompagne jusqu'à la mort : *Nihil boni dicitur, nisi usque ad mortem in bono perseveretur* ; et mal achever, c'est agir comme un peintre qui, voulant faire la figure d'un ange, commence par un beau visage ; et puis, perdant tout d'un coup l'esprit, achève son tableau en mettant sous ce beau visage un corps de pourceau ; ce tableau est détes-

table, et ne mérite que le feu. Voilà, mon cher Auditeur, ce que vous avez à craindre; ces heureux commencements où je vous vois, ah! vous font paraître à mes yeux comme des anges; mais si vous ne persévérez pas, qu'allez-vous faire? vous allez mettre sous de si beaux commencements, la figure d'un monstre; si vous vous laissez aller à vos passions, à vos plaisirs infâmes, à votre ancienne liberté de dire des paroles ou de chanter des chansons déshonnêtes, de vous lier à des compagnies dangereuses, vous allez, après de si beaux commencements qui plaisent si fort à Dieu, vous allez vous donner un corps de tigre, de léopard, de lion, c'est-à-dire que si, après avoir fait tant de belles protestations, vous vous abandonnez comme auparavant à vos colères, à vos vengeances, à vos jurements, votre tableau sera infâme aux yeux de Dieu, et ne méritera que le feu de l'enfer : *Qui perseveraverit*, etc. C'est ainsi que Judas s'est perdu; c'est la source de la perte de Saül. Ils ont aussi bien commencé que vous, et peut-être encore mieux; l'un était un Apôtre qui faisait des miracles, et le second un roi si bon aux yeux de Dieu, qu'il n'y avait personne qui fût meilleur que lui dans tout Israël, comme nous l'apprend l'Écriture. Cependant ils se sont perdus; qu'est-ce qui leur a manqué? La seule persévérance. Le tout consiste donc à persévérer; tout devient inutile sans cela, et vos commencements de conversion, et les confessions dont vous auriez pratiqué les conseils, tout cela, sans la persévérance, se trouvera malheureusement perdu au jugement de Dieu. Ce serait faire comme un homme qui amasserait beaucoup, mais jetterait tout son bien dans un sac qui n'aurait point de fond; il aurait beau y mettre de l'or, de l'argent, des pierres précieuses, il perdrait tout : voilà la comparaison du Saint-Esprit : *Mercedes congregavit, misit eas in sacculum pertusum* (AGG., 1, 6.) Faire beaucoup de bonnes œuvres et ne pas persévérer, c'est amasser dans un sac percé.

Nous avons, mes chers Frères, peut-être encore si peu de temps à vivre! quelle triste destinée, si, faute de persévérance, nous venons à nous perdre! Qu'est-ce qui nous arrivera? ce qui arriva en figure à Joas, roi d'Israël. Il va voir le prophète Élisée qui était près de mourir : ce prophète lui commande de frapper la terre de son javelot sans lui dire pourquoi. Le roi frappe une fois, deux fois, trois fois, et cesse; l'homme de Dieu entre dans une grande colère : Ah! prince, si vous eussiez frappé cinq, six ou sept fois, vous seriez demeuré parfaitement victorieux de vos ennemis, vous les auriez absolument vaincus; mais parce que vous avez cessé, vous ne les détruirez qu'à moitié. Ne serait-ce point la figure de ce qui devrait arriver à quelqu'un de mes chers auditeurs? Ils frapperont peut-être leurs mauvaises inclinations, se feront violence un mois, deux mois, trois mois, puis se relâcheront. Eh! s'ils avaient continué un an ou deux, leur salut était assuré; Dieu, qui les appellera à lui au bout de ce temps-là, les ayant trouvés dans la fidélité à son service, les aurait récompensés. Mais malheur à ceux qui, imitant ce roi infortuné, se relâcheront après quelque temps! Ce sont de mauvais serviteurs qui, comptant que leur maître ne viendra pas sitôt, s'abandonnent à la débauche un moment avant qu'il vienne, et sont surpris et punis comme ils le méritent.

Quel désespoir pour ceux à qui ce malheur arrivera! Quelle rage dans toute l'éternité! Encore un peu de patience, encore un an, encore deux ans de fidélité à mes résolutions d'éloignement de ce cabaret, d'éloignement de ces compagnies dangereuses, et j'étais sauvé; et, pour n'avoir pas persévéré pendant ce peu de temps, me voilà perdu, me voilà damné, et damné pour une éternité!

Que jamais, mes chers Frères, que jamais cette dernière disgrâce ne vous arrive! Voudriez-vous avoir fait tant de bonnes œuvres, vous être fait tant de violence à pure perte?

Tanta passi estis sine causa? (Galat., III, 4.) Prenez donc extrêmement garde à vous, dit saint Jean, et faites en sorte que vous ne perdiez pas le fruit de tant de bonnes œuvres que vous avez accomplies; mettez-vous, par une entière persévérance, en état de recevoir la récompense pleine et abondante qui vous est préparée : *Mercedem plenam accipiatis.* (II JOAN., II, 8.)

C'est, mes chers Frères, le troisième motif qui doit achever de vous animer à persévérer dans le chemin que vous venez de prendre, celui qui conduit directement au bonheur éternel.

Oui, les récompenses qui nous attendent valent bien la peine que nous travaillions sans perdre courage, dit saint Paul. Nous avons bien peu à vivre, mais quand il faudrait, mille ans encore, travailler et pratiquer les exercices d'un bon chrétien, *non sunt condignæ passionēs* (Rom., VIII, 18), tout ce que nous avons à faire ou à souffrir pour cela ne serait qu'une bagatelle en comparaison des récompenses immenses qui nous attendent dans la gloire. Courons donc, mes chers Frères, dans un si beau chemin, qui nous conduit à un si souverain bonheur; courons-y sans nous arrêter, courons-y jusqu'à la mort, pour qu'enfin nous emportions le prix : *Sic currite ut comprehendatis.* (I Cor., IX, 34.)

Soyons constants, nous dit l'Apôtre, dans notre travail, et ne nous laissons pas, puisqu'un jour viendra où nous moissonnerons sans nous lasser : *Bonum autem facientes, non deficiamus : tempore enim suo metemus non deficientes.* (Galat., VI, 9.)

Cette expression nous rappelle le souvenir de la constance avec laquelle un laboureur qui espère une ample récolte, conduit sa charrue, des soins assidus qu'il prend, sans se mettre en peine du vent, ni de la pluie, ni de la rigueur de la saison. La même fidélité, mon cher Auditeur, la même fidélité au service de Dieu! Que le diable nous tente, que la

chair nous sollicite, que le monde se raille de nous, que différentes afflictions nous surprennent, que cent sortes de mauvaises affaires nous accablent, que mille accidents différents nous chagrinent, n'importe, allons toujours notre chemin; ne cédon point; persévérons, et nous trouverons à la fin de notre vie une moisson abondante.

Mais voyons de quels moyens nous devons nous servir pour obtenir cette constance si nécessaire et pour arriver heureusement jusqu'au bout de notre carrière : c'est ce qui va faire le sujet de ma seconde partie.

SECOND POINT.

Je réduis, Chrétiens mes frères, tous les avis que je pourrais vous donner sur un sujet si important à trois principaux. Le premier, c'est de commencer à vous mettre en bon train, à vivre d'abord au sortir de cette mission comme vous voudriez avoir vécu à la mort. Le deuxième, c'est d'être extrêmement exacts à fréquenter les sacrements. Et le troisième, qui vous aidera pour l'un et pour l'autre, c'est de conserver soigneusement dans votre esprit les principales pensées qui vous ont le plus sensiblement touchés pendant cette mission. J'abrège tout ceci, pour ne pas fatiguer plus longtemps votre patience.

Je dis donc premièrement, que rien n'est plus capable de vous conserver dans l'heureux et consolant état où nous vous laissons, que de vous mettre d'abord dans un train de vie tel que vous voudriez l'avoir mené à l'heure de la mort, c'est-à-dire de bien commencer, de commencer avec courage. Dans les grandes affaires, tout dépend ordinairement des commencements. Nous disions tout à l'heure qu'il y en a beaucoup qui commencent bien et finissent mal; cependant j'ose dire que la raison pour laquelle ils ont si mal fini, c'est que, quoiqu'ils aient semblé avoir bien commencé, ils ne l'ont pas fait entièrement, et que dès le commencement ils se sont

épargnés sur quelque chose. C'est ce qui les a fait tomber peu à peu, et les a ensuite entièrement rejetés en arrière.

C'est une maxime des plus universellement reçues dans la politique séculière et chrétienne, que celui-là est déjà à moitié assuré du succès d'une affaire qui en a commencé comme il faut la poursuite : *Dimidium facti qui bene cœpit habet*. Dans les combats, c'est ordinairement le premier courage à donner ou à soutenir un choc qui assure la victoire; et dans les affaires du salut, les premières difficultés sont celles qui épouvantent le plus; qui les surmonte d'abord avec courage, trouve tout aisé dans la suite et vient facilement à bout de tout.

Il arrive tous les jours, après une mission, ce qui arriva aux Israélites au sortir de l'Égypte. Une armée d'Amalécites se présenta devant eux : ils croyaient être perdus; et si Moïse ne les eût rassurés, ils voulaient retourner en Égypte. De même un pécheur devenu pénitent dans une mission se livre à tous les transports d'une sainte joie : il est résolu à marcher dans le chemin du salut; mais des difficultés imprévues se présentent qui lui paraissent des monstres insurmontables; les railleries le troublent, les occasions l'accablent; il retourne en arrière et reprend misérablement son ancienne manière de vivre; il revient en Égypte. Loin d'ici, mes Frères, une si lâche conduite!

Allons, vrais Israélites, véritables enfants du Seigneur, allons avec courage, tenons bon dans les commencements un peu difficiles, et nous verrons bientôt tous les ennemis se dissiper. Commençons avec courage à vivre en véritables Chrétiens, et ce courage nous procurera trois sortes de biens inestimables. Le premier sera une protection de Dieu toute particulière. Cet adorable Maître nous déclare qu'il n'attend que le moment de notre généreuse résolution à lui ouvrir et à lui donner notre cœur à quelque prix que ce soit, pour nous aider à nous rendre victorieux : *Ego sto ad ostium et*

pulso. (Apoc., III, 20.) C'est à ces fidèles de bonne volonté qu'il promet une paix victorieuse de tous leurs ennemis : *Pax hominibus bonæ voluntatis.* (Luc., II, 14.) C'est la prière de ces âmes pleines de saints désirs qu'il exauce : *Desiderium pauperum exaudivit Dominus, præparationem cordis,* etc. (Psal. x, 18.)

Le second avantage que vous tirerez de ce courage à bien commencer est que par là, n'en doutez pas, vous étonnerez et découragerez les ennemis de votre salut. Le démon est le premier. Mais, disent les saints Docteurs, il est appelé dans le livre de Job un lion ; on peut aussi le nommer une fourmi : lion, à l'égard des personnes lâches, fourmi à l'égard des personnes courageuses qui lui résistent ; lion, à l'égard de ceux qui veulent l'écouter, fourmi, à l'égard de ceux qui ne daignent pas seulement entendre ses dangereux sifflements et qui sont résolus à se sauver à quelque prix que ce soit.

Votre chair et vos passions, voilà le second ennemi dont vous ne pourrez éviter les attaques. Mais ce courage intrépide à bien commencer vous en rendra enfin victorieux. Il y avait peut-être longtemps, mon cher Auditeur, qu'accablé sous la pesanteur de vos péchés, vous soupiriez après le moment de vous en voir déchargé ; il y avait peut-être longtemps que, plongé dans une ignorance criminelle des vérités du salut, vous souhaitiez d'être une bonne fois éclairé ; il y avait peut-être longtemps que vous désiriez de voir vos passions soumises et que vous soupiriez après un temps où, en ayant interrompu le cours, vous fussiez en état de les combattre à l'avenir. Le voilà venu, ce moment, mon cher Auditeur, voilà vos péchés effacés ; vos esprits viennent d'être heureusement éclairés ; et enfin, il y a déjà du temps que vos passions de colère, de vengeance, d'impureté, d'intempérance, n'ont triomphé de vous ; vous voilà donc dans les plus heureuses de toutes les circonstances ; il n'y a plus qu'à commencer à combattre ces passions, à leur résister avec

courage, et elles ne se relèveront plus; c'est un ennemi abattu, il ne s'agit plus que de le tenir sous vos pieds, et enfin il mourra; c'est un mauvais arbre coupé, il ne s'agit plus que de veiller à ce que la racine ne pousse plus de nouveaux rejetons, et à la fin elle se desséchera; c'est un malheureux peuple exterminé, il ne s'agit plus que d'étouffer les petits enfants qui en pourraient renaître : *Beatus qui tenebit et allidet parvulos tuos ad petram* (Ps. cxxxvi, 9); oui, je dis *les petits*, car, si nous voulons persévérer, il faut d'abord ne nous rien pardonner.

Ici, je vous demande toute l'attention de vos esprits, mes Frères. Le plus dangereux piège que le démon vous puisse dresser, c'est qu'il vous persuadera que, quand vous retourneriez au cabaret aujourd'hui, ce n'est pas pour en contracter l'habitude, mais que ce sera seulement pour cette fois, parce qu'il est bien difficile de refuser un ami. Vous laisseriez-vous aller à cette illusion? Eh bien! vous voilà dans les filets; l'ennemi commence à vous engager de nouveau; et, sur de spécieuses raisons, il vous fera retomber bientôt, et peu à peu, mon cher Auditeur, vous serez redevenu un pilier de cabaret comme auparavant. S'il vous inspire de proférer un jurement, une parole libre, une chanson mauvaise, de retourner à cette veillée, à cette danse, à cette promenade dangereuse; de prendre le bien d'autrui, de médire du prochain,— remarquez bien ce que je vais vous dire, — il vous viendra d'abord en l'esprit que c'est pour cette fois-là seulement, qu'en une autre occasion vous vous ferez violence, que vous éviterez ces sortes de choses, mais que pour à présent il vous est trop difficile de vous empêcher de dire ce mot, ce jurement, de faire cette action ou injuste ou honteuse, de commettre cet acte de vengeance. Et qui est-ce qui vous fournit cette pensée, sinon le démon pour vous engager de nouveau dans son parti et vous faire périr comme auparavant? Mais tenez bon, mes Frères, tenez bon dans les

commencements et dites-vous en vous-même : Si à présent je n'ai pas le cœur d'éviter le péché, comment l'aurai-je dans la suite, quand mes passions auront repris le dessus? C'est une folie de me l'imaginer.

Si celui qui gravit une montagne fort rude vient à faire un faux pas, il est perdu; si celui qui se roidit contre le fil de l'eau, vient à cesser de nager un seul moment, l'eau l'entraîne aussitôt. De même, si celui qui veut monter au ciel, si celui qui veut vaincre ses passions, fait, surtout dans les commencements, quelques fausses démarches, s'il se relâche dans les commencements, il est perdu.

Enfin, le troisième ennemi que vous aurez à combattre sera le monde, les respects humains, les railleries des gens sans conscience. Voilà peut-être ce qui cent fois vous a fait faire de lourdes fautes; mais vous voulez faire taire le monde? Commencez avec courage; que l'on connaisse que c'est tout de bon que vous ne voulez plus vous trouver dans ce cabaret, dans ces danses, dans ces assemblées, dans ces veillées. Quand on saura que vous aurez pris votre parti, on vous laissera en repos, vous dit l'auteur de l'*Imitation*; on ne vous inquiétera plus, et l'expérience fait voir que l'on changera les railleries en admiration, et les reproches en estime pour votre vertu. Il n'y a donc qu'à commencer avec générosité pour surmonter le monde et le *qu'en dira-t-on*.

Mais pour vous fortifier dans une résolution si généreuse, souvenez-vous, surtout dans les premières années, des promesses que vous avez faites à votre confesseur et des résolutions que vous avez prises devant Dieu de vous approcher souvent des sacrements: c'est le second moyen qui vous servira à persévérer et à assurer votre salut. Vous voilà dans la meilleure disposition du monde, mais il faut que les avis du confesseur vous y retiennent; sans cela, vous vous relâcherez bientôt; vous laissez à présent le péché, mais vous recommencerez bientôt à l'aimer, si vous ne vous accou-

tumez à le détester toujours, comme dans la confession; si vous ne vous accoutumez à le craindre toujours, comme on le craint quand on se confesse souvent; enfin si vous n'êtes fréquemment relevés par les sages et salutaires avis que vous recevez dans la confession.

Vous êtes pleins de joie dans l'état où vous vous trouvez; mais cette joie sainte se dissipera bientôt si vous oubliez de manger ce pain céleste qui doit faire la nourriture de votre âme aux pieds de nos sacrés autels, et si vous ne vous rendez dignes de communier souvent. Cette sainte pratique vous communiquera une nouvelle force, une nouvelle vertu; vous empêcherez les maladies de votre âme de croître; vous gagnerez les plus tendres affections de Dieu; peu à peu vous vous formerez à une détestation parfaite du péché. Pouvez-vous rien de plus grand et rien de plus capable de vous conserver jusqu'à la mort dans le service et l'amour du Seigneur?

Enfin, mes chers Frères, le dernier moyen est de conserver précieusement le souvenir de ce qui vous a touché le plus dans cette mission, pour vous en servir dans les diverses conjonctures où vous vous trouverez. Le Prophète-roi disait à Dieu qu'il se servait du souvenir de sa divine parole comme l'on se sert d'un petit flambeau pour conduire ses pas au milieu de la nuit; il ne dit pas qu'il s'en sert comme d'un soleil, ni comme d'un grand flambeau; mais comme d'une simple lampe : *Lucerna pedibus meis verbum tuum.* (*Ps.* cxviii, 105.) Que cette expression nous découvre une grande règle de prudence pour nous aider à persévérer dans le bien. Quand nous entendons les vérités de la religion pendant une mission, elles paraissent claires comme un soleil; elles frappent fortement notre esprit, nous en sommes convaincus. Mais quelque temps après elles perdent cet éclat dans notre esprit; l'embarras des affaires, les exemples contagieux, les mauvais discours, tout cela fait que l'on ne goûte plus si bien ces vérités, qu'elles ne frappent plus,

elles ne sont plus dans l'esprit que comme une petite et douteuse lumière, que comme une faible lueur pendant la nuit. Or c'est de cette faible lumière qu'il se faut servir. J'ai connu dans la mission que c'était un grand péché de dire des paroles ou de chanter des chansons libres; j'ai compris que les imprécations étaient indignes d'un Chrétien; j'ai compris que si je retournais dans cette veillée, dans ce cabaret; je me perdrais; j'ai compris que je péchais grièvement en parlant mal de mon prochain; je ne suis plus ému, comme il y a quelque temps; tout cela même ne me frappe plus, comme quand j'entendais le sermon. N'importe, cela était vrai en ce temps-là, cela l'est encore aujourd'hui; je serais donc bien insensé de ne pas faire ce que je concevais pour lors qu'il fallait faire; je le ferai. Voilà ce qu'on appelle se servir de la parole de Dieu comme d'une lumière au milieu de la nuit, et voilà le moyen de persévérer, et par conséquent d'être sauvé, puisqu'il n'y aura que ceux qui auront persévéré qui seront sauvés : *Qui perseveraverit, etc.*

C'est à vous, mon Dieu, à nous communiquer ce grand don de persévérance, sans laquelle notre conversion devrait être bien suspecte, sans laquelle nous perdrons tout, et avec laquelle seule nous obtenons les récompenses qui valent bien la peine que nous travaillions jusqu'au dernier soupir pour les obtenir. Confirmez donc, Seigneur, confirmez dans ce cher peuple la volonté sainte que vous lui avez donnée de vous servir. Faites qu'il commence avec une sainte ferveur, qu'il fréquente avec piété les sacrements et qu'il conserve toujours les lumières et les grâces que vous lui avez communiquées, grâces et lumières qui vous conduiront tous à la gloire que je vous souhaite, au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit.

Amen!

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME SECOND.

	Pages
XXVIII ^e Sermon. — Du sacrement du mariage.	4
XXIX ^e Sermon. — Des personnes mariées.	21
XXX ^e Sermon. — De l'éducation des enfants.	33
XXXI ^e Sermon. — Devoirs des enfants.	55
XXXII ^e Sermon. — Maîtres et maîtresses	74
XXXIII ^e Sermon. — Serviteurs et servantes.	96
XXXIV ^e Sermon. — La colère.	112
XXXV ^e Sermon. — De l'amour de Dieu.	125
XXXVI ^e Sermon. — De la prière.	145
XXXVII ^e Sermon. — L'amour des ennemis.	162
XXXVIII ^e Sermon. — L'amour du prochain.	183
XXXIX ^e Sermon. — Fuite des occasions.	203
XL ^e Sermon. — Du larcin.	220
XLI ^e Sermon. — Restitution.	236
XLII ^e Sermon. — Délai de la pénitence.	254
XLIII ^e Sermon. — De la satisfaction.	268
XLIV ^e Sermon. — De la médisance.	289
XLV ^e Sermon. — Le scandale.	314
XLVI ^e Sermon. — Paradis.	328
XLVII ^e Sermon. — De l'indigne communion.	349
XLVIII ^e Sermon. — Dévotion à la sainte Vierge.	367
XLIX ^e Sermon. — Des afflictions.	384
L ^e Sermon. — L'exercice du Chrétien.	396

	Pages
LI ^e Sermon. — Sixième commandement.	416
LII ^e Sermon. — De la rechute.	441
LIII ^e Sermon. — Action de la communion.	458
LIV ^e Sermon. — Retour de la procession. Discours d'adieu. . .	467
LV ^e Sermon. — Persévérance.	476

FIN DE LA TABLE DU DEUXIÈME ET DERNIER VOLUME.





